# EXPLICATION

LITTÉRALE, HISTORIQUE ET DOGMATIQUE,

# DES PRIÈRES ET DES CÉRÉMONIES

# DE LA MESSE,

SUIVANT LES ANCIENS AUTEURS,

ET LES MONUMENS DE TOUTES LES ÉGLISES DU MONDE CHRÉTIEN.

AVEC DES DISSERTATIONS ET DES NOTES SUR LES ENDROITS DIFFICILES, ET SUR L'ORIGINE DES RITES.


**PAR LE R. P. PIERRE LE BRUN,**

Prêtre de l'Oratoire.


NOUVELLE ÉDITION.

---

## TOME SECOND.

---


LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES.

LYON, ANCIENNE MAISON, Grande rue Mercière, 33, Et rue centrale, 68.

PARIS, NOUVELLE MAISON, Rue Saint-Sulpice, 38, Angle de la place St-Sulpice.

1860



# EXPLICATION
# DE LA MESSE,

**PAR LE R. P. PIERRE LE BRUN.**

---

TOME II.

Ce volume contient :

LES IX PREMIÈRES DISSERTATIONS SUR LES LITURGIES : *N°. 1. Sur les Liturgies des IV premiers siècles. 2. Sur l'origine des Liturgies écrites. 3°. Liturgie Ambrosienne. 4. Liturgie Gallicane. 5. Liturgie Mozarabe. 6. Liturgie de Constantinople. 7. Liturgie des Cophtes. 8. Liturgie des Éthiopiens. 9. Liturgies des Syriens et des Maronites ;*

Où l'on voit ces liturgies, le temps auquel elles ont été écrites, comment elles se sont répandues et conservées dans tous les patriachats, leur uniformité dant tout ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice, et cette uniformité abandonnée par les sectaires du XVI[e] siècle.



Imprim. de Fr. SEGUIN aîné, à Avignon, rue Bouquerie, 13.

# PRÉFACE

## DE L'AUTEUR.

Si je ne donne pas aujourd'hui au public *les Dissertations sur la Messe Latine*, que j'ai promises il y a huit ou neuf ans (1), je viens lui présenter un ouvrage plus considérable qui pourra me servir d'excuse, et me faire accorder encore quelque délai.

Lorsqu'on imprima le premier Tome, je ne me proposais pas de donner un ouvrage si étendu. Ce n'est pas que je n'eusse le dessein de comparer autant qu'il me serait possible, la messe de l'église latine avec les autres liturgies de tout le monde chrétien. Mais je ne me flattais pas de pouvoir les recouvrer toutes, moins encore de les donner au public avec les éclaircissemens nécessaires. L'ouvrage me paraissait trop au-dessus de mes forces. En effet, comment me promettre de trouver toutes les liturgies? Feu M. l'abbé Renaudot que je consultai, ne connaissait point celle des Arméniens schismatiques, et il ne s'en trouvait rien alors, ni dans la bibliothèque du Roi, ni dans aucune autre bibliothèque de France.

Un autre obstacle se présentait encore, c'est qu'il me semblait que pour travailler sur toutes ces liturgies avec assurance de ne pas se tromper en donnant la version de quelques endroits, ou en les éclaircissant, il était nécessaire de savoir toutes les langues de ces liturgies, le Chaldéen, le Cophte, l'Ethiopien, l'Arménien, l'Esclavon, le Suédois, l'Anglais; et qu'on devrait par conséquent laisser ce soin à quelque personne qui sût toutes ces langues.

Mais je considérai qu'un tel homme ne se trouverait pas facilement; et que quand on le trouverait, peut-être ne serait-il pas capable de faire un pareil ouvrage; car Dieu partage souvent les talens entre ceux qui doivent concourir à une même œuvre. Un seul homme ne fait pas

(1) Le premier volume avait paru en 1716, les suivans ne furent publiés qu'en 1726. *N. de l'Edit.*

une belle maison, il faut différentes personnes pour amasser différens matériaux, des ouvriers pour tailler les pierres, d'autres pour construire, et un architecte qui dirige le tout. Ceux qui savent plusieurs langues étrangères, passent souvent pour les savoir toutes ; et soit qu'ils se le persuadent à eux-mêmes, ou qu'ils croient qu'on ne s'appercevra pas des fautes qu'ils feront, ils hasardent et se trompent lourdement. C'est ce qui arriva au savant M. de Saumaise. Il crut entendre assez la langue des Cophtes pour faire une traduction de leur prière de l'invocation, qu'il envoya au ministre Daillé ; mais les savans, catholiques et protestans, ont reconnu que cette version n'était pas fidèle.

Il est donc bien plus à propos de mettre en œuvre le travail de différens auteurs, qui ont fait chacun une étude particulière d'une de ces langues. Heureusement nous trouvons de semblables secours pour les liturgies. M. Ludolf, savant protestant, qui s'était fort appliqué à l'étude de la langue éthiopienne, a donné en cette langue, avec une traduction de sa façon, plusieurs morceaux de leurs anciennes liturgies. Wansleb, encore protestant, et ami de M. Ludolf, en avait fait imprimer une autre à la fin d'une grammaire éthiopienne, et le même Wansleb, devenu catholique, nous a donné, après un long séjour en Egypte, beaucoup de connaissance des liturgies et des usages des Cophtes. L'excellent recueil des liturgies Cophtes et Syriaques, que M. l'abbé Renaudot publia en 1716, ne put manquer de m'encourager. Des critiques n'ont pas à la vérité épargné quelques endroits des ouvrages de ce savant homme ; mais Messieurs Fourmont, qui sont si versés dans les langues orientales, m'ont rendu ce témoignage en sa faveur, qu'il a traduit exactement tout l'essentiel des liturgies cophtes.

La crainte que j'avais de ne pouvoir donner la liturgie arménienne avec les éclaircissemens nécessaires pour la bien entendre, a été heureusement dissipée. Ce qui m'est venu de Rome, de Venise, de Constantinople, de Perse, une excellente traduction latine, que j'ai eu le bonheur de trouver, et un grand nombre d'Arméniens qui sont venus à Paris depuis neuf ou dix ans, m'ont mis en état de donner cette liturgie avec toute l'étendue et les éclaircissemens que je n'osais me promettre.

Si j'ai pu parvenir à être exactement informé des usages

des pays mêmes les plus éloignés, on peut bien juger qu'il ne m'a pas été difficile d'être instruit de ceux des peuples les plus proches de nous. J'ai donc cru pouvoir rassembler en un seul corps toutes les liturgies du monde chrétien.

Un des principaux usages qu'on peut tirer de ce recueil, c'est de remarquer ce qu'il y a d'uniforme dans toutes les liturgies.

Quelle consolation pour un catholique, de voir que ce qui se pratique maintenant dans nos églises a été observé dans tous les temps, et par toutes les églises du monde chrétien! On trouve partout l'Autel, l'Oblation de Jésus-Christ, la prière par laquelle on demande le changement du pain et du vin au Corps et au Sang de notre Seigneur, l'adoration de la victime sacrée sur l'autel, la confession de la présence réelle, et le sacrifice regardé comme la principale source de toutes les grâces.

Quels que soient ceux qui nous présentent leurs liturgies, hérétiques ou schismatiques, Nestoriens, Eutychiens ou Monophysites, quelque opposés qu'ils soient entre eux, ils nous montrent les mêmes vérités et les mêmes pratiques. Leurs erreurs n'ont point préjudicié aux vérités du mystère de l'Eucharistie. Séparés de l'église catholique depuis treize cents ans, et s'anathématisant les uns les autres, ils n'ont point concerté entre eux, non plus qu'avec nous, pour insérer dans leurs liturgies ce que nous y trouvons de conforme à la nôtre. Cette uniformité vient donc de la première source, qui est la vérité établie avant toutes les hérésies; (1) *illud verum quod primum.*

Après une preuve si authentique et si consolante des vérités que nous professons, qu'il est triste de voir cette uniformité abandonnée dans le XVI^e. siècle par nos frères séparés!

J'ai donné en français la première liturgie anglicane, qu'il n'est pas aisé de trouver; et je n'ai pas omis la liturgie suédoise, qui est aussi très-rare. Elle nous fait voir qu'on a quelquefois reconnu le tort qu'on avait eu d'abandonner l'ancienne liturgie. Cet aveu ne produisit pas alors un grand fruit; mais n'y a-t-il point lieu d'en espérer un plus considérable de ce qu'on a imprimé à Stockholm en 1703, en donnant l'édition de la Scandinavie de Messenius: *Scandia illustrata*. Cet auteur suédois, qui est très-

(1) *Tertull. adv. Prax. c. 2.*

exact, et qui a été mon guide dans l'histoire que j'ai faite de la liturgie suédoise, a mis à la tête du neuvième tome une préface très-remarquable. Il y examine de quelle manière la Scandinavie avait embrassé la religion chrétienne; et après avoir mis en vue tant de personnes illustres par leurs miracles, tant de martyrs, de confesseurs, de docteurs fameux, qui avaient paru dans le nord avant le seizième siècle, il montre qu'il est non-seulement impie, mais même absurde, de les avoir abandonnés, comme s'ils avaient été des imposteurs. Quelques argumens que les Évangéliques (1) puissent apporter pour soutenir leur cause, il reconnaît qu'*ils ne sont pas capables d'arrêter un homme prudent qui aime son salut.*

Si l'on ne trouve pas mauvais à Stockholm, qu'on y parle et qu'on y écrive avec cette franchise, plaise à Dieu qu'elle fasse faire des réflexions efficaces pour ramener enfin à l'unité ceux qui s'en sont séparés.

Après que les novateurs ont abandonné l'essentiel du sacrifice, ils n'ont pu manquer de rejeter aussi beaucoup de pratiques et de cérémonies qui se trouvent uniformément dans toutes ces liturgies. La satisfaction que l'uniformité de l'usage présent avec les anciens rites doit causer, n'est que pour les catholiques.

Tous ces rites ne se trouvent pas toujours dans les liturgies. Il faut souvent les chercher en d'autres livres assez rares. C'est pourquoi, en donnant les liturgies des peuples qui nous étaient peu connus, je n'ai rien oublié pour tâcher d'être exactement informé de leurs coutumes, en remontant jusqu'à leur origine. Cette recherche devenait nécessaire, surtout par rapport aux peuples dont on nous débitait autrefois tant de fables, comme à l'égard des Russiens, et principalement des Ethiopiens ou Abissins, et d'un grand nombre de Jacobites, répandus en plusieurs pays.

Les Nestoriens qui, depuis treize cents ans, chassés de l'Empire, n'ont pas laissé de se multiplier, et de s'établir jusque dans les régions les plus éloignées, n'ont pu nous être connus qu'après bien des recherches. J'espère que ce que j'ai dit de leur origine, de leur progrès et de leur décadence, ne sera pas inutile.

Tous ces peuples qui nous ont donné leurs liturgies uni-

(1) C'est le nom que plusieurs protestans se donnent.

formes dans l'essentiel, nous fournissent aussi des maximes bien opposées à ceux qui ne font aucun cas de ce qui n'est que de discipline. Un des premiers usages que les novateurs se soient prescrit en introduisant de nouvelles liturgies, a été de les faire célèbrer en langue vulgaire; et la plupart se sont persuadés qu'ils suivaient en cela l'usage de tous les chrétiens orientaux. Mais tous ces orientaux, au contraire, célèbrent la liturgie dans une langue qui n'est plus entendue du peuple, parce qu'ils n'ont pas voulu assujettir la liturgie aux vicissitudes du langage populaire: c'est le sujet de la quatorzième Dissertation.

Enfin il a paru nécessaire de faire une dissertation sur la manière de réciter les secrètes et le canon de la Messe, parce qu'au lieu de trouver présentement un rit uniforme sur ce point, on voit en quelques lieux, depuis plusieurs années, deux usages tout différens dans les mêmes églises. Les uns, suivant la rubrique, prononcent les secrètes et le canon d'une voix non entendue du peuple; les autres récitent tout à haute voix et se font répondre les *Amen* du canon. Parmi ceux-ci, les uns disent que la rubrique n'a été insérée que fort récemment dans les missels par des rubricaires peu instruits. D'autres la croient un peu plus ancienne, et la plupart ne cessent de soutenir que tout était prononcé à haute voix pendant les huit premiers siècles, et que l'assemblée répondait *Amen* aux paroles de la consécration. Or en examinant cette matière avec beaucoup de soin, j'ai trouvé au contraire que la rubrique de nos missels, qui prescrit la récitation secrète et silencieuse, est de toute antiquité dans l'église de Rome, dont nous avons pris le rit depuis Charlamagne: qu'on n'y a jamais fait répondre d'autre *Amen* que celui qui précède le *Pater:* qu'à l'égard de plusieurs églises d'Orient, il y a eu des variétés, surtout depuis le temps de Justinien; mais qu'on ne trouve point de liturgie selon laquelle on n'ait pas récité au moins une partie des prières secrètement. Voilà ce qu'il m'a fallu exposer dans la dernière dissertation pour voir ce qui se trouverait de plus conforme avec l'ancien rit.

J'espère de donner dans peu de temps les dissertations sur chaque partie de la Messe, où l'on verra les variétés des églises; et parmi ces variétés ce qui s'y trouve d'uniforme et qui vient de la plus haute antiquité.

—

# APPROBATION

## De M. Pinssonnat, Docteur de Sorbonne, Lecteur et Professeur du Roi au Collége Royal, et Censeur Royal des Livres.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le garde-des-sceaux, un ouvrage qui a pour titre : *Dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de toutes les églises du monde chrétien*, etc. où je n'ai rien trouvé qui ne soit conforme aux saintes règles de la foi et des bonnes mœurs. Ce que l'auteur a déjà donné sur le saint Sacrifice de la Messe, a fait désirer avec sujet cet ouvrage, qui ne peut être que très-utile à l'Église. On y verra la même piété et la même érudition qui ont paru dans les ouvrages précédens. *Donné à Paris ce* 22 *de mars* 1723.

PINSSONNAT.

## Approbation des Docteurs de Sorbonne.

L'OUVRAGE qu'un pieux et savant auteur vient de composer sous ce titre, *Dissertations historiques et dogmatiques sur les liturgies de tout le monde chrétien*, que nous avons lu avec l'attention que demande l'importance du sujet, nous a paru digne de l'estime et de l'approbation du public. Quoique l'on n'y puisse voir, sans quelques sentimens de douleur, tant de nations et de sectes séparées par le schisme et par l'hérésie de la véritable église, qui est *la base et la colonne de la vérité*, on a la consolation d'y trouver de quoi convaincre les protestans, au milieu desquels nous vivons, de la nécessité de rentrer dans le sein de l'église leur mère. Les saints docteurs du onzième siècle eurent autrefois la gloire de ramener au centre de la vérité et de l'unité, les disciples du fameux Bérenger, et peut-être Bérenger lui-même, en leur faisant voir qu'ils étaient les seuls qui osassent dogmatiser contre la présence réelle de Jésus-Christ dans la divine Eucharistie. *Pourez-vous souffrir*, leur disait-on, *que votre nom soit diffamé jusques-là, que l'on dise de vous que vous pensez autrement que ce que la foi catholique nous enseigne touchant le corps et le sang de Jésus-Christ qui est immolé tous les jours sur le saint autel dans toutes les nations de l'univers... Qui est celui qui ne le croit p s, sinon celui qui ne croit pas à Jésus-Christ? Tous ceux qui sont ou qui se disent chrétiens, se font gloire de recevoir dans le sacrement la vraie chair et le vrai sang de Jésus Christ.* (*Adelman, Ep. ad Berengari.*) *Interrogez tous ceux qui ont connaissance de notre langue : interrogez les Grecs, les Arméniens et tous les chrétiens, de quelque nation que ce soit, tous d'une voix vous déclarent que c'est là leur croyance et leur foi; uno ore hanc fidem se habere testantur.* (*Lanfranc. Lib. de Corpore et Sanguine Christi*, *cap.* 22.)

Cet argument qui eut la force d'étouffer en peu de temps la secte des Bérengariens, n'est pas moins puissant contre ceux qui ont renouvelé dans le XIV$^{e}$. siècle l'hérésie de Bérenger, en y ajoutant plusieurs autres erreurs. La réalité dans le sacrement, la vérité du sacrifice, le culte de la sainte Vierge, l'invocation des Saints, la prière pour les morts, l'usage des cérémonies sacrées, tous articles de foi ou pratiques de piété, que les protestans ont rejeté, se trouvent dans les liturgies. Il n'est pas nécessaire qu'on aille interroger les Latins, les Grecs, les Arméniens, les Maronites; on a leur déclaration publique et solennelle dans cet excellent ouvrage qu'on leur présente. Peut-être auraient-ils honte d'être les seuls qui rejettent ou méprisent ces précieux monumens de la tradi ion et de la doctrine des Apôtres. Au reste nous n'avons rien trouvé dans ces quinze dissertations, qui ne soit conforme à la doctrine orthodoxe et aux sentimens de la piété chrétienne. *A Paris ce* 15 *septembre* 1725.

D. LEGER, *abbé de Belozane.* SECOUSSE, *curé de saint Eustache.* TOURNELY. F. SALMON, *bibliothécaire de la maison de Sorbonne.* GROUZET. DUROZEY.

## *Approbation de Monsieur de la Mare, curé de saint Benoît, Docteur de Sorbonne.*

On ne peut assez louer l'excellent ouvrage que donne ici au public le révérend Père Le Brun, ni la manière avec laquelle il rapproche la matière qu'il traite, quelque élevée et quelque vaste qu'elle soit, et la met à portée de tous les esprits : car les petits et les grands, selon l'expression de saint Augustin, y peuvent puiser des lumières, l'affermissement de leur foi, et de quoi nourrir la vénération qu'ils ont pour nos saints Mystères. Qu'il est agréable d'y voir toutes les églises du monde chrétien apporter, comme de concert, à chaque fidèle, un témoignage par lequel elles déposent que ce qu'elles croient et ce qu'elles ont toujours cru sur l'Eucharistie, le sacrifice et plusieurs autres vérités de notre sainte Religion contestées par les protestans, est précisément ce que nous croyons! Quel motif plus propre à nous affermir dans la foi sur toutes ces vérités, que le consentement général et perpétuel de tant de peuples qu'on y met sous les yeux? (*S. Aug. L. contra Ep. fundamenti L. 4.*) *Multa sunt quæ in ecclesiæ gremio me potissimum teneant; tenet consensus populorum atque gentium.* Quoi de plus capable d'inspirer pour nos augustes mystères la vénération qui leur est due, que la vénération même qu'ont pour eux tant de nations qui, avec des rites et des cérémonies différentes des nôtres, quoique non moins pompeuses ni moins édifiantes, n'ont que le même esprit que nous, qui est de rendre à Dieu un culte digne de lui, en lui offrant dans le sacrifice de la messe son propre fils? Parmi tant de témoignages, j'en remarque un d'une nature plus singulière que les autres et plus propre encore à détromper les protestans et à fortifier les catholiques : c'est celui des protestans même, qui convaincus par ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils ont entendu dans les voyages qu'ils ont fait, ont reconnu que la foi de ces nations sur l'Eucharistie, est la même que celle de l'église de Rome. Mais peut-être qu'une réflexion simple et naturelle alarmera le fidèle lecteur, lorsqu'admirant d'une part la conformité de doctrine dans toutes ces églises sur l'Eucharistie, il fera d'une autre part attention au schisme ou aux erreurs dans lesquelles quelques-unes d'entre-elles sont malheureusement engagées. Cet excellent ouvrage n'en doit être que plus utile à ceux qui le liront, il leur donnera lieu d'adorer et de craindre les justes jugemens de Dieu, de reconnaître à quoi l'homme s'expose dès qu'il ne se soumet point aux décisions de l'Église, et à ne point cesser de prier pour la conversion des infidèles, jusqu'à-ce que, selon la promesse de Jésus-Christ, il n'y ait plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Après avoir lu tout l'ouvrage avec attention, je me fais un vrai plaisir en y donnant mon approbation, de l'annoncer à ceux qui auront quelque confiance en moi, comme un livre dont ils peuvent tirer beaucoup de fruit. *A Paris ce 7 novembre 1725.*

De la Mare, *curé de saint Benoît.*

## *Approbation de Monsieur d'Arnaudin, Docteur de Sorbonne, Censeur Royal des Livres, et Chanoine du Saint-Sépulcre.*

De toutes les matières de religion dont les ecclésiastiques doivent être instruits, une des plus propres à leur état et des plus nécessaires, est la connaissance des liturgies. Comme ils sont occupés à servir à l'autel et à offrir les saints Mystères, ils ne sauraient trop s'appliquer à savoir les rites, les usages et les coutumes qu'on a observées et qu'on observe dans toutes les églises du monde chrétien en offrant le sacrifice. C'est dans cette vue que le révérend Père Le Brun continue dans ses trois volumes de dissertations à traiter cette importante matière. Il la traite en maître. Tout ce que les savans les plus difficiles à contenter peuvent désirer dans ces sortes d'ouvrages, se trouve ici; des recherches et des recueils en grand nombre employés avec ordre et méthode, une critique savante et toujours judicieuse, des notes curieuses et nécessaires, un style concis et correct, et une connaissance parfaite de l'antiquité ecclésiastique. C'est ce qui fait souhaiter avec empressement sa Bibliothè-

que liturgique, et ses savantes dissertations sur l'histoire ecclésiastique dont il a promis d'enrichir le public. Ce savant auteur ne s'écarte en rien dans cet ouvrage des sentimens de l'église catholique, apostolique et romaine. *A Paris ce* 5 *janvier* 1726.

D'ARNAUDIN.

---

*Approbation de Monsieur Desmoulins, Docteur de Sorbonne, curé de saint Jacques-du-Haut-Pas.*

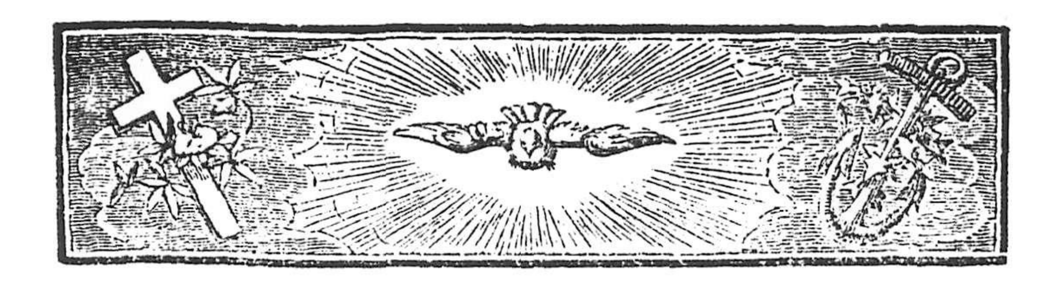
J'AI lu avec beaucoup de satisfaction l'ouvrage du révérend Père Le Brun, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Dissertations historiques et dogmatiques sur toutes les liturgies, etc.* Le sujet que ce savant auteur a entrepris est dignement traité. C'est un ouvrage d'une grande érudition, et d'une recherche poussée au delà des forces d'un particulier qui a puisé dans les sources originales de tant de nations et de toutes les églises chrétiennes, qui concourent à rendre un témoignage suivi de la présence reelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Prions Dieu qu'adorant ce grand mystère, nous demeurions dans les sentimens d'une foi parfaite, louant et honorant Dieu d'un même cœur et d'une même bouche. Au surplus, il n'y a rien dans cet ouvrage qui ne soit conforme aux maximes de la foi et des bonnes mœurs. *Donné à Paris le* 11 *mai* 1726.

DESMOULINS, *docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de la paroisse saint Jacques-du-Haut-Pas.*

# TABLE

## *DES TITRES*

### CONTENUS DANS CE VOLUME.



# DISSERTATIONS

## HISTORIQUES ET DOGMATIQUES

# SUR LES LITURGIES

# DE TOUTES LES ÉGLISES.

---

## PREMIÈRE DISSERTATION

### SUR LES LITURGIES DES QUATRE PREMIERS SIÈCLES.

1°. *On montre qu'on n'a pas mis par écrit le Canon de la Liturgie avant le Ve. Siècle.*

2°. *On examine quel jugement on doit porter des Liturgies attribuées aux Apôtres, ou à d'autres Saints, de celles des Constitutions Apostoliques, et des six Livres des Sacremens, où est le Canon qu'on attribue à saint Ambroise.*

3°. *Comment la seule tradition a conservé tout l'ordre de la Liturgie, les prières, et la règle de la consécration jusqu'au V. Siècle.*

---

On a vu que le mot de liturgie signifie *le service public* (a), et que les églises d'Orient se servent de ce terme, pour marquer l'ordre ou la forme des prières et des cérémonies des SS. Mystères; mais la

(a) *Explication litt. et hist. de la Messe pag.* LIII, et pag. 2. Gabriel, archevêque de Philadelphe, a expliqué de même le mot de liturgie dans son *Traité des Sacremens*, donné par le père

plupart des Orientaux, Grecs, Syriens et Cophtes, appellent aussi assez communément les prières du sacrifice, *anaphora*, qui signifie proprement élévation à Dieu, du verbe ἀναφέρω *refero* ou *sursùm fero*; premièrement, parce que la plupart des liturgies Orientales ne contiennent, de même que nos anciens sacramentaires, que l'essentiel de la liturgie, qui commence à la préface *Sursùm corda*. C'est là le temps principalement d'élever les esprits et les cœurs vers Dieu, pour lui présenter l'oblation sainte, laquelle est aussi appelée souvent par les SS. Pères *anaphora*, parce que les dons ne sont sur l'autel que pour être offerts à Dieu; et c'est une seconde raison pour laquelle les liturgies Orientales sont intitulées *anaphora*, par la partie essentielle de la liturgie, qui est l'oblation à Dieu et le sacrifice.

Saint Irénée, qui avait été instruit par saint Polycarpe disciple de saint Jean l'Evangéliste, nous dit que Jésus-Christ instituant l'Eucharistie, [a] *apprit la nouvelle oblation du nouveau testament, que l'église instruite par les Apôtres offre à Dieu dans tout le monde.*

Mais les Evangélistes n'ont point marqué comment Jésus-Christ avait béni et rendu grâces en consacrant et en instituant l'Eucharistie: les autres livres du nouveau Testament ne le marquent pas non plus, et l'on ne voit pas que les Apôtres aient mis par écrit, dès le commencement de l'Église, tous les termes des prières, ni réglé toutes les cérémonies qui devaient accompagner le sacrifice dans tous les temps et dans tous les lieux. Saint Paul [b]

Richard Simon; *liturgia dicitur à voce* λεῖτον, *quæ idem est ac publicum et* το εργον, *seu opus; hoc est publica actio, omnis enim sacerdos, et omnis liturgia fit pro universo populo fideli, et Deo pro omnibus vivis, et in christo mortuis, offertur.* Fid. Eccles. Orient. p. 57.

(a) *Iren. l.* IV. *c.* 32. *Edit. nov. c.* 17. *n.* 5.

(b) Laudo autem vos... quod sicut tradidi vobis præcepta mea tenetis. 1. *Cor.* XI 2.

loue les Corinthiens de ce qu'ils gardaient dans les assemblées les règles qu'il leur avait données. Il leur prescrit quelques nouvelles observations. Il leur recommande de faire tout selon l'ordre [a]; *omnia autem honestè et secundùm ordinem fiant :* et il ajoute qu'il réglera le reste quand il sera venu; *cetera autem cùm venero, disponam.* [b]

Les autres Apôtres en usèrent sans doute de même dans les églises qu'ils fondèrent. Mais comme saint Paul n'a pas mis par écrit toutes ces autres pratiques qu'il prescrivit, les autres Apôtres se contentèrent aussi d'enseigner simplement de vive voix ce qu'il fallait faire pour offrir le sacrifice, sans qu'il paraisse nulle part qu'ils l'aient jamais écrit, ni qu'ils aient ordonné de l'écrire.

Cette réflexion doit servir à tenir un juste milieu entre les catholiques qui ont soutenu que les liturgies qui portent le nom de saint Jacques, de saint Marc, ou en général des Apôtres, sont leurs propres écrits, et entre les protestans, Rivet, et les autres, qui ont absolument rejeté ces ouvrages. Car le vrai milieu, qu'une exacte critique doit faire prendre, est que la liturgie, par exemple, qui porte le nom de saint Jacques, est la liturgie de Jérusalem et de quelques autres églises de Syrie qui avaient conservé ce qu'elles avaient appris de ce saint Apôtre; en sorte que quand on a mis par écrit cette liturgie, on a dû lui donner le nom de saint Jacques, quoiqu'on y ait joint quelques additions convenables au temps postérieur, et qui ne manqueront jamais de se rencontrer dans ces sortes de livres d'usage.

Nous allons donc montrer dans cette première dissertation que les liturgies n'ont pas été entièrement écrites avant le V^e. siècle, et que les églises n'ont conservé que par la seule tradition non écrite, la partie principale de la liturgie, qui est le canon ou la règle de la consécration.

(a) 1. *Cor.* XIV.40. (b) 1. *Cor.* XI.34.

## ARTICLE I.

*Preuves qu'il n'y a point eu de Liturgies écrites dans aucune Eglise pendant les IV. premiers Siècles.*

1°. On ne saurait citer aucun témoignage d'un auteur connu durant les quatre premiers siècles, qui ait parlé d'une liturgie écrite, et en usage dans une église, qui exposât l'ordre de tout ce qu'il fallait faire, et les prières que le prêtre devait réciter pour la consécration de l'Eucharistie.

Saint Epiphane, au milieu du IVe. siècle, assure bien, ce qui est indubitable, que les Apôtres ont été les ordonnateurs des SS. Mystères: *Pierre*, dit-il, [a] *et André, Jacques et Jean, Philippe et Barthélemy, Thomas, Thadée et Jacques fils d'Alphée, et Judas fils de Jacques, et Simon le Chananéen, et Mathias choisi pour remplir le nombre de douze: ils ont tous été élus Apôtres pour prêcher le saint Évangile dans le monde avec Paul et Barnabé, et les autres; et ils ont été les ordonnateurs des Mystères*, [b] *avec Jacques frère du Seigneur et le premier évêque de Jérusalem.*

Saint Epiphane fait une mention particulière de saint Jacques, comme du premier évêque de Jérusalem, où les Apôtres ont d'abord tous ensemble célébré la liturgie. Mais il ne dit pas que saint Jacques, ni que les autres Apôtres aient mis par écrit ce qu'ils faisaient, et ce qu'ils disaient en célébrant les SS. Mystères.

2°. Si les prières que le prêtre doit faire sur l'oblation, et qui sont la principale partie de la liturgie, eussent été écrites, tous les prêtres les auraient faites dans les mêmes termes, et elles auraient

(a) *Heres.* 79, num. 3. (b) *καὶ μυστηρίων ἀρχηγέται.*

été d'une égale longueur. Or saint Justin nous fait voir que le prêtre n'y était point astreint, et qu'il ne se servait point de livres. Ce saint Martyr se trouva obligé de parler assez ouvertement de la liturgie aux Païens, parce qu'on calomniait l'Église sur les Mystères. Voici comme il parle aux Empereurs dans son apologie. (a) « *Les prières* que » nous faisons tous ensemble étant achevées, nous » nous entresaluons avec un baiser de paix : puis » celui qui préside parmi les frères ayant reçu » le pain et le calice, où est le vin mêlé d'eau, » qu'ils lui présentent, offre au Père commun de » tous, au nom du Fils et du Saint-Esprit la louange » et la gloire qui lui est due, et emploie beaucoup » de temps à la célébration de l'Eucharistie, c'est-» à-dire, de l'action de grâces que nous rendons » à Dieu pour les dons que nous avons reçus de » sa bonté. Le prélat ayant achevé ces prières et » ces actions de grâces, tout le peuple fidèle, qui » est présent, s'écrie d'une commune voix, *amen*, » pour témoigner par ses acclamations et par ses » vœux la part qu'il y prend ; car *amen* en Hébreu » signifie, que cela soit vrai. »

Le saint Martyr continue à exposer clairement que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ, par les prières que le Verbe de Dieu nous a apprises. Il retouche encore avant la fin de l'apologie tout ce qui se faisait dans les assemblées le Dimanche, qu'il nomme le jour du soleil : la lecture des Prophètes ou des Apôtres, le discours de piété de celui qui présidait ; « après » lequel, poursuit-il, nous nous levons tous ; nous » prions ; et ces prières que nous faisons tous en-» semble étant finies, comme nous avons déjà dit, » on offre du pain et du vin mêlé d'eau. Le prélat » fait, autant qu'il peut, les prières, et l'action » de grâces auxquelles le peuple applaudit en di-» sant *amen* ; et on distribue à ceux qui sont pré-

(a) Just. Apol.

» sens les choses sanctifiées, qu'on envoie aux ab-
» sens par les diacres. »

On voit donc par saint Justin, 1°. que le prêtre priait long-temps, qu'il priait autant qu'il pouvait, et par conséquent que toute la prière de la consécration n'était pas fixe et déterminée. 2°. Nous voyons qu'il ne lisait pas dans un livre une certaine formule qui aurait toujours été la même, sans qu'on eût pu diminuer ou ajouter; et qu'ainsi il n'y avait pas alors une liturgie qui contînt la formule, et les termes des prières de la consécration, que les prêtres eussent dû absolument réciter.

3°. Tertullien nous fait clairement entendre qu'on ne savait que par une tradition non écrite les formules des Sacremens, et la manière de les administrer. Voyons, dit-il, (a) s'il n'y a pas des choses qu'il faut admettre par une simple tradition non écrite. Commençons par le Baptême.... Avant que d'entrer dans l'eau, celui qui doit être baptisé se tient quelque temps dans l'église, et proteste (sous la main de l'évêque) qu'il renonce à satan, à ses anges, et à ses pompes. Il est ensuite plongé trois fois dans l'eau, et il fait plusieurs réponses qui ne sont pas marquées dans l'Évangile; dès qu'il est hors de l'eau, on lui fait goûter du lait et du miel, et il s'abstient du bain toute la semaine. Quoique le sacrement de l'Eucharistie ait été institué pendant le souper, et que l'exemple de Jésus-

(a) Quæramus an et traditio nisi scripta non debeat recipi.. ut baptismate ingrediar aquam adituri, ibidem, sed aliquantò priùs in ecclesia sub antistitis manu contestamur nos renuntiare diabolo et pompis, et angelis ejus. Dehinc ter mergitamur ampliùs aliquid respondentes quàm Dominus in evangelio determinavit. Inde suscepti lactis, et mellis concordiam prægustamus, exque ea die lavacro quotidiano per totam hebdomadam abstinemus. Eucharistiæ sacramentum et in tempore victùs et omnibus mandatum à Domino, etiam antelucanis cœtibus, nec de aliorum manu quàm præsidentium sumimus; *oblationes pro defunctis, pro natalitiis annuà die facimus*.... harum et aliarum ejusmodi disciplinarum, si legem expostules scripturarum, nullam invenies: traditio tibi prætendetur auctrix, *consuetudo confirmatrix*, et fides observatrix. *Tertul. de Coron. Mil. n.* 3.4.

Christ dût nous servir de loi, nous le prenons néanmoins dans les assemblées que nous faisons avant le jour, et nous ne le recevons que de la main de ceux qui président. Nous célébrons tous les ans les oblations pour les morts, et pour la solennité de la naissance des Martyrs... Si vous demandez une loi écrite pour ces pratiques et pour plusieurs autres, vous n'en trouverez point, vous aurez pour supplément de la loi écrite la tradition que la coutume confirme, et que la foi fait observer.

Une liturgie écrite aurait contenu ces usages, ainsi qu'on les voit dans nos anciens sacramentaires, appelés pour ce sujet les livres des sacremens, *codex sacramentorum*; mais il n'était pas encore temps de les écrire.

4°. S'il y avait eu une liturgie écrite au III°. siècle, saint Cyprien n'aurait pas manqué de s'en servir pour prouver que le calice qu'on offrait devait être mêlé de vin et d'eau. (a)

Au temps de saint Cyprien il y avait des personnes qui par ignorance ou par simplicité n'offraient que de l'eau dans le calice, soit parce qu'elles croyaient qu'il n'était pas séant de prendre du vin dans les assemblées qui se faisaient avant le jour: (b) *An illâ sibi aliquis contemplatione blanditur, quod et si manè aquâ solâ offerri videtur, etc.* soit parce qu'ils craignaient que l'odeur du vin ne fît connaître aux Païens qu'ils venaient d'offrir le sacrifice de Jésus-Christ: (c) *Nisi in sacris matutinis hoc quis veretur, ne per saporem vini redoleat sanguinem Christi.* Saint Cyprien montre qu'il faut nécessairement suivre ce qui est prescrit par l'Évangile et par la tradition: (d) *Ut ubique lex evangelica, et traditio dominica servetur.* L'Évangile nous apprend clairement qu'il y avait du vin dans le calice que Jésus-Christ consacra et distribua à ses Apôtres, et l'on sait par la tradition que ce vin était mêlé d'eau. S'il y avait eu

(a) *Cypr. Epist ad Cæcil.* 63. (b) *Pag.* 277. *bis.*
(c) *Ibidem.* (d) *Pag.* 278.

alors une liturgie écrite, elle aurait établi ce dernier point par un témoignage écrit et décisif, en même temps sur l'un et sur l'autre point, et saint Cyprien n'aurait pu manquer de la citer. C'est ainsi que les Pères du VI[e]. Concile général assemblés au dôme de Constantinople l'an 692, réfutèrent l'erreur des Arméniens qui ne consacrent qu'avec du vin sans eau : car après avoir montré qu'ils abusaient de ce que saint Chrysostôme avait dit contre les anciens hérétiques Manichéens, qui n'offraient que de l'eau, parce qu'ils croyaient que le vin venait du mauvais principe, ils prouvent [a] par la liturgie que ce saint Docteur avait laissée à l'église de Constantinople, et par les autres liturgies, que le sacrifice devait être offert avec du vin mêlé d'eau, et que cet usage était observé dans tout le monde comme venant de Jésus-Christ ; puisque saint Jacques, frère du Seigneur selon la chair, et saint Basile, archevêque de Césarée, nous le témoignent dans l'ordre de célébrer les saints Mystères qu'ils nous ont laissé par écrit. La liturgie de saint Jacques, et celle de saint Basile, et de saint Chrysostôme, ou de l'église de Constantinople, qui étaient alors en usage dans tout le patriarchat de Constantinople, sont citées comme une preuve sans réplique. Voilà ce qu'on ne pouvait faire au temps de saint Cyprien ; il fallait alors se contenter de la preuve de la tradition : car quoiqu'en son temps on sût fort bien en Afrique de quelle manière on célébrait les SS. Mystères à Jérusalem, ainsi que nous le verrons plus bas, on ne pouvait pas citer la liturgie de saint Jacques, qui en a été le premier évêque, parce qu'elle n'était pas encore écrite.

5°. On ne voit pas non plus que quand Dioclétien fit rechercher et brûler les livres saints qui étaient parmi les Chrétiens, il ait jamais été fait mention des liturgies. Les reproches qu'on faisait aux traditeurs d'avoir livré l'Écriture sainte, ne re-

(a) *Conc. Trul. Can.* 32.

gardaient que les livres de l'ancien et du nouveau Testament, et généralement ceux qui étaient lus par les lecteurs dans les assemblées. [a] C'est pourquoi quand les officiers demandaient, en général, qu'on livrât tous les livres de la loi, et tout ce qu'ils avaient qui appartînt à l'église, les évêques traditeurs, qui n'avaient pas crainte de livrer les vases sacrés. disaient ; ce sont les lecteurs qui ont les livres saints : *Scripturas lectores habent, sed nos quod hic habemus damus.* [b] Il n'y avait donc point d'autres livres que ceux qui étaient gardés par les lecteurs ; parce qu'ils étaient chargés d'en faire la lecture dans l'assemblée. Or les lecteurs ne récitaient point les prières de la liturgie : il n'y avait donc point de liturgie écrite, puisqu'on convenait que les églises n'avaient point d'autres livres que ceux dont les lecteurs étaient chargés. Les prêtres devaient conserver dans leur mémoire les prières de la consécration, et il fallait leur dire ce que saint Augustin disait par rapport au symbole, qu'on ne mettait pas non plus par écrit, *sit vobis codex vestra memoria.* Aussi les évêques étaient-ils obligés lorsqu'on les consacrait, de savoir par cœur et de réciter la formule de l'oblation, celle du Baptême et les autres prières solennelles, comme on le voit l'an 541, dans les lois de l'empereur Justinien. [c] Il se plaint qu'il s'était trouvé des évêques qui ne savaient pas par cœur les prières de la sacrée oblation et du Baptême : *Et quidam etiam inter eos invenirentur, qui nec ipsam quidem vel sacrosanctæ oblationis, vel baptismi orationem tenerent aut scirent.*

6°. Une sixième preuve qu'aucune des liturgies d'usage qu'on regarde comme les plus anciennes, et qui portent le nom de saint Jacques, de saint Marc,

(a) *Baron.*
(b) *S. Aug. l.* 3. *Cont. Crescon.* 29. *et Baron. ann.* 303. *n.* 7. *et* 12.
(c) *Novell.* 37. 137. *Coff.*

et de saint Basile, n'ont été écrites que vers le commencement du V[e]. siècle, c'est qu'on ne trouve dans aucune de ces liturgies ni les prières pour les pénitens, ni le renvoi de ces pénitens; n'est-ce pas une marque évidente qu'elles n'ont été écrites qu'après la cessation de la pénitence publique abrogée par Nectaire, patriarche de Constantinople, qui mourut l'an 397? Si le renvoi des pénitens avait été dans les liturgies, on l'y aurait sans doute laissé, comme on y a toujours laissé le renvoi des Catéchumènes.

7°. Saint Basile nous dit plus expressément ce que Tertullien nous avait déjà fait entendre, que les formules des Sacremens, et surtout les prières du canon pour la célébration des SS. Mystères, n'étaient pas écrites... « Qui est-ce des Saints, dit- » il, (a) qui nous a laissé par écrit les paroles de » l'invocation pour faire le pain de l'Eucharistie, » et la coupe de bénédiction? car nous ne nous » contentons pas des paroles rapportées dans l'A- » pôtre, et dans l'Evangile; nous en ajoutons d'au- » tres devant et après, comme ayant beaucoup de » force pour les Mystères, et qui n'ont pas été » écrites. » Il fallait donc que les prêtres apprissent ces paroles par cœur, et qu'on n'osât les écrire pour les conserver dans le secret et dans le silence.

On ne peut pas douter qu'on n'instruisit avec soin les nouveaux baptisés de la vertu du Baptême qu'on leur conférait. Cependant saint Basile nous fait remarquer que les paroles avec lesquelles on consacrait l'eau et l'huile, et celui qui recevait le Baptême, venaient d'une tradition qui se conservait toujours dans le silence, et dans le mystère. On sera peut-être bien aise de lire ici les expressions de saint Basile de la version d'Erasme : *Consecramus autem aquam baptismatis, et oleum unctionis, præterea ipsum qui baptismum accipit, ex quibus scriptis? nonne à tacita secretaque tradi-*

(a) *De Spir. sanct. cap.* 27.

*tione?* Le même saint Basile nous dit au commencement de ce chapitre, que nous avons des usages qui nous viennent de la tradition des Apôtres que nous conservons en mystère et en silence, et qui ont pourtant la même force pour la piété: *Quædam habemus è doctrina scripto tradita, quædam rursus ex Apostolorum traditione in mysterio, id est, in occulto tradita recepimus: quorum utraque parem vim habent ad pietatem, nec his quisquam contradicit, quisquis sanè vel tenuiter expertus est quæ sint jura ecclesiastica.*

L'église a donc conservé plusieurs choses, même par rapport aux fidèles touchant les SS. Mystères, par une simple tradition secrète, et non écrite, communiquée aux seuls ministres de l'autel. *Nonne ex doctrinâ quam patres nostri silentio quieto minimèque curioso servarunt? pulchrè quidem illi nimirùm docti arcanorum venerationem silentio conservari.*

8°. Ce que nous venons de voir pour l'Orient au IV^e^. siècle, était exactement gardé en Occident au commencement du V^e^. Le saint Pape Innocent I., consulté par Decentius, évêque d'Eugubio, sur les Sacremens, et sur l'endroit auquel on devait donner la paix à la Messe, lui répond qu'il aurait pu se contenter d'avoir appris à Rome l'usage qu'on y garde en consacrant les SS. Mystères, et en faisant les autres choses secrètes: [a] *Sæpe dilectionem tuam ad urbem venisse, ac nobiscum in ecclesia convenisse non dubium est, et quam morem vel in consecrandis mysteriis, vel in cœteris agendis arcanis teneat, cognovisse quod sufficere arbitrarer ad informationem ecclesiæ tuæ, vel reformationem, si prædecessores tui minùs aliquid, aut aliter tenuerint.*

Le Pape veut pourtant bien répondre à ces difficultés, mais ce ne sera pas encore sans beaucoup de réserve: vous assurez, dit-il, que les prêtres

(a) *Ep. ad Dec.*

veulent se donner la paix, et la faire donner au peuple avant la consécration des Mystères, au lieu qu'il ne faut la donner qu'après toutes les choses que je ne dois pas découvrir ici; (a) *Pacem igitur asseris ante confecta Mysteria quosdam populis impertiri, imperare, vel sibi inter sacerdotes tradere, cum post omnia, quæ aperire non debeo, pax sit necessariò indicenda.* Comment aurait pu craindre ce saint Pape d'exposer, et de découvrir ce qui est dans le canon, s'il avait été écrit, et qu'on pût l'avoir facilement? Le Pape assure néanmoins de nouveau, en finissant sa lettre, qu'il y a des choses qu'il n'est pas permis d'écrire, mais qu'il pourra lui dire quand il viendra à Rome: *Reliqua verò quæ scribi fas non erat, cùm adfueris, interrogati poterimus edicere.*

C'en est assez pour être persuadé qu'on n'avait pas encore mis le canon par écrit l'an 416, qui est la date de la lettre du Pape Innocent I. Cela pourra aussi suffire pour terminer plusieurs questions qui ont été agitées parmi les savans, et pour connaître exactement le temps des premiers écrits dans lesquels le canon se trouve.

---

## ARTICLE II.

*Que les Liturgies attribuées à saint Jacques et aux autres Apôtres, à saint Basile, et à saint Chrysostôme, n'ont pas été écrites par ces Saints. On répond à l'autorité de Proclus.*

---

Nous devons inférer, des remarques précédentes, 1°. que les liturgies qui sont en usage dans les églises, et qui ont paru sous le nom de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Marc, ou des autres Apô-

(a) *Ep. ad Dec. n.* 1.

tres, n'ont pas été écrites par eux. Et véritablement si ces liturgies étaient des Apôtres mêmes dont elles portent le nom, les églises des quatre premiers siècles les auraient conservées partout dans les mêmes termes, comme on a conservé les actes des Apôtres, et les autres livres sacrés; on n'aurait jamais osé y faire quelques additions, ou quelques changemens; et le concile de Laodicée les aurait insérées au nombre des livres canoniques dont il fait l'énumération, can. 60.

2°. Nous devons inférer que ces liturgies des Apôtres, sans excepter celle de saint Jacques, qu'on peut regarder comme la plus ancienne de toutes les liturgies d'usage, n'étaient pas encore entièrement écrites au commencement du Ve. siècle, puisqu'elles contiennent le canon qui ne s'écrivait pas alors, selon le témoignage du Pape Innocent I. en 416. Ajoutons que si elles avaient été écrites au IVe. siècle au temps des Ariens, ou vers l'an 430, au commencement des Nestoriens, les Pères n'auraient pas manqué de les citer contre ces hérétiques; parce qu'elle contiennent des prières directement opposées à leurs hérésies.

Il faut inférer en troisième lieu par les mêmes raisons, que la liturgie de saint Basile, et celle de saint Chrysostôme, mort en 407, n'étaient pas encore écrites alors.

Il est vrai que saint Basile a fait un formulaire de prière. Saint Grégoire de Nazianze le dit expressément [a] : plusieurs savans ont cru que c'était un formulaire de toutes les prières du sacrifice; mais on ne l'a dit que plus d'un siècle après saint Basile. On voit seulement au commencement du VIe. siècle qu'en plusieurs églises d'Orient on disait quelques oraisons de saint Basile.

En 520, Pierre Diacre, et ses compagnons, en citent une dans leurs lettres aux évêques d'Afrique exilés en Sardaigne: [b] *Hinc etiam beatus Basilius*

(a) *Oratio* 20. *de Bas. p.* 40.
(b) *In Bibli. Patr. et in append. T.* x. *S. Aug. p.* 147.

*Cæsariensis episcopus in oratione sacri altaris quam penè universus frequentat Oriens , dona ,* inquit , *domine virtutem ac tutamentum etc.* Mais il ne paraît pas qu'on lui attribuât encore une liturgie entière.

RÉPONSE *à l'autorité de Proclus.*

Véritablement on a un petit ouvrage ou plutôt un fragment *de traditione divinæ missæ* sous le nom de Proclus, dans lequel il est dit [a] que saint Basile abrégea les liturgies de saint Clément et de saint Jacques, dont la longueur ennuyait alors les assistans ; et que saint Jean Chrysostôme la rendit encore plus courte. Mais je ne vois pas comment on pourrait attribuer avec fondement cet ouvrage à Proclus, qui fut fait évêque de Constantinople en 434. Quelque intérêt qu'ait Allatius de faire valoir le témoignage de l'auteur de cet ouvrage pour autoriser la liturgie de saint Jacques qu'il défend [b], il ne laisse pas de dire judicieusement dans sa dissertation des livres ecclésiastiques des Grecs [c] : *Si tamen illius Procli tractatus ille est.*

Vincent Ricard, qui a fait imprimer à Rome les analectes de Proclus, fait une longue énumération des auteurs qui ont donné cet ouvrage à Proclus ; et il ajoute cette réflexion : *Sed nec tractatus integer est, sed potius fragmentum quoddam excerptum ex epistola vel tractatu sancti Procli à librario qui liturgias exscripsit. Nam ita abruptè hæc ipsa fuisse composita haud crediderim unquam.*

1°. Il me semble qu'il n'y a qu'à faire réflexion que si Proclus avait connu la liturgie de saint Jacques, il n'aurait pu manquer d'en faire valoir l'autorité contre Nestorius. [d] On sait avec quelle force il

(a) Quare D. Basilius, medicâ quâdam ratione usus, breviorem eam ac concisiorem reddit. Haud multò post pater noster Joannes, cui aurea lingua cognomen dedit, multa præcidit et ut brevior esset constituit, etc.

(b) *Opuscul. Græc. p.* 176.

(c) *De Libr. Eccl. Græc. Dissert.* 1. *p.* 17.

(d) *Conc. Ephes. part.* 1.

prêcha contre lui à Constantinople [a] depuis l'an 429, jusqu'au concile d'Ephèse où il assista, et l'on ne peut pas ignorer que la qualité de mère de Dieu, *Theotocos*, est donnée à la sainte Vierge dans la liturgie de saint Jacques, et quelle y est même accompagnée, avec beaucoup de dignité, de plusieurs autres expressions magnifiques. Proclus n'a donc pas pu connaître cette liturgie sans en faire usage dans ses vrais discours, qui se sont conservés contre les Nestoriens. Ajoutons que dans le fragment attribué à Proclus, le célèbre Jean de Constantinople est appelé Chrysostôme, nom qui n'a pas été donné à ce saint Docteur avant le VII[e]. siècle, comme nous le verrons plus bas.

2°. Nous avons vu par les termes mêmes de saint Basile, qu'en son temps les prières de la consécration n'étaient pas écrites: qu'il n'y avait par conséquent point de liturgie, où elles se trouvassent par écrit; et qu'on n'avait donc pas alors cette liturgie de saint Jacques. Si elle ne subsistait pas, comment saint Basile l'aurait-il abrégée? et si elle subsistait, comment est-ce que ce saint Docteur aurait pu dire que les prières (qui se trouvent au long dans la liturgie de saint Jacques) n'avaient point été mises par écrit?

Si l'on pouvait ajouter quelque foi à la vie de saint Basile donnée par un auteur qui s'est nommé Amphilochius, nous dirions, non pas avec le prétendu Proclus, que saint Basile abrégea les liturgies de saint Clément et de saint Jacques, mais qu'après avoir demandé à Dieu durant six jours, la grâce de composer de ses propres paroles les prières de la Messe. « Jésus-Christ lui apparut le » septième jour pour lui accorder sa demande, et » qu'il mit d'abord sur du papier le commencement » des prières, et tout le reste de la liturgie. » Mais cette narration du prétendu Amphilochius est en-

(a) Il était alors évêque titulaire de Cyzique, et faisait les fonctions de prêtre à Constantinople.

core plus visiblement fabuleuse que celle de Proclus. Quoique le père Goar, dans son Eucologe, ait tâché de faire donner quelque croyance à ces récits, nous ne saurions sur de semblables témoignages d'auteurs fabuleux, et qui se contredisent, donner à saint Basile une liturgie entière; on verra seulement qu'au Ve. siècle on vit paraître quelques liturgies sous son nom, où l'on mit les oraisons qu'il avait composées, et qui étaient très-estimées dans tout l'Orient.

---

## ARTICLE III.

*On marque le temps auquel les Liturgies des Constitutions Apostoliques, attribuées au Pape saint Clément* (a) *ont été écrites, et quelle peut être leur autorité.*

---

Eusèbe nous apprend (b) qu'outre les lettres que saint Clément, Pape, écrivit à l'église de Corinthe, on lui attribuait faussement divers ouvrages écrits en grec, mais il ne nomme pas en particulier les Constitutions apostoliques, divisées en huit livres; il est cependant certain qu'au IVe. siècle, on connaissait un livre intitulé, *la doctrine des Apôtres*, (c) qui est cité par le même Eusèbe. Saint Epiphane connaissait cet ouvrage. Mais outre ce livre de la doctrine des Apôtres dont il parle quelquefois en passant, il y avait en son temps un autre ouvrage intitulé, *les Constitutions des Apô-*

(a) Quelques-uns se sont avisés de dire que les constitutions ont été attribuées à quelqu'autre Clément, qu'à saint Clément, Pape, qui étant Romain, n'aurait pas écrit en grec. Mais on devait faire attention que saint Clément, quoique Romain, a écrit des lettres en grec, et que le titre porte expressément par Clément, évêque et citoyen de Rome.

(b) *Hist. Eccles. l.* 3. *c.* 32.38.

(c) τῶν ἀποστόλων διδαχαί. *Ibid. c.* 19.25.

*tres*, [a] qu'il cite particulièrement dans l'hérésie 70, pag. 822, de l'édition du père Petau : [b] saint Epiphane nous apprend dans cet endroit, que cet ouvrage n'était pas reconnu pour être des Apôtres, et qu'il l'admet pourtant à cause qu'il y avait de bonnes choses, et qu'il n'y voyait rien qui s'éloignât de la foi, et de la discipline de l'Église. Mais les constitutions n'étaient point les mêmes que celles que nous avons à présent, et qui ont été plusieurs fois imprimées depuis cent ans. On voit par l'endroit que rapporte saint Epiphane, et dont les Audiens abusaient, que les Apôtres recommandent de faire la Pâque selon l'usage *des frères qui viennent de la circoncision*, et on lit tout autrement dans les constitutions que nous avons. Le père Petau a remarqué cette différence, et plusieurs autres ; après quoi il ajoute : [c] *apparet igitur aliud fuisse constitutionum genus quam quibus hodie Clementis nomen inscribitur.* Cependant cet ouvrage présente tant de marques d'antiquité, qu'il est reconnu plus ancien que le Concile de Nicée, par presque tous les savans ; le P. Morin, dans son *Traité des Ordinations*, pag. 20. M. de Marca, dans sa *Concorde du Sacerdoce et de l'empire* [d] ; Beveregius, prêtre anglican [e] ; M. de Laubepine, dans ses observations, l. 1. c. 13. M. Cotelier, etc. Cela peut être regardé comme incontestable, par rapport au fond et à la plus grande partie des constitutions. Mais la compilation tout entière, telle qu'elle est aujourd'hui, ne peut pas être tout-à-fait si ancienne. Ce que nous venons de remarquer dans saint Epiphane, est une preuve qu'on y a du moins fait des additions et des changemens. Le Con-

(a) *τῶν ἀποστόλων διατάξιν.* (b) *Epiph. heres* 70. *audian.*

(c) *Petav. animadv. in Epiph. T.* 2. *p.* 291.

(d) Difficile est in tam alto veterum scriptorum silentio tempus hujus collectionis indagare, quam tamen certum est concilii Nicæni tempora antecessisse. *l.* 3. *c.* 2. *n.* 5. *p.* 131.

(e) Codex canonum Ecclesiæ primitivæ vindicatus ac illustratus. *Lond.* 1678.

cile *in Trullo*, canon 2. dit positivement, qu'elles ont été altérées et corrompues par des hérétiques. Il est visible en effet que des Ariens y ont inséré leurs erreurs en quelques endroits, quoiqu'ils en aient laissé plusieurs qui leur sont contraires. Tâchons de connaître par quelques observations, à peu près le temps de cette compilation; et surtout des liturgies qu'elles contiennent.

Il y a au second livre un précis de la liturgie, qui n'est qu'un simple exposé de tout ce qui doit être observé à la Messe jusqu'au canon; *après quoi*, dit la liturgie, *on fait le sacrifice, tout le peuple priant en secret*; et chacun reçoit avec crainte, et révérence le corps et le sang de Jésus-Christ, les femmes étant voilées. Il n'y a rien là qui ne puisse convenir aux siècles apostoliques.

Au septième livre on ne trouve que deux oraisons touchant la liturgie: l'une pour remercier Dieu avant la communion, de la grâce qu'il a faite à son Église par Jésus-Christ Notre-Seigneur; l'autre pour dire au moment qu'on s'approche de la sainte communion. Ces oraisons conviennent à la fin du IV^e^. siècle, lorsqu'après celles que saint Basile avait écrites, plusieurs personnes se mêlèrent d'en faire: on ne voit point encore ici, non plus qu'au temps de saint Basile, les prières de la consécration.

Le huitième livre contient la liturgie tout entière avec la prière de l'invocation, et le reste du canon. L'auteur en dit ici plus qu'il n'avait osé en dire au second livre. Il faut donc qu'il ait écrit ceci plus tard, et qu'il y ait eu des exemplaires qui ne contenaient pas cette liturgie; et en effet M. Renaudot [a] parle d'une version Syriaque de ces constitutions, qui a plus de mille ans d'antiquité, où toute cette liturgie ne se trouve pas. On ne saurait raisonnablement placer cet ouvrage que vers la fin du IV^e^. siècle après saint Basile, qui mourut l'an

(a) Litur. Orient. T. I. pag. x. *Ms. Med.*

379, puisque ce saint Docteur nous a appris positivement que la prière qu'on faisait avant et après les paroles de Jésus-Christ, ne s'écrivait point. Au commencement même du V[e]. siècle les Pères ne nous parlent encore des paroles de la consécration, que comme d'une prière mystérieuse ou secrète, *prece mysticâ consecratum*, selon l'expression de saint Augustin. En un mot, ils n'en parlent que comme d'une prière qu'on n'écrivait point; et si on a commencé d'écrire les liturgies plutôt en Orient qu'en Occident, ce ne doit être du moins qu'après la mort de saint Basile qu'on s'est avisé d'en écrire une entière, et de l'attribuer à saint Jacques, comme a fait l'auteur du huitième livre *des constitutions.*

Mais il est à propos aussi de faire quelques observations, qui puissent empêcher des auteurs de la placer trop tard. On peut pour ce sujet observer, 1°. qu'elle a été écrite avant l'empire de Justinien, qui commença à régner l'an 527, c'est-à-dire, avant que cet empereur ait fait faire, comme nous verrons, quelques changemens dans la plupart des liturgies, qui étaient alors en usage dans les églises de son empire.

Dans cette liturgie le canon se trouve plus conforme à l'usage ancien. Il est fort long, le prêtre le récite tout seul, et les assistans ne répondent *amen* qu'à la fin des prières; ce qui convient fort avec ce que nous avons vu dans saint Justin, que le prêtre prie long-temps, et autant qu'il peut, et qu'à la fin des prières on lui répond *amen*. Dans les autres liturgies grecques, au contraire, qui sont postérieures, le prêtre ne prie pas seul de suite et uniformément. Il dit une partie des prières à voix basse, l'autre à voix haute, et il est interrompu par des *amen* que les assistans répondent, ce qui ne se trouve que depuis l'empire de Justinien. Elle est donc plus ancienne que la constitution de ce prince, qui sera rapportée plus bas.

On doit aussi reconnaître que les constitutions qui contiennent cette liturgie étaient connues au Ve. siècle, parce que le décret du Pape Gélase touchant les livres qu'il faut admettre ou rejeter, les range parmi les apocryphes. Ce Pape est mort l'an 496, l'on ne peut douter de l'antiquité de sa décrétale. Le cardinal Thomazzi l'a vue dans des manuscrits qui ont près de mille ans d'antiquité, où (a) on lit; *incipit decretàle sancti Gelasii Papæ.* Il en est fait mention (b) sous Louis-le-Débonnaire parmi les livres donnés par l'abbé Ansegise au monastère de saint Germer de Flayx, dont il était abbé. *Decreta Gelasii Papæ de libris recipiendis et non recipiendis.* Le père Pagi (c) rapporte d'autres preuves incontestables de ce décret qui ne laissent aussi point lieu de douter que les constitutions apostoliques ne soient plus anciennes que ce décret.

3o. Il n'y a ici aucune des choses qui ont été mises dans les liturgies, après le Concile d'Ephèse, comme sont les éloges de la sainte Vierge appelée mère de Dieu, et le Symbole de la foi.

Mais deux autres remarques doivent nous les faire placer long-temps auparavant vers la fin du IVe. siècle. La première est qu'elles ont été écrites dans un temps où l'auteur déclare qu'elles ne doivent pas être divulguées, à cause des choses mystiques qu'elles renferment, et qui doivent être tenues secrètes: (d) *Constitutiones vobis episcopis per me Clementem in octo libris editæ, quæ non sunt omnibus divulgandæ propter ea quæ sunt in eis mystica.* Elles sont donc écrites dans un temps où l'on ne pensait point *à divulguer* toutes choses, apparemment vers le temps de saint Basile, ou peu après.

La seconde remarque, est que la liturgie entière

(a) *Cod. Palatin. vat. num.* 493. *post Miss. Gallic. Præfat. in cod. Sacr. sub fin.*
(b) *V. Mabill. de Cursu Gall. pag.* 385.386.
(c) *In ann. Baron.* 449. (d) *Can. Ap.* 85.

de ces constitutions a été écrite dans un temps où les classes des pénitens étaient encore en vigueur. C'est la seule de toutes les liturgies d'Orient, où après le renvoi des catéchumènes on voit les prières sur les pénitens par le diacre qui disait à haute voix ; *Exite qui in pœnitentia estis*. Or ces classes des pénitens furent ôtées par Nectaire, patriarche de Constantinople, l'an 390. [a] Donc cette liturgie a été écrite ou avant cette année-là, ou peu d'années après, en cas qu'on eût encore retenu cet usage dans quelques églises. Mais comme on se conforma bientôt à l'église de la ville impériale, rien n'empêche de placer exactement la liturgie des constitutions entre l'an 370, qui est le temps auquel saint Basile écrivait, et l'an 390, qui est l'époque de l'abolition de la pénitence publique.

Cette liturgie n'a été en usage dans aucune église en particulier. L'auteur l'a sans doute recueillie de ce qui se faisait dans les églises de son temps. Il attribue son ouvrage à saint Clément, et il lui fait recommander le secret : ce qui montre en même temps deux choses ; la première, qu'on était persuadé que les usages de l'église venaient de la plus haute antiquité ; et l'autre, qu'on ne les écrivait pas tous, et que l'on craignait de les divulguer. On peut donc dire qu'il n'a fait que prévenir le temps auquel les églises ont mis leurs liturgies par écrit, regarder son ouvrage comme un recueil des rituels de plusieurs églises de son temps, et citer sa liturgie comme la première et la plus ancienne de toutes celles qui ont été entièrement écrites. Nous la mettons ici en français dans l'article VIII, après avoir exposé ce que nous trouvons touchant la liturgie dans les Pères des quatre premiers siècles.

(a) *Socr. lib. 5. c. 19. Sozom. l. 7. c. 16. Fleury, Hist. Eccl. l. 19. n. 23.*

## ARTICLE IV.

*On montre que les six Livres des Sacremens attribués à saint Ambroise, sont d'un auteur du VIe. siècle.*

---

Les remarques précédentes nous empêchent encore d'attribuer à saint Ambroise le *traité des sacremens*, divisé en six livres, parce qu'il contient la plus grande partie du canon. Véritablement tout homme raisonnable doit convenir que ce traité renferme précisément la doctrine de saint Ambroise. C'est sans doute ce qui l'a fait citer généralement sous son nom depuis huit ou neuf cents ans; et l'on a été d'autant plus porté à adhérer à ce sentiment, que saint Augustin cite [a] un *Traité des Sacremens* fait par saint Ambroise. Mais saint Augustin dit en même temps que ce traité est aussi intitulé *de la Philosophie*, et qu'il y est parlé des philosophes et des prophètes, de Platon et de Jérémie; ce qui est fort éloigné du sujet du traité en question.

Le cardinal Bona [b] a fait la même observation, et il ajoute qu'après avoir lu les ouvrages de saint Ambroise, celui-ci lui parut d'un style tout différent; qu'on n'y trouve pas les passages de l'Écriture cités selon la version que suit saint Ambroise, et qu'il y a remarqué des choses qui ne conviennent pas au siècle de ce saint docteur. [c] M. de Tillemont voudrait que ce savant cardinal eût marqué qu'elles étaient ces choses; nous tâcherons d'y suppléer, pour marquer aussi précisément qu'il se pourra, en quels temps on doit placer cet ouvrage, qui est d'un si grand poids. Il me semble qu'on le

(a) Nam quid ille de hac re Episcopus dixerit, in libro ejus legitur quem de Sacramentis sive de Philosophia scripsit. *l.* 2. *retract. cap.* 4.
(b) *Rer. lit. lib.* 1. *cap.* 7. (c) Not. 62. sur S. Amb. T. x. p. 765.

placera exactement, si l'on prend le milieu entre les deux extrémités, ou les deux sentimens tout opposés. Les uns veulent qu'il soit de saint Ambroise, ou de son temps, les autres le renvoient jusqu'au huitième ou au neuvième siècle : mais l'on peut voir qu'il est du VI^e.

Il n'est ni de saint Ambroise, ni du IV^e. ni même du commencement du V^e. siècle, parce que le canon ne s'écrivait point alors, et que le Pape Innocent I., en 416, nous a dit, qu'il n'était pas permis d'écrire la formule du sacrement de la Confirmation : or l'évêque qui a fait ce traité a écrit le canon : il a écrit aussi la formule dont on se servait dans son église pour donner la Confirmation : *quand vous avez été baptisés*, dit-il, [a] *vous êtes venus à l'évêque. Que vous a-t-il dit ? Dieu le Père, etc. Ergo venisti ad sacerdotem. Quid tibi dixit ? Deus, inquit, Pater omnipotens qui te regeneravit ex aquâ et Spiritu sancto concessitque tibi peccata tua, ipse te ungat in vitam æternam.* Voilà la formule, et pour montrer que par là on reçoit la grâce de la Confirmation, pour résister à tout ce qui est mauvais et opposé à la vie éternelle : [b] *Si exsurgat*, poursuit-il, *inimicus aliquis, si velit tibi fidem tuam auferre, si minatur mortem... elige illud in quo unctus es, ut vitam æternam vitæ præferas temporali.* Cet auteur qui découvre les formules des sacremens, n'a donc écrit qu'après la lettre du Pape Innocent, c'est-à-dire, après l'an 416, où on les cachait encore avec soin. On ne peut raisonnablement le placer que vers l'an 500, soit après le Pape Gélase, ou vers le temps du Pape Vigile, sous lesquels on commençait en Occident à mettre le canon par écrit, comme nous le montrerons encore dans la suite, selon la discipline établie alors. Un évêque n'aurait pas voulu avant ce temps-là publier les prières de la consécration dans les sermons au peuple. Or les cinq premiers livres des sacremens

(a) *Lib. 2. de Sacram. cap. 7.* (b) *Ibid.*

sont tout autant de sermons ; et le sixième renferme un sixième et un septième sermon sur les mystères qu'on ne révélait pas encore. Cet ouvrage ne peut donc avoir une époque plus ancienne que la fin du Ve. siècle.

On ne peut pas non plus le renvoyer jusqu'au VIIIe. siècle ou au IXe. 1°. Parce que le père Mabillon [a] trouva dans l'abbaye de saint Gal en Suisse, un manuscrit en lettres majuscules, dans lequel, après les homélies de saint Maxime de Turin, et quelques autres de saint Augustin, on voit les six livres des Sacremens sans nom d'auteur, mais écrits du moins avant le VIIIe. siècle. 2°. Parce que l'auteur suppose au sixième livre qu'il y avait encore beaucoup d'infidèles et de païens : ce qui montre qu'il a été écrit avant l'extinction de l'idolâtrie dans l'empire romain, sous le règne de Justinien. J'ajoute encore une troisième remarque qui me paraît décisive : c'est que l'auteur fait mention de la coutume de dire *Corpus Christi* en donnant la communion, [b] et de répondre *amen* en la recevant : *confitens quod accipias Corpus Christi, et tu dicis amen hoc est verum*. Or cette coutume a cessé dans l'église latine vers l'an 570, avant le pontificat de saint Grégoire, lorsqu'on n'a plus donné l'Eucharistie à la main, comme nous verrons plus bas. Ce traité ne peut donc être placé plus tard que vers le milieu du VIe. siècle, plusieurs années avant le pontificat de saint Grégoire.

(a) *Mus. Ital. p.* 4. *et seq.* (b) *L.* 4. *c.* 5.

## ARTICLE V.

*Comment le Canon de la Liturgie s'est conservé jusqu'au Ve. Siècle, par la seule Tradition non écrite. On expose l'ordre de toute la Liturgie, qu'on trouve dans les Auteurs Ecclésiastiques, jusqu'au commencement du Ve. Siècle.*

---

La règle et les prières de la consécration se sont conservées sans être écrites, comme on a conservé la formule de la foi sans la mettre par écrit.

Il n'a pas été plus difficile de conserver la règle de l'oblation que celle de la foi. *Le Symbole de notre foi et de notre espérance nous vient des Apôtres*, dit saint Jérôme [a], *et il ne s'écrit point avec de l'encre ni sur du papier.* Quelque facilité que l'écriture eût procurée à ceux qui se convertissaient dans un âge avancé, ou qui avaient la mémoire dure, on gardait l'ancien usage : *personne n'écrit le Symbole*, dit saint Augustin [b], *on ne peut pas le lire. Repassez-le en vous-mêmes, chaque jour en vous couchant, en vous levant ; que votre mémoire vous tienne lieu de cahier ;* SIT VOBIS CODEX VESTRA MEMORIA.

*Nous ne craignons pas*, dit ailleurs saint Augustin [c], *que vous puissiez oublier l'Oraison Dominicale, parce qu'on la dit tous les jours à l'autel...... Vous n'y entendez pas de même réciter le Symbole ;*

(a) *Hier. Epist. ad Pammach.*

(b) Quotidie dicite apud vos : Symbolum nemo scribit ut legi possit ; sed ad recensendum, ne fortè deleat oblivio quod tradidit diligentia, sit vobis Codex vestra memoria. *De Symb. ad. catechum. T. 6. p.* 547.

(c) In Ecclesia enim ad Altare Dei quotidie dicitur ista Dominica Oratio, et audiunt illam fideles, Symbolum quotidie non auditis, etc. *Serm.* 58. *in Matth. T. V. p.* 342.

*c'est pourquoi dites-le en vous-mêmes le matin et le soir pour ne le pas oublier.*

Les Apôtres qui nous ont laissé le Symbole de la foi, sont aussi *les Instituteurs des Mystères*, dit saint Épiphane. Mais, comme nous l'apprennent saint Basile et le Pape Innocent I., on n'écrivait point les prières de l'invocation ou la formule de la consécration. Il fallait que la mémoire des prêtres fût leur canon, et leur livre : *sit vobis codex vestra memoria.* De là l'ancien usage d'obliger les prêtres de savoir la liturgie par cœur, ce qui est très-exactement recommandé, et observé chez les Cophtes. (a) Les Novelles de l'empereur Justinien, comme nous avons vu plus haut, supposaient cette obligation des évêques et des prêtres, et les Statuts de l'église de France le leur ordonnaient encore au IX$^{e}$. siècle. (b) Pourquoi les prêtres n'auraient-ils pas anciennement récité la liturgie sans livre, puisqu'en plusieurs églises il n'a pas été permis de lire dans un livre ce qui devait être chanté ou récité au chœur? Le Concile de Narbonne, en 1551, défend aux chanoines d'avoir au chœur le bréviaire ni aucun autre livre : *in choro nullum librum etiam precum imò ne ipsum quidem breviarium teneant et legant. cap.* 45. Cela s'observe encore dans les églises de Lyon et de Rouen. La règle de saint Césaire, et de plusieurs autres, marque pour ce sujet qu'on doit savoir le Psautier par cœur. Les filles mêmes et les femmes qui étaient dans un couvent, devaient l'apprendre, ainsi que sainte Césaire, abbesse d'Arles, le recommandait dans sa lettre à sainte Richilde, et à sainte Radegonde, (c) *omnes me-*

(a) *Vansleb. Hist. d'Alex. p.* 94.

(b) Voyez les constitutions de Rieulfe, évêque de Soissons, de l'an 889, où on lit *canonem missæ... memoriter, et veraciter, ac correctè tenere studeat, etc.* Conc. tom. 9. col. 416. et les capitules d'Hincmar, archevêque de Reims, données aux prêtres l'an 852.

*Memoriter discat... nec minus exorcismos, et benedictiones aquæ et salis. Capitul.* 4.

(c) *Thesaur. Anecd. t.* 1. *Col.* 4.

*moriter psalterium teneant.* A présent même chez les Abyssins, les laïques hommes et femmes apprennent le Psautier par cœur ; et plusieurs savent aussi par cœur presque toutes les épîtres de saint Paul : [a] Ludolf en donne plusieurs preuves. Il était plus aisé, et plus convenable aux prêtres d'apprendre les prières de la liturgie. C'était un vrai moyen de conserver secrètement ces prières. Elles étaient un secret pour tout autre que pour les ministres sacrés, comme le Symbole était un secret pour tous ceux qui n'étaient pas initiés. Et de même que, selon le rapport de Ruffin dans son explication du Symbole, il y avait quelques variétés en diverses églises, à cause des articles qu'il fallait développer contre les hérésies naissantes ; il y a eu aussi quelques variétés dans le canon en diverses églises.

L'essentiel s'est conservé dans toutes les églises, et cela suffit ; c'est-à-dire, que partout on prononce les paroles que Jésus-Christ prononça en instituant l'Eucharistie, et que comme Jésus-Christ fit une prière, et qu'il ordonna de faire ce qu'il a fait, *hoc facite*, on a toujours joint une prière pour demander le changement du pain et du vin, au corps et au sang de Jésus-Christ. Comment ne pas trouver quelques variétés dans le total, lorsqu'on sait qu'on n'a osé mettre le canon par écrit, qu'après avoir écrit le Symbole de la foi ? Or on faisait encore scrupule d'écrire le Symbole au milieu du V^e^. siècle. [b] Sozomène, qui écrivait en 445, dit que quelque nécessaire qu'il lui parût d'insérer dans son histoire la formule de la foi, du Concile de Nicée, des personnes pieuses et savantes lui avaient fait entendre que ces sortes de choses ne doivent être qu'entre les mains des prêtres et des évêques. Nous avons vu dans saint Augustin qu'on n'écrivait point le

(a) *Comm. in hist. Ethiop.* 2. *c.* 12. *n.* 49. *et l.* 3. *c.* 5. *n.* 36.
(b) *Soz. l.* 1. *c.* 19.

Symbole, et saint Pierre Chrysologue [a], évêque de Ravenne, qui est mort vingt ans après ce saint Docteur, nous dit encore qu'on ne confiait point au papier ces secrets célestes, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains d'un profane, d'un méchant et d'un critique dont l'ignorance ou le mépris pourrait faire tourner à la ruine ce qui est donné pour le salut.

Ne trouvons donc pas étrange que le canon ait été écrit si tard; et voyons jusqu'alors ce que les auteurs des IV. premiers siècles nous ont dit de la liturgie. Quoiqu'il se soit perdu beaucoup d'écrits des premiers siècles, on ne laisse pas de voir la grande idée du sacrifice et l'ordre qu'on y gardait dans des monumens certains, sans recourir à des décrétales des Papes ou à d'autres écrits, qui ne sont pas véritablement des auteurs dont ils portent le nom.

Rien n'est plus grand sur la célébration des SS. Mystères, que ce que nous en ont dit en tant d'endroits saint Cyprien, saint Augustin, et saint Chrysostôme, qui nous représentent si souvent l'autel comme le ciel même, où Jésus-Christ est présent, assisté des SS. Anges qui l'adorent [b], mais nous avons peut-être rapporté assez de témoignages sur la grandeur du sacrifice, dans l'explication littérale de la Messe. Remarquons ici en peu de mots ce qui peut faire connaître la liturgie depuis les temps apostoliques jusque vers l'an 430.

Nous avons des lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche, qui ont été citées par les anciens Pères, et que les savans de notre temps ont bien su distinguer des autres lettres qui lui ont été attri-

(a) Committi non potest caducis et corruptibilibus instrumentis æternum et cœleste secretum, sed in ipsa arca animæ, in ipsa bibliotheca interni spiritus est locandum, ne profanus arbiter, ne improbus quod dilaceret discursor inveniat, et fiat ad contemnentis et ignorantis ruinam quod confitenti, et credenti donatum est ad salutem. *Chrysol. Sermo.* 58.

(b) Voyez l'ample recueil des témoignages de saint Chrysostôme sur l'Eucharistie, qui a été fait avec soin par Claude de Saintes.

buées, ou qui ont été interpolées au V[e]. ou au VI[e]. siècle. (a) Or dans les lettres de ce saint Martyr, contemporain des Apôtres, et qui avait vu Jésus-Christ après la résurrection, (b) on voit :

I. Assemblée pour sacrifier.

Que le clergé et les fidèles s'assemblaient pour offrir le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, et que des hérétiques se séparaient de la prière et de l'Eucharistie, (c) parce qu'ils ne croyaient pas que l'Eucharistie fût la chair de notre Sauveur Jésus-Christ immolée pour nos péchés, et ensuite ressuscitée. (d)

II. Assemblée avec l'évêque ou par son consentement.

Que l'Eucharistie ne se fait qu'avec l'évêque ou par son consentement (e); que comme il n'y a qu'un Jésus-Christ, il n'y a qu'un autel, et un évêque : *Unissez-vous*, dit le même saint Martyr, *pour participer à une même Eucharistie; car il n'y a qu'une chair de notre Seigneur Jésus-Christ, un seul calice de l'union de son sang, un seul autel, et un seul évêque, avec les prêtres, et les diacres qui sont souvent appelés les ministres des mystères;* qu'ainsi se séparer de l'évêque et du clergé, c'est ériger autel contre autel, et faire un sacrifice profane, comme le disent aussi Origène et saint Cyprien, *de unit. eccl.*

(a) Les savans protestans mêmes l'ont démontré. *Voyez* surtout Hammond, Vossius, Usserius, Pearson, Beveregius et Cave.

(b) *Ad Smyrn. p.* 3. *Edit. Vos.*

(c) Cet endroit a été cité par Théodoret dans le troisième dialogue. Véritablement Théodoret au lieu du mot προσευχας qui signifie prière, a lu προσφορας c'est-à-dire, *oblation* ; mais outre que ces deux mots expriment ici également la prière de l'oblation ou le sacrifice, on sait que dans tous les temps les passages de l'Écriture et des Pères sont souvent cités par mémoire, avec quelques changemens de termes.

(d) *Ibid. p.* 5.

(e) Illa firma gratiarum actio (Eucharistia) reputetur, quæ sub ipso est vel quam utique ipse concesserit. *Ep. ad Smyrn. p.* 6. *Epist. ad Philadelp. p.* 40. *Ep. ad Tralles. p.* 48.

III. L'évêque assisté des prêtres.

Que selon l'usage ordinaire, l'évêque à l'autel était assisté des prêtres et des diacres, selon le même saint Ignace ; ce qui se voit aussi dans les catéchèses de saint Cyrille.

IV. Le prêtre assisté d'un diacre.

Lors même qu'un prêtre allait offrir le sacrifice dans un lieu particulier, il était assisté d'un diacre. Pendant les persécutions, saint Cyprien envoyait dans les prisons un prêtre et un diacre : *Presbyteri quoque qui illic apud confessores offerunt, singuli cum singulis diaconis per vices alternent. Cypr. Ep.* 5.

V. Assemblée dès le grand matin. Chant d'Hymnes et de Psaumes.

On voit dans la lettre de Pline second, gouverneur de l'Asie, [a] à Trajan, citée par Tertullien, que l'assemblée se faisait de grand matin avant le jour, et qu'ils chantaient des hymnes en l'honneur de Dieu et de Jésus-Christ comme Dieu. Ces hymnes sont distinguées des psaumes dans Eusebe. *Hist. eccl.* 5. *ch.* 28.

Tertullien ajoute qu'on chantait aussi des psaumes, [b] *jam verò prout scripturæ leguntur, aut psalmi canuntur. Cap.* 9. *de anima.*

VI. Lectures des Prophètes et des Apôtres.

Saint Justin témoigne qu'on faisait des lectures des Prophètes et des Apôtres. *Apol.* 2. C'était la coutume d'Orient et de la plupart des églises latines. On lit dans saint Chrysostôme : *Stat minister, et altâ voce clamat, ac dicit, attendamus : hæc communis ecclesiæ vox est. Post illam incipit lector prophetiam Isaiæ, et dicit : hæc dicit Dominus. Chrysostom. hom.* 19. *in act. Ap.* On lit aussi dans Sulpice Sevère pour les Gaules : *Lectione propheticâ tunc notatum ; nam cum fortuitò lector, cui legendi eo die officium erat, etc. Vit. S. Martini*, c. 7.

(a) *Plin.* 2. *Ep.* 97. *ad Traj. sub. fin. lib.* 10.
(b) *Tertul. apolog. c.* 2.

Il en était de même dans l'église de Milan, aussi bien que dans les églises d'Espagne, comme on le verra plus bas.

VII. Epître seule à Rome et en Afrique.

A Rome, aux environs et en Afrique, on ne faisait ordinairement qu'une lecture de saint Paul, qui était appelée pour ce sujet l'Épître ou l'Apôtre: ensuite on chantait un psaume qui était suivi de l'Évangile: *Primam lectionem audivimus apostoli.... deindè cantavimus psalmum.... post hæc evangelica lectio. Aug. de verbis apost. serm.* 176. *al.* 10. *p.* 839.

VIII. Lecteur placé à la Tribune.

A Carthage un lecteur d'office élu par l'évêque, montait à une tribune, *super pulpitum, id est, tribunal ecclesiæ*, d'où il était vu de toute l'assemblée, et où il faisait les lectures, sans excepter celle de l'évangile. *Cyp. ep.* 39. *pag.* 224.

IX. Nul Introït. On commençait par les Lectures.

Jusqu'à ce temps-là on ne voit point qu'il y eût d'autre introït, que le salut de l'évêque: *dominus vobiscum*, et les lectures de l'Écriture. *Dès que le prêtre entre dans l'église*, dit saint Chrysostôme, *il dit: le Seigneur soit avec vous, ou la paix soit avec vous. Hom.* 3. *ad Coloss. hom.* 36. 1. *ad Corinth.* Et saint Augustin allant le matin de Pâques à l'église qui était toute pleine à cause d'un miracle qui venait d'arriver, dit simplement: *procedimus ad populum, plena erat ecclesia, salutavi populum.... facto silentio, divinarum scripturarum sunt lecta solemnia. Civ. D. l.* 22. *c.* 8. *n.* 22.

X. Discours de l'Évêque.

Après les lectures des Écritures, l'évêque faisait un discours: saint Justin, *apol.* 2. *Has tres lectiones* (dit saint Augustin parlant de l'Épître, du Psaume, et de l'Évangile) *quantum possumus pertractemus. Aug. de verb. apost. serm.* 176. *al.* 10. Le lecteur lisait sur les degrés, et l'évêque parlait du haut

de la tribune. *Quod cùm ex dominico Paschæ die tertio fieret in gradibus exedræ, in quâ de superiore loquebatur loco. Aug. civ. D. ut suprà.*

XI. Cierges allumés pour l'Evangile.

A la lecture de l'Évangile dans toutes les Églises d'Orient, on allumait des cierges, quoiqu'on fût éclairé du soleil, dit saint Jérôme : *Per totas Orientis ecclesias quando legendum est evangelium, accenduntur luminaria jam sole rutilante. Hier. adv. Vigil.*

XII. Catéchumènes.

Les catéchumènes assistaient aux lectures, et aux discours et à quelques prières qu'on faisait pour eux ; et ils avaient une place séparée de celles des fidèles ; au lieu que parmi les hérétiques tout était confondu, dit Tertullien : *In primis quis catechumenus, quis fidelis incertum est : pariter adeunt, pariter audiunt, pariter orant : etiam ethnici si supervenerint. De prescrip. c.* 41.

XIII. Renvoi des catéchumènes par un diacre.

On les renvoyait après les lectures et les discours, *post lectiones atque tractatum dimissis Cathecumenis*, dit saint Ambroise, *epist.* 14. *ad Marcell. sor. Fit missa catechumenis ; manebunt fideles.* Saint Augustin, serm. 49. *al.* 237. C'était un diacre qui annoçait ce renvoi : c'est pourquoi on lit dans Cassien qu'un moine dans sa cellule, après avoir contrefait le lecteur et le prédicateur, contrefit aussi le Diacre renvoyant les catéchumènes ; *mutato rursum officio celebrare velut diaconum catechumenis missam. Cass. l.* XI. *c.* 25.

XIV. Prières sur les Pénitens.

Après le renvoi des catéchumènes, le Concile de Laodicée, tenu vers l'an 363, marque au 19^e^. canon une prière sur les pénitens qu'on renvoyait ensuite ; cela s'est observé jusqu'au temps du patriarche Nectaire qui abolit la pénitence publique en Orient l'an 390.

### XV. Prières sur les fidèles.

Les fidèles demeurant seuls, on commençait les prières, qui leur étaient particulières, selon le même concile. Il en marque trois, l'une en silence, les deux autres à haute voix.

### XVI. Nappes, et Vases sacrés.

On mettait des nappes sur l'autel: *Quis fidelium nescit inter agendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri*, dit Optat. *lib.* 6. Cette nappe est appelée le manteau ou la palle, *velamina et instrumenta dominica extorsistis... pallas... pallam lavas.* On voit par les actes des martyrs sous Dioclétien, qu'on avait des calices d'or et d'argent. Ces actes sont dans les *annales de Baronius*, *ann.* 303 *et* 304, et dans saint Augustin, *l.* 3. *contra Crescon. c.* 29.

Saint Chrysostôme parle des vases précieux, des tables d'autel d'argent, des voiles de l'autel sur lesquels l'or brillait, et des calices d'or et d'argent garnis de pierreries, qu'on mettait sur l'autel. Ce saint évêque ne trouvait point cela mauvais, pourvu qu'on ne négligeât pas de nourrir et de vêtir les pauvres. *Hom.* 51, *in Matth.* 60. *ad popul. Antioch.* 18. *in act. apost.* Mais s'il y avait des besoins pressans, il fallait, pour y subvenir, vendre ces vases précieux, comme le dit saint Ambroise, *l.* 2. *offic. c.* 28. On ne craignait pas de se réduire à des vases de vil prix. Saint Jérôme loue saint Exupère, évêque de Toulouse, d'avoir tout vendu, et de porter le corps de Jésus-Christ dans un panier d'osier, et le sang dans un calice de verre: *Omnem substantiam Christi visceribus erogavit; nihil illo ditius qui corpus Domini canistro vimineo, sanguinem portat in vitro. Ep.* 13. *ad Rustic. l.* 2. Les instrumens et tous les vases, dit saint Augustin, qui servaient à la célébration des Sacremens, étaient regardés comme saints, comme consacrés par leur usage: *sed enim et nos pleraque instrumenta, et vasa ex hujusmodi materia vel metallo habemus*

*in usum celebrandorum Sacramentorum, quæ ipso ministerio consecrata, sancta dicuntur. Aug. in Ps.* 113.

XVII. Lavement des mains.

Un diacre donnait à laver à l'évêque ou au prêtre qui officiait, et aux autres prêtres qui étaient autour de l'autel. Saint Cyrille, *cat. myst.* 5.

XVIII. Baiser de paix.

Les fidèles dans tout l'Orient s'embrassaient ici en signe de paix et d'union. Saint Justin, *apol.* 2. saint Cyrille, *catech. V;* le Concile de Laodicée, *canon* 19. saint Chrysostôme, *Osculum pacis porrigere, tempore quo munera offeruntur, in usu est. De compunct. cord.* On faisait de même en Espagne et dans les Gaules; mais en Italie et en Afrique, le baiser de paix ne se faisait qu'immédiatement avant la communion, comme on le verra plus bas.

XIX. Offrande des fidèles.

Tous les assistans devaient faire leur offrande pour contribuer au sacrifice. Saint Cyprien, *de opere, et eleemosina.*

XX. Cantiques pendant l'Offrande.

Entre le temps de saint Cyprien, et de saint Augustin, on introduisit à Carthage la coutume de faire chanter quelques versets des psaumes, pendant que le peuple offrait, avant l'oblation de l'autel. Saint Augustin, *l.* 2. *retract. c.* 11. *col.* 45.

XXI. Calice mêlé de vin et d'eau.

On présentait au prêtre le pain qui devait être offert, et le calice mêlé d'eau et de vin. Saint Justin et saint Clément d'Alexandrie le disent expressément.

XXII. Encensement de l'Autel.

Saint Ephrem, au IV^e^. siècle, dit que les aromates ne doivent être employés que pour Dieu. *Ephr. testam.* et saint Ambroise nous apprend que le pontife encensait l'autel : *Atque utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferenti-*

*bus assistat angelus : immò præbeat se videndum. Ambr. comment. in Evang. Luc. l. 1. c. 1.*

Il n'y a que ces deux auteurs qui aient incontestablement parlé de l'usage de l'encens à la Messe au IV[e]. siècle ; mais les canons apostoliques et les liturgies qui ont été écrites peu de temps après, ne nous permettent pas de douter qu'on n'encensât l'autel pendant le sacrifice dans la plupart des églises depuis que le paganisme a été détruit ou fort abandonné.

XXIII. Prières générales pour les Rois, les Empereurs, etc., spécialement pour les morts.

On faisait un grand nombre de prières avant et après la Préface, pour les évêques, les prêtres et tout l'ordre du clergé ; pour les rois, pour les états, pour la paix, pour tous les biens de la terre, et pour tous les besoins, pour tous les fidèles, et pour les morts. Il ne paraît pas distinctement de quelle manière toutes ces prières étaient rangées dans toutes les Églises. Tertullien dit : *Oramus pro imperatoribus et pro ministris eorum. Apologet. c.* 39. Saint Cyrille de Jérusalem, *catech. mystag.* 5, en place beaucoup dans le canon, aussi bien que saint Chrysostôme, *hom.* 2. *in* 2. *ad. Corinth.* où il exhorte les fidèles à connaître le temps auquel le prêtre faisait ces prières, et à recueillir alors particulièrement leur esprit. Ces prières générales pour tous les hommes se faisaient par tous les prêtres, et par tous les fidèles dans tout le monde, dit l'auteur du *traité de la vocation des Gentils*, qui a été long-temps attribué à saint Ambroise, et qu'il convient mieux de donner à saint Léon [a], *quam legem supplicationis ita omnium sacerdotum, et omnium fidelium devotio concorditer tenet, ut nulla pars mundi sit, in qua hujusmodi orationes non celebrentur à populis christianis. Apud S. Ambr. de voc. gent. l.* 1. *c.* 4. L'Église a toujours

(a) Voyez la seconde dissertation du Père Quesnel, au second tome des œuvres de saint Léon.

prié pour les morts, dit saint Augustin. *Hoc enim à patribus traditum, universa observat Ecclesia, ut pro iis, qui in corporis et sanguinis Christi communione defuncti sunt, cùm ad ipsum sacrificium loco suo commemorantur, oretur, ac pro illis quoque id offerri commemoretur. Aug. serm.* 182. *de verb. apost. al.* 32. *et l. de curâ pro mort. c.* 1.

Saint Augustin avertit que quoiqu'on récitât les noms des martyrs, ce n'était pas pour eux, mais pour les autres morts qu'on priait: *Habet ecclesiastica disciplina, quod fideles noverunt, cum martyres eo loco recitantur ad altare Dei; ibi non pro ipsis oretur, pro cæteris autem commemoratis defunctis oretur. De verb. apost. serm.* 17.

XXIV. La Préface *Sursum corda.*

La Préface qui commence par *Sursum corda*, dans saint Cyprien: *Sacerdos ante orationem præfatione premissa parat fratrum mentes, dicendo, Sursum corda. Lib. de orat.* Saint Augustin en fait mention en beaucoup d'endroits: *De bono viduit. c.* 16. *De bono persever. c.* 13. *Serm.* 227. *ad infant. de sacram. T.* 5. Et il dit que cela se chante ainsi par toute la terre: *Ut quotidie per universum orbem humanum genus una penè voce respondeat, sursum corda se habere ad Dominum. Lib. de vera relig. c.* 3. *p.* 750. *T.* 1. Saint Chrysostôme, *hom. de Eucharistia.* Saint Cyrille, *catech. mystag.* 5.

XXV. Le *Sanctus*, et en quelques endroits le *Gloria in altissimis.*

Le même saint Cyrille finit la Préface par le *Sanctus*, dont Tertullien fait aussi mention. *Lib. de Orat. c.* 3. Saint Chrysostôme, *hom. in laud. conven. in ecclesia. Hom. in vidi Dominum, hom.* 14. *ad Ephes. hom.* 21. *ad pop. Antioch. hom.* 19. *in Matth.*

Il paraît par saint Chrysostôme, qu'à Antioche et à Constantinople on disait le *Gloria in altissimis Deo*, aussi bien que le *Sanctus. Quis sit hymnus cælestium norunt fideles. Quid in cælestibus dicunt*

*Cherubim, quid dixerunt angeli? Gloria in altissimis Deo: et hom. 3. et 9. ad Colossenses.* [a] *In supernis angelorum exercitus canunt gloriam, in terris homines in ecclesiis choros agentes, ad eorum exemplum eamdem canunt gloriam: in supernis Seraphim ter sanctum illum resonant, in terris eumdem hominum promit multitudo. Hom. in laud. convenientium in ecclesiam.*

**XXVI. Le canon ou la règle de la consécration.**

La principale partie du canon, ou la règle de la consécration est marquée avec beaucoup de réserve dans plusieurs auteurs. On y voit que les prêtres prononçent les mêmes paroles que Jésus-Christ avait prononcées en instituant l'Eucharistie; saint Chrysostôme, *hom. 2. 2. ad Timoth. hom. de Juda prodit. hom.* 60. *ad pop. Antioch.* Qu'ils rendent grâces et qu'ils invoquent la toute-puissance de Dieu sur le pain; qu'après ces actions de grâces, et cette invocation, ce pain offert sur l'autel n'est plus un pain commun, mais l'Eucharistie, le corps et le sang de Notre-Seigneur.... *Panem in quo gratiæ actæ sint*, dit saint Irénée, *corpus esse Domini sui et calicem sanguinis ejus..... panis, percipiens invocationem Dei jam non communis panis est, sed Eucharistia. Iren. lib. 4. contr. hæres. c.* 34. *et* 18. *nov. edit.* Mais on ne voit point distinctement ni l'ordre des paroles de l'Évangile, ni les termes de ces actions de grâces ni ceux de l'invocation. Saint Firmilien, contemporain de saint Cyprien, parle d'une femme qui contrefaisait les saints Mystères, et qui faisait une invocation assez belle et approchante de celle de l'Église; *invocatione non contemptibili:* mais cette prière de l'Église ne se trouve écrite nulle part dans ces premiers siècles.

Saint Ambroise dit simplement, que ce qui n'est que du pain et du vin avant la consécration, est

(a) Saint Chrysostôme a fait à Constantinople ces homélies sur l'épître aux Colossiens, aussi bien que sur celles aux Hébreux, aux Ephésiens, sur les actes des Apôtres, etc.

le corps et le sang de Jésus-Christ après la consécration; *ante benedictionem verborum cœlestium alia species nominatur; post consecrationem corpus significatur: ante consecrationem aliud dicitur; post consecrationem sanguis nuncupatur. De iis qui initiantur*, c. 9. Ce saint Docteur ne rapporte jamais les prières de cette consécration : il dit seulement que le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, qu'il appelle transfiguration, se fait par le mystère de la prière cachée; *nos autem quotiescumque sacramenta sumimus, quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur et sanguinem. Lib. 4. de fide. c. 5.*

Saint Jérôme dit aussi simplement que l'Eucharistie se fait par les paroles de Jésus-Christ, et les prières du prêtre : il appelle solennelle cette prière, lorsqu'il invective contre les prêtres qui négligeant la bonne vie, se contentent de prononcer les paroles, et de faire la prière solennelle : *Putantes Eucharistiam imprecantis facere verba, non vitam, et necessariam esse tantùm solemnem orationem. In Sophon. cap. 3. T. 5. p. 410.*

Saint Augustin, qui parle très-souvent des prières de la consécration, n'en rapporte jamais les termes, lors même qu'il explique les mystères de la Messe aux nouveaux baptisés: [a] *Vous connaissez*, leur dit-il, *l'ordre des mystères. Après la prière on avertit d'élever son cœur en haut, ensuite l'évêque ou le prêtre qui offre, dit : rendons grâces au Seigneur notre Dieu, etc. Vous répondez : il est digne et juste.* Saint Augustin commente ces paroles, et passe tout d'un coup à la fin du canon, sans indiquer aucune des prières de la consécration : *Après la sanctification du sacrifice de Dieu*, dit-il, *suit l'Oraison Dominicale.*

(a) Tenetis sacramenta ordine suo : primò post orationes, admonemini sursum habere cor... sequitur episcopus vel presbyter qui offert, et dicit : *Gratias agamus domino Deo nostro...* et vos adtestamini, *dignum et justum est*, dicentes : deinde post sanctificationem sacrificii Dei... ubi est peracta dicimus orationem dominicam. *Serm.* 227. *q.* 974.

Quand il distingue les quatre parties de la Messe dans sa lettre à Paulin, il ne désigne le canon que par ces mots : *orationes cum (illud quod est in domini mensâ) benedicitur, et sanctificatur. Epist.* 149. *Cette sanctification fait le corps de Jésus-Christ*, dit-il ailleurs, *et ce corps est consacré par une prière mystique ; prece mystica consecratum. Lib.* 3. *de trinit. c.* 4. *C'est un pain mystérieux produit par une certaine consécration*, dit-il encore ailleurs. Voilà tout ce que saint Augustin a voulu dire du canon : *Noster panis et calix non quilibet... sed certâ consecratione mysticus fit nobis, non nascitur. Lib.* 20. *contr. Faust. c.* 13. A l'exemple des Pères qui l'avaient précédé, il n'en a point publié les prières ; les évêques et les prêtres devaient se contenter de les savoir par cœur.

XXVII. Signes de croix.

Les prières de la consécration ne se faisaient pas sans le signe de la croix : *Signo crucis consecratur corpus dominicum. Aug. in expos. symb. Quod signum nisi adhibeatur... sacrificio quo aluntur, nihil eorum ritè perficitur. Aug. tract.* 118. *in Joan. n.* 5.

XXVIII. *Amen* répondu à la fin du canon.

Le prêtre finissant les prières du canon, les fidèles répondent, *Amen.* Saint Justin, *apol.* Saint Denys d'Alexandrie, dans Eusèbe, *lib.* 7. *c.* 9. Tertullien : *Ex ore quo Amen in sanctum protuleris, gladiatori testimonium reddere. De specta. c.* 25. La disproportion que Tertullien montre entre applaudir à un gladiateur, et applaudir au prêtre pendant le saint Mystère, fait voir qu'il ne s'agit point ici de l'*amen* qu'on disait en recevant l'Eucharistie, mais de l'*amen* que les fidèles répondaient à la fin des prières du canon.

XXIX. Fraction de l'hostie.

A la fin des prières de la consécration, on faisait la fraction de l'hostie pour la communion : *sanctificatur*, dit saint Augustin, *et ad distribuendum*

*comminuitur. Epist.* 149. *ad Paulin.* Cela se faisait ainsi à Rome avant saint Grégoire, et on le fait encore à Milan.

XXX. Oraison Dominicale.

La prière du canon et la fraction étaient suivies, presque partout, de l'Oraison Dominicale.... *Comminuitur, quam totam petitionem ferè omnis Ecclesia dominicâ oratione concludit. Aug. ibid.* Cela se voit de même dans les catéchèses de saint Cyrille, dans saint Chrysostôme, *ep. ad Eutrop.* dans saint Jérôme, qui dit, que Jésus-Christ apprit aux Apôtres d'oser dire tous les jours dans le sacrifice de son corps: Notre Père qui êtes aux Cieux, etc. *Lib.* 3. *contr. Pelag.*

XXXI. Bénédiction de l'évêque sur le peuple.

Après l'Oraison Dominicale, saint Augustin place la bénédiction de l'Évêque sur le peuple: *Interpellationes autem, sive, ut vestri codices habent, postulationes, fiunt cùm populus benedicitur. Tunc enim Antistites velut advocati susceptos suos per manus impositionem misericordissimæ offerunt potestati.* Il fallait ou qu'un peu de temps avant saint Augustin, ou que dans quelques autres églises d'Afrique cette bénédiction se fît immédiatement avant le *Pater:* car Optat parlant aux Donatistes leur dit: *Etenim inter vicina momenta, dum manus imponitis, et delicta donatis, mox ad altare conversi, dominicam orationem prætermittere non potestis. Lib.* 2. *c.* 20.

XXXII. *Pax vobiscum*, et le baiser de paix en Afrique et en Italie.

*Pax vobiscum*, et le baiser de paix en Afrique: *Post ipsam (orationem dominicam) dicitur, pax vobiscum, et osculantur se christiani in osculo sancto,* dit saint Augustin, *serm.* 27. *T.* 5. *p.* 984. Tertullien paraît aussi joindre ce baiser de paix à la communion: *quæ oratio cum divortio sancti osculi integro... quale sacrificium est, à quo sine pace recedatur. De oratione, c.* 12. *p.* 154. Saint Jérôme pa-

raît le placer de même: *Quisquam ne extensâ manu vertit faciem, et inter sacras epulas Judæ osculum porrigit. Ep.* 62. *ad Theophil. Alexandr.* Le Pape Innocent I. dit, que c'est ici le temps de donner la paix. *Ep. ad Decent.* C'était donc l'usage des églises d'Afrique et d'Italie, et elles différaient de presque toutes les autres églises.

XXXIII. *Sancta sanctis.*

Entre le *Pater* et la communion dans l'église de Jérusalem, le prêtre disait *les choses saintes sont pour les saints.* Saint Cyrille, *catech.* 5. C'était le diacre qui disait ces paroles à Antioche, et à Constantinople. Saint Chrysostôme, *hom.* 61. *ad popul. Antioch. hom.* 17. *ad Hebr.*

XXXIV. Rideau tiré après *Sancta sanctis.*

Il paraît par saint Chrysostôme qu'on voilait les saints Mystères, qu'on tirait ensuite le voile un peu avant la communion, et qu'on devait se tenir en adoration pendant tout ce temps, comme si on voyait Dieu dans le ciel: *Tu igitur ante horrendum illud tempus animo tremisce, animo commoveare, priusquàm vela reducta, et chorum angelorum progressum vides: in ipsum ultrò cælum ascende. Hom.* 36. *in* 1. *ad Corinth. Quando audis, precemur pariter omnes; dum vides vela sublata, tu cogita cælum ipsum reserari angelosque descendere. Idem in cap.* 1. *ad Ephes. hom.* 3. [a] Saint Cyrille d'Alexandrie faisait allusion à cet usage, lorsqu'il disait: *foribus sublimiore modo clausis visibiliter simul et invisibiliter Christus omnibus apparet. Cyrill. Alexandr. lib.* 12. *cap.* 58. *in Joan.*

(a) Cet endroit est fort bien expliqué dans le *trésor ecclésiastique* des PP. Grecs, par Suicer, célebre professeur de Zurich sur le mot *αμφίθυρον*. *Illustris est locus qui legitur apud Chrysost. hom.* 3. *in ep. ad Ephes. pluribus ibi agitur de sancta cœna; inter alia:* Hic cum effertur sacrificium, et Christus sacrificatus, et ovis dominica; quando audieris, oremus omnes communiter; quando videris trahi quæ in ostiis sunt cortinas, tunc existima cœlum supernè diduci, et descendere angelos. *Cortinas non malè; apud vulgatum enim interpretem sunt vela in tabernaculo.* Vide Exod. XXXVI. 10, etc.

XXXV. Adoration de l'Eucharistie.

On ne recevait point l'Eucharistie sans l'avoir adorée : *Adorez et recevez*, dit saint Chrysostôme, *hom.* 61. *ad pop. Antioch. Nemo illam carnem manducat, nisi priùs adoraverit*, disent saint Augustin, *in ps.* 98, et saint Ambroise, *de Spirit. S. l.* 3. *c.* 12.

XXXVI. Communion. L'Eucharistie distribuée par les prêtres, et le calice par les diacres.

L'évêque ou le prêtre ayant participé le premier au sacrifice, donnait l'Eucharistie aux fidèles : *Nous ne la recevons que de la main de ceux qui président*, dit Tertullien ; *Eucharistiæ sacramentum nec de aliorum manu quam præsidentium sumimus. De coron. c.* 3. Et les diacres distribuaient le calice, comme il paraît souvent dans saint Cyprien, et par ce que dit saint Ambroise de saint Laurent, *lib.* 1. *offic. c.* 41. Véritablement les diacres avaient quelquefois distribué l'Eucharistie ; cela paraît dans saint Justin, *apol.* 2. Et ils avaient osé dans la suite la donner aux prêtres mêmes ; le Concile de Nicée, canon 18, le leur défend, aussi-bien que de recevoir la communion avant les prêtres, *can.* 13 ; et le quatrième concile de Carthage, *can.* 38. (*an.* 398.) ordonne que le diacre ne donnera l'Eucharistie en présence du prêtre qu'en cas de besoin, et par son ordre ; *ut diaconus præsente presbytero Eucharistiam corporis Christi populo, si necessitas cogat, jussus eroget.* C'est ce qu'on suivait dans la plupart des églises, conformément à la version latine un peu paraphrasée du 18e. canon de Nicée que Ruffin fit en ces termes : *Ne diaconi presbyteris præferantur, neve sedeant in consessu presbyterorum, aut illis præsentibus, Eucharistiam dividant ; sed illis agentibus* (a) *solùm ministrent : si verò presbyter nullus sit in præsenti, tunc demùm ipsis etiam licere dividere ; aliter verò agentes abjici jubent. Hist. Eccl. l.* 10. *c.* 6.

(a) *Id est sacrificantibus.*

XXXVII. L'Eucharistie reçue dans les mains.

Les fidèles recevaient l'Eucharistie dans leurs mains, saint Cyrille le dit positivement dans ses catéchèses. Tertullien le suppose: *Eas manus admovere corpori Domini quæ dæmoniis corpora conferunt De idololatria*, *c.* 7. Voyez saint Cyprien, *epist.* 58. *p.* 258. saint Augustin, *l.* 2. *contra Parmenianum*, *c.* 7. *n.* 13. *t.* 9. *p.* 33. *in cujus manibus Eucharistiam ponebatis. Et lib.* 2. *cont. litt. Petiliani. c.* 21. *n.* 53. Saint Ambroise disait à l'empereur Théodose après les meurtres de Thessalonique, comment recevrez-vous le divin corps du Seigneur dans des mains souillées de sang? *Theodoret. hist. l.* 5. *c.* 17

XXXVIII. Corpus Christi. ℟. *Amen.*

En donnant l'Eucharistie on disait: c'est le corps de Jésus-Christ, *Corpus Christi*; et les fidèles répondaient *Amen*. On le voit souvent dans saint Augustin: *Pretium nostrum accipitur: amen respondetur. In psal.* 125. *n.* 9. *Audis corpus Christi: et respondes, amen. Serm.* 272. *Ad pignus ipsius quotidie dicis amen. Serm.* 334. Saint Ambroise dit de même: *Et tu dicis amen. Hoc est, verum est. Lib. de iis qui initiantur. Quâ conscientiâ*, dit saint Jérôme, *ad Eucharistiam, et respondebo, amen, cùm de charitate dubitem porrigentis. Ep.* 62. Le saint Pape Corneille dit dans Eusèbe, *l.* 6. *c.* 33. qu'au lieu de l'*amen* qu'il fallait répondre, en recevant le corps de Jésus-Christ, Novatien faisait dire, *je ne retournerai point à Corneille.*

XXXIX. Après le précieux sang. ℟. *Amen.*

Les fidèles répondaient aussi *amen*, après avoir reçu le précieux sang: *Habet enim magnam vocem Christi sanguis in terra, cùm eo accepto ab omnibus gentibus respondetur amen. Aug. contr. Faust. l.* 12.

XL. Cantique pendant la Communion.

Au IV^e^. siècle, on introduisit, à Carthage, la

coutume de chanter un psaume, pendant qu'on distribuait l'Eucharistie aux fidèles. Saint Augustin *l.* 2. *Retract. c.* 11. Et dans l'église de Jérusalem, on chantait ces paroles : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux.* Saint Cyrille, *catech. myst.* 5.

XLI. Domine non sum dignus.

Les fidèles qui s'approchaient de la sainte table, devaient dire ces paroles du Centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison. Orig. hom.* 6. *in Evang.* Saint Chrysostôme, *hom. de sancto Thoma.*

XLII. Action de grâces.

Tout finit par l'action de grâces : *Quibus peractis et participato tanto sacramento gratiarum actio cuncta concludit. Aug. ep.* 149. *nov. edit.*

XLIII. Salut de l'évêque, congé du peuple.

Le sacrifice étant fini, le prêtre saluait le peuple de même qu'au commencement : *Quando sacrificium absolvitur, ait præsul, pax omnibus : et interea rursus, gratia vobis et pax : et dicit, et cum Spiritu tuo. Chrys. hom.* 3. *ad Coloss.* Ce salut était comme le congé, avant lequel on ne devait pas sortir de l'église, dit encore saint Chrysostôme : *Ingressus es ecclesiam, ô homo, ne exeas nisi dimittare ; nam si ante dimissionem exieris, tanquam fugitivus rationem reposceris. Hom. de ecclesia et ecclesiæ mysteriis.*

Voilà ce que nous apprenons, par des témoignages certains, touchant l'ordre et les points principaux de la liturgie, jusqu'au milieu du V^e^. siècle, avant que les liturgies eussent été entièrement écrites. Tous les auteurs que nous avons cités, nous ont fait connaître ce qui pouvait être su et entendu des fidèles. Outre tous ces lieux épars, et les témoignages de plusieurs églises, nous pouvons voir tout de suite, et plus distinctement dans les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem, l'ordre et les parties du sacrifice, qu'on expliquait au IV^e^.

siècle aux initiés, c'est-à-dire, aux nouveaux baptisés. Ce que nous exposent ces catéchèses, est d'autant plus utile qu'on y trouve l'ordre de la liturgie de la plus ancienne église du monde. Examinons d'abord la vérité de cette liturgie, et le temps auquel elle a été écrite.

---

## ARTICLE VI.

*Ordre de la Liturgie exposée par saint Cyrille de Jérusalem dans ses Catéchèses l'an 347. Examen de ces Catéchèses.*

---

Les Calvinistes ont tâché, durant quelque temps, d'ôter cet ouvrage à saint Cyrille, et surtout les cinq catéchèses mystagogiques touchant le Baptême, et l'Eucharistie; mais après tout ce qui s'est dit là-dessus, leur prétention n'est plus recevable. Cave (a), célèbre protestant d'Angleterre, déclare que ce que Rivet et les autres opposent, ne mérite pas de réponse; *haud merentur responsum quæ objiciunt Rivetus aliique.* Il est constant que les huit premières catéchèses ont été citées par saint (b) Jérôme et par Théodoret. (c) Il n'est pas moins constant que saint Cyrille promet dans celles-là de faire les suivantes après Pâques pour les initiés; et outre ce que les habiles critiques on dit de la ressemblance du style de ces catéchèses mystagogiques avec les précédentes, (d) on voit que ces dernières sont distinctement citées par Eutratius, prêtre de Constantinople, (e) qui doit être placé un peu après le mi-

(a) *Cave hist. Litter. Sec.* IV. (b) *De script. Eccl.*
(c) *Theod. Dial.* 2.
(d) *Suppl. Bibli. max. Patrum; tit.* 27. *p.* 372 *et seq.*
(e) Voyez d'autres témoignages dans la nouvelle édition, que les savans Bénédictins viennent de donner à Paris, 1720. *Dissert.* 2. *cap.* 3.

lieu du VI^e. siècle, par la manière dont il parle d'Eutychius, patriarche de Constantinople. On ne peut s'efforcer de rejeter les catéchèses qu'en tâchant de combattre la doctrine et la discipline de l'Église sur l'Eucharistie qui y sont admirablement exposées.

On a toujours été si persuadé que ces catéchèses étaient de saint Cyrille, et l'on en a fait tant de cas dans tout l'Orient, qu'on en voit des traductions arabes [(a)] depuis plus de 800 ans.

Saint Cyrille n'était que prêtre, lorsqu'il fit ses catéchèses, tel qu'était ordinairement celui qu'on appelait le docteur des catéchumènes. Saint Jérôme nous dit qu'il les composa dans sa jeunesse : *Extant ejus catecheses quas in adolescentiâ composuit.* [(b)] Saint Cyrille même marque assez précisément le temps auquel il les a faites ; car dans la VI^e. catéchèse il compte 70 ans depuis l'origine de l'hérésie de Manès. Or l'origine de cette hérésie est fixée exactement dans Eusèbe par plusieurs ères, ou époques qui répondent à l'an 277 de l'ère chrétienne ; et par conséquent, ces catéchèses ont été écrites l'an 347 de Jésus-Christ. [(c)] Saint Cyrille fut évêque de cette église l'an 350 ou 351, et il mourut l'an 386. En sorte qu'on peut dire que la liturgie qu'il a exposée est celle de Jérusalem, qu'il a vu observer dans l'église de cette ville durant presque tout le IV^e. siècle.

La vingt-deuxième catéchèse qui est la quatrième mystagogique, est intitulée *du corps et du sang de*

(a) *Renaud. perpét. de la Foi, tom. 4. p.* 303.
(b) *De script. Eccl. c.* 122.
(c) Dom Touttée, auteur de la nouvelle édition de saint Cyrille, a mis prudemment 347 ou 348 à cause que dans la 18^e. catéchèse, qui fut faite certainement le samedi saint, saint Cyrille dit qu'on ne voyait ni feuilles ni fruits sur les arbres, ce qui ne convient pas si bien à l'an 347, auquel la fête de Pâques se trouvait un peu trop tard le 12 d'avril, au lieu que l'an 348, Pâques était un peu plus tôt, savoir le 3 d'avril. On sait que les catéchèses mystagogiques ont été prononcées dans la semaine de Pâques depuis la seconde férie jusqu'à la sixième. *Ibid. cap.* 5.

*Jésus-Christ*, sur la lecture de l'épître de saint Paul aux Corinthiens : *Ego enim accepi à Domino quod et tradidi vobis*, *etc.* Saint Cyrille dit aux nouveaux baptisés, que « ce qu'ils viennent d'en-» tendre dans saint Paul, les assure suffisamment que » les SS. Mystères auxquels ils ont participé, sont » le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Car » puisque le Seigneur a dit *du pain*, *c'est mon* » *corps*, qui osera le révoquer en doute ? et puis-» qu'il a dit *c'est mon sang*, qui pourra douter que » ce ne soit son sang ? Il changea autrefois l'eau en » vin aux noces de Cana : ne le croirions-nous pas » lorsqu'il change le vin en son sang ?... Soyons donc » bien persuadés par une foi ferme que ce qui pa-» raît du pain, n'est pas du pain, quoique le goût » le juge tel, mais que c'est le corps de Jésus-Christ, » et que ce qui parait du vin n'est pas du vin, quoi-» qu'il paraisse tel au goût, mais que c'est le sang » de Jésus-Christ. »

Il explique ensuite dans la cinquième catéchèse tout ce qui se fait à la Messe pour les fidèles après qu'on a renvoyé les catéchumènes.

« Vous avez vu qu'un diacre donnait à laver les » mains à l'évêque et aux prêtres qui étaient au-» tour de l'autel de Dieu. Ce n'était nullement pour » nettoyer le corps ; car nous n'avons pas coutume » d'entrer à l'église dans un tel état que nous ayons » encore besoin de nous laver. Mais ce lavement des » mains nous marque que nous devons être purs » de tous nos péchés, parce que les mains signi-» fient les actions. N'avez-vous pas entendu que le » bienheureux David a expliqué ce mystère, en » nous disant : *je laverai mes mains avec ceux qui* » *vivent dans l'innocence*, *et je me tiendrai*, *Sei-* » *gneur*, *autour de votre autel.* Laver nos mains » n'est donc autre chose que nous purifier des ta-» ches du péché.

» Le diacre dit ensuite à haute voix, embrassez-» vous, et vous entre-donnez le baiser de paix :

» ne pensez pas que ce soit un baiser tel que ceux » que se donnent des amis communs en se rencon- » trant dans les places. Notre baiser est le signe » d'une parfaite réconciliation des cœurs, et de » l'oubli de toutes injures; suivant en cela ce que » Jésus-Christ a dit : *si lorsque vous présentez vo-* » *tre offrande à l'autel, vous vous souvenez que* » *votre frère a quelque chose contre vous,* (a) *laissez-* » *là votre don devant l'autel, et allez vous récon-* » *cilier auparavant avec votre frère, et puis vous* » *reviendrez offrir votre don.* (b) Ce baiser donné » en signe de réconciliation et d'union, est pour » ce sujet appelé saint par saint Paul, et un bai- » ser de charité (c) par saint Pierre.

» L'évêque dit tout haut : *élevez vos cœurs.* » C'est principalement dans ce moment redoutable » qu'il faut élever nos cœurs à Dieu, et ne les pas » abaisser vers les choses de la terre. L'évêque or- » donne donc par là à tous les assistans, de bannir » de leurs esprits toutes les pensées du monde, et » tous les soins des affaires domestiques ; afin que » leurs cœurs soient dans le ciel, en la présence » de Dieu qui leur marque ici son amour pour eux. » Vous répondez, *nous avons nos cœurs élevés vers* » *le Seigneur;* ainsi vous protestez que vous faites » ce que le Pontife a demandé... Il ajoute, *rendons* » *grâces au Seigneur.* Et nous devons bien en effet » lui rendre grâces, de ce qu'étant aussi indignes » que nous le sommes d'un don si rare et si excel- » lent, il daigne nous en faire part; de ce qu'étant » ses ennemis, il nous a réconciliés avec lui, (d) et » nous a donné l'esprit d'adoption. Vous répondez, » *il est digne et juste.* En rendant grâces nous » faisons en effet une chose digne que nous som- » mes obligés de faire ; mais lorsque Dieu nous » donne de si grands biens, il ne fait pas une chose » qui soit de justice, mais qui est de faveur et de » pure grâce.

(a) *Matt.* v. 23. (b) *Rom.* XVI. 16. 1. *Corint.* XVI. 20.
(c) Selon le grec. 1. *Petr.* v. 14. (d) *Rom.* VIII. 15.

» Nous faisons ensuite mention du ciel et de la terre, » et de la mer [a]; du soleil et de la lune, des astres, » et de toutes les créatures raisonnables ou privées » de raison, visibles et invisibles; des Anges, des » Archanges, des Vertus, des Dominations, des Prin- » cipautés, des Puissances, des Trônes, des Chéru- » bins: comme si nous disions à toutes les créatu- » res après David, [b] *célébrez la gloire du Seigneur* » *avec moi.* Nous faisons aussi mention des Séra- » phins qu'Isaïe vit en esprit autour du trône de » Dieu, chantant tous ensemble, *Saint*, *Saint*, » *Saint est le Dieu des armées.* Nous chantons cette » hymne des Séraphins en l'honneur de Dieu, pour » nous unir à toute la milice céleste.

» Nous étant ainsi sanctifiés par ces cantiques » célestes, nous prions Dieu qui est si bon et si fa- » vorable, d'envoyer le Saint-Esprit sur ce qui est » offert, afin que le pain soit fait le corps de Jésus- » Christ, et le vin, le sang de Jésus-Christ: car » tout ce qui reçoit l'impression de l'Esprit saint » est sanctifié et changé en une autre substance.

» Quand le sacrifice spirituel est fini, et que le » culte non sanglant, qu'on rend à Dieu par le » moyen de l'hostie d'expiation, est achevé, alors » nous le prions pour la paix universelle des égli- » ses, pour la tranquillité de tout le monde, pour » les empereurs, pour les armées, pour les alliés, » pour les malades, pour les affligés; nous prions » enfin et nous offrons ce sacrifice pour tous ceux » qui ont besoin de secours.

» Nous faisons ensuite mémoire des Patriarches, » des Prophètes, des Apôtres et des Martyrs, afin » que par le mérite de leurs prières, Dieu reçoive » favorablement la nôtre; nous prions ensuite » pour les saints Pères, et les évêques, et enfin » pour tous ceux qui sont sortis de ce monde dans » notre communion, croyant que leurs âmes reçoi-

(a) Voyez plus bas la préface des *Constitutions apostoliques*. Art. VIII. pag. 58.

(b) *Ps.* XXXIII. 4.

» vent un très-grand soulagement des prières qu'on
» offre pour eux dans ce saint et redoutable sacri-
» fice qui est sur l'autel.

» Après ces prières nous disons l'oraison que
» *notre Seigneur* apprit à ses Disciples; notre Père
» qui êtes dans les cieux.... mais délivrez-nous du
» mal. Et vous répondez *amen*.

» Après que l'oraison du Seigneur est achevée,
» l'évêque dit, *les choses saintes sont pour les saints*.
» C'est-à-dire, que les choses qui sont présentées
» sur l'autel et sanctifiées par la descente du Saint-
» Esprit, sont pour vous qui êtes saints par l'infu-
» sion du même Esprit saint qui vous a été donné,
» et c'est ainsi que les choses saintes sont pour les
» saints : puis vous répondez, un seul saint, un seul
» Seigneur Jésus-Christ : il est en effet le seul saint,
» parce qu'il est saint par sa nature, et nous ne
» pouvons être saints que par la participation de
» sa sainteté, et par nos prières et les exercices de
» piété. Vous entendez ensuite la voix du chantre,
» qui par un mélodieux et divin cantique vous in-
» vite à la communion des sacrés Mystères, en di-
» sant ces paroles : *goûtez et voyez combien le Sei-*
» *gneur est doux*. Pensez-vous que l'on vous or-
» donne de faire ce discernement par le sentiment
» du goût? Nullement; mais bien par le témoignage
» de la foi qui est certain, et qui ne laisse aucun
» doute : Car lorsque vous communiez, on ne vous
» commande pas de goûter du pain et du vin, mais
» de prendre le Sacrement du corps et du sang
» de Jésus-Christ.

» Or quand vous vous approchez pour commu-
» nier, il ne faut pas y venir les mains étendues
» ni les doigts ouverts; mais soutenant de la main
» gauche votre main droite, qui doit contenir un
» si grand Roi, recevez le corps de Jésus-Christ
» dans le creux de cette main, en disant *amen*; alors
» après avoir eu soin de sanctifier vos yeux par
» l'attouchement d'un corps si saint et si vénérable,

» vous y communierez en le mangeant. Mais pre-
» nez bien garde qu'il n'en tombe rien, considé-
» rant la perte que vous feriez de la moindre miette,
» comme la perte de quelqu'un de vos membres. Si
» l'on vous donnait des lingots d'or, quel soin
» n'apporteriez-vous pas pour les bien garder, et
» n'en rien perdre ? quelle précaution ne devez-
» vous donc pas avoir pour faire qu'il ne tombe
» pas la moindre partie d'une chose infiniment
» plus chère, et plus précieuse que l'or et les
» diamans ?

» Après avoir ainsi communié au corps de Jésus-
» Christ, approchez-vous du calice du sang ; non
» pas en étendant les mains, mais en vous incli-
» nant comme pour l'adorer et lui rendre hom-
» mage, en disant *amen*. Puis sanctifiez-vous par
» l'attouchement de ce sang de Jésus-Christ que
» vous recevez ; et pendant que vos lèvres en sont
» encore trempées, essuyez-les avec la main, et
» portez-la aussitôt à vos yeux, à votre front, et
» aux autres organes de vos sens pour les consa-
» crer. Enfin attendant la dernière prière du prê-
» tre, remerciez Dieu de ce qu'il vous a rendus di-
» gnes de participer à des mystères si grands et si
» élevés. »

---

## ARTICLE VII.

*Réflexions sur l'exposition de la Liturgie de saint Cyrille de Jérusalem, et sur plusieurs autres témoignages, qui montrent que l'on conservait avec soin le Canon, mais sans l'écrire.*

---

TOUT le discours de saint Cyrille fait voir assez clairement qu'il voulut exposer aux nouveaux baptisés qui participaient aux saints Mystères, tout

ce que les fidèles pouvaient voir et entendre. Il leur explique ouvertement le mystère de l'Eucharistie, ce divin changement du pain et du vin qu'on ne découvrait qu'aux initiés, et qui faisait dire aux Pères dans leurs sermons: *les fidèles m'entendent; nôrunt fideles.* Ici toute obscurité cesse touchant la réalité du mystère. Saint Cyrille leur dit nettement que ce changement se fait par la prière. Voilà tout ce que les fidèles savaient : mais quelle était cette prière? c'est ce qui ne se disait point, et ne s'écrivait point pour la laisser dans le secret avec lequel saint Basile nous dit que la tradition l'avait conservée. Saint Cyrille ne viole point cette loi du silence : on voit bien dans l'instruction précédente que Jésus-Christ ayant dit ces paroles, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*, elles eurent certainement leur effet ; et l'on voit bien par là qu'on prononçait ces saintes paroles, mais on voit aussi qu'on y joignait la prière de l'invocation dont il ne révèle aucun mot. Il observe ici exactement ce que nous avons vu dans les Conciles, et dans les autres Pères. Le Concile de Laodicée nous a appris qu'à la messe des fidèles, les catéchumènes et les pénitens étant sortis, le prêtre faisait une prière secrètement, et en silence; et saint Cyrille, dans son instruction, quoique si fort détaillée, passe aussi cette prière sous silence, et nous fait pourtant assez remarquer que le prêtre rompt ce silence en commençant la préface, puisqu'il dit, *le prêtre dit tout haut: élevez vos cœurs;* mais la préface étant finie, le silence recommence pour prier Dieu d'envoyer le Saint-Esprit *sur les choses qu'on lui offre, et de faire que le pain devienne le corps de Jésus-Christ, et que le vin devienne son sang: car tout ce qui reçoit l'impression de l'Esprit saint est sanctifié, et changé en une autre substance. Or quand ce sacrifice spirituel est fini, etc.*

Voilà tout ce que saint Cyrille dit du canon, et de la prière de la consécration. Il exprime bien ce

qu'on demande, et ce qui arrive ; mais il ne publie point la formule de ces prières, et il ne marque point en quel endroit précisément on plaçait ces paroles, *ceci est mon corps :* il passe aussi légèrement sur l'action du sacrifice que le Pape saint Innocent, dans l'endroit déjà cité. Saint Ambroise, et saint Augustin ont gardé la même conduite. Quoiqu'on trouve dans le livre de saint Ambroise plusieurs endroits touchant la liturgie, et l'office divin, on n'y voit jamais aucune explication des prières du canon. Ce saint Docteur n'indique ces prières que comme un mystère et un secret : [a] *Quoties sumimus sacramenta quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur.* C'est ainsi que les latins prenaient ordinairement le mot de mystère pour une chose qu'on devait cacher. *Illud tantùm tanquam mysterium teneant*, [b] dit Cicéron. Saint Ambroise n'en dit pas davantage, et donne la raison de cette conduite dans plusieurs de ses autres ouvrages : parce qu'il faut, [c] dit-il, tenir les mystères voilés sous un fidèle silence, de peur qu'ils ne viennent à des oreilles profanes : *eò quod latere debet omne mysterium, et quasi operiri fido silentio, ne profanis temerè divulgetur auribus.* Il représente aux fidèles qu'ils doivent tenir bien caché le symbole et l'Oraison Dominicale qu'ils doivent savoir sans les écrire ; à plus forte raison croyait-on devoir conserver dans le secret et dans le silence les prières du canon qui renferment tous nos mystères ; [d] *est etiam illa commendandæ orationis et voti disciplina, ut non divulgemus orationem, sed abscondita teneamus mysteria.*

Saint Augustin expose la messe des fidèles avec presque autant de détail que saint Cyrille, mais il est toujours aussi religieux à indiquer seulement les prières de la consécration sans les prononcer ni les faire connaître. Il expose aux nouveaux bap-

(a) *C. 4. de fide ad Gratian. c.* 10. (b) *C. 3. de Orat. c. 7. n.* 38.
(c) *C. 1. de Abraham c.* 5. (d) *C. 1. de Abel, et Cain, c.* 9.

tisés toute la liturgie depuis l'oblation : [a] *Primò*, dit-il, *post orationem admonemini sursum habere cor... Et cum dicitur, sursum cor; respondetis, habemus ad Dominum... sequitur episcopus vel presbyter qui offert, et dicit cum responderit populus, habemus ad Dominum, sursum cor : gratias agamus Domino Deo nostro;... et vos attestamini, dignum et justum est.* [b] Tout cela est expliqué. Mais à l'égard du canon ou des prières de la consécration que le saint Pape Innocent I. n'avait pas voulu mettre par écrit, il les passe sans en rapporter un seul mot en poursuivant l'ordre de la messe : *Deindè post sanctificationem sacrificii Dei, ubi est peracta sanctificatio, dicimus orationem dominicam... post ipsam dicitur pax vobiscum, et osculantur se christiani in osculo sancto.* Voilà tout l'ordre de notre messe. Mais le canon y est en secret et en silence, et toutes les fois que saint Augustin l'indique ailleurs, il se contente de remarquer que le pain offert à l'autel est fait un pain mystique par la consécration : [c] *certâ consecratione mysticus fit vobis;* et que la consécration se fait par la prière mystique : *quod ex fructibus terræ acceptum prece mysticâ consecratum ritè sumimus ad salutem spiritualem.* [d] Or on voit communément dans les anciens auteurs qu'on entend par prière mystique une prière secrète et cachée.

Reste à montrer par quelques faits, combien on était persuadé de la nécessité de dire ces prières mystiques du canon, et avec quel soin l'Église catholique les conservait dans le secret.

Saint Cyprien, dans le traité de l'unité de l'Église, déplore l'audace des schismatiques, *qui mé-*

(a) *De Sacramentis. Serm.* 227.

(b) Remarquez que ni saint Cyrille, ni saint Augustin ne disent pas que les fidèles doivent répondre quelqu'autre chose entre la Préface et l'Oraison Dominicale, comme on leur a fait répondre dans plusieurs Églises d'Orient, depuis l'Empereur Justinien au milieu du V$^e$. siècle.

(c) *C. 20. Cont. Faust. cap.* 13. (d) *C. 13. de Trinit. c.* 4.

*prisant et abandonnant les évêques et les sacrificateurs de Dieu, élèvent un autre autel, composent une autre prière avec des paroles illicites, et profanent par de faux sacrifices la vérité de l'hostie divine.* Il y avait donc quelques prières qu'il fallait apprendre des évêques, et qu'il n'était pas permis de changer : *s'opposer à cet ordre*, continue saint Cyprien, *c'est s'opposer à l'ordre de Dieu, et mériter sa vengeance ; contemptis episcopis, et Dei sacerdotibus derelictis, constituere audet aliud altare, precem alteram illicitis vocibus facere, dominicæ hostiæ veritatem per falsa sacrificia profanare, nec dignatur scire quoniam qui contra ordinationem Dei nititur, ob temeritatis audaciam divinâ animadversione punitur. Cypr. de unit. Eccl. p.* 83.

Nous trouvons vers l'an 235 ou 36, sous la persécution locale de Maximin, un fait assez remarquable, où l'on voit que dans la célébration des saints Mystères il devait y avoir des paroles fixes, et d'autres qu'on laissait à la dévotion et à la capacité du célébrant.

(a) Firmilien, évêque de Césarée, écrit à saint Cyprien que vingt-deux ans auparavant, une femme qui faisait divers prodiges par le ministère des démons, avait séduit plusieurs fidèles jusqu'à leur persuader qu'elle consacrait l'Eucharistie, de sorte qu'elle osa souvent faire semblant de sanctifier le pain, et de faire l'Eucharistie *par une invocation qui n'était pas méprisable*, et d'offrir le sacrifice au Seigneur avec le secret ou le sacrement de la prière accoutumée. Les paroles de Firmilien sont trop remarquables pour n'être pas rapportées ici : (b) *Atqui mulier quæ priùs per præstigias et fallacias dæmonis, multa ad deceptionem fidelium moliebatur, inter cætera quibus plurimos deceperat etiam hoc frequenter ausa est, ut et invocatione non*

(a) *Int. Epist. Cypr.* 75. Ante viginti et duos ferè annos, temporibus post Alexandrum Imperatorem.
(b) *Ibid.*

*contemptibili sanctificare se panem, et Eucharistiam facere simularet, et sacrificium Domino non sine sacramento solitæ precationis offerret; baptisaret quoque multos usitata et legitima verba interrogationis usurpans, ut nil discrepare ab ecclesiasticâ regulâ videretur.*

On voit par cette femme qui contrefaisait les saints Mystères, que pendant le sacrifice le prêtre faisait des prières à sa volonté, sans qu'il y eût une formule arrêtée, puisqu'on dit de cette femme, que l'invocation qu'elle faisait n'était pas méprisable; *invocatione non contemptibili.* Mais on voit aussi qu'il y avait une prière fixe, et qui n'était pas sans mystère, sans secret et sans sacrement; car je ne vois pas comment on traduirait autrement: *non sine Sacramento solitœ precationis.* Il y avait donc une prière usitée, *solitœ.* Il y avait quelque formule fixe, et réglée pour les Sacremens, *ut nihil, etc.* Mais c'étaient des prières et des formules que tout le monde ne savait pas, et ne pouvait pas lire; en un mot, il y avait des prières que le prêtre faisait ouvertement, et il y en avait aussi qu'il faisait en mystère et en secret.

On ne doit pas être surpris que cette femme sût se conformer assez exactement au rit de l'Eglise, parce que nous voyons dans la lettre de Firmilien, que cette malheureuse femme possédée du démon, avait suborné un prêtre jusqu'à le faire tomber dans le crime. Il ne lui fut donc pas difficile de savoir ce que faisaient les prêtres dans l'opération des saints Mystères. S'il y avait eu alors un livre où l'on eût pu voir ce qu'on faisait et ce qu'on disait en célébrant les saints Mystères, comme on le voit à présent dans nos missels, elle n'aurait trouvé aucune difficulté à faire, en propres termes, l'invocation que faisait l'Eglise, au lieu d'en faire une, dont on dit simplement qu'elle n'était pas méprisable: *invocatione non contemptibili*: expression qui ne convient pas à la prière de l'Église, mais à une

prière qui approchait de celle que les prêtres pouvaient faire. Il est clair que si les formules des Sacremens avaient été écrites, et qu'on les eût prononcées tout haut dans l'église, il n'aurait fallu consulter ni prêtre ni évêque, soit pour les contrefaire, soit pour en être informé; mais que les simples fidèles auraient aisément jugé si on disait exactement tout ce qui était prescrit.

Il y avait certainement dans la liturgie et surtout dans le canon, des paroles qu'on ne pouvait pas omettre. Optat appelle ces paroles *légitimes*, c'est-à-dire, des paroles selon la loi, prescrites dans la célébration des Mystères: *Quotidie à vobis*, dit-il aux Donatistes, [a] *Sacrificia condiuntur, quis dubitet vos illud legitimum in sacramentorum mysterio prœterire non posse; offerre vos dicitis pro ecclesia quœ est una.* Voilà des paroles qui indiquent le canon romain tel qu'on l'avait alors, et tel que nous l'avons aujourd'hui; et au troisième livre il leur dit encore: [b] *Et non potuistis prœtermittere quod legitimum est; utique dixistis: Pax vobiscum.*

Si les schismatiques n'osaient pas omettre ce qui était prescrit, les églises catholiques étaient bien plus exactes à garder les anciens usages. En effet, quand quelques-uns des Donatistes accusèrent l'Église d'avoir changé quelque chose dans la liturgie, ils furent aisément convaincus d'imposture; le même Optat de Milève nous apprend que la seule vue dissipa la calomnie: [c] *Nihil probavit aspectus*, dit-il, *ex iis quibus perturbatus erat auditus. Visa est puritas, et ritu solito solemnis consuetudo respecta est, cum viderent divinis officiis nec mutatum quicquam, nec additum, nec ablatum, pax à Deo commendata volentibus est.*

Il est évident, par les autorités et les faits rapportés dans cette dissertation, que les églises n'ont pas mis leurs liturgies par écrit durant les quatre pre-

(a) *Optat. l. 2. advers. Parmen.* (b) *Lib. 3.* (c) *Ibid. l. 3.*

miers siècles, et que l'on conservait pourtant fort religieusement les prières du canon et tout l'ordre de la liturgie, qu'il fallait apprendre par la tradition et par l'exemple.

Il n'y a qu'un seul auteur anonyme, qui pendant ces premiers siècles ait osé écrire la liturgie tout entière, en recommandant de ne pas la divulguer; mais comme elle l'a été, il nous est important de ne pas l'omettre ici pour y apprendre l'ancien rit des églises orientales, que les auteurs connus n'osaient pas mettre par écrit pendant les quatre premiers siècles.

## ARTICLE VIII.

*Ordre des Liturgies des Constitutions Apostoliques, avec des Remarques sur la description de l'Église qui y est désignée, comparée à ce que d'autres auteurs ont dit des Églises du IVe. Siècle.*

---

Outre tout ce que nous avons dit de l'antiquité des Constitutions apostoliques dans l'article III, je crois que ce que nous en allons extraire ici touchant la construction des églises et le rit de la liturgie, doit facilement persuader qu'une partie de cet ouvrage a été écrite au troisième siècle, lorsque les chrétiens élevaient déjà quelques églises assez régulières, mais aussi qu'une partie a été ajoutée dans un temps que les chrétiens jouissant de la paix, on a bâti de grandes églises, et qu'on a pu célébrer solennellement les offices divins; que c'est par conséquent ici un des monumens du IVe. siècle, et qu'ainsi après avoir tiré des auteurs des quatre premiers siècles, dont on connaît le nom et le temps, ce qu'ils nous apprennent touchant l'ordre de la liturgie, nous devons rapporter ici la li-

turgie de ces Constitutions, comme la première et la plus ancienne de toutes celles qui ont été mises entièrement par écrit. Bovius, évêque d'Ostuni, donna le premier une traduction latine de ces Constitutions imprimée à Venise en 1563. Turrien donna presqu'en même temps une édition en grec et en latin, que le Père Labbe a mise à la tête des Conciles; et M. Cottelier en a aussi donné avec beaucoup de soin une autre édition grecque et latine. Nous allons mettre ici en français les liturgies de ces Constitutions, afin qu'on puisse les comparer à celles qui ont été en usage dans les églises.

## PETITE LITURGIE,

### *tirée du second Livre des Constitutions Apostoliques.*

L'auteur suppose que saint Clément avait recueilli ce que les Apôtres avaient ordonné, et il les fait parler ainsi à un évêque.

« Lorsque vous assemblerez l'église de Dieu,
» regardez-vous comme le commandant d'un grand
» vaisseau, pour disposer toutes choses avec pru-
» dence, ordonnant aux diacres de placer tous les
» frères dans le lieu qui leur convient.

» Premièrement, l'église sera semblable à un vais-
» seau, longue, tournée à l'Orient, ayant de cha-
» que côté vers l'Orient une chambre [a] *que nous*

(a) *Chambre.* J'ai ainsi rendu le mot *Pastophoria*, qui est dans le grec et dans les versions, et qui signifie littéralement des chambres, comme dans les Machabées, 1. 4. 38, on traduit, *Pastophoria diruta, les chambres joignant le temple détruites.* On sait que ces chambres du temple étaient pour les prêtres. Il paraît par le troisième livre d'Esdras, c. 8. 60; par le 42e. chapitre d'Ezéchiel, et le commentaire de saint Jérôme, qu'on gardait dans ces chambres les vases du temple et tout ce qui servait au ministère de l'autel et des prêtres. On a voulu de même que dans les églises il y eût des chambres pour y conserver les ornemens et les vases sacrés. Ainsi ces chambres ont pu être appelées le lieu du Ministère Διακονικον ou Sacristies, selon le 21e canon du Concile de Laodicée, qu'Isidore a traduit en ces termes : *Quonium non oportet subdiaconos licentiam habere in secretarium, quod Græci diaconicon appellant, ingredi, et contingere vasa dominica.* Le Concile d'Agde, en 506, canon 66, emploie dans le même sens le Concile de Laodicée sans le citer : *Quoniam non oportet insacratos ministros*

» *nommerions sacristie ou chapelle.* Le siége de l'é» vêque doit être au milieu, les prêtres assis de » chaque côté, et les diacres debout, légèrement » habillés, semblables à ceux qui doivent toujours » travailler tout autour du vaisseau : leur soin doit » être que dans l'autre partie de l'église les laïques » se tiennent assis tranquillement et en bon ordre ; » que les femmes y soient séparées en silence. Vers » le milieu un lecteur placé dans un lieu élevé lira » les livres de Moïse, et de Josué, des Juges, des » Rois, des Paralipomènes, et ce qui est écrit du » retour du peuple, *c'est-à-dire*, *Esdras et Néhé-» mie*, les livres de Job et de Salomon, et les seize » Prophètes. Les lectures étant faites par deux lec-» teurs, un autre chantera les psaumes de David, » et le peuple chantera des versets [a] en reprise.

*licentiam habere in secretarium, quod Græci diaconicon appellant, ingredi, et vasa dominica contingere.* Il paraît, par saint Paulin, que plusieurs églises Latines avaient aussi à droite et à gauche du sanctuaire deux chambres ou sacristies, mais que l'une n'était que pour les livres sacrés, et l'autre pour le ministère : *Alma sacri pompa ministerii.* Le P. Morin donne à ces deux chambres ou sacristies, les noms de conclaves et de chapelles, qui leur conviennent assez bien : *A duobus*, dit-il, *sanctuarii lateribus duo erant conclavia, S. Clemens ea vocat pastophoria, S. Paulinus conchas, nos ea vocaremus capellas. De sac. ordin. part.* 3. *p.* 230.

(a) Les anciennes versions et celle de M. Cotelier sont ici tout-à-fait opposées. Il y a dans le grec, *καὶ ὁ λαὸς τὰ ἀκροστίχια ὑποψαλλέτω.* Bovius a traduit : *Populus initia versuum, concinat.* Turrien de même : *Populus verò initia versuum, quæ dicuntur acrostichia, succinat.* M. Cottelier a mis au contraire, *Populus extrema versuum succinat.* Et il a fait une longue note pour justifier sa version. Ce mot *Acrostichia* se trouve si rarement dans les auteurs, et il a été si peu expliqué par les critiques, qu'on peut facilement s'y tromper, et peut-être pourrait-on également traduire *initia* ou *extrema* Car Suidas copiant Thucydide dit, *Acron finem significat versûs. Vocatur etiam acron et ipsum etiam initium versûs.* Il est plus à propos d'entendre et d'expliquer cet endroit, parce que les anciens auteurs ecclésiastiques nous apprennent de l'usage de l'église : or on voit souvent que l'assemblée répétait simplement ce que le chantre venait de dire. Ainsi après le passage de la Mer rouge les Israélites durent chanter après Moïse, et le chœur des femmes après Marie sa sœur, *Cantemus domino, gloriosè enim magnificatus est :* ou comme les habitans de Béthulie reprenaient les versets du cantique que chantait Judith. Le Cardinal

» On lira ensuite nos Actes et les Épîtres que Paul, » appelé à l'Apostolat comme nous, a écrites, par » l'inspiration du Saint-Esprit, aux églises. Un diacre » ou un prêtre lira les Évangiles que nous Matthieu » et Jean avons donnés, et que Luc et Marc, asso» ciés à Paul dans le ministère évangélique, ont re» çus et vous ont laissés. Pendant qu'on lira l'É» vangile, les prêtres, les diacres et tous les assis» tans seront debout en silence; car il est écrit (a): » *soyez attentif, ô Israël.* Cette lecture sera suivie » d'une exhortation au peuple par les prêtres, » chacun à son tour, et en dernier lieu par l'évê» que, qui est comme le commandant du vaisseau. » A la porte, par où entrent les hommes, il y aura » des portiers, et des diaconesses à celle des fem-

Thomasi, qui était très-versé dans les anciens rits ecclésiastiques, a fort bien remarqué dans sa préface sur son livre intitulé *Responsorialia et Antiphonaria Romæ*, 1686, contre la note de M. Cotelier, que l'assemblée chantait ordinairement en reprise un verset tout entier. C'est ainsi que Ruffin bien instruit des usages de son temps, avait interprété ce que dit Eusèbe, *hist. lib.* 2. *c.* 17. *al.* 16. de la coutume des Esséniens ou des Contemplatifs: *Quæ omnia supradictus vir* Philo *eodem ordine eâdemque consequentiâ, quâ apud nos geruntur, expressit. Et unus ex omnibus consurgens, in medio psalmum honestis modulis concinat; ut quæ præcinenti ei versiculum omnis multitudo respondeat.* On voit dans saint Ambroise, *Ep. ad Marc. Sor.* que le peuple répondait, *Deus venerunt gentes in hæreditatem tuam*, qui est le premier verset du psaume 78. Saint Augustin dit aussi fort souvent dans ses sermons sur les psaumes: *cantando respondimus. In ps.* 46. *præf. et in psal.* 119. Ce qui marque assez qu'on reprenait ce que les chantres avaient dit. Il y a lieu de croire qu'on répétait le plus souvent le verset ou les paroles qui convenaient le mieux, comme il est dit dans l'histoire Tripartite que saint Athanase faisant lire ou chanter le psaume par un diacre, le peuple répondait ces mots: *Quoniam in sæculum misericordia ejus*, qui sont répétés si souvent et si à propos dans le psaume 135. *V. Thomasi. pag.* 6. *et seq.* Je ne sais si on ne pourrait pas appliquer ici ce que nous dit Sozomène, *l.* 5. *c.* 18. 19. qu'en transportant les reliques de saint Babylas, on chantait des psaumes, et que tout le peuple chantait ainsi un verset entier: *confundantur omnes qui adorant sculptilia, et qui gloriantur in simulacris suis.* Le peuple chantait ainsi, non le commencement ou la fin d'un verset, mais le verset tout entier. Quoi qu'il en soit, c'est pour laisser la difficulté en suspens, plutôt que pour la décider, qu'on traduit ici, *que le peuple chantera des versets en reprise.*

(a) *Deuter.* XXVII.9.

» mes. C'est l'ordre qui s'observait dans le taber-
» nacle et dans le temple de Dieu. Si quelqu'un se
» trouve assis hors de la place où il doit être, il
» sera repris et mis au lieu qui lui convient, par le
» diacre *qui*, comme l'officier de la proue, *règle*
» *tout sous les ordres du commandant*. L'église n'est
» pas seulement comparée à un vaisseau, mais
» aussi à un bercail, dont le pasteur place les chè-
» vres et les brebis selon leur espèce, leur âge, et
» leur ressemblance ; dans l'église aussi, les jeunes
» gens doivent être assis séparément, s'il y a de la
» place, ou se tenir debout ; ceux qui sont avancés
» en âge, doivent être assis, et recevoir auprès
» d'eux leurs enfans ; les jeunes filles seront placées
» séparément, ou derrière leurs mères. Les fem-
» mes mariées, et celles qui ont des enfans, auront
» aussi un lieu particulier ; mais les vierges et les
» veuves, et celles qui sont fort agées, auront le pre-
» mier rang. Le diacre prendra garde que chacun
» se tienne à la place qui lui convient, et qu'il
» n'en prenne point d'autre que celle qu'il a eue en
» entrant. (a) Le diacre veillera aussi sur le peuple
» pour empêcher qu'on ne cause, qu'on ne dorme,
» qu'on ne rie, ou qu'on ne se fasse des signes.
» Car il faut être à l'église dans une posture mo-
» deste et retenue, avec l'attention due aux paro-
» les du Seigneur.

» Après le renvoi des catéchumènes et des péni-
» tens, toute l'assemblée debout et tournée vers
» l'Orient, prie Dieu, dont il est écrit, (b) *Qu'il*

(a) Il y a encore ici de la variété dans les versions. On lit dans le grec, *παρὰ τὸ ἰντρέιτον* ; les deux premières versions que nous avons citées, ont mis : *Nemo præter decorum sedeat*. Le mot *introiton* répond manifestement au mot latin *introitus*, et ne peut pas signifier *decorum*. M. Cottelier a traduit : *Nemo in introitu resideat*. Véritablement *para* peut signifier *in* ; mais il signifie aussi *præter* ; et comme il n'est pas naturel que les fidèles voulussent se tenir à une place aussi peu honorable que l'était alors l'entrée de l'Église, il paraît plus à propos de traduire : *præter introitum*, et d'entendre, par là, qu'on ne prendra point d'autre place, que celle qu'on a eue dès qu'on est entré.

(b) *Ps.* LXVII.

» *s'éleva au côté de l'Orient au plus haut des cieux*, » se souvenant de l'ancien lieu du paradis placé à » l'Orient, d'où le premier homme écoutant le ser- » pent plutôt que l'ordre de Dieu, fut chassé. Après » la prière, quelques uns des diacres préparent l'o- » blation de l'Eucharistie, s'appliquant, avec une » crainte respectueuse, au ministère du corps du » Seigneur, pendant que les autres tiennent toute » l'assemblée en respect et en silence. Celui des dia- » cres qui est auprès de l'évêque, annonce au peu- » ple, que nul n'aie du ressentiment contre quel- » qu'un, que nul ne soit dissimulé, que les hom- » mes se saluent mutuellement par un saint baiser; » que les femmes fassent de même, que ce baiser » ne soit pas comme celui de Judas, par lequel il » trahit le Seigneur Jésus. Le diacre ensuite priera » pour toute l'Église, pour tout le monde, pour » les biens de la terre, pour les évêques, les prê- » tres et les magistrats, pour le pontife, pour le » roi, et pour la paix universelle. L'évêque voulant » souhaiter la paix à l'assemblée, la bénira de la » manière que Moïse ordonna aux prêtres de bénir » le peuple, en disant : (a) *Que le Seigneur vous* » *bénisse et qu'il vous conserve; qu'il vous regarde* » *favorablement et vous donne la paix.* L'évêque » priera donc en ces termes : (b) *Conservez Seigneur* » *votre peuple*, (c) *répandez vos bénédictions sur* » *votre héritage, que vous avez acquis et possédé* » *par le précieux sang de votre Christ, et que* » *vous avez appelé l'ordre des prêtres rois, la na-* » *tion sainte.* Cette bénédiction est suivie du sacri- » fice, pendant lequel tout le peuple doit se tenir » debout, et prier en silence; et après qu'il est » offert, chacun en son rang, doit recevoir le corps » et le sang du Seigneur, et s'en approcher avec la » révérence, et avec la crainte due au corps du » Roi. Les femmes auront la tête voilée en s'en ap- » prochant. Et les portes seront gardées, de peur

(a) *Num.* VI. *c.* 24. (b) *Ps.* XXVII. (c) I. *Pet.* II.

» qu'il n'entre dans l'église quelqu'infidèle, ou
» quelqu'un qui n'ait pas été baptisé.

LITURGIE ENTIÈRE,

*tirée du VIII<sup>e</sup>. Livre des Constitutions Apostoliques.*

L'auteur rapporte le rit des ordinations des évêques qui se fait en offrant le sacrifice, et il prend de-là occasion d'exposer toute la liturgie, qui suit l'ordination et l'intronisation du nouvel évêque.

(a) « Après la lecture de la loi et des prophètes,
» de nos Épîtres, de nos Actes et des Évangiles,
» *l'évêque ordonné saluera l'assemblée, en disant :*
» la grâce de Jésus-Christ notre Seigneur, la charité
» de Dieu le Père, et la communication du Saint-
» Esprit soient avec vous tous ; *et l'assemblée répon-*
» *dra :* et avec votre esprit. *Il fera une exhortation*
» *au peuple, après laquelle tout le monde se levant,*
» *il annoncera d'un lieu élevé :* qu'il n'y ait ici au-
» cun des écoutans, ni aucun infidèle.

Monitions (b) et prières pour les catéchumènes.

*Le diacre ayant imposé silence, dira :* « Catéchu-
» mènes priez, et que tous les fidèles prient avec
» attention pour eux, en disant : Seigneur ayez pi-
» tié. *Il poursuivra :* supplions tous le Seigneur
» pour les catéchumènes ; qu'il exauce favorable-
» ment leurs prières, (c) qu'il écoute les désirs de
» leurs cœurs, et qu'il leur accorde les grâces qui
» leur conviennent, qu'il leur révèle l'Évangile de
» Jésus-Christ, qu'il les éclaire et les dirige, qu'il
» leur fasse connaître sa divine religion, et qu'il
» mette en eux sa sainte crainte : qu'il rende leur
» cœur attentif pour s'occuper nuit et jour de sa

(a) *Cap.* 5.

(b) Les divisions des chapitres ne sont pas de même dans l'édition de Bovius, que dans celles de Turrien et de M. Cotelier ; et j'ai mis ici des titres particuliers, pour mieux distinguer les diverses parties de la liturgie ; mais en mettant en note les chapitres des éditions grecques et latines, et en conservant quelques mots importans des anciens titres.

(c) *Cap.* 6.

» loi, et que les régénérant par les eaux de Baptême, et les ornant du vêtement d'immortalité, » il les unisse à son saint troupeau : qu'il les délivre de toute impiété, et les préserve des attaques de l'esprit adverse : qu'il les purifie de toute » souillure de la chair et de l'esprit, qu'il habite » en eux par Jésus-Christ ; qu'il bénisse toutes » leurs démarches, et qu'il dirige toutes choses à » leur avantage. Demandons encore instamment » pour eux, qu'ayant obtenu par le Baptême, la » rémission de leurs péchés, ils deviennent dignes » des saints Mystères, et d'être unis avec les saints. » Catéchumènes levez-vous ; demandez par Jésus-Christ la paix de Dieu, de passer vos jours sans » l'offenser, d'obtenir la rémission de vos péchés, » et une mort chrétienne. Mettez-vous par Jésus-Christ sous la protection de Dieu seul, inclinez-vous, recevez la bénédiction. *Après chaque monition du diacre, l'assemblée répond*, Seigneur » ayez pitié ; *les enfans commencent, le peuple, » après eux, et les catéchumènes abaissant leurs » têtes, l'évêque ordonné les bénit en cette sorte :* » Dieu tout-puissant, sans principe et à qui rien ne » peut survenir, seul vrai Dieu, Dieu et père de » Jésus-Christ votre fils unique, Dieu de l'Esprit » consolateur, et le Seigneur de toutes choses, qui, » par Jésus-Christ, avez instruit les disciples pour » être nos maîtres dans la piété, jetez un regard » favorable sur vos serviteurs qui sont instruits de » l'Évangile, donnez-leur un cœur nouveau et un » esprit droit, afin qu'ils connaissent votre volonté, » avec un cœur vraiment grand, et un esprit plein » d'ardeur ; daignez les honorer du saint Baptême, » unissez-les à votre sainte Église, et faites-les participer aux divins Mystères, par Jésus-Christ, » notre espérance, qui est mort pour eux, par qui la » gloire et l'adoration, dans le Saint-Esprit, vous appartiennent dans tous les siècles des siècles. *Amen.* » *Le diacre leur dit*, catéchumènes allez en paix. »

Monitions, Prière et Bénédiction pour les Énergumènes.

« *Les catéchumènes étant sortis, le diacre dit :*
» Energumènes, vous que les esprits immondes
» tourmentent, priez. Prions tous, afin que la bonté
» de Dieu par Jésus-Christ, qui réprima la légion
» des démons, réprime les esprits malins, et déli-
» vre de leurs tyrannies ceux qui le demandent
» instamment : qu'il menace ces apostats de la piété,
» afin que les créatures de Dieu qui lui sont dé-
» vouées, soient délivrées et purifiées. Disons tous
» à Dieu, gardez-les Seigneur, et les fortifiez par
» votre puissance. Energumènes inclinez-vous, re-
» cevez la bénédiction.[a] *Et l'évêque fait cette prière :*
» [b] Vous qui avez lié le fort armé, et saisi tout
» ce qui lui appartenait ; qui nous avez donné le
» pouvoir de fouler aux pieds les serpens et les scor-
» pions, et toute la puissance de l'ennemi ; [c] qui
» nous avez livré ce serpent homicide tout lié,
» comme un petit oiseau entre les mains des en-
» fans ; qui l'avez fait tomber comme un éclair sur
» la terre, [d] non par une chute locale, mais le fai-
» sant passer d'un état de gloire dans une confusion
» honteuse, en punition de sa malice toute volon-
» taire ; vous dont la puissance fait tout trembler,
» dont le regard [e] dessèche les eaux jusqu'aux
» abîmes, [f] et les menaces fondent les montagnes
» comme de la cire ; vous dont la vérité subsiste
» éternellement, [g] vous que les plus simples et les
» plus jeunes enfans reconnaissent et bénissent, [h]
» que les anges louent et adorent ; [i] vous qui ébran-
» lez la terre en la regardant, qui frappez les mon-
» tagnes et les embrâsez, [k] qui commandez à la
» mer, et qui la desséchez jusqu'au fond, et qui
» faites disparaître les fleuves ; qui marchez sur
» les tourbillons et les tempêtes, et sur la mer,
» comme sur la terre ferme : ô Dieu, fils unique du

(a) *Cap.* 7. (b) *Matth.* XII.29. (c) *Luc.* X.19. (d) *Luc.* X.18. (e) *Isa.* LI.10. (f) 4. *Esd* VIII.23. (g) *Ps.* VIII. (h) *Ps.* XCVI. (i) *Ps.* CIII. (k) *Ps.* CV. *Nahum.* I.4.

» Père, parlez avec menace aux malins esprits, et » tirez de leurs vexations les ouvrages de vos mains : » car à vous appartient la gloire, l'honneur et la » vénération, et par vous à votre Père dans le Saint- » Esprit. *Amen. Et le diacre dit :* énergumènes re- » tirez-vous. »

Monitions, Prières et Bénédiction pour les Compétens, qui sont admis à recevoir le Baptême.

« *Le diacre dit :* Vous qui devez recevoir le Bap- » tême, priez. Prions pour eux tous ensemble, et » demandons qu'étant baptisés dans la mort de Jé- » sus-Christ, ils ressuscitent avec lui, et participent » à son héritage et à ses mystères, et se sanctifient » dans son église sainte, animez-les par votre grâce. » *Etant déjà consacrés à Dieu par le signe de la* » *croix de Jésus-Christ, ils s'inclinent à cette béné-* » *diction que l'évêque leur fait.* (a) O Dieu qui avez » dit par vos Prophètes à ceux qui recevraient le » Baptême, (b) lavez-vous, purifiez-vous de vos ini- » quités, et qui avez institué par Jésus-Christ le » sacrement d'une régénération spirituelle, regardez- » les favorablement, bénissez-les, sanctifiez-les, » et les préparez pour les rendre dignes de votre » don spirituel, d'une véritable adoption, de vos » mystères, et d'être au nombre de ceux qui seront » sauvés par Jésus-Christ notre Seigneur, par le- » quel vous est rendu l'honneur et la gloire dans » le Saint-Esprit. *Amen. Le diacre dit :* sortez, vous » qui devez être baptisés. »

Monitions, Prières, *Impositions des mains*, et Bénédiction pour les Pénitens.

« *Le diacre dit :* Priez avec ferveur vous qui êtes » en pénitence : et nous, prions aussi pour eux, » afin que Dieu miséricordieux leur montre la voie » de la pénitence, et reçoive leur confession et leur » repentir ; qu'il brise bientôt Satan sous leurs » pieds, (c) qu'il les délivre des attaques et des piéges » des démons, qu'il les préserve de tous discours

(a) *Cap.* 8. (b) *Isa.* I.16. (c) *Rom.* XVI.20.

» illicites, de toutes actions déshonnêtes et de tou-
» tes mauvaises pensées; qu'il pardonne tous leurs
» péchés volontaires et involontaires, qu'il efface
» la cédule du décret qui leur était contraire, et les
» écrive au livre de vie; (a) qu'il les purifie de tout
» ce qui souille le corps et l'esprit, et les rétablisse
» dans son saint bercail. (b) *Hé qui peut dire, mon*
» *cœur est net, je suis pur de péché? nous méritons*
» *tous des peines.* Prions donc pour eux avec d'au-
» tant plus de ferveur, que nous sommes persuadés
» de la joie qu'il y aura dans le ciel pour un seul
» pécheur qui fait pénitence; (c) demandons que
» renonçant à toute œuvre mauvaise, ils se consa-
» crent au service divin par toutes sortes de bon-
» nes actions, afin que Dieu qui aime les hommes,
» agrée leurs prières, leur rende la joie qui vient
» de la grâce du salut, et leur inspire un esprit de
» force qui les soutienne dans le bien, les fasse par-
» ticiper aux divins Mystères et à tous ses dons, et
» que par sa grâce ils parviennent à la vie éternelle.
» Disons tous ensemble pour eux, Seigneur ayez
» pitié, relevez-les Seigneur, et les sauvez par vo-
» tre miséricorde; et vous que Dieu ressuscite par
» son Christ, inclinez-vous et recevez la bénédic-
» tion. (d) *L'évêque étendant ses mains fait sur eux*
» *cette prière:* Dieu tout-puissant, éternel, Créa-
» teur et Seigneur de toutes choses, qui avez par
» Jésus-Christ fait l'homme pour être l'ornement
» de l'univers, et lui avez donné la loi naturelle et
» écrite, pour faire un bon usage de la raison dont
» vous l'avez doué; et qui après son péché l'avez
» porté à faire pénitence, ayez pitié de ceux qui
» sont abaissés devant vous, parce que vous ne
» voulez pas la mort du pécheur, mais qu'il se con-
» vertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie et qu'il vive;
» (e) vous qui avez accepté la pénitence des Ninivi-
» tes, qui voulez que tous les hommes soient sau-

(a) *Coloss.* II.14. (b) *Prov.* XX.9. (c) *Luc.* XV.7.
(d) *Cap.* 7. (e) *Ezech.* XVIII 33.

» vés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vé- » rité; [a] qui avez reçu l'enfant prodigue souillé de » crimes avec des entrailles de père à cause de son » repentir, recevez présentement la pénitence de » ceux qui vous en supplient : il n'est personne qui » ne pêche devant vous : si vous examinez à la rigueur » nos iniquités, Seigneur, qui pourra soutenir » votre jugement ? mais vous êtes plein de miséri- » corde, rétablissez-les en honneur dans votre sainte » Église par Jésus-Christ Dieu et notre Sauveur, » par lequel la gloire et l'adoration vous sont ren- » dues dans le Saint-Esprit dans tous les siècles. » *Amen. Le diacre dit*, allez-vous en, vous qui » êtes en pénitence; *et il ajoute*, que les fidèles » demeurent. »

**Monitions et Prières pour les Fidèles:**

« *Le diacre dit :* [b] Fléchissons les genoux, et » prions Dieu instamment par Jésus-Christ. Prions » pour la paix et la tranquillité du monde et des » saintes églises; afin que Dieu nous donne une » paix stable, et nous fasse persévérer dans l'exer- » cice de la piété. Prions pour la sainte Église ca- » tholique, apostolique, répandue partout, afin » que Dieu la conserve contre toutes sortes d'atta- » ques jusqu'à la consommation des siècles. Prions » pour ce saint diocèse, afin que nous n'interrom- » pions jamais le culte que nous lui devons, et » que nous conformions toutes nos voies à notre » céleste espérance. Prions aussi pour tous les évê- » ques du monde, qui annoncent partout les pa- » roles de vérité; pour notre évêque Jacques et pour » ses diocèses; pour notre évêque Clément et pour » ses diocèses; pour notre évêque Evodius et pour » ses diocèses; afin que Dieu les conserve long- » temps à leurs saintes églises dans la justice et » dans la piété. Prions aussi pour tous nos prêtres, » afin qu'ils ne fassent rien que de bon et d'hono-

(a) I. *Tim.* II. 4. (b) *Cap.* 10.

» rable. Pour tous les diacres, afin qu'ils remplis-
» sent leurs ministères sans reproches. Prions pour
» les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves
» et les orphelins. Prions aussi pour ceux qui sont
» mariés, afin que Dieu leur fasse à tous miséri-
» corde. Pour les eunuques qui vivent chrétienne-
» ment, pour ceux qui vivent religieusement dans
» la continence. Pour ceux qui font des dons à l'É-
» glise et des aumônes aux pauvres. Pour ceux qui
» offrent des prémices et des sacrifices à Dieu, afin
» que Dieu les récompense abondamment par ses
» dons célestes, leur donne le centuple en ce monde
» et en l'autre la vie éternelle. Prions pour nos frè-
» res baptisés depuis peu, afin que Dieu les forti-
» fie dans la foi. Prions pour nos frères malades,
» afin que Dieu les guérisse, les délivre de toutes
» langueurs, et les fasse revenir en santé dans sa
» sainte Église. Prions pour ceux qui sont sur mer
» ou qui voyagent sur terre. Prions pour ceux qui
» sont aux mines, en exil, dans les prisons et dans
» les liens pour le nom du Seigneur. Prions pour
» les captifs. Prions pour nos ennemis : pour ceux
» qui nous persécutent à cause du Seigneur, afin
» qu'il appaise leurs fureurs contre nous, et
» fasse cesser leur colère. Prions pour ceux qui se
» sont éloignés de nous, et qui sont dans l'erreur,
» afin que Dieu les convertisse. Souvenons-nous
» des enfans de l'Église, et demandons que Dieu
» les fasse parvenir dans sa crainte à la perfection
» et à la plénitude de l'âge. Prions les uns pour les
» autres, afin que Dieu nous conserve jusqu'à la
» fin par sa grâce, qu'il nous délivre de tout mal,
» (a) des embûches des hommes dévoués à l'iniquité,
» et nous conduise ainsi en son royaume céleste.
» Prions enfin pour toute âme chrétienne. Soute-
» nez-nous, Seigneur, et sauvez-nous par votre
» miséricorde. Levons-nous, prions instamment et
» recommandons-nous mutuellement les uns les

(a) *Ps.* CXL.

» autres au Dieu vivant par Jésus-Christ son fils. [a]
» Le pontife prie pour eux et dit : Dieu tout-puis-
» sant qui habitez dans le plus haut des cieux, dans
» le saint des saints, qui êtes sans principe l'uni-
» que maître de toutes choses, qui par Jésus-Christ
» nous avez donné la connaissance de votre gloire
» et de votre nom, jetez les yeux sur ce troupeau
» qui vous est dévoué, délivrez-le de toute igno-
» rance, de toutes mauvaises actions, faites qu'il
» vous craigne et qu'il vous aime : soyez-lui doux
» et propice, exaucez leurs prières, rendez-les sta-
» bles dans le bien, afin qu'ils soient saints de
» corps et d'esprit, sans tache et sans ride. Vous
» êtes le défenseur tout-puissant, secourez votre
» peuple, que vous avez racheté par le précieux
» sang de votre Christ, soyez leur protecteur et
» leur soutien, parce que toute notre espérance
» est en vous, et nul ne peut ravir de vos mains,
» ce que vous voulez conserver. [b] Sanctifiez-les
» dans la vérité, et votre parole est la vérité même,
» délivrez-les de toutes maladies et infirmités, de
» tout péché, de la tromperie de leurs ennemis, [c]
» des flèches qu'on lancerait sur eux pendant le jour,
» et des maux qu'on leur préparerait dans les té-
» nèbres, et rendez-les dignes de la vie éternelle
» en Jésus-Christ votre fils unique, Dieu et notre
» Sauveur, par lequel la gloire et l'adoration vous
» sont rendues dans le Saint-Esprit, maintenant et
» dans tous les siècles. *Amen. Le diacre dit :* Soyons
» attentifs. *Et l'évêque salue l'assemblée, en disant*,
» La paix de Dieu à vous tous. *Le peuple répond*,
» et avec votre esprit. »

### Le Baiser de Paix et l'Oblation.

« *Le diacre dit à tous*, saluez-vous les uns les
» autres par un saint baiser. *Les clercs baisent l'évê-*
» *que, les laïques se saluent entre eux, et les fem-*
» *mes entre elles. Les enfans se tiennent auprès du*

(a) *Cap.* 11. (b) *Joan.* XVII. 17. (c) *Ps.* XC.

» *sanctuaire*, (a) *et un autre diacre est auprès d'eux, » afin qu'ils se tiennent dans l'ordre. D'autres dia- » cres se promènent, et veillent sur les hommes et » sur les femmes, pour empêcher qu'on ne fasse du » bruit, qu'on ne cause, qu'on ne dorme ou qu'on » ne se fasse des signes. Les diacres se tiennent à » la porte des hommes, et les sous-diacres à celle des » femmes, afin que personne ne sorte, et que, pen- » dant l'Oblation, on n'ouvre plus la porte, quand » même un fidèle s'y présenterait; un sous-diacre » donne à laver aux prêtres, comme un signe de » la pureté des âmes consacrées à Dieu.* »

(b) » Jacques, frère de Jean, fils de Zébédée, » j'établis qu'un diacre dira qu'il n'y ait plus ici » aucun catéchumène, ni écoutant, ni infidèle, » ni hérétique. Vous qui avez assisté à la première » prière, sortez. Mères prenez vos enfans. Que nul » ne se déguise, et ne garde du ressentiment con- » tre quelqu'un. Tenons-nous debout, pour offrir » au Seigneur avec crainte et tremblement. *Les » diacres alors, portent à l'autel les dons, et les » présentent à l'évêque, qui a les prêtres à sa droite » et à sa gauche, comme les disciples autour de*

(a) Les traducteurs ont mis *stent ad suggestum*, c'est-à-dire, *auprès de l'ambon ou de la tribune*, mais on lit dans le grec πρὸ τῷ βήματι, et l'on voit dans toutes les liturgies, que *Bema* signifie le Sanctuaire, le sacré tribunal. M. du Cange, dans son glossaire grec; Suicer, dans son trésor des Pères grecs ne voient pas que *Bema* puisse avoir une autre signification; et Beveregius n'en donne point d'autre en décrivant les anciennes Églises : *Pand. canon. t.* 2. *p.* 75. C'est pourquoi j'ai cru qu'il fallait traduire *auprès du sanctuaire*, c'est-à-dire, qu'on plaçait les enfans près des balustres du sanctuaire. Véritablement le P. Cabassut, dans sa notice ecclésiastique, parmi plusieurs savantes observations sur la disposition des Églises, *dissert. X.* a remarqué dans saint Grégoire de Nazianze, que Julien l'Apostat, ayant été lecteur, avait eu l'honneur du *Bema*, καὶ τῆς τοῦ μεγάλου βήματος ἠξιωμένος τιμῆς, ce qu'il traduit ainsi : *Ambonis ascensu honoratum*. Mais il paraît que saint Grégoire de Nazianze a voulu dire, que Julien ayant lu dans l'Église les divines Écritures, avait eu l'honneur de participer à notre sanctuaire, ainsi que le traducteur Billi l'a exprimé : *Qui divinorum oraculorum quondam fuerat, magnique sacrarii honore auctus et ornatus. Greg. Naz. or.* 3. *t.* 1. *p.* 94.

(b) *Cap.* 12.

» *leur maître ; deux diacres tiennent, de chaque*
» *côté de l'autel, un éventail fait de peaux déliées,*
» *ou de linge, ou de plumes de paon, pour empê-*
» *cher que les mouches et autres petits animaux ne*
» *tombent dans les calices.* »

La Prière secrète, et la Préface.

« *Le pontife prie secrètement* [(a)] *avec les prêtres ;*
» *et revêtu d'une robe éclatante, se tenant à l'autel,*
» *il fait sur son front le signe de la croix, et dit :*
» Que la grâce de Dieu tout-puissant, et la charité
» de Jésus-Christ notre Seigneur, et la communi-
» cation du Saint-Esprit, soit avec vous ; *et ils ré-*
» *pondent tous ensemble*, et avec votre esprit. *Le*
» *pontife poursuit*, élevez votre esprit ; *tous répon-*
» *dent*, nous le tenons élevé au Seigneur. *Le pon-*
» *tife dit*, rendons grâces à Dieu ; *on répond*, il est
» digne et juste ; *et le pontife reprend*, il est vrai-
» ment digne et juste de vous louer comme le vrai
» Dieu, la source de tous biens, etc. » La Préface est fort longue, on y loue Dieu par une énumération de ses perfections divines, son éternité, son immensité, son immutabilité ; par la production du Verbe éternel son fils unique, l'ange du grand conseil, [(b)] le pontife, le roi et le seigneur de toutes choses : par la création des Chérubins, des Séraphins, et de tous les Anges ; et après eux par la création du ciel et de la terre, des étoiles, du soleil, de la lune, et de toutes les merveilles qu'on admire dans les astres, et dans tout ce qui compose la terre : par la formation de l'homme, par toutes les connaissances qu'il lui a données, et par toutes les grâces qu'il a faites aux Patriarches, Adam, Abel, Seth, Enos, Enoch, Noé, Loth, Abraham, Melchisédech, Job, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse,

(a) *Prie secrètement.* On pourrait traduire, prie *en lui-même*, car il y a dans le grec, *καθ' ἑαυτὸν*, et M. Cottelier a traduit, *apud se* ; mais la pensée est bien mieux expliquée en traduisant, *secrètement*, ou *en silence*, comme Turrien a traduit, *precationem silentio faciens.*

(b) *Isa.* 9. *selon les Septante.*

Aaron, Josué, par lesquels il a produit tant de miracles à la sortie de l'Égypte. « Pour toutes ces » choses à vous Dieu tout-puissant appartient toute » gloire. Un nombre innombrable d'Anges, d'Ar- » changes, de Trônes, de Dominations, de Prin- » cipautés, de Puissances, de Vertus, des Armées » célestes, des Chérubins, des Séraphins, qui tous » ensemble, avec d'autres mille millions d'Anges, » chantent sans cesse, Saint, etc. »

Le Sanctus et le Canon.

« *Tout le peuple chante ensemble*: Saint, Saint, » Saint, est le Seigneur Dieu des armées, sa gloire » remplit les cieux et la terre: qu'il soit béni dans » tous les siècles. *Amen. Le pontife reprend*, vous » êtes vraiment saint et très-saint, le très-haut élevé » au-dessus de toutes choses. Saint aussi est votre » fils unique Jésus-Christ notre Seigneur Dieu, qui » concourant avec vous dans la création et dans la » conservation du monde, n'a pas méprisé le genre » humain qui était sur le point de sa ruine: car » après avoir donné aux hommes la loi naturelle, » après leur avoir donné la loi écrite pour les ins- » truire, des Prophètes pour les reprendre, et des » Anges pour les conduire, les hommes ayant violé » la loi naturelle et la loi écrite, effacé de leur mé- » moire le déluge, l'embrasement de Sodôme, les » plaies de l'Egypte, les massacres et les ravages de » la Palestine, ils avaient tous mérité de périr; cepen- » dant suivant votre volonté, celui qui a fait » l'homme s'est fait homme, le législateur s'est mis » sous la loi, le pontife est devenu hostie; le pas- » teur brebis; il vous a ainsi appaisé, et les a tous » délivrés de votre colère. Quoiqu'il soit le Verbe » Dieu, le fils bien-aimé, le premier né de toutes » les créatures, il a voulu se faire chair et naître » d'une vierge, de la race de David et d'Abraham, » et de la tribu de Juda, selon les prophéties. Celui » qui a fait toutes choses, a été formé dans le sein

» d'une vierge; incorporel, il s'est incarné; engen-
» dré avant le temps, il est né dans le temps. Il a
» instruit les hommes par sa doctrine et par sa sainte
» vie; il a guéri toute sorte de maladies, et opéré
» beaucoup de miracles parmi le peuple. Nourris-
» sant tous les hommes, et donnant à tous les ani-
» maux ce qui leur convient, il s'est assujetti à la
» faim, à la soif et au sommeil; il a fait connaître
» votre nom aux hommes, et a achevé l'ouvrage
» dont vous l'aviez chargé. Après tant de saintes
» actions, par la malice d'un traître, il est tombé
» entre les mains des scélérats, qui portaient le
» nom de prêtres et de pontifes; exposé par eux
» avec ignominie à un peuple ingrat, et livré à Pi-
» late, le juge a été jugé, le Sauveur a été condamné;
» impassible et immortel de sa nature, il a été
» attaché à la croix, et y est mort; maître de la
» vie, il a été enseveli, pour délivrer des tourmens
» et de la mort ceux pour lesquel il était venu, et
» les retirer de la malice et de l'esclavage du dé-
» mon; il est ressuscité le troisième jour, et après
» avoir conversé durant quarante jours avec ses
» disciples, il est monté aux cieux et s'est assis à
» votre droite. Renouvelant donc la mémoire de
» tout ce qu'il a souffert pour nous, nous vous en
» rendons grâces, ô Dieu tout-puissant, autant qu'il
» nous est possible, et nous faisons ce qu'il nous
» a ordonné: car dans la même nuit qu'il fut livré,
» prenant du pain entre ses mains saintes et sans
» tache, et élevant les yeux vers vous Dieu son
» père, il le rompit et le donna à ses disciples, en
» disant: C'est ici le mystère du nouveau Testa-
» ment: prenez, et mangez, ceci est mon corps,
» qui est rompu pour vous, pour la rémission des
» péchés: il prit de même le calice mêlé d'eau et
» de vin, le sanctifia et le leur donna, en disant:
» Buvez-en tous, c'est mon sang, qui est répandu
» pour plusieurs, pour la rémission des péchés.
» Faites ceci en mémoire de moi: toutes les fois

» que vous mangerez ce pain, et que vous boirez
» ce calice, vous annoncerez ma mort, jusqu'à ce
» que je vienne. C'est pourquoi nous souvenant de
» sa passion, de sa mort, de sa résurrection, de son
» ascension et de son second avénement glorieux,
» lorsqu'il viendra juger les vivans et les morts, et
» rendre à chacun selon ses œuvres, nous vous of-
» frons à vous qui êtes roi et Dieu ce pain et ce ca-
» lice, suivant son ordre, vous rendant grâces par
» lui d'avoir daigné nous faire exercer le sacerdoce
» en votre présence. Nous vous supplions de regar-
» der favorablement ces dons en l'honneur de Jésus-
» Christ, et d'envoyer sur ce sacrifice votre Saint-
» Esprit, le témoin des souffrances du Seigneur
» Jésus, afin qu'il fasse que ce pain soit le corps
» de votre Christ, ce calice son sang; et que ceux
» qui y participeront, soient confirmés dans la
» piété, obtiennent la rémission de leurs péchés,
» soient délivrés des séductions du démon, soient
» remplis du Saint-Esprit, et puissent en Jésus-Christ
» mériter la vie éternelle. Nous vous prions encore
» pour votre Église répandue par toute la terre,
» que vous avez acquise par le précieux sang de
» votre Christ; afin que vous la conserviez jusqu'à
» la fin du monde contre toutes sortes d'attaques;
» pour tous les évêques qui annocent les paroles
» de vérité. Nous vous prions aussi pour moi, qui
» n'étant rien ose vous offrir ce sacrifice; pour tous
» les prêtres, pour tous les diacres, pour tout le
» clergé; afin que vous les remplissiez de la sa-
» gesse du Saint-Esprit. Nous vous prions pour le
» roi, pour tous ceux qui sont en dignité et pour
» toute l'armée; afin qu'elle serve à nous tenir en
» paix et quelle nous donne lieu continuellement
» de vous rendre par Jésus-Christ la gloire qui vous
» est due. Nous vous offrons encore pour tous les
» Saints qui ont été agréables à vos yeux, pour les
» patriarches, les prophètes, les justes, les apô-
» tres, les martyrs, les confesseurs, les évêques,

» les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves, les laïques, et pour tous ceux dont les noms vous sont connus. Nous vous offrons pour tout ce peuple, afin qu'en l'honneur de Jésus-Christ vous en fassiez la nation sainte, le sacerdoce royal. Pour ceux qui sont mariés et pour les enfans, afin que nul de nous ne soit rejeté. Nous vous prions pour cette ville et pour ses habitans; pour les malades, pour les captifs, pour les exilés, pour ceux qui sont sur mer, ou qui voyagent sur terre, afin que vous les protégiez dans toutes rencontres. Nous vous prions pour nos ennemis qui nous persécutent à cause de votre nom; pour ceux que l'erreur fait éloigner de nous, afin que vous les rameniez au bien, en appaisant leur fureur. Nous vous prions pour les catéchumènes, afin que vous les confirmiez dans la foi; pour les énergumènes, afin que vous les délivriez de la vexation du démon; pour nos frères qui sont en pénitence, afin que vous acceptiez celle qu'ils font, et que vous fassiez à eux et à nous miséricorde. Nous vous offrons pour obtenir la température de l'air et l'abondance des fruits, afin qu'en recevant continuellement de vos biens, nous nous en servions pour vous louer sans cesse. Nous vous prions pour ceux qui sont absens pour des raisons légitimes, afin que vous nous rassembliez tous au royaume de Jésus-Christ notre Roi: parce que la gloire, la vénération, l'action de grâces, l'honneur, l'adoration vous appartiennent à vous Dieu Père et Fils et Saint-Esprit, maintenant, et dans tous les siècles des siècles. *Tout le peuple répond*, Amen.

Prière et Bénédiction de l'Évêque.

APRÈS LA DIVINE OBLATION

*Avant la Communion.*

« *L'évêque dit :* la paix de Dieu soit avec vous » tous ; *et le peuple répond*, et avec votre esprit. » *Le diacre dit encore*, prions Dieu par Jésus-Christ » pour le don qui est offert à Dieu, afin que par la » médiation de Jésus-Christ, [a] il le reçoive comme » un doux parfum [b] à son céleste autel. Prions » pour cette Église et pour le peuple. Prions pour » tous les évêques et tout le clergé, afin que Dieu » les conserve et les protége tous. Prions pour les » rois, et pour tous ceux qui sont élevés en di- » gnité, afin que nous menions une vie paisible et » tranquille dans toute sorte de piété et d'hon- » nêteté. Faisons mémoire des saints *Martyrs*, pour » mériter de participer à leurs triomphes. Prions » pour ceux qui sont morts dans la foi, pour la » température de l'air, pour la maturité des fruits. » Prions pour les nouveaux baptisés, afin que Dieu » les fortifie dans la foi. Demandons tous, les uns » pour les autres, que Dieu nous soutienne dans sa » grâce ; recommandons-nous à Dieu par Jésus- » Christ. *Et l'évêque dit :* Dieu qui êtes grand en » toutes choses, Dieu et père de votre saint fils » Jésus Christ notre Sauveur, regardez d'un œil » favorable votre troupeau, que vous avez choisi » par lui pour la gloire de votre nom. Sanctifiez » notre âme et notre corps, afin qu'étant purifiés » de toutes souillures de l'esprit et de la chair, nous » puissions jouir des biens que vous avez promis. » Ne rejetez aucun de nous, mais soyez notre sou- » tien et notre protecteur par Jésus-Christ, avec » lequel la gloire, l'honneur, la louange, la glori- » fication et l'action de grâces sont rendues à Vous » et au Saint-Esprit dans tous les siècles. *Amen.*

(a) Voyez ce qui a été dit sur la prière *supra quæ propositio ac sereno vultu*, dans l'Explication littérale, etc. *p.* 436 *et suivantes.*
(b) *Cap.* 13.

La Communion.

« *Après que l'assemblée a répondu* Amen, *le dia-*
» *cre dit*, soyons attentifs. *Et l'évêque parle ainsi*
» *au peuple:* les choses saintes sont pour les saints.
» *Le peuple répond* : un seul Saint, un seul Sei-
» gneur, un seul Jésus-Christ béni pour la gloire
» du Père dans tous les siècles. *Amen.* Gloire à Dieu
» au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux
» hommes [a] chéris de Dieu. Hosanna [b] au fils de
» David: béni soit le Seigneur Dieu, qui vient au
» nom du Seigneur et qui s'est montré à nous: Ho-
» sanna au plus haut des cieux. *Ensuite l'évêque*
» *communie, après lui les prêtres, les diacres, les*
» *sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascè-*
» *tes* [c] *; et parmi les femmes, les diaconesses, les*
» *vierges, les veuves ; ensuite les enfans, et tout le*
» *peuple par ordre, avec révérence et sans bruit.*
» *L'évêque donne l'Eucharistie en disant*, c'est le
» corps de Jésus-Christ : *celui qui le reçoit, répond*
» amen. *Le diacre donne le calice en disant*, c'est
» le sang de Jésus-Christ, le calice de la vie : *et*
» *celui qui le boit, répond* amen. *On chante pendant*
» *la communion le psaume* XXXIII, *et après que tous*
» *ont communié, les diacres ramassent ce qui est*
» *resté et le portent dans la sacristie.* [d] »

(a) *V. Explic. litt. p.* 159. (b) *Ibid. p.* 349.

(c) Il ne s'agit point ici des moines, mais des laïques qui s'exerçoient dans l'austérité, comme M. Cottelier l'a fort bien remarqué dans sa note : *Non monachi ascetæ ; sed laici in severioribus pietatis officiis sese exercentes : quales semper inter christianos exstitisse dubitari non debet, ut et ecclesiasticas virgines nequaquàm moniales ascetrias. Nam opus, quod notis imus illustratum, ante exortum vitæ monasticæ conscriptum fuit : unde in eo nulla illius mentio. In. l.* VIII. *c.* 13.

(d) Il y a dans le grec *pastophoria*, dont on a marqué la signification page 59. Il paraît, par cet endroit, qu'on tenait l'Eucharistie en réserve dans l'une de ces deux chambres ou chapelles qui joignaient le sanctuaire, auxquelles il est assez convenable de donner le nom de sacristie. Duranti a expliqué le mot *pastophorion*, *lib.* 1. *de Rit. ant. c.* 16. Et il croit qu'il signifie la boîte, le coffre ou l'armoire dans laquelle on enfermait l'Eucharistie. C'est pourquoi il traduit comme Turrien *pastophoria* par *tabernaculum*. Mais ce mot *pastophoria*, qui est dans le second livre des Cons-

Action de grâces après la Communion.

(a) « *Après que le chantre a fini, le diacre dit :* Après » avoir reçu le précieux corps et le précieux sang » de Jésus-Christ, rendons grâces à celui qui nous » a fait participer à ses saints Mystères ; demandons-» lui que ce ne soit pas pour notre jugement, mais » pour notre salut et pour l'utilité de l'âme et du » corps ; pour nous soutenir dans la piété ; pour la » rémission des péchés et la vie future. Animons-» nous dans la grâce de Jésus-Christ, recommandons-» nous au seul vrai Dieu et à son Christ. (b) *L'évê-» que prononce cette action de grâces :* Dieu tout-» puissant Père de Jésus-Christ votre Fils, qui exau-» cez ceux qui vous invoquent, et qui pénétrez » leurs désirs les plus secrets, nous vous rendons » grâces de nous avoir fait participer à vos saints » Mystères, pour nous persuader pleinement de ce » que nous connaissions déjà pour nous maintenir » dans la piété, et pour la rémission de nos péchés ; » parce que le nom de votre Christ a été invoqué » sur nous, et que nous vous sommes entièrement » unis et dévoués. Puisque vous nous avez retirés » de la communion des impies, tenez-nous unis à » ceux qui vous sont consacrés ; affermissez-nous » dans la vérité par le Saint-Esprit ; découvrez-nous » ce que nous ignorons, suppléez à ce qui nous » manque, et rassurez toutes nos connaissances. » Conservez les prêtres sans tache dans votre culte, » maintenez les rois en paix, les magistrats dans la » justice, l'air dans une température salutaire, et » tout le monde sous votre providence toute-puis-» sante. Apaisez les nations qui ne respirent que » la guerre ; convertissez ceux qui sont dans l'er-» reur ; sanctifiez votre peuple, conservez les vier-» ges ; retenez dans la foi ceux qui sont mariés :

titutions, ne convient pas à cette explication, et il marque plutôt, la chambre, ou la chapelle, dans laquelle devait être l'armoire destinée à conserver l'Eucharistie.

(a) *Cap.* 14. (b) *Cap.* 15.

» soutenez ceux qui gardent la continence ; fai-
» tes parvenir les enfans à la maturité de l'âge ;
» fortifiez les nouveaux baptisés: instruisez les ca-
» téchumènes, rendez-les dignes du Baptême, et
» assemblez-nous tous au royaume des cieux en
» Jésus-Christ notre Seigneur avec lequel à vous et
» au Saint-Esprit, la gloire, l'honneur et la vénéra-
» tion appartiennent dans tous les siècles. *Amen.* »

**Dernière Bénédiction de l'Évêque.**

*Le diacre dit :* « Inclinez-vous à Dieu par Jésus-
» Christ, et recevez la bénédiction; *et l'évêque fait*
» *cette prière :* Dieu tout-puissant, à qui rien ne
» peut être comparé, qui êtes présent partout, sans
» qu'aucun lieu puisse vous contenir, qui êtes sans
» commencement et sans fin, éternel, immuable,
» qui habitez une lumière inaccessible; mais qui
» vous faites connaître aux hommes raisonnables,
» qui vous cherchent de tout leur cœur: Dieu d'Is-
» raël, votre peuple, le vrai voyant, qui croit en
» Jésus-Christ, soyez-nous propice, exaucez-moi
» en l'honneur de votre nom, et bénissez ceux qui
» se tiennent abaissés devant vous; écoutez les dé-
» sirs de leurs cœurs, qui peuvent leur être utiles,
» et ne rejetez aucun d'eux de votre règne. Sancti-
» fiez-les, gardez-les, secourez-les, délivrez-les du
» malin esprit et de tout ennemi ; conservez leurs
» maisons et protégez-les dans toutes leurs démar-
» ches: parce que la gloire, la louange, la majesté,
» l'adoration vous appartiennent, et à votre fils
» Jésus-Christ, notre Seigneur Dieu et Roi, et au
» Saint-Esprit, maintenant, toujours et dans tous
» les siècles. *Amen. Le diacre dit*, allez en paix. »
C'est ce que, nous Apôtres, nous prescrivons aux évêques, aux prêtres et aux diacres touchant la célébration des Mystères.

REMARQUES

*Sur les deux Liturgies des Constitutions Apostoliques comparées entre elles, et avec la Liturgie de saint Cyrille de Jérusalem. On marque en quoi elles diffèrent.*

Il y a lieu de croire que la liturgie du second livre, et celle du huitième viennent de deux différens auteurs, ou du moins que la seconde a été écrite dans un temps postérieur.

1°. L'auteur du second livre ne met rien du canon, ce qui convient mieux avec saint Cyrille de Jérusalem [(a)] et les autres Pères que nous avons cités plus haut. [(b)] Celui du huitième met le canon tout entier, et ne cache rien.

2°. Dans la première liturgie les portes des hommes sont gardées par des portiers, et celles des femmes par des diaconesses ; et dans la seconde celles des hommes par des diacres, et celles des femmes par des sous-diacres.

3°. Dans la première nulle mention des énergumènes dans l'assemblée, qui dans la seconde sont nommés entre les catéchumènes et les pénitens.

4°. Dans le second livre des constitutions, les enfans sont auprès de leurs pères ; et dans le huitième ils sont ensemble près du sanctuaire.

5°. L'auteur du huitième livre fait prendre à l'évêque une robe éclatante, ce qui ne pouvait guère être en usage au temps auquel le second livre a été écrit, puisqu'on voit que sous l'empereur Constantin, qui donna une robe tissue d'or à Macaire, évêque de Jérusalem, on ne s'en servait qu'en donnant le Baptême. [(c)]

Il y a des différences encore plus remarquables entre ces liturgies, et celle de saint Cyrille de Jérusalem.

1°. Dans saint Cyrille les diacres donnent à laver

(a) *Pag.* 57. (b) *Pag.* 43. *et* 44.
(c) *Theod. hist. Eccl. l.* 2.

aux prêtres, et dans celle des constitutions c'est un sous-diacre qui fait cette fonction.

2°. Dans les constitutions deux diacres, à côté du pontife, tiennent chacun un éventail à la main depuis l'oblation ; cet usage qui a été observé dans plusieurs églises, ne paraît pas dans saint Cyrille.

3°. Dans saint Cyrille, l'oraison dominicale est dite à la messe entre le canon et la communion, suivant la coutume presque universelle des églises; et dans la liturgie des constitutions, nulle mention du *Pater* à la messe : ce qui seul démontre que la liturgie des constitutions n'était pas celle de Jérusalem, mais de quelque église ce qui a fait dire à saint Augustin, avec restriction, en parlant du canon : (a) *Ferè omnis ecclesia dominicâ oratione concludit.*

Il serait difficile de remarquer précisément de quelles églises ont été les liturgies des constitutions apostoliques. On vient de voir qu'elles ne conviennent pas aux églises qui se conformaient à celle de Jérusalem. Elles ne venaient pas non plus des églises d'Egypte, car on n'y prie ni pour l'évêque d'Alexandrie, ni pour aucune église de ce patriarchat; il n'ajoute à saint Jacques et à saint Clément qu'Evodius, évèque d'Antioche, et successeur de saint Pierre: il pourrait donc bien se faire, que ces liturgies eussent été en usage dans quelques églises des environs d'Antioche, et apparemment dans quelque ville maritime, si l'on en juge par le rapport continuel que l'auteur du second livre fait entre l'église et un grand vaisseau. Ce qu'il dit de la construction des églises, peut être utile pour bien entendre ce que les auteurs du IV^e. siècle nous disent de l'ordre qu'on gardait dans les églises, des diverses classes de pénitens, et de l'arrangement de tous ceux qui composaient l'assemblée.

(a) *Aug. Ep.* 149.

## DESCRIPTION

*Des anciennes Eglises, selon les Constitutions Apostoliques et les auteurs qui ont parlé des Églises du IVe. Siècle.*

L'AUTEUR des constitutions apostoliques qui a voulu exposer l'ordre prescrit par les Apôtres, touchant la construction d'une église, a dû, sans doute, décrire la disposition qu'on croyait, en son temps, très-ancienne; afin qu'on s'y conformât, en bâtissant un grand nombre d'églises, sous les empereurs chrétiens.

On ne peut pas douter qu'avant la persécution de Dioclétien, il n'y eût des églises assez régulièrement construites. Eusèbe dit qu'il y en avait une infinité, et qu'on en avait rebâti plusieurs dans chaque ville: (a) *Quis innumerabilem hominum quotidie ad fidem Christi confugientium turbam, quis numerum ecclesiarum in singulis urbibus, quis illustres populorum concursus in ædibus sacris, cumulatè possit describere? quo factum est ut priscis ædificiis jam non contenti, in singulis urbibus spatiosas ab ipsis fundamentis exstruerent ecclesias.* Optat dit (b) qu'il y avait à Rome plus de quarante églises qu'il appelle Basiliques (c): ce qui doit s'entendre du temps de Dioclétien. La terrible persécution de cet empereur en fit renverser et brûler, de tous côtés, l'an 303 (d); mais les lettres que l'em-

(a) *Eus. hist. Eccl. l. VIII. C. I. Ed. Val.* (b) *L. 2. c. 20.*

(c) Baronius a cité ce témoignage, *ann.* 57. *n.* 101. et M. de Valois, *in l.* 6. *Euseb. c.* 43. a fort bien remarqué que Blondel avait mal à propos, voulu relever Baronius sur cet endroit, comme si Optat n'avait parlé que des églises, qui étaient de son temps à Rome, c'est-à-dire, après le milieu du IVe. siècle.

(d) Il y avait, à Nicomédie, une église considérable, qui fut détruite le jour même de l'édit de la persécution, le 23 de février,

pereur Constantin écrivit à Eusèbe et aux autres évêques, [a] font voir que toutes les églises ne furent pas détruites, car il déclare que selon l'ordre qu'il avait donné aux gouverneurs des provinces, il voulait que les églises qui restaient, fussent réparées, ou qu'elles fussent augmentées; et qu'on en bâtit de nouvelles suivant le besoin, à quoi les évêques, les prêtres et les diacres devaient s'employer; [b] *Quo aut reparentur quæ adhuc manent, aut augeantur in majus, aut, sicubi necessitas postulaverit, novæ ædificentur.* Il restait donc d'anciennes églises. Les chrétiens en avaient pu élever beaucoup en 240, 41, 42 et 43, lorsqu'ils jouissaient de la paix, au temps de l'empereur Gordien, et encore plus aisément sous Philippe, qui lui succéda, et qui fut si favorable aux chrétiens, qu'on a cru qu'il était chrétien lui-même, lorsqu'il monta sur le trône en 244, et qu'il y fit monter avec lui, son fils Philippe, cette même année. C'est dans cet intervalle de paix, que saint Grégoire Thaumaturge fit bâtir, dans le plus bel endroit de la ville de Néocésarée, une église qui résista aux tremblemens de terre. Saint Grégoire de Nysse parle de cette église, qui subsistait, par conséquent, après le milieu du IV^e. siècle, et qui a subsisté encore bien plus

sous le huitième consulat de Dioclétien, et le septième de Maximien Hercule, comme nous l'apprend un auteur contemporain, Lucius Cæcilius, que M. Baluze, en le donnant, a surnommé Lactance, *de mortibus persecutorum. Cap.* XII. *Qui dies cum illuxisset, agentibus consulatum senibus ambobus octavum et septimum, repentè adhuc dubiâ luce ad ecclesiam profectus (præfectus) cum ducibus et tribunis et rationalibus venit; et revulsis foribus, simulacrum Dei quæritur, scripturæ repertæ incenduntur, datur omnibus præda. Rapitur, trepidatur, discurritur. Ipsi vero in speculis (in alto enim constituta ecclesia ex palatio videbatur) diu inter se concertabant utrum ignem supponi oporteret. Vicit sententia Diocletianus, cavens ne magno incendio facto pars aliqua civitatis arderet. Nam multæ ac magnæ domus ab omni parte cingebant. Veniebant igitur prætoriani acie structa cum securibus et aliis ferramentis; et immissi undique, tamen illud editissimum paucis horis solo adæquarunt.*

(a) *Vit. Const. l. II. c.* 45. *et Ed. Val.* 46. (b) *C. Ibid.*

long-temps [a], suivant d'autres témoignages. L'auteur des constitutions a donc pu marquer comment les anciennes églises étaient disposées. Remarquons tout ce qu'il en dit. [b]

Églises en long. — Églises en rond. — Églises en octogone.

1°. *L'église sera semblable à un vaisseau, longue.* Tout est si bien ordonné dans un grand vaisseau, qu'il a pu servir de modèle pour un lieu, où l'on veut que diverses personnes soient rangées comme il leur convient, et ce rapport d'un vaisseau avec une église, est si ancien et si commun, que, partout, le corps de l'église, se nomme la nef. Ordinairement le corps de l'église a été plus long et plus large; mais sans qu'on se persuadât que cela fût nécessaire, et qu'il fallût s'assujettir à cette forme. L'empereur Constantin fit bâtir des églises en rond, et en octogone. Un ancien auteur qui avait examiné avec soin, les églises que cet empereur, et Hélène sa mère, avaient fait bâtir à Bethléem et à Jérusalem, en a fait une description beaucoup plus détaillée que celle que nous en a laissée Eusèbe. Bède a fait un précis de l'ouvrage de cet auteur, qui était venu de la Terre sainte en Angleterre, et il nous apprend que l'église de la Résurrection avait été bâtie en rond: [c] *Anastasis, hoc est, Resurrectionis dominicæ rotunda ecclesia, tribus cincta parietibus, duodecim columnis sustentatur, inter parietes singulos latum habens spatium viæ.* L'église de l'Ascension, bâtie sur le haut du mont des Olives, fut aussi faite en rond: [d] *In cujus summo vertice, ubi Dominus ad cælos ascendit, ecclesia rotunda grandis, ternas per circuitum cameratas habet porticus, desuper tectas.* Une des plus magnifiques églises que fit faire Constantin, fut celle d'Antioche, à cause que cette ville était la métropole de tout l'Orient; et cette église fut faite en oc-

(a) *Baronius an.* 245. *et Tillemont, art. VIII. Greg. Thaum.*
(b) *V. sup. p.* 39. (c) *Hist. Eccl. Angl. l. V. c.* 17.
(d) *Ibid. c.* 18.

togone, entourée de même de portiques ou galeries, (a) comme Eusèbe le décrit assez au long.

Église d'Aix-la-Chapelle.

C'est ainsi que Charlemagne fit bâtir l'église de Notre-Dame dans la ville, dont il fit le siége de son empire. Il se peut bien faire qu'il ait voulu, en cela, suivre l'exemple de Constantin, en faisant construire cette magnifique chapelle, qui subsiste encore en octogone, soutenue par de très-riches colonnes, et qui, par sa magnificence, a fait appeler la ville, Aix-la-Chapelle. (b)

Saint Grégoire de Nazianze, le père, fit bâtir une fort belle église en octogone, à Nazianze, comme le dit (c) saint Grégoire de Nazianze, son fils. Mais l'usage le plus ordinaire, a été de bâtir les églises en long, comme on le voit presque partout.

2°. *Tournée à l'Orient.* On lit dans presque tous les anciens auteurs ecclésiastiques, que les chrétiens se tournaient vers l'Orient, quand ils faisaient leurs prières, et qu'ils y tournaient pour ce sujet, leurs oratoires ou leurs églises. Ils le faisaient pour plusieurs raisons mystérieuses, qui ont été marquées par Durand de Mende (d), Baronius (e), le cardinal Bona (f), et autres. La principale, la plus commune et la plus naturelle de ces raisons, c'est, comme dit Tertullien (g), que les chrétiens regardaient l'Orient, comme la figure de Jésus-Christ : *Amat figura* (h) *Spiritûs sancti orientem, Christi figuram.* Le soleil levant nous représente Jésus-Christ qui amène le jour, au lieu que le soleil cou-

(a) *Vit. Const. l.* 3. *c.* 44. *et Ed. Val.* 50.
(b) *V. Petr. à Beck de Aquensis civitatis origine ac progressu. Aquisgrani in* 4. 1620. *ou Blondel, Thermæ Aquisgranensis, p.* 1. *et seq.*
(c) *Orat.* 19. *T. p.* 313. (d) *Ration. l. V. c.* 2. *n.* 57.
(e) *Ann.* 57. *n.* 103. (f) *Div. Psal. de VI.* §. 2.
(g) *Adv. Valent. c.* 3. *p.* 290.
(h) En diverses éditions de Tertullien, il y a *figuram*, ce qui rend la phrase presque inintelligible; on doit lire, comme dans les éditions de Rigaut, *figura*, c'est-à-dire, que l'Église, que Tertul-

chant amène la nuit. (a) Mais on ne s'est pas toujours assujetti à ces vues symboliques. Socrate nous apprend, en même temps, la règle ordinaire et l'exception, en disant que l'autel de l'église d'Antioche était à l'occident: (b) *Ecclesia Antiochiæ Syriæ contrarium ab aliis ecclesiis situm habet. Nam altare non ad orientem, sed ad occasum spectat.* La situation des lieux déterminait quelque fois à ne pas suivre l'usage ordinaire. Ainsi voit-on que les portes de la magnifique église du saint Sépulcre décrite par Eusèbe au troisième livre de la vie de Constantin, étaient à l'Orient: (c) *Portæ tres ad orientem solem aptè dispositæ, introeuntium turbam exceperunt.* Ce qui a été aussi remarqué par Bède (d) et Valfrid. (e) Saint Paulin ne s'assujettit pas à tourner à l'Orient, l'église qu'il fit bâtir à Nole; il aima mieux la tourner vers la basilique de saint Félix: (f) *Prospectus basilicæ non, ut usitatior mos est, orientem spectat, sed ad domini mei B. Felicis basilicam pertinet, memoriam ejus aspiciens.* On s'y assujettit encore moins en divers autres endroits, surtout à Rome, au temps même des premiers empereurs chrétiens, parce qu'on prit des basiliques, (g) pour en faire des églises, ainsi que le dit Ausone

lien compare à la colombe, qui est la figure du Saint-Esprit, aime l'Orient comme la figure de Jésus-Christ.

(a) Il me semble qu'on pourrait ne pas faire difficulté de s'énoncer ainsi dans l'hymne de prime, en disant: *Ut cum dies abscesserit, noctemque* SOL *reduxerit.* C'est une expression poétique, qu'on trouve à la fin du onzième livre de l'Énéide de Virgile:

*Ni roseus fessos jam gurgite Phœbus Ibero*
*Tingat equos, noctemque die labente reducat.*

Cependant, comme il ne vient pas d'abord dans l'esprit, que le soleil qui est le père de la lumière, amène les ténèbres, beaucoup de manuscrits nous apprennent qu'on dit, *noctemque* SONS *reduxerit*, depuis plus de sept cents ans. Je n'ai vu *noctemque* SOL *reduxerit*, que dans le bréviaire de Paris de 1584; ce qui a été suivi dans le nouveau bréviaire de Cluny.

(b) *Socr. l. V. c.* 22. (c) *Eus. l. III. c.* 37.

(d) *Hist. Eccl. l. V. c.* 17. (e) *De reb. Eccl. c.* 4.

(f) *Ep.* 12. *ad Sever.*

(g) *V. Baron. dans ses notes sur le Martyrologe au* 5 *Août et* 9 *Nov. et Ciampin. dans ses* Vetera monumenta.

en s'adressant à l'empereur Gratien [a] : *Basilicæ olim negotiis plenæ, nunc votis votisque pro tua salute susceptis, etc.* Ces basiliques, comme le mot le fait assez voir, étaient des édifices royaux, destinés au public, pour les négociations, les marchés, les promenades, et les plaidoieries. *Fremitu judiciorum basilicæ resonant*, dit Sénèque [b] : Vitruve [c] a décrit les basiliques avec les colonnes qui en faisaient le soutien, et les compartimens; et M. Perrault qui nous a donné cet auteur en français avec un soin et une pénétration qui ont mérité beaucoup de louanges, en a parfaitement marqué l'usage. [d] Or comme ces édifices n'étaient pas ordinairement tournés à l'Orient, les églises que l'on en a faites n'ont pu y être tournées; et l'on n'a pas fait difficulté d'en bâtir d'autres de même suivant la situation des lieux, en reconnaissant qu'il est encore mieux, quand on le peut, de les tourner à l'Orient; suivant la remarque de Valfrid, en parlant de l'église de saint Pierre de Rome, dont les autels ne sont pas tournés à l'Orient [e] : *Hæc cùm secundùm voluntatem vel necessitatem fuerint ita dispositæ, improbare non audemus; sed tamen usus frequentior* (*secundum quod et suprà memoravimus*) *et rationi vicinior habet, in orientem orantes converti, et pluritatem maximam ecclesiarum eo tenore constitui.* Ces églises de Rome diversement tour-

(a) *Aus. in grat. act. pro suo consul.* (b) *L. III. de ira c.* 33.
(c) *Vitr. l. V. c.* 1.
(d) Les grandes et spacieuses salles, que l'on appelle basiliques, ont été ainsi premièrement appelées, parce qu'elles étaient faites pour assembler le peuple, lorsque les rois rendaient la justice. Ensuite quand elles furent abandonnées aux juges, les marchands s'y établirent aussi, et enfin on les a prises pour servir d'églises aux Chrétiens : depuis il est arrivé qu'on a bâti la plupart des églises sur le modèle des basiliques, qui diffèrent des temples des anciens, en ce que les colonnes sont au-dedans, au lieu qu'aux temples elles étaient au-dehors, faisant comme une enceinte autour de la muraille du dedans du temple appelé *cella*, qui était un lieu obscur, où le jour n'entrait d'ordinaire que par la porte. *Note sur le I*[er]. *livre de Vitruve.*
(e) *Valaf. de reb. Eccl. c* 4.

nées, n'ont pas empêché qu'on n'ait eu beaucoup d'égard à l'ancien usage de prier en se tournant à l'Orient : car comme à Rome il y a beaucoup d'églises dont la porte est à l'Orient, les prêtres qui disent la Messe à l'autel de ces églises, sont toujours tournés vers le peuple et vers la porte. Durand de Mende, qui avait demeuré très-long-temps à Rome, ne nous laisse pas lieu de douter que cela ne se fît ainsi au XIII[e] siècle [a] : *In ecclesiis verò*, dit-il, *ostia ab Oriente habentibus, ut Romæ, nulla est in salutatione necessaria conversio: sacerdos in illis celebrans, semper ad populum stat conversus.* Et cela s'observe encore aujourd'hui suivant la rubrique du missel : [b] *Si altare sit ad Orientem versùs populum, etc.*

3°. Le haut de l'église à l'Orient aura de chaque côté, *une chambre, sacristie, ou chapelle*, PASTOPHORIA, pour y placer les ornemens, les vases sacrés, et tout ce qui peut être nécessaire pour le ministère sacré; c'est ainsi que les églises des Grecs sont représentées.

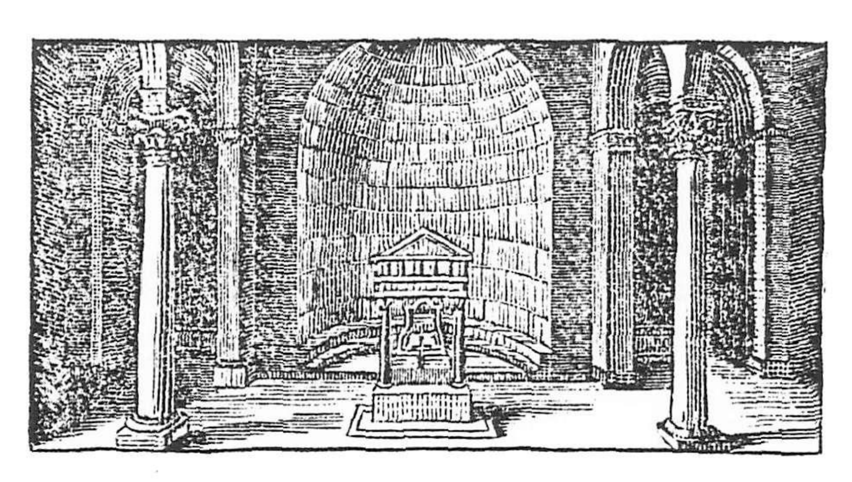
4°. *Le siége de l'évêque doit être au milieu à l'Orient, et ceux des prêtres de chaque côté.* Eusèbe, dans la description de l'église de Tyr, marque bien ces siéges de l'évêque et des prêtres, et l'autel au milieu du sanctuaire [c] : *Porro sanctuario hoc modo absoluto et perfecto sellisque in altissimo loco ad presidum ecclesiæ honorem collocatis.... altarique denique tanquam sancto sanctorum in medio sanctuarii sito, etc.*

C'est là le sanctuaire qui est souvent appelé, *Thusiastirium*, [d] c'est-à-dire, le lieu ou l'autel du sacrifice, comme *Thumiamaterium*, est le lieu ou

(a) *Ration. l. V. n. c. 2. n.* 57. (b) *Rubr. V. n.* 3.
(c) *Eus. hist. Eccl. l. X. c.* IV. 5.
(d) *Tusia* signifie immolation, sacrifice ; et le mot *Tusiasterion* est souvent employé par les auteurs des quatre premiers siècles, pour signifier l'autel des chrétiens, en commençant par saint Ignace, *epist. ad Philadelph.*

l'autel (a) des parfums. On l'appelle aussi *Bêma*, qui signifie littéralement un lieu élevé, le lieu d'où les juges, les princes et les empereurs parlaient au peuple et rendaient la justice; mais qui dans le style ecclésiastique signifie le trône et le tribunal où Jésus-Christ préside, comme le dit saint Germain de Constantinople.

On voit dans Eusèbe qu'une balustrade fermait ce saint des saints, où était l'autel, afin que personne ne pût y entrer: (b) *Cancellis ex ligno fabricatis circumdedit.* Cette partie de l'église, qui renferme le sanctuaire, a été aussi appelée abside, du mot grec, *absis*, qui signifie voûte ou arcade, parce que le fond de l'église est ordinairement composé de voûtes ou arcades qui font une espèce de demi-rond. On peut voir la disposition de l'abside, contenant l'autel au milieu, les siéges de l'évêque et des prêtres au fond, et les deux chapelles dans la figure suivante et dans le plan de l'église de saint Clément qu'on trouvera ci-après page 99.



Le sanctuaire pour les seuls Évêques, Prêtres et Diacres.

Le sanctuaire, contenant l'autel au milieu, et le trône de l'évêque, et les siéges des prêtres au fond, est de même dans la très-ancienne église de saint Clément de Rome, aussi bien que dans celle des saints Nérée et Achillée; dans les églises cathé-

(a) *Exod.* XXXV. 15. *Levitic.* IV. 7. *Paral.* IV. 22.
(b) *Eus. ut supr.*

drales de Lyon et de Vienne, et dans presque toutes les églises des grecs dont le Père Goar, qui a été long-temps missionnaire en Orient, a donné le plan dans l'Euchologe, *page* 13.

**L'église divisée seulement en deux parties.**

L'auteur des constitutions, après avoir décrit le sanctuaire, ne nomme le reste de l'église que *l'autre partie*; et en effet, comme le Père Morin l'a remarqué dans son traité de la pénitence, l'église, dans les premiers temps, n'était divisée qu'en deux parties; l'une destinée aux ministres sacrés, c'est-à-dire, aux évêques, aux prêtres et aux diacres, et l'autre à quelques clercs inférieurs et aux laïques. Le lecteur sera sans doute bien aise de voir dans la note ce que ce savant homme en a dit. (a)

(a) Notandum, nusquam apud antiquos autores Narthecis mentionem fieri. Antiqui enim græci, ut et latini, *ecclesias in duas tantum partes distinxerunt*, in aulam sive atrium laïcorum, et sanctuarium in quo consistere episcopis, presbyteris, et diaconis tantum licebat. Sanctuarium non modo *ἱερατεῖον*, sed sæpissime *βῆμα* vocarunt, ut et *ἅγιον τῶν ἁγίων*, quandoque etiam, *ἄδυτα*, *ἀνάκτορον*, *ἱλαστήριον*. Usurpari cœpit *νάρθηξ* in typicis et euchologiis post annos à Christo nato quingentos. Tum enim orientales monachi cœperunt ecclesias in tres partes dividere, *ἱερατεῖον*, *ναὸν*, *καὶ νάρθηκα*. Pertinebat ad episcopos, presbyteros, et diaconos, *ἱερατεῖον*. Ibi erat altare, ibi liturgia celebrabatur. *Ναὸς* sive templum, ad cæteros clericos et monachos: ibi sedebant et cantabant monachi, et *præcipua officia celebrabant*: *nonnulla* enim in Narthece peragebant. Narthex autem dicebatur quidquid ecclesiæ supererat ad portas usque exteriores, quas etiam complectebatur: ideo nonnulli duplicem fecerunt *νάρθηκα*, interiorem, et exteriorem. In interiore monachorum idiotarum, laïcorum fidelium; et in inferiori parte usque ad Narthecem exteriorem, erat catechumenorum et pœnitentium substratorum locus. Ut autem sanctuarium à templo, tabulato aliquo, aut etiam muro dividebatur, in quo erant portæ ab illis sanctæ dictæ; ita templum à Narthece in quo similiter portæ erant, quas *ὡραίας* speciosas vocant, quibus templum cum Narthece communicabat. Eadem planè divisio in omnibus *majoribus nostris* ecclesiis conspicitur, nisi quod raró sanctuarium, sive pars quæ ad altare et missæ celebrationem pertinet, à cantorum et canonicorum choro tabulatis separatur. Hujus triplicis distinctionis occasione, quæ antiquis non erat in usu, Græci canonum commentatores pœnitentium loca cum fidelium, aliquando *videntur confundere*. *Morin. de pœnitentiâ*, *l. VI. c.* 1. *n.* 10.

Ambon ou tribune. — Lectures, chant et discours à l'ambon.

Or dans cette seconde partie de l'église, selon l'auteur des constitutions, il y avait *vers le milieu un lieu élevé*, d'où se faisaient les lectures et où le chantre se plaçait : c'est ici le lieu appelé ambon ou tribune. (a) Il n'est pas dit qu'il dût être précisément au milieu; et en effet en quelques églises des grecs on a placé indifféremment la tribune ou au milieu, ou à droite ou à gauche, comme le Père Goar le témoigne. A saint Clément de Rome, il y a deux ambons ou tribunes, une à droite et l'autre à gauche, tous deux assez près du sanctuaire; et comme à l'ambon qui est à gauche en entrant, aussi bien qu'à celui de saint Pancrace et de quelques autres églises, il y a une colonne destinée à soutenir le cierge pascal, il peut bien se faire que ce second ambon n'ait été introduit qu'après avoir placé dans les églises ces sortes de grandes colonnes pour le cierge pascal. Saint Cyprien ne parle que d'un ambon ou tribune, qu'il appelle le pupître et le tribunal de l'église (b), ce que nous appelons à présent jubé; et saint Grégoire de Tours, parlant de la basilique de saint Cyprien de Carthage, n'y met aussi qu'une tribune qu'il appelle *analogius*, soit pour lire ou pour chanter : (c) *In cujus* (*Cypriani*) *basilicâ analogius, in quo libro suprà posito cantatur aut legitur, mirabiliter compositus esse refertur.* Le Concile de Laodicée ne parle aussi que d'une tribune, nommée *ambon* dans le texte grec, et pupître dans les anciennes versions de Denys-le-Petit et d'Isidore (d) : *Non licere præter Canonicos*

(a) Plusieurs auteurs latins ont cru que ce mot venait du mot latin *ambio*, après Valfrid Strabon, qui a dit, *Ambo ab ambiendo dicitur, quia intrantem ambit et cingit. De reb. Eccl. c.* 6. Mais il est visible qu'*ambon* est un mot grec, qui vient du verbe grec αμβαινω ou ἀναβαινω *ascendo*, ainsi qu'un grand nombre de savans l'ont remarqué, Panvinius, Vossius, Casaubon, Martinius, Ducange. *V. Morin, de pœnit. l.* 6. *n.* 9. *et* 10. et M. Thiers dans sa dissertation sur les Jubés.

(b) *Ut sup. p.* 31. (c) *De glor. Mart. l.* 1. *c.* 94.

(d) *Conc. Laod. Can.* 15. *Isid. Merc.*

*psaltes, i. e. qui regulariter cantores existunt, quique pulpitum ascendunt, et de codice legunt, alium quemlibet in ecclesia psallere.* L'ancien ordre romain même ne parle que d'un ambon, soit pour y chanter les répons, soit pour y lire l'Épître ou l'Évangile, avec cette différence que le diacre montait au plus haut degré pour y chanter l'Évangile : *Subdiaconus qui lecturus est, ascendit in ambonem ut legat, non tamen in superiorem gradum, quem solus solet ascendere qui Evangelium lecturus est.* Il y avait des évêques qui montaient à ce haut degré de la tribune pour y prêcher; [a] saint Ambroise prêchait de la tribune appelée indifféremment *exedra,* ou *le tribunal*, distingué de la chaire du sanctuaire: *cui descendenti de exedra*, dit saint Paulin, *Imperator ait:* et un peu plus bas, en parlant des enfans qui l'avaient vu tantôt dans la chaire et tantôt dans le tribunal : *sedentem in cathedra et tribunali.* On a vu [b] que saint Augustin le faisait de même ; mais en Orient, surtout les évêques parlaient ordinairement de leurs chaires ou trônes. C'est peut-être saint Chrysostôme qui commença de prêcher à la tribune; car Socrate remarque [c] comme une chose particulière, que cet évêque montait à l'ambon pour se faire mieux entendre.

**Places des enfans, des hommes et des femmes séparées.**

Selon l'auteur des constitutions, les enfans étaient placés près du sanctuaire, et par conséquent entre le sanctuaire et l'ambon. Les hommes occupaient un côté de la nef, et les femmes un autre séparément. On ne faisait en cela que suivre l'exemple des assemblées mêmes profanes, comme on le voit dans Pline, lorsqu'il parle des assemblées qui se faisaient dans les basiliques [d] : *Sedebant judices centum et octoginta. Ingens utrinque advocatorum, et astantium corona latissimum judicium multiplici circulo ambibat. Ad hoc stipatum tribu-*

(a) *Ambros. Vit. ad August.* (b) *Sup. p.* 31.
(c) *Soc. l.* 6. *c.* 5. (d) *L.* 6. *Ep.* 33.

*nal, atque etiam ex superiore* basilicæ *parte, qua feminæ, qua viri, et audiendi quod erat difficile, et quod facile visendi studio imminebant.* Dans les églises qui étaient à l'Orient, les hommes se plaçaient ordinairement du côté du midi à droite en entrant; et comme, à Rome surtout, il y avait plusieurs églises à l'occident, les hommes s'y plaçaient à gauche en entrant; comme on le voit dans les anciennes inscriptions de l'église du Vatican, que Baronius à tirées de la bibliothèque de cette église: (a) AD SANCTUM PETRUM APOSTOLUM ANTE, REGIA IN PORTICU, COLUMNA SECUNDA QUANDO INTRAMUS, (b) SINISTRA PARTE VIRORUM, LUCILLUS, ET JANVARIA HONESTA FEMINA.

Cloison de bois.

Il ne paraît pas dans les constitutions qu'aucune cloison séparât les hommes d'avec les femmes; car les diacres devaient *veiller sur les hommes et sur les femmes* (c) et voir de la tribune tout ce qui se passait dans l'église. Mais saint Chrysostôme prêchant à Antioche, nous apprend en même temps qu'on était séparé par des cloisons de bois, et qu'elles n'étaient pas bien anciennes: (d) *Oportet quidem interiore pariete à mulieribus viros disseparari; verùm quoniam non vultis, necessarium patres nostri putaverunt his saltem ligneis parietibus vos disseparare. Audivi autem ego à senioribus, non fuisse hos parietes ab initio.* L'auteur des constitutions nous apprend seulement qu'il y avait en entrant une porte pour le quartier des hommes, et une autre pour le quartier des femmes.

Places des pénitens, des catéchumènes et des énergumènes.

Le reste de l'assemblée était réglé par les diacres, et l'on peut connaître quels étaient ceux qui étaient les plus éloignés du sanctuaire et les plus proches de l'entrée de l'église, en considérant quels étaient ceux que les diacres faisaient sortir les premiers.

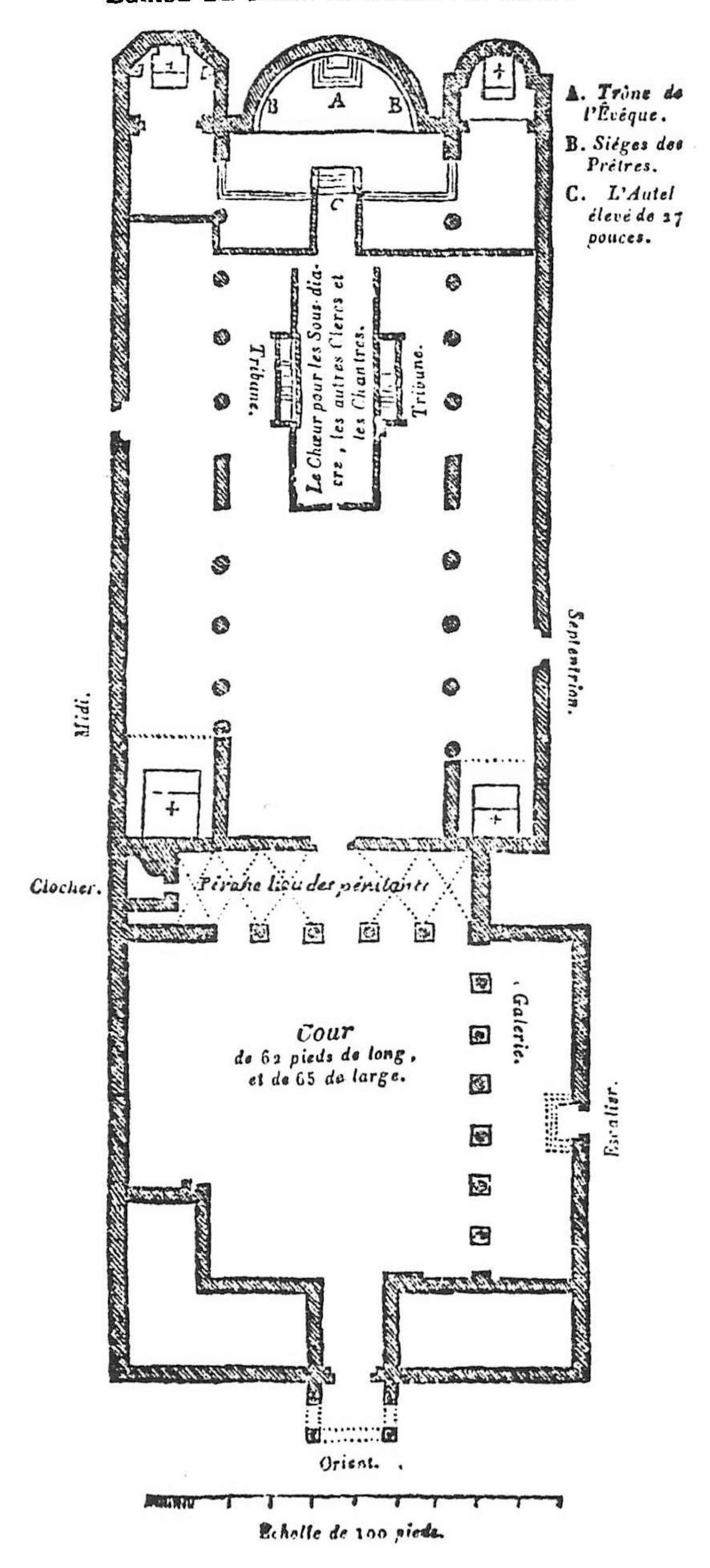
(a) *Ann. 57. n. 125.* (b) *Ciamp. vet. Mon. c.* 2.
(c) *Sup. p* 62. (d) *Hom. 74. in Matth.*

Chacun sait qu'on distinguait autrefois quatre classes de chrétiens qui étaient en pénitence. [a] La première, *des pleurans*, qui se tenaient sous le porche, et n'entraient point dans l'église. La seconde, *des écoutans*, qui assistaient seulement aux lectures et aux discours. La troisième, *des prosternés*, sur lesquels on faisait des prières après les lectures. La quatrième, *des consistans*, qui assistaient aux saints Mystères sans y participer par la communion.

1°. Les pénitens qui étaient sous le porche, n'étaient pas renvoyés, parce qu'ils n'entraient pas dans l'église. 2°. Les écoutans étaient congédiés avec tous ceux à qui on permettait d'être dans l'église jusqu'à la fin des prières et des lectures. 3°. Il y avait des catéchumènes pour lesquels on faisait des prières, et qu'on ne renvoyait qu'après avoir congédié les écoutans. 4°. Les énergumènes étaient renvoyés après ceux-ci, et ils devaient être par conséquent plus près des fidèles. Saint Chrysostôme [b], de même que l'auteur des constitutions, parle des énergumènes pour lesquels l'évèque faisait cette magnifique prière, qu'on a vu à la page 66. 5°. Les pénitens, nommés les prosternés, à cause qu'ils devaient se tenir à genoux, étaient renvoyés les derniers, après qu'on avait fait des prières pour eux. Et les consistans devaient se tenir avec les fidèles qui se trouvaient les plus éloignés du sanctuaire. On peut voir beaucoup de savantes remarques sur l'ancien arrangement des églises, dans le *Traité de la pénitence* du Père Morin, dans les *observations* de M. de Laubépine, dans Beveregius, au second

(a) On voit ces classes des pénitens dans les canons de saint Grégoire Thaumaturge, surtout dans le onzième et dans le dernier qui peut avoir été ajouté comme un commentaire des canons précédens et de la discipline de son temps : dans le Concile de Nicée, *can.* 11, 12, 13 *et* 14 : dans les Conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Laodicée, et dans la première épître canonique de saint Basile à Amphilochius, *can.* 4. *et seq.*

(b) *Hom.* 4. *de incomprehens. Dei natura. T. I. nov. Ed. p.* 477. *et hom.* 60. *in Matth.*



A. Trône de l'Évêque.
B. Siéges des Prêtres.
C. L'Autel élevé de 27 pouces.
A
B
B
C
Tribune.
Le Chœur pour les Sous-diacre, les autres Clercs et les Chantres.
Tribune.
Septentrion.
Midi.
Clocher.
Pérahe lieu des pénitants
Cour
de 62 pieds de long,
et de 65 de large.
Galerie.
Escalier.
Orient.
Echelle de 100 pieds.

tome *des Pandectes des Canons*, dans la notice ecclésiastique du Père Cabassut, dans Schelstrate sur le Concile d'Antioche, dans Ciampini, etc.

Église de saint Clément.

Il nous suffira de donner ici deux plans des anciennes églises, l'un de saint Clément de Rome, et l'autre des églises des grecs. Celle de saint Clément est une des plus anciennes de Rome; saint Jérôme en a parlé [a], et c'est là où le Pape Zosime [b] donna audience au pélagien Célestius qui y fit sa fausse rétractation l'an 417. Dom Mabillon en avait donné un peu grossièrement le plan dans son commentaire sur l'ordre romain. Dom Bernard de Montfaucon, [c] a fait graver avec soin la vue du chœur, des deux ambons et de l'autel; mais Ciampini s'est appliqué à donner un grand détail de toute cette église; il avertit que le sanctuaire est élevé de quelques marches au-dessus du reste de l'église; et dans ce sanctuaire, l'autel, les siéges de l'évêque et des prêtres, et les chapelles y sont placées conformément à ce qui est marqué dans les constitutions apostoliques. Le reste de l'église y est aussi semblable, si ce n'est qu'il y a une tribune de plus; et depuis les tribunes jusqu'au porche, on peut y désigner l'ordre marqué dans ces constitutions, à peu-près comme l'a fait Ciampini.

Églises des Grecs. — Ce que c'est que le *Narthex* et *Ferula*.

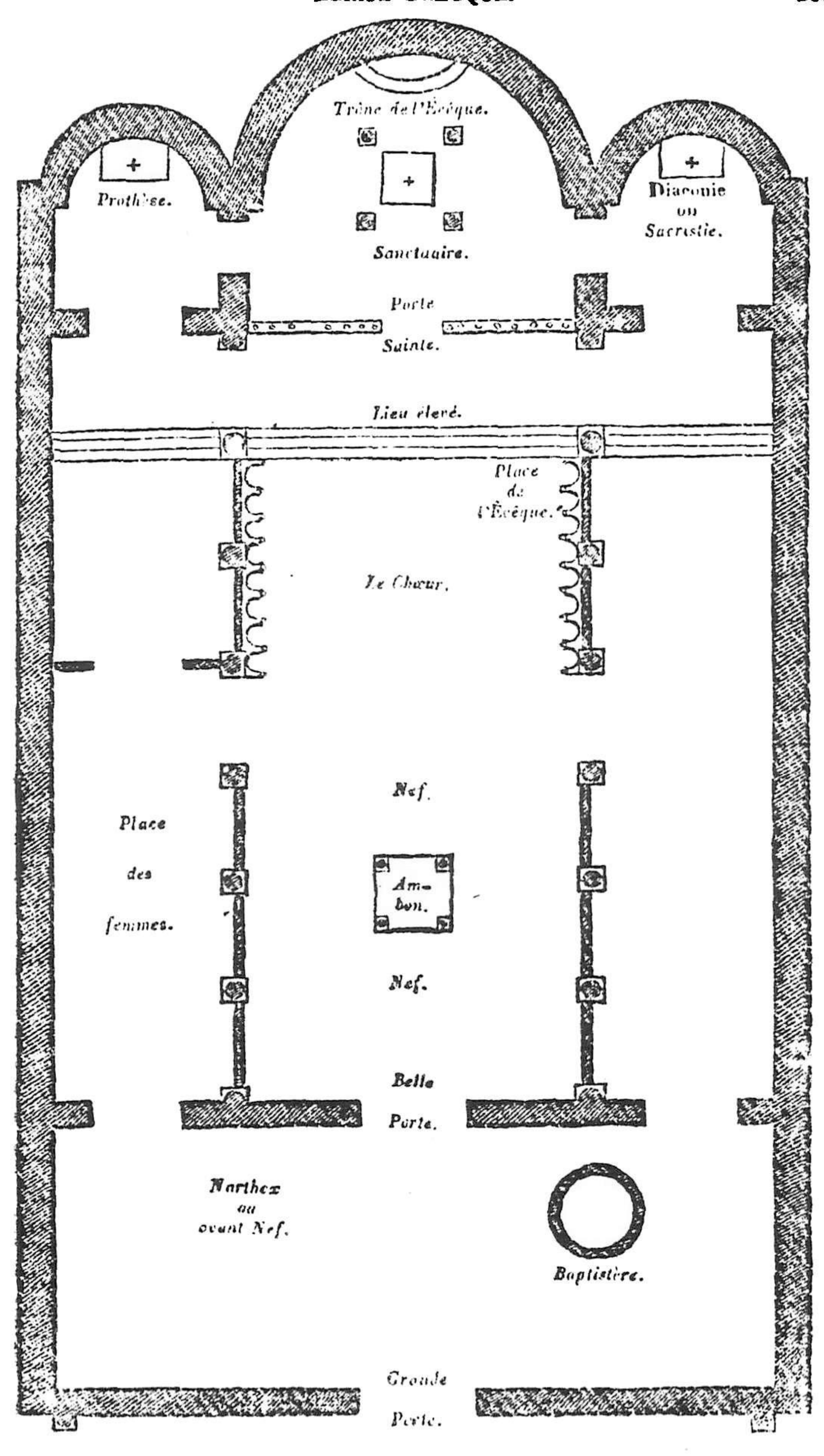
Dans la suite on a fait des églises où l'on a marqué plus distinctement la place des pénitens. Le nombre des clercs qui s'augmenta beaucoup, aussi bien que celui des moines qui venaient dans les églises, fit laisser un grand espace pour eux dans la nef assez près du sanctuaire; et le bas de l'église, comme un lieu d'humiliation destiné à ceux qui ne participaient pas aux saints Mystères, fut appelé

(a) Nominis ejus memoriam usque hodie exstructa ecclesia custodit. *Script. Eccl. n.* 25.
(b) *Zos. Ep. ad Afric. Episc.*
(c) *Diarium. Italic. p.* 133.

*Narthex* par les grecs, ce qui répond au mot *Ferula* des latins. Ce mot signifie littéralement une plante assez souple et assez forte pour faire sentir de la douleur, en s'en servant pour frapper ceux qu'on voulait corriger, d'où sont venus les termes de donner des férules, ou d'être sous la férule. Ainsi ceux qu'on plaçait dans cette partie de l'église appelée *Narthex*, étaient regardés comme étant sous les censures et la férule de l'église. Saumaise, dans ses commentaires sur Pline et sur Solin [a], a fait de très-savantes remarques sur les mots de *Narthex* et de *Ferula*, et sur l'usage que l'église a fait de ces mots. De cette partie de l'église appelée *Narthex*, et quelquefois appelée *Pronaos*, c'est-à-dire, l'avant-nef, on entre dans la nef où est l'ambon, et ensuite le chœur, après lequel, jusqu'au sanctuaire, il y a ordinairement un espace que les grecs appellent indifféremment σολέας, σολία, σολεῖον et σολεὺς, qu'on croit venir du mot latin *solium*, pour signifier le trône, ou un lieu élevé et respectable. Quoi qu'il en soit de la signification de ce mot, sur lequel les savans [b] ne s'accordent guère, les églises des grecs ont été divisées en plusieurs portes, auxquelles ils ont donné différens noms. La première porte est appelée *la grande porte*, qui ferme toute l'église, et par laquelle on entre dans le *Narthex*; la seconde par où on entre dans la nef, est nommée *la belle porte*; la troisième est celle du sanctuaire, appelée *la porte sainte.* [c]

Allatius qui était grec, et le Père Goar qui avait vu un grand nombre d'églises des grecs, méritent bien d'être crus dans les plans qu'ils nous ont donnés de leurs églises; et Beveregius, sur ce qu'on lit dans les anciens auteurs, [d] a donné aussi un plan, pour représenter l'ancienne disposition des églises

(a) *Exercitationes Plinianæ in Solinum.*
(b) Goar, Allatius, Beveregius, Suicer, etc.
(c) μεγάλαι πύλαι. ὡραῖαι πύλαι. ἅγιαι πύλαι.
(d) *Pandect. Canonum. T. 2. p. 71.*


Trône de l'Évêque.
Prothèse.
Diaconie ou Sacristie.
Sanctuaire.
Porte Sainte.
Lieu élevé.
Place de l'Évêque.
Le Chœur.
Nef.
Place des femmes.
Ambon.
Nef.
Belle Porte.
Narthex ou avant Nef.
Baptistère.
Grande Porte.

des grecs. C'est sur les lumières de ces savans, que nous donnons le plan ci-contre, auquel il faudra souvent recourir, pour bien entendre ce que nous aurons à dire des liturgies orientales.

Nous avons exposé ce que les auteurs des quatre premiers siècles nous ont appris, touchant la liturgie; il reste à voir à quels jours et à quelles heures on s'assemblait pour la célébrer.

---

## ARTICLE IX.

*Des jours et heures de la Messe, durant les IV premiers siècles, avant que les Liturgies fussent écrites.*

---

Au commencement de l'Église, les Apôtres et tous les fidèles, étant réunis à Jérusalem, participaient tous les jours à la sainte Eucharistie, ainsi que les Pères l'ont remarqué, sur ce qui est dit dans les Actes, [(a)] *qu'ils persévéraient dans la doctrine des Apôtres, dans la communion de la fraction du pain, et dans les prières.*

Depuis la dispersion des Apôtres, on ne s'assemblait ordinairement que le dimanche: [(b)] *Le premier jour de la semaine, les disciples étant assemblés pour rompre le pain...* dit saint Luc. C'est ce qui s'observait communément au second siècle, selon le témoignage de Pline, second gouverneur de l'Asie dans sa lettre à Trajan [(c)], et de saint Justin, *apol.* 2. On voit aussi dans les Actes des Apôtres, que les chefs de l'église d'Antioche imposèrent les mains à saint Paul et à saint Barnabé, pour les envoyer prêcher l'Évangile, et qu'ils eurent cette inspiration, pendant qu'ils sacrifiaient au Seigneur, *ministrantibus autem illis Domino*, selon la Vulgate. [(d)]

(a) *Act.* II. 42.46. (b) *Act.* XX. 7. (c) *Plin. l.* 50. *Ep.* 97.
(d) *λειτουργούντων δὲ αὐτῶν τῷ κυρίῳ. Act.* XIII. 2.

Dans la suite, les uns imitèrent l'exemple de l'église de Jérusalem, et les autres, ce qui s'était fait depuis la dispersion. Saint Augustin exprime fort bien cette variété: *Alii*, dit-il, *quotidiè communicant corpori et sanguini Domini; alii certis diebus accipiunt; alibi nullus dies prætermittitur quo non offeratur; alibi sabbato tantùm et dominico; alibi tantùm dominico.*

Saint Augustin [a] nous apprend encore que sainte Monique, sa mère, assistait tous les jours au saint sacrifice. On célébrait, sans doute, tous les jours, dans l'église de ce saint Docteur, puisqu'il appelle ailleurs le sacrement de l'autel, *le sacrifice quotidien de l'Église.* [b] *Cujus rei sacramentum quotidianum esse voluit ecclesiæ sacrificium.*

C'est peut-être aussi ce que Tertullien [c] a voulu faire entendre, de la plupart des églises d'Afrique, lorsqu'il a dit [d]: *Vobis omnis dies etiam vulgata consecratione celebratur.* Saint Cyprien s'est énoncé beaucoup plus clairement en faisant consister l'honneur de l'épiscopat à célébrer tous les jours le sacrifice, pour préparer les Martyrs à devenir eux-mêmes les victimes du Seigneur: [e] *Episcopatus nostri honor grandis et gloria est pacem dedisse martyribus, ut sacerdotes, qui sacrificia Dei quotidiè celebramus, hostias Deo et victimas præparemus.* C'était donc, depuis long-temps, l'usage des grandes églises d'Afrique, qui était suivi par les Donatistes, auxquels Optat disait [f]: *Quotidiè à vobis sacrificia conduntur.*

Saint Jérôme [g] nous dit qu'on sacrifiait, et que les fidèles communiaient tous les jours dans les églises de Rome et d'Espagne: *De Eucharistiâ, an accipienda quotidiè; quod Romanæ ecclesiæ et Hispaniæ observare perhibentur....* Ce que saint Jérôme

(a) *Ep.* 54. *ad Januar.* (b) *Conf. l.* IX. *c.* I. 2.
(c) *De Civit. Dei. l.* X. *c.* 20. (d) *L. de jejun.*
(e) *Cyp. Ep.* 104 (f) *De schism. Don.* 2. *n.* 12. *p.* 35.
(g) *Ep.* 28. *ad Lucin. et Apol. adversùs Jovin.*

dit de l'Espagne, est évident dans le premier Concile de Tolède, tenu l'an 400, can. 5. qui ordonne aux prêtres, diacres ou sous-diacres, ou aux clercs résidans au lieu où il y a une église, de se trouver au sacrifice de chaque jour.... *Si ad ecclesiam aut ad sacrificium quotidianum non venerit, clericus non habeatur.*

On sacrifiait aussi tous les jours à Antioche et à Constantinople, du temps de saint Chrysostôme [a], quoique peu de personnes y communiassent.

Saint Ambroise offrait aussi tous les jours le sacrifice. [b] *Vos quoque ipsos mihi bonos filios gestiebat eripere, pro quibus ego quotidiè instauro sacrificium.* Et dans son commentaire sur l'Épître aux hébreux, il dit aussi : *Nonne per singulos dies offerimus ?* Il ajoute que là où on n'offre pas tous les jours, il faudrait au moins offrir deux fois la semaine : [c] *Omni hebdomadâ offerendum est, etiam si non quotidiè peregrinis, incolis tamen vel bis in hebdomada.*

Saint Epiphane a fait une explication abrégée de la foi orthodoxe, dans laquelle il marque [d] que, suivant l'institution des Apôtres, *les sinaxes, ou les assemblées des fidèles se font principalement la quatrième et la sixième férie, et le dimanche.*

Saint Basile loue ceux qui s'approchaient tous les jours de la table sainte, et il ajoute : [e] *Que dans son église on sacrifiait quatre jours de la semaine, le dimanche, le mercredi, la parascève, c'est-à-dire, le vendredi et le samedi, outre les fêtes des Martyrs.*

Ce sont là les différences que saint Augustin a fait remarquer en général ; et il fait principalement observer que hors les temps de persécution, l'usage le plus commun des grandes églises a été de sacrifier tous les jours.

(a) *Hom.* 51. *ad popul. Antioch. Ep. ad Ephes.*
(b) *L.* 2. *Ep.* 14. *ad Marc. Sor.* (c) *In prim. ad Timoth. c.* 3.
(d) *N.* 22. (e) *Epist.* 289. ad Cæsariam Patritiam.

Il faut seulement faire ici deux ou trois exceptions; la première à l'égard de la plupart des églises d'Orient, où pendant le carême on n'offrait le sacrifice que le samedi et le dimanche, suivant le 49e. canon du Concile de Laodicée : *Quod non oportet in quadragesima panem offerri nisi sabbato et dominicâ.* Le Père Petau [a] a parfaitement montré que ce canon, ne s'entend que de l'oblation du sacrifice. Cet usage s'est toujours conservé dans l'église grecque, en sorte que tous les autres jours du carême, les fidèles n'ont participé qu'aux saints Mystères qui ont été consacrés les jours précédens, ainsi qu'il est marqué dans le Concile in Trullo. [b] *In omnibus sanctæ quadragesimæ jejunii diebus, præterquàm sabbato, et dominicâ, et annuntiationis die, fiat sacrum præsanctificatorum ministerium.* La seconde exception regarde l'église latine, où l'on n'a pas célébré le sacrifice le vendredi saint et le samedi saint, selon la tradition apostolique, dit saint Innocent I. [c] *Constat Apostolos biduo isto in mærore fuisse, et propter metum Judæorum se occuluisse, quod utique non dubium est, in tantum eos jejunasse biduo memorato, ut traditio ecclesiæ habeat, isto biduo sacramenta penitùs non celebrari.*

L'église d'Alexandrie, qui entretenait beaucoup de relations avec celle de Rome, suivait cet usage; et c'est apparemment ce qui a fait dire à Socrate, qu'à Rome et à Alexandrie, on ne célébrait jamais le samedi : [d] *Quanquam omnes ubique in orbe terrarum ecclesiæ, singulis septimanis vertentibus, die sabbati mysteria celebrant, Alexandrini tamen et Romani ex antiquâ traditione istud facere renuunt :* mais Socrate n'était pas toujours bien instruit des usages des églises fort éloignées de Constantinople.

L'église de Rome célébrait les autres samedis de l'année : il ne faut excepter proprement que le samedi saint. Le sacramentaire Gélasien marque une

(a) *Animadv. ad expos. Fidei.* (b) *Canon.* 52.
(c) *Epist. I. ad Decent.* (d) *L. V. c.* 21.

messe pour chaque samedi du carême. Quelques sacramentaires Grégoriens exceptent le samedi, qui précède le dimanche des Rameaux, à cause qu'on était occupé à faire l'aumône générale : *Sabbatum vacat, eleemosyna datur.* C'est une exception qui confirme la règle générale ; en sorte que l'ancien ordre romain n'a fait que suivre la tradition, dont parlait saint Innocent I, lorsqu'il a dit en des termes un peu plus distincts : *Feriâ sextâ parasceves, quæ et sexta sabbati dicitur, missa non cantatur, sed neque sabbato sancto usque ad vigilias noctis.*

On pourrait peut-être encore faire une exception à l'égard du jeudi, auquel durant quelque temps à Rome avant saint Grégoire-le-Grand, [a] l'on ne marquait pas de stations publiques dans les plus anciens sacramentaires, de peur d'autoriser la superstition d'un reste de païens qui jeûnaient le jeudi : mais on ne doit pas inférer de là, qu'il y eût quelque défense de célébrer le sacrifice ce jour-là.

On sait que depuis quelques siècles, on n'a pas célébré la Messe le vendredi, dans l'église de Milan. [b] Vicecomes cite des missels manuscrits de cette église, auxquels il donne près de six cents ans d'antiquité, qui n'ont point de Messes le vendredi du carême ; mais on ne saurait montrer que cet usage soit fort ancien. Il y a lieu de croire qu'il s'introduisit au X^e^. siècle, pour faire cesser la superstition de ceux qui croyaient qu'on devait solenniser le vendredi. En effet, Atton, évêque de Verceil, suffragant de Milan, fit une lettre pastorale au milieu du X^e^. siècle, pour apprendre à ses diocésains, que c'était une erreur de vouloir solenniser le vendredi : [c] *Audivimus inter vos novum quemdam surrexisse errorem, ut dicatis feriâ sextâ otio esse vacandum, etc. demens est, etc. sextâ feriâ melius est laborare, panem unde et tuam et alienam reficere possis esuriem, etc.* Les endroits que nous

(a) *S. Aug. Ep.* 36. *al.* 86. *Anast. in Vit. Greg.* 2.
(b) *De Miss. ritibus*, *l.* 3. *c.* 13. (c) *Spicileg. T.* 4. *p.* 112.

avons cités, font assez voir que le sacrifice était célébré chaque jour à Milan au temps de saint Ambroise. On peut encore le confirmer par le 34ᵉ. sermon de ce Père sur le carême, où il exhorte tous les fidèles, qui ne sont pas fort loin de l'église, d'assister chaque jour de carême à l'office de la nuit qui se faisait de grand matin, et à la messe: *Moneo etiam ut qui juxtà ecclesiam est, et sine gravi impedimento potest, quotidie audiat missam; et qui potest, omni nocte ad matutinum officium veniat.* Et un peu après: *In quadragesima verò moneo ut die omni, aut saltem, ut dixi, omni dominicā offeratis et communicetis.*

Heure de la Messe.

Il n'y a point eu d'heure précise fixée pour la Messe durant les quatre premiers siècles, ni même jusqu'au milieu du cinquième. Saint Paul célébra la liturgie la nuit; et ce temps de la nuit fut trouvé fort commode pendant les persécutions. Les assemblées se faisaient le dimanche avant le jour, comme on l'a vu dans la lettre de Pline, dans saint Justin, Tertullien, etc. De tout temps on s'est assemblé la nuit de Pâques, et en quelques autres solennités: (a) *Quis nocturnis convocationibus*, dit Tertullien, *si ita oportuerit, à latere suo adimi* (*uxorem*) *libenter feret? Quis denique solemnibus paschæ obnoctantem securus sustinebit?* L'Église solennisait aussi de semblables veilles en l'honneur des Martyrs; ce que saint Jérôme (b) soutient fort bien contre l'impie Vigilance: *De vigiliis et pernoctationibus in basilicis martyrum sæpe celebrandis... respondi breviter.* Les Syriens Nestoriens et les Arméniens qui leur sont si opposés dans le dogme, ont conservé l'usage de s'assembler le dimanche avant le jour pour offrir le sacrifice au lever du soleil. On a peut-être fait attention que les Israélites ne pouvaient recueillir la manne qu'avant le soleil levé: (c) *Ut*

(a) *Tertull. l.* 2 *ad uxor.* (b) 5. *Hier. Ep. adv. Vigil. T.* 1. *p.* 59.
(c) *Sap.* XVI. 28.

*notum omnibus esset*, dit le livre de la Sagesse, *quoniam oportet prævenire solem ad benedictionem tuam, et ad ortum lucis te adorare.*

Mais les Chrétiens s'assemblaient aussi le jour autant qu'ils le pouvaient : ils achetaient même à prix d'argent cette liberté; et quand elle était refusée, il fallait se réduire à l'assemblée de nuit, que Tertullien estimait davantage, parce qu'elle devait être plus abondamment éclairée du soleil de justice: (a) *Postremò si colligere interdiù non potes, habes noctem luce Christi luminosâ adversus eam.* Après ces veilles; quoiqu'on y eût célébré le sacrifice comme à la nuit de Pâques, on le célébrait encore pendant la matinée. On renvoyait le peuple à minuit. *Unde reor*, dit saint Jérôme (b), *et traditionem apostolicam permansisse., ut in die vigiliarum paschæ, ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, exspectantes adventum Christi.* On allait ensuite manger et prendre du repos pour retourner à l'église; et il fallait laisser passer un temps assez considérable pour célébrer de nouveau la Messe, et y communier encore. *Tout le peuple étant assemblé*, dit saint Augustin, (c) *venit et pascha ipso die... manè procedimus ad populum... plena erat ecclesia.. salutavi populum, etc.*

Saint Cyprien (d) dit seulement que Jésus-Christ avait institué le sacrifice le soir après le soupé ; et que nous le célébrons le matin. Et saint Jérôme dit que les églises d'Asie allumaient les cierges en signe de joie pendant l'Évangile de la Messe, quoique le soleil brillât, *sole rutilante.* (e)

On voit dans la lettre de saint Innocent I. à Décentius, que des prêtres des églises de Rome ne pouvant pas quitter leurs églises pour aller concélébrer, le Pape leur envoyait une partie de l'Eucharistie appelée *fermentum*, levain, afin qu'étant

(a) *Tertull. de fuga in persec. c.* 14. *p.* 700.
(b) *In Matth. c.* 25. (c) *De Civ. D. l.* 22. *c.* 8.
(d) *Ep.* 63. *p.* 277. (e) *Adv. Vigil. p.* 592.

unis à la consécration qu'ils faisaient après la messe du Pape, ils offrissent sensiblement un même sacrifice en signe de communion. Le Pape disait donc la Messe d'assez bon matin, et on la disait plus tard dans les autres églises, à diverses heures, selon que ces églises étaient plus ou moins éloignées, (a) *De fermento verò quod die dominicâ per titulos mittimus...* Saint Léon écrivant à Dioscore, patriarche d'Alexandrie, lui recommande l'ancien usage de réitérer le sacrifice dans une même basilique aux jours solennels, toutes les fois qu'un grand nombre de fidèles y viendraient, en se succédant les uns aux autres (b) : *Ut autem in omnibus observantia nostra concordet, illud quoque volumus custodiri, ut cum solemnior quæque festivitas conventum populi numerosioris indixerit... Sacrificii oblatio indubitanter iteretur... cùm plenum pietatis atque rationis sit, ut quoties basilicam in qua agitur, præsentia novæ plebis impleverit, toties sacrificium subsequens offeratur. Necesse est autem ut quædam pars populi suâ devotione privetur, si unius tantùm missæ more servato, sacrificium offerre non possint, nisi qui primâ diei parte convenerint. Studiosè ergò dilectionem tuam et familiariter admonemus, ut quod nostræ consuetudini ex forma paternæ traditionis insedit, tua quoque cura non negligat.* On voit dans cette lettre beaucoup de points remarquables.

1°. Que l'usage ordinaire de Rome était de dire seulement une messe de bon matin à la première partie du jour, c'est-à-dire, depuis six heures jusqu'à neuf, selon notre manière de compter; *unius tantùm missæ more servato, primâ diei parte.*

2°. Qu'il n'y avait point d'inconvénient d'offrir le sacrifice plus tard ni de le réitérer.

3°. Qu'on pouvait le réitérer non une, deux et trois fois, mais autant de fois qu'il viendrait de

(a) *Ep. ad Decent. n.* 5 — Voyez le tome 1. de cet ouvrage, page 502.

(b) *Epist.* LXXXI. *Cap.* 2.

nouveau beaucoup de monde, *quoties... toties;* de peur de frustrer une partie des fidèles de leur dévotion.

4°. Que cet usage venait de la tradition des Pères, *ex forma paternæ traditionis.* Voilà donc anciennement des messes durant toute la matinée, non-seulement un ou deux jours de l'année, mais à chaque fête où il y avait grand concours; *solemnior quæque festivitas.*

Dans la suite, on a célébré communément la Messe à l'heure de tierce, et l'on a cru que cela avait été ainsi réglé par le Pape saint Télesphore, et par un décret du Pape saint Damase, qui en cite un autre du Concile de Nicée. [a] Mais ce sont là de fausses pièces; il n'est pas même fait mention de ces décrets dans le catalogue des Papes écrit vers le temps de l'empereur Justinien.

Il semble que l'usage de célébrer la Messe à l'heure de tierce a commencé par s'établir chez les moines. [b] Cassien dit que c'était là l'heure à laquelle ils s'assemblaient le samedi et le dimanche, qui étaient les jours de communion : *In quibus horâ tertiâ sacræ communionis obtentu conveniunt.* Il ajoute un peu plus bas que le dimanche, la Messe qu'il désigne par les mots de collecte et de communion, faisait joindre l'heure de tierce à l'heure de sexte, c'est-à-dire, que l'office durait depuis neuf heures jusqu'à midi ou au temps du dîné; [c] *Die dominico unam tantummodò missam ante prandium celebrari, in ipsâ tertiam sextamque pariter consummatam reputant.* Quelque temps après Cassien, l'heure de tierce pour la Messe se trouve communément marquée dans Sidonius Appollinaris [d], parlant de l'église de saint Just de Lyon, dans le Concile d'Orléans [e] en 511, et dans Grégoire de

(a) *Baron. ann.* 382. *n.* 20. (b) *Institut. l.* 3. *c.* 2.
(c) *Lib.* 3. *c.* 11.
(d) Processio fuerat antelucana.... ad Tertiam prestò futuri, cum sacerdotibus res divina facienda. *Sidon. l.* 5. *Ep.* 17.
(e) *Vit. Patr. de S. Nicetio.*

Tours. [a] L'heure de tierce a paru fort convenable, parce que, comme remarque Cassien [b], le Saint-Esprit descendit à cette heure sur les Apôtres qui étaient assemblés, et en prière. Cette heure convient aussi pour donner aux fidèles le temps de s'assembler le matin, et de le faire avant l'heure de la réfection.

Aux jours des stations le mercredi et le vendredi, qui, presque partout, étaient des jours de jeûne [c] (l'église de Rome y ajoutait les samedis), on s'assemblait après la sixième heure. Saint Ambroise marque clairement qu'on s'assemblait un peu après midi: *Differ aliquantulùm*, dit-il, [d] *non longè finis est diei; immo plerique sunt ejusmodi (jejunii) dies, ut statim meridianis horis adveniendum sit in ecclesiam, canendi hymni, celebranda oblatio.*

A d'autres jours de jeûne tels que ceux du carême, on ne disait la messe qu'après none, comme tout le monde sait; et lorsqu'on devait faire les ordinations, on ne célébrait la Messe que bien avant dans la nuit du samedi au dimanche, de telle sorte que la Messe était célébrée dans le dimanche, avec cette précaution qu'au lieu de rompre le jeûne le soir selon la règle ordinaire, on le continuait jusqu'à ce que les saints Mystères eussent été célébrés pendant la nuit. C'est ce que saint Léon-le-Grand expose distinctement, et recommande comme une ancienne tradition.... [e] *Ut non passim diebus omnibus sacerdotalis vel levitica ordinatio celebretur; sed post diem sabbati ejus noctis, quæ in prima sabbati lucescit, exordia deligantur, in quibus his, qui consecrandi sunt, jejuniis, et à jejunantibus sacra benedictio conferatur. Quod ejusdem observantiæ erit, si manè dominico die continuato sabbati jejunio celebretur.*

(a) *Conc. Aurel.* c. 11. (b) *Lib.* 3. *c* 3.
(c) *Thomass. tr. des jeûn.* 1. *p. c.* 9.
(d) *Ambr. in ps.* 118. *Vers.* media noctis.
(e) *Epist.* LXXXI. *Cap.* 1.

On voit par toutes ces autorités que jusqu'au milieu du V$^{e}$. siècle, il n'y a point d'heure à laquelle on n'ait dit la Messe: qu'on a cru plus communément qu'il était plus convenable de la dire de bon matin: qu'on l'a dite plus tard à cause du concours, et qu'on a toujours observé de la dire après beaucoup de prières et avant l'heure du repas, afin qu'en célébrant et en assistant aux saints Mystères, on y fût préparé par la prière et par le jeûne.

Ce sont là des faits et des autorités qu'on doit être bien aise de trouver dans le temps que les liturgies n'étaient pas encore écrites.

---



# SECONDE DISSERTATION

*Sur l'origine des Liturgies écrites dans tous les Patriarchats de l'Église ; et premièrement des Liturgies du Patriarchat de Rome, et des Eglises d'Occident.*

## ARTICLE PREMIER.

*Que les Liturgies des Églises d'Orient et d'Occident, ont été mises par écrit au Ve. Siècle. Raisons qu'on a eu de ne pas différer davantage. Application de plusieurs saints et savans Auteurs d'Italie, d'Afrique et des Gaules, pour écrire toutes les prières de la Messe et des autres Sacremens.*

---

Tout ce qui a été rapporté dans la dissertation précédente, nous fait voir assez clairement que les liturgies qui ont été en usage dans les églises, n'ont été écrites qu'au Ve. siècle ; et tout ce que nous allons voir, nous persuadera qu'on ne peut les placer plus tard. On ne craignait plus tant alors que nos mystères tombassent entre les mains des païens, parce que les empereurs ayant embrassé le Christianisme, on ne contraignait plus les fidèles de livrer les écritures. Il était donc bien temps de mettre par écrit et le symbole et la liturgie.

**I. Le nombre des Chrétiens et des Prêtres augmentant à l'infini, il fallut écrire la liturgie.**

Presque toutes les églises durent aussi se déterminer à écrire leur liturgie, parce que le nombre des Chrétiens croissant à l'infini, et celui des

prêtres augmentant à proportion, on ne pouvait plus compter qu'ils fussent tous aussi fervens et aussi éclairés qu'ils l'étaient au temps de saint Justin, pour faire d'eux-mêmes les prières convenables selon le temps et selon les personnes, ou qu'ils eussent tous assez de mémoire pour apprendre ces prières, et les retenir sans pouvoir jamais les lire dans un livre.

II. Saint Basile, saint Hilaire, Musée et Vocontius y travaillèrent.

Voilà, sans doute, ce qui détermina saint Basile à mettre par écrit les oraisons qui pouvaient être dites à l'autel, à la réserve de celles de la consécration qu'il n'écrivait pas. Ces prières furent trouvées si belles, qu'elles furent adoptées presque dans toutes les églises d'Orient.

Beaucoup de personnes s'appliquèrent aussi à en faire en Occident. Dans les Gaules, au IV^e^. siècle, saint Hilaire composa un livre d'hymnes et un autre des mystères, dit saint Jérôme; [a] *liber hymnorum, et mysteriorum alius.* Gennade qui continua l'ouvrage de saint Jérôme touchant les écrivains ecclésiastiques, nous dit que vers le milieu du V^e^. siècle, Musée, prêtre de Marseille, composa un grand et beau livre des Sacremens, [b] qui conte-

(a) *Hier. de Script. Eccl. c.* 110.

(b) Gennadius de Marseille, dans le catalogue des hommes illustres, depuis saint Jérôme jusqu'à son temps, c'est-à-dire, vers le milieu du V^e^. siècle, distingue deux livres d'église faits par Musée : le premier n'était que pour lire ou pour chanter au lutrin : *Museus Massiliensis ecclesiæ presbyter, vir in divinis scripturis doctus et in earum sensibus subtilissimâ exercitatione limatus, linguâ quoque scholasticus, hortatu sancti Venerii episcopi, excerpsit ex sanctis scripturis lectiones totius anni festivis aptas diebus... responsoria etiam psalmorum, capitula tempori et lectionibus congruentia.*

Après cet ouvrage, Musée fit le sacramentaire, dont Gennadius marque aussi en détail le contenu : *Sed et ad personam sancti Eustasii episcopi successoris supradicti hominis Dei composuit sacramentorum egregium et non parvum volumen, per membra quidem pro opportunitate officiorum et temporum, pro lectionum textu psalmorumque serie et decantatione discretum : sed supplicandi Deo et contestandi beneficiorum ejus soliditate sui consentaneum.* Gennad. Illustr. Vir. Cat. n. 81. in append. oper. D. Hieronymi. T. 5. p. 43.

nait les Collectes et les Préfaces ; *Supplicandi Deo et contestandi beneficiorum ejus*. Les Collectes sont souvent appellées *Supplications* dans les écrits des Papes saint Célestin [a], saint Léon, et Vigile [b] ; et les Préfaces ont pour titre, *Contestatio* dans les anciens missels des Goths, et des Gaules.

III. Prières, Préfaces et Bénédictions revues dans les Conciles. Can. 103. conc. t. 2. p. 1117.

Le même Gennade nous apprend que Vocontius, évêque de Mauritanie, fit aussi un sacramentaire. Il y avait déjà quelque temps que diverses personnes en composaient en Afrique. Il fallait de la science et de l'attention pour ne rien laisser dire à l'autel que de très-exact, de conforme à la vraie foi et à la tradition des Apôtres. C'est pourquoi les Conciles d'Afrique, tenus vers la fin du IV^e. siècle, ordonnèrent qu'on ne dirait à la Messe que les prières, les préfaces et les bénédictions qui auraient été reçues et approuvées dans le Concile : ce qui fut renouvelé au II^e. Concile de Milève l'an 416, en ces termes : [a] *Placuit etiam et illud, ut preces vel orationes, sive commendationes, seu manûs impositiones, ab omnibus celebrentur ; nec aliæ omninò dicantur in ecclesia nisi quæ à prudentioribus tractatæ, vel comprobatæ in synodo fuerint, ne fortè aliquid contra fidem, vel per ignorantiam, vel per minus studium sit compositum.*

IV. Anciennes Prières de toutes les Églises.

Outre toutes ces collectes qu'on composait en tant d'endroits, il y en avait d'anciennes qui étaient en usage dans toutes les églises du monde, et dont on se servait pour combattre l'hérésie des Pélagiens, comme on le voit dans le témoignage de saint Célestin I. [d] *Observationum quoque sacerdotalium sacramenta respiciamus, quæ ab apostolis tradita*

(a) *Epist. ad Gal.*
(b) Quidquid Divinitati exhibemus, sive in sacrificiorum ritu, sive in supplicatione precum. *Vigil. apud Florum de Act. miss. edit. Paris.* 1548.
(c) *Conc. Mil. Can.* 12. (d) *Epist. ad Gall. Episc. c.* XI.

*in toto mundo, atque in omni catholica ecclesia uniformiter celebrantur, ut legem credendi lex statuat supplicandi.* Saint Célestin marque en détail ces oraisons, pour les infidèles, pour les juifs, pour les hérétiques, etc. telles que nous les disons au vendredi saint.

Il fallut beaucoup d'oraisons pour toutes les nouvelles fêtes, et presque pour tous les jours de l'année; et l'on ne crut plus devoir différer de mettre par écrit la liturgie tout entière, sans en excepter le canon. On avait déjà écrit en Orient celle qui est au huitième livre des Constitutions apostoliques; et l'on peut bien assurer qu'on y trouve presque tout ce que les grecs ont de plus ancien touchant les rites et les prières de l'Eucharistie. Cette liturgie est écrite (comme nous l'avons remarqué) dans le temps que la pénitence publique subsistait en Orient, et qu'on renvoyait solennellement les pénitens; et par conséquent avant l'an 390: au lieu que dans toutes les autres liturgies orientales, il n'y a que le renvoi des catéchumènes: renvoi qu'on n'a continué d'annoncer qu'en mémoire de l'antiquité; l'état où toutes les églises orientales se trouvent [a] depuis long-temps parmi les infidèles, ne leur permettant pas d'exercer ce renvoi. Il est toujours important de remarquer que cette liturgie exprime fort bien l'ancien ordre, les formules, les prières de l'oblation sainte; mais les Grecs ne la mettent pas au nombre des liturgies, parce qu'elle n'a pas été à l'usage d'aucune église en particulier. Il fallut donc que les églises écrivissent leurs propres liturgies, qui sont d'une autorité d'autant plus grande qu'elle est subsistante et vivante.

V. Nécessité d'écrire toute la Liturgie à cause des hérétiques.

L'hérésie des Nestoriens et des Eutychiens fut un nouveau motif d'écrire la liturgie, parce qu'on devait craindre qu'ils ne l'altérassent. Dès lors en

(a) Renaudot. Liturg. Orient. t. 2. p. 61.

effet les catholiques et les hérétiques les écrivirent à l'envi les uns des autres; et comme les uns et les autres les ont portées dans tout le monde, rien ne peut mieux servir à montrer l'origine commune de toutes les liturgies avant le Concile d'Ephèse.

VI. Raisons d'attribuer la Liturgie aux Apôtres et à d'autres saints.

Les églises qui ne connaissaient pas distinctement l'auteur de leur liturgie, la nommèrent la liturgie des Apôtres, parce qu'en effet, comme dit saint Irénée, ce sont les Apôtres qui ont appris à l'Église la manière d'offrir le sacrifice dans tout le monde. Celles qui ont eu constamment un apôtre pour premier évêque, ainsi que l'église de Jérusalem a eu saint Jacques, durent raisonnablement regarder leur liturgie comme venant de cet Apôtre. Il n'est pas inutile de remarquer qu'il n'y a point eu de liturgie sous le nom de saint Paul dans tout l'Orient, parce que cet Apôtre ne fixa son siége nulle part. Ceux qui dans leur église ont eu quelque évêque éminent en science et en sainteté, comme à Constantinople saint Chrysostôme, et à Milan saint Ambroise, n'ont pas fait difficulté de mettre les noms de ces saints à la tête de la liturgie, qui, en quelque façon, était la leur, puisqu'ils l'avaient observée: mais ce qui doit être remarqué avec soin, c'est qu'en laissant en doute quel a été l'auteur de la liturgie de chaque église, elle tire son autorité de l'usage de cette église plutôt que du nom de l'auteur; comme l'argument que saint Augustin et les autres Pères tiraient des prières de l'Église contre les Pélagiens, venait de l'usage qu'en faisaient les églises, et non pas de ceux qui les avaient composées. Voyons donc quelles sont les liturgies écrites qui ont été en usage, en commençant par le patriarchat de Rome et des églises d'Occident.

VII. Quatre Liturgies d'Occident, de Rome, de Milan, des Gaules et d'Espagne.

Dans les églises latines, on trouve durant les six premiers siècles, quatre liturgies qui se sont conservées avec des différences : celle de Rome, celle de Milan, celle des églises des Gaules, et celle des églises d'Espagne ; nous en allons parler séparément. Nous joindrons à celle de Milan un fragment d'une liturgie tirée des livres attribués à saint Ambroise ; et nous marquerons ce qu'on peut savoir du rit d'Aquilée qui a été nommé le Patriarchin. Nous pourrions encore dire ici quelque chose de la liturgie d'Afrique ; mais ce que nous avons rapporté de saint Augustin [a], nous fait voir que de son temps l'ordre de la liturgie d'Afrique était le même que celui de la liturgie de Rome. Nous ne pourrions indiquer que quelques prières particulières qu'on voit dans Marius Mercator et dans saint Fulgence, et quelques petites variétés dans les cérémonies que nous avons eu soin de remarquer, quand l'occasion s'en est présentée ; c'est pourquoi nous n'en ferons pas un article séparé.

---

## ARTICLE II.

*Liturgie de l'Église de Rome durant les VI. premiers siècles. Du Canon et des Sacramentaires des Papes saint Gélase et saint Grégoire-le-Grand.*

---

I. La Liturgie de Rome ne vient de saint Pierre que par tradition. — II. Supposition d'une liturgie *écrite* de saint Pierre. — III. Le Canon romain écrit vers le milieu du V^e^. siècle.

La liturgie de l'église de Rome vient sans doute par tradition de saint Pierre ; et le Pape saint Innocent I. croyait que toutes les églises latines ou

(a) Sup. p. 31, 32, 40 etc.

d'Occident devaient suivre exactement les rites de l'église du prince des Apôtres: *Quis nesciat*, dit-il, [a] *aut non advertat id quod à principe apostolorum Petro romanæ ecclesiæ traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari; nec superinduci aut introduci aliquid, quod aut auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum? præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias et Hispanias, Africam, atque Siciliam nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes.* Mais cette conformité ne se trouvera guère que dans les églises d'Afrique et de Sicile durant les six premiers siècles; et nous verrons des liturgies différentes dans les Gaules, en Espagne, et même en Italie. Jusqu'à cette lettre de saint Innocent écrite en 416, on ne parlait que de tradition; le canon ne s'écrivait pas encore: on se tromperait si l'on croyait qu'on avait alors la liturgie écrite en grec intitulée, *Divine liturgie de l'Apôtre saint Pierre.* Lindan, évêque de Gand, trouva cette liturgie manuscrite à Rome, dans la bibliothèque du cardinal Sirlet; il l'apporta en Flandres, la traduisit en latin, et la fit imprimer en grec et en latin, à Anvers chez Plantin en 1589. Il est visible que cette liturgie est récente, et qu'elle est l'ouvrage d'un Grec latinisé ou d'un Latin grécisé, qui a voulu faire un composé des liturgies de Rome et de Constantinople. Le commencement de cette liturgie est tiré de saint Basile et de saint Chrysostôme: presque tout le canon est romain avec les additions faites par saint Grégoire, et celles de l'*Agnus Dei* par le Pape Serge I., avec quelques autres marques de nouveautés qui ne conviennent guère qu'au XIII^e^. siècle. Cette liturgie ne contient rien que de bon, mais elle n'est d'aucune autorité, parce qu'elle n'a été à l'usage d'aucune église. On différa peu, après le temps de saint Innocent, de mettre le ca-

(a) *Epist. ad Decent.*

non par écrit. L'ancien auteur de la vie des Papes, dit que saint Léon, qui monta sur le saint Siége en 440, fit ajouter dans l'action du canon ces mots : *sanctum sacrificium, immaculatam hostiam :* il fallait donc que le canon fût déjà écrit, ou qu'on le fit écrire alors. Walfrid Strabon, qui cite ce témoignage au milieu du IX^e siècle, ajoute qu'on pourrait demander (a), si saint Léon n'a mis que ces paroles, ou s'il a composé la prière entière, c'est-à-dire, celle qui commence par ces mots, *Suprà quæ propitio ;* sur quoi il ne veut rien décider, parce qu'il ne voit rien de clair. Mais on ne doit attribuer à saint Léon que ces quatre mots; le doute de Walfrid est levé par l'auteur des questions sur l'ancien et le nouveau Testamens, qui à la fin du IV^e. siècle fait mention des autres mots de cette prière : *Summus sacerdos Melchisedech, sicut nostri (sacerdotes) in oblatione dicere præsumunt.* (b) Il y a lieu de croire que ces questions viennent principalement d'Hilaire diacre cité ou indiqué par saint Augustin (c) ; et l'on peut remarquer que cet auteur parlant des paroles du canon, ne dit pas *comme on lit dans la liturgie*, mais *comme nos prêtres osent dire dans l'oblation;* ce qui convient à une liturgie qu'on récite sans qu'elle soit écrite, comme en effet elle ne l'était pas au IV^e. siècle.

IV: Le Canon envoyé en Espagne par le Pape Vigile:

Il n'en était plus de même depuis saint Léon; le canon était écrit, et il était regardé comme venant de la tradition. Saint Gélase le joignit à son sacramentaire, dont nous parlerons bientôt; et le Pape Vigile qui fut élu l'an 538, l'envoya comme venant de la tradition apostolique, à Profuturus (d) évêque

(a) De hoc etiam quæri potest utrum ab eo loco, quæ sequuntur addiderit vel ipsa tantum verba, id est, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam, eo loco intermiscuerit; quod quia manifestè non legimus, nolumus definire. *De rebus Ecclesiast. c.* 22.
(b) *Quæstione* 109 *inter opera S. Aug. app. t.* 3. *p.* 109.
(c) *L.* 4. *ad Bonifac. l.* 4.
(d) Cette lettre imprimée dans les lettres des Papes, et dans le

d'Espagne, afin qu'on vît exactement de quelle manière était le canon romain qui venait de la tradition avec les additions qu'on y faisait certaines fêtes de l'année : *Ordinem precum in celebritate missarum nullo nos tempore, nullâ festivitate significamus habere divisum ; sed semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare. Quoties verò paschalis, aut ascensionis Domini, vel Pentecostes, et Epiphaniæ, Sanctorumque Dei fuerit agenda festivitas, singula capitula diebus apta subjungimus, quibus commemorationem sanctæ solemnitatis, aut eorum facimus, quorum natalitia celebramus ; cætera verò ordine consueto prosequimur. Quapropter et ipsius canonicæ precis textum direximus subter adjectum, quem (Deo propitio) ex apostolica traditione suscepimus. Et ut caritas tua cognoscat quibus locis aliqua festivitatibus apta connectes, paschalis diei preces similiter adjecimus.*

Dans ce témoignage qui est d'une autorité si considérable, il y a des endroits que j'aimerais mieux entendre interpréter que de les expliquer moi-même. On y voit du moins assez clairement : 1. Que le canon est appelé par excellence la prière canonique : *Canonicæ precis textum.* 2. Qu'il vient de la tradition des Apôtres, *quem ex apostolica traditione suscepimus.* 3. Qu'on le dit chaque jour tout de suite, et qu'il n'y avait pas divers canons pour diverses fêtes, *sed semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare.* 4. Qu'on faisait seulement quelques additions à quelques jours solennels pour

recueil des Conciles, est intitulée *ad Eutherium*, mais dans plusieurs manuscrits on lit *ad Profuturum :* M. Baluze a suivi ces manuscrits en donnant cette lettre dans sa nouvelle collection des Conciles, et à la fin de ses notes sur le livre *d'Antonius Augustinus de Emendatione Gratiani ;* et ce titre est préférable, parce qu'on voit au Concile de Prague en 563, qu'il fallait suivre l'ordre de la Messe envoyé par l'église de Rome à Profuturus, canon 4. *Placuit ut eodem ordine missæ celebrentur ab omnibus quem Profuturus quondam hujus metropolitanæ ecclesiæ episcopus ab ipsa apostolicæ sedis autoritate suscepit scriptum.* Cet évêque avait peut-être deux noms, Eutherius et Profuturus.

en faire mémoire, *quibus commemorationem sanctæ solemnitatis, aut eorum (sanctorum) facimus.* 5. Que le Pape envoie le texte avec ses additions, et qu'il envoie les prières du jour de Pâques, afin qu'on aperçoive plus facilement en quel endroit on place les additions, *Quibus locis apta connectes.*

V. Les *Communicantes* particuliers joints au Canon.

Il me semble que ces additions désignent assez naturellement celles que nous faisons encore en certains jours de l'année dans le *Communicantes*, et dans *hanc igitur oblationem.*

Quelques-uns voudront peut-être entendre que le Pape envoya les oraisons du missel, c'est-à-dire, les Collectes, les Secrètes et les Postcommunions, parce que les oraisons sont quelquefois appelées *Capitula*, comme dans le bréviaire Mozarabe. Mais les additions dont nous parlons sont plus proprement nommées *Capitula*, comme on a souvent appelé les additions aux lois, *Capitula legum ;* (a) et même au temps du Pape Vigile, en ajoutant à la condamnation de Nestorius, qu'on condamnait les écrits de Théodore, ceux de Théodoret contre saint Cyrille et la lettre d'Ibas, cela s'appellait *les trois chapitres.* Un peu d'attention doit faire voir qu'il ne s'agit ici que des chapitres ou additions pour les messes de quelques jours solennels. On n'en marque point pour les messes des dimanches ni pour celles du carême, ni de plusieurs autres féries ou stations ; et l'on sait que la plupart de ces jours avaient des Collectes, des Secrètes et des Postcommunions avant Vigile, comme à présent. Si le Pape avait voulu envoyer toutes ces oraisons, il aurait envoyé un sacramentaire tout entier, et le Pape n'envoie que ce qui est propre à quelques solennités de l'année. A quoi cela peut-il mieux convenir qu'aux additions qu'on a faites aux prières *hanc igitur* et *communicantes* de plusieurs fêtes solennelles ? Ces

(a) Erant igitur Capitula legum appendices et additamenta, etc. *Ducange Gloss. lat.*

additions sont propres à ces jours : *Capitula apta subjungimus* ; elles se font, *per aptam connexionem*, par une connexion convenable entre des mots qui précèdent et qui suivent : et le Pape envoie à Profuturus la Messe de Pâques tout de suite, afin qu'il voie comment on place l'addition aux autres jours solennels : *quibus locis aliqua festivitatibus apta, connectes.* On n'a pas besoin d'une telle instruction, pour savoir comment il faut placer la Collecte qui se dit avant l'Épître, la Secrète avant la Préface, et la dernière oraison après la communion. Il paraît donc plus que probable, qu'il s'agit ici des additions que nous faisons encore au canon à plusieurs fêtes solennelles de l'année, et qu'on a fait autrefois à quelques fêtes des saints, aussi bien qu'aux messes de la Dédicace des églises, du sacre des évêques, etc. On voit encore ces additions dans des anciens sacramentaires : le Cardinal Bona en cite un très-ancien de la reine de Suède, [a] où il y en a beaucoup, qui expriment le sujet pour lequel on offre le sacrifice ce jour-là ; c'est ce que nous faisons aussi encore pour le jeudi saint, où on lit : *Communicantes et diem sacratissimum celebrantes, quo dominus noster Jesus Christus pro nobis traditus est. Hanc igitur oblationem... quam tibi offerimus ob diem, etc.*

### VI. Additions après les mots *Hanc igitur*.

L'addition à l'*hanc igitur*, qui paraît avoir été principalement faite pour les nouveaux baptisés aux jours de Pâques, de la Pentecôte, et peut-être aussi de l'Épiphanie, en a attiré une autre qui a pour auteur saint Grégoire ; car nous apprenons de Bède [b], de Walfrid [c], et de Jean diacre [d], qui a écrit la vie de ce saint Pape, qu'il ajouta à la prière *hanc igitur ; diesque nostros in tua pace dis-*

(a) *Rer. liturg. l. 2. c.* 12.
(b) *Hist. Eccl. c.* II. I.
(c) *Walf. l. de Reb. Ecclesiast. c.* 22.
(d) *Joan. Diac. in vita S. Gregor. c.* 2. *n.* 17.

*ponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari.*

Tout ce qu'on lit entre *hanc igitur oblationem*, et *quam oblationem*, est manifestement une intercalation ou addition ; et l'on voit assez combien il était naturel, après avoir exposé notre communion avec les Saints, comme le principal motif de notre confiance, de dire tout de suite, *hanc igitur oblationem tu, Deus, in omnibus, quæsumus, benedictam, etc.*

VII. Réponse de saint Grégoire, sur les reproches d'avoir fait des changemens.

Saint Grégoire a fait au canon ou à l'ordre de la Messe un autre changement qui demande quelques réflexions pour ne pas s'y tromper. Des Siciliens reprochaient à ce saint Pape d'avoir introduit de nouveaux usages, et de les avoir tirés de l'église de Constantinople, quoique d'ailleurs il voulût ce me semble la rabaisser. *Quoniam ecclesiam Constantinopolitanam disponit comprimere qui ejus consuetudines per omnia sequitur.* Une de ces plaintes était qu'il faisait dire l'oraison dominicale d'abord après le canon ; saint Grégoire piqué de ces reproches, répond : qu'il n'a point cherché à se conformer aux usages de l'église de Constantinople ; qu'il faisait dire l'oraison dominicale d'abord après le canon, parce que la coutume des Apôtres avait été de ne dire que l'oraison dominicale en consacrant l'hostie de l'oblation, et qu'il ne paraissait nullement convenable de dire sur l'oblation une prière composée par un scholastique, et de ne pas réciter sur le corps et le sang de Jésus-Christ la prière qu'il a composée lui-même : [a] *Orationem verò dominicam idcircò mox post precem dicimus : quia mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodò orationem oblationis hostiam consecrarent. Et valdè mihi inconveniens visum est, ut precem quam scholasticus composuerat, super oblationem diceremus, et*

(a) *L. 7. indict. 2. Epist.* 64.

*ipsam traditionem* [a] *quam Redemptor noster composuit super ejus corpus et sanguinem taceremus.* On sait que le mot de scholastique signifiait autrefois un homme savant et exercé à écrire: [b] et quelqu'habile et respectable que fût l'auteur qui avait composé les prières du canon, saint Grégoire avait bien sujet de faire encore plus de cas de la prière que Jésus-Christ même nous a laissée. Il dit que les Apôtres en consacrant disaient cette seule prière: (jointe sans doute aux paroles de l'institution de l'Eucharistie,) mais avec cette favorable interprétation, il faut dire encore que c'est un mot qui a échappé à ce saint Pape, et que l'on ne saurait autoriser ni par aucun auteur antérieur, ni par aucune ancienne liturgie. Ce point mérite bien quelque discussion.

VIII. Fait hasardé par saint Grégoire sur le seul *Pater* dit à la Messe.

Saint Grégoire s'appliquait à tant de choses pour l'édification de l'Église qu'il ne faut pas exiger de lui une critique exacte des faits qui étaient beaucoup plus anciens que son temps. Aussi quelque respectable que soit son autorité, on peut examiner les faits après lui, et suppléer à sa critique. Or en faisant cet examen sur le point en question, on voit qu'il a dit sans fondement : *Mos apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodò orationem, oblationis hostiam consecrarent.* Il est, ce me semble, important de le remarquer, afin qu'on n'ait pas lieu de le répéter dans la suite, comme l'ont fait plusieurs écrivains sur la seule autorité de saint Grégoire. Saint Justin qui était si près du temps des Apôtres, puisqu'il a écrit sa grande apologie l'an 139 ou 140, 36 ou 37 ans seulement après la mort de saint Jean l'Évangéliste, nous dit que celui qui consacrait l'Eucharistie, priait fort longtemps. Les constitutions apostoliques rapportent, comme on a vu, beaucoup de prières et une fort

(a) Orationem.
(b) *Voy. explic. lit. et hist. de la Messe*, p. 353.

longue préface, avec un canon qui n'est guère moins long que le nôtre; et loin de faire entendre que les Apôtres ne disaient que l'oraison dominicale en célébrant l'Eucharistie, elles omettent absolument cette oraison, qui en effet a été omise dans quelques églises; ce qui a fait dire à saint Augustin cette exception, *qu'elle se dit presque partout.* On ne saurait trouver dans aucun auteur antérieur à saint Grégoire, ce qui a échappé à ce saint Pape; loin qu'on ait cru qu'au temps des Apôtres, il n'y eût d'autres prières à la messe, que l'oraison dominicale. Un ancien auteur qui, sous le nom de Proclus, a donné un petit ouvrage, *De traditione divinæ missæ*, a dit qu'au temps des Apôtres, les prières de la Messe étaient si longues, que saint Basile crut devoir les abréger, pour s'accommoder au ralentissement de la dévotion des fidèles: *Apostoli.... fusissimè et longâ oratione missam decantabant.* Voilà qui est bien opposé à ce qu'a dit saint Grégoire.

On ne saurait non plus trouver aucun auteur, qui ait dit avant saint Grégoire, qu'un scholastique était l'auteur du canon. Le Pape Vigile avait dit qu'il venait constamment de la tradition apostolique; et cela avait été de même assuré par saint Innocent, 200 ans avant saint Grégoire. Aussi Maldonat, dans son *Traité manuscrit des cérémonies de la Messe*, ne pouvant convenir d'une telle origine du canon, dit que saint Grégoire n'a voulu parler que d'une seule oraison, qui est *hanc igitur*, et non pas de tout le canon; car, dit-il, si l'on trouvait si fort à redire qu'un Pape tel que saint Grégoire eût fait dans le canon et dans l'ordre de la Messe les petits changemens qu'on lui reproche, comment aurait-on approuvé qu'un scholastique, quelque savant qu'il pût être, eût composé tout le canon: *Quòd item scholasticus non fuerit autor canonis, hinc liquet quòd cùm Gregorius eo loco reddit rationem cur introduxisset illa quatuor, ait sibi*

*durum visum fuisse quòd illa oratio quam scholasticus composuit diceretur, et oratio Domini super corpus et sanguinem non diceretur. Significat ergo illam orationem quam scholasticus composuit fuisse unicam, et dictam fuisse super corpus et sanguinem domini. Ergo totus canon non fuerat compositus à scholastico. Aliud ejusdem rei argumentum est, quòd canonis verba reperiantur apud autores antiquiores scholastico. Denique scholasticus homo erat privatus. Scholastici enim erant viri quidam ecclesiastici gradûs, quibus curæ erat juventutem docere. Cùm ergo Gregorius (qui pontifex erat) reprehensus fuerit ob res minutas, quantò magis scholasticus reprehensus fuisset, homo privatus, et qui rem tam gravem, qualis est canon recens in Ecclesiam invexisset.* Maldonat, de autore canonis.

IX. Le *Pater* joint au canon et la fraction reculée. — X. La fraction faite avant le *Pater* presque partout.

Saint Grégoire ajoute qu'il n'avait garde d'omettre la prière de Jésus-Christ; est-ce qu'on ne la disait pas auparavant dans l'église de Rome? On ne voit pas qu'on l'ait omise dans cette église ni dans les autres églises d'Occident. Saint Jérôme, saint Augustin, l'auteur du livre des Sacremens attribué à saint Ambroise, sont témoins qu'on la disait partout; aussi ne se plaint-on pas que saint Grégoire l'eût introduite, mais qu'il la fit dire IMMÉDIATEMENT après le canon: *Quia orationem dominicam* MOX *post canonem dici statuistis.* C'est ce *mox* qu'il faut remarquer avec soin, et que saint Grégoire répète: *Orationem verò dominicam idcirco* MOX *post precem dicimus.* Le changement qu'a fait saint Grégoire, consiste en ce qu'il a joint l'oraison dominicale IMMÉDIATEMENT après le canon, au lieu qu'auparavant elle en était séparée par la fraction de l'hostie, qui dans les solennités auxquelles tous les fidèles communiaient, occupaient un assez long espace de temps. La fraction s'est faite avant le *Pater* presque dans toutes les églises d'Orient; elle

ainsi marquée dans les plus anciennes liturgies grecques de saint Basile [a], de saint Grégoire [b] le théologien, et dans celles qui sont écrites en cophte. [c] Dans ces liturgies il y a une prière qui sert de préface à la fraction, pendant laquelle on en fait une autre. La prière de la fraction précède de même le *Pater* dans les liturgies des Nestoriens. [d] Dans les autres liturgies des Syriens, la fraction de l'hostie ne se faisait pas à un seul endroit de la Messe, mais la principale qui se fait pour unir le corps avec le sang est faite avant le *Pater*, comme M. Renaudot remarque fort bien dans ses notes sur ces liturgies. Nous voyons bien clairement cette fraction avant le *Pater* dans toutes les églises d'Occident; nous l'avons vue dans saint Augustin [e], et elle est conservée après saint Grégoire dans les églises de Milan, dans celles d'Espagne, et des Gaules. [f]

Tous les missels ambrosiens manuscrits et imprimés ont marqué et marquent encore entre le canon et le *Pater* la fraction de l'hostie en disant; *corpus tuum frangitur, Christe, etc.* Le mélange dans le calice; *Commixtio consecrati, etc.* et l'antienne appelée *confractorium* ou *antiphona ad confractionem :* ce n'est qu'après qu'on a chanté cette antienne ou que le prêtre l'a récitée, qu'il dit l'oraison dominicale.

A l'égard des églises des Gaules et d'Espagne, il n'y a qu'à voir une Messe dominicale du missel des Goths donné par le Cardinal Thomazi, [g] la liturgie des Gaules attribuée à saint Germain de Paris, donnée par les Pères Martenne et Durand, dans le trésor des anecdotes, où on lit après le canon, *confractio et commixtio; dum fit confractio, clerus*

(a) *Lit. Orient. T.* 1. *p.* 73. *et seq.*
(b) *Ibid. p.* 114. *et sequent. et p.* 19. *et seq. p* 49.
(c) *Lit. Orient. T.* 2. *p.* 593.
(d) *Lit. Orient. T.* 2 *p.* 109. *et* 112.
(e) *Epist.* 149. *vide supr. p.* 32.
(f) *Liturgicon. T.* 1. *p.* 303. (g) *Cod. Sacram. p.* 391.

*psallit antiphonam ;* et ensuite, *oratio dominica :* et le missel Mozarabe des églises d'Espagne est en cela tout conforme. Il suffit de voir à la messe du premier dimanche de l'Avent ce que le Père Mabillon en a donné ; la rubrique [(a)] qui prescrit la fraction avant *le Pater*, et même avant le *Memento* des Morts, ajoute qu'il y a des endroits où il y a des antiennes propres pour la fraction.

Saint Grégoire, au contraire, crut qu'il était à propos de joindre immédiatement au canon l'oraison dominicale, et de la réciter ainsi sur l'hostie avant que de la diviser ; de même qu'on a récité le canon, comme le dit Jean diacre [(b)], *orationem dominicam* MOX *post canonem super hostiam censuit recitari.* C'est là le point sur lequel les Siciliens pouvaient dire que saint Grégoire s'était conformé à l'église de Constantinople ; car la fraction de l'hostie, et le mélange avec le précieux sang ne se font, selon la liturgie de saint Chrysostôme [(c)] et de saint Basile, à l'usage de Constantinople, qu'après le *Pater*, la bénédiction sur le peuple, et l'élévation de l'hostie ; au lieu que dans les églises latines, non seulement on faisait avant le *Pater* la fraction de l'hostie, mais peut-être aussi l'imposition des mains sur les fidèles, avec des prières pour l'absolution de leurs péchés, comme le suppose Optat de Milève [(d)] en parlant aux Donatistes en ces termes : *Etenim inter vicina momenta, dum manus imponitis, et delicta donatis, mox ad altare conversi dominicam orationem prætermittere non potestis.*

XI. Le canon entièrement conservé depuis saint Grégoire.

Ce sont là les changemens que fit saint Grégoire [(e)] et l'on peut dire que depuis l'an 600, le

(a) *Lit. Gallic. p.* 449 *et* 450.
(b) *Vit. S. Gregor. c.* 2. *n* 20. *p.* 29.
(c) *Goar. Euchol. Græc. p.* 81. (d) *Lib.* 2. *cont. Parmen.*
(e) Quelques uns l'ont cru auteur de tout ce qu'ils voyaient dans le sacramentaire qu'on appelait Grégorien ; et c'est ce qui a fait dire, vers l'an 700, à saint Aldhelme, évêque de Scherborn en

canon s'est conservé tel que nous l'avons aujourd'hui, ce qui est évident par les anciens ordres romains écrits peu de temps après saint Grégoire, et par les explications que nous ont données Flore, et Amalaire, qui écrivait ses quatre livres des offices ecclésiastiques l'an 820, et ses églogues un peu après l'an 830.

Il s'est fait véritablement encore dans quelques églises, de petites additions qu'on voit dans quelques anciens missels. Mais ces additions n'ont pas été de longue durée, et l'on peut assurer que le canon est tel à présent qu'il a été au temps de saint Grégoire, et tel qu'il fut porté d'Italie par saint Augustin en Angleterre. Et c'est ce même canon qui est présentement en usage en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, aux Indes orientales, et dans toutes les églises d'Amérique. Il faut seulement excepter les *Amen* qu'on a insérés dans le canon depuis quelques siècles; car au temps de saint Grégoire, il n'y avait qu'un seul *Amen* à la fin du canon. On verra dans une des dissertations suivantes à quelle occasion et pour quel sujet on les a ajoutés. C'en est assez pour le canon. Venons au sacramentaire.

## §. I. *Sacramentaire de saint Gélase.*

Le plus ancien sacramentaire romain que nous connaissions, est celui de saint Gélase, qui a tenu le saint Siége depuis l'an 492 jusqu'en 496. L'auteur des vies des Papes recueillies par Anastase, fait mention des oraisons et des préfaces que ce saint Pape avait composées: *Fecit etiam sacramentorum præfationes et orationes cauto sermone.* Valfrid

Angleterre, dans son *traité de la virginité*, que ce saint Pape avait joint ensemble dans le canon sainte Luce et sainte Agathe. *Quas præceptor et pædagogus noster Gregorius in canone quotidiano quando missarum solemnia celebrantur pariter copulasse cognoscitur.* Aldhelmus de laud. Virginitatis, p. 1704. Mais ceux qui étaient mieux instruits, comme Bède, Jean Diacre, et l'auteur de la vie des Papes, et qui savaient qu'il n'était pas l'auteur de tout le canon, ont marqué seulement ce qu'il avait ajouté.

Strabon [a] ajoute qu'il mit en ordre celles qu'il avait faites, et celles qui avaient été composées avant lui : *Gelasius papa tam à se quam ab aliis compositas preces dicitur ordinasse* ; et Jean diacre [b] dans la vie de saint Grégoire, fait entendre que ce recueil de saint Gélase était divisé en plusieurs livres que saint Grégoire réduisit en un seul volume : *Sed et Gelasianum codicem de missarum solemniis, multa subtrahens, pauca convertens, nonnulla verò adjiciens, pro exponendis evangelicis lectionibus in unius libri volumine coarctavit.* Il est visible qu'il nous indique par là l'ancien sacramentaire romain divisé en trois livres que nous avons sous ce titre : *Libri tres sacramentorum romanæ ecclesiæ* : le premier, *de anni circulo* ; le second *de natalitiis sanctorum* ; le troisième pour les dimanches de l'année, surtout depuis la Pentecôte, et pour plusieurs autres besoins. Heureusement il s'est conservé un de ces recueils ou sacramentaires dans l'ancienne abbaye de saint Benoît-sur-Loire, fondée peu d'années après saint Grégoire. Les débris de cette bibliothèque ravagée en 1562, firent venir à Paris ce manuscrit chez M. Petau. Le Père Morin s'en servit pour ses traités de la pénitence et des ordinations. [c] Ce manuscrit à qui le Père Morin donnait 900 ans, et qu'il regardait comme le plus ancien de tous ceux qu'il avait lus, passa à Stockolm avec l'illustre reine de Suède Christine, et de là dans sa bibliothèque à Rome : il fut communiqué au pieux et savant Père Thomazi, Théatin, depuis cardinal, qui le fit imprimer en cette ville en 1680.

Ce cardinal a fort bien montré, après le Père Morin, que c'était le sacramentaire Gélasien, et qu'il avait été copié avant l'an 700. 1°. Le symbole y est sans la particule *Filioque*, qui fut ajoutée au VII^e. siècle en France, où ce livre fut écrit. 2°.

(a) *De reb. Eccl. c.* 22. (b) *L.* 2. *n.* 17.
(c) *De Pœnit. append. p.* 52. *in Sacram. Gelasian.*

Il ne contient pas les Messes pour les cinquièmes féries de carême que Grégoire II. institua au commencement du VIII[e]. siècle. 3°. On n'y trouve pas non plus les Messes des fêtes de sainte Marie aux martyrs, et de tous les saints, instituées par le Pape Boniface IV, à quoi l'on peut ajouter diverses autres preuves. Véritablement il y a des endroits qui sont postérieurs à saint Grégoire, puisqu'on lit dans le canon ces mots, *diesque nostros, etc.* qu'il y a ajoutés, et que dans les ordinations il y a un endroit tiré de ses lettres : mais on sait qu'on fait assez facilement des additions à ces sortes de livres d'usage. Cela montre seulement que le livre a été écrit après saint Grégoire, et cela n'empêche pas qu'on n'y trouve l'ordre des offices tel qu'il était avant saint Grégoire.

Il n'y a plus qu'à remarquer si ce sacramentaire Gélasien n'a point d'autres auteurs que ce saint Pape. 1°. Saint Innocent I. nous a déjà dit que l'ordre de la Messe que l'on suivait à Rome, venait de saint Pierre. 2°. On ne peut pas douter que saint Gélase n'ait mis les anciennes formules des Sacremens telles qu'elles étaient en usage, aussi bien que les anciennes oraisons. Saint Célestin I. avait cité celles qu'il croyait répandues dans tout le monde. Le Père Morin a remarqué dans ce sacramentaire des phrases qui ne doivent pas être plus récentes que le temps de Constantin, et des Papes saint Sylvestre et saint Jules ; et il y a beaucoup d'endroits qui sont évidemment de saint Léon-le-Grand, suivant les judicieuses remarques du Père Quesnel [a], et du Cardinal Thomazi [b] ; il faut donc conclure de là qu'on doit regarder le sacramentaire de saint Gélase comme un recueil de ce qui se disait à la Messe dans l'église de Rome dès les premiers siècles, et que ce saint Pape n'a fait autre chose que d'y ajouter quelques oraisons et quelques préfaces.

(a) *Oper. S. Leonis t. 1.* (b) *Præf. in cod. Sacram.*

## §. II. *Du sacramentaire de saint Grégoire.*

Nous n'avons pu parler du sacramentaire Gélasien sans apprendre de Jean diacre [a] que saint Grégoire fit aussi un sacramentaire, non en le composant de nouveau, mais en ôtant beaucoup d'oraisons du Gélasien, en y en ajoutant quelques-unes, et en lui donnant un nouvel ordre. C'est ce qui distingue le sacramentaire de saint Grégoire. Le Gélasien était divisé en trois livres; et saint Grégoire en retranchant beaucoup de choses, *multa subtrahens*, et joignant aux messes des Mystères celles des saints, et des Dimanches qui en avaient de propres, n'a fait de trois livres qu'un seul volume qui a toujours porté le nom de sacramentaire de saint Grégoire. C'est ainsi qu'Adrien I. le caractérisa en l'envoyant à Charlemagne [b] *De sacramentario verò à sancto prædecessore nostro deifluo Gregorio papâ disposito, etc.* Les additions des nouveaux offices qui avaient déjà été faites au temps d'Adrien, et celles qu'on fit ensuite, ne lui firent pas changer de nom, mais elles ont fait trouver des différences dans plusieurs manuscrits; et si l'on désespère de trouver un sacramentaire du temps même de saint Grégoire, il ne serait guère moins difficile de trouver deux sacramentaires entièrement semblables; 1°. parce qu'on ajoute facilement à ces sortes de livres d'usage; 2°. parce qu'on n'abandonna pas tellement ce que saint Grégoire avait ôté du sacramentaire de saint Gélase, que bien des églises ne jugeassent à propos de le reprendre, du moins en partie. De là les différences qu'on remarque dans les sacramentaires de saint Grégoire écrits en France, en Allemagne, et ailleurs, au IX^e^. siècle.

Il y en a eu trois d'imprimés. Le premier a été donné par Jacques Pamélius, chanoine de Bruges,

(a) Sed et Gelasianum codicem de missarum solemniis multa subtrahens, pauca convertens, nonnulla verò adjiciens pro exponendis evangelicis lectionibus in unius libri volumine coarctavit. *Joan. Diac. Vit. S. Greg. lib. 2. p. 29. n. 17.*

(b) *Epist. 82. Conc. T. 7.*

au deuxième tome de son *Liturgicon latinum*, à Cologne en 1571. Le second à Rome, par les soins d'Ange Rocca, sacriste de Clément VIII, en 1597, et réimprimé ensuite à la fin du deuxième tome des œuvres de saint Grégoire de l'édition de Paris en 1675. Le troisième par Dom Hugue Ménard, en 1642, avec d'excellentes notes, et réimprimé dans la nouvelle édition de saint Grégoire. Le Cardinal Thomazi croyait que ce dernier sacramentaire s'éloignait un peu plus que les précédens du véritable Grégorien, et qu'il aurait fallu mettre celui de Pamélius dans la nouvelle édition de saint Grégoire. Il semble en effet qu'on doit préférer celui qu'on a voulu rendre le plus conforme au Grégorien : or celui du Père Ménard, qu'on appelle de saint Eloi, accommode au contraire le Grégorien avec le Gallican, en mettant des bénédictions épiscopales après le *Pater* à toutes les fêtes; ce qui n'a jamais été dans le Grégorien. Il y a dans ce sacramentaire une bénédiction épiscopale au jour de la Toussaint, qui devait être très-récente, s'il a été écrit avant le milieu du IX^e^. siècle, puisque cette fête n'a été reçue en France qu'en 835., et qu'on ne pouvait pas trouver une bénédiction à pareil jour avant ce temps-là.

Anciens sacramentaires donnés par Grimoldus, abbé de saint Gall.

Au contraire celui qui a été donné par Pamélius, vient d'un auteur nommé Grimoldus, lequel voyant la diversité qu'il y avait déjà de son temps dans la plupart des sacramentaires, s'appliqua à discerner ce que saint Grégoire avait inséré dans son sacramentaire, d'avec ce qui pouvait venir de plus loin, pour en faire ainsi séparément deux sacramentaires. Ce Grimoldus florissait avant le milieu du IX^e^. siècle; il était archichapelain de Louis roi d'Austrasie, qui le députa à son père Louis-le-Débonnaire, l'an 834, comme le témoigne Thegan, auteur contemporain. « Après le saint jour de l'Epiphanie, dit-il, Louis roi d'Austrasie envoya

» encore vers son père ses ambassadeurs, le vénérable prêtre Grimoldus, et le très-noble et » très-fidèle duc Gébéhard. » L'an 841 le roi Louis d'Austrasie donna à Grimoldus l'abbaye de saint Gall, selon la chronique de ce monastère, ainsi que le rapporte Metzler en ces termes : « L'abbé de saint » Gall Eugelbert étant mort, Louis roi d'Austrasie » mit en sa place Grimoldus son archichapelain, » qui était clerc séculier, l'an 841, selon la chro- » nique manuscrite, ou l'an 842, selon d'autres. » Cet abbé gouverna très-bien le monastère de saint » Gall, ayant un grand soin, non tant du temporel » que de la discipline régulière, et de ce qui regar- » dait le service de Dieu. Il employa beaucoup » d'argent pour acheter et pour faire écrire les meil- » leurs livres; il mourut l'an 872. » Un abbé de saint Gall si appliqué à rechercher et à faire écrire des livres, était très en état de nous donner un sacramentaire de saint Grégoire des plus corrects, et un recueil d'autres oraisons et d'autres préfaces que l'antiquité rendait vénérables. C'est de Grimoldus sans doute, plutôt que d'Alcuin, selon la judicieuse remarque de Pamélius, que le micrologue a parlé en ces termes : « (a) Il fit dans la sainte Église un ouvrage estimable; » car il recueillit dans les sacramentaires les oraisons » Grégoriennes avec un petit nombre d'ajoutées » qu'il marqua d'une virgule ; il recueillit ensuite » les autres prières et les autres préfaces qui étaient » célèbres dans l'Église, ainsi qu'il le dit dans le » prologue qu'il mit au milieu de son livre après » les oraisons Grégoriennes. » Ce prologue est à la fin du Sacramentaire de saint Grégoire qu'a donné Pamélius, et il est ainsi intitulé : (b) *Incipit sacramentorum liber secundus à venerabili Grimoldo abbate ex opusculis sanctorum patrum excerptus.* Præfatio. *Huc usque præcedens sacramentorum libellus à beato papâ Gregorio constat esse editus. Sed quia sunt et alia quædam, quibus necessariò*

(a) *Microl. c.* 60. *p.* 461. (b) *Pamelius T.* 2. *p.* 388.

*sancta utitur Ecclesia, quæ idem Pater ab aliis jam edita esse inspiciens prætermisit; idcirco operæ pretium duximus, ea velut flores pratorum vernantes carpere, et in unum congererere, atque correcta et emendata suisque capitulis prænotata, in hujus corpore codicis seorsùm ponere, ut in hoc opere cuncta inveniret lectoris industria, quæcumque nostris temporibus necessaria esse perspeximus, quamquàm plura etiam in aliis sacramentorum libellis invenissemus inserta; hanc verò discretionis gratiâ præfatiunculam in medio collocavimus, ut alterius finis, alterius quoque exordium esset libelli; ita videlicet, ut hinc inde formabiliter eisdem positis libellis noverit quisque, quæ à B. Gregorio, quæve sint ab aliis edita Patribus.*

Ce second sacramentaire n'est pas de saint Grégoire : mais un recueil d'autres livres anciens fait par Grimoldus, comme il le dit [a] au même endroit. Ce travail de l'abbé Grimoldus fut bientôt suivi et approuvé; car le moine Rodrade écrivit l'an 853 un sacramentaire, où ce prologue est placé de même. Il est aussi dans un sacramentaire écrit peu de temps après qui est dans la bibliothèque de sainte Geneviève, et dans un autre qui est dans les archives de l'église cathédrale d'Albi.

On trouve d'autres sacramentaires manuscrits plus anciens que ce prologue et que ces trois sacramentaires, qui ont été imprimés et qui ne sont pas purs Grégoriens ; tel est celui de Metz dont nous parlerons plus bas.

Recherches pour donner un pur sacramentaire Grégorien.

Lambecius a cru qu'on avait à Vienne l'exemplaire du sacramentaire de saint Grégoire, qui fut envoyé par le Pape Adrien à Charlemagne ; et il a cru pour ce sujet devoir donner dans son deuxième tome de la bibliothèque impériale [b], le bénédictionnal qui est à la fin de ce sacramentaire. Mais ces bénédic-

(a) *Sed quia sunt et alia.* (b) *Cap. 5. p. 298.*

tions-là mêmes, écrites de la même main que le sacramentaire, suffisent pour montrer que ce n'était pas là l'exemplaire du sacramentaire envoyé de Rome. Le Cardinal Thomazi devait avoir plusieurs autres raisons pour le croire plus récent; car le journal d'Italie [a] dit que monsignor Fontanini lui ayant procuré une notice de ce manuscrit, il reconnut qu'il n'était pas si ancien qu'on le croyait. Ce prélat nous apprend dans ce même journal que ce savant et pieux Cardinal s'appliquait immédiatement avant sa mort à donner le sacramentaire de saint Grégoire dans sa pureté, autant qu'il aurait été possible, et que le Pape Clément XI, dont on vient d'apprendre la mort [b], avait fait porter chez lui pour ce sujet tous les anciens sacramentaires manuscrits du Vatican. Les remarques qu'a faites ce Cardinal ont été entre les mains de ce Pontife; elles ont passé à la bibliothèque de la Propagande, et M. l'abbé de Montigny, docteur de Sorbonne et procureur des Missions étrangères, qui m'a déjà donné très-obligeamment des marques de son zèle pour la littérature, m'en fait espérer une copie. Dès que je l'aurai, je la conférerai avec les anciens sacramentaires qui sont à Paris dans les bibliothèques du Roi, de M. Colbert, de Seignelai, et ailleurs, pour tâcher de donner dans la bibliothèque liturgique un sacramentaire conforme au dessein du Cardinal Thomazi. En attendant je dirai ici qu'après avoir parcouru un grand nombre de sacramentaires, j'ai observé que le missel romain, tel qu'il est aujourd'hui, est plus Grégorien qu'aucun autre sacramentaire imprimé ou manuscrit que j'aie vu; et l'on peut même dire que le missel romain est le pur sacramentaire Grégorien, si on en ôte les messes nouvelles qui y ont été insérées depuis saint Grégoire. On ne peut pas se promettre de trouver un sacramentaire écrit du temps même de ce saint Pape depuis plus de onze

(a) *Giorn. de Litter. t. 26. p* 13.
(b) Il est mort le 19 mars 1721.

cents ans : mais il s'en trouve de plus anciens que ne le croient quelques savans. Et afin qu'on puisse juger plus facilement de l'antiquité et de la pureté de ces sacramentaires manuscrits qui se sont conservés jusqu'à présent, je marquerai ici ce qui a été ajouté entre le temps de saint Grégoire et le règne de Charlemagne au VII^e^. et au VIII^e^. siècle.

§. III. *Messes ajoutées au Sacramentaire de saint Grégoire jusqu'au temps de Charlemagne.*

1°. La messe de sainte Marie aux Martyrs. Cette fête fut instituée par Boniface IV, qui monta sur le saint Siége, l'an 607. Il obtint de l'Empereur Phocas, que le Panthéon serait changé en une église en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les Martyrs (a) : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui Notre-Dame de la Rotonde.

Les quatre premiers jours du carême plus anciens que des savans ne l'ont cru.

2°. Les messes des quatre jours de jeûne, qui précèdent le premier dimanche de carême. Elles ont été ajoutées depuis saint Grégoire, mais long-temps avant l'époque que quelques savans ont marquée. Quoique ces messes soient dans tous les plus anciens missels pléniers qui se sont conservés dans les églises de France, d'Angleterre et d'Allemagne, on a cru qu'elles n'avaient été dans le sacramentaire que vers le milieu du IX^e^. siècle. Quelques-uns ont été portés à le croire ainsi, parce que le Père Thomassin, dans son *Traité des jeûnes*, ne rapporte d'autorité plus ancienne pour ces quatre premiers jours de jeûne que le Concile de Soissons, en 845 ; cela a peut-être déterminé M. Baillet à placer dans son catalogue des saints et des fêtes, le mercredi des cendres, l'an 841. Il dit même positivement dans l'*histoire des fêtes mobiles*, (b) que l'*institution de ces jours n'est que du commencement du règne de*

(a) *Anast. Bibl. in Vit. Bonif.* IV. *p.* 45.
(b) *Fêtes mobiles*, 1. *part. p.* 53.

*Charles-le-Chauve*, [a] *ou de la fin de celui de Louis-le-Débonnaire...... et que ce que l'on en trouve dans les sacramentaires des Papes saint Gélase et saint Grégoire, et dans les autres livres liturgiques qui ont précédé le IXe. siècle, est étranger dans ces ouvrages, et y a été inséré long-temps après la mort de leurs auteurs.* Cependant ces quatre jeûnes se trouvent dans le *Traité des offices ecclésiastiques* qu'Amalaire écrivit l'an 820, sans qu'on ait aucun lieu de dire que c'est une addition faite après lui. Il expose les huit particularités qu'il trouve dans les offices du carême, et il parle ainsi de la première : [b] *Quartâ feriâ inter quinquagesimam et quadragesimam, jejunium, quod protenditur in pascha Domini, inchoamus : usque ad istum diem in expeditione fuimus. Hodie pugnam committimus. Hoc ostendit prima collecta missæ, dicens : concede nobis, Domine, præsidia militiæ christianæ sanctis inchoare jejuniis.*

Cette pratique qui venait sans doute des communautés religieuses, qui voulaient accomplir le nombre des quarante jours de jeûne, a bien pu ne s'introduire en diverses églises qu'après le milieu du IXe. siècle ; elle ne l'est pas même encore à Milan ; mais cela n'empêche pas qu'elle n'ait été en usage en d'autres églises avant le milieu du VIIIe. siècle. Amalaire ne l'avait pas vu commencer ; il la croyait même établie depuis si long-temps qu'il doutait si elle ne l'était déjà au temps de saint Grégoire, plus de deux cents ans avant lui. Il voyait ailleurs que saint Grégoire ne faisait mention que de trente-six jours de jeûne ; et il ajoute que c'est peut-être parce que l'addition des quatre jours n'était pas encore faite : [c] *Forsan quia nondum erant additi quatuor dies à supradicta feria quarta usque ad dominicam quadragesimæ.*

Les Evangiles de ces quatre premiers jours de

(a) *Fêtes mobiles*, 1. *part. p.* 59.
(b) *Amal. de offic. eccles. l.* 1. *c.* 7. *p.* 111. (c) *Amal. Ibid.*

jeûne sont dans un très-ancien capitulaire d'Évangiles, que j'ai tiré des archives de la cathédrale de Toulon, et dans celui que le Père Fronto, chanoine régulier de sainte Geneviève, a donné sous le titre de *Calendarium romanum* (a) : Et ces capitulaires ne contiennent rien de plus récent que le Pape Grégoire II, qui a tenu le saint Siége depuis l'an 714 jusqu'à l'an 731, ce qui a précédé la naissance d'Amalaire : ces jeûnes sont donc plus anciens que ne l'ont cru les savans dont je viens de parler.

3°. Les messes des jeudis de carême sont ce qu'on voit de plus récent dans ces sacramentaires ; et elles ont été instituées, suivant le témoignage d'Anastase le bibliothécaire, par Grégoire II, que nous venons de citer : (b) *Hic quadragesimali tempore ut in quinta feria jejunium, atque missarum celebritas fieret in ecclesiis, quod non agebatur, instituit.*

4°. Les messes des trois jours des Rogations qu'on a observées dès le Ve. siècle dans les Gaules, et à Milan, (c) ne sont point dans les capitulaires des Évangiles que nous venons de citer : ces jours de prières ont été institués par Léon III, qui fut fait Pape l'an 795 : (d) *Constituit ut ante tres dies dominicæ Ascensionis litaniæ celebrarentur.*

5°. La messe de sainte Pétronille. Grégoire III, qui tint le saint Siége depuis 731 jusqu'en 741, institua sa fête, et par conséquent sa messe (e) : *In Cœmeterio sanctæ Petronillæ stationem annuam dari instituit.*

Le même Pape établit dans l'église de saint Pierre, une chapelle pour y faire tous les jours l'office en l'honneur de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, et de tous les saints ; et il voulut qu'on dit au canon de la Messe, *Quorum solemnitas hodie in conspectu tuæ majestatis celebratur, Domine Deus noster,*

(a) L'Évangile du samedi n'est pas dans celui-ci.
(b) *Anast. vit. Greg. III. p.* 74. (c) *V. Berold. Puricelli.*
(d) *Anast. vit. Leonis III. p.* 130.
(e) *Anast. vit. Greg. III. p.* 74.

*toto in orbe terrarum* : ce qui n'a été ajouté, dit Walfrid [a], que pour être dit aux messes de cet office, et non pas pour être mis au canon ordinaire dont on se sert généralement aux autres messes. [b]

6°. On connaît facilement que depuis que saint Grégoire eut fait écrire le sacramentaire, on y a joint les messes des Saints postérieurs, comme celle qui a été composée en l'honneur de ce saint Pape, dont la fête fut ordonnée en Angleterre par le deuxième Concile de Clichi, l'an 747. *Can.* 17.

7°. Dans les sacramentaires imprimés, qui avaient été écrits et recueillis après l'an 800, on trouve une messe pour le samedi avant le dimanche des Rameaux ; au lieu que dans d'autres sacramentaires manuscrits plus anciens, et dans les anciens capitulaires des Évangiles on lit : *Vacat ; eleemosyna datur* ; preuve que cette Messe a été ajoutée depuis saint Grégoire ; et Pamélius a bien remarqué qu'elle est du nombre de celles qui étaient notées d'une virgule dans les sacramentaires de Grimoldus.

8°. On voit encore dans plusieurs anciens sacramentaires des messes votives pour chaque jour de la semaine, en l'honneur de la sainte Trinité, de la Sagesse, du Saint-Esprit, des saints Anges, de la Charité, de la Croix, et de la sainte Vierge. Ces messes n'ont pu être mises dans les sacramentaires que vers la fin du VIII[e]. siècle. Elles sont attribuées à Alcuin ; le Micrologue [c] dit qu'il les composa à la prière de saint Boniface, archevêque de Mayence ; et en effet on les trouve principalement dans les sacramentaires d'Allemagne, tels que celui de Vormes, qui est très-ancien.

Ce recueil de messes pour les féries de la semaine

(a) *Rer. Eccl. c.* 22.

(b) Cependant on lit après *Damiani* dans beaucoup d'anciens messels écrits en France : *Necnon et illorum quorum hodie solemnitatis in conspectu gloriæ tuæ celebratur triumphus. Missal. Cluniac.* 1510. *Miss. Bajoc.* 1501, *etc.*

(c) *Microl. c.* 60.

et pour quelques autres sujets de dévotion, au nombre de dix-huit, forme le sacramentaire que Pamélius [a] trouva à Cologne, et qu'il a donné sous le nom d'Alcuin : *Sacramentorum liber tertius, autore Alcuino, abbate.*

§. IV. *Mélange du Gélasien et du Grégorien dans les sacramentaires écrits en France, en Angleterre, en Allemagne au VIIIe et au IXe siècle, où l'on recueillait ce qu'on trouvait d'ancien.*

Après la mort de Charlemagne on voit des sacramentaires Gélasiens, des sacramentaires Grégoriens, et d'autres mêlés du Gélasien et du Grégorien, qui étaient en usage dans les églises. La chronique de l'abbaye de saint Riquier à l'an 831, fait le dénombrement des missels qui étaient actuellement dans la sacristie pour le ministère de l'autel. Il y en avait dix-neuf Gélasiens, trois Grégoriens, et un Grégorien-Gélasien qui avait été *récemment* composé de deux par Alcuin. [b] *De libris sacrarii qui ministerio altaris deserviunt, missales Gregoriani tres, missalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus, missales Gelasiani XIX.*

Les missels de cette abbaye font voir que les Bénédictins, qui pouvaient avoir avant saint Grégoire le missel Gélasien, ne l'abandonnèrent pas facilement, et que durant long-temps ils se sont encore plus servis du Gélasien que du Grégorien. Ils suivaient en partie le Gélasien au VIIIe. siècle, en Angleterre même où saint Grégoire était en si grande vénération ; car dans un amas confus que donna Schultingius en 1599, sous le titre de *bibliothèque ecclésiastique,* il y a une grande partie d'un missel manuscrit d'Angleterre conservé dans la bibliothèque de saint Pantaléon a Cologne, qui est plus ancien que les trois sacramentaires Grégoriens qui ont été im-

(a) *Liturgic. t. 2. pag.* 517 *ad* 544.
(b) *Chronic. Centul. l.* 30. *a. c.* 3. *in Spicil. t.* 1.

primés. Il contient les saints d'Angleterre, saint Cuthbert et quelques autres, jusqu'à saint Boniface, mort en 754. Il n'y a rien qui paraisse plus récent que la fête de tous les saints au premier de novembre. Cette fête n'a été établie en France qu'en 835; mais elle l'était long-temps auparavant en Italie; et elle pouvait bien l'être en Angleterre, où l'on se conformait bien plus à l'église de Rome qu'aux églises de France.

Or ce missel est presque entièrement Gélasien, comme on peut le voir au vendredi saint, où est l'oraison *Deus qui peccati veteris*, que saint Grégoire n'a pas mise dans son sacramentaire. Un très-beau sacramentaire de Senlis écrit à saint Denys en France entre les années 877 et 880, et conservé dans la bibliothèque de sainte Geneviève de Paris, a aussi beaucoup retenu du Gélasien, quoiqu'à l'égard des oraisons il soit plus Grégorien que ceux que Rocca et Dom Ménard ont fait imprimer. L'*ordo* du vendredi saint est tout de même dans ce manuscrit que dans le Gélasien, et il a les mêmes rubriques et les deux oraisons *Deus à quo et Judas*, et *Deus qui peccati.* Plusieurs églises de France ont retenu cette seconde oraison jusqu'au dernier siècle. Elle est dans l'ordinaire manuscrit de la cathédrale de Digne en Provence, dans le missel de Bayeux 1501, dans celui de Cambrai 1527, dans celui de Besançon 1589, et elle se dit encore à Lisieux (a) et à Soissons.

Alcuin qui avait composé un missel mêlé du Grégorien et du Gélasien, résida si long-temps en France dans les cinq abbayes (b) que Charlemagne lui donna à régir, qu'il serait bien étonnant que diverses églises n'eussent pas profité de ce recueil. Le sacra-

(a) Voyez les missels de Lisieux, et le bref de 1721, dans lequel cette oraison est tout au long, de peur que ceux qui se servent du missel romain, ne l'omettent.

(b) Il eut les abbayes de saint Loup, de Troyes; de Ferrières, au diocèse de Sens; de saint Josse, au diocèse d'Amiens; de saint Martin de Tours et de Cormery, au même diocèse. Voyez les annal. du Père Le Cointe, ann. 807.

mentaire de saint Pierre de Corbie, donné par Dom Ménard, a plusieurs oraisons Gélasiennes, ainsi que le missel de Sens, qui est un de ceux de France qui en a le plus. [a] Cela ne viendrait-il pas de ce qu'Alcuin avait demeuré et travaillé à l'abbaye de Ferrières, qui est de ce diocèse?

Comme l'on était aussi accoutumé à se servir des missels Gallicans, lorsque Pepin et *Charlemagne* introduisirent le Romain en France, on ne les abandonna pas si complètement que plusieurs églises n'en retinssent quelques usages, et surtout les bénédictions épiscopales. Cela se voit clairement dans un beau sacramentaire manuscrit conservé dans le trésor de la cathédrale de Metz [b] et qui est peut-être le plus ancien de tous les sacramentaires manuscrits de France. Il doit avoir été écrit d'abord après que le sacramentaire romain eut été envoyé à Charlemagne par le Pape Adrien I, qui tint le saint Siége depuis l'an 772 jusqu'en 795 : on n'y trouve aucune fête qui ne précède l'an 800 : il est Gallican pour les bénédictions, Gélasien pour plusieurs oraisons, et Grégorien pour les autres et pour l'arrangement.

Il paraît que quand on eut besoin d'oraisons pour de nouvelles messes, on les prit communément dans le sacramentaire Gélasien, en sorte que ce sacramentaire fut regardé après saint Grégoire au VII^e. et au VIII^e. siècle, comme une source, où les églises d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Allemagne continuèrent à puiser. Le fonds du sacramentaire Grégorien venait du Gélasien, et ce missel appelé Grégorien devint encore plus Gélasien par les oraisons des nouvelles messes qui furent instituées

(a) Voyez les missels de Sens tant manuscrits qu'imprimés, et même celui de 1715.

(b) M. l'abbe Braver, docteur de Sorbonne, grand-archidiacre et grand-vicaire de Metz, m'a fait la grâce de copier ce sacramentaire, et de me l'envoyer à diverses fois avec de savantes et judicieuses remarques, qui en démontrent l'antiquité; je le donnerai dans la Bibliothèque liturgique.

après saint Grégoire ; car on tira ces oraisons du Gélasien, lorsqu'on ne répéta pas les oraisons du Grégorien. Cela est évident à l'égard des messes des jeudis de carême qui furent ajoutées au missel romain par Grégoire II.

Au premier jeudi de carême trois oraisons, la Secrète, la Postcommunion, et la dernière qu'on appelle *Super populum*, sont prises du mercredi précédent dans saint Gélase.

Les quatre oraisons du second jeudi sont prises du second mercredi dans saint Gélase.

Celles du troisième sont les oraisons Gélasiennes de la fête de saint Damien (p. 172) que saint Grégoire n'avait pas employées.

La Secrète, la Postcommunion, et le *Super populum* du quatrième jeudi sont prises du mardi précédent dans le Gélasien.

Les quatre du jeudi de la Passion sont tirées du samedi de la troisième semaine.

Les quatre du samedi qui vaquait dans le missel de saint Grégoire, sont prises du lundi de la quatrième semaine dans saint Gélase.

Voilà l'usage qu'on a continué de faire de l'ample recueil que saint Gélase avait donné des anciennes oraisons de l'église de Rome ; et l'on peut en tirer, de nouveau, bien des oraisons qui n'ont pas été employées, [a] ni par saint Grégoire ni dans le missel et le bréviaire romain. On voit aussi à Rome un livre où il devait y avoir plusieurs anciennes messes des Saints dont on ne faisait pas des fêtes générales, mais en l'honneur desquels on disait tous les jours des messes, suivant ce que saint Grégoire écrivait à Euloge, patriarche d'Alexandrie. [b] *Nos autem*

(a) Oraisons Gélasiennes qui ne sont pas dans le sacramentaire Grégorien : à la vigile de Noël, la Secrète *Tanto nos :* à la messe de la nuit, *Oratio læti... quia trina celebratio :* à la messe de l'aurore, *Or. deus qui per beatæ Mariæ ; Secr. Da nobis Domine. Secr. Cuncta Domine. Populum tuum :* à la messe du jour : *Secr. Oblatio tibi sit. Ad pop. Præsta quæsumus.* Il y en a six pour les vêpres et les matines de Noël qui ne sont pas dans le missel romain.

(b) *L. 7. Epist. 29. indict.* 1.

*penè omnium martyrum distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus in eorum veneratione solemnia agimus.* Ainsi les oraisons des missels qu'on avait au temps de saint Grégoire, et qu'on a copiés, venaient de l'antiquité, et surtout du sacramentaire Gélasien; et l'on a lieu de remarquer que ce qu'on tire des anciens sacramentaires pour le sacrifice et pour la présence réelle de Jésus-Christ, vient des premiers temps, et montre la foi de l'Église avant les disputes sur l'Eucharistie.

J'ai quelques sacramentaires manuscrits Gélasiens, dont la meilleure partie trouvera place dans la Bibliothèque liturgique: et comme il peut se faire qu'on découvre d'autres sacramentaires Gélasiens sans les connaître, le lecteur sera peut-être bien aise de voir les différences qu'il y a entre le sacramentaire Gélasien et le Grégorien. Je vais marquer celles qui sont le plus dignes d'attention.

### § V. *Différences entre le sacramentaire Gélasien et le sacramentaire Grégorien.*

1°. On peut distinguer le sacramentaire Gélasien par le titre qui est presque toujours, *Liber sacramentorum romanæ ecclesiæ*, ou simplement, *Liber sacramentorum*; au lieu que le sacramentaire de saint Grégoire porte son nom à la tête.

2°. Celui de saint Gélase ne commence pas ordinairement par le canon, comme celui de saint Grégoire.

3°. Le canon Gélasien commence par *Sursum corda*, et n'est précédé d'aucune rubrique; il y en a dans le Grégorien.

4°. Il y a plusieurs collectes à chaque messe dans le Gélasien, au lieu qu'il n'y en a qu'une dans le Grégorien.

5°. Dans le Gélasien il y a trois messes pour le jeudi saint, une pour la réconciliation des pénitens, une autre pour le chrême et la troisième pour l'of-

fice du soir ou de la férie ; il n'y en a qu'une dans le Grégorien.

6°. Selon le sacramentaire Gélasien, le jeudi saint on réservait le corps et le sang pour la communion du vendredi ; selon le Grégorien on ne réserve que le corps.

7°. Selon le Gélasien on ne disait point *pax Domini* le jeudi saint ; selon le Grégorien on le dit.

8°. On lit au Gélasien dans le titre de l'office du vendredi saint, *passio Domini*, et simplement *feriâ sextâ* dans le Grégorien.

9°. Selon le Gélasien, la Messe du vendredi saint commence par la Collecte *Deus à quo et Judas*, et après une leçon et un trait on lit, pour seconde collecte, *Deus qui peccati:* dans le Grégorien il n'y a que la seule collecte, *Deus à quo et Judas*, à la place de la collecte *Deus qui peccati.*

10°. Dans le Gélasien on joint dans la même monition et dans la même oraison le Pape et l'Évêque; au lieu que dans le Grégorien on lit : *Hoc tantum mutantes, ut ubi pontifex meminit Apostolicum, ipsi nominent episcopum suum.*

11°. Dans le Gélasien entre chaque monition, et chaque oraison il y a, *item annuntiat diaconus ut suprà ;* il n'y a rien dans le Grégorien.

12°. Dans le Gélasien on fléchit les genoux avant l'oraison pour les juifs, aussi bien qu'avant les autres: le Grégorien marque qu'il ne faut pas fléchir les genoux pour eux.

13°. Dans le Gélasien la collecte du jour de Pâques finit par ces mots : *Da nobis quæsumus, ut qui resurrectionis dominicæ solemnia colimus, per innovationem tui spiritûs à morte animæ resurgamus ;* dans le Grégorien par ceux-ci, *vota nostra, etc.*

Voilà les sacramentaires d'où a été tirée la liturgie qui fut portée aux Iles Britanniques en 595, qui a été célébrée publiquement jusqu'au seizième siècle dans les royaumes d'Angleterre, d'Écosse et

d'Irlande, qui est en usage en France, en Allemagne, en Espagne, et dans tous les endroits du monde où il y a des prêtres latins, en exceptant cependant ceux qui se servent du missel Ambrosien et du missel Mozarabe.

§. VI. *Ordre de la Liturgie Romaine selon les Sacramentaires Grégoriens écrits depuis le neuvième siècle.*

L'ancien ordre de la liturgie romaine se trouve dans plusieurs anciens manuscrits qui se sont conservés sous ces titres, *Ordo Romanus*, ou *Liber de Romano ordine; Ordo Ecclesiasticus Romanæ Ecclesiæ.* Cassander est le premier qui en ait donné trois imprimés à Cologne en 1559. Hittorpius donna plusieurs de ces *Ordo* pour tous les offices neuf ans après. Onuphre Panvin en avait fait un recueil qui est conservé manuscrit à Paris dans la bibliothèque du Roi; et Dom Mabillon les a donnés avec beaucoup de soin au deuxième tome du *Museum Italicum.* Il a tiré les trois premiers de divers manuscrits de 800 ans. Il croit que ce qu'ils contiennent n'est pas inférieur au temps de saint Grégoire ni même de saint Gélase. Onuphre Panvin avait été du même sentiment. Amalaire s'en était servi au commencement du IX^e. siècle: et c'est aussi de ces *Ordo*, et de quelques autres manuscrits particuliers que nous avons tiré et que nous tirerons les anciens rits de Rome, en expliquant les parties de la Messe. Il suffit de remarquer ici qu'à la tête des sacramentaires de saint Grégoire, on trouve toujours le canon de la Messe comme la principale partie qui ne change point, et qu'il est précédé d'un petit précis de l'ordre de la Messe en cette manière:

L'Introït appelé *Antiphona ad introitum*: parce qu'on commençait par une antienne suivie d'un psaume; car dans le sacramentaire Gélasien, lorsqu'il n'y avait point d'introït, on lit, *non psallitur.* Le *Kyrie eleison.* Le *Gloria in excelsis* dit par les

évêques les dimanches et les fêtes, et par les prêtres le jour de Pâques seulement. L'oraison. L'Épître appelée l'*Apôtre*. Le Graduel ou l'*Alleluia*. L'Évangile. L'Offertoire. L'oraison appelée indifféremment *super oblata* ou *secreta*. La Préface. Le *Sanctus*. Le Canon *Te igitur* avec toutes les prières qu'il contient terminées par un seul *Amen*. Le *Pater* et le *Libera nos*. La fraction de l'hostie que saint Grégoire a placée ici, au lieu qu'auparavant elle se faisait avant le *Pater*. La prière ou formule *Hæc commixtio*. (a) L'*Agnus Dei* institué par Sergius I. pour être dit pendant la fraction de l'hostie. C'est par là que finit ce qui est à la tête du sacramentaire Grégorien.

Tout cet ordre était suivi de la Postcommunion, on en voit une après chaque Messe de ce sacramentaire.

(a) Cette formule n'est pas ordinairement dans les sacramentaires, mais elle est dans les Ordres romains II et III, et elle commence ainsi, *Fiat commixtio*, *etc.* Mus. Ital. T. 2. pp. 50 et 59.

---



# TROISIÈME DISSERTATION.

## *Liturgie Ambrosienne ou de l'Église de Milan.*

### ARTICLE PREMIER.

### *Histoire de cette Liturgie.*

I. Nulle preuve que la liturgie vienne de saint Barnabé.

La liturgie de l'église de Milan ne doit être guère moins ancienne que celle de Rome : on ne sait pourtant pas quel est l'Apôtre ou l'évêque qui le premier l'a donnée à cette église. Les Milanais disent, depuis 600 ans, que leurs rites viennent originairement de saint Barnabé, ensuite de saint Mirocles, et en troisième lieu de saint Ambroise, dont ils conservent le nom ; mais il paraît peu probable que saint Barnabé ait été leur Apôtre, si on considère que saint Ambroise ne remonte pas au delà de saint Mirocles, lorsqu'il dit qu'il n'a garde de trahir le dépôt de ses prédécesseurs (a) *Absit ut tradam hereditatem patrum..... hereditatem Miroclis atque omnium retro fidelium episcoporum* ; Que les anciens monumens de Milan ne nous présentent aucun culte particulier pour cet Apôtre ; Qu'on ne le trouve point à la tête des plus anciens catalogues (b) des évêques

(a) *Serm. adv. Auxent.*
(b) Le Père Mabillon en a donné un tiré des archives de la bibliothèque de la cathédrale de Milan, où saint Barnabé est ajouté d'une main fort récente, comme il le dit lui-même, *Barnabas manu recentissimà. Mus. ital. t.* 1. *p.* 109.

de Milan : Qu'il n'est point dans le canon des anciens missels de cette église soit manuscrits soit imprimés avant saint Charles ; Qu'avant le missel de 1560, la Préface propre pour saint Barnabé n'a rien qui le désigne comme le prédicateur ou l'Apôtre de Milan, et que ce n'est que depuis un siècle qu'on l'a mis au canon, et même seulement après *nobis quoque peccatoribus*, comme au missel romain.

II. Liturgie de Milan antérieure à saint Ambroise.

Ce qui doit cependant passer pour certain c'est que saint Ambroise, qui de gouverneur de la province et de simple catéchumène, devint si subitement évêque de Milan, trouva établie dans son église la liturgie qu'il devait suivre. En huit jours il reçut le Baptême et l'Épiscopat, et l'on disait même à sa mort, que pendant ces huit jours il avait exercé tous les offices ecclésiastiques, ainsi que Paulin l'écrivait à saint Augustin (a) ; *Baptizatus itaque fertur omnia ecclesiastica officia implesse, atque octavâ die episcopus ordinatus est* : et il dut mettre son application à bien apprendre celle qu'on lui enseignait. Mais il donna dans la suite un nouveau lustre aux offices divins, par des additions qui furent jugées très-utiles pour ranimer la piété des fidèles. On peut distinguer dans saint Ambroise même, une partie de ce qu'il avait trouvé en usage et qui était ancien, d'avec ce qu'il introduisit.

III. Ordre de la liturgie dans les œuvres de saint Ambroise.

1°. Les lectures des Prophètes, des Apôtres et de l'Évangile étaient suivies du sermon et du renvoi des catéchumènes (b) : *post lectiones atque tractatum dimissis catechumenis*. C'est ce qu'il écrit à sa sœur Marcelline en parlant du dimanche des Rameaux. Il lui marque les réflexions que lui donna lieu de faire, le lendemain, le livre de Job, qu'on lisait le lundi saint selon la coutume (c) : *Audistis*,

(a) *Paul. in vit. S. Ambrosii.*
(b) *Epist. 14. ad Marcell.* (c) *Ibid.*

*filii, librum Job hodie legi qui solemni munere est decursus et tempore.* Et ensuite ce qu'il dit les jours suivans sur la lecture prophétique de Jonas : *Sequenti die* (le mercredi saint) *de munere liber Jonæ ;* (a) et dans la lettre dix-huitième à sa même sœur Marcelline : *Hæc de prophetica lectione libata sint : Evangelii quoque lectio quid habeat consideremus.*

2°. Le renvoi des catéchumènes, suivi du symbole le dimanche des Rameaux pour ceux qui devaient recevoir le Baptême le jour de Pâques : (b) *Dimissis catechumenis, symbolum aliquibus competentibus in baptisterii tradebam basilicâ.*

3°. Le renvoi de ceux qui devaient être mis en pénitence. Saint Ambroise dit à l'empereur Théodose après le massacre de Thessalonique (c) : *Offerre non audeo sacrificium, si volueris assistere... mihi sacrificium offerre non licuit.*

4°. L'offrande des fidèles, sans recevoir celles de ceux qui s'en rendaient indignes par quelque grand péché, tel que serait celui de laisser ériger un autel aux païens. C'est ce que faisait l'empereur Valentinien à qui saint Ambroise dit : Que répondrez-vous à l'évêque quand il vous dira : *Ara Christi dona tua respuit ; quoniam aram simulacris fecisti.* L'empereur Théodose présenta son offrande à l'autel lorsque saint Ambroise lui eut permis d'assister au sacrifice (d) : *Ubi autem tempus postulavit ut dona sacræ mensæ offerret, etc.*

5°. On ne laissait aucun laïque dans l'enceinte du sanctuaire après l'offrande : saint Ambroise (e) fit dire, par le premier des diacres qui étaient auprès de lui, à l'empereur Théodose, qu'il ne pouvait pas se tenir dans la balustrade, parce que ce lieu n'était que pour les ministres de l'autel. (f)

(a) *Epist.* 14. *ad Marcell.* (b) *Ibid.*
(c) *Ad Theod. Epist.* 59. (d) *Theodoret. l.* 5. *c.* 17.
(e) *Theodoret. ibid. Bar. an.* 390. *n.* 28.
(f) L'empereur se plaçait dans le sanctuaire à l'église de Constantinople ; mais il ne voulut plus s'y tenir lorsqu'il fut revenu de Milan. *Theod. lib.* 5. *c.* 17.

6°. L'évêque encensait l'autel et le sacrifice [a]: *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, etc.* comme on verra plus bas.

7°. On priait à l'autel principalement pour les rois et pour tous ceux qui gouvernent l'État [b]: *Hæc regula ecclesiastica est tradita à magistro gentium, quâ utuntur sacerdotes nostri, ut pro omnibus supplicent, deprecantes pro regibus..... pro iis quibus sublimis potestas est credita, etc.* C'est ce qui faisait dire à l'empereur par saint Ambroise: *Si indignus sum qui à te audiar, indignus sum qui pro te offeram, cui tuas committas preces.*

8°. Les diacres tirant apparemment un rideau sur le sanctuaire, ne laissaient pas voir les saints Mystères à ceux à qui cela n'était pas permis, comme ils empêchaient d'y participer ceux qui en étaient indignes [c]: *Non omnes vident alta mysteriorum, quia operiuntur à Levitis ne videant qui videre non debent; et sumant qui servare non possunt.*

9°. La consécration se faisait par une prière qui est appelée le mystère de l'oraison sacrée [d]: *Nos quotiescumque sacramenta sumimus quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur, et sanguinem, mortem Domini annuntiamus....* Cette prière sacrée finissait par les paroles de Jésus-Christ, après lesquelles la consécration était achevée, comme au canon romain, sans aucune autre invocation [e]: *Si tantùm valuit humana benedictio, ut naturam converteret, quid dicimus de ipsa consecratione divinâ, ubi verba ipsa Domini salvatoris operantur? nam sacramentum istud quod accipis, Christi sermone conficitur..... ipse clamat dominus Jesus: Hoc est corpus meum. Ante benedictionem verborum cœlestium species nominatur, post consecrationem corpus Christi significatur.*

(a) *In Luc. cap.* 1.
(b) *In cap.* 2. *Epist.* 1. *ad Timoth. Epist.* 17.
(c) *Offic. l.* 1. *cap.* 50. (d) *De fide ad Grat. l.* 4. *cap.* 5.
(e) *Lib. de Init. c.* 9.

10°. Enfin on donnait l'Eucharistie à la main en disant, *corpus Christi;* et le fidèle répondait *Amen.*

IV. Différence des usages de Rome et de Milan.

Tout cela est exposé comme des anciens usages qui se pratiquaient à Milan, où on ne s'assujettissait pas aux usages de Rome. Saint Ambroise le fait suffisamment entendre quand il dit à saint Augustin à l'occasion des divers usages des églises : (a) *Quid possum inquit, hinc docere ampliùs quàm ipse facio.... Quando hìc sum, non jejuno sabbato; quando Romæ sum, jejuno sabbato.* L'usage de Rome et de Milan était si différent en ce point, que ce jour du samedi qui était jeûne à Rome, était mis à Milan par saint Ambroise au nombre des jours de fêtes auxquels il avait coutume de dîner, et par conséquent de ne point jeûner : (b) *Cui prandendi nunquam consuetudo fuit, nisi die sabbati et dominico, vel cum natalitia celeberrimorum martyrum essent.* Saint Ambroise n'étant donc point assujetti à ce qui se faisait ailleurs, suivit les usages de son église, et il y joignit beaucoup de choses utiles.

V. Chant, hymnes, messes et prières par saint Ambroise.

1°. Il institua le chant alternatif des psaumes et des hymnes selon l'usage des églises d'Orient : ce qui fut imité d'abord après presque dans tout l'Occident, comme nous l'apprennent Paulin dans la vie de saint Ambroise, et saint Augustin dans ses confessions. (c)

2°. Il composa un grand nombre d'hymnes qui furent aussi chantées presque partout (d) ; et Walfrid, vers l'an 840, dit qu'en quelques églises on les disait même à la messe (e): *Porro hymni metrici*

(a) *Aug. Epist.* 36. *alias* 86.
(b) *Paulin vit. S. Amb. p.* 86. (c) *L.* 9. *c.* 7.
(d) Saint Augustin cite les vers que nous disons encore à l'hymne de matines du dimanche : *Qui sensus etiam cantatur ore multorum in versibus beatissimi Ambrosii, ubi de gallo gallinaceo ait: Hoc ipsâ petrâ ecclesiæ canente, culpam diluit. L.* 1. *Retract. c.* 21.
(e) *Walfr. rer. Eccl. c.* 25.

*ac rythmici in Ambrosianis officiis dicuntur, quos etiam aliqui in missarum solemniis, propter compunctionis gratiam quæ ex dulcedine concinnâ augetur, interdum assumere consueverunt.*

3°. Il composa sans doute des messes pour les fêtes des saints martyrs Nazaire et Celse, Gervais et Protais, Vital et Agricole, dont il découvrit les corps. Il composa aussi beaucoup de Préfaces [a], où l'on voit en peu de mots les sujets des mystères, et les actions des saints : c'est peut-être ce que Walfrid entend par le mot de *traité*, quand il dit que le Pape Gélase composa des traités et des hymnes à l'imitation de saint Ambroise [b] : *Et de Gelasio papâ scribitur quod tractatus et hymnos in morem beati Ambrosii composuerit.*

4°. On trouve dans les plus anciens sacramentaires des prières pour la Dédicace, pour les saintes huiles, et pour le cierge pascal, attribuées à saint Ambroise ; et tout ce que ce saint Docteur avait fait touchant les offices divins, fit dire au IX^e^. siècle, qu'il les avait réglés pour son église, et pour toute la liturgie. [c] *Ambrosius* [d] *quoque Mediolanensis episcopus tam missæ quàm cæterorum dispositionem officiorum suæ ecclesiæ et aliis liguribus ordinavit quæ et usque hodiè in Mediolanensi tenentur ecclesia.*

Après la mort de saint Ambroise, Milan conserva ses usages comme Rome les siens ; et au temps de saint Grégoire ou peu après, ces deux églises empruntèrent quelques rites l'une de l'autre. On voit dans le sacramentaire de saint Grégoire des prières qui portent le nom de saint Ambroise, ce qui a été remarqué par bien des auteurs [e], depuis le IX^e^. siècle. L'église de Milan paraît avoir tiré du missel Grégorien plusieurs introïts, et la disposition des

(a) *Walfr. c.* 22. (b) *Walfr. rer. Eccl. c.* 25.

(c) La liturgie s'étendait de notre côté jusqu'à la rivière du Var, et par conséquent jusqu'a Gênes et à Nice.

(d) *Walfr. rer. Eccl. cap.* 22.

(e) *Apud. Landulfum et Beroldum.*

messes du jour de Noël ; et c'est une chose digne de remarque qu'on ait mis à la seconde messe les oraisons de sainte Anastasie, qui ne convenaient qu'à la station qu'on faisait à Rome dans l'église de cette sainte.

L'église de Milan emprunta certainement de Rome les paroles du canon : *Diesque nostros, etc.* que saint Grégoire ajouta à la prière *hanc igitur ;* mais elle n'admit pas les autres changemens que fit saint Grégoire, tels que celui du temps de la fraction de l'hostie ; elle n'admit pas non plus l'*Agnus Dei*, que le Pape Sergius I. introduisit à la fin du VII^e^. siècle.

VII. Fermeté de Milan pour conserver ses usages, soutenue par des miracles vers l'an 800.

Cette église maintint ses usages avec plus de fermeté que jamais, lorsque Charlemagne voulut obliger toutes les églises d'Occident à se conformer au rit Romain. Walfrid vient déjà de nous dire que le rit Ambrosien se conservait à Milan, et si on en croit quelques auteurs qui ne sont pas contemporains, cela se fit par plusieurs miracles qui obligèrent le Pape Adrien I. et Charlemagne à laisser l'église de Milan dans ses usages. Vicecomes ne pouvait se lasser de rapporter ces miracles après Beroldus, auteur du XII^e^. siècle, et Galvaneus qui est beaucoup plus récent. Le premier auteur que nous connaissions qui ait parlé de ces miracles, est Landulfe, dont l'histoire des évêques de Milan est conservée en manuscrit dans la bibliothèque Ambrosienne. (a) Puricelli, qui en a fait divers extraits dans sa Dissertation Nazarienne, montre qu'il écrivait en 1080. On voit dans cette histoire le zèle de Charlemagne pour faire recevoir partout le rit Romain, l'émotion des Milanais, et une grande assemblée tenue sur ce sujet à Rome en présence d'Adrien I. et de Charlemagne couronné empereur. Un évêque des Gau-

(a) Le Père Mabillon vit ce manuscrit, et il en a parlé dans ses notes sur le rit Ambrosien. *Mus. ital. p.* 106.

les nommé Eugène, père spirituel de Charlemagne, sans craindre de blesser ce prince, fait dans cette assemblée d'une voix lamentable, les larmes aux yeux, un discours pathétique en faveur du rit Ambrosien qu'il appelle *le mystère des mystères:* les avis sont partagés; on revient aux assemblées; on jeûne, on prie pour obtenir de Dieu qu'il décide sur la préférence du missel Grégorien ou de l'Ambrosien; les deux livres liés et cachetés sont mis sur l'autel de saint Pierre; celui des deux qui s'ouvrira sans qu'on y touche, sera le seul suivi; les portes de l'église demeurent fermées durant trois jours; toute l'assemblée y revient; les portes s'ouvrent à l'instant d'elles-mêmes; on avance vers l'autel; les livres y sont encore fermés; on en gémit; on prie de nouveau; et tout d'un coup les deux missels s'ouvrent par le milieu avec grand bruit: l'on s'écrie qu'il faut retenir les deux: *Gregorianum et Ambrosianum mysterium ab universâ ecclesiâ laudetur, conservetur, simulque ex toto teneatur;* et l'on conclut enfin que le rit Romain serait reçu dans tout l'Occident, à la réserve du Milanais qui conserverait l'Ambrosien.

Quoi qu'il en soit de ces miracles répétés par Beroldus l'an 1124, par Durand de Mende [a] en 1286, et par d'autres auteurs postérieurs, l'église de Milan conserva ses rits.

VIII. Nouveaux efforts inutiles contre le rit Ambrosien depuis 1060. — IX. Les Religieux desservans l'église de saint Ambroise n'ont rien changé au rit Ambrosien.

Le Pape Nicolas II, qui en 1060 fit abroger par le Concile de Jacca [b] le rit gothique en plusieurs provinces d'Espagne, voulut aussi attaquer le rit de Milan, et il se servit pour ce sujet du Cardinal Pierre de Damien, comme le dit Sigonius au neuvième livre de son *Histoire du royaume d'Italie*, mais cela fut inutile; et son successeur Alexandre II, Mila-

(a) *Ration. lib.* 5. *cap.* 2. Durand cite la vie de saint Eugène: *Legitur in vita beati Eugenii. etc.* (b) *Conc. t.* 9. *p.* 1112.

nais, fut bien éloigné de faire de la peine à ses compatriotes. On aurait eu tout à craindre de Grégoire VII, qui succéda à Alexandre II, parce qu'il n'était pas moins vif que Nicolas II, pour introduire partout le rit romain, et peut-être cela donna-t-il lieu de mettre par écrit pendant le pontificat de Grégoire VII (vers l'an 1080) ces faits miraculeux arrivés en faveur du rit Ambrosien, qui viennent d'être détaillés. Au XV^e^. siècle, sous le Pape Eugène IV, ce rit reçut encore une nouvelle atteinte. Le Cardinal Branda de Castiglionne, mort le 3 février 1443, Bernardin Corio dans son histoire de Milan, Sponde dans ses annales, et Ciaconius dans l'histoire des Papes et des Cardinaux, rapportent que ce Cardinal pendant sa légation en Lombardie, où il travaillait aux moyens de concilier le saint Siége avec Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, conçut le dessein d'abolir ce rit et d'y introduire le romain; il chassa pour cet effet de l'abbaye de saint Ambroise, dont il était abbé, les moines de Citeaux, et il fit venir des Chartreux à leur place. Le duc choqué de ce procédé, contraignit les Chartreux de se retirer. Ce cardinal persistant dans son dessein, tira des mains du prévôt de sainte Thècle un manuscrit de l'office Ambrosien, qu'on croyait venir de saint Ambroise même; et le jour de Noël, il fit chanter la messe à la romaine au grand autel. Les Milanais étonnés de cette nouveauté et de la soustraction du manuscrit, allèrent aussitôt investir le logis du Légat, et ils le menacèrent d'y mettre le feu, s'il ne rendait ce manuscrit. Il le jeta à l'heure même par la fenêtre, sortit le lendemain de la ville, et ne voulut plus y retourner. Le rit Ambrosien fut donc ainsi conservé au XV^e^. siècle. Les religieux qui ont desservi l'église de saint Ambroise, n'ont donné aucune atteinte à ce rit. On voit dans les monumens Ambrosiens et dans les dissertations de Puricelli, que depuis le VIII^e^. siècle il y a eu dans l'église de saint Ambroise deux chapitres ou com-

munautés, l'un de chanoines et l'autre de moines, et cela même servit à faire conserver très-exactement ce rit; car si l'un avait voulu changer quelque chose, l'autre n'aurait pas manqué de contredire et de s'y opposer. Les premiers moines qui ont desservi cette église, étaient des anciens Bénédictins qui n'étaient d'aucune congrégation. Mais au XII^e. siècle la vénération qu'on avait dans toute la Lombardie pour saint Bernard, y fit mettre des Cisterciens à leur place. Ceux-ci y ont été dans le temps que l'abbaye de saint Ambroise était en commende; et comme ils étaient alors amovibles, ils n'avaient garde d'entreprendre quelque changement. Enfin au XV^e. siècle, l'abbaye leur a été unie à perpétuité. Mais en même temps le Pape Alexandre VI qui donna la bulle d'union, déclara qu'à cause de la dévotion des ducs et du peuple de Milan, ils continueraient toujours à faire l'office Ambrosien comme ils avaient fait jusqu'alors, et qu'ils ne changeraient rien ni dans les messes ni dans le chant, ni dans les cérémonies, ni dans les autres offices du jour et de la nuit. Il accorde seulement, par dispense, qu'ils pourront dire, s'ils veulent, un autre office hors du chœur : tout cela est marqué bien expressément dans la bulle donnée l'an 1497. [a]

X. Anciens livres du rit Ambrosien.

C'est dans ce temps qu'on imprima les missels d'où nous tirerons principalement *l'ordo missæ* : mais pour être exactement instruit du rit Ambrosien, il faut consulter le recueil qui a été fait il y a 600 ans par Beroldus, dont le manuscrit est con-

(a) Et insuper propter devotionem Ducum pro tempore existentium, ac dilectorum filiorum populi Mediolanensis ad dictum monasterium sancti Ambrosii cum illius abbate et monachis etiam pro tempore existentibus, ut in missis, cæremoniis, cantu, et aliis divinis officiis tam nocturnis quàm diurnis, de consueto officio, AMBROSIANO officio nuncupato, prout hactenus dicere consueverunt, nihil immutent..... extra chorum verò quod quibet illud officium dicere possit quod sibi magis videbitur et placebit, dispensamus. *Bul. Alex. VI. apud Ughellum, tom. IV. Ital. sac. p.* 285.

servé dans la bibliothèque du Dôme ou de l'église métropolitaine de Milan. Puricelli qui en fait souvent mention dans sa dissertation Nazarienne imprimée in-fol. l'an 1656 à Milan, montre qu'il écrivait l'an 1123 ou 24. Il copia le pontifical, et le manuel, et il mit en ordre le cérémonial qui commence ainsi : (a) *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Incipit ordo Mediolanensis ecclesiæ : qualiter unicuique sit agendum juxtà officium suum.... de quibus ego Beroldus, custos et cicendelarius ejusdem ecclesiæ, quidquid vidi, et audivi, et scriptum reperi, huic nostro libello tradere disposui.* Il était si persuadé de n'avoir rien omis du rit Ambrosien, qu'il ne craint pas d'ajouter un peu plus bas, qu'on n'en trouverait rien de plus ailleurs : *Si quid verò defuerit hìc, non quæras ; quia quidquid ordinis Ambrosiani quæsieris, in hoc libro, et in suo loco, Deo annuente, reperies.* Il serait bien à souhaiter que cet ouvrage eût été plus connu qu'il n'est, et qu'il eût même été donné tout entier au public. Nous espérons d'en donner les endroits les plus considérables dans la Bibliothèque liturgique ; en attendant nous nous servons des extraits que Puricelli en a insérés en divers endroits de sa dissertation Nazarienne et de ses monumens Ambrosiens.

Peu d'années après que Beroldus eut écrit, on souhaita d'avoir en Allemagne les livres du rit Ambrosien. Paul et Gébéhard écrivirent de Ratisbonne, dont ils ont été chanoines, quatre lettres à Anselme, archevêque de Milan, et à Martin, trésorier de l'église de saint Ambroise, pour avoir le (b) sacramentaire et l'antiphonaire Ambrosiens : *Ut transcribi nobis faciatis sacramentarium ejusdem S. Ambrosii cum antiphonario ejus.... et ut nobis initia, et fines evangelicarum et apostolicarum lectionum secundùm morem vestræ ecclesiæ ad missas legendarum in breviario* (c) *comprehendas.*

(a) *Puricelli. Dissert. Nazar. C. 97. p. 460.*
(b) *Epist. 1.* (c) C'est-à-dire en abrégé.

On ne se servait pas à Milan du mot de *sacramentaire* comme à Rome : on disait simplement *le livre des messes ;* et pour ôter l'équivoque, Paul et Gébéhard parlent ainsi à Martin dans leur troisième lettre : *Quod autem ambiguitatem removeri postulas ab appellatione sacramentarii, nos nullum appellamus sacramentarium, nisi librum missalium orationum absque lectionibus evangelicis, apostolicis et propheticis, quarum fines et principia secundùm Ambrosianam exceptionem petentibus nobis annotare pollicitus es.... Mitte ergo nobis antiphonarium cum notulis, et sacramentarium cum solis orationibus et præfationibus Ambrosianis. Nam gestis sanctorum, quæ missarum celebrationibus apud vos interponi solent, non indigemus, quoniam his abundamus.* Une cinquième lettre qui est la réponse de Martin, trésorier de saint Ambroise, nous apprend qu'on leur envoya l'office Ambrosien presque tout noté : *Sed ibi poteris invenire omne officium : et cantus illi qui sunt absque notulis, et abbreviati omnes sunt cum notula in anteà.* Ces lettres qui sont conservées dans la bibliothèque du dôme, ont été données par Puricelli dans sa dissertation Nazarienne, où il remarque que la première a été écrite l'an 1132 et les autres jusqu'à l'an 1134.

Ces mêmes lettres ont été données de nouveau par le Père Mabillon dans son *Museum Italicum*, ne sachant pas apparemment qu'elles étaient dans Puricelli. [a] On voit par là le cas qu'on faisait du rit Ambrosien dans les lieux mêmes où l'on suivait le romain ; et l'on doit y remarquer qu'on lisait alors les actes des Saints à la messe : *Nam gestis sanctorum quæ missarum celebrationibus, etc.* Cela est évident dans la messe des saints Gervais et Protais que nous a donnée Puricelli après Beroldus, comme on le verra plus bas. Ces lectures des actes des Saints ne paraissent pas dans les missels posté-

(a) *T.* 1. *p.* 95.

rieurs, peut-être parce qu'elles étaient dans des livres particuliers. On ne sait point quand cet usage a été interrompu. Raoul de Tongres qui écrivait en 1390, et qui connaissait assez bien le rit Ambrosien pour nous aider à le connaître, ne reprochait point aux Milanais d'avoir changé. Il croit au contraire qu'ils ont retenu jusqu'à leur chant, quelque soin qu'eussent pris Pepin et Charlemagne pour faire recevoir le chant romain dans tout l'Occident. Tout le diocèse de Milan, dit Raoul, conserve son ancien chant qui est haut et fort [a] : *Officium enim Ambrosianum ad nocturnos, et matutinas, atque vesperas, laudes, necnon ad missam habet solemnem et fortem cantum omnino alium à romano, quem hodiernâ die sonorâ et forti voce servant clerici civitatis et diœcesis Mediolanensis.* Le chant Grégorien qui est répandu presque partout, lui paraissait beaucoup plus doux; [b] *Ubique exstitit magìs planus et dulcoratus.*

Tout ce que le même Raoul rapporte du rit Ambrosien se trouve dans presque tous les missels qui subsistent : il y en a plusieurs à Milan dans la bibliothèque du Dôme, dans celle de saint Ambroise et ailleurs ; et nous en avons aussi plusieurs à Paris tant manuscrits qu'imprimés, d'où nous tirons l'ordre de la messe Ambrosienne.

XI. Saint Charles et ses successeurs conservent l'Ambrosien avec des changemens.

Il s'est fait quelques changemens dans les missels imprimés. Cependant on n'a jamais prétendu abandonner le rit Ambrosien ; saint Charles le déclare dans le rituel après le VI^e. Concile provincial tenu l'an 1582, le Cardinal Frédéric Borromée, son cousin germain et son successeur, le dit de même dans le missel qu'il donna l'an 1609, et le Cardinal Monti, aussi archevêque de Milan, qui ne fait pas difficulté de parler des changemens qu'il a faits dans

(a) *Radulf. Canon. Observ. prop.* 12. (b) *Ibid.*

son rituel (a) imprimé à Milan en 1645, dit aussi positivement, à la tête de ce livre, qu'il prétend que l'on conserve inviolablement le rit Ambrosien: *Nonnulla immutari, quædam adimi, aliqua etiam addi jussimus prout res ipsa postulare nobis visa est: in his tamen omnibus antiquum nostrum Ambrosianum ritum conservari retinerique inviolatum omnino voluimus.*

Saint Charles et ses successeurs ont donc conservé ce rit, et ils ont même ordonné qu'il fût suivi par tous ceux qui étaient obligés ou qui avaient accoutumé de le suivre jusqu'alors.

Un auteur de nos jours a dit que *l'office Ambrosien ne se dit plus que dans l'église de saint Ambroise qui est à Milan; et qu'il lui est arrivé comme à la liturgie gallicane, d'avoir été abrogé par Charlemagne.* On serait surpris de lire ces paroles dans un auteur qui ferait profession d'exactitude. L'église de saint Ambroise n'est pas la seule où l'on suive le rit Ambrosien; on le suit dans l'église métropolitaine, dans les églises collégiales et paroissiales de la ville et du diocèse; et même dans les églises des réguliers, telles que celle de saint Victor qui est une abbaye d'Olivetans. (b) Les missels et rituels imprimés, que nous avons cités, et le cérémonial imprimé en 1619, le font assez voir. On est beaucoup plus rigide dans le diocèse de Milan pour faire observer le rit Ambrosien (c) qu'on

(a) Il est intitulé *Sacramentale.*

(b) Ce sont des Bénédictins habillés de blanc, d'une congrégation dont la première maison est au mont Olivet.

(c) Ce cérémonial prescrit à tous les curés du diocèse, de suivre le rit Ambrosien dans toutes leurs fonctions. *Parochi non solum urbani, sed etiam diœcesani in administratione sacramentorum, et aliis actionibus particularibus ritum in sacramentali Ambrosiano præscriptum observent. Cærem. Ambros. Tit. De Parochis. l. 1. p.* 273. Ughelli, qui fait un grand détail du diocèse de Milan, dit aussi positivement dans son *Italia sacra*, imprimée à Rome en 1652, que la ville et le diocèse suivent le rit Ambrosien: *Ambrosianum siquidem Mediolanensis civitas atque diœcesis in hodiernum usque diem retinet. T. IV. p.* 31. Il compte dans le diocèse 2175 églises séculières. *P.* 51.

ne l'est dans les diocèses de Paris et de Lyon pour y faire suivre le Parisien et le Lyonnais. Cela est évident par une lettre écrite en Italien de la propre main de saint Charles, (a) qui est conservée comme une précieuse relique dans l'église de saint Alexandre des Barnabites de Milan. On voit combien saint Charles fut alarmé d'apprendre que le gouverneur de Milan avait obtenu un bref du Pape pour se faire dire la messe suivant le rit romain dans les églises où il irait, et les troubles que cela devait causer si le bref avait eu lieu. Il y a dans cette lettre des particularités que le lecteur sera sans doute bien aise de voir; je vais en donner un extrait en français.

*Extrait d'une lettre écrite en Italien de la propre main de saint Charles à M. César Speciano, protonotaire apostolique à Rome, pour la conservation du rit Ambrosien.*

« *Molto Reverendo Signore* : Je dois avoir et je » conserve tant de respect pour notre saint Père, » qu'il peut être assuré que je prendrai toujours en » bonne part tout ce qu'il aura ordonné; je me » sens pourtant obligé de lui représenter combien » serait opposé au service de Dieu, ce que je vois » qui résulterait de la résolution qu'on a extorquée » avec peu de sincérité, et par des vues peu con- » formes à la bonne volonté de sa Sainteté. Je dis » ceci à l'occasion du bref accordé, comme vous » me le marquez, au gouverneur pour faire dire » la messe selon le rit romain dans toutes les égli- » ses où il ira. Si notre saint Père ne remédie à cette » concession, je suis persuadé qu'elle produira » beaucoup d'inconvéniens que vous ne pouvez pré- » voir vous-même, à cause de l'usage qu'il pourra » faire de la permission qu'il a obtenue après tant » d'empressement.

(a) Cette lettre a été imprimée en une feuille volante à Milan; elle est dans un recueil de pièces de la bibliothèque des Barnabites de Paris; et elle m'a été communiquée avec beaucoup de marques de bonté par le R. P. Eustache, bibliothécaire.

» Il y a dans cette ville un grand nombre d'églises de réguliers où l'on peut entendre la messe à l'usage de Rome. Sa sainteté lui avait déjà permis de la faire dire dans sa chapelle, et je ne lui ai jamais refusé une semblable permission. (a) Qu'est-ce qui l'a pu porter présentement à abuser de la bonté de sa Sainteté pour obtenir une chose qu'il ne s'était jamais avisé de demander depuis tant d'années qu'il est gouverneur, non plus que ses prédécesseurs, ni le roi, ni les souverains de cet état, ni même les légats qui ont passé par ici, ou qui y ont demeuré; autant que je puis le savoir. Je puis citer un exemple dont j'ai été témoin : c'est celui du Cardinal Moroni qui quoique légat avec une pleine autorité, étant venu au Dôme, (b) entendit une messe basse suivant le rit Ambrosien ; et le visiteur apostolique n'y a jamais dit la messe, pour ne pas introduire dans cette église un usage différent de celui qui est si ancien.

» Quand il a été nécessaire pour la commodité des prêtres étrangers, ou des religieux qui faisaient la quête, je leur ai facilement accordé de dire la messe suivant leur rit dans des lieux du diocèse, où il n'y a ni église ni chapelle du rit romain ; et quoique je l'aie fait avec restriction, cela n'a pas laissé de causer quelquefois des murmures et du déplaisir au clergé. Lorsqu'une fois je permis de la dire dans l'église de saint Ambroise de Milan pour favoriser la dévotion d'un religieux, qui ne devait la dire que dans une chapelle obscure et secrète, on en fit tant de bruit et il y eut tant de dépositions que je fus d'abord obligé de la révoquer, en sorte qu'elle n'eut aucun effet.

(a) Je ne vois pas bien comment accorder cet endroit de la lettre de saint Charles avec ce que Giussano dit dans sa vie, *qu'il fut si rigide pour interdire les chapelles domestiques, qu'il ne voulut pas même permettre au gouverneur de Milan de faire dire la messe dans la chapelle de son palais, quoiqu'il en eût obtenu un privilége de Rome. Vie de saint Charles, l.* VIII. *c.* 4.

(b) La Cathédrale.

» Je laisse à juger ce que produirait cette per» mission accordée à un magistrat aussi considéra» ble qu'est le gouverneur, qui sans aucun besoin » s'en servirait dans les principales églises de la » ville, où il a accoutumé d'aller accompagné d'un » grand nombre de personnes, particulièrement les » jours de fètes, et lorsqu'il y a musique.... Vous » parlerez à notre saint Père conformément à cette » lettre, afin qu'il remédie à cette concession..... » *De la Vallée d'Hercu le* 12 *novembre* 1578. »

C'en est assez pour montrer le zèle du clergé Milanais pour la conservation du rit Ambrosien, quoique les archevèques y aient fait quelques petits changemens.

On conserve dans l'office Ambrosien : 1°. L'ancienne version Italique un peu différente de celle de saint Pierre de Rome. [a] Raoul de Tongres l'avait remarqué : *Notandum verò quod Ambrosiani utantur speciali translatione Psalterii : Romani autem habent translationem B. Hieronymi quæ Romana appellatur , ex qua officium ecclesiæ est sumptum.*

Nulle messe les vendredis de carême.

2°. On n'y a point mis de messes pour les vendredis de carême, comme en effet il n'y en a point ni dans Beroldus, ni dans aucun des missels manuscrits qui ont plus de six cents ans, ainsi que le remarque Vicecomes. [b] Saint Charles ordonna dans son troisième synode qu'on ne dirait point de messes ces jours-là ni pour les morts ni pour aucun autre sujet ; et il dit, dans son synode dixième, que cela se fait pour mieux exprimer la tristesse qu'inspire la passion de notre Seigneur, qu'on doit ado rer ces jours-là. Il voulut pour ce sujet, qu'on exposât la croix sur l'autel, et que l'on fît un sermon sur la passion de notre Seigneur. Cette exception

(a) C'est-à-dire de celle qui est encore en usage dans le missel romain.

(b) *L.* 3. *c.* 13.

ne doit pas venir des premiers siècles ; car on voit dans saint Ambroise (a) qu'on disait la messe tous les jours sans qu'on exceptât les vendredis. (b)

Prières après l'introït les dimanches de carême.

3°. Tous les anciens missels, jusqu'au XVI^e^. siècle, marquent durant quatre dimanches du carême, depuis le premier jusqu'à celui de la Passion inclusivement, des prières pour tous les états, après l'introït ; et saint Charles, loin de supprimer cet usage, l'a porté au dimanche précédent auquel il a fait cesser l'*alleluia*, et commencer l'abstinence ; (c) au lieu qu'auparavant le carême ne commençait que le lundi, quoique le dimanche fût appelé *dominica in capite jejunii*, et le dimanche suivant était nommé *dominica prima in quadragesima seu de samaritana*. Depuis saint Charles ce dimanche est devenu le second du carême comme parmi nous. Les prières qu'on fait après l'introït pour tous les états et les besoins, ne sont pas de longues oraisons comme au vendredi saint : on dit seulement pour chacun *Seigneur ayez pitié* en grec ou en latin, *Kyrie eleison*, ou *Domine miserere*. On ne sera

(a) *V. sup. p.* 105.

(b) Vicecomes, docteur du collége Ambrosien, a tâché, dans son traité *de antiquis Missæ Ritibus*, *l.* 3. *c.* 13. *et* 14, de faire venir cet usage de la plus haute antiquité. Il prouve, par le Pape Innocent I., et par les auteurs postérieurs, que l'église de Rome ne disait point de messe le vendredi saint, non plus qu'à présent ; et il pourrait bien se faire que l'église de Milan eût inféré de là qu'on n'en disait point les autres vendredis de l'année. Mais on ne saurait montrer que cet usage ait mille ans d'antiquité, ni qu'il ait été bien fondé. Autrefois au V^e^. VI^e^. et VII^e^. siècle on ne disait point la messe en divers endroits d'Italie le jeudi, et l'on ne jeûnait point, de peur qu'il parût qu'on solemnisait ce jour comme faisaient quelques païens en l'honneur de Jupiter. Le Pape Grégoire II. établit la messe et le jeûne en ce jour. *Vide sup. p.* 141. En remplissant le jeudi qui était vacant auparavant, n'aurait-on point jugé plus à propos à Milan de faire vaquer le vendredi ?

(c) En 1576 saint Charles exhorta les fidèles par une lettre pastorale à commencer l'abstinence du carême le dimanche, et il montra par des sermons de saint Ambroise et par le décret d'un de ses prédécesseurs, que ce dimanche était le commencement du carême ; et en 1577 il en fit un décret qui a été exécuté. *Act. Mediol. part.* III. *l.* 1. *p.* 353. *et part.* VII. *l.* 2. *p.* 928. *et seq.*

pas fâché de voir ici de suite l'ordre de ces prières prescrit dans les missels anciens et nouveaux.

DOMINICA DE SAMARITANA. *Finitâ ingressâ, sacerdos dicat: Dominus vobiscum. Deinde dicat preces, choro respondente per singulos versus, Domine, miserere.*

*Divinæ pacis, et ex tota mente precamur te.*

℟. *Domine, miserere.*

*Respice de cælo Deus, et de sede sancta tua. Kyrie.*

*Pro ecclesia tua sancta catholica quam conservare digneris. Kyrie eleison.*

*Pro papa nostro ill. et pontifice nostro ill. et sacerdotio eorum. Kyrie eleison.*

*Pro universis episcopis cum toto clero et populo: Kyrie. Pro famulo tuo ill. Imperatore, et famulâ tuâ ill. Imperatrice, et omni exercitu eorum: Kyrie eleison. Pro civitate hac, omnibusque habitantibus in ea: Kyrie. Pro aerum temperie ac fructuum, et fœcunditate terrarum: Kyrie eleison.*

*Pro virginibus, viduis, orphanis, captivis, ac pœnitentibus precamur te: Domine.*

*Pro navigantibus, iter agentibus, in carceribus, in vinculis, in metallis, in exiliis constitutis precamur te: Domine. Pro his qui diversis infirmitatibus detinentur, quique spiritibus vexantur immundis, precamur te: Domine. Pro his qui in sancta tua ecclesia fructus misericordiæ largiuntur, precamur te: Domine. Exaudi nos, Deus, in omni oratione atque deprecatione nostra precamur te: Domine.*

*Dicamus omnes: Domine miserere. Kyrie eleison. Kyrie eleison. Kyrie eleison. Sequitur, Dominus vobiscum. Oratio Populum.*

DOMINICA II. QUADRAGESIMÆ DE ABRAHAM. *Finitâ ingressâ, Dicamus omnes:* ℟. *Kyrie eleison.*

*Domine Deus omnipotens patrum nostrorum: Kyrie.*

*Pro ecclesia tua sancta catholica, quæ et per universum orbem diffusa est precamur te:* ℟. *Do-*

*mine, miserere. Pro papa nostro ill. et pontifice nostro ill. et omni clero eorum, omnibusque sacerdotibus ac ministris precamur te : ℟. Domine.*

*Pro famulo tuo ill. Imperatore, et famula tua ill. Imperatrice et omni exercitu eorum precamur te: Domine. Pro pace ecclesiarum, vocatione gentium, et quiete populorum precamur te: Domine. Pro civitate hac, et conservatione ejus, omnibusque habitantibus in ea precamur te : Domine. Pro aerum temperie ac fructuum et fœcunditate terrarum precamur te: Domine.*

*Libera nos qui liberasti filios Israël. Kyrie eleison. In manu forti et brachio excelso. Kyrie eleison. Exsurge, Domine, adjuva nos propter nomen tuum. Kyrie eleison. Kyrie eleison. Kyrie eleison. Dominus vobiscum. Super pop.*

Le troisième dimanche de carême appelé *de cæco*, on dit les prières du premier dimanche; et le quatrième dimanche appelé *de Lazaro*, on dit celles du second.

Les missels Ambrosiens contiennent d'autres particularités qui trouveront leur place dans les dissertations sur chaque partie de la messe et dans la Bibliothèque liturgique.

Nous nous contenterons d'exposer ici tout l'ordre de la messe Ambrosienne.

---

## ARTICLE II.

### *Ordre de la Messe Ambrosienne.*

*Cet Ordre est tiré de Béroldus qui écrivait l'an* 1124 ; *d'un canon écrit vers l'an* 1300 ; *de Raoul de Tongres, qui écrivait un peu avant l'an* 1400 ; *d'un Missel écrit vers l'an* 1465 ; *des deux premiers Missels imprimés en* 1482, *et en* 1499 ; *des Missels de* 1548, 1560 ; (a) *des Actes de l'Église de Milan ; de trois Missels imprimés après saint Charles Borromée, en* 1609, 1640 *et* 1669, *et du Cérémonial Ambrosien imprimé en* 1619.

---

On voit dans Béroldus que l'archevêque officiant était assisté de plusieurs prêtres appelés cardinaux ; de plusieurs diacres appelés de même, (b) et de plusieurs sous-diacres.

L'introït de la messe, qui est appelé *Ingressa*, est une antienne sans psaume, ni *gloria*, ni répétition, si ce n'est aux messes des morts où le *requiem* est répété après le verset *Te decet.*

Le prêtre et les ministres arrivés à l'autel y font la confession, dont les prières ne paraissent mises dans les missels que depuis celui de 1499, en ces termes : *Introibo ad altare Dei.* ℟. *Ad Deum qui lætificat juventutem meam.* (c) *Confitemini Domino quoniam bonus.* ℟. *Quoniam in æternum misericordia ejus.*

(a) Pamélius, en 1571, donna l'ordre de cette liturgie sur un missel qu'il ne spécifie point. Il y confondit ce que nous lisons dans les livres des Sacremens attribués à saint Ambroise, et qui ne sont pas de ce saint Docteur ; c'est pourquoi cet ordre (qui a été copié par un auteur de notre temps) n'est pas fidèle.

(b) *Puricelli, Dissert. Nazar. C.* 98. *p.* 485.

(c) En 1576, le IVᵉ. Concile de Milan, sous saint Charles, ordonna qu'on dirait tout le psaume, *Judica me Deus* ; et tous les missels postérieurs l'ont ainsi marqué.

*Confiteor Deo patri omnipotenti, beatæ Mariæ semper virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistæ, sanctis apostolis Petro et Paulo; beato Ambrosio patrono nostro, et omnibus sanctis; quia peccavi nimis, cogitatione, omissione, consensu, verbo et opere, meâ culpâ, meâ culpâ, meâ maximâ culpâ: Ideò precor beatam et gloriosissimam semper virginem Dei genitricem Mariam, omnes sanctos et sanctas Dei, orare pro me ad dominum Deum nostrum Jesum Christum.* ℟. *Deo gratias.*

Le missel de 1560 et les suivans, ont mis le *Confiteor* comme au Romain, ajoutant seulement *B. Ambrosio confessori.* Lorsque les assistans ou les ministres ont dit le *Confiteor*, le prêtre dit: *Deo gratias.*

*Misereatur vestri, etc.... Salvet et confirmet vos ad vitam æternam.*

*Indulgentiam, etc..... omnium peccatorum nostrorum per gratiam sancti Spiritûs tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Adjutorium nostrum.* ℟. *Qui fecit.* ℣. *Sit nomen.* ℟. *Ex hoc nunc.* Après la confession le prêtre dit secrètement l'oraison intitulée: *Oratio secreta beati Ambrosii.* (a) *Rogo te altissime Deus Sabaoth.... ac pacificas singulorum hostias immolare.*

Il monte à l'autel et dit secrètement: *Me quoque audacter ad tuum sanctum altare accedentem non sinas perire, sed dignare lavare, ornare, clementerque suscipere; per Christum.*

Les missels depuis saint Charles ont ajouté, *Oramus te Domine, etc.* comme au Romain.

Le missel de 1548 marque ici que le prêtre fait le signe de la croix sur lui et sur l'autel; qu'il baise et l'autel et le crucifix du missel, et qu'il lit l'introït.

Il salue le peuple en disant: *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

(a) On lit aussi dans l'ancien missel manuscrit: *Dicit secretè post confessionem, ante altare constitutus* Rogo te, *etc.*

L'oraison sur le peuple qui est terminée ainsi : *Per Christum.... qui vivit et regnat Deus in unitate Spiritûs sancti.* Et Raoul de Tongres remarque qu'on dit communément ailleurs, contre l'ancien usage, *Qui vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus.*

*Gloria in excelsis* (a)..... *in gloriâ Dei patris Amen. Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison ; Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

Depuis environ trois cents ans, l'oraison qu'on disait avant le *Gloria in excelsis* a été renvoyée à cet endroit. (b) Voyez le missel manuscrit et le premier imprimé où on lit à la messe de Noël, *sequitur Laus angelorum.* Gloria in excelsis Deo..... *Oratio super populum.*

Une leçon de l'ancien Testament et une du nouveau qu'on n'a dit durant quelque temps qu'aux grandes fêtes. Raoul de Tongres apprit sur la fin du XIV[e]. siècle que plusieurs églises de Milan, à l'exception de la cathédrale, ne disaient qu'une leçon ou une épître comme à Rome : (c) *Hodiè, ut dicunt, plures civitatis Mediolanensis ex more Romano sola lectione contenti sunt.* Cela est évident par le missel écrit après l'an 1461, où il n'y a leçon et épître qu'à deux des dimanches de l'Avent et aux trois messes de Noël. *In ecclesia tamen majore semper servatur ante dictus decor.* Cependant la cathédrale ne différa pas d'adopter cette suppression ; car dans le premier missel imprimé (en 1482) qui a été à son usage, on n'y voit aux dimanches et presque à toutes les fêtes qu'une épître tirée de l'ancien ou du nouveau Testament comme au Romain ; il y en a bien moins qu'au missel manuscrit. On avait retranché dans l'imprimé presque toutes les leçons. Les missels postérieurs depuis 1499 jusqu'en 1560 inclusivement, en rétablirent plusieurs ; et les missels depuis saint Charles, suivant les statuts

(a) Post primam orationem dicit, *Gloria in excelsis.* Dein *Kyrie eleison.* (b) *Ibid.*

(c) *Idem ut sup. prop.* 23.

synodaux, les ont presque tous rétablis [a], mais en laissant souvent la liberté de lire la leçon ou l'épître, suivant cette rubrique du missel de 1609 : [b] *Lectio de sacra scriptura post orationem super populum ante epistolam legitur quando officium est solemne, et in missa similiter fit de solemni; et tunc licet ab omnibus legi possit cum epistola, tamen in missis conventualibus et in missis parochialibus etiam sine cantu prætermittenda non est, ut decretum est in synodis diœcesanis. Post lectionem, responso per ministrum* Deo gratias, *dicitur psalmellus, quandò sequitur epistola, alioquin, post lectionem dicitur alleluia cum suo versu, vel cantus.*

*Post lectionem dicitur epistola; aliquandò tamen legitur lectio, et epistola omittitur; aliquando legitur epistola omissâ lectione.*

En carême aux jours de féries une leçon de l'ancien Testament sans épître. Les samedis une épître tirée du nouveau Testament sans leçon; et les dimanches une leçon sans épître. Aux dimanches d'après Pâques, la leçon est tirée des Actes des Apôtres ou de l'Apocalypse: cette leçon est précédée de la bénédiction du prêtre en ces termes : *Prophetica lectio sit vobis salutis eruditio. In nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs sancti.*

Quelquefois la leçon était tirée des actes des Saints, comme on le voit à la messe de saint Gervais et saint Protais, dans Beroldus [c] : *Finitâ ingressâ, et passione chorum, scilicet martyrum inceptâ, etc.* [d]

Cette lecture est suivie de deux versets des psaumes appelés *Psallenda* dans les anciens missels, et

(a) Le jour de Noël ils n'ont mis une leçon et une épître qu'à la troisième messe.

(b) *Rubr. de Lectione.*

(c) *Puricelli. Dissert. Nazar. p.* 486. Les lettres citées plus haut le supposent aussi.

(d) Nulle mention de ces actes des Saints dans les missels imprimés. C'est pourquoi le Père Mabillon qui n'avait pas vu le manuscrit de Beroldus, a cru qu'on ne lisait point les actes des Saints dans l'ancienne liturgie Ambrosienne, et qu'elle était distinguée par là de la Gallicane.

*Psalmellus* dans les nouveaux ; ce qui répond à notre Graduel. Il est à remarquer que ces versets appelés *Psalmellus* sont tout de suite avec les autres chants communs dans les missels imprimés, et en plus grand nombre dans les missels manuscrits, quoique ces *Psalmelli* ne fussent plus d'usage dans les endroits où l'on retranchait la leçon.

Une épître tirée communément de saint Paul, précédée de ce titre *lectio beati Pauli apostoli*, et suivie de la bénédiction *apostolica doctrina repleat nos gratiâ divinâ.*

Saint Grégoire de Tours qui connaissait assez les usages de Milan, parle de ces leçons des Prophètes et de saint Paul : [a] *Factum est ut illâ die Dominicâ, propheticâ lectione jam lectâ, ante altare stante qui lectionem beati Pauli proferret, beatissimus antistes Ambrosius, etc.* [b]

Avant les lectures on indiquait le silence : *Quantùm laboratur in ecclesia ut fiat silentium cum lectiones leguntur*; et dans le livre des Rogations, selon le rit Ambrosien que saint Charles fit imprimer, on lit aux messes des trois jours avant l'Évangile : *Diaconus dicit* parcite fabulis : *Custos item*, silentium habete ; *et alter*, habete silentium.

L'épître est suivie d'un ou de deux versets appelés *versus in alleluia*, ou simplement *cantus* quand il n'y a point d'*alleluia* ; c'est une antienne nommée quelquefois, *ante evangelium.*

L'Évangile est précédé de *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

*Lectio sancti Evangelii.* La bénédiction *Per evan-*

(a) *Lib.* 1. *de virtut. et mirac. S. Martini.*

(b) Pamélius, au tome premier du *Liturgicon*, pag. 276, 294 ; le Père Mabillon, au premier livre *de liturgia Gallicana*, *p.* 28, et d'autres auteurs qui copient volontiers, ont cité cet endroit comme tiré de Sulpice Sévère au troisième livre de la vie de saint Martin. C'est une méprise. Sulpice Sévère n'a fait qu'un seul livre de la vie de saint Martin et trois lettres, et on n'y trouvera aucune mention de l'apparition faite à saint Ambroise. Cette narration n'est que dans l'endroit que nous venons de citer de saint Grégoire de Tours, qui a fait quatre livres des miracles de saint Martin.

*gelica dicta deleantur nostra delicta. In nomine Patris ✝ et Filii et Spiritûs sancti.*

Dans les nouveaux missels, ces paroles ne sont placées qu'à la fin de l'Évangile comme au romain, et le diacre étant au lieu où il doit chanter l'Évangile et tourné et incliné vers le célébrant, dit tout bas: *Jube domne benedicere*; le prêtre lui dit, aussi en silence: *Dominus sit in corde tuo, etc.* Au commencement de l'Évangile on joint toujours le mot *Dominus*, au mot de *Jesus.* v. g. *In illo tempore dixit Dominus Jesus. Respondit Dominus Jesus. Ibat Dominus Jesus. Jussit Dominus Jesus.* [a]

Après l'Évangile, le prêtre dit: *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

*Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison.*

L'antienne *post evangelium*, après laquelle le prêtre ou le diacre dit : *Pacem habete* : c'est-à-dire, tenez-vous en paix. Le chœur répond, *ad te Domine.*

### L'Oblation.

*Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.* On étend le corporal sur l'autel, et le prêtre dit l'oraison *super sindonem*, c'est ainsi qu'on appelle le corporal, comme Raban Maur l'explique [b] : *Immittitur super altare corporalis pallium, quod significat linteum quo corpus Salvatoris involvebatur....... in sindone munda.* On apporte le pain et le vin. Et dans l'église métropolitaine on conserve un reste de l'ancien usage de l'oblation du peuple. [c] L'église entretient une congrégation de dix vieillards et de dix femmes âgées qu'on appelle l'*école de saint Ambroise*, pour représenter tout le peuple. Deux

(a) C'est ainsi qu'on lit dans saint Ambroise : *Considerate quid hodie lectum sit de Domino Jesu. L. 4. de fide ad Grat. c. 5. Audistis lectionem evangelii in quâ decursum est quod præteriens Dominus Jesus, vidit, etc. Ep. 45 ad Bellic. Rogarit quidam pharisæus Dominum Jesum. Venit Dominus Jesus. Epist.* 18. *ad Marcellin. sor.*

(b) *Instit. Cler. Lib.* 1. *c.* 33.

(c) *Cærem. Ambr. l.* 1 *tit. de Veglonibus et Veglonissis*, *p.* 44.

de ces vieillards accompagnés des autres et revêtus d'habits particuliers, présentent le pain et le vin. Le premier vieillard présente trois hosties, et l'autre une burette d'argent pleine de vin. Deux femmes âgées ensuite présentent de même le pain et le vin. L'offrande se fait ainsi à toutes les messes solennelles, soit qu'elles soient célébrées par l'archevêque, soit par quelqu'un des chanoines ordinaires. Le cérémonial Ambrosien marque cette offrande avec un détail qui pourra trouver sa place en parlant des différens rites de l'oblation.

Le prêtre met du vin dans le calice en disant : *De latere Christi exivit sanguis, in nomine Pa†tris et Fi†lii et Spi†ritûs sancti. Amen.*

Les missels depuis saint Charles ne mettent qu'un signe de croix, pour la bénédiction du vin et de l'eau; et ils placent l'oblation de l'hostie auparavant.

En offrant le pain : *Suscipe clementissime Pater hunc panem sanctum ut fiat Unigeniti tui corpus †. In nomine Pa † tris, et Fi † lii et Spi † ritûs sancti. Amen.* Depuis saint Charles il n'y a qu'un seul signe de croix.

En offrant le vin et l'eau : *Suscipe sancta Trinitas hunc calicem, vinum aqua mixtum ut fiat Unigeniti tui sanguis. In nomine Pa † tris et Fi † lii et Spi † ritûs sancti. Amen.*

Le prêtre récite sur les *oblata* quatre oraisons intitulées, *Orationes secretæ ad munus offerendum.* La première pour lui-même; la seconde pour l'Église et pour tous les fidèles vivans et morts; la troisième en mémoire des mystères de Notre-Seigneur et en l'honneur des Saints dont on fait la fête; (cette oraison n'était que pour les solennités de Notre-Seigneur et des Saints, [a] mais les missels depuis saint Charles marquent qu'on la dit aussi les

[a] Les missels manuscrits et imprimés avant saint Charles mettent ici plusieurs oraisons intitulées, *Orationes ad beneplacitum, pro inimicis, pro salute unius, pro familiaribus, pro tribulatione, pro infirmo, pro iter agentibus, etc.*

dimanches.) (a) La quatrième est celle que le prêtre dit tous les jours pour lui-même; elle finit par cette bénédiction sur les *oblata : Benedictio Dei † patris omnipotentis et † Filii et Spiritûs † sancti descendat super hanc nostram oblationem, et accepta tibi sit hæc oblatio, Domine sancte, pater omnipotens, æterne Deus, misericordissime rerum conditor. Amen.*

Ici l'on encense l'autel et l'oblation : saint Ambroise fait mention de cet encensement par ces paroles : (b) *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus, assistat angelus.* Le prêtre dit en encensant : *dirigatur Domine oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo, etc.* et en rendant l'encensoir au diacre, *ecce odor Sanctorum Dei tanquam odor agri pleni quem Deus benedixit.* Les missels depuis saint Charles ont ajouté la bénédiction qui est au missel romain, *Per intercessionem beati Michaelis Archangeli, etc.*

Pendant l'encensement on chante une antienne nommée indifféremment *offertorium* ou *offerenda*, après laquelle le prêtre dit : *Dominus vobiscum*, le symbole et l'oraison intitulée, *super oblata*, qu'il prononce à voix haute, et qui répond cependant à nos secrètes.

### Le Canon.

*Dominus vobiscum. Sursum corda :* Une préface propre pour toutes les messes. Le *Sanctus* comme au romain, et le canon presque de même.

*Te igitur, clementissime pater.... Unà cum famulo tuo pontifice nostro ill.* (c) *et famulo tuo ill. imperatore nostro, sed et omnibus orthodoxis..... cultoribus.*

Le Pape n'est pas nommé ici dans les missels avant

(a) In dominicis verò et in solemnitatibus Domini earumque vigiliis et quando missa est de sanctis, hæc etiam similiter prosequitur : *suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, etc.*

(b) *S. Ambr. in Luc c.* 1.

(c) On mettait anciennement *ill.* pour dire un tel, lui, comme l'on met à présent N. pour marquer la place du nom.

celui de 1499 ; mais il l'est dans les prières des messes des dimanches de carême : *Pro papâ nostro ill. et pontifice nostro ill.* et dans les oraisons solennelles du vendredi saint où il est même seul, l'archevêque n'y étant point : *Memento Domine.... Deo vivo et vero.*

*Communicantes et memoriam venerantes....*

*Et Thadæi,*
*Sixti,*
*Laurentii,*
*Hippolyti,*
*Vincentii,*
*Cornelii,*
*Cypriani,*
*Clementis,*
*Chrysogoni,*
*Joannis et*
*Pauli,*
*Cosmæ et*
*Damiani,*
*Apollinaris,*
*Vitalis,*
*Nazarii,*
*Celsi,*
*Protasii et*
*Gervasii,*
*Victoris,*
*Naboris,*
*Felicis,*
(a) *Kalimeri,*
*Materni,*
*Eustorgii,*
*Dionysii,*
*Ambrosii,*
*Simpliciani,*
*Martini,*
*Eusebii,*
*Hilarii,*
*Julii atque,*
*Benedicti,*

*et omnium Sanctorum muniamur auxilio ; per Christum Dominum nostrum.* (b)

*Hanc igitur oblationem.... jubeas grege numerari. Quam oblationem quam pietati tuæ offerimus, tu Deus, in omnibus, quæsumus, bene † dictam, adscrip † tam, ra † tam, rationabilem, acceptabilemque facere digneris, quæ pro nobis corpus † et San- † guis fiat dilectissimi filii tui Domini autem Dei nostri Jesu Christi.* (Hìc purificet digitos consecratos.) (c)

*Qui pridiè quam pro nostra omniumque salute pateretur, accipiens panem..... et manducate, hoc est enim corpus meum.* Pamélius, qui confond la

(a) Les missels imprimés depuis saint Charles finissent à Kalimeri, et ont retranché tous les autres noms.

(b) Les missels de 1609 et les suivans ont ajouté ici *Amen*, et dans les autres endroits du canon qui ont des *Amen* dans nos missels, au lieu que les missels Ambrosiens précédens jusqu'en 1560 inclusivement, n'avaient qu'un seul *Amen* à la fin du canon.

(c) C'est ce qu'on lit dans la plus ancienne rubrique. Le missel de 1499 met : *Deinde abluat digitos consecratos ad cornu altaris dicendo* lavabo.... mirabilia tua. Selon les nouveaux missels le prêtre se lave et s'essuie les doigts sans rien dire.

liturgie Ambrosienne avec les livres des Sacremens attribués à saint Ambroise, ajoute ici, *quod pro multis confringetur*, et n'ajoute rien après *hic est enim sanguis meus.* Le Père Mabillon, sans doute sur la foi de Pamélius, parlant du canon Ambrosien, dit aussi, *sacerdos verba consecrationis sic effert : Hoc est enim corpus meum, quod pro multis confringetur : et hic est enim sanguis meus, nec plura ;* mais nul des missels Ambrosiens manuscrits et imprimés n'ajoute *quod pro multis, etc.*; au contraire ils mettent après *hic est enim sanguis meus*, ce qui est au canon romain, savoir, *simili modo..... in remissionem peccatorum.*

Le missel de 1499 et les suivans, jusqu'à celui de 1548 inclusivement, mettent ici l'élévation du calice seulement. *Postea dicuntur hæc verba elevando calicem,* MANDANS, *etc.* Mais la vignette du canon du missel manuscrit de la bibliothèque du Roi, fait voir qu'on faisait l'élévation de l'hostie et du calice comme au romain ; et elle est ainsi marquée dans le missel de 1560 et dans les suivans.

*Mandans quoque et dicens ad eos : hæc quotiescunque feceritis, in meam commemorationem facietis, mortem meam prædicabitis, resurrectionem meam annuntiabitis, adventum meum sperabitis, donec iterùm de cœlis veniam ad vos.*

*Unde et memores sumus, Domine, nos servi tui.... et calicem salutis perpetuæ, supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris..... sanctum sacrificium, immaculatam hostiam. Supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri per manus sancti angeli tui in sublime altare tuum..... et gratiâ repleamur. Per Christum Dominum nostrum.*

*Memento etiam, Domine, deprecamur, per Christum* (percutit pectus) *nobis quoque minimis et peccatoribus..... cum tuis sanctis apostolis et martyribus, cum .*

*Joanne et*
*Stephano ,*
*Andrea ,* (a)
*Petro ,*
*Marcellino ,*
*Agnete ,*
*Cæcilia ,*
*Felicitate ,*
*Perpetua ,*
*Anastasia ,*
*Agatha ,*
*Euphemia ,*
*Lucia ,*
*Justina ,*
*Sabina ,*
*Thecla ,*
*Pelagia ,*
1499 *Catharina....*

*Per quem hæc omnia , Domine , semper bona creas , sancti* † *ficas , vivi* † *ficas , bene* † *dicis , et nobis famulis tuis largiter præstas ad augmentum fidei et remissionem omnium peccatorum nostrorum.*

*Et est tibi Deo patri omnipotenti ex* † *ipso et per* † *ipsum et in* † *ipso , omnis ho* † *nor , virtus* † *, laus* † *, gloria* † *, imperium* † *, perpetuitas* † *, et potestas* † *in unitate Spiritûs sancti per infinita secula seculorum.* ℟. *Amen.*

*La Fraction , le* Pater , *la Paix et la Communion.*

Le prêtre rompt l'hostie en deux parties, en disant: *corpus tuum frangitur , Christe , calix benedicitur ;* et en rompant une partie d'une des deux moitiés, il continue, *sanguis tuus sit nobis semper ad vitam et ad salvandas animas , Deus noster.*

Et en mettant la particule dans le calice : *Commixtio consecrati corporis* † *et sanguinis* † *Domini nostri Jesu Christi nobis edentibus et sumentibus proficiat ad vitam et gaudium sempiternum.*

Pendant la fraction de l'hostie, le chœur chante une antienne appelée *confractorium* , qui est différente selon les messes.

Le *Pater* est quelquefois précédé de cette préface, (b) *Divino magisterio edocti et salutaribus monitis instituti* , et presque toujours de la préface commune *præceptis salutaribus moniti , et divinâ institutione formati , audemus dicere : Pater noster...... Et ne nos inducas in tentationem.* ℟. *Sed libera nos à malo. Amen.*

Le prêtre poursuit en chantant, ou à voix haute,

(a) Les missels imprimés depuis saint Charles ont ajouté ici *Barnaba.*

(b) Voyez la messe de Pâques.

*Libera nos, quæsumus, Domine..... atque Andreâ et beato Ambrosio confessore tuo atque pontifice.... da propitius pacem.... perturbatione securi. Præsta per eum quo beatus vivis et regnas Deus in unitate Spiritûs sancti, per omnia secula seculorum.* ℟. *Amen.*

Les bénédictions solennelles que les évêques donnent encore après le *Pater* et le *libera nos* dans plusieurs églises de France et d'Allemagne, devaient être aussi en usage à Milan. Cela paraît par le IV^e^. Concile de Milan tenu en 1576, qui voulait rétablir ce que prescrivait à ce sujet l'ancien pontifical: *In majoribus autem solemnitatibus aliquantò id solemniùs præstetur, ritu scilicet qui in antiquo libro pontificali ita præscriptus est, ut chorus primò dicat* princeps ecclesiæ, pastor ovilis, tu nos benedicere digneris; *tum diaconus respondeat* humiliate vos ad benedictionem; *post clerus humili voce concinat* Deo gratias semper agamus; *demum episcopus solemniter benedicturus, dicat prædictas pro temporum ratione orationes, quæ ex libro antiquo pontificali descriptæ edentur;* mais dans les missels imprimés on lit seulement, *Pax et communicatio Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

Le diacre ou le prêtre chante *Offerte vobis pacem.* ℟. *Deo gratias;* et selon les anciens missels, le prêtre baisant la croix qu'il fait sur l'autel, et le crucifix du missel, dit secrètement *Pax in cælo, Pax in terra, Pax in omni populo, Pax sacerdotibus ecclesiarum, Pax Christi et ecclesiæ maneat semper nobiscum.*

Il donne la paix au diacre, et il dit: *Habete vinculum pacis et charitatis, et apti sitis sacrosanctis mysteriis.* Dans les missels imprimés depuis saint Charles, le prêtre voulant donner la paix, dit l'oraison *Domine Jesu Christe qui dixisti*, baise l'autel, et dit seulement au diacre *Pax tecum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.*

Suivant tous les missels, aux messes des morts on ne donne point la paix; et au lieu d'*Offerte vobis pacem*, on dit toujours, *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona eis requiem*; et au troisième on ajoute *sempiternam, et locum indulgentiæ cum Sanctis tuis in gloria.*

Avant que de prendre à la main avec la patène le corps de Jésus-Christ; *Domine sancte, pater omnipotens, æterne Deus, da nobis hoc corpus Jesu Christi filii tui et Domini mei ita sumere, ut non sit mihi ad judicium, sed ad remissionem omnium peccatorum meorum.*

Le missel de 1499 met aussi l'oraison; *Domine Jesu Christe fili Dei vivi, qui ex voluntate patris, etc.*

En prenant le corps et le sang de notre Seigneur: *Quid retribuam Domino, etc.* et plusieurs autres prières assez conformes à celles du missel romain; mais elles ne sont pas tout-à-fait les mêmes dans les différentes éditions du missel Ambrosien.

Autrefois quand on donnait l'Eucharistie à la main des communians, le prêtre disait : *corpus Christi*; et les fidèles répondaient *Amen*, comme on le voit dans saint Ambroise : *Et tu dicis, Amen, hoc est, verum est.* Quand on l'a donnée à la bouche, le prêtre a dit comme à Rome la formule *corpus, etc.* qui est un souhait; et pour rappeler quelque chose de l'ancien usage, saint Charles fit ordonner dans le cinquième Concile de Milan, que le prêtre dirait la formule entière, et que le fidèle répondrait *Amen* avant que de recevoir l'Eucharistie : (a) *Sacerdos Eucharistiam ministraturus, antequàm præbeat unicuique, cui ministrabit sigillatim illa verba pronuntiet:* Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam: *et qui suscepturus est priùs respondeat*, Amen. (b)

(a) Titulo. 9.

(b) Cela fut recommandé de nouveau dans les instructions pour la célébration de la Messe. *Act. Mediol. part.* IV. *T.* 1. *p.* 628.

*Id quod antiquissimi instituti est, nec sine mysterii significatione fieri, sanctissimus pater.... Ambrosius scribit.*

On fondait cette réflexion principalement sur l'autorité du traité des Sacremens attribué à saint Ambroise, où on lit [a] *Ergo non otiosè, cùm accipis, dicis* Amen.

Pendant la communion, on chante une antienne appelée *transitorium*, que le prêtre récite après les prières particulières qui accompagnent l'oblation.

Aux jours de fêtes où il y a beaucoup de communians, le chœur chantait une antienne et un psaume; ce que le troisième Concile de Milan voulut rétablir: [b] *Cum sacra communio, diebus præsertim solemnioribus aut frequentiori fidelium multitudini ministratur, ex veteri instituto antiphona* Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum, *et psalmus* Benedixisti Domine, *et psalmus item* Dominus regit me, *etc. et alia in rituali libro præscripta, aut aliàs ab episcopo præscribenda, à clero canantur, cùm id per illius frequentiam fieri potest.*

L'action de grâces.

*Dominus vobiscum*, l'oraison appelée Postcommunion. *Dominus vobiscum. Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison.* Le prêtre fait sur soi le signe de la croix en disant: *benedicat et exaudiat nos Deus.* ℟. *Amen.* Le diacre, ou à son défaut le prêtre dit: *procedamus cum pace.* ℟. *In nomine Christi.*

Voilà la fin de la Messe à quoi on a fait quelques additions depuis quelques siècles.

Le missel manuscrit et le missel imprimé en 1482, marquent que le prêtre dira (s'il veut) *placeat tibi*, ou l'oraison dominicale avant la bénédiction.

Après le *placeat*, le missel de 1499 et les suivans, jusqu'à celui de 1560, mettent plusieurs bénédictions pour les temps et les fêtes. Pendant l'Avent:

(a) *Ap. Ambr. l.* 4. *de Sacram. c.* 6. (b) Part. 2. Tit. 4.

*Per adventum domini nostri Jesu Christi, Deus vos benedicat et perducat ad gaudia regni paradisi. Amen.* A Noël : *Per nativitatem domini nostri Jesu Christi, etc.* Aux fêtes des Saints : *Beati.... Beatorum.... Deus vos benedicat et perducat ad gaudia paradisi.* Et aux dimanches ordinaires ainsi qu'aux féries où il n'y a rien de propre : *Benedicat vos divina majestas, Pater* †, *et Filius* †, *et Spiritus* † *sanctus.* ℟. *Amen.*

Après la bénédiction, le missel de 1560 met *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo...... Initium sancti Evangelii secundùm Joannem.* Et le troisième Concile de Milan en 1576, ordonna qu'on dirait toujours cet Évangile à la fin de la Messe. C'est ainsi que les missels Ambrosiens postérieurs finissent la Messe. Les missels imprimés depuis saint Charles, ne mettent point d'autres bénédictions que celle du missel romain, *Benedicat vos omnipotens Deus, Pater, et Filius, et Spiritus sanctus*, et n'ordonnent qu'un seul signe de croix.

Aux messes des morts point de bénédiction, au lieu qu'avant saint Charles on disait : *Jesus Christus qui est vita vivorum et resurrectio mortuorum benedicat vos et perducat Dominus in secula seculorum.*

## Appendice touchant les Liturgies d'Italie.

### §. I. *Fragment d'une ancienne Liturgie d'Italie ecrite vers l'an* 500.

Cette liturgie est dans les six livres des Sacremens attribués à saint Ambroise. Nous avons vu que cet ouvrage n'était pas de ce saint Docteur, mais d'un autre évêque qui écrivait entre le temps de saint Ambroise et de saint Grégoire-le-Grand. L'église où cette liturgie était en usage, faisait profession de suivre généralement l'église de Rome à très-peu de choses près; et par cela seul elle paraît distinguée des églises de Rome et de Milan qui avaient chacune leur rit particulier. On n'a qu'à voir ce que dit l'auteur du lavement des pieds qu'on

joignait en quelques églises à l'administration du Baptême : « Nous n'ignorons pas, dit-il, que cet » usage n'est pas observé dans l'église de Rome, » que nous suivons pourtant en toutes choses » comme notre modèle ; » (a) *non ignoramus quod ecclesia romana hanc consuetudinem non habeat, cujus typum in omnibus sequimur et formam: hanc tamen consuetudinem non habet ut pedes lavet.* Il dit de nouveau qu'il souhaite de suivre en tout l'église romaine, mais que cela ne peut pas l'empêcher d'observer quelques bonnes pratiques qu'il trouvait bien établies ailleurs : (b) *In omnibus cupio sequi ecclesiam romanam, sed tamen et nos homines sensum habemus, ideo quod alibi rectiùs servatur, et nos rectè custodimus.* La discipline sur cet usage de laver les pieds aux baptisés, a varié dans plusieurs églises. Les unes n'ont pas voulu en faire une coutume ; d'autres l'ont rejeté ; et quelques-unes l'ont renvoyé à un autre jour après le Baptême, de peur qu'il ne parût appartenir à ce sacrement, dit saint Augustin : (c) *Sed ne ad ipsum sacramentum baptismi videretur pertinere, multi hoc in consuetudinem recipere noluerunt. Nonnulli etiam de consuetudine auferre non dubitaverunt. Aliqui autem ut hoc et sacratiore tempore commendarent, et à baptismi sacramento distinguerent, vel diem tertium octavarum, quia ternarius numerus in multis sacramentis maximè excellit, vel etiam ipsum octavum, ut hoc facerent, elegerunt.* Cette cérémonie était encore en usage au VIIe. siècle à Milan, suivant le cérémonial écrit par Béroldus ; et ce que l'auteur des livres des Sacremens en a dit nous fait voir que de son temps elle était observée en plusieurs églises : *Quod alibi rectiùs servatur, et nos rectè custodimus.*

Quoi qu'il en soit, après avoir parlé du lavement des pieds, et du Baptême, il vient au sacrement de l'Eucharistie ; et il expose une partie du canon,

(a) *L.* 3. *c.* 1. (b) *Ibid.* (c) *Aug. Epist.* LV. *c.* 18. *n.* 33.

fort semblable à celui de Rome et de Milan. Tout ce qui précède la consécration se fait pour louer Dieu, et pour prier pour le peuple, pour les rois, et pour tous les états : (a) *Reliqua omnia quæ dicuntur, laudem Deo deferunt. Oratio præmittitur pro populo, pro regibus, pro cæteris.*

On offrait le pain et le vin mêlé d'eau pour être changé au corps et au sang de Jésus-Christ par les paroles célestes de la consécration : (b) *Ergo didicistis quod ex pane corpus fiat Christi, et quod vinum et aqua in calicem mittitur, sed fit sanguis consecratione verbi cælestis.* Les paroles de Jésus-Christ que le prêtre prononce sont précédées, comme au canon de Rome et de Milan, de la prière : (c) *Fac nobis hanc oblationem adscriptam, rationabilem, etc.*

Après les paroles de Jésus-Christ la consécration est achevée : (d) *Ubi verba Christi operata fuerint, ibi sanguis efficitur qui plebem redemit.*

Les paroles célestes sont immédiatement suivies de l'oblation de la victime sacrée avec cette seule différence, qu'au canon de Rome et de Milan le prêtre demande qu'elle soit présentée par les mains du *saint Ange*, et qu'il dit ici des *saints Anges* : (e) *Ergo memores gloriosissimæ ejus passionis, et ab inferis resurrectionis, et in cælum ascensionis, offerimus tibi hanc immaculatam hostiam, rationabilem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum, et calicem vitæ æternæ : et petimus et precamur ut hanc Oblationem suscipias in sublimi altari tuo per manus angelorum tuorum sicut suscipere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus sacerdos Melchisedech.*

L'auteur tout appliqué à exposer la vérité de la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, ne rapporte plus rien de la liturgie, si ce n'est que le ca-

(a) *De Sacram. l.* 4. *c.* 4. (b) *Ibid.* (c) *Cap.* 5. (d) *Ibid.* (e) *Cap.* 6.

non est suivi de l'oraison dominicale, [a] et qu'en donnant l'Eucharistie le prêtre disait, [b] *corpus Christi*, à quoi le communiant répondait *Amen.*

## §. II. *Ancien rit d'Aquilée appelé le Patriarchin.*

Aquilée a été la métropole de la province de Venise et de l'Istrie, contenant le Frioul. L'église d'Aquilée croit avoir eu pour premier évèque saint Marc, ou du moins saint Hermagoras son disciple. Quoique les évèques de ce siége n'aient jamais eu des métropolitains sous eux, mais seulement des évèques suffragans au nombre de dix-sept, ils ont eu, depuis un temps immémorial, le titre de Patriarche. Hélie qui monta sur ce siége l'an 575, le transféra à Grade, qu'on regarda alors comme la nouvelle Aquilée, métropole de la province de Venise et de l'Istrie; mais après Sévère son successeur, qui mourut l'an 605, le duc de Frioul fit nommer un évèque par le clergé d'Aquilée, ceux de Grade en nommèrent un autre; le patriarchat fut ainsi divisé, et le schisme causé par *les trois chapitres* augmenta cette division. Le patriarchat de Grade a subsisté jusqu'à l'an 1451 qu'il fut transféré à Venise sous le Pape Nicolas V; [c] celui d'Aquilée a toujours subsisté, son patriarche résidant tantôt à la cité de Friouli, et tantôt à Udine, où est à présent [d] le siége et le tribunal du patriarchat et de l'inquisition. Le patriarche a à Friouli une collégiale, où les chanoines et les autres clercs au nombre de cent, pour montrer leur juridiction temporelle [e],

(a) *Ibid. et l.* 5. *c.* 4. (b) *L.* 4. *c.* 5.

(c) L'évêché de Venise avait été érigé par le Pape Adrien I., dans la petite île d'Olivole, sous la métropole du patriarche de Grade, qui fit la consécration. L'église cathédrale fut appelée ensuite saint Pierre du Château, et son prélat l'évêque du Château : c'est ainsi qu'était nommé saint Laurent Justinien, lorsque Nicolas V. lui donna le titre d'évêque et de patriarche de Venise, cette même année 1451.

(d) En 1726.

(e) In signum temporalis jurisdictionis et meri et mixti imperii die epiphaniæ diaconum galeâ, et stricto ense canere evangelium jubent. *Ughel. Ital. sac. t.* 5. *p.* 24.

font chanter l'Évangile le jour de l'Épiphanie par un diacre avec le casque et l'épée nue.

Ughelli qui a rapporté tous ces faits dans son *Italia sacra*, [a] nous apprend aussi que le patriarchat avait un rit et un chant particuliers. Il était en effet bien naturel qu'une église si considérable eût conservé durant long-temps ses usages. On aperçoit quelqu'un de ces usages dans ce que Walfrid Strabon nous dit de saint Paulin d'Aquilée, qui fut fait patriarche l'an 774, et qui était fort attaché à Charlemagne : [b] *Traditur siquidem*, dit-il, *Paulinum Forojuliensem patriarcham, sæpius et maximè in privatis missis, circa immolationem sacramentorum, hymnos vel ab aliis vel à se compositos celebrasse. Ego verò crediderim tantum tantæque scientiæ virum, hoc nec sine auctoritate, nec sine rationis ponderatione fecisse.* Mais tous les changemens des siéges d'Aquilée, et les rapports que les Patriarches ont eus avec Rome, où les Papes les ont fait siéger à leur droite, [c] ont fait insensiblement prendre tout le rit romain.

Le Concile d'Aquilée, tenu en 1596, nous apprend que l'église métropolitaine avait quitté depuis quelques années le missel, le bréviaire, et tout le rit qui lui était propre auparavant. [d] *In nostra metropolitana ecclesiæ Aquileiæ de proprio breviario canebantur superioribus annis canonicæ horæ, et erat proprium etiam missale, atque alibi proprii adhibebantur in diœcesi nostra quidam ritus antiquissimo usu recepti : at vetera, quæ non omnino sincera comperta sunt, et pene desuetudine collapsa, recesserunt, et jam nova sunt omnia. Sanctam Romanam ecclesiam magistram, et matrem agnoscimus, hanc,*

(a) *V. Aquil. Patriarc. Com. Episc. Grad. Patriarc. Venet. Patriarc.*

(b) *Walf. reb. Eccl. c.* 25.

(c) Ughelli dit très-souvent que le Pape avait à sa droite le patriarche d'Aquilée, et à sa gauche l'évêque de Ravenne. Il est à remarquer que c'est en des occasions où l'évêque de Milan ne se trouvait pas ; il aurait difficilement cédé au patriarche d'Aquilée.

(d) *Concil. T.* 15. *Col.* 1481.

*ut in reliquis, etiam ritu, et ministeriis ecclesiasticis modò sequimur: vix enim sit in hujusmodi particularibus ecclesiarum aut locorum officiis, quin aut apocryphum aliquid, aut erroneum deprehendatur. Decernimus igitur, ut in tota Aquileiensi provincia, in ecclesiis cathedralibus, collegiatis, parochialibus, et aliis quibuscunque tam publicè, quàm privatim, in posterum horæ canonicæ ex breviario Romano sub Pio V. edito recitentur; ac declaramus recitantes obligationi recitandi horas minimè satisfacere, nisi de breviario Romano illas recitarent: quod item decernimus in missali, rituali sacramentorum, et aliis observandum.* On voit dans le même Concile, que dans les diocèses de l'extrêmité de l'Illyrie on retenait encore l'ancien rit en langue illyrienne, et que le Concile souhaitait que des savans s'appliquassent à corriger le bréviaire et le missel, ou plutòt qu'on introduisìt insensiblement le bréviaire, le missel et le rituel romains. *Qui Illyricam oram colunt episcopi, in qua breviarium, et missale linguâ Illyricâ in usu habetur, curent ut illa diligenter adhibitis doctis et piis viris, qui linguam illam calleant, revideantur et emendentur. Optandum tamen esset, ut episcoporum Illyricorum diligentia sensim Romani breviarii usus cum missali item Romano, et rituali sacramentorum induceretur: quod efficere pro eorum pietate ac prudentia non erit summopere difficile, si juniores clericos, et ex seminarii scholis selectos, qui studio et ingenio magis proficiunt, exercere sensim cæperint, et ad opus hoc pium studiose promoverint. Hæc in optatis exsecutio præscribi non potest: præscribet autem prudentia illorum, et singularis in Deum pietas.*

On ne sait pas si ces diocèses retinrent encore plusieurs annees leur rit particulier, mais on sait que ce rit patriarchin était encore en usage deux ans après ce Concile dans le diocèse de Côme.

Le rit patriarchin s'est cependant conservé jus-

qu'à la fin du XVI[e]. siècle dans le diocèse de Côme, qui est suffragant d'Aquilée, quoiqu'il soit dans le duché de Milan. Ughelli rapporte ce fait en ces termes : [a] *Comensis ecclesia usque ad annum* 1598 *proprio canendi ritu, ut vocant, honoris gratiâ, patriarchinum, quem posteà Clemens VIII. sustulit, Romano inducto, usa est. Quæ omnia videntur testari à sancto Hermagora Comenses fuisse institutos in fide, illorumque pastorem Aquileiensi tanquam metropolitano fuisse subjectum.*

Je n'ai rien oublié pour tâcher d'avoir les livres de ce rit patriarchin. M. l'abbé de Pomponne qui embrasse avec joie toutes les occasions d'être utile à l'Église, écrivit pour ce sujet à Milan à M. le Cardinal Cusani, qu'il savait être porté à favoriser la littérature. La réponse de Son Éminence nous apprend qu'on conserve, du moins dans les archives de l'église cathédrale de Côme, le bréviaire patriarchin manuscrit, et qu'il est ainsi intitulé : *Breviarium* PATRIARCHINUM *nuncupatum secundùm usum ecclesiæ Comensis correctum, et auctoritate apostolica probatum* ; et qu'à la fin du livre on lit l'approbation du saint Siége en ces termes :

*Nos Gulielmus Sirletus J. J. sancti Laurentii in pane et perna presbyter cardinalis, fidem facimus sanctissimum D. nostrum Gregorium Pont. Max. vivæ vocis oraculo concessisse, ut in ecclesia Comeâ et ejus diœcesi recitari et cantari possit præsens breviarium ; in cujus rei fidem præsentes litteras propria manu subscriptas, et sigilli nostri impressione munitas fieri mandavimus. Romæ die* 21 *octobris* 1583.

*Gul. Sirl. Card. manu propriâ.*

*Locus sigilli.*

M. le Cardinal Cusani ajoute qu'au temps du Pape Grégoire XIII, M. Jean-Antoine Volpi, étant évêque de Côme, M. Bonomo, évêque de Verceil, fut envoyé à Côme en qualité de visiteur apostolique,

(a) *Ughel. t. 5. p.* 235.

et qu'il conseilla à l'évêque de Côme d'embrasser l'office romain. Ughelli fait l'éloge de cet évêque de Côme, qui était attaché à Grégoire XIII, dont il avait été nonce en Suisse; cet évêque survécut trois ans au Pape, et il paraît qu'il laissa le rit patriarchin tel qu'il l'avait trouvé. Un savant évêque de l'ordre des Prêcheurs, qui lui succéda et qui mourut l'an 1595, ne changea rien non plus à l'office patriarchin : ce ne fut que trois ans après que le Pape Clément VIII obtint qu'on prendrait l'office romain, et selon le mémoire envoyé par M. le Cardinal Cusani, on excepta l'office de la sainte Vierge, qu'on récite certains jours dans la cathédrale selon le rit patriarchin.

Si les savans de Milan et des environs à qui je me suis adressé, peuvent me faire avoir le missel patriarchin, j'en donnerai l'essentiel dans la Bibliothèque liturgique, pour ne pas laisser en oubli des offices si vénérables par leur antiquité, et qui doivent avoir été célébrés par tant de Saints, tels que saint Valérien et saint Chromace, évêques d'Aquilée, dont saint Jérôme a souvent parlé avec éloge.

En attendant je marquerai ici ce qu'on trouve touchant le rit patriarchin dans les statuts synodaux de Côme des années 1565 et 1579, imprimés à Côme en 1588. On y voit comment le rit romain a été insensiblement introduit. Le premier de ces synodes en 1569 ordonne que tous les clercs obligés à l'office suivront le rit de Côme : *Beneficiati, vel aliàs in sacris ordinibus constituti quamvis non beneficiati, quotidie legant officium, sive horas canonicas, secundùm morem ecclesiæ Comensis. p.* 79. Le synode suivant, en 1579, ordonne aussi de se conformer au bréviaire et au missel de Côme; mais il ajoute que ceux qui ne pourront pas avoir ces livres du rit de Côme, se serviront du missel et du bréviaire romain : *Utantur sacerdotes in missa ritibus hujus ecclesiæ consuetis; quibus si ejusmodi missalium copia non adsit, alios ritus, cæremonias,*

*et ordinem omnino non sequantur, præterquàm contentos in missali, et rituali Romano novissimo. p.* 100.

*Recitent horas canonicas quotidie, sub pæna aliàs per nos, et posteà per Pium V. Fel. Record. prescripta, easque secundùm ritum, et usum ecclesiæ Comensis : qui ritus in missis celebrandis pariter observetur. Hi verò quibus librorum Comensium non fuerit copia, missali et breviario Romano novissimo utantur, donec reformandi Comensis ratio ineatur. p.* 139.

J. Franciscus Bonhomius Episc. Vercell. et Visitator Apost.

On voit dans un autre volume imprimé à Côme en 1618, les actes de la visite de Jean-François Bonomio, évêque de Verceil, faite par ordre de Grégoire XIII, et conclue en 1579 à Verceil le 17 de juin. On y reconnaît que suivant la bulle de Pie V, les églises qui depuis plus de deux cents ans sont en possession d'avoir un rit particulier, peuvent le suivre ; cependant le visiteur apostolique exhorte les chanoines de Côme d'abandonner le patriarchin pour prendre le romain, ou du moins de faire corriger et imprimer incessamment leur patriarchin : *Breviarium, quo ecclesiæ Comensis ad ritus, ut vocant, patriarchinum præscriptum, in horariis divinarum precum officiis utitur, mendis sanè, et apocryphis historiis non caret ; quamobrem canonici non tanti illud facere debent, quin satisfaciant potiùs reverendissimi episcopi sui voluntati, qui Romanum officium ad ecclesiæ Comensis cultum introducere studuit, jamque nunc se summopere optare ostendit, nosque item hoc ipsi vehementer in domino hortamur ; cùm præsertim ea una ratione omnino consulerent, ac prospicerent non solùm suo commodo, sed publicæ etiam Comensis ecclesiæ utilitati ; siquidem ejusmodi breviarium, quod nunc adhibent, sine magna industria magnaque impensa emendari, corrigi, typisque imprimi non possit.*

*Et quoniam, cùm istiusmodi breviarii usum ducentis annis ampliùs jam illi retineant, Pii quinti pontificis constitutione ad id compelli non debent, ut ne illo utantur nos ut ecclesiæ Comensis sanctissimo castissimoque cultui apostolicæ visitationis auctoritate consulamus, rationem inire, volumus, qua illud rectè mendetur, emendatumque edatur, ut illud sibi omnes hujus ecclesiæ, diœcesisque Comensis clerici et sacerdotes comparare facilè possint. Quod quidem omne, ut necessarium esse canonici fatentur, ita se id facturos atque executuros esse polliciti sunt. Quare ad publicam Comensis ecclesiæ, diœcesisque totius utilitatem id cavemus atque sancimus, ut breviarium illud quod patriarchini officii ritu constare asseritur, corrigi, emendari, summique pontificis autoritate probari typisque imprimi, atque evulgari canonici curent, decem et octo mensium spatio, quorum sex pro primo, et sex pro secundo, et sex item pro tertio peremptorioque termino illis ipsis canonicis, et capitulo ad rem totam conficiendam præscribimus, ac constituimus. p.* 94. Enfin le visiteur apostolique nous fait entendre que le missel patriarchin n'était différent du romain qu'en fort peu de points : *In eo autem emendando, id in primis curabitur, ut officium, quoad ejus fieri poterit, cum missali conveniat, atquè ut feriæ officium, quod indignum est toto fere anno omitti, multò crebrius recitetur, ac præstetur.*

*Cum autem missalia patriarchino ritu quàm paucissima inventa sint, eaque manuscripta, quæ præterea à missali romano nullâ fermè aliâ re differunt, nisi dierum aliquorum dominicorum ordine, et sanctissimæ Trinitatis festo die, qui in aliud tempus translatus est; ideò ritu romano missas passim celebrari; et à plerisque etiam sacerdotibus pro libito fieri animadvertimus ex antiqui missalis instituto, in quo quamplurima correctione digna fuisse, novissima ostendit editio. p.* 9. Le rit patriarchin ne devait donc pas être aussi différent du romain que l'est l'ambrosien.

Peut-être que le bréviaire de Côme était fort différent du romain, quoique ce missel fût assez conforme aux anciens missels de Rome, comme les Bénédictins ont eu depuis saint Benoit un bréviaire particulier détaillé dans sa règle, au lieu qu'ils ont pris le missel de Rome, ou des diocèses où ils ont eu des maisons.

On vient de voir que le missel patriarchin met la fête de la Trinité dans un autre temps que Rome. On la célébrait apparemment le dernier dimanche d'après la Pentecôte, de même que plusieurs églises de France qui l'ont placée depuis long-temps à ce dernier dimanche; ce qui s'observe encore à Narbonne, à Clermont et à saint Julien de Brioude. Dans d'autres églises on fait deux fêtes de la Trinité, l'une au premier et l'autre au dernier dimanche d'après la Pentecôte, comme à Sens, à Auxerre, au Mans, à Angers, à Avranches, à Beauvais, et à Chartres.

---



# QUATRIÈME DISSERTATION.

## *Ancienne Liturgie des Églises des Gaules.*

---

### ARTICLE PREMIER.

#### *Origine et durée de cette Liturgie.*

---

**I. Liturgie Gallicane en usage jusques vers la fin du VIII^e siècle.**

L'ANCIENNE liturgie Gallicane a été dès les premiers siècles différente de la romaine ; elle devait venir des églises d'Orient, et elle a été en usage jusqu'au temps de Pepin et de Charlemagne vers la fin du VIII^e. siècle. Plusieurs faits et quelques réflexions le persuaderont. Les grandes relations que Pepin eut avec le Pape Etienne III. qui vint en France, et ensuite avec le Pape Paul I., lui inspirèrent le désir d'introduire (a) le chant romain dans toute la France. En 754 le Pape Etienne lui donna des chantres, et le Pape Paul I., l'an 758, lui envoya (b) l'antiphonaire et le responsoriel, *Antiphonale et Responsale*. Charlemagne fut encore plus zélé que son père Pepin pour suivre en France le chant romain et tout le rit de l'église de Rome. Le Pape Adrien I. lui envoya (c) pour ce sujet le sacramentaire de saint Grégoire. Les livres Carolins, composés en 790, supposent tous ces faits (d), et ils nous font même

(a) *Carol. l. 1. b. c. p.* 132. *Walfrid. c.* 25. *Bar. An.* 754. *n.* 6.
(b) *Ep. ad Pipin.* (c) *Ad. Ep.* 820.
(d) *Le passage des livres Carolins touchant l'église des Gaules, mérite bien d'être mis ici tout entier.* Quæ dum à primis fidei temporibus cum eâ (romanâ) perstaret in sacræ religionis unione, et

entendre que l'office romain était alors reçu dans tous les pays de la domination de Charlemagne. C'est pourquoi on mit dans les capitulaires de France (a) que les prêtres célébraient selon l'ordre romain: *Unus quisque Presbyter missam ordine Romano cum sandaliis celebret.*

II. Antiquité de la liturgie Gallicane.

La liturgie Gallicane qu'on abandonna avait alors tant d'antiquité, qu'en remontant jusqu'aux premiers siècles, nous ne trouvons aucun vestige de changement dans l'ordre de la messe.

1°. Hilduin, après la mort de Charlemagne, dans la préface sur les Aréopagitiques adressées à Louis-le-Débonnaire, parle de quelques anciens missels Gallicans comme de livres de la plus haute antiquité, et il dit qu'ils contenaient l'ordre de la messe des églises des Gaules depuis qu'elles avaient reçu la foi: *Antiquissimi et nimia pene vetustate consumpti missales libri continentes missæ ordinem more Gallico, qui ab initio receptæ fidei usu in hac occidentali plagâ est habitus, usque quo tenorem, quo nunc utitur, Romanum susceperit.* Telle était

ab eâ paulò distaret (quod tamen contra fidem non est) in officiorum celebratione, venerandæ memoriæ genitoris nostri illustrissimi atque excellentissimi viri Pipini regis curâ et industriâ sive adventu in Gallias reverendissimi et sanctissimi viri Stephani Romanæ urbis antistitis, est ei etiam in psallendi ordine copulata, ut non esset dispar ordo psallendi, quibus erat compar ardor credendi: et quæ unitæ erant unius sanctæ legis sacrâ lectione, essent etiam unitæ unius modulationis (*Al.* modulaminis) veneranda traditione, nec sejungeret officiorum varia celebratio, quas conjunxerat unicæ fidei pia devotio. Quod quidem et nos conlato nobis à Deo Italiæ regno fecimus, sanctæ romanæ ecclesiæ fastigium sublimare cupientes, et reverendissimi papæ Adriani salutaribus exhortationibus parere nitentes; scilicet ut plures illius partis ecclesiæ, quæ quondam apostolicæ sedis traditionem in psallendo suscipere recusabant, nunc eam cum omni diligentiâ amplectantur; et cui adhæserant fidei munere, adhæreant quoque psallendi ordine: (*Il fallait pourtant excepter Milan et peut-être Aquilée, comme on l'a vu*) quod non solùm omnium Galliarum provinciæ, et Germania, sive Italia, sed etiam Saxones et quædam Aquilonaris plagæ gentes per nos, Deo annuente, ad veræ fidei rudimenta conversæ, facere noscuntur. L. 1. c. 6. 132 et 133.

(a) *L.* 5. *c.* 71. *T.* 1. *p.* 903.

alors la persuasion que l'on avait de l'antiquité de l'ordre Gallican.

2°. L'abbé Augustin, envoyé en Angleterre l'an 596, fut surpris de voir dire en France la messe d'une manière différente de celle de Rome. Il demanda à saint Grégoire d'où pouvait venir cette différence : (a) *Cùm una sit fides, cur sunt ecclesiarum diversæ consuetudines, et altera consuetudo missarum in sancta Romana ecclesia, atque altera in Galliarum tenetur?* Ce grand Pape ne répond pas qu'on y avait introduit de nouveaux usages; mais qu'il pouvait suivre ce qu'il y avait de bon dans les différentes églises.

3°. Un peu avant cette époque l'ordre des lectures qu'on faisait en France à la messe, était regardé comme très-ancien. Saint Grégoire de Tours appelle cet ordre LE CANON SACERDOTAL, L'ANCIENNE RÈGLE : (b) *Lectis lectionibus, quas canon sanxit antiquus, oblatis muneribus super altare Dei, etc.* (c) *lectionibus quas canon sacerdotalis invexit.*

4°. Saint Césaire, qui fut archevêque d'Arles l'an 501, appelle *divines* ces lectures, et il les marque en cet ordre, *des Prophètes, des Apôtres et des Évangiles.* Il nous apprend aussi que la bénédiction épiscopale se donnait à la messe avant la communion, immédiatement après le *Pater.* Tous ces usages qui étaient selon l'ordre Gallican, qui était différent de celui de Rome, sont distinctement exprimés dans les Homélies 80 et 81 de saint Césaire, qui sont les 281 et 282 dans l'*Appendix* des sermons de saint Augustin.

5°. Avant saint Césaire saint Sidoine Apollinaire composa quelques messes auxquelles saint Grégoire de Tours (d) ajouta une préface. Musée, prêtre de Marseille, comme on l'a vu plus haut, fit un recueil de leçons et de répons pour plusieurs fêtes de l'année, et il composa des oraisons pour un sacra-

(a) *Bed. hist. Ang. l.* 1. 27. (b) *De Vit. Patr. c.* 17.
(c) *De glor. Mart l.* 1. *c.* 86. (d) *Hist. l.* 2. *c.* 22.

mentaire ; mais c'étaient là des pièces dont on ne pouvait se servir que lorsqu'elles avaient été approuvées par les évêques, et qui supposaient toujours l'ancien ordre de la messe; et les termes mêmes dont Gennadius se sert en parlant de l'ouvrage de Musée, marquent l'usage Gallican; car pour dire qu'il avait fait des préfaces, il se sert du mot de *contestations* qui était l'expression des églises des Gaules: *Sed supplicandi Deo et* CONTESTANDI *beneficiorum ejus, etc.*

6°. Jean Cassien, né à Athènes, et disciple de saint Jean Chrysostôme qui le fit diacre à Constantinople, établit le monastère de saint Victor, à Marseille, et il y écrivit les livres *des institutions*, où il expose [a] et loue les usages d'Orient qu'il suivait, en sorte qu'il regardait le samedi comme une fête, au lieu qu'on le jeûnait à Rome.

7°. On peut juger dans ce même temps que le rit Gallican n'a pas été celui de Rome, quand on considère que saint Innocent I. écrivant à Décentius, s'applique [b] à justifier non seulement le jeûne du samedi, mais encore l'usage particulier de Rome de ne donner la paix qu'immédiatement avant la communion, et de ne réciter les noms des fidèles que dans le canon, au lieu que l'usage des églises des Gaules a été de donner la paix et de réciter les noms au temps de l'oblation avant le canon, et de ne pas jeûner le samedi.

III. Usages des Gaules venus d'Orient.

8°. On a enfin tout lieu de regarder l'ancien ordre de la messe Gallicane comme venant des églises d'Orient. 1°. Par la conformité qu'on y trouve avec les liturgies orientales. 2°. Parce que nos premiers évêques des Gaules ont été presque tous orientaux. Saint Trophime, premier évêque d'Arles, était le disciple de saint Paul [c] : les Pères

(a) *L.* 3. *de Diurn. Orat. cap.* 9. 10 *et* 12.
(b) *Epist. ad Dec. c.* 1. *et* 2. (c) *Act. XX. et XXI.* 2. *Tim. IV.*

du Concile de Turin en 400 n'en doutaient pas. Saint Crescent, aussi disciple de saint Paul [a] vint de l'Orient dans les Gaules, selon le témoignage de saint Epiphane [b], et de Théodoret, [c] qui assure que dans l'épître de saint Paul où on lit en *Galatie*, il faut lire en *Gaule*, ou entendre constamment la Gaule qui avait été une colonie des Galates. [d] Saint Pothin, évêque de Lyon, était grec; saint Irénée, son successeur, l'était aussi, et il avait été disciple de saint Polycarpe. Saint Saturnin, l'apôtre de Toulouse, était aussi venu d'Orient, ainsi qu'on le lit dans l'ancien missel gothique-gallican, où la ville de Toulouse est nommée *Rome de la Garonne*; [e] et sans citer en particulier plusieurs autres Saints, la lettre des églises de Vienne et de Lyon aux églises d'Asie et de Phrygie, donnée par Eusèbe, (l'unique monument que nous ayons de la victoire de ces célèbres martyrs qui souffrirent à Lyon, l'an 177 de Jésus-Christ, sous Marc Aurèle) nous fait assez voir la grande relation qu'il y avait entre les églises des Gaules et celles d'Orient. Tout cela peut suffire pour faire apercevoir l'origine de la liturgie des églises des Gaules; car quand tous nos premiers apôtres auraient passé par Rome, d'où ils nous auraient été envoyés par les successeurs de saint Pierre, (comme on le dit sur quelque tradition) cela ne les aurait pas empêchés de faire la liturgie selon l'usage des églises orientales, auquel l'église de Rome ne s'opposait nullement.

(a) 2. *Tim. IV.* 10. Crescens in Galatiam.

(b) *S. Epiph. in Panar. hæres.* 51. (c) *Theod. in 2. ad Tim.*

(d) Voyez la note de Baronius sur le martyrologe romain au 27 juin; la lettre de M. de Marca à la tête de l'Eusèbe de Valois, et à la seizième dissertation du Père Alexandre sur le premier siècle, pourvu qu'on ne confonde pas avec lui saint Denys de Paris et saint Denys l'Aréopagite. On pourra voir quelque jour une dissertation sur l'origine des églises des Gaules, si Dieu permet que je donne les dissertations que j'ai faites sur l'histoire ecclésiastique.

(e) Siquidem ipse pontifex tuus ab Orientis partibus in urbem Tolosatium destinatus, Româ Garonnæ in vicem Petri tui tàm Cathedram, quàm Martyrium consummavit. *Miss. Goth. in Fest. S. Saturnini.*

## ARTICLE II.

### *Des livres de la Liturgie Gallicane qui sont venus jusqu'à nous.*

---

I. Six monumens de liturgie Gallicane.

Nous avons six monumens de la liturgie Gallicane, savoir, quatre missels ou sacramentaires, un lectionnaire, et une exposition de la messe.

Le Cardinal Bona avait indiqué (a) deux de ces missels. Le Père Thomazi (depuis cardinal) en trouva un troisième, et il les fit imprimer tous trois à Rome en 1680, dans un même volume avec le sacramentaire de saint Gélase ; et le Père Mabillon les fit réimprimer à Paris, l'an 1685, dans son livre intitulé, *de liturgia Gallicana.*

Le premier de ces trois missels que ces deux savans ont fait imprimer, était à Rome dans la bibliothèque de la reine de Suède Christine ; cette princesse l'avait acheté à Paris des héritiers d'Alexandre Pétau, conseiller au parlement, qui l'avait eu lui-même des débris de la bibliothèque de l'abbaye de Fleury, nommée communément *saint-Benoît-sur Loire*, laquelle avait été ravagée par les Huguenots en 1562. Il est à présent dans la bibliothèque du Cardinal Ottoboni. Une ancienne main inconnue, mais beaucoup plus récente que le manuscrit, l'avait intitulé *missale Gothicum*, le cardinal Thomazi l'a intitulé *Gothicum sive Gallicanum*, et le Père Mabillon *Gothico-Gallicanum*, et avec raison, parce que ce missel a été à l'usage de la Gaule Narbonnaise dont les Goths étaient les maîtres ; il a dû par là être nommé Gothique, et l'on voit qu'il est Gothique-Gallican par les Saints des Gaules qui y

(a) *Rer. Liturg. l.* 1. *c.* 12. *n.* 6.

sont, savoir : saint Saturnin de Toulouse, saint Ferréol et saint Ferrution, martyrs de Besançon ; saint Symphorien, martyr d'Autun ; saint Léger, évêque de cette ville, et saint Martin de Tours. Il est encore plus clair que ce missel est Gothique-Gallican, et non pas espagnol, par les trois jours des Rogations avant l'Ascension, qui ont été reçues plus tard en Espagne et placées après l'Ascension. Il n'y a rien de plus récent dans ce missel que la fête de saint Léger qui mourut en 678.

Le second missel a été intitulé *missale Francorum* (a) par le Cardinal Thomazi, après la remarque que le Père Morin avait faite long-temps auparavant. (b) Ce missel manuscrit était passé, comme le premier, de la bibliothèque de saint Benoît-sur-Loire dans celle de M. Pétau ; et la reine de Suède qui l'acheta, le porta à Stockolm, et de là à Rome. Le Père Morin avait vu ce missel à Paris, chez M. Pétau, et il inséra dans son savant *traité des ordinations*, ce qui est à la tête de ce manuscrit sous ce titre *Incipit de sacris ordinationibus.* On ne prie dans ce missel que pour les rois de France, et il n'y a que des Saints de France, ce qui ne permet pas de douter qu'il ne soit Gallican. Il met la collecte *post prophetiam*, et l'oraison *ante nomina* avant l'oblation, suivant le rit des églises des Gaules ; mais on peut dire qu'il est encore plus Romain que Gallican. On y voit des oraisons Gélasiennes. Les préfaces à la vérité y sont intitulées *Contestatio* comme au Gallican ; mais elles finissent comme au Romain.

(a) Ce manuscrit ne contient que les prières de l'ordination, la bénédiction des vierges, celle des veuves, la consécration des autels, une messe pour les rois, une de saint Hilaire, (apparemment pour l'église de Poitiers) trois du commun des martyrs, et une autre intitulée : *orationes et preces communes quotidianæ cum canone.*

(b) Codicem illum Gallicum fuisse dubitari non potest, cum in missa pro regibus Francorum, et in variis orationibus imperium romanum nunquam commemoretur, sed perpetuò Deus in eo pro regni Francici prosperitate exoretur. *Sacr. Ord. part.* 1. *l. p.* 261.

La prière *hanc igitur* de la première messe qui est pour les rois de France, finit par les mots *placatus accipias, per*, comme elle finissait avant que saint Grégoire eût ajouté ceux-ci, *diesque nostros, etc.*; et le canon qui est à la fin, contient l'addition de saint Grégoire *diesque nostros, etc.*

Le Père Morin avait cru que ce missel était du VI[e] siècle; mais le Père Mabillon l'a placé au VII[e]., (a) et cela pour deux raisons, dont la principale est qu'on y prie pour plusieurs rois. Quelque respect que j'aie pour ces savans hommes, je pense qu'il faut le reculer jusqu'après le milieu du VIII[e]. siècle sous Pepin, ou au commencement du règne de Charlemagne. Les évêques de France pour lesquels le rit de l'ordination a été mis à la tête de ce manuscrit ne s'avisaient pas avant cette époque d'emprunter tant de choses du rit Romain; et la prière pour plusieurs rois convient aux premières années de Charlemagne, parce qu'il régna durant trois ans avec son frère Carloman, savoir depuis 768 jusqu'en 771.

Le troisième missel aussi indiqué par le Cardinal Bona (b) est à Rome dans la bibliothèque Vaticane, (c) où il fut porté avec beaucoup d'autres livres de la bibliothèque Palatine; et il y a lieu de croire que ce missel vient, comme les précédens, de la bibliothèque de saint Benoît-sur-Loire; car les débris de cette bibliothèque furent partagés entre Jacques Bongars et Paul Pétau, conseiller au parlement de Paris, père d'Alexandre Pétau dont nous venons de parler, qui vendit ses manuscrits à la reine de Suède: Bongars mourut à Paris en 1612; et Jean Gruter, bibliothécaire de l'électeur Palatin acheta pour ce prince de l'héritier de Bon-

(a) Codicem non seculo sexto pace viri doctissimi, sed in sequenti conscriptum fuisse intelligitur; at non seriùs ob duas rationes. Primò enim in benedictione regum, non de uno, sed de pluribus regibus seu principibus Francorum fit mentio. *Lit. Gall. l.* 3. *p.* 178.

(b) *Rer. Liturg. l.* 1. *c.* 11. (c) *N°.* 493.

gars tous ses livres qui avaient déjà été transportés à Strasbourg avant sa mort ; [a] mais la belle bibliothèque de l'électeur Palatin ayant été enlevée par le duc de Bavière, qui se rendit maître de la ville d'Heidelberg l'an 1622, il donna la plus grande partie des livres de cette bibliothèque au Pape Grégoire XV. C'est ainsi que cette bibliothèque est passée dans celle du Vatican, où il y a par conséquent un grand nombre de manuscrits qui sont venus de France. Celui dont il s'agit a été intitulé par le Cardinal Thomazi et par le Père Mabillon, *Gallicanum vetus*, et il est véritablement Gallican, quoique mêlé du Romain-Grégorien au Vendredi saint. Il est dans le même ordre que le Gothique-Gallican. On y voit des oraisons *après les noms*, *après la paix* au temps de l'oblation : des préfaces intitulées *contestatio* ou *immolatio* ; des oraisons entre le canon et le *Pater*, et les bénédictions avant la communion. Tout cela est du rit Gallican, et paraît antérieur à la réception du rit Romain en France ; mais on dit aux oraisons du Vendredi saint, *oremus et pro christianissimis regibus* ; ensuite, *respice propitius ad Romanum benignus imperium*: j'apprendrais volontiers comment la prière pour l'empire Romain a pu convenir aux Français [b] avant que Charlemagne eût été couronné empereur, c'est-à-dire, avant l'an 801.

Le quatrième monument de la liturgie Gallicane est un lectionnaire écrit depuis plus de mille ans, que le Père Mabillon trouva dans le monastère de Luxeuil en Franche-Comté, et qu'il a donné avec des notes dans ses livres sur la liturgie Gallicane. [c]

(a) Le Père Mabillon avait appris toutes ces particularités de Jacques de Givés, homme fort intègre, avocat du roi à Orléans. Voyez la préface de ses livres sur la liturgie Gallicane.

(b) Le Père Mabillon s'est contenté de dire [*l.* 3. *p.* 179] *Id ad illud tempus referri quo Galliarum provinciæ Romani juris extiterunt* ; mais on ne connaît aucun temps auquel sous les rois de France, les provinces des Gaules aient été soumises à l'empire romain.

(c) *L.* 2. *p.* 97. *et seq.*

Le cinquième monument est le missel que ce savant bénédictin trouva au monastère de Bobio. Ce manuscrit est de pareille antiquité, il n'a pas de titre, et il contient les messes de l'année, il crut devoir l'intituler : *Liber sacramentorum ecclesiæ Gallicanæ*, ou simplement *sacramentarium Gallicanum*, et il le donna dans le premier tome de son *Museum Italicum*. (a)

Bobio en Lombardie, dans le duché de Milan, est le célèbre monastère bâti par saint Colomban, dont l'église sert de cathédrale à l'évêque de ce nom qui est suffragant de Gênes. Le manuscrit est en lettres Mérovingiennes, et il est écrit, comme l'on croit, vers le milieu du VII^e^. siècle. Ce pourrait être une copie d'un semblable livre porté par saint Colomban de Luxeuil à Bobio, où il alla se retirer et finir ses jours ; mais il n'est pas possible d'assurer dans quelle église ce sacramentaire a été en usage ; quoiqu'il contienne beaucoup de choses communes aux rites Ambrosien et Gallican, comme la prophétie avant l'épître, les noms des fidèles et la paix annoncée au temps de l'oblation, il a cependant des marques spécifiques du Gallican, telles que les oraisons *post* Aios, (b) *post prophetiam*, (c) *post benedictionem*, (d) *post precem*, et les préfaces qui sont toujours intitulées *contestatio et immolatio ;* mais le canon est entièrement Romain-Grégorien, si ce n'est qu'au *communicantes* après *Cosmæ et Damiani*, on lit *Hilarii*, *Martini*, *Ambrosii*, *Augustini*, *Gregorii*, *Hieronymi*, *Benedicti et omnium sanctorum tuorum qui per universum mundum passi sunt propter nomen tuum*, *Domine*, *seu confessoribus*. Je ne sais comment on pouvait accommoder ce canon romain qui renferme les deux *memento* des vivans et des morts, avec le rit Gallican qui plaçait la récitation des noms avant l'oblation ; aussi quelquefois ces oraisons intitulées *post*

(a) *T.* 1. *p.* 278. *et seqq.* (b) 281. *et* 282.
(c) 285. 287. *et seq.* (d) 283.

*nomina* et *ad pacem* ne sont-elles autre chose que des secrètes semblables à celles du missel romain.

Quoi qu'il en soit, il faut conclure de là qu'avant Pepin et Charlemagne, il y eut des monastères qui prirent le canon Romain-Grégorien sans abandonner le reste du missel Gallican. Il convenait assez à saint Colomban d'emprunter quelque chose de Rome : il avait été ami de saint Grégoire-le-Grand, et il ne le fut pas moins de Boniface IV, qui tint le saint Siége en 607, et à qui il écrivit des lettres et donna des avis solides avec beaucoup de force et de liberté. On a encore une de ses lettres à saint Grégoire, (a) et deux à Boniface IV.

II. Exposition de la messe Gallicane par saint Germain, évêque de Paris.

Le sixième monument est une exposition de la Messe par saint Germain de Paris, ou plutôt un extrait de deux lettres de ce saint évêque qu'on a trouvé dans le monastère de saint Martin d'Autun, et que Dom Edmond Martenne et Dom Ursin Durand ont donné dans le cinquième tome du *trésor des anecdotes*. On n'avait rien jusqu'à présent qui nous exposât dans un si grand détail l'ordre de la messe Gallicane. Saint Germain écrivait au milieu du VI^e^. siècle ; il était d'Autun, (b) et saint Agrippin, évêque de cette ville, le fit diacre l'an 533, prêtre l'an 536, et ensuite abbé de saint Symphorien. Il fut enfin évêque de Paris, l'an 555 : il allait souvent faire des voyages à Autun, et il est assez naturel qu'on y ait trouvé ce manuscrit plutôt qu'ailleurs. Il n'y a rien dans cet écrit qui ne convienne au temps de ce saint, à ce qu'on voit dans les cinq monumens dont on vient de parler, et à ce que dit saint Grégoire de Tours des usages de son temps. On peut aussi remarquer pour preuve de son antiquité, que le symbole qu'on a dit à la messe en

(a) *Bibl max. Pat. t.* 12.
(b) Le Cointe *Ann. Eccl. Franc.* Dubois, *Hist. Eccl. Paris*, *l.* 11. *c.* 5.

Espagne, en 589, et quelque temps après en France, n'y est pas, que la consécration se faisait dans la patène, et que la fraction de l'hostie y est marquée avant le *Pater*, ainsi qu'elle se faisait dans toutes les églises d'Occident avant saint Grégoire-le-Grand. (a) L'extrait de ces deux lettres contient beaucoup de sens allégorique; et la seconde revient de temps en temps à ce qui a été dit dans la première. C'est pourquoi pour mieux apercevoir l'ordre du rit Gallican, nous mettrons ici ce que cet extrait contient de littéral, sans les allégories et les répétitions; et pour le faire plus fidèlement, on y laissera presque tous les solécismes qui s'y trouvent par l'ignorance de l'abréviateur ou du copiste.

*Quomodo solemnis Ordo Ecclesiæ agitur : Quibus vel instructionibus Canon Ecclesiasticus decoratur.*

Germanus episcopus Parisius scripsit de missà. Prima igitur ac summa omnium carismatum missa canetur in commemoratione mortis Domini, quia mors Christi facta est vita mundi, ut offerendo proficerit in salute viventium et requiem defunctorum.

Casula quam Amphibalum vocant, quo sacerdos induitur, sine manicis non scissa, non aperta, quale indui populus non auderet.

Vestes sacerdotum.

Pallium circa collum, pectus et humeros. Reges et sacerdotes (Legis) erant palleo veste fulgente; fimbriis vestimenta sacerdotalia adnectuntur.

Manualia, id est manicas induere sacerdotibus mos est instar armillarum, quas regum vel sacerdotum brachia constringebantur; ideo autem ex quolibet pretioso vellere non metalli duritia exstant.

(a) A ces marques d'antiquité, je voudrais pouvoir ajouter celles que donne le Père Martenne du renvoi des catéchumènes et de la prière que le diacre faisait sur eux; mais on voit encore durant long-temps le renvoi des catéchumènes avant le canon dans plusieurs eglises. *Amal. Eccl. off. l.* 3. *c.* 36.

Tunica vestimentum parvulum, quod non sit in alio usu nisi ad frequentandum sacrificium.

Vestimenta diaconorum.

Diaconi induti albis seu tunicis candidis quæ ex sirico, aut vellere fieri possunt.

Alba non constringitur cingulo, sed suspensa tegit levitæ corpusculum.

Stola super albam diaconus induit; at in quadragesima pro humiliatione non utitur.

Color.

Codex sacri evangelii rubro tectus velamine.

Liber evangelii in specie corporis Christi rubro tegitur velamine sanguis signo monstrante.

Pallium verò pascha cum tintinnabulis Eucharistia velatur: albis vestibus in pascha induitur sacerdos.

De Prælegere. — Introitus.

Antiphona ad prælegendo canetur in specie patriarcharum illorum qui adventum Christi mysticis vocibus tonuerunt. Antiphona autem dicta quia priùs ipsa anteponitur, et sic ponetur psalmi versiculum cum gloria Trinitatis adnectetur. Psallentibus clericis procedit sacerdos de sacrario.

De Silentio.

Silentium diaconus pro duobus annuntiat, scilicet tacens populus melius audiat verbum Dei, et sileat cor nostrum ab omnī cogitatione sordida.

Sacerdos benedicit plebe dicens : *Dominus sit semper vobiscum* ; et ab omnibus benedicitur dicentibus, *Et cum spiritu tuo.*

De Aius seu Agios o Theos. — Sanctus Deus. — Kyrie eleison.

*Aius* ante prophetia cantatur in græca lingua. Incipiente præsule ecclesiæ *Aius* psallet dicens latino cum græco, ut ostendat junctum testamentum vetus et novum : dictum *Amen.* Tres parvoli ore uno sequentes, *Kyrie eleison.*

De Prophetia.—Canticum Zachariæ *Benedictus* , *etc.*—Omittitur canticum in quadragesima.

Canticum Zachariæ pontificis in honorem sancti Joannis Baptistæ prophetarum novissimi et evangelistarum primi, alternis vocibus ecclesia psallet. Sanctus Deus archangelorum in quadragesimo concinetur et non canticum Zachariæ seu prophetia, propter quod et baptisterium claudetur, scilicet quia canonis præcipiunt vel baptismum quadragesimæ non est.

De Propheta et Apostolo. — Lectio proph. epistola, acta sanctorum.

Lectio prophetica suum tenet ordinem annuntians futura: quod Propheta clamat futurum, Apostolus docet factum. Actus autem apostolorum vel Apocalypsis Joannis pro novitate gaudii paschalis leguntur servantes ordinem temporum sicut historia testamenti veteris in quinquagesimo, vel gesta sanctorum confessorum ac martyrum in solemnitatibus eorum.

De Hymnum. — Hymnus *Benedicite*, *etc.* — Responsorium.

Hymnum trium puerorum post lectiones canetur. Ecclesia servat ordinem ut inter benedictionem et evangelium lectio intercedat nisi tantummodò responsorium quod à parvolis canetur.

De Aius ante Evangelium. — Agios Sanctus, etc.

Tunc in adventu sancti evangelii claro modulamine denuò psallet chorus *Aius.*

De Evangelio. — Evangelium. — Processio ad tribunal.

Egreditur processio sancti evangelii velut potentia Christi triumphantis de morte, cùm prædictis armoniis et cum septem candelabris luminis quæ sunt septem dona Spiritûs sancti, vel v. legis lumina mysterio crucis confixa, ascendens in tribunal analogii, velut Christus sedem regni paternæ, ut indè intonit dona vitæ, clamantibus clericis *Gloria tibi Domine.*

### De Sanctus post Evangelium.

Sanctus redeunte sancto evangelio clerus cantat.

### De Omelias.

Homelias sanctorum quæ leguntur pro sola prædicatione ponuntur, ut quidquid propheta, apostolus vel evangelium mandavit, hoc doctor vel pastor ecclesiæ aperiori sermone populo prædicat.

### De Prece. — Preces Levitarum pro populo.

Preces psallere Levitas pro populo ab origine libris Moïsacis ducit exordium, ut audita apostolis prædicatione Levitæ pro populo deprecentur, et sacerdotes prostrati ante Dominum pro peccata populi intercedant.

### De Catichumino.—Pro catechumenis.—Collecta post precem.—Exeunt qui digni non sunt. — Silentium.

Cathicuminum diaconus ideò clamat juxta antiquum ecclesiæ ritum, ut tam Judæi quàm hæretici, vel Pagani instructi qui grandis ad baptismum veniebant, et ante baptismum probantur starent in ecclesia et audirent consilium veteris et novi testamenti, postea deprecarent pro illos Levitæ, diceret sacerdos collecta: post prece exirent posteà foris qui digni non erant stare dum inferebatur oblatio.

Spiritaliter jubemur silentium facere. Et hoc solùm cor intendat ut, in se Christum suscipiant.

### De Sono. — Offertorium.

Sonum quod canetur quando procedit oblatio, hinc traxit exordium.

Præcepit Dominus Moysi ut faceret tubas argenteas, quas Levitæ clangerent quando offerebatur hostia, et hoc esset signum, per quod intellegeret populus quâ horâ inferebatur oblatio, et omnes incurvati adorarent Dominum donec veniret columna ignis aut nubes quæ benediceret sacrificium.

Nunc autem procedentem ad altarium corpus Christi spiritualibus vocibus præclara Christi magnalia dulci modilia psallet Ecclesia.

**Eucharistia ad altare delata.**

Corpus Domini defertur in turribus; sanguis verò Christi specialiter offertur in calice, quia in tale vasum consecratum fuit mysterium Eucharistiæ pridie quàm pateretur Dominus, ipso dicente, *Hic est calix sanguinis mei, mysterium fidei, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.* Panis verò in corpore et vinum transformatur in sanguine, dicente Domino de corpore suo, *Caro enim mea verè est cibus et sanguis meus verè est potus.* De pane dixit, *Hoc est corpus meum*; et de vino, *Hic sanguis meus.*

Aqua mixta vino.

Aqua miscitur, vel quia decet populo unitum esse cum Domino, vel quia de latere Christi in cruce sanguis manavit et aqua.

**Consecratio in patena.**

Patena vocatur ubi consecratur oblatio.

Corporalis palla pura linea est super quam oblatio ponitur.

**Corporale ornatum.**

Coopertum sacramentorum siricum ornatur aut auro vel gemmis. Angelus Dei ad secreta super altare tanquam super monumentum descendit et ipsam hostiam benedicit. Tunc liberà linguâ et voce clarâ omnia cantica quæ in quadragesimâ fuerunt sub silentio clausa, recipiuntur.

**Laudes seu alleluia. — Dona cooperta.**

Laudes, hoc est alleluia, Joannes in apocalypsi post resurrectionem audivit psallere; ideò hora illa Domini palleo quasi Christus tegitur cœlo, Ecclesia solet angelicum canticum: habet autem ipsa alleluia; prima, et secunda et tertia.

**Nomina.**

Nomina defunctorum horâ illâ recitantur quâ palleo tolletur.

### Pax.

Pacem Christi mutuò proferunt ut permutuò teneant se caritatis affectum.

### Præfatio. — Confractio.

Sursum corda sacerdos habere admonet. Confractio et commixtio corporis Domini tantis mysteriis declarata antiquitus sanctis Patribus fuit. In hac confractione sacerdos vult augere, ibidem debet addere, quia tunc cœlestia terrenis miscentur, sacerdote autem frangente, supplex clerus psallet antiphona.

### Oratio dominica.

Oratio verò dominica pro hoc ibidem ponitur; ut omnis oratio nostra in dominica oratione claudatur.

### Benedictio ante communionem.

Sacerdotibus mandavit Dominus benedicere populum. Sed tamen propter servandam honorem Pontificis, sacræ constituerunt canones, ut longiorem benedictionem episcopus proferret, breviorem presbyter funderet. Dicit: *Pax, fides et charitas et communicatio corporis et sanguinis Domini sit semper vobiscum.*

Ante communionem benedictio traditur.

Trecanum verò quod psalletur signum est catholicæ fidei de Trinitatis credulitate procedere. Sic enim prima in secunda, secunda in tertia, et rursum tertia in secunda, et secunda rotatur in prima. Ita Pater in Filio, mysterium Trinitatis complectet. Pater in Filio, Filius in Spiritu sancto, Spiritus sanctus in Filio, et Filius rursùm in Patre.

---

## ARTICLE III.

### *Ordre de la Messe Gallicane.* (a)

Ce petit traité de saint Germain nous apprend plusieurs particularités de la messe Gallicane qu'on ignorait, et nous donne lieu de ranger plus exactement ce que nous en connaissons.

Méprises de deux savans corrigées.

1°. Dom Mabillon et dom Thierry Ruinart, qui se sont appliqués à la recherche et à l'éclaircissement des monumens de la liturgie Gallicane, prenaient toujours le mot de *prophetia* pour signifier la première leçon; et l'on voit ici que ce mot sig-

(a) Cet ordre que nous tirons principalement de saint Germain de Paris et de saint Grégoire de Tours, ne doit pas être regardé comme tellement propre à toutes les églises de France, qu'il n'y eût entre elles quelque différence. Car on voit des oraisons différentes dans les quatre missels Gallicans, il pouvait par conséquent y avoir aussi quelque rit particulier en diverses églises. On a soin de remarquer ici ce qu'on peut en savoir à présent, jusqu'à ce qu'on découvre quelque nouveau manuscrit qui apprenne d'autres particularités.

— Nous pourrions éclaircir quelques autres points de la liturgie Gallicane, si nous avions un traité qu'on croit avoir été fait par le célèbre saint Mamert, archevêque de Vienne. On trouve dans un catalogue des livres de l'abbaye de Pontigny, écrit au XII[e]. siècle, un manuscrit intitulé: *Ordo S. Mamerti, Viennensis episcopi; de his quæ ad officium missæ pertinent*, et *de expositione ejusdem*. Mais cet ouvrage n'est plus dans cette bibliothèque : on lit à la marge du catalogue *In Ungaria* d'une main plus récente, ainsi qu'on l'a marqué à l'égard de plusieurs autres livres; ce qui fait voir qu'il avait été prêté à une abbaye de Hongrie. Ce mot *In Ungaria* a été rayé, ce qui donne lieu de croire que le livre est revenu en France. On désespère de trouver cet ouvrage à Vienne et aux environs, parce que les chanoines de la cathédrale eurent autrefois la complaisance de donner leur vieille bibliothèque au Cardinal de Tournon, et que celle de Tournon a été brûlée depuis dix à douze ans. Mais si cet ouvrage de saint Mamert se trouve ailleurs, on nous fera un sensible plaisir de nous le communiquer pour ne laisser plus rien à désirer sur l'ancienne liturgie Gallicane, qui mériterait bien d'être rétablie comme le rit Mozarabe.

nifie le cantique *Benedictus Dominus Deus Israël*, qui se dit avant les lectures.

2°. Ces mêmes auteurs plaçaient après la leçon, la Collecte *post prophetiam*, au lieu qu'elle se disait après le cantique *Benedictus*. C'est pourquoi les termes même du *Benedictus* entraient dans la Collecte comme une espèce de paraphrase, ainsi qu'on le voit à la messe de Noël : *Collect. post proph.... Erexisti nobis cornu salutis, genitus in domo David.... Ideòque nunc te quæsumus ut in misericordiæ tuæ viscera nostris appareas mentibus.... et pacis viam recto itinere gradientes*, (a) *tibi rectè servire possimus* ; et à la messe de Pâques, (b) *Summe omnipotens Deus qui cornu salutis nostræ in crucis tuæ mysterio extulisti, ut nos in domo David regali fastigio sublimares.... præstes in sanctitate justitiæ tibi Domino servientes etc.* On peut voir la même chose dans plusieurs autres messes des dimanches. (c)

3°. Le Père Mabillon a cru que par ces mots *Collectio post precem*, il fallait entendre *post hymnum benedicite* ; (d) mais ce cantique n'est pas une prière ; et saint Germain nous apprend qu'après l'Évangile et l'homélie les diacres faisaient sur le peuple et sur les catéchumènes des prières qui sont intitulées *de prece*, après lesquelles le prêtre disait une collecte : *Deprecarent pro illos Levitæ, diceret sacerdos collecta* ; et voilà ce qu'on doit entendre par *collecta post precem*.

Avec ces monumens comparés ensemble, et ce qu'on trouve dans les ouvrages de saint Grégoire de Tours, qui écrivait peu d'années après saint

(a) *Lit. Gall. p.* 190. (b) *p.* 251.
(c) *Sacr. Gall. Mus. It. p.* 285. 287. 365. 370. 373.
(d) *Post precem, id est post hymnum trium puerorum ut quidem interpretamur. Mab. Lit. Gal. p.* 190. *et* 251. Il a dit ensuite dans ses notes sur le sacramentaire Gallican, *p.* 282. qu'il valait mieux entendre par *precem* l'hymne des Anges ; mais cette conjecture n'est pas plus heureuse ; *le Gloria* ni le *Benedictus* ne sont pas des prières.

Germain de Paris ; on peut exposer assez exactement l'ancien ordre de la messe Gallicane, et c'est ce qu'on va faire.

Introït.

La messe commençait par une antienne. Saint Germain donne ce nom à l'introït, et il l'intitule *de Prælegere*, parce que sans doute c'était l'antienne qui précédait les lectures. On voit par le Concile d'Agde tenu en 506 ,. que les églises des Gaules chantaient des antiennes : (a) *ut sicut ubique fit et post antiphonas collectiones per ordinem ab episcopis vel presbyteris dicantur.* Il semble que c'est l'antienne de l'introït que le premier des chantres entonna, lorsque les envoyés de Clovis qui marchaient contre Alaric, entrèrent dans l'église de saint Martin de Tours : (b) *Dum sanctam ingrederentur basilicam, hanc antiphonam ex improviso primicerius qui erat imposuit :* Præcinxisti me Domine virtute ab bellum.... disperdidisti : *quòd* PSALLENTIUM (c) *audientes etc.*

*Gloria patri.*

Saint Germain fait entendre qu'on disait le *Gloria Patri* après l'antienne de l'introït : *gloria Trinitatis adnectitur*, et on doit l'inférer de ces paroles de saint Grégoire de Tours : (d) *Et ecce chorus psallentium qui ingressus basilicam, postquàm dictá gloriá Trinitati,* PSALLENTII *modulatio conquievit.* Le *Gloria Patri* se disait dans les Gaules comme à présent selon saint Grégoire de Tours : (e) le *sicut erat in principio* se disait aussi suivant le canon cinquième du deuxième Concile de Vaison tenu en 529.

(a) *Can.* 30. (b) *Greg. tur. hist. l.* 2. *c.* 37.

(c) *Psallentium :* ce mot signifie en cet endroit, comme en plusieurs autres, le chant d'un psaume ou d'une partie d'un psaume, comme on le voit par le mot *psallentii* qui est dans le passage suivant. Voyez le Glossaire latin de Ducange sur ce mot, et le Glossaire de Pithou au 2. T. des Capitulaires de France donnés par M. Baluze, *p.* 726.

(d) *Glor. Mart. l.* 1. *c.* 24.

(e) Vos dicitis gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. *l.* 6. *hist. c.* 40.

Silence indiqué.

Selon saint Germain, le diacre indiquait ici le silence. Saint Grégoire de Tours (a) parle aussi du silence du diacre, sans marquer en quel endroit de la messe; et saint Césaire d'Arles fait entendre (b) que le diacre avertissait plusieurs fois de garder le silence, ou de se mettre à genoux.

Le prêtre saluait le peuple en disant: *Dominus sit semper vobiscum*; et tous lui répondaient: *Et cum spiritu tuo.*

*Agios.*

Saint Germain place ici le titre des *Aius.* On lit *Aios* dans le sacramentaire de Bobio, (c) et l'on voit bien que c'est ainsi qu'on prononçait le mot *Agios.* On chantait en grec et en latin *Agios o Theos*, *sanctus Deus.*

Le *Kyrie*, le *Benedictus* entonné par le célébrant.

Trois enfans de chœur chantaient ensemble *Kyrie eleison*, (d) que le deuxième Concile de Vaison (*Can.* 3.) avait ordonné de répéter plusieurs fois. Après l'*agios* et le *Kyrie* on chantait aussi le cantique *Benedictus Dominus Deus Israel*, qui est appelé la prophétie de Zacharie. Le célébrant évêque ou prêtre l'entonnait: *palladio episcopo incipiente prophetiam*: (e) dit saint Grégoire de Tours; (f) et le clergé à deux chœurs continuait les versets alternativement: *alternis vocibus ecclesia psallet*, dit saint Germain.

Le *Gloria in excelsis* chanté à laudes, et non à la messe.

Le sacramentaire de Bobio met le *Gloria in excelsis* avec ce titre, *Gloria ad missam decantanda*;

(a) Postquàm diaconus silentium populis ut missæ auscultarentur indixit. *l.* 7. *c.* 8.

(b) *App. August. serm.* 282. (c) *Mus. Ital. p.* 281. *et* 282.

(d) *Can.* 3.

(e) De ce mot *Prophetia* mal entendu, Dom Mabillon, *Liturg. Gall. p.* 38. et Dom Ruinart, *præf. in S. Greg. Tur.* avaient inféré que l'évêque officiant chantait lui-même quelquefois la leçon des Prophètes, au lieu que c'était constamment la fonction des lecteurs. *S. Greg. de Mir. S. Mart. l.* 1. *c.* 5. *l.* 2. *c.* 49.

(f) *L.* 8. *c.* 7.

mais ce ne devait être que dans quelques églises où l'on avait pris le canon Romain. Saint Césaire et saint Aurélien d'Arles nous apprennent qu'on le chantait à laudes ; [a] et selon saint Grégoire de Tours, on le chantait aussi en quelque grand sujet de joie. On le chanta une fois à la messe après l'oblation, [b] à cause qu'un paralytique recouvra tout d'un coup la santé, et on le chantait en d'autres occasions pour de semblables sujets de joie. [c]

Le *Benedictus* appelé *Prophetia.*

Tous les missels ou sacramentaires Gallicans marquent une collecte que le prêtre devait dire après le *Benedictus* : *collectio post prophetiam* ; et cette collecte paraphrasait quelques mots du *Benedictus*, ou y faisait allusion comme on vient de le remarquer.

La collecte, la leçon et l'épître.

La collecte était suivie de deux leçons ; l'une était tirée des Prophètes, et l'autre des épîtres de saint Paul. [d] Au temps pascal elles étaient tirées des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse ; et aux fêtes des Saints on lisait leurs actes, [e] qui semblent tenir lieu d'une leçon, à en juger par divers endroits de saint Grégoire de Tours, [f] par le Lectionnaire de Luxeuil, et par le sacramentaire de Bobio, où l'on ne voit aux fêtes des Saints qu'une leçon avant l'évangile, au lieu qu'il y en a deux aux autres messes.

Selon saint Germain, on ne chantait rien entre la leçon et l'épître. Le Micrologue témoigne qu'aux églises où l'on avait retenu l'usage de lire une prophétie avant l'épître, on ne chantait rien entre les deux : [g] *duæ lectiones leguntur continuatim ad missam, ut in nativitate Domini.*

(a) *Reg. S. Ces. p.* 93. *S. Aur. p.* 110.
(b) *S. Greg. Tur. de mir. S. Mart. l.* 2. *c.* 25.
(c) *De glor. Mart. l.* 1. *c.* 63. (d) *S. Greg. Tur. l.* 4. *hist. c.* 16.
(e) *S. Greg. Tur. de mir. S. Mart. l.* 2. *c.* 29. *et* 49.
(f) *S. Greg. Tur. de glor. Mart. l.* 1. *c.* 86.
(g) *Micr. c.* 52.

Le *Benedicite* et le répons.

Il faut qu'il y ait eu quelque variété sur ce point dans les églises des Gaules ; car le Lectionnaire de Luxeuil marque à la messe de Noël [a] entre la leçon d'Isaïe et l'épître, *Danihel cum benedictione*, c'est-à-dire le cantique *Benedicite* des trois enfans de la fournaise ; [b] mais cela ne se trouve qu'à cette messe ; et saint Germain ne marque le cantique *Benedicite* qu'après les leçons , et il ajoute qu'entre cette hymne appelée bénédiction , et l'évangile, il n'y avait que le répons. [c]

A Paris, le répons était chanté par les enfans de chœur: *quod à parvolis canetur ;* et il paraît qu'à Tours [d] un diacre l'avait chanté à la messe, a laquelle le roi assistait. On finissait le répons , en chantant *agios* en signe de la joie qu'allait donner la lecture de l'Évangile. En Espagne, au contraire, le quatrième Concile de Tolède voulut qu'on chantât l'évangile immédiatement après l'épître.

L'Évangile. — L'Homélie.

L'Évangile était porté processionnellement par le diacre ; [e] et dès qu'il l'annonçait, les clercs chantaient : *Gloria tibi Domine*, ou comme on lit dans Grégoire de Tours : *Gloria Deo omnipotenti.* [f] Il était accompagné quelquefois de sept céroféraires, et quelquefois de cinq. On peut remarquer à ce sujet qu'on distingue à saint Martin de Tours les principales fêtes, par sept et par cinq chandeliers. Le chœur chantait de nouveau *Sanctus* , et l'évèque prèchait, ou bien on lisait des homélies des Saints, pour expliquer l'évangile qui avait été lu.

(a) *P.* 107.

(b) Ce cantique est en usage dans le romain depuis un temps immémorial aux seuls samedis des quatre-temps, comme l'ont remarqué Walfrid et Bernon, et comme il paraît par les plus anciens antiphonaires ou graduels romains. Voyez le recueil de ces livres que le Cardinal Thomazi fit imprimer a Rome en 1691 sous ce titre, *Antiqui Libri Missarum, etc.*

(c) *Sup. p.* 125. (d) *Greg. Tur. l.* 8. *c.* 3.

(e) Procedente diacono cum sancto evangeliorum libro. *Greg. Tur. l.* 8. *c.* 4. (f) *Ibid.*

### Prières générales.

Après l'homélie les diacres faisaient des prières pour les assistans, et en particulier pour les catéchumènes, de même qu'on le voit dans la liturgie des Constitutions apostoliques; et ces prières étaient suivies de la collecte que faisait le prêtre, intitulée dans tous les missels Gallicans, *collectio post precem.*

### Renvoi des catéchumènes et des pénitens.

Le diacre indiquait le renvoi des catéchumènes. Saint Grégoire de Tours n'en fait aucune mention; peut-être n'y en avait-il point dans son église; mais il dit qu'on faisait sortir ceux qui étaient privés de la communion : [a] *Oblatis muneribus suprà altare Dei, ait sacerdos, non hic hodiè missarum solemnia consummabuntur, nisi communione privati priùs abscedant.* Le Concile de Lyon vers l'an 517, mettant en pénitence un homme et une femme, leur permet d'assister aux offices jusqu'à l'oraison du peuple qu'on lit après l'évangile : [b] *Usque ad orationem plebis quæ post evangelia legeretur.* Cette prière désigne, ce me semble, la collecte *post precem.*

### Le silence. — Préface ou commencement de la messe des fidèles.

Les seuls fidèles demeuraient dans l'église, et l'on indiquait de nouveau le silence : *Spiritualiter jubemur silentium facere*, dit saint Germain. La messe des fidèles commençait par une monition faite par le célébrant, intitulée, *Præfatio missæ.* Le P. Mabillon a parlé de cette préface, comme du commencement de tout l'office, [c] et il l'a placée ensuite après le *Kyrie* et l'hymne des Anges, (il devait dire *l'hymne prophétique* : BENEDICTUS,) [d] *his succedebat præfatio*; mais il est évident que cette préface doit être placée plus bas; et qu'elle est le commencement de la messe des fidèles. Cela est clair par les messes de Noël et de Pâques, qui

(a) *S. Greg. Tur. vit. Pat. c.* 17. *n.* 2. (b) *Conc. t.* 4. *p.* 1585.
(c) *Lit. Gal. l.* 1. *c.* 5. *p.* 24. (d) *Ibid. c* 5. *p.* 37.

sont dans le missel gothique gallican qu'il a donné lui-même, où tout l'ordre de la messe est exposé plus en détail que dans les autres : *Ordo missæ in die nativitatis D. N. J. C. Collectio post prophetiam* (c'est la collecte après le *Benedictus*) : *Collectio post precem*, c'est celle qui se faisait après l'évangile et l'homélie, comme on vient de le voir. On voit ensuite la préface ou le commencement de la messe des fidèles, qui est une monition pour les porter à demander la grâce du mystère du jour : *Præfatio missæ. Sacrosanctum beatæ nativitatis diem.... In hoc omnipotentem Deum, qui terrenam fragilemque materiam assumpsit, fratres dilectissimi, supplices deprecamur, uti nos, quos ortu corporis visitavit, societate conversationis edocuit, etc.* Cette monition était suivie de la collecte qui y répondait : *Collectio sequitur. Deus qui dives es in misericordiâ, qui mortuos nos peccatis convivificasti filio tuo, etc.* Après viennent les collectes *Post nomina* et *Ad pacem.*

Collecte.

Ce qui a trompé le Père Mabillon, c'est qu'à quelques messes, telles que celle de saint Etienne, il n'y a rien avant *præfatio missæ*; mais il est visible que ces messes-là ne contiennent que les parties de la messe des fidèles. Cette préface ou monition accompagnée d'une collecte qui y répond, et qui est quelquefois intitulée *collectio ante nomina*, précédait immédiatement l'oblation.

Offrande. — Chant de l'offertoire.

Les fidèles devaient offrir du pain et du vin tous les dimanches, ainsi que le deuxième Concile de Mâcon l'ordonnait; [a] et dès qu'on portait sur l'autel ce qui devait y être offert, on chantait une antienne ou un cantique que saint Germain appelle *sonum*, peut-être à cause qu'il en compare le chant au son des trompettes d'argent qu'on faisait retentir dans l'ancienne loi au temps de l'oblation.

(a) *Can.* 1.

### L'Eucharistie portée à l'autel.

On voit, dans l'écrit de ce Saint, porter l'oblation à l'autel en chantant avec pompe ; *Sonum quod canitur quando procedit oblatio.* Un diacre portait aussi de la sacristie à l'autel une boîte en forme de tour, dans laquelle était la sainte Eucharistie : *Acceptâ turre, diaconus* (dit saint Grégoire de Tours) [a] *in quâ mysterium Dominici corporis habebatur.... ut eam altari superponeret.* Dom Ruinart a remarqué qu'on lisait dans tous les manuscrits, *mysterium*, et non pas *ministerium*, comme dans les imprimés ; ce qui ne laisse pas lieu de douter qu'on ne portât à l'autel l'Eucharistie, ainsi que saint Germain le fait entendre ; et c'est-là peut-être la vraie cause de la grande vénération que le peuple fait paraître dans les églises d'Orient, au temps de l'oblation.

### Les dons voilés.

Les dons offerts étaient couverts d'un voile assez grand pour couvrir et les dons, et tout le dessus de l'autel : *Oblatis super altare sacris muneribus, mysterioque corporis et sanguinis Christi palla ex more cooperto*, dit saint Grégoire de Tours ; (b) ce voile était de soie, *pallio serico coopertum :* (c) saint Germain ajoute qu'il était orné d'or et de pierreries ; il ne devait pas être transparent, mais assez épais pour dérober absolument aux assistans la vue des dons sacrés. Saint Grégoire de Tours rapporte qu'un homme ayant donné un voile précieux, il fut défendu de s'en servir à cause qu'il était transparent : (d) *Coopertorium verò, quia rarum est, non ponatur super munera altaris, quia non exindè ad plenè tegitur mysterium corporis sanguinisque Dominici.*

### Invocation.

On invoquait la toute-puissance de Dieu sur les

(a) *De glor. Mart. l.* 20. *c.* 86.
(b) *De mir. S. Mart. l.* 2 *c.* 26. (c) *L.* 7. *c.* 2.
(d) *Vit. Pat. c.* 8. *de S. Nicet. Lugd. n.* 11.

dons. Saint Germain dit que l'ange de Dieu y descendait : *Angelus Dei ad secreta super altare, tanquam ad monumentum descendit.* Selon quelques anciens missels manuscrits de France, on invoquait l'ange du grand-conseil. On lit dans les missels manuscrits de Clermont, et dans le premier imprimé [a], *descendat, precamur, omnipotens Deus pater, Verbum tuum sanctum, descendat inæstimabilis gloriæ Spiritus.* Et le Micrologue dit [b] qu'on a tiré de l'ordre Gallican la prière *Veni sanctificator, etc.*

Diptyques.

L'oblation finie, on faisait mémoire des vivans et des morts, dont les noms étaient écrits sur des tables [c] qu'on appellait *diptyques*, et ces noms étaient suivis de la prière intitulée *Collectio post nomina.*

Collecte. — La Paix.

Les fidèles se donnaient le baiser de paix, et le prêtre faisait sur eux la prière *collectio ad pacem.* Une lettre de saint Loup, évêque de Troyes, et de saint Euphrône évêque d'Autun, écrite vers l'an 454 à Talaise, évêque d'Angers, nous donne lieu de remarquer, touchant la paix, que les soudiacres devaient se la donner à la sacristie (apparemment à la porte où ils se tenaient) et non pas à l'autel, où il ne leur était permis d'aller que pour présenter les palles au diacre, ou pour recevoir ce qu'il fallait remporter. [d] *Subdiaconos autem ad pacem inter se in sacrario* [e] *oportet accedere, in altario autem*

(a) En 1492. (b) *Cap. XI.*

(c) Ces tables étaient appelées *diptyques*, parce qu'elles se pliaient en deux. Il s'en est conservé quelques-unes ; mais les plus anciennes que nous puissions voir, et peut-être les seules du temps du rit Gallican, sont celles qu'on trouve à la fin des règles de saint Aurélien. On y prie pour les morts, dont un des plus récens est le roi Childebert, mort en 562. On demande le repos pour ces morts par l'intercession de la sainte Vierge et de plusieurs Saints dont le dernier est saint Césaire d'Arles. *V. Cod. Regul. T.* 2. *ed. Rom. p.* 114, *et Mabill. Lit. Gallic. p.* 43.

(d) *Conc. t.* 4. *p.* 1048.

(e) *Walfrid. c.* 6. Sacrarium dicitur quia ibi sacra reponuntur et servantur.

*nonnisi dum porrigunt pallas diacono, aut suscipiunt quod refertur, ad pacem autem nequaquàm eis permissum est.*

Contestation.

La collecte *Ad pacem* était suivie de la préface qui était intitulée *contestatio*, et quelquefois *immolatio.* Il y en avait de propres pour toutes les fêtes, et même pour toutes les messes.

Le *Sanctus* terminaït la préface comme dans le rit romain. Le Concile de Vaison [a] ordonna de le chanter à toutes les messes, soit du carême, soit des morts, et il était chanté par tout le peuple: *At ubi expeditâ contestatione, omnis populus* Sanctus *in laudem Domini proclamavit*, dit saint Grégoire de Tours. [b]

Le canon. — Voyez les six messes des dimanches du missel Gothique-Gallican. — La fraction.

Le canon était intitulé, *collectio post Sanctus.* Il était ordinairement fort court, et composé sur quelque circonstance qui amenait *qui pridiè*, ou *ipse enim pridiè quam.* A une des messes des dimanches qu'on répétait souvent, on lit simplement sous le titre, *post Sanctus*, ces mots *sanctus in sanctis, benedictus in terris Dominus noster Jesus Christus, qui pridiè.* Les autres paroles sacrées ne sont point écrites dans aucun des quatre missels Gallicans. On sait seulement qu'en les lisant on faisait le signe de la croix sur les dons, suivant la coutume universelle de l'Église: *cùm ventum est ut sanctum munus juxtà morem catholicum, signo crucis superposito, benediceretur*, dit saint Grégoire de Tours. [c] C'est tout ce qu'on sait des paroles que le même auteur appelle *sacrées.* [d] Elles sont suivies du titre *post secreta* ou *post mysterium*, qui contient quel-

(a) *Can.* 3. (b) *Vit. Pat. c.* 14. (c) *De vit. Pat. c.* 16.
(d) In explicitis verbis sacris. *De glor. Mart. l.* 1. *c.* 87.
— Saint Germain rapporte seulement quelques paroles de la consécration du calice: *Hic est calix sanguinis mei, etc.* Voyez la page 211 de ce volume.

quefois une invocation de l'opération du Saint-Esprit : *ut suprà posita altario tuo munera lætus aspicias, atque hæc omnia obumbres sancti filii tui spiritus :* quelquefois une simple prière à Jésus-Christ. *Tu es mysterium pro salute, tu pretium : doce perseverantiam, cum docueris disciplinam, ut in hâc oblatione nos liberes :* quelquefois la mémoire des mystères: *memores gloriosissimi Domini passionis et ab inferis resurrectionis, offerimus tibi, Domine, hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, incruentam hostiam :* et quelquefois un acte de foi : *credimus, Domine, credimus in hâc confractione corporis et effusione tui sanguinis nos esse redemptos : credimus,* [a] *Domine, adventum tuum, recolimus passionem tuam, corpus tuum in peccatorum nostrorum remissione confractum.* Ces mots *tu es mysterium*, pouvaient faire entendre que dans la formule des paroles sacrées on lisait *mysterium fidei*, comme à présent, et ce qu'on lit dans saint Germain, ne laisse aucun lieu de douter qu'on ne prononçât ces mots. Ces autres, *in confractione tui corporis confractum in remissionem peccatorum*, donnent lieu de croire qu'après *hoc est corpus meum*, on disait *quod pro vobis et pro multis frangitur in remissionem peccatorum*, comme [b] dans plusieurs liturgies orientales.

Après le *post secreta* on faisait la fraction de l'hostie [c] et le mélange dans le calice. Saint Germain nous avertit que cette fraction et ce mélange renfermaient de grands mystères : *confractio et commixtio coporis Domini tantis mysteriis declarata antiquitùs sanctis patribus fuit.*

### Antienne pendant la fraction.

Ce Saint ajoute que pendant que le prêtre faisait la fraction, le chœur chantait une antienne : *sacer-*

(a) *Miss. in die Nativit.*
(b) *Ren. T.* 1. *Lit. S. Basil. p.* 15. *Lit. S. Greg.* 104. *Divi Marci p.* 15.
(c) *S. Greg. Tur. de glor. Mart. l.* 1. *c.* 87.

*Ipse autem frangente, supplex clerus psallet antiphonam.*

Le *Pater*.

Les mystères étaient terminés par l'oraison dominicale précédée d'une petite préface semblable à la nôtre, mais dont les termes étaient variés presque à toutes les messes : *Divino magisterio edocti et salutaribus monitis instituti, audemus dicere*; ou *non nostro merito omnipotens Deus, sed Jesu Christi filii tui obedientes præcepto, audemus dicere*, etc.

Le *Libera nos*.

Après l'oraison dominicale, le *libera nos* est aussi en divers termes presque à toutes les messes : *libera nos Deus omnipotens à malis, et constitue nos in bonis; evacua nos à vitiis, et reple virtutibus*; ou, *libera nos à malis præsentibus et futuris omnipotens Deus: libera nos à periculis, ab infirmitatibus, à scandalis, et præpara nos ad omne bonum, per bonum et benedictum Dominum nostrum.*

Bénédiction donnée par les évêques. — Par les prêtres.

Ici les évêques donnaient la bénédiction solennelle à l'assemblée, de la manière qu'ils la donnent encore aujourd'hui à Auxerre, à Sens, à Paris, et dans plusieurs autres églises de France, et comme ils la donnaient il y a 150 ans dans toutes celles dont j'ai vu les pontificaux. (a) Saint Germain nous apprend que de son temps les prêtres la donnaient aussi, mais avec une formule beaucoup plus courte. Plusieurs années avant saint Germain, les évêques ne permettaient pas aux prêtres de bénir le peuple dans l'église. Le Concile d'Agde, en 506, le leur défendit : (b) *Benedictionem super plebem in ecclesiâ fundere presbytero penitùs non licebit.* C'est pourquoi le Concile d'Orléans, en 511, ordonnant que le peuple ne sortirait point de l'église qu'après la solennité de la messe, c'est-à-dire après le *Pater*, comme on le voit par ces paroles *populus non ante*

(a) *Supra, p.* 212. (b) *Can.* 44.

*discedat, quàm missæ solemnitas compleatur*, ajoute que si l'évêque y est, le peuple recevra la bénédiction sacerdotale; *et ubi episcopus fuerit, benedictionem accipiat sacerdotis*; [a] mais il faut que quelques Conciles particuliers qui ne sont pas venus jusqu'à nous, considérant que les prêtres ont l'honneur du sacerdoce, par lequel ils offrent le sacrifice de même que les évêques, aient réservé seulement aux évêques la bénédiction solennelle, telle qu'elle est dans les pontificaux, et permis aux prêtres de donner une bénédiction moins solennelle. C'est ce que nous devons conclure des paroles de saint Germain qui viennent d'être citées. [b]

La communion.

Après la bénédiction on donnait la communion. Il était permis aux laïques, [c] aux femmes mêmes, d'aller la recevoir au sanctuaire auprès de l'autel: [d] [*Puella paralytica*] *usque ad altare sanctum ad communicandum propriis gressibus, nullo sustentante pervenit*. On donnait encore au temps de saint Grégoire de Tours une particule de l'Eucharistie à la main: [e] *Sume tibi eucharistiæ particulam atque impone ori tuo*. Les femmes la recevaient aussi à la main. Le synode d'Auxerre, tenu vers l'an 578 exigeait trois choses des femmes qui voulaient communier: 1°. De ne pas recevoir l'Eucharistie la main nue; *non licet mulieri nudâ manu eucharistiam accipere. Can.* 36. 2°. De ne pas se servir des palles de l'autel; *non licet mulieri manum suam ad pallam dominicalem mittere. Can.* 37. 3°. De ne pas se présenter à la sainte table sans le dominical, (c'était un voile [f] que les femmes devaient porter sur la tête): *Ut unaquæque mulier, quando communicat, dominicalem suum habeat. Can.* 42. Le

(a) Voyez la note sur ce canon dans l'Explication littérale historique et dogmatique de la Messe, *p*. 583.
(b) *P* 212. (c *S. Greg. Tur. hist. l*. 9. *c*. 3.
(d) *De mir. S. Mart. l*. 2. *c*. 14 (e) *Greg. Tur. hist. l*. 10. *c*. 8.
(f) Voyez Du Cange *Gloss*.

pénitentiel de Théodore que le Pape Vitalien fit archevêque de Cantorbéry l'an 668, dit que ce voile peut être noir: (a) *mulieres possunt sub nigro velamine sacrificium accipere.*

Chant pendant la communion. — *Trecanum.*

Pendant la communion on chantait un psaume ou un cantique. Saint Aurélien, qui fut fait archevêque d'Arles l'an 546, recommanda cet usage: (b) *psallendo omnes communicent.* Mais on ne sait pas distinctement si l'on chantait quelques versets d'un psaume, ou un psaume entier, ou quelque autre cantique. Saint Germain de Paris, contemporain de saint Aurélien, nous apprend seulement qu'on appellait *Trecanum*, ce qui se chantait pendant qu'on communiait: *Trecanum verò quod psallitur, signum est catholicæ fidei de Trinitate*, *etc.* Ce mot que je ne trouve nulle part ailleurs, signifie apparemment un cantique en l'honneur des trois divines Personnes. Peut-être ne faut-il entendre par ce cantique que le *Gloria patri* chanté après le psaume de la communion. En effet, selon l'ancien usage de l'église de Rome on chantait alors un psaume (du moins en partie) auquel on ajoutait *Gloria patri*; addition qui ne se faisait pas pendant l'offrande, quoiqu'on chantât aussi alors quelques versets de psaumes.

Oraison après la communion.

La messe finissait par une oraison appelée *Consummatio missæ* ou *Postcommunio*, et cette oraison était quelquefois précédée d'une monition, comme on le voit dans l'exemple suivant.

*Postcommunio.*

*Spiritalibus pasti epulis, oremus Patrem et Filium et Spiritum sanctum,* (c) *ut mortificatis desideriis carnis, in omnibus sit nostra conversatio spiritalis. Per.*

(a) *Cap. 7. p. 7.* (b) *Cod. Reg. part. 2. p.* 112.
(c) *Missæ Dominic. 77. Missalis Gothici.*

15.

*Consummatio Missæ.*

*Custodi intra nos, Domine, gloriæ tuæ munus, ut contra omnia præsentis seculi macula* [a] *eucharistiæ viribus, quam percipimus, muniamur.*

Après l'action de grâces le peuple était renvoyé par la formule qui était commune à la fin des assemblées de l'église, du palais et du prétoire, comme nous l'apprend saint Avit [b] archevêque de Vienne, qui écrivait vers l'an 500 : *In ecclesiis palatiisque sive prætoriis missa fieri pronuntiatur cùm populus ab observatione dimittitur.*

Ceux qui se donneront la peine de comparer l'ordre de cette liturgie avec l'ordre de celles des Constitutions apostoliques et des autres liturgies orientales, seront persuadés que cet ordre Gallican ne vient pas de l'ordre romain, mais de l'ordre des églises d'Orient, qui avaient tant de rapport avec nos églises dès le second siècle, que nous ne connaissons les martyrs de Lyon et de Vienne que par la lettre que ceux-ci avaient écrite en Orient, comme il a déjà été remarqué dans le premier article de cette dissertation.

---

## ARTICLE IV.

### *De quelques usages de l'ancienne Liturgie Gallicane qui subsistent encore à présent.*

Quelque soin que prit Charlemagne après son père Pepin, pour faire recevoir dans tout son empire le missel romain purement et simplement, avec autant d'exactitude qu'il le faisait suivre dans sa chapelle, il n'a pu empêcher que plusieurs églises n'aient joint quelques usages du rit Gallican au missel Romain qu'elles prirent.

(a) Il faut lire sans doute *jacula*. (b) *S. Avit. Epist.* 1.

Bénédiction épiscopale avant la communion.

Le plus considérable de ces usages est la bénédiction solennelle que les évêques donnent en plusieurs églises de France avant la communion, entre l'*Amen* du *Pater* et le *Pax Domini sit semper vobiscum*. On ne peut pas douter que cette bénédiction ne soit un reste de l'ancienne liturgie Gallicane, par les raisons que nous avons eu occasion de rapporter au premier tome [a] de cet ouvrage et dans l'article précédent.

Il ne faut pas croire que cette bénédiction vienne de l'ancien usage de l'église de Rome, parce qu'on en voit les formules dans la plupart des exemplaires du sacramentaire de saint Grégoire; car ces formules ne furent insérées dans ces sacramentaires qu'à cause qu'ils furent écrits pour servir à des églises où elles étaient en usage. C'est ce que nous voyons clairement par les manuscrits du sacramentaire Grégorien que Grimoldus, abbé de saint Gall en Suisse, nous a donné dans sa collection au IX^e. siècle; car ce savant abbé ayant voulu de son temps donner le pur sacramentaire de saint Grégoire, n'inséra dans aucune messe de ce sacramentaire cette bénédiction solennelle; mais il en renvoya toutes les formules dans le troisième livre de sa collection, lequel ne contient rien qui n'eût été ajouté au sacramentaire de saint Grégoire par les églises de France ou d'Allemagne.

Une seconde preuve est qu'il n'y a point eu d'églises qui se soient conformées plus exactement et plus fidèlement au rit romain du temps de Charlemagne, que l'église de Lyon, parce que Leirad, que ce prince mit sur le siége de cette église, lui était tout à fait dévoué, et qu'il se fit un devoir et un mérite de ne rien admettre dans les offices de l'église de Lyon, que ce qui se pratiquait dans la chapelle royale, ainsi qu'il l'écrivit expressément

(a) *Expl. lit. et hist. de la Messe p.* 582.

à Charlemagne : [a] *Deo juvante et mercede vestri annuente, in Lugdunensi ecclesiâ est ordo psallendi instauratus, ut juxtà vires nostras secundùm ritum sacri palatii omni ex parte agi videatur quidquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit.* Or dans les anciens pontificaux de Lyon écrits depuis Charlemagne, il n'y avait point de bénédiction épiscopale avant le *pax Domini.* Feu M. de saint George, archevêque de Lyon, avait un de ces pontificaux manuscrits. [b] M. Sigau, évèque de Sinope, qui a été long-temps grand-vicaire de M. de saint George à Lyon, et qui s'était parfaitement instruit du rit Lyonnais, m'apprit ce fait lorsque j'eus l'honneur de le voir à Vienne où il réside. On ne sait pas précisément depuis quel temps on a repris, dans l'église de Lyon, les bénédictions épiscopales; mais on peut assurer qu'elles n'y ont pas été en usage durant plusieurs siècles, parce qu'on avait voulu se conformer entièrement au rit romain dans cette église.

Une troisième preuve que cette bénédiction ne vient pas originairement du rit romain, c'est qu'on n'en voit pas une seule formule dans le sacramentaire Gélasien.

On doit donc regarder cette bénédiction solennelle que les évêques donnent dans plusieurs églises de France, comme un vrai reste de l'ancienne liturgie Gallicane.

La plupart des évêques de France eurent si fort à cœur la conservation de cet usage si ancien et si respectable, que, Drogon évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne, fit insérer ces bénédictions

(a) *Epist. Leirad. Arch. Lugd. ad Car. M. int. opera S. Agobardi, t. 2. p.* 127.

(b) Ce pontifical a passé aux héritiers de M. de saint George; il ne fut pas possible de le trouver à Lyon. Ceux qui l'ont, rendraient service au public s'ils voulaient bien m'en donner avis, pour pouvoir y remarquer quelques autres particularités. L'église de Lyon fut si ravagée par les Huguenots, qu'il ne reste presque plus dans ses archives d'anciens monumens; il faut les chercher en divers autres lieux.

dans le beau sacramentaire dont nous avons parlé, qui se conserve encore dans le trésor de la cathédrale de Metz. Si un fils de Charlemagne en usa ainsi, les autres évêques doivent être encore bien plus portés à conserver cet usage : aussi est-il très-rare de trouver des pontificaux de nos églises jusqu'au temps de saint Pie V, où cette bénédiction ne soit pas. Si elle ne se donne pas à présent dans beaucoup d'églises de France, ce n'est que parce qu'elles ont pris le missel romain imprimé par ordre de ce saint Pape, ou qu'en faisant imprimer leur missel, elles ont abandonné la plupart de leurs propres pratiques qui ne se trouvaient pas dans le missel romain ; ou enfin (et c'en est la cause la plus vraisemblable) que les évêques de France se sont insensiblement accoutumés à se servir du pontifical romain publié par les Papes successeurs de saint Pie, et à ne rien faire de tout ce qui n'était pas prescrit dans ce pontifical.

Cette bénédiction subsiste cependant en plusieurs églises, comme à Sens, à Paris, à Auxerre, à Troyes, à Meaux, etc. On vient de voir qu'elle fut rétablie à Lyon. Elle l'a été depuis peu à Orléans par feu M. le Cardinal de Coaslin, lequel même, pour mieux conserver cet usage qui est si honorable aux évêques, fit imprimer un Bénédictionel exprès à ce sujet, c'est-à-dire, un livre qui contient les formules de cette Bénédiction solennelle de l'ancienne liturgie Gallicane; et il y a lieu d'espérer que plusieurs évêques de France suivront un si louable exemple.

**Prophétie avant l'épître.**

Un autre usage de l'ancienne liturgie Gallicane qui subsiste encore à présent, c'est de lire une prophétie, c'est-à-dire, une leçon tirée de l'ancien testament, avant l'épître. On ne peut pas douter que cet usage ne soit véritablement Gallican par tout ce que nous avons dit ci-dessus ; il subsiste encore à présent aux quatre messes de Noël dans les égli-

ses de Reims, de Besançon, de Lisieux, d'Auxerre, de Soissons et de Limoges, ainsi que chez les Chartreux, les Prémontrés, les Carmes et les Dominicains; et il a subsisté dans la plupart des églises de France, ainsi que dans l'ordre de Citeaux jusque vers le commencement du XVI[e]. siècle, comme on le voit par leurs missels. A la vérité il y avait quelques églises qui ne disaient pas la prophétie à la dernière messe de Noël, comme Embrun, Glandève, Autun et Langres: et tel est encore à présent l'usage de l'église de Sens. Dans l'église de Vienne on en disait aux quatre messes; mais elles s'y disaient après l'épître: ce qui s'observe encore à présent dans cette église, quoiqu'elle ait admis le missel romain.

Cet usage certainement ne venait pas de l'église de Rome, cette église n'ayant jamais admis plusieurs lectures avant l'évangile qu'aux quatre-temps et à quelques féries du carême, comme on le voit par tous ses livres liturgiques, soit anciens, soit nouveaux. [a] Aussi l'église de Lyon qui, comme nous l'avons montré, prit entièrement le rit romain sans y faire aucune addition, n'a point eu l'usage de ces prophéties depuis Charlemagne.

Prières et annonces du Prône.

On peut regarder le prône qui se fait si exactement en France aux grand'messes de paroisse, comme un autre reste de la liturgie Gallicane, du moins quant aux prières qui s'y font pour toutes sortes d'états et de besoins, et quant à l'annonce des fêtes et des jeûnes. Nous ne voyons par aucun des anciens monumens de l'église de Rome qu'après

(a) Le Père Mabillon, *Liturg. Gall. p.* 25. a cru voir au cinquante-deuxième chapitre du Micrologue que l'usage des deux lectures aux messes de Noël venait de l'église de Rome. Le Micrologue dit, à la vérité, dans ce chapitre, qu'on fait deux lectures avant l'évangile à la fête de Noël, mais il ne dit pas que cela se fit à Rome. Au reste cet ancien auteur décrit le rit romain tel qu'il s'observait dans l'église ou dans le pays où il écrivait, et non pas tel qu'il s'observait à Rome même.

l'évangile et son explication ou l'homélie, on ait jamais fait des prières générales ; et nous voyons clairement par le sacramentaire Gélasien [a] que l'annonce des fêtes, des jeûnes, et même des autres choses qu'on voulait faire savoir à l'assemblée, s'y faisait immédiatement avant la communion. Selon la liturgie de saint Germain on faisait des prières avant l'offrande : ces prières sont donc celles qui se font aujourd'hui au prône.

Suspension du saint Sacrement.

Nous pourrions joindre au rit Gallican la coutume de suspendre le saint Sacrement au-dessus du grand autel. Cet usage qui se conserve dans un grand nombre de cathédrales et d'autres célèbres églises de France, ne vient pas certainement de Rome où cela ne s'est jamais fait, mais plutôt de quelques églises d'Orient ; car Enée, évêque de Paris au IX^e. siècle, dans sa réponse aux Grecs, rapporte [b] l'endroit de la vie de saint Basile, où il est dit que ce Saint divisant l'hostie en trois parties, en mettait une dans la colombe d'or qui était suspendue sur l'autel. C'est pour un semblable usage qu'on a lieu d'entendre que saint Perpétue, évêque de Tours [c] laissa parmi plusieurs autres vases une colombe d'argent [d] *columbam argenteam ad repositorium.* Les anciennes coutume de Cluny [e] marquent plus clairement l'usage de ces colombes pour la suspension des saintes hosties. [f] Le Père Mabillon vit dans la sacristie de Bobio une ancienne colombe de métal, qui servait autrefois pour conserver le Viatique ; et cet usage devait venir du monastère de Luxeuil en Bourgogne, d'où saint Colomban passa à Bobio. Mais ceci appartient plutôt au rit Gallican en général, qu'à la liturgie Gallicane.

(a) *P.* 199. (b) *Spicil. t. VII. p.* 81.
(c) *Greg. Tur. hist. l.* 2. *c.* 14. *et l.* 10. *c.* 31.
(d) *S. Perpet. testam. in append. Greg. Tur. col.* 1319.
(e) Ipsæ autem hostiæ..... in aurea columba super altare pendente jugiter servantur. *Cons. Clun. c.* 8.
(f) *Iter. Ital. p.* 217.

Il est fâcheux qu'il soit resté si peu de choses d'une liturgie si respectable par son antiquité, par ses auteurs, et par les églises qui l'ont observée; mais en récompense on peut dire qu'elle subsiste encore presque entièrement (du moins pour sa forme) par le moyen du missel Mozarabe; et c'est ce qu'on va voir clairement et en détail dans la dissertation suivante.

---



# CINQUIÈME DISSERTATION.

*Ancienne et nouvelle Liturgie des Églises d'Espagne.*

## ARTICLE PREMIER.

*De l'Origine et des Auteurs de la Liturgie d'Espagne. D'où vient qu'on l'a nommée Gothique ou Mozarabe.*

I. La liturgie d'Espagne vient originairement de saint Pierre et de saint Paul.

SAINT Isidore de Séville dit que l'ordre de la messe vient de saint Pierre : (a) *Ordo autem missæ vel orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primùm à sancto Petro est institutus.* On pourrait dire qu'il venait aussi de saint Paul ; car saint Clément qui succéda à saint Pierre, et qui est nommé avec éloge par saint Paul, dit, dans sa lettre aux Corinthiens, que cet apôtre instruisit l'Orient et l'Occident, et qu'il vint jusqu'aux extrémités de l'Occident, (b) *ad Occidentis terminos veniens*, ce qui convient à l'Espagne, et à ce que saint Paul écrivit aux Romains : (c) *Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'irai vers vous.* Et un peu plus bas : *je passerai par vos quartiers en m'en allant e[n Es]pagne.*

(a) *Isid. eccl. off. l.* 1. *cap.* 15.
(b) τὸ τέρμα τῆς δύσεως ἐλθών. *Ep. ad Cor. n.* 5.
(c) *Rom.* XV. 24. *Ibid.* 28.

### II. Anciens vestiges de la liturgie venue de Rome.

Le Pape saint Innocent I. [a] assurait que les églises d'Espagne n'avaient reçu la foi que par l'église de Rome; et le Pape Grégoire VII. écrivait [b] encore aux rois Sanche et Alphonse qu'ils n'ignoraient pas que saint Pierre et saint Paul avaient envoyé sept évèques en Espagne qui y avaient établi la foi et réglé les offices divins.

Il est vrai qu'on ne voit rien durant les quatre premiers siècles, qui désigne en Espagne d'autres usages que ceux de Rome. Le Concile d'Elvire tenu vers l'an 305, ordonne le jeûne du samedi, qui était un usage particulier de Rome. [c] Toute la hiérarchie ecclésiastique se trouve dans ce Concile aussi bien que dans le premier Concile de Tolède, l'an 400, où l'on voit l'autel appelé divin, *divino reconciliatus altario*, [d] le sacrifice offert tous les jours, le prêtre, le diacre, le sousdiacre et les clercs d'une église dégradés s'ils n'assistent au sacrifice chaque jour; *si ad ecclesiam aut ad sacrificium quotidianum non venerit*; [e] mais rien n'y fait apercevoir l'ordre de la liturgie, si ce n'est que parmi les lectures de la messe il n'y a que l'épître et l'évangile comme à Rome. Un sous-diacre qui a mérité d'être mis en pénitence, descend au rang des portiers ou des lecteurs, mais sans pouvoir en faire les fonctions: *Ita ut evangelium aut epistolam non legat.* [f] La liturgie de Rome qui était alors suivie en Afrique, a été la seule qui n'ait prescrit que ces deux lectures. Voilà donc jusques alors des vestiges de la liturgie romaine.

(a) *Epist. ad Decent.*

(b) Cum beatus apostolus Paulus Hispaniam se adiisse significat, ac posteà septem episcopos ab urbe Romà ad instruendos Hispaniæ populos à Petro et Paulo apostolis directos fuisse, qui destructà idololatrià, Christianitatem fundaverunt, religionem plantaverunt, ordinem et officium in divinis cultibus agendis ostenderunt, et sanguine suo ecclesias dedicavere; vestra diligentia non ignoret. *L.* 1 *ep.* 64.

(c) Ut omni sabbato jejunetur. *Can.* 26. (d) *Tol.* 1. *Can.* 2.
(e) *Can.* 5. (f) *Can.* 2. 26.

III. Deux liturgies en Espagne depuis l'invasion des Goths.

Au Ve. siècle, l'Espagne fut inondée de peuples barbares.

1°. Par les Alains, les Suèves et les Vandales, lesquels en 406 passèrent le Rhin, traversèrent les Gaules et les ravagèrent.

2°. Par les Goths, qui au retour d'Italie sous le roi Ataulphe, en 411, vinrent en Espagne; après bien des combats avec les Romains et avec les Barbares, défirent les Alains, chassèrent les Vandales et resserrèrent les Suèves dans la Galice. Il y eut alors deux liturgies en Espagne, celle des anciennes églises catholiques, et celle des Goths qui étaient ariens depuis le règne de l'empereur Valens.

IV. Origine de la liturgie des Goths, tirée d'Orient.

Quelque obscure que soit la liturgie des Goths, nous savons qu'ils ont dû la tirer des églises d'Orient; qu'ils se convertirent suivant le témoignage de Philostorge, (a) lorsqu'ils firent des courses dans l'Asie mineure, particulièrement dans la Galatie et la Cappadoce, que l'évêque Ulphilas, qui était à la tête des ambassadeurs (b) qu'ils envoyèrent à l'empereur Valens, pour demander la permission de passer le Danube et de s'établir dans la Thrace, fut celui qui contribua le plus à les humaniser et à les instruire; qu'étant venu à Constantinople, il se laissa gagner aux évêques ariens, peut-être pour mieux faire sa cour à l'empereur Valens, et qu'il engagea ensuite les Goths dans l'Arianisme, faisant entendre à la plupart que ce n'était que des questions de nom. Ulphilas devait être instruit des lettres grecques et du rit grec. Il donna aux Goths l'usage des lettres par des caractères formés sur les caractères grecs, et il traduisit en leur langue l'Écriture sainte. On en a encore les Évangiles que Junius fit imprimer à Dorsdrech en 1665.

(a) *Philost. l. 7. cap. 38.*
(b) *Amm. Marcel. l. 3 et 4. c. 31. Soz. l. 6. c. 37.*

Théodoret rend ce témoignage aux Goths [a] qu'ils avaient conservé avec soin la doctrine apostolique qu'ils avaient reçue depuis long-temps, et que l'empereur Valens souhaita pour ce sujet qu'ils embrassassent sa communion; et quoiqu'ils communiquassent avec les Ariens, et qu'ils dissent que le Père est plus grand que le Fils, ils ne pouvaient pourtant souffrir qu'on dît que le Fils est créature.

Saint Chrysostôme prit un soin tout particulier de l'église des Goths. Il leur avait ordonné et envoyé pour évêque en Gothie, Oulinas, dont il fait l'éloge dans sa lettre à Olympiade. Il lui parle de sa mort, de la lettre que le roi des Goths avait écrite pour demander un évêque, et de l'adresse dont il fallait user pour en différer l'ordination, de peur qu'elle ne fût faite par les évêques qui étaient à Constantinople, et qui n'étaient pas portés à choisir un bon sujet. Tout cela donne lieu de croire que l'évêque qui venait de Constantinople en suivait la liturgie, et que c'était là celle qu'avaient les Goths lorsqu'ils allèrent en Espagne peu d'années après la mort de saint Chrysostôme.

V. Mélange des liturgies de Rome et d'Orient en Espagne. — VI. Ordre des offices prescrit par le Concile de Brague.

Nous allons voir les Espagnols catholiques autant portés à suivre les usages d'Orient que ceux de Rome. Le Pape Vigile envoya l'an 538 l'ordre de la messe romaine à Profuturus [b] nommé aussi Eutherius, et le Concile de Brague, en 563, ordonna que tous les prêtres célébreraient la messe selon l'ordre que l'évêque de cette métropole (*nommé* Profuturus) avait autrefois reçu du siége apostolique. Mais cet envoi du canon romain, et ce décret de le suivre est une preuve qu'on ne le suivait guère auparavant dans les églises de Galice sous la domi-

(a) *Theod. l. 4. c. ult.*

(b) Il est nommé Eutherius, au titre de la lettre dans le recueil des Conciles, *tome 5. p.* 311. Mais M. Baluze l'a donnée avec le nom de Profuturus dans ses notes sur Gratien, et dans sa collection des Conciles.

nation des Suèves. On ne gardait plus d'uniformité dans les offices, et ce fut une des raisons pour lesquelles les évêques s'assemblèrent à Brague, l'an 563, sous le roi Ariamir. Tous les évêques déclarèrent qu'il était important et nécessaire d'ôter la variété des offices, et de les réduire à l'uniformité: (a) *Omnes episcopi dixerunt necessarium et valdè hoc utile arbitramur, ut ea quæ apud unumquemque nostrum variâ et inordinatâ consuetudine retinentur, unito inter nos per gratiam et concordiam celebrentur illud officio. Et idcircò, si quid est magnum vel parvum, in quibus variari videmur, ad unam, sicut dictum est, formulam præfixis rationabiliter capitulis, revocentur.* On établit donc pour ce sujet; 1°. Qu'on suivrait un même ordre dans les offices le matin et le soir, et qu'on ne prendrait pas des usages des monastères, ni d'autres endroits particuliers: (b) *Placuit omnibus communi consensu, ut unus atque idem psallendi ordo in matutinis vel vespertinis officiis teneatur, et non diversæ ac privatæ, neque monasteriorum consuetudines cum ecclesiasticâ regulâ sint permixtæ.*

2°. Qu'on ferait les mêmes lectures aux messes et aux vigiles: *Item placuit per solemnium dierum vigilias vel missas omnes easdem et non diversas lectiones in ecclesiâ legant.*

3°. Que les évêques et les prêtres salueraient tous d'une même manière, en disant: *Dominus vobiscum*, et non pas comme les Priscillianistes. (c)

4°. Que les messes seraient célébrées selon l'ordre envoyé autrefois par le siége apostolique à Profuturus: (d) *Item placuit ut eodem ordine missæ ce-*

(a) *Can.* 17. (b) *Can.* 10.

(c) Depuis que Priscillien eut été puni de mort, ses disciples le regardèrent comme martyr, [*Sulpit. Sev. l.* 2. *n.* 65.] et ils s'augmentèrent d'autant plus facilement qu'ils cachaient avec serment leurs erreurs et leur secte, nonobstant plusieurs Conciles qu'on assembla au temps de saint Martin et depuis contre leurs erreurs; ils eurent dans leur secte plusieurs évêques qui avaient des usages particuliers; mais leur liturgie n'est pas assez connue, et d'ailleurs on sait qu'ils furent bientôt après entièrement dissipés.

(d) *Can.* 4.

*lebrentur ab omnibus, quem Profuturus quondam hujus metropolitanæ ecclesiæ episcopus ab ipsâ apostolicæ sedis auctoritate suscepit scriptum.* Le douzième canon ordonna qu'on ne chanterait dans l'église rien de poétique que ce qui est tiré de l'ancien ou du nouveau Testament : *Placuit ut extrà psalmos vel canonicarum scripturarum novi et veteris Testamenti, nihil poeticè compositum in ecclesiâ psallatur, sicut et sancti præcipiunt canones.* Le Concile entend apparemment le canon cinquante-neuf de Laodicée qui avait déjà été traduit par Denys le Petit et par Martin de Brague. [a] On voulait peut-être éviter la mauvaise coutume reprise par saint Augustin [b] chez les Donatistes qui chantaient de ces sortes de psaumes.

VII. Introduction des usages d'Orient. — Conversion des Goths.

Quoi qu'il en soit, les Conciles d'Espagne réglèrent dans la suite qu'on pourrait chanter des hymnes composées par des saints docteurs ; et l'ordre du canon romain ne fut pas fort suivi dans les églises de Galice. Les usages d'Orient y prirent le dessus. Les Suèves abjurèrent alors l'Arianisme. Martin [c] qui était de Pannonie, (à présent la Hongrie) après avoir visité les saints lieux, et s'être rendu l'un des plus savans hommes de son temps, devint leur apôtre en Galice. Il fut abbé et premier évêque de Dumes l'an 560, [d] et ensuite archevêque de Brague, avant l'an 572, auquel se tint le huitième Concile de Brague, où il assista en cette qualité.

Ce savant homme fit une collection de canons pour l'Espagne qu'il traduisait du grec en latin, et qui (comme le remarque Garsias Loaïsa) [e] servirent à introduire plusieurs rites des Grecs.

(a) Quod non oportet plebeios psalmos in ecclesiâ cantare, nec libros præter canonem legi, sed solùm sacra volumina novi testamenti vel veteris. *Collect. Can.* 67.

(b) Ad Canticum psalmorum humano ingenio compositorum quasi ad tubas exhortationis inflamment. *Ep.* 55. *cap.* 18.

(c) *Greg. Turon. Hist. l.* 5. *c.* 38.

(d) *S. Isid. Hispal. de Vir. illustr. cap* 22. *et Hist. Suev.*

(e) *Biblioth. vet. Hisp. l.* 4. *cap.* 3. *p.* 216.

Dans le même temps, Jean, goth de nation, né en Lusitanie, alla passer dix-sept ans à Constantinople, où il se rendit très-savant. [a] A son retour il fonda le monastère de Biclar; il en fut abbé et ensuite évêque de Girone. Saint Léandre alla aussi passer plusieurs années à Constantinople, où il lia une étroite amitié avec saint Grégoire-le-Grand, [b] qui y était en qualité d'envoyé du saint Siége avant son pontificat.

C'en était assez pour faire introduire dans les offices des églises d'Espagne plusieurs pratiques des églises de Constantinople dans un temps où plusieurs savans, tels que saint Grégoire [c] croyaient qu'on devait prendre ce qu'on trouvait de bon dans les différentes églises. Cela convenait d'autant plus alors qu'on se trouvait ainsi un peu plus conforme à la liturgie des Goths ariens qui revenaient de l'Arianisme, et auxquels il était raisonnable d'avoir quelques égards.

VIII. Saint Léandre et saint Isidore composent des offices suivant le rit d'Orient et des Gaules.

Saint Léandre fut très-propre pour régler un tel office. Au retour de son ambassade, le roi Leuvigilde, qui ne cessait de persécuter les catholiques, l'envoya en exil avec d'autres évêques catholiques; mais ce prince, touché d'avoir fait mourir son propre fils saint Herménégilde, rappela saint Léandre, et le chargea de l'instruction de son second fils Récarède. Ce prince qui lui succéda, devint très-zélé pour la doctrine orthodoxe, et il engagea par sa sagesse son peuple et presque tous les évêques goths ariens [d] à se faire catholiques. Il assembla [e] tous les évêques de ses états

(a) Græcus homo ad mores nostrorum hominum Græcos ritus sanctè et prudenter accommodavit. *Not. in Conc. t. 5. p.* 902.

(b) *Biblioth. vet. Hisp. l. 4. p.* 226. (c) *Greg. Tur. l.* 8 *et* 9.

(d) Episcopis totius Hispaniæ et Galliæ. *Conc. Tol.* 3. *p.* 997.

(e) Sancta constituit synodus ut per omnes ecclesias Hispaniæ vel Gallæciæ (Galliæ) secundùm formam Orientalium ecclesiarum concilii Constantinopolitani, hoc est centum quinquaginta episcoporum symbolum fidei recitetur, priùsquàm dominica dicatur oratio, voce clarà populo decantetur. *Can.* 2.

d'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, à Tolède, en 589, et il y fut réglé, qu'à l'imitation des églises d'Orient, on chanterait à la messe immédiatement avant le *Pater*, le symbole du Concile de Constantinople. On ne le chantait pas encore dans aucune église latine, et on ne le chantait nulle part en cet endroit de la messe. Ce fut là un des usages que les évêques d'Espagne introduisirent, afin qu'on fût assuré de la foi de ceux qui devaient participer à l'Eucharistie. C'est ici le temps où saint Léandre, archevêque de Séville, dut travailler à régler toute la liturgie. Il ne serait pas raisonnable de dire qu'il en fit une toute différente de celle qu'on avait auparavant; mais on a lieu de penser qu'en conservant une bonne partie des anciens usages de leur église, on en emprunta plusieurs des Orientaux, et peut-être encore plus du rit Gallican, pour composer un office dont les évêques de la Gaule Narbonnaise, qui avaient déjà ce rit, pussent s'accommoder.

Saint Léandre vécut jusqu'à l'an 596, et saint Isidore, son frère, et successeur dans l'évêché de Séville, rend de lui ce témoignage, écrivant aux autres évêques d'Espagne, qu'il travailla beaucoup aux offices ecclésiastiques, et qu'il fit pour le sacrifice et pour le psautier beaucoup d'oraisons et d'autres pièces d'une composition très-douce : [a] *In ecclesiasticis officiis non parvo elaboravit studio; in toto enim psalterio duplici editione orationes conscripsit, in sacrificii quoque laudibus atque psalmis multa dulcisonè composuit.* Don Antonio, auteur de l'ancienne Bibliothèque d'Espagne, a remarqué que par le psautier il fallait entendre le bréviaire qui en effet a été appelé la psalmodie [b] ou le psautier.

Saint Isidore travailla encore davantage à donner le bréviaire et le missel qui devait être uniformément en usage dans toute l'étendue du royaume

(a) *Isid. Epist. ad coepisc.* (b) *Bona. div. Psal. l.* 1, *c.* 2.

des Goths, en Espagne et dans la Gaule Narbonnaise. Tout fut réglé sous lui et par ses soins, en sorte que son nom a mérité d'être mis à la tête du bréviaire et du missel; et afin d'ôter toutes les variétés, le roi Sisenand assembla, en 633 à Tolède, un Concile de toute la nation d'Espagne et de la Gaule Narbonnaise, où saint Isidore présida, et où l'on fit les réglemens suivans.

**IX. Règlements pour l'uniformité des usages des églises d'Espagne et des Gaules.**

On régla, 1°. qu'on ne laisserait plus de diversité dans les offices; *Ut...... nihil ultrà diversum aut dissonum in ecclesiasticis sacramentis agamus.... unus ordo orandi atque psallendi nobis per omnem Hispaniam atque Galliam (Narbonensem) conservetur, unus modus in missarum solemnitatibus, unus in vespertinis matutinisque officiis.* (a)

2°. Pour entrer dans le détail et fixer les usages qui variaient, on ordonne que les églises ne demeureront point fermées le Vendredi-saint, mais qu'on fera l'office de la Passion de notre Seigneur, et que le peuple y demandera à haute voix indulgence et pardon de ses péchés. (b)

3°. Défense de rompre le jeûne à l'heure de none avant que l'office et les prières de l'indulgence soient finies le soir: (c) *ante peractas indulgentiæ preces.*

4°. Qu'on n'omettra nulle part la bénédiction du cierge la veille de Pâques, afin que la bénédiction de cette lumière nous porte plus particulièrement à honorer les mystères de la résurrection; et que ce qui se faisait dans les églises d'Espagne, se ferait aussi dans celles de la Gaule Narbonnaise. (d)

5°. Que tous ceux du clergé n'omettront aucun jour de dire l'oraison dominicale dans l'office qu'ils réciteront, soit en public, soit en particulier: *aut in publico aut in privato officio.* (e)

6°. Quelques prêtres d'Espagne chantaient l'*alle-*

(a) *Can.* 2. (b) *Can.* 7. (c) *Can.* 8. (d) *Can* 9.
(e) *Can.* 10.

*luia* pendant le carême, à la réserve de la semaine sainte, et le Concile ordonne qu'on ne chantera point l'*alleluia* durant tout le carême, ni le premier jour de janvier. [a]

7°. Qu'on ne chantera pas après l'épître, mais seulement après les *laudes* ou louanges, [b] c'est-à-dire l'*alleluia*, comme saint Isidore l'explique *l.* 1. *chap.* 13.

8°. Qu'on ne fera point de difficulté de chanter des hymnes composées par des saints docteurs, [c] comme par saint Hilaire et par saint Ambroise. Ce canon rétablit ce qui avait été abandonné par le second Concile de Brague ( *can.* 12 ) qui voulait qu'on ne chantât dans les églises que ce qui était tiré de l'Écriture sainte. Les Pères de ce Concile représentent qu'il faudrait donc aussi rejeter l'hymne qu'on dit tous les jours dans l'office à la fin des psaumes *Gloria et honor patri*, aussi bien que le *Gloria in excelsis*, qui n'est pas tout de l'Écriture.

9°. Les dimanches et les fêtes des Martyrs, on chantera l'hymne des trois enfans dans la fournaise. [d] Cela n'est pas toujours observé dans le missel Mozarabe.

10°. Qu'à la fin des psaumes on dira toujours *Gloria et honor patri*, *etc.* et non pas simplement *Gloria patri*, *etc.* [e] qu'on dira aussi *Gloria* dans les répons.

11°. Que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on lira publiquement aux offices l'apocalypse comme un livre divin. [f]

12°. Qu'on ne différera pas de donner la bénédiction après la communion, mais qu'on la donnera partout entre le *Pater* et la communion. Ce canon est contre les évêques et les prêtres qui suivaient l'usage de Rome : [g] *nonnulli sacerdotes post dictam orationem dominicam statim communicant, et posteà benedictionem in populo dant, quod deinceps*

(a) *Can.* 11. (b) *Can.* 12. (c) *Can.* 13. (d) *Can.* 14.
(e) *Can.* 15 *et* 16. (f) *Can.* 17. (g) *Can.* 18.

*interdicimus ; sed post orationem dominicam et conjunctionem panis et calicis benedictio in populum sequatur, et tunc demùm corporis et sanguinis Domini sacramentum sumatur, eo videlicet ordine, ut sacerdos et levita ante altare communicent, in choro clerus, extrà chorum populus.*

13°. Que les prêtres destinés à régir les paroisses, (a) recevront de l'évêque le livre des offices, afin qu'ils soient bien instruits de leurs fonctions, et qu'ils ne fassent pas de faute dans l'administration des sacremens : *libellum* officialem *à sacerdote suo accipiant, ut ad ecclesias sibi deputatas instructi accedant.*

Voilà les livres et le réglement touchant les offices. On ne parle point de faire un nouvel ordre ni de nouveaux livres. Il ne s'agit que de les suivre uniformément dans tous les états des Goths, en Espagne et dans la Gaule Narbonnaise, qui a été à eux jusqu'à ce que Narbonne fut prise par les Français, (sous Pepin l'an 759.) L'ancienne notice des diocèses donnée par Garsias (b) marque ainsi les siéges qui étaient suffragans de Narbonne : Béziers, Agde, Magalone [Montpellier], Nismes, Lodève, Carcassone et Elne [Perpignan.]

X. Conservation des anciens usages antérieurs à saint Isidore.

Le recueil des offices n'est pas donné comme nouveau, mais comme renfermant beaucoup de choses anciennes.

1°. Saint Isidore croyait que l'ordre de la messe venait originairement de saint Pierre.

2°. On distinguait parmi eux des rites anciens. C'est ainsi que selon l'ancienne tradition de leurs églises, on chantait en tout temps l'*alleluia*, excepté le carême : *in Africanis regionibus*, dit saint Isidore, (c) *non omni tempore, sed tantùm dominicis diebus et quinquaginta post Domini resurrectionem* alleluia *cantatur; verùm apud nos secundùm*

(a) *Can.* 26.
(b) Post annum 569. *t.* 5. *Conc. p.* 883.
(c) *Isid. eccl. off. l.* 1. *c.* 13.

*antiquam Hispaniarum traditionem, præter dies iejuniorum vel quadragesimæ, omni tempore canitur* alleluia.

3°. Le Cardinal Bona a fort bien remarqué que la messe de saint Martin désigne un temps plus ancien que saint Isidore; car on lit dans une oraison de l'office de saint Martin, *hunc virum quem ætatis nostræ tempora protulerunt, jubeas auxilium nostris ferre temporibus*: or saint Martin est mort l'an 400, et cette expression *ætatis nostræ tempora* ne doit guère s'étendre au delà d'une centaine d'années. Je croirais volontiers que cette messe fut mise dans le missel d'Espagne lorsque le roi des Suèves, encore arien, fit bâtir, pour obtenir la guérison de son fils, une église en l'honneur de saint Martin, et y fit apporter de Tours des reliques de ce saint, qui arrivèrent en Galice en même temps que saint Martin de Brague, vers l'an 550. Tous ces faits, la guérison de la lèpre, l'église bâtie et les reliques apportées sont marqués dans saint Grégoire de Tours au premier livre des miracles de saint Martin (*c.* 11.) et au cinquième livre de l'histoire de France. (*c.* 28.) Le moine Aimoin (a) a ajouté que Martin de Brague fut sacré évêque dans cette église, qui est la première de celles qui ont été bâties en Espagne en l'honneur de saint Martin.

4°. Le symbole a été dit à la messe, et placé entre la consécration et la communion en 589, avant saint Isidore; l'ordre de l'office était donc antérieur à ce saint, et l'on a lieu de regarder le missel et le bréviaire qui portent son nom, comme une compilation d'un reste d'anciens usages d'Espagne, de plusieurs d'Orient, et principalement de ceux des Gaules; car en comparant le missel Mozarabe avec les missels Gallicans, on y voit presque un même ordre, et il n'y a de la différence dans les oraisons des messes qu'à cause qu'elles sont composées de termes différens.

(a) *Hist. Franc. l.* 3. *c.* 39. *Biblioth. vet. Hisp. t.* 1. *p.* 216.

XI. Offices ajoutés par saint Ildefonse et par saint Julien.

Après saint Isidore, saint Ildefonse qui fut fait évêque de Tolède en 559, et qui mourut en 669, composa quelques messes : une de saint Côme et de saint Damien, une de sainte Léocadie, et celle de l'Annonciation, lorsque le dixième Concile de Tolède eut transféré en 656 cette fête au huitième jour avant Noël. [a] Saint Julien, évêque de Tolède (mort en 690) retoucha le missel, et composa lui même entièrement quelques messes : *Librum missarum de toto circulo anni in quatuor partes divisum, in quibus aliquas vetustatis incuriâ vitiatas ac semiplenas emendavit atque complevit, aliquas verò ex toto composuit.* [b]

XII. Le missel appelé Gothique et ensuite Mozarabe. Origine de ce nom.

Ce missel, aussi bien que le bréviaire, a été nommé Gothique, parce qu'il était à l'usage des Goths, et depuis le VIII^e. siècle il a été appelé plus communément Mozarabe, du nom qu'eurent les Chrétiens qui prirent le parti de vivre durement sous la domination des Maures, achetant par un tribut la permission de vivre selon leurs lois et leurs coutumes, ainsi que le dit Rodéric, archevêque de Tolède qui écrivait au commencement du XIII^e. siècle : [c] *Qui in Hispaniis servituti barbaricæ mancipati elegerunt degere sub tributo, permissi sunt uti lege et ecclesiasticis institutis, et habere pontifices et ecclesiasticos sacerdotes, apud quos viguit officium Isidori et Leandri ; et viget hodiè in sex parochiis Toletanis.* Cet auteur croit que les chrétiens étaient appelés *Mozarabes*, ou plutôt *Mixtarabes*, parce qu'ils vivaient avec les arabes : [d] *Mixti Arabes eò quod mixti Arabibus convivebant, quorum hodiè nomen apud nos perseverat et genus ;* mais Edouard Pocock, très-savant dans la langue, a remarqué après [e] Abulpharage qu'on ne donnait

(a) *Bibl. vet. Hisp. p.* 290. (b) *Felix. append. ad. lib. de Script.* (c) *Rer. Hisp. l.* 4. *c.* 3. (d) *L.* 3. *c.* 23. (e) *Specim. Hist. Arab.*

le nom d'arabe qu'à ceux qui descendaient des premiers habitans de l'Arabie, et que tous ceux qui vivaient parmi eux sans en descendre, étaient appelés *Mostarabes*, c'est-à-dire, Arabes externes, pour les distinguer des arabes d'origine ; et les Espagnols òtant ordinairement le T de ces sortes de mots, ont prononcé *Moçarabe*, comme ils ont dit *Saragoça* au lieu de *Saragosta*.

---

## ARTICLE II.

*Erreurs attribuées au missel Mozarabe corrigées. Histoire de l'introduction du missel Romain-Gallican en Espagne. Rétablissement du missel Mozarabe par le Cardinal Ximenès.*

---

### I. Erreur touchant la filiation adoptive.

Quoique le missel Mozarabe eut été dressé et retouché par de saints et savans personnages, il s'y trouva cependant des erreurs vers la fin du VIIIᵉ. siècle, soit qu'elles s'y fussent glissées par inadvertance, soit que ce fut par l'adresse et la malice de quelques évèques d'Espagne qui soutenaient l'hérésie de la filiation adoptive de Jésus-Christ. Félix, évêque d'Urgel, et Elipand, archevèque de Tolède, étaient les chefs de cette nouvelle secte. Ils abusaient de plusieurs textes des Pères qu'ils ne craignirent pas de corrompre. Ils citèrent aussi pour leur défense des oraisons du missel d'Espagne, dans lesquelles les termes d'*adoptif* et d'*adoption* sont appliqués à Jésus-Christ, et ils ajoutent que ces oraisons avaient été dites et par conséquent approuvées par saint Eugène, saint Ildephonse et saint Julien, tous trois évêques de Tolède. Le Concile de Francfort en 794 condamna cette hérésie, et les évêques de ce Concile écrivant aux évêques d'Espagne pour

les faire revenir de leur erreur, rapportent l'objection tirée du missel en ces termes : (a) *Sequitur in eodem libello vestro, item prædecessores nostri Eugenius, Hildephonsus, Julianus, Toletanæ sedis antistites in suis dogmatibus ità dixerunt in missâ de cœnâ Domini :* Qui per adoptivi hominis passionem dum suo non indulsit corpori. *Item in missâ de ascensione Domini :* Hodiè Salvator noster post adoptionem carnis sedem repetivit deitatis ; *et cætera quæ ex parentum vestrorum dictis posuistis.* Les Pères du Concile opposent à cette objection les textes de l'Évangile et de saint Paul où Jésus-Christ est appelé vrai et propre fils de Dieu le Père ; et c'est à ce témoignage, disent les Pères, qu'il faut se rendre plutôt qu'à celui d'Ildephonse : si dans ses oraisons il l'a nommé *fils adoptif*, saint Grégoire, pape, l'a toujours appelé *fils unique* dans les oraisons de son missel. (b) Ils citent pour ce sujet les oraisons du lundi et du mercredi de la Semaine sainte, celle de l'Ascension et celle de la croix : (c) *Melius est testimonio Dei patris credere de suo filio, quàm Hildephonsi vestri, qui tales vobis composuit preces in missarum solemniis, quales universalis et sancta Dei non habet Ecclesia, nec vos in illis exaudiri putamus. Et si Hildephonsus vester in orationibus suis Christum adoptivum nominavit, noster verò Gregorius pontifex Romanæ sedis, et clarissimus toto orbe doctor, in suis orationibus semper eum unigenitum nominare non dubitavit, in oratione enim, etc.*

**II. Alcuin prouve que le missel avait été corrompu, et qu'il fallait le corriger.**

Quatre ans après ce Concile, Alcuin composa

(a) *Conc. t. VII. p.* 1034.

(b) Les évêques, sans entrer dans aucune discussion sur les vrais auteurs des missels, parlent de celui d'Espagne comme s'il avait été composé par saint Ildephonse, et de celui de Rome comme si saint Grégoire en était l'auteur, parce qu'il leur suffit que ces saints se soient servis de ces missels pour en être les pères et les approbateurs.

(c) *Ibid.*

sept livres contre Félix ; et dans le septième il traite de nouveau l'objection tirée des oraisons du missel d'Espagne, et il soupçonne Félix de les avoir mal rapportées ou corrompues, en mettant les mots *adoptionem* ou *adoptivi*, au lieu d'*adsumptionem* et *adsumpti :* (a) *præsules quoque Hispaniarum inducis, quos tu Orthodoxos dicis ; in his quæ posuisti orationibus, indubitanter hæretici esse dignoscuntur, nisi fortè et eorum dicta (sicut in cæteris solebas) depravares, scilicet ut quod illi benedixerunt, tu in adjumentum erroris tui mutare, et alterum pro altero mittere ausus sis. Adserunt enim quidam ex illis Patribus, ubi tu dixisti vel* adoptionem *vel* adoptivi hominis, *eos dixisse pro* (b) adsumptionem *et pro* adoptivi adsumpti, *et in hoc quoque tua malivola arguitur pertinacia.*

Il conclut que quand même ces paroles seraient fidèlement rapportées, on ne devrait pas beaucoup s'en mettre en peine, parce qu'il faut s'en tenir à la vérité qui est universellement enseignée de la manière qu'elle est exposée dans le missel de l'église romaine : (c) *Sed sive mutata, sive, ut ab eis sunt dicta, hæc eadem testimonia à te sint posita, non magnoperè curandum est. Nos enim Romanâ plus auctoritate quàm Hispana, veritate adsertionis et fidei nostræ fulciri desideramus, licet nec illa reprobemus ; in his tamen quæ catholicè dicuntur, unusquisque in hoc se refutandum sciat, in quo ab universali dissentit ecclesiâ. Romana igitur ecclesia quæ à Catholicis et rectè credentibus sequenda esse probatur, se per verum filium Dei et in missarum solemniis, et in cæteris quoque omnibus scriptis suis vel in epistolis fateri solet eum qui pro nostrâ salute homo fieri dignatus est, et crucis subire tormentum.*

(a) *Lib. 7. advers. Fel. Urg. p.* 895.
(b) *Adde* adoptionem. (c) *Ibid.*

III. Nouvelles réflexions d'Alcuin contre Elipand sur la corruption du missel.

Félix touché de toutes ces raisons fit pénitence, et professa la foi catholique. Elipand, quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, persista encore avec feu quelques années dans son erreur, et il ne l'abandonna que peu de temps avant sa mort. L'an 800, Alcuin composa quatre livres contre lui, et revenant à l'objection tirée du missel d'Espagne, il paraît persuadé qu'elles avaient été corrompues, parce qu'elles ne forment pas un sens lié et raisonnable en y disant le mot *adoptivi* au lieu du mot *adsumpti* qui devait y être anciennement : (a) *dicis in cœnâ Domini hujusmodi haberi orationem in eorum sacramentis :* qui per adoptivi hominis passionem, dum suo non indulget corpori, nostro demùm, id est iterùm, non pepercit : *cujus petitionis verba sibi omninò non cohærent, et videtur à quibusdam corruptoribus pro* adsumpti hominis, adoptivi *positum esse, quodque sequitur*, nostro demùm, id est iterùm, non pepercit : *sensu videlicet caret, nec satis lucet quid his verbis significari voluit, qui hæc verba ad deprecandum Deum composuit.* Alcuin soupçonna de la même corruption la préface de cette messe, (b) *in præfatione verò ubi dicis :* et Jesu Christo filio tuo Domino nostro, qui pietati tuæ per adoptivi hominis passionem, *et fortè ibi in antiquioribus exemplariis*, adsumpti hominis *positum fuit, sed corruptum posteà.* Il en dit autant des termes de la messe de l'Ascension, et il explique ce qu'on citait de la messe de saint Spérat : il était persuadé que ces expressions repréhensibles ne pouvaient pas avoir été anciennement dans le missel d'Espagne, parce qu'on ne trouvait rien de semblable dans les écrits du saint et célèbre docteur Isidore, ni dans ceux de Julien Pomère, ni dans les lettres synodales des Conciles de Tolède, où il n'y a rien que de très-catholique. C'était donc là des corruptions faites par

(a) *Alc. advers. Elip. l. 2. p. 953.* (b) *Ibid.*

des auteurs postérieurs : [a] *Ideò magis æstimandum est juniores quoslibet hujus novæ infidelitatis catenis colligatos, ad perditionem sui ipsorum dicta sanctorum corrumpere doctorum, et suorum pessimâ pertinacia maculare nomen parentum, cui audaciæ nil scelestius vel atrocius esse poterit. Et hoc ex eo veri esse simile videtur, quia probatissimorum in Christi Ecclesiâ doctorum, et omnibus acceptabilium catholicas sententias, vel perverso interpretari sensu, vel perfidâ vos immutari temeritate agnovimus, veluti in aliquibus probavimus locis.*

IV. Correction du missel.

Les réflexions d'Alcuin étaient très-judicieuses, et elles servirent beaucoup pour faire disparaître des missels d'Espagne toutes ces expressions qui pouvaient être favorables à l'erreur de la filiation adoptive de Jésus-Christ. Il n'y en a aucune dans le missel Mozarabe que nous avons. [b] On y lit *adsumpti hominis*, et non pas *adoptivi* ; et il y a lieu de croire que les corrections furent faites aussitôt que l'erreur n'eut plus de sectateurs ; car en 918, Ordono, roi de Léon, et Sisenand évêque de Compostelle, ayant envoyé [c] le prêtre Jean à Rome, il s'éleva une grande dispute sur le missel Mozarabe : on conféra les livres de Rome avec ceux d'Espagne ; et après beaucoup de discussions et à Rome et en Espagne, il fut conclu dans un Concile en présence du Pape, qu'il n'y avait rien contre la vérité catholique, et qu'on se contenterait de se conformer entièrement au missel romain en prononçant les paroles sacramentelles de la consécration ; au lieu que dans le missel Mozarabe on lit : *hoc*

(a) *Ibid. p.* 955.

(b) On n'en trouve point dans le missel Mozarabe à la messe du Jeudi-saint, mais on lit dans la préface, (appelée toujours *inlatio*) du jeudi de Pâques : *per adsumpti hominis passionem* ; et à la messe de l'Ascension, *post adsumptionem carnis*, dans la préface, c'est-à-dire, dans la monition de l'oraison qui est le commencement de la messe des fidèles.

(c) *Bar. Ann. ex Ambr. Moral. Chron. Hisp. l.* 15. *c.* 47.

*est corpus meum quod pro vobis tradetur, et hic est calix novi testamenti in meo sanguine qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.*

**V. Les Papes s'appliquent à faire recevoir le rit romain en Espagne, et ils sont appuyés par la reine qui était de France.**

Mais au siècle suivant on ne fut plus si indulgent à Rome sur cet office ; les Papes Alexandre II, Grégoire VII. et Urbain II., n'oublièrent rien durant trente ans pour lui substituer dans toute l'Espagne l'office romain ; en quoi ils furent aidés par la reine Constance qui était de France. Voyons avec quelque ordre les pays et les églises où l'on fit recevoir l'office romain.

1°. Le Concile de Jaca que le Père Labbe, après Jérôme Surita [a] met en 1060, et que le Père Pagi place mieux en 1063, sous le premier roi d'Arragon Ramir (qui mourut cette année) paraît le premier où il fut ordonné d'abroger l'office gothique : [b] *Data Sacerdotibus lex, ne quo alio more quàm Romano precarentur ; neque Gothicâ, utpote peregrinâ, piacula exsolverentur.* Les moines ne se rendirent pas facilement, et l'office romain ne fut admis dans le célèbre monastère de saint Jean de la Pegna que l'an 1071. L'époque en est marquée comme un fait très-mémorable, [c] la neuvième année du roi Sanche, fils de Ramir : *Erâ M. C. IX anno nono regni ejusdem gloriosissimi principis Sanctii Ranimires, primo verò ingressionis Romani officii in sancto Joanne.*

**VI. L'office romain reçu en Catalogne.**

2°. Le Pape Alexandre II. envoya légat en Espagne le Cardinal Hugues pour soutenir les intérêts et les usages de Rome ; et selon Diago, dans son *Histoire des comtes de Barcelone* (imprimée en espagnol à Barcelone même en 1603), ce Cardinal as-

(a) *Surita, l.* 1. *c.* 18. *Pagi, an.* 1060. *n.* 2.
(b) *Conc. t.* 9. *p.* 1112.
(c) *Moret. l.* 2. *c.* 11. *Pagi, ann.* 1063. *n.* 10.

sembla un Concile dans cette ville, où il vint à bout de faire recevoir l'office romain. Diago n'apporte d'autres preuves de ce Concile que le témoignage des écrivains catalans qui en avaient parlé avant lui, et M. Baluze, ainsi que M. de Marca, dans l'*Histoire de Béarn*, ont cru ce Concile supposé. Véritablement on ne peut pas dire qu'il se soit tenu un concile pour abroger les lois gothiques, et faire recevoir les nouvelles lois données par le comte Raymond Béranger, et par la comtesse Adalmodis sa femme qui était française; car dans cette assemblée où les nouvelles lois furent arrêtées et publiées, on ne voit que les grands et les seigneurs de l'état, sans aucune mention des évêques. Cela paraît par la préface (a) qui est à la tête du recueil de ces lois intitulées, *Usatici Barcinonenses*. On ne peut pas non plus croire qu'il se soit tenu un concile pour introduire le rit romain à Barcelone, parce qu'on sait que cette ville fut prise l'an 801 par Charlemagne et par Louis-le-Débonnaire son fils; que les Sarrasins, qui en étaient les maîtres, et tous les habitans en furent chassés; que Charlemagne y envoya une colonie de ses sujets de France (surtout de ceux du Languedoc), et que cet empereur si zélé pour l'office romain, ne manqua pas de l'établir cette même année à Barcelone. Mais il est fort croyable que l'office romain n'était pas reçu dans tout l'état, et que le Concile assemblé en 1068 le fit recevoir généralement dans toutes les églises. Ainsi suivant les réflexions du P. Pagi (b) il faut distinguer l'assemblée où il n'y avait que les grands de l'état (c) qui reçurent les nouvelles lois, d'avec le concile dont parle Diago, dans lequel le légat du Pape Alexandre II. se trouvant appuyé de la princesse Adalmo-

(a) Hæc sunt usaria de curialibus usibus, quos constituerunt tenere in eorum patriâ omni tempore Dominus Raymundus Barcinonensis, vetus Comes et Adalmodis ejus conjux, assentione et exclamatione illorum terræ magnatum, videlicet Pontii vice-comitis Gerundæ, etc.

(b) *In annal. Bar. an.* 1064. *n.* 7. *et* 8. (c) *Diago. c.* 58.

dis, qui était française, et à qui tous les historiens donnent un esprit supérieur, fit recevoir des règlemens pour la discipline du clergé et pour la réception générale de l'office romain.

3°. Le Pape Grégoire VII, qui fut beaucoup plus zélé que tous ses prédécesseurs, pour établir partout les usages de Rome, écrivit en 1074 [a] séparément et conjointement à Sanche, roi d'Arragon, et à Alphonse, roi de Castille, pour les engager à soutenir la résolution prise de faire recevoir l'office romain dans tous leurs états. Il recommanda en 1076 à Siméon, qu'il appelle évèque des Espagnes, [b] d'introduire l'office romain en Galice, dans toute l'Espagne, et partout où il pourrait; et en 1080 il congratule Alphonse roi de Castille, d'avoir fait prendre l'ordre romain dans les églises de son royaume: [c] *Noverit excellentia tua, dilectissime, unum admodum nobis, imò clementiæ divinæ placere quod in ecclesiis regni tui, matris omnium sanctæ romanæ Ecclesiæ ordinem recipi et ex antiquo more celebrari effeceris*; mais ce n'était pas encore partout. Le roi y trouva beaucoup d'obstacles, et sa femme Constance de Bourgogne les lui fit surmonter. Rodéric de Tolède dit que c'est cette princesse de France qui l'avait engagé à écrire à Grégoire VII: [d] *Ad instantiam uxoris suæ reginæ Constantiæ quæ erat de partibus Galliarum, misit Romam ad Gregorium papam septimum, ut in Hispaniis, omisso Toletano, Romanum, seu Gallicanum officium servaretur.* L'année que ce Pape mourut, le roi Alphonse fut maître de toute la Castille, prenant Tolède le 25 de mai l'an 1085, où il n'eut pas peu de peine à changer le rit de cette église.

VII. Soulèvement en Espagne. Épreuves du duel et du feu pour le rit gothique. — VIII. Le roi Alphonse fait recevoir le rit romain-gallican. — IX. On abandonne les caractères gothiques pour prendre ceux de France.

Le Pape Urbain II., l'an 1088, envoya légat en

(a) *Ep.* 63. *et* 64. *l.* 1. (b) *Ep.* 18. *l.* 3. (c) *Ep.* 2. *l.* 9.
(d) *Rer. Hisp. l.* 6. *c.* 26. *et* 27.

Espagne, Richard abbé de saint Victor de Marseille. Il le révoqua l'an 1090, et avant cette révocation (si l'on en croit Rodéric de Tolède) la suppression de l'office gothique causa un soulèvement parmi le peuple et les grands du royaume. Il fallut recourir aux épreuves du duel et du feu. Le roi choisit un homme pour l'office romain-gallican, le peuple en choisit un autre pour le gothique. Le champion du romain-gallican fut tué: n'importe, le roi ne se rendit pas. On jeûne trois jours, après lesquels, en présence du primat, du légat, du clergé, de tout le monde, on allume un grand feu où l'on jette les livres des deux offices. Les flammes enlèvent le romain-gallican et le consument tout-à-fait, au lieu que l'office de Tolède subsiste entièrement. Ces sortes d'épreuves pourraient être embarrassantes, si elles étaient rapportées par un auteur contemporain digne de foi: mais on ne les trouve que dans Rodéric de Tolède, qui est mort en 1247, et qui n'en parle que sur des ouï-dire sans citer aucun auteur. Il faut seulement apprendre de lui que le missel romain, tel qu'il était alors en usage en France, ou pour mieux dire en quelques églises de France, fut reçu par ordre du roi Alphonse dans toute l'Espagne, à la réserve de quelques monastères: (a) *Minitans resistentibus, præcepit ut Gallicanum officium in omnibus regni sui finibus servaretur. Et tunc cuntis flentibus et dolentibus inolevit proverbium*, Quò volunt reges vadunt leges. *Et tunc Gallicanum officium tàm in psalterio quàm in aliis nunquàm ante susceptum, fuit in Hispaniis observatum, et etiam translatio psalterii in plurimis ecclesiis cathedralibus et monasteriis adhuc hodiè recitatur.* Selon ce témoignage il n'y avait plus que l'ancienne version du Psautier qui fût conservée dans quelques cathédrales; et cette exception montre que la messe ne s'y disait plus selon le rit gothique. On alla même jusqu'à ôter l'usage des

(a) *Ibid.*

anciens caractères des Goths. En effet le même Roderic et Sandoval, dans la vie d'Alphonse VI [a] nous apprennent qu'en 1191 le roi assembla un Concile dans la ville de Léon, en présence des légats du pape, de l'archevêque de Tolède, de plusieurs évêques et de plusieurs abbés; que l'on y confirma l'usage de l'office romain-gallican, et que l'on convint qu'en abandonnant l'office gothique, on abandonnerait même les caractères que l'évêque Ulphilas avait donnés aux Goths: [b] *Interfuit autem Renerius legatus, et romanæ ecclesiæ cardinalis, ibidemque celebrato concilio cum Bernardo Toletano primate multa de officiis ecclesiæ statuerunt, et etiam de cætero omnes scriptores missâ litterâ Toletanâ quam Gulfilas episcopus adinvenit, Gallicis litteris uterentur.*

X. Rétablissement de l'office Mozarabe à Tolède.

Cet office ne subsistait donc plus dans aucune église cathédrale au commencement du XIII^e. siècle, comme Rodéric vient de le dire, et il ne paraît pas qu'il s'observât nulle part à la fin du XV^e. siècle. Mais le Cardinal Ximenès, craignant qu'il ne s'abolît de telle manière qu'on en perdît le souvenir, fit imprimer à Tolède le missel Mozarabe en 1500, et le bréviaire en 1502; et il fit bâtir une chapelle (joignant la cathédrale) où il fonda des chanoines, et autant de clercs qu'il en fallait pour y célébrer tous les jours cet office.

Ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés qu'on put venir à bout de rétablir ce missel et ce bréviaire. Le Cardinal Ximenès employa pour ce sujet un habile chanoine de la cathédrale de Tolède [c], lequel en lui rendant compte de l'ouvrage qu'il avait entrepris, le loue d'avoir fait revivre des offices qui avaient été abandonnés depuis long-temps; *quæ dimissa jamdiu fuerant*, qui étaient presque inconnus; *obsoleta nostræ religionis arcana tanto stu-*

(a) *P.* 91. *et seq.* (b) *Rer. Hisp. l.* 6. *c.* 30. *Conc. t.* 10. *p.* 451.
(c) Alphonse Ortius.

*dio renovare institueris*, et qu'il était si important de remettre au jour, pour ne pas laisser entièrement dans l'oubli des monumens si illustres de notre foi ; *ne tam illustria fidei nostræ mysteria abdita jam penitùs interirent*. On ne trouvait plus ces monumens qu'en des caractères qui avaient été abandonnés depuis l'an 1100 ; et il fallut les écrire en caractères communs et usités pour faciliter le moyen de les lire exactement ; *ut incipiant Nostrates majorum suorum monimenta, incultis caracteribus hactenùs obstrusa.... respicere ac proprius intueri.*

A la difficulté des caractères se joignit celle de trouver ces offices tous entiers et réunis dans un même corps. Cela ne se trouvant point, on se crut obligé de substituer des rubriques et des pratiques au lieu de celles qu'on croyait perdues ou abolies ; *dispersis in ordinem redactis.... seu abolita multa resartiens tuo jussu ut valui omnia illustravi.* C'est sans doute ce qui fit joindre au missel (qu'on voulut mettre en lumière) des pratiques du missel de Tolède tel qu'il était en usage dans la cathédrale à la fin du XV^e^. siècle, comme nous le verrons bientôt.

Ce missel n'a été entièrement en usage que dans la chapelle du Cardinal Ximenès. Roblès, curé de Tolède, dit, dans la vie de ce Cardinal (écrite et imprimée en espagnol à Tolède en 1604), [a] que cet office ne se fait nulle autre part que dans cette

(a) Au sixième tome de la Bibliothèque des Pères imprimée à Paris en 1644, on a mis en latin un extrait de Roblès où on lit (*p.* 120.) *In unicâ Ædiculâ sacrâ Muzarabum sanctæ ecclesiæ Toletanæ, de quâ supra verba fecimus, dicitur cum tono istud officium et sacrum perpetuò singulis diebus. Neque verò audimus ullà in parte ad hodiernam usque diem ita conservari, præterquam istic. Canitur in hac Ædiculà missa singulis diebus Dominicis ; in sex ecclesiis verò Muzarabicis, quæ illæsæ in eversione Hispaniæ perdurarunt, canitur missa die advocationis sanctorum quibus dicatæ fuerunt.* Ce mot *Advocatio* ou *Vocatio* est en usage dans le breviaire Mozarabe, quand il y est fait mention des Saints auxquels les eglises sont dédiees.

chapelle, et que l'on y chante chaque jour l'office et tous les dimanches la messe ; il ajoute seulement que dans six anciennes églises qu'on appelle Mozarabes, parce qu'elles subsistent depuis que les chrétiens furent ainsi appelés, on chante la messe selon ce rit le jour de la fête des Saints auxquels elles sont dédiées.

Un docteur de Salamanque la fait aussi chanter en certains jours dans une chapelle qui joint la cathédrale de cette ville, et nous devons ajouter que c'est selon le rit du missel imprimé ; et non pas selon l'ancien rit Mozarabe, lequel, comme nous avons dit, n'était plus en usage dans aucune église.

Il est fort remarquable que le rétablissement de l'office Mozarabe se soit fait par la seule autorité du cardinal Ximenès, sans qu'il paraisse qu'on ait demandé ou obtenu aucune permission de Rome. On voit seulement dans Roblès que Paul III. entendant parler de ce missel (dont les exemplaires sont très-rares) voulut le voir, et que l'ayant vu il le fit mettre dans la bibliothèque du Vatican ; ce qui a été regardé depuis comme une approbation : preuve (en passant) qu'on ne doit pas désespérer de voir rétablir un jour en quelque église de France l'ancienne liturgie gallicane, du moins en certaines fêtes, si quelque évêque a autant d'autorité et de zèle que le Cardinal Ximenès pour l'entreprendre.

### §. I. *Remarques sur le Missel Mozarabe du Cardinal Ximenès.*

Melange du Mozarabe et du missel de Tolède, qui était Romain-Gallican.

Ce missel Mozarabe imprimé à Tolède en 1500, par l'ordre du Cardinal Ximenès, a trompé plusieurs personnes qui en ont donné des extraits, ou qui en ont cité des endroits comme étant du vrai Mozarabe, lesquels cependant n'en sont certainement pas. Afin qu'on ne s'y trompe plus, il est important de remarquer que ce Cardinal inséra dans

son missel Mozarabe (sans le marquer nullement) plusieurs rubriques et plusieurs oraisons du missel qui était en usage de son temps dans la cathédrale de Tolède ; et l'on jugera facilement par là qu'il contient beaucoup de choses récentes, et par conséquent de beaucoup postérieures à saint Léandre et à saint Isidore. Selon ce nouveau missel Mozarabe le prêtre dit l'*Ave Maria* en commençant de prendre les habits sacerdotaux ; il prend l'amict, en disant : *pone Domine in capite meo galeam* ; et l'amict n'était point en usage au temps de saint Léandre ni de saint Isidore. Dès qu'il est arrivé à l'autel, il dit encore l'*Ave Maria* avant la confession ; *faciat confessionem dicendo priùs* Ave Maria, *fol.* 218. On sait que ce n'est que depuis quelques siècles qu'on dit l'*Ave Maria* à l'office. Après la postcommunion, et avant que de quitter l'autel, il dit le *Salve Regina*, comme font les Carmes ; (a) or la coutume de dire cette antienne paraît n'avoir été introduite qu'au temps des Croisades, sous le Pape Urbain II., qui institua l'office de la sainte Vierge sur la fin du XI^e. siècle.

Dans le canon, en rapportant les paroles de la consécration de l'hostie et du calice en ces termes.... QUOD PRO VOBIS TRADETUR. *Hic elevetur corpus*.... IN REMISSIONEM PECCATORUM. *Hic elevetur calix coopertus cum filiola*, n'aurait-on pas tout lieu de croire, que selon l'ancien missel gothique de saint Léandre et de saint Isidore, on faisait l'élévation de l'hostie et du calice, surtout quand on lit cette note imprimée à la marge, *forma ista consecrationis ponitur ne antiquitas ignoretur, sed hodiè servatur traditio Ecclesiæ.* Cependant l'usage d'élever ainsi le calice était tout récent en Espagne au temps du Cardinal Ximenès. Nous l'apprenons par l'ordinaire des Domi-

(a) Durand, évêque de Mende, dit que Pierre, évêque de Compostelle, composa le *Salve Regina misericordiæ. Ration. l.* 4. *c.* 22. D'autres auteurs (moins anciens que Durand) l'attribuent à Hermannus Contractus, Bénédictin de l'abbaye d'Auge en Allemagne, qui est mort en 1054.

nicains, revu, corrigé, augmenté de plusieurs notes, et confirmé par le général de l'ordre à Salamanque en 1576. Le Père Jean de Palencia, qui donna ce recueil des notes tirées des chapitres généraux depuis l'an 1500, parle ainsi de l'élévation du calice : *In septimâ parte nota, quod calix non elevatur in verbis rubricæ stando, sed statim post consecrationem deponitur et cooperitur corporale, sed tamen jam usus habet quod elevetur, sed discoopertus, sicut etiam modò clerici omnes faciunt quotquot recitant secundùm ordinarium novum romanum.... elevare autem calicem cum filiolâ, sicut faciebant clerici et aliqui regulares, nova res est in Ecclesiâ.* On serait donc dans l'erreur si on croyait cette coutume bien ancienne; on y serait pareillement, si on attribuait au rit Mozarabe ce qui est inséré dans plusieurs autres endroits du missel du Cardinal Ximenès.

Il est évident que presque toutes les rubriques du dimanche des Rameaux, du Jeudi-saint et du Vendredi-saint, sont tirées du missel qui était en usage dans la cathédrale de Tolède au temps de ce Cardinal ; car on les lit presque toutes mot pour mot dans le missel de la même église de Tolède, imprimé en 1550, et il n'est pas moins certain que la plupart de ces rubriques étaient toutes récentes au temps de Ximenès. On lit par exemple au Vendredi-saint après l'adoration de la croix : *accipiat presbyter casulam nigram, et diaconus et subdiaconus dalmaticas nigras.* Qui ne sait que peu de temps avant l'an 1500, la tunique du sous-diacre était différente de la dalmatique du diacre, et que cette tunique n'était point appelée dalmatique? Il y a donc dans le missel Mozarabe imprimé, des choses qui étaient très-récentes au temps du Cardinal Ximenès ; et il y en a d'autres, qui étant déjà assez anciennes, ne viennent pourtant pas du missel Mozarabe, ni de l'ancien rit des églises d'Espagne. On s'y trompe souvent, à cause qu'elles ne

viennent pas du missel purement romain; mais on aurait pu voir que ces usages ont été tirés des missels que les églises de France avaient au XI[e]. siècle, et que ces églises avaient joint au missel romain qu'elles avaient reçu.

Au reste Roblès, curé de Tolède, qui écrivait, comme nous avons dit, à Tolède même en 1604, reconnaît qu'il y a dans ce missel Mozarabe plusieurs choses qui sont tirées du missel, dont la cathédrale se servait au temps du Cardinal Ximenès, et que c'est ce qui l'a fait nommer MIXTUM; (a) *adposuit autem missæ confessionem generalem cum oratione adorationis crucis, cæterisque orationibus quæ ante introitum dicuntur, et* Salve *in fine missæ. Et quia hæc et pleraque adjecit, ideò missale inscriptionem hanc habet:* MISSALE MIXTUM SECUNDUM REGULAM B. ISIDORI, DICTUM MUZARABES. Afin donc qu'on puisse connaître l'origine de ces additions, il faut d'abord remarquer en quoi les missels que les églises d'Espagne prirent vers l'an 1080, différent du pur romain, et en quoi ils conviennent avec les missels des églises de France de ce temps-là.

§. II. *Différences des missels des églises d'Espagne, depuis le onzième siècle, d'avec le pur Romain, et leur conformité avec les missels de France du onzième siècle.*

Nous avons déjà remarqué que des princesses de France mariées en Espagne, avaient beaucoup contribué à faire abandonner le rit Mozarabe. La reine Constance, fille du prince de Bourgogne, porta surtout fort vivement le roi de Castille son mari (Alphonse VI.), à faire recevoir le missel romain-gallican, celui sans doute que ses aumôniers ou chapelains avaient apporté de France.

Ce n'est point ici une simple conjecture; il n'y a qu'à comparer les anciens missels qui ont été en usage en Espagne avec ceux de France antérieurs

(a) *Bibl. Pat. t. VI. p.* 17.

à saint Pie V., pour être persuadé que c'est un fait constant. J'ai vu de ces missels d'Espagne manuscrits qui ont servi au diocèse de Girone, et que M. le duc de Noailles m'a communiqués. Ils fournissent plusieurs preuves de ce que je viens d'avancer, et le missel de l'église de Tolède réimprimé à Lyon en 1550, où tout est plus détaillé, le fait voir très-clairement.

Voici plusieurs endroits de ce missel qui diffèrent du missel romain, et qui sont conformes aux anciens missels de France.

1°. A l'office de Noël, l'évangile *Liber generationis* avant le *Te Deum*.

2°. Une prophétie avant l'épître aux quatre messes de Noël.

3°. Dans *l'ordo missæ: Confitemini Domino quoniam bonus, etc.* avant le *confiteor*.

4°. Le baiser de la croix en montant à l'autel, et l'antienne *Salve crux*, *etc.* avec une oraison.

5°. La prière *In conspectu tuo*, *Domine*, en étendant le corporal, comme dans les anciens missels de Narbonne, de Nismes et de plusieurs autres églises de France.

6°. La préparation de l'eau et du vin dans le calice avant l'évangile, comme font les Carmes et les Jacobins, et comme l'on faisait à Paris avant l'an 1615.

7°. L'offrande des fidèles et la bénédiction du pain qu'ils présentent, faite après l'oblation de l'hostie et du calice à l'autel.

8°. Le *Veni sancte Spiritus sanctificator*, *etc.* dit sur les *oblata* comme dans les missels gallicans du onzième siècle, selon la remarque du Micrologue vers l'an 1090, et la prière *Descendat hic angelus bene ✠ dictionis et consecrationis super hoc munus*, qu'on lit aussi dans plusieurs anciens missels de France.

9°. L'hostie baisée par le prêtre pour en recevoir la paix avant que de la donner.

10°. En donnant la paix, *habete osculum* (a) *dilectionis et pacis ut apti sitis sacrosanctis mysteriis Dei. Pax Christi*, *etc.*

11°. Avant que de prendre le corps de Notre-Seigneur. *Ave in œvum sanctissima caro Christi*, *etc.*

12°. Avant la réception du sang, *ave in œvum cœlestis potus*, *etc.*

13°. *Nunc dimittis* immédiatement après l'ablution

Toutes ces pratiques n'étaient pas du missel romain, elles venaient en partie des missels que les églises de France avaient eus jusqu'au temps de Charlemagne, et en partie des additions qu'elles y avaient faites au IXe. siècle.

---

## ARTICLE III.

*Ordre de la messe du missel Mozarabe, avec des remarques pour distinguer ce qui y était anciennement d'avec ce qui a été ajouté sur la fin du quinzième siècle.*

Quelques recherches que j'aie faites, et quelques soins que je me sois donnés, il n'a pas encore été possible de trouver en France un missel Mozarabe manuscrit, ni d'en faire venir un d'Espagne, quoique je me sois adressé à beaucoup de personnes de considération qui m'ont promis de s'y employer. En attendant qu'il me vienne quelqu'un de ces manuscrits, il faut voir l'*ordo missæ* du missel Mozarabe que le Cardinal Ximenès a fait imprimer, et marquer autant qu'il sera possible tout ce qu'on y a emprunté du missel de Tolède, tel qu'il était au temps de ce Cardinal (l'an 1500) pour discerner par là ce qui ne vient pas du rit Mozarabe.

(a) Au lieu d'*osculum* on lit *vinculum* dans presque tous les missels de France.

Le missel de Tolède (comme nous l'avons vu) contient ce que les missels romains-gallicans avaient de particulier au XI^e. siècle. Ainsi tout ce que le missel du Cardinal Ximenès présente d'entièrement conforme au missel romain-gallican, peut être censé ajouté au missel Mozarabe du XV^e. siècle; et ce qui ne s'y trouve pas, peut être regardé comme le pur Mozarabe. L'on peut aussi attribuer au Mozarabe des pratiques qui ne se trouvant pas dans le missel romain, ont été anciennement communes aux églises de France et d'Espagne.

Voici l'*ordo missæ* du missel du Cardinal Ximenès.

*Sacerdos ingressus ad sacrarium lavet manus dicendo* largire sensibus, etc. *Dicat quatuor* Ave, Maria.

*Muniat se signo crucis super quamlibet vestem.*

*Ad amictum: Pone Domine galeam salutis, etc.* Ce sont les mêmes prières que celles du missel de Tolède; elles sont aussi dans plusieurs missels de France et dans le missel romain. *Oratio: Deus qui de indignis dignos facis, etc. eat ad altare et faciat confessionem. Confitemini Domino quoniam bonus:* ℟. *Quoniam in seculum misericordia ejus. Confiteor Deo omnipotenti, etc.* de même qu'au missel de Tolède.

Le prêtre monte à l'autel et il le baise. Il baise aussi la croix en disant: *Salve crux pretiosa quæ in corpore Christi dedicata es.*

℣. *Adoramus te Christe et benedicimus tibi, etc. Oremus. Exaudi nos, etc.* de même que dans le missel de Tolède et dans plusieurs missels de France.

*Ad extendendum corporalia, oratio:* In tuo conspectu, Domine, etc. *Mundando Calicem:* Dignare, Domine, mundare vas istud in quo sumere pretiosum sanctum corpus tuum et sanguinem valeant, qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas Deus, per omnia secula.

*Quando ponit vinum:* Misce, quæsumus Domine, in calice isto quod manavit ex latere tuo, ut fiat in

remissionem peccatorum nostrorum, qui cum Patre.... per omnia secula seculorum.

Tout cela est de même dans le missel de Tolède et dans plusieurs anciens missels de France, qui marquent, comme ici, qu'on peut préparer l'eau et le vin dans le calice avant l'évangile, et aussitôt que le prêtre voudra.

*Ad missam : Officium.* C'est l'introït, et il est encore appelé de cette manière dans les missels des Chartreux, des Carmes, et des Dominicains.

Les introïts sont composés (à peu près comme les nôtres) d'une antienne suivie du *Gloria et honor Patri*, et après le *gloria* on répète l'antienne.

DOMINICA PRIMA ADVENTUS. *Ad missam, officium. Ecce super montes pedes evangelizantis pacem, alleluia, et annuntiantis bona, alleluia : celebra Juda festivitates tuas, alleluia, et redde Domino vota tua, alleluia. ℣. Dominus dabit verbum evangelizantibus in virtute multa. Ps. Et redde. ℣. Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto in secula seculorum. Amen. Ps. Et redde.*

DOMINICA PRIMA IN QUADRAGESIMA. *Ecce nunc tempus acceptabile, alleluia.* (a) *Ps. Ecce nunc dies salutis, alleluia. ℣. Dominus regnavit, decorem induit, induit Dominus fortitudinem, et præcinxit se. Ps. Ecce nunc. ℣. Gloria et honor.... seculorum.* ℟. *Amen.* Hic dicatur *Gloria in excelsis.* (b)

(a) Le quatrième Concile de Tolède, *Cap.* 11. avait défendu de chanter *alleluia* en carême. C'est donc ici la fin des *alleluia* pour la messe ; et l'on voit dans le bréviaire Mozarabe qu'on les disait encore à vêpres, et qu'on ne les quittait qu'aux matines du lundi ; preuve que c'était le commencement du carême ; car saint Isidore dit que ce n'est qu'aux jours de jeûne et en carême qu'on ne chante pas l'*alleluia : verùm, apud nos secundum antiquam Hispaniarum traditionem, præter dies jejuniorum vel Quadragesimæ, omni tempore canitur* alleluia. *S. Isid. off. Eccl. l.* 1. *c.* 3.

(b) Le *Gloria in excelsis* qui est dans l'*ordo missæ* est tiré du missel de Tolède, et il est par conséquent tout de même que le nôtre ; mais dans le bréviaire Mozarabe on trouve le *Gloria in excelsis* avec quelques mots de plus que dans le romain. Entre *glorificamus te* et *gratias agimus*, on dit *hymnum dicimus tibi ; et* après *Unigenite Jesu Christe*, on ajoute *altissime ;* il n'y a pas d'au-

On lit dans l'*Ordo missæ*, *Gloria in excelsis Deo, prosequatur à choro usque in finem per totum annum præter in adventum Domini, in quadragesimâ et in diebus feriis.* La coutume de dire le *Gloria in excelsis* à la messe est très-ancienne dans les églises d'Espagne; car on lit dans Ethérius et Béatus qui écrivaient en 785 contre Félix et Elipand, (a) *Sic in missâ, non solùm Dominicis diebus, sed etiam quibuscunque festivitatibus*, Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus *conclamamus*. Mais cette autorité ne nous fait pas voir l'exception que fait ici la rubrique: exception plus expressément marquée au premier dimanche de l'Avent en ces termes, *in adventu Domini non dicimus* Gloria in excelsis *dominicis diebus et feriis*. Ces rubriques sont tirées mot à mot du missel de Tolède; mais elles sont opposées au rit Mozarabe, selon lequel on dit le *Gloria in excelsis* pendant l'Avent. L'oraison qu'on a laissée après cette rubrique le prouve incontestablement; la voici: (b) *Deus, qui per angelicos choros adventum filii tui Domini nostri Jesu Christi annuntiare voluisti; qui per angelorum præconia* Gloria in excelsis Deo, et in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis, *adclamantibus demonstrasti; concede ut hujus dominicæ resurrectionis festivitate, pax terris reddita convalescat, et fraternæ dilectionis caritate innovata permaneat.* ℟. *Amen.*

La rubrique du premier dimanche de carême porte *dicatur Gloria in excelsis*, et elle fait voir en même temps que le *Gloria in excelsis* se dit à ce premier dimanche de carême auquel on a conservé les *alleluia*, et que le jeûne ne commençait selon le rit Mozarabe que le lundi comme à Milan.

Après le *Gloria in excelsis* il y a à toutes les fêtes une oraison qui a rapport avec cette hymne,

tres différences, si ce n'est qu'au lieu de *magnam gloriam tuam*, on dit *gloriam tuam magnam*, comme les Chartreux le disent encore aujourd'hui.

(a) *Eth. et Beat. l.* 1. *Bibl. Patr. t.* 13. *p.* 370.

(b) *Miss. Dom. I. Advent.*

après laquelle le prêtre dit, *per misericordiam tuam Deus noster qui es benedictus et vivis et omnia regis in secula seculorum.* ℟. *Amen. Domine sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.*

La prophétie ou la lecture de l'ancien Testament: *lectio N. prophetæ.* ℟. *Deo gratias.* Et à la fin ℟. *Amen.* Le prêtre dit, *Dominus sit semper vobiscum.*

L'*ordo missæ*, qui contient toute la messe de saint Jacques, marque ici l'hymne des trois enfans de la fournaise avec cette espèce d'antienne ou de préface: *Angelus Domini similiter descendit cum Ananiâ et sociis ejus in fornacem, etc.* Après on lit: *Benedictus es, Benedicite omnia opera Domini Domino, hymnum dicite et superexaltate eum in secula. Amen. Benedicite Anania, Azaria, Misael Dominum. Hymnum. Quia eripuit nos Deus ab inferis, et de manu mortis salvavit nos. Et eripuit nos de medio camino ardentis flammæ, in medio ignis eduxit nos.* Dicat presbyter: *Confitemini, etc.*

Cette hymne devait être chantée les dimanches et les fêtes, selon le quatorzième canon du quatrième Concile de Tolède qu'on voit ci-dessous; (a) cependant on ne la trouve pas marquée aux messes des dimanches, mais seulement au premier dimanche de carême en la manière suivante.

Tractus. *Daniel propheta. Tunc illi tres quasi uno ex ore hymnum canebant, et benedicebant Dominum de fornace, dicentes.*

Hic incipiat sacerdos *B. N. S.*

*Benedictus es, Domine Deus patrum nostrorum, et admirabilis et superexaltatus in secula. Amen.* ℣. *Benedictum nomen majestatis tuæ illud sanctum.*

(a) Hymnum quoque trium puerorum, in quo universa cœli terræque creatura Dominum collaudat, et quem Ecclesia catholica per totum orbem diffusa celebrat, quidam sacerdotes in missa dominicorum dierum et in solemnitatibus martyrum canere negligunt: proindè hoc sanctum concilium instituit ut per omnes ecclesias Hispaniæ et Galliæ omnium missarum solemnitate idem in pulpito decantetur: communionem amissuri, qui et antiquam hujus hymni consuetudinem, nostramque definitionem excesserint. *Conc. Tolet. IV. Can.* 14.

℟. *Et superexaltatus.* ℣. *Benedictus es qui vides abyssos: sedes super cherubim, et laudabilis et gloriosus in secula. Amen.* ℟. *Et super.* ℣. *Benedicite omnia opera Domini Dominum : benedicite angeli Dei Dominum, benedicite stellæ cœli Dominum.* ℟. *Hymnum dicite et superexaltate eum in secula. Amen.* ℣. *Benedicite filii hominum Dominum : benedicite sacerdotes Dei Dominum : benedicite sancti et humiles corde Dominum.* ℟. *Hymnum dicite.* ℣. *Benedicite Anania, Azaria et Misael Dominum. Hymnum.... in secula. Amen.* ℣. *Quia liberavit nos ab inferis et de manu mortis salvavit nos et eripuit nos de medio camino ardentis flammæ, et è medio ignis eduxit nos.* Dicat presbyter *Confitemini.* ℣. *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.* Psallendo. *Ne memor fueris Deus iniquitatum nostrarum antiquarum : citò apprehendat nos misericordia tua, Domine.* ℣. *Quoniam pauperes facti sumus valdè: adjuva nos Deus salutaris noster.* ℟. *Citò.*

La rubrique marque ici que le prêtre doit préparer le vin et l'eau dans le calice, mettre l'hostie sur la patène, la patène sur le calice, et se mettre à genoux au pied de l'autel pour faire les prières suivantes.

Preces. *Indulgentiam postulamus, Christe, exaudi, placare et miserere.* ℣. *Jesu unigenite Dei patris filius qui es immensæ bonitatis Dominus.* ℟. *Placare.* ℣. *Cuncti te gemitibus exorantes poscimus, cunctique simul deprecantes quæsumus.* ℟. *Placare.* ℣. *Tua jam clementia mala nostra superet: tuo jam sereno vultu in nos respice.* ℟. *Placare.* ℣. *Remove propitiùs tuam iracundiam, da peccatis finem, da labori requiem.* ℟. *Placare.* ℣. *Tranquillitatem temporum, rerum abundantiam, pacis quietem et salutis copiam.* ℟. *Placare.* ℣. *Remissionem omnium peccatorum quæsumus : indulge clemens mala quæ commisimus.* ℟. *Placare.*

Hic dicit sacerdos orationem submissâ voce,

*exaudi orationem nostram, Domine, gemitusque nostros auribus percipe; nos enim iniquitates nostras agnoscimus, et delicta nostra coram te pandimus: tibi Deus peccavimus, tibique profitentes veniam exposcimus, et quia recessimus à mandatis tuis, et legi tuæ minimè paruimus: convertere, Domine, super servos tuos, quos redemisti sanguine tuo. Indulge, quæsumus nobis, et peccatis nostris veniam tribue, tuæque pietatis misericordiam in nobis largire dignare.* ℟. *Amen.*

Lorsqu'on ne dit point l'hymne ni les prières, il y a toujours un trait appelé *psallendo*, et composé de plusieurs versets qui répondent à notre graduel; et après ce trait le prêtre ou le diacre annonce le silence; *Silentium facite. Sequentia epistolæ....* Le chœur répond *Deo gratias*, et à la fin *Amen.*

Le prêtre dit, *Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.* (a) *Lectio sancti evangelii secundùm N.* Le chœur répond, *Gloria tibi Domine*, et à la fin *Amen.*

Le prêtre, *Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.*

Et le chœur chante *lauda alleluia* avec un verset terminé par *alleluia*, suivant le douzième canon du quatrième Concile de Tolède, qui ordonna de chanter les laudes, ou l'*alleluia* après l'évangile.

Le prêtre fait l'oblation de l'hostie et du calice, et reçoit l'offrande des fidèles; alors le chœur chante l'offertoire qui est appelé *sacrificium* dans saint Isidore, aussi bien que dans l'*ordo missæ.*

En offrant l'hostie le prêtre dit, *acceptabilis sit*

(a) On lit dans Ethérius et Béatus, dans l'endroit que nous avons déjà cité, *sic cum evangelium à levitâ super altare levatur, à levitâ primum dicitur* Laus tibi, *et ab omnibus respondetur* Laus tibi Domine, Jesu Christe, rex æternæ gloriæ. *Præcedente evangelium cereorum lumine in signo gaudii et lætitiæ, eo quod tale nuntium diaconus, id est evangelium Domini nostri Jesu Christi, clarâ voce populo debet intonare. Tunc silentium omnibus imperat, et dicit* Lectio sancti evangelii secundùm Matthæum, *aut quemlibet ex tribus. Respondetur ab omni populo* Gloria tibi, Domine.

*majestati tuæ, omnipotens æterne Deus, hæc oblatio quam tibi offerimus pro reatibus et facinoribus nostris, et pro stabilitate sanctæ catholicæ et apostolicæ.... fidei cultoribus, per Christum Dominum nostrum. In nomine Patris † et Filii et Spiritûs sancti. Amen.*

Il prend le calice en disant pour le bénir, (*sanctificando sic*) *in nomine Patris † et Filii et Spiritûs sancti.*

Oratio.

*Offerimus tibi, Domine, calicem ad benedicendum sanguinem Christi filii tui, deprecamurque clementiam tuam, ut ante conspectum divinæ majestatis tuæ cum odore suavitatis ascendat, per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.*

Il met le calice sur l'autel, et il le couvre avec le corporal appelé *filiola* : *accipiat filiolam sine sanctificatione* (c'est-à-dire, sans une prière pour le bénir) et il dit l'oraison suivante.

Oratio.

*Hanc oblationem, quæsumus Domine, placatus admitte, et omnium offerentium eorum pro quibus tibi offertur, peccata indulge, per Christum Dominum nostrum. Amen.*

Et le prêtre incliné devant l'autel dit : *In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur, Domine, à te, et sic fiat sacrificium nostrum, ut à te suscipiamur hodiè, ut placeat tibi, Domine Deus. Veni sancte Spiritus sanctificator, sanctifica hoc sacrificium de manibus meis tibi præparatum.*

Saint Isidore attribue au Saint-Esprit la consécration de l'Eucharistie ; ce qui marque assez qu'on invoquait sa toute-puissance. Mais il n'indique cette invocation qu'en parlant de la prière du canon : [a] *Succedit confirmatio sacramenti, ut oblatio quæ Deo offertur, sanctificata per Spiritum sanctum, corporis et sanguinis confirmetur.* Je n'oserais déci-

(a) *Offic. Eccl.* 1. *c.* 15.

der si le *Veni sancte Spiritus sanctificator*, placé en cet endroit de la messe, vient de l'ancien rit des églises d'Espagne ou de nos anciens missels romains-gallicans, dont la plupart ont cette formule en cet endroit, c'est-à-dire, à l'oblation.

La rubrique ajoute qu'il encense, s'il veut, le sacrifice; et que se tournant vers le peuple il dit à haute voix, *adjuvate me fratres in orationibus vestris, et orate pro me ad Deum:* chorus. ℟. *Adjuvet te Pater et Filius et Spiritus sanctus.* (C'est ici la seule fois que le prêtre se tourne vers le peuple.) Il lave ses mains, et il dit en silence, incliné vers l'autel: *Accedam ad te in humilitate spiritûs mei, loquar ad te, quia multam spem et fortitudinem dedisti mihi. Tu ergo, fili David, qui relevatus mysterio, ad nos in carnem venisti, clave crucis tuæ secreta cordis mei adaperi, mittens unum de seraphim, qui candenti carbone illo qui de altari tuo sublatus est, sordentia labia mea emundet, mentem enubilet, docendi materiam subministret, ut lingua quæ proximorum utilitati per charitatem servit, ne erroris insonet casum, sed veritatis resultet sine fine præconium, per te, Deus meus qui vivis in secula seculorum. Amen.*

*Incipit Missa.*

Ici commence la messe des seuls fidèles, sans doute après le renvoi des catéchumènes et de ceux qui étaient privés de la communion, dont le missel Mozarabe ne fait pourtant aucune mention.

Le prêtre, *Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.* Il fait une monition qui est quelquefois intitulée *oratio*, et presque toujours *missa.* [a] Elle varie à toutes les messes, et l'on y invite toujours les

(a) Quoiqu'on lise dans le titre simplement *missa*, et non pas *præfatio* ou *admonitio*; on y a toujours fait une monition, ainsi qu'on le voit dans saint Isidore, et après lui dans Ethérius et Béatus, qui exposent l'ordre entier de la messe des fidèles : *Prima oratio ejusdem missæ*, disent ces auteurs, *ammonitionis erga populum est, ut omnes excitentur ad exorandum Deum. Isid. l.* 1 *c.* 15. *Eth. et Beat. ut sup.*

fidèles à entrer dans l'esprit du mystère ou de la fête. Le peuple répond *Amen.*

Le prêtre dit : *Per misericordiam tuam, Deus noster, qui es benedictus, et vivis, et omnia regis in secula seculorum.* ℟. *Amen.*

Il élève les mains et dit *Oremus;* le chœur répond *Agios, agios, agios, Domine Deus rex æterne, tibi laudes et gratias.* Le prêtre dit : *Ecclesiam sanctam catholicam in orationibus in mente habeamus, ut eam Dominus fide, et spe, et charitate propitius ampliare dignetur. Omnes lapsos, captivos, infirmos atque peregrinos in mente habeamus, ut eos Dominus propitius redimere, sanare et conservare dignetur.* Le chœur répond *Præsta æterne omnipotens Deus.* Le prêtre dit une autre oraison que saint Isidore nomme la seconde. *Secunda oratio invocationis ad Deum est, ut clementer suscipiat preces fidelium, oblationemque eorum.* Le prêtre la termine en disant *per misericordiam tuam, Deus noster, in cujus conspectu, sanctorum apostolorum et martyrum, confessorum atque virginum nomina recitentur.* Le chœur répond *Amen.*

Le prêtre dit *Offerunt Deo Domino oblationem sacerdotes nostri, Papa Romensis, et reliqui pro se et pro omni clero ac plebibus ecclesiæ sibimet consignatis, vel pro universâ fraternitate. Item offerunt universi presbyteri, diaconi, clerici, ac populi circumstantes in honorem sanctorum pro se et suis.* Le chœur répond *Offerunt pro se et pro universâ fraternitate.*

Le prêtre dit *Facientes commemorationem beatissimorum apostolorum et martyrum, gloriosæ sanctæ Mariæ virginis, Zachariæ, Joannis, Infantum, Petri, Pauli, Joañis, Jacobi, Andreæ, Philippi, Thomæ, Bartholomæi, Matthæi, Jacobi, Simonis et Judæ, Matthiæ, Marci et Lucæ.* Le chœur, *Et omnium martyrum.*

Le prêtre, *Item pro spiritibus pausantium Hilarii, Athanasii, Martini, Ambrosii, Augustini,*

*Fulgentii, Leandri, Isidori, David, Juliani, Petri, item Petri, Joannis, Servi-Dei, Visitani, Viventi, Felicis, Cypriani, Vincentii, Gerontii, Zachariæ, Cenapoli, Dominici, Justi, Saturnini, Salvati, item Salvati, Bernardi, Reimundi, Joannis, Celebruni, Gundisalvi, Martini, Roderici, Joannis, Guterii, Sancii, item Sancii, Dominici, Juliani, Philippi, Stephani, Joannis, item Joannis, Felicis.* Le chœur : *Et omnium pausantium.*

Le prêtre dit l'oraison *post nomina*, qui est différente à presque toutes les messes. Voici celle de la messe de Noël : *Famuli tui indigni et exigui sacerdotes tremendæ majestati tuæ spiritales victimas immolantes, offerimus tibi Deus hostiam immaculatam, quam maternus uterus impollutâ virginitate produxit, pudor edidit, sanctificatio genuit, integritas fudit, hostiaque immolata vivit, et vivens jugiter immolatur, hostia quæ sola Deo placere prævalet, quia Dominus est. Hanc tibi, summe pater, offerimus pro sancta ecclesia tua, pro satisfactione seculi delinquentis, pro emundatione animarum nostrarum, pro sanitate omnium infirmorum, ac requie vel indulgentia fidelium defunctorum, ut mutata sorte tristium mansionum, felici perfruantur societate justorum.* Le chœur répond *Amen.*

A la messe de l'Epiphanie l'oraison *Post nomina* est à peu près la même que la secrète du missel romain : *Ecclesiæ tuæ quæsumus, Domine, munera propitius intuere, quibus non jam aurum, thus et myrrha profertur, sed iisdem muneribus unigenitus tuus declaratur, offertur, immolatur et sumitur. Offerentibus tibi quoque, Domine, gaudia tribue sempiterna, et refrigerium quietis defunctis accumula.* ℟. *Amen.*

Le prêtre dit, *Quia tu es vita vivorum, sanitas infirmorum, ac requies omnium fidelium defunctorum in æterna secula seculorum.* Le chœur répond *Amen.* Toutes ces prières sont renfermées dans ce que saint Isidore (a) appelle la troisième oraison : *tertia autem effunditur pro offerentibus, sive pro*

(a) Isid. [illegible]

*defunctis fidelibus, ut per ipsum sacrificium veniam consequantur.*

Le prêtre dit l'oraison *Ad pacem*, qui change à toutes les messes; le chœur répond *Amen.* C'est la quatrième, selon saint Isidore: [a] *Quarta post hæc infertur pro osculo pacis et charitatis, ut reconciliati omnes invicem consocientur dignè per sacramentum corporis et sanguinis Christi.*

Le prêtre dit: *Quia tu es vera pax nostra et charitas indisrupta vivis tecum et regnas cum Spiritu sancto unus Deus in secula seculorum.* Le chœur répond *Amen.*

Le prêtre élevant les mains au ciel dit: *Gratia Dei Patris omnipotentis, pax et dilectio Domini nostri Jesu Christi, et communicatio Spiritûs sancti sit semper cum omnibus nobis.* Le chœur répond: *Et cum omnibus bonæ voluntatis.*

Le prêtre dit: *Quomodo astatis pacem facite.*

Ces paroles font assez connaître qu'on se donnait la paix en s'embrassant les uns les autres dans la place où on se trouvait.

Le chœur répond: *Pacem meam do vobis, pacem meam commendo vobis, non sicut mundus dat, pacem do vobis.* ℣. *Novum mandatum do vobis, ut diligatis invicem.* On répète: *Pacem meam do vobis.* ℣. *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui sancto in secula seculorum. Amen.* On répète encore *Pacem meam.*

La rubrique ajoute: *Interim quando chorus dicit* Pacem meam, *accipiat sacerdos pacem de patena dicendo sic*, Habete osculum dilectionis et pacis, ut apti sitis sacrosanctis mysteriis Dei; *et statim det pacem diacono, vel puero, et puer populo.*

Cette rubrique doit avoir été ajoutée au missel Mozarabe depuis que, selon les missels de Tolède, aussi bien que selon ceux des églises de France, on donne la paix en faisant baiser un petit tableau qui s'appelle simplement en France *la Paix*, et en Espagne *Portapace.*

(a) *Isid. c. 15.*

Après la paix le prêtre s'inclinant et joignant les mains dit : *Introibo ad altare Dei.* Le chœur répond : *Ad Deum qui lætificat juventutem meam.*

Le prêtre mettant la main sur le calice dit, *Aures ad Dominum.* Le chœur répond : *Habemus ad Dominum.* Le prêtre dit : *Sursùm corda.* Le chœur répond : *Levemus ad Dominum.*

Le prêtre tenant les mains jointes et s'inclinant au milieu de l'autel dit : *Deo ac Domino nostro Jesu Christo Filio Dei qui est in cælis dignas laudes, dignasque gratias referamus ;* et en disant ces deux derniers mots il élève les mains en haut. Le chœur répond : *Dignum et justum est.*

*Inlatio.*

La préface est ainsi nommée pour exprimer l'élévation de la voix et des cœurs ; elle est propre à toutes les messes ; et elle est ordinairement fort longue. *Quinta deinde infertur inlatio*, dit saint Isidore, [a] *in sanctificatione oblationis, in quâ etiam ad Dei laudem terrestrium creaturarum, virtutumque cælestium angelorum universitas provocatur, et Hosanna in excelsis cantatur.*

Le chœur chante : *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus sabaoth : pleni sunt cæli et terra gloriâ majestatis tuæ ; Hosanna filio David : benedictus qui venit in nomine Domini : Hosanna in excelsis. Agios, agios, agios, Kyrie, ô Theos.*

Le prêtre commence le canon qui est nommé dans le Mozarabe comme dans l'ancien Gallican, *post sanctus.* Il y en a un propre pour chaque messe. Voici celui de Noël :

*Verè sanctus, verè benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus qui venit è cælis ut conversaretur in terris : caro factus est, ut habitaret in nobis Christus Dominus ac redemptor æternus.*

Le prêtre poursuit le canon par une oraison qu'il dit toujours à chaque messe en silence, incliné vers l'autel et les mains jointes.

(a) *Ibid. ut sup.*

*Adesto, adesto, Jesu bone pontifex, in medio nostri, sicut fuisti in medio discipulorum tuorum, et sancti ✝ fica hanc oblationem ✝ ut sanctificata ✝ sumamus per manus sancti angeli tui, sancte Domine ac redemptor æterne.* [a] *Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur, accepit panem, et gratias agens, bene ✝ dixit ac fregit: deditque discipulis suis dicens:* accipite et manducate [b], Hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur. *Hìc elevetur corpus.* Quotiescunque manducaveritis, hoc facite in meam ✝ commemorationem. *Similiter et calicem postquam cœnavit, dicens super calicem:* Hic est ✝ calix novi testamenti in meo sanguine qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. *Hìc elevetur calix coopertus cum filiolâ.* Quotiescunque biberitis, hoc facite in meam commemorationem.

Nous avons déjà remarqué que ces mots *hìc elevetur corpus*, *hìc elevetur calix coopertus cum filiolâ*, ne sont point de l'ancien Mozarabe, et que l'usage d'élever le calice était fort récent au temps du Cardinal Ximenès. On tira donc cette rubrique du missel de Tolède, pour ne pas omettre une pratique importante qui était alors devenue commune dans toute l'Espagne, comme dans toutes les autres églises latines.

(a) Il s'est fait ici quelque changement; et il y avait sans doute des mots que nous ne voyons plus. Il n'est pas naturel qu'après s'être adressé à Jésus-Christ pour le prier de se rendre présent, on change tout d'un coup la construction en disant, *Dominus noster Jesus Christus, etc.* sans aucune transition. Suivant l'ordre ordinaire de toutes les liturgies, on s'adresse ici à Dieu le père pour lui présenter le sacrifice de Jésus-Christ; et l'on entre ainsi dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie *qui pridie, etc.* Il est bien certain que ces mots *qui pridie*, étaient autrefois dans la liturgie des églises d'Espagne, puisque dans toutes les messes du missel Mozarabe, l'oraison qui suit les paroles de l'institution de l'Eucharistie, est toujours intitulée *oratio post pridie.* Et si l'on se donne la peine de jeter les yeux sur les oraisons intitulées *post sanctus* dans le missel Mozarabe, on verra qu'elles finissent (ainsi que la précédente de la messe de Noël.... *Dominus ac redemptor æternus*) d'une manière qui vient se joindre naturellement à *qui pridie.*

(b) Forma ista consecrationis ponitur, ne antiquitas ignoretur, sed hodie servatur traditio Ecclesiæ.

Le prêtre élève la voix en disant *in meam commemorationem*. Il l'élève de même en disant, *in claritatem de cœlis* à certains jours de fête, auxquels il dit *quotiescunque manducaveritis panem hunc et calicem istum biberitis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat, in claritatem ✝ de cœlis.* Le chœur répond *Amen.*

Les paroles *in meam commemorationem* ou *in claritatem de cœlis* sont suivies de l'oraison POST PRIDIE [a] qui est appelée dans l'ancien gallican *post secreta* ou *post mysterium*. Elle change à toutes les messes, et elle est ordinairement assez courte, comme celle-ci du premier dimanche de l'Avent: *Domine Jesu Christe hanc hostiam vivam illustratione adventûs tui sanctifica, ut ex eâ libantes, mundemur à crimine, et tuam gratiam mereamur percipere sine fine.* On répond *Amen.*

Le prêtre dit : *Te præstante, sancte Domine, quia tu hæc omnia nobis indignis servis tuis valdè bona creas, sancti✝ficas, vivi✝ficas, bene✝dicis ac præstas nobis, ut sit benedicta à te Deo nostro in secula seculorum.* Le chœur répond *Amen.*

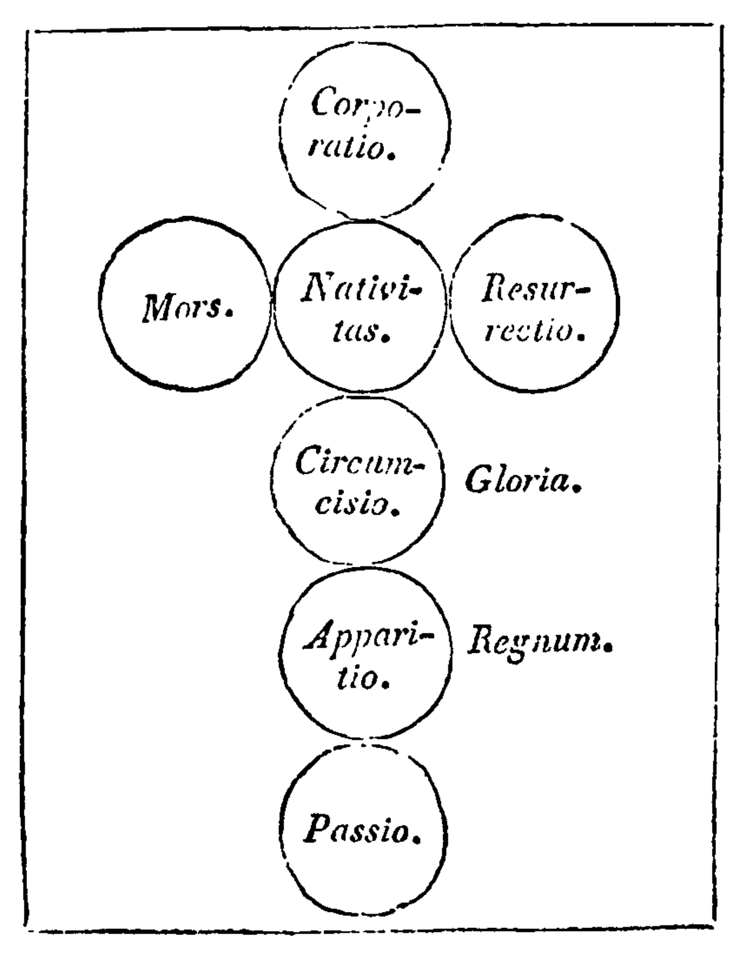
Le prêtre fait la fraction de l'hostie, pendant laquelle le chœur chante une antienne propre; et suivant le second canon du troisième Concile de Tolède tenu en 589, on récite à haute voix le symbole de Constantinople les dimanches et les fêtes.

Le prêtre dit: *Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.* Et tenant le corps de Notre-Seigneur sur le calice, il dit: *Fidem quam corde credimus, ore autem dicamus.* Il élève le corps de Notre-Seigneur pour le faire voir au peuple, et le chœur chante le

(a) Cette oraison intitulée *oratio post pridie* dans toutes les messes du missel Mozarabe, montre évidemment, comme nous venons de le remarquer, qu'il y avait *qui pridie* dans l'oraison précédente, et qu'il s'y est fait par conséquent quelque changement. Il est surprenant que le Cardinal Ximenès et ce savant chanoine qu'il employa pour mettre au jour le missel Mozarabe, n'aient pas remarqué cette omission ou ce changement. Et s'ils l'ont remarqué sans pouvoir trouver des manuscrits qui rectifiassent cet endroit, on doit leur savoir très-bon gré d'avoir toujours laissé le titre *post pridie*, comme ils l'ont trouvé dans les manuscrits.

symbole dans les termes suivans: *Credimus in unum Deum Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ; visibilium omnium et invisibilium conditorem. Et in unum.... Deum ex Deo, lumen ex lumine, Deum verum ex Deo vero, natum non factum, omousion Patri, hoc (est) ejusdem cum Patre substantiæ, per quem omnia facta sunt, quæ in cælo et quæ in terrâ. Qui propter nos.... et homo factus est. Passus sub Pontio Pilato, sepultus, tertiâ die resurrexit, ascendit ad cælos.... et in Spiritum sanctum Dominum, vivificatorem et ex patre et filio procedentem, cum Patre et Filio adorandum et conglorificandum.... expectamus resurrectionem mortuorum et vitam venturi seculi. Amen.*

Le prêtre rompt l'hostie en deux. Il en met une moitié sur la patène, et il fait de l'autre moitié cinq parcelles qu'il met sur la patène. Il prend la première moitié et en fait quatre parcelles qu'il range de même sur la patène suivant l'ordre marqué dans la figure suivante.



Il purifie ses doigts, et couvrant le calice il fait, selon la rubrique, une mémoire des vivans.

La mémoire pour les vivans et pour les morts était déjà faite avant l'oraison *post nomina* : c'est pourquoi je suis surpris qu'on trouve ici *memento pro vivis*, d'autant plus qu'on n'en prescrit ni les termes ni la formule.

Le symbole selon le troisième Concile qui vient d'être cité, est suivi de l'oraison dominicale. Cette prière est précédée d'une petite préface qui change à chaque messe, et le peuple répond *Amen* à chaque verset ou partie (excepté à deux) du *Pater* que le prêtre dit tout seul en la manière qui suit :

*Pater noster qui es in cælis.* ℟. Amen. *Sanctificetur nomen tuum.* ℟. Amen. *Adveniat regnum tuum.* ℟. Amen. *Fiat voluntas tua sicut in cælo et in terrâ.* ℟. Amen. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè.* ℟. Quia Deus es. *Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* ℟. Amen. *Et ne nos inducas in tentationem.* ℟. *Sed libera nos à malo.*

Le prêtre paraphrasant ensuite (comme au romain) la dernière demande du *Pater*, dit : *Liberati à malo, confirmati semper in bono, tibi servire mereamur Deo ac Domino nostro. Pone Domine finem* (il frappe sa poitrine) *peccatis nostris : da gaudium tribulatis : præbe redemptionem captivis, sanitatem infirmis, requiemque defunctis : concede pacem et securitatem in omnibus diebus nostris : frange audaciam inimicorum nostrorum, et exaudi, Deus, orationes servorum tuorum omnium fidelium christianorum in hâc die et in omni tempore ; per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti, Deus, per omnia secula seculorum.* ℟. *Amen.*

Le prêtre prend de la patène la particule nommée *Regnum*, et la tient sur le calice. Au temps pascal il dit trois fois, *Vicit leo de tribu Juda, Radix David, alleluia.* Et le chœur répond chaque fois : *Qui*

*sedes super Cherubim, Radix David, alleluia.* Le prêtre dit en tout temps à voix basse: *Sancta sanctis, et conjunctio corporis Domini nostri Jesu Christi sit sumentibus et potantibus nobis ad veniam, et defunctis fidelibus præstetur ad requiem.*

Il met la particule dans le calice, le couvre et dit à haute voix (s'il n'a point de diacre): *Humiliate vos ad benedictionem. Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.*

Le quatrième Concile de Tolède, *can.* 18, avait blâmé ceux qui communiaient avant que la bénédiction fût donnée; et il voulut qu'on la donnât toujours entre l'oraison dominicale et la communion; *post orationem dominicam et conjunctionem panis et calicis benedictio in populum sequatur.*

En France les évêques la donnaient d'une manière plus solennelle avec une formule plus longue; et selon le rit Mozarabe les évêques et les prêtres la donnent de la même manière.

Voici celle de la messe de Noël: *Dominus Jesus Christus qui olim pro nobis hodiè dignatus est nasci, ipse vos suâ nativitate vivificet.* ℟. Amen.

*Et qui infantiam sumens humanitatis vilibus indutus est pannis, cælestium virtutum vos vestiat indumentis.* ℟. Amen. *Sitque vestrorum cordium interior pastus, qui in præsepio positus credentibus se voluit monstrari vescendus.* ℟. Amen.

*Per misericordiam ipsius Dei nostri qui est benedictus, et vivit et omnia regit in secula seculorum.* ℟. Amen.

*Quod ipse præstare dignetur.* ℟. Amen.

Le prêtre dit encore: *Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.* Et le chœur chante: *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus. Alleluia, alleluia, alleluia.* ℣. *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo. Alleluia, alleluia, alleluia.* ℣. *Redimet Dominus animas servorum suorum, et non relinquet omnes qui sperant in eum. Alleluia, alleluia, alleluia.* ℣. *Gloria et honor Pa-*

*tri et Filio et Spiritui sancto in secula seculorum. Amen. Alleluia, alleluia, alleluia.*

Il y a tout lieu de croire que cette antienne ou ce répons *Gustate et videte*, est ce que saint Germain appelle *Trecanum*, [a] parce qu'on y remarque partout le nombre de trois. 1°. Il est composé de trois versets ; savoir : Gustate, Benedicam, Et redimet. 2°. On dit trois fois *Alleluia* après chacun de ces trois versets. 3°. Ils sont suivis de la doxologie *Gloria et honor*, dans laquelle sont exprimées nommément les trois personnes divines. 4°. Enfin cette doxologie est suivie de trois *Alleluia.* On sent aisément que le chant qui était appelé *Trecanum* du temps de saint Germain, n'a été appelé ainsi que parce qu'il se chantait trois fois, soit en tout, soit en partie ; et on ne peut guère douter que ces mots que saint Germain ajoute, *Signum est catholicæ fidei de Trinitatis credulitate procedere* [b], ne marquent la doxologie *Gloria (et honor) Patri et Filio et Spiritui sancto.* La phrase qui suit: *Sic enim prima in secunda, secunda in tertia, et rursum tertia in secunda, et secunda rotatur in prima*, ne nous marquerait apparemment rien autre chose que ces trois versets, après chacun desquels on dit trois fois *Alleluia*, si elle était conçue un peu plus clairement. Enfin la liturgie Mozarabe ayant un grand rapport avec la liturgie Gallicane, elle devait avoir le *Trecanum ;* il faut que ce soit ce *Gustate*, puisqu'il se chante vers le temps de la communion, temps auquel se chantait aussi le *Trecanum* suivant saint Germain.

Pendant qu'on chante *Gustate et videte*, le prêtre prend l'autre particule appelée *Gloria*, la tient sur le calice, et dit en silence: *Panem cælestem de mensa Domini accipiam, et nomen Domini invocabo.*

Il fait une mémoire des morts dont on ne voit point de formule; et en tenant toujours la particule sur le calice, il dit en silence : *Domine Deus meus*

(a) *Vid. sup. p.* 227. (b) Il faut lire *procedens.*

*da mihi corpus et sanguinem filii tui Domini nostri Jesu Christi ita sumere, ut per illud remissionem omnium peccatorum merear accipere, et tuo sancto Spiritu repleri, Deus noster, qui vivis et regnas in secula. Amen.*

Oratio.

*Ave in ævum sanctissima caro Christi, in perpetuum summa dulcedo. Panem cælestem accipiam* [a] *et nomen Domini invocabo.*

Le prêtre fait un signe de croix avec la particule de l'hostie, la porte à sa bouche, couvre le calice, et prend de la patène toutes les autres particules qu'il consume. Il purifie avec les doigts la patène sur le calice, et il dit : *Ave in ævum cælestis potus, qui mihi ante omnia et super omnia dulcis es.*

Alia Oratio.

*Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat corpus et animam meam, in vitam æternam. Amen.*

Le prêtre prend le sang, et immédiatement après il dit : *Domine Deus meus, Pater et Filius et Spiritus sanctus, fac me te semper quærere et diligere, et à te per hanc sanctam communionem quam sumpsi nunquàm recedere, quia tu es Deus, et præter te non est alius in secula seculorum. Amen.* Le chœur chante : *Refecti Christi corpore et sanguine te laudamus Domine. Alleluia, alleluia, alleluia.*

Le prêtre dit l'oraison de la postcommunion, et ensuite, *per misericordiam tuam, Deus noster, qui es benedictus et vivis et omnia regis in secula seculorum.* ℟. *Amen. Dominus sit semper vobiscum.* ℟. *Et cum.*

Le prêtre ou le diacre dit, *Solemnia completa sunt in nomine Domini nostri Jesu Christi : votum nostrum sit acceptum cum pace.* ℟. *Deo gratias.* Et c'est par ces paroles que finit la messe selon le missel Mozarabe.

(a) Ces paroles qui ont déjà été dites, ont apparemment été prises du missel de Tolède et de plusieurs anciens missels romains-gallicans où on les trouve.

Réflexions sur le missel Mozarabe du cardinal Ximenès.

De tout ce que nous venons de voir, il faut inférer que dans le missel Mozarabe imprimé, on a inséré des pratiques et des rubriques qui n'étaient pas de l'ancien rit gothique et qui ont été tirées du missel romain-gallican de Tolède; sans doute parce qu'on ne connaissait pas tout le détail de l'ancien rit gothique, ne se faisant plus dans aucune église au temps du Cardinal Ximenès. Il faut par conséquent en conclure aussi qu'on ne peut citer comme venant du Mozarabe tout ce que quelques auteurs ont tiré de l'*ordo missæ* de ce missel, ni de l'*ordo* du mercredi des cendres, du dimanche des Rameaux, du Jeudi-saint, du Vendredi-saint, et du Samedi-saint, que le Père Martenne a inséré dans le volume *De antiquâ Ecclesiæ discipl.* car presque toutes les rubriques marquées en ces jours sont évidemment tirées du missel de Tolède qui au temps du Cardinal Ximenès était avec raison appelé *missale mixtum*. En effet il n'était pas pur romain; on y avait pu insérer quelques usages du rit gothique, et il était certainement mêlé de plusieurs pratiques qui (comme nous l'avons dit) venaient des églises de France. Telle est par exemple la cérémonie de fermer l'église à la procession des Rameaux, et de ne l'ouvrir qu'après que le prêtre a frappé plusieurs fois à la porte avec la croix, qu'il a demandé d'ouvrir au Roi de gloire. Ce sont là de ces spectacles qu'on a introduits vers l'an mille en quelques églises de France, et qu'on ne trouvait pas alors ni dans le missel Romain, ni dans le missel Mozarabe.

Mais à l'exception de ces sortes de rubriques et d'usages qu'il a été à propos de remarquer, on a l'obligation au Cardinal Ximenès d'avoir conservé dans son missel Mozarabe un très-grand nombre d'offices, des messes avec une infinité d'oraisons qui viennent du missel des Goths, et qui par leur antiquité sont très-respectables et très-utiles à l'Église.

L'ordre ancien qu'on y a trouvé vient en partie des églises d'Orient, et principalement de l'ancien rit gallican, comme nous l'allons voir.

---

## ARTICLE IV.

### *Conformité de la Liturgie Mozarabe avec l'ancienne Liturgie Gallicane.*

---

Nous avons dit que la liturgie Mozarabe venait principalement de la liturgie gallicane, et que celle-ci subsistait presqu'entièrement, du moins pour sa forme, par le moyen du missel du Cardinal Ximenès, dont on se sert toujours dans la chapelle de Tolède. On va le voir clairement et en détail par l'énumération des parties.

1°. Selon ces deux liturgies le prêtre salue l'assemblée en disant ces mots : *Dominus sit semper vobiscum.*

2°. On fait deux lectures avant l'évangile; la première est tirée de l'ancien Testament, et la seconde du nouveau, excepté au temps pascal, où selon l'un et l'autre rit on lisait ordinairement deux leçons du nouveau Testament, l'une de l'Apocalypse, et l'autre des Actes des Apôtres. Aux fêtes des Saints on lisait aussi quelque chose de leurs actes ; on le voit clairement dans la préface de la vie de saint Emilien [a] faite par Braulio, évêque de Saragosse ; cependant le missel du Cardinal Ximenès ne le marque pas.

3°. Le cantique des trois enfans de la fournaise se dit avant l'évangile. A la vérité on ne voit ce cantique dans le missel Mozarabe que dans l'*ordo missæ* intitulé *omnium offerentium*, qui comprend toute la messe de saint Jacques et au premier di-

(a) *Mabill. lit. Gal. p.* 21 *et* 165.

manche de carême, en sorte qu'il y a lieu de croire qu'on ne le dit point aux autres dimanches. Mais le IV^e. Concile de Tolède nous apprend dans le canon quatorze, rapporté plus haut, page 268, que, selon l'ancienne coutume, ce cantique devait être dit à la messe de tous les dimanches et de toutes les fêtes des Martyrs, même sous peine de privation de la communion. Si depuis quelques siècles, on n'a pas dit ce cantique tous les jours de fêtes et de dimanches dans la liturgie Mozarabe, il est fort vraisemblable qu'on en avait fait de même depuis mille ans ou environ dans quelques églises de France; car le lectionnaire de Luxeuil ne marque ce cantique qu'à la messe de Noël et au Samedi-saint. Il y avait à cet égard une différence entre les églises d'Espagne et les églises des Gaules, celles-là disant ce cantique après la lecture de l'ancien Testament, et celles-ci ne le disant au contraire qu'après la lecture du nouveau, comme l'on a vu page 218, par l'autorité de saint Germain; mais l'endroit [a] qui vient d'être cité du lectionnaire de Luxeuil, fait voir clairement que la coutume de dire ce cantique après la lecture du nouveau Testament n'était pas générale dans les églises de France, ce lectionnaire le marquant après la lecture de l'ancien Testament. Plusieurs églises de France pouvaient donc convenir avec les églises d'Espagne pour la place de ce cantique, je veux dire, pour le réciter entre la lecture de l'ancien Testament et la lecture du nouveau.

4°. On ordonne le silence avant les lectures.

5°. On chante l'*alleluia* après l'évangile. Il est vrai qu'il y a une différence à cet égard entre les deux liturgies; car selon le missel Mozarabe on chante l'*alleluia* immédiatement après l'évangile, au lieu que selon saint Germain on ne le chante qu'après l'offrande. [b] Le *sanctus* ou *agios* (outre celui qui précède le canon) est chanté aussi plusieurs fois

(a) Noël. (b) *Sup. p.* 211.

à la messe dans l'une et dans l'autre, mais non pas au même endroit.

6°. Enfin, on peut encore regarder comme une conformité des deux liturgies la coutume de faire des prières générales vers le temps de l'oblation, quoique dans la *liturgie gallicane* on fît ces prières avant l'oblation, et par conséquent avant le commencement de la messe des fidèles, et qu'on ne les fasse au contraire selon le missel Mozarabe qu'après l'oblation.

7°. La messe des fidèles, selon les deux liturgies, commence par une oraison qui est toujours précédée d'une préface ou monition, et presque toutes les messes en ont de propres.

8°. Après l'oblation, on fait mémoire des vivans et des morts, et on dit à ce sujet une oraison intitulée *collectio post nomina*, et chaque messe en a une propre.

9°. Ensuite on se donne le baiser de paix, et le prêtre dit une oraison intitulée *collectio ad pacem;* cette oraison est aussi propre à chaque messe.

10°. Cette partie de la messe que nous appelons la préface selon l'usage de l'église de Rome, n'a ce nom dans aucune des deux liturgies; mais elle est appelée *Contestatio* ou *immolatio* dans la liturgie Gallicane, et *Inlatio* dans le missel Mozarabe: elle est ordinairement plus longue que selon le rit romain, et chaque messe en a une qui lui est propre.

11°. Au lieu de ce qui est nommé le canon dans le missel romain, il y a une oraison intitulée *post sanctus*, qui contient des actes de remercîmens et de louanges, qui sont comme un prélude des paroles sacramentelles, *Qui pridie*, et qui ont rapport au *sanctus*. Ces mots *qui pridie* ou *ipse enim pridie* sont à la fin de l'oraison *post sanctus* dans les missels gallicans, et l'on peut voir assez clairement que ces mêmes oraisons des messes du missel Mozarabe finissent d'une manière qui conduit à ces mêmes paroles *qui pridie*, *etc.* comme l'on a vu plus haut page 276.

12°. Les paroles sacramentelles sont suivies d'une oraison ou formule aussi fort courte, et qui est différente à la plupart des messes. Cette oraison ou formule est intitulée *post mysterium* ou *post secreta* dans les missels Gallicans, et *post pridie* dans le missel Mozarabe ; mais cela revient au même, et ces dénominations prouvent également que cette oraison ou formule se disait après les paroles sacramentelles, parce qu'elles sont toujours précédées de l'histoire de l'institution de l'Eucharistie.

13°. On chante une antienne pendant la fraction de l'hostie.

14°. La préface du *Pater* est différente presque à toutes les messes.

15°. La suite ou l'explication de la dernière demande du *Pater* est aussi différente presque à toutes les messes.

16°. On donne une bénédiction solennelle entre le *Pater* et la communion, et cette bénédiction est différente à chaque messe ; mais selon le missel Mozarabe les prêtres la donnent comme les évêques, au lieu que selon le rit gallican il n'y avait que les évêques qui donnassent cette bénédiction solennelle. Il est vrai que selon ce rit les prêtres donnaient aussi la bénédiction en cet endroit de la messe, mais c'était d'une manière moins solennelle; car ils la donnaient avec une formule beaucoup plus courte , et cette formule était toujours la même.

17°. Il y a tout lieu de croire que la liturgie gallicane convenait encore avec la liturgie Mozarabe à chanter le *Gustate et videte* un peu avant la communion des fidèles. S. Germain plaçant le *Trecanum* immédiatement après la bénédiction, donne assez à entendre qu'on le chantait justement au même endroit qu'on chante le *Gustate et videte* dans le missel Mozarabe, et en parlant ci-dessus, page 282 du *Gustate et videte*, on a montré qu'il était tout-à-fait vraisemblable que c'était là le *Trecanum* de saint Germain.

Nous pourrions rapporter encore d'autres usages qui étaient communs à la liturgie gallicane et à la liturgie Mozarabe, comme on le peut voir en confrontant les quatre missels gallicans et le lectionnaire de Luxeuil, avec le missel Mozarabe; mais on ne le fait pas, parce qu'on n'a eu d'autre dessein que de montrer la conformité de ces deux liturgies dans ce qui se dit ordinairement à la messe, et non pas dans ce qui se dit à certaines fêtes ou à certains jours. On était si persuadé au IX[e]. siècle de la conformité du rit des églises d'Espagne avec celui des églises de France jusqu'au temps de Pepin et de Charlemagne, que Charles-le-Chauve crut voir cet ancien rit des Gaules en faisant célébrer la messe en sa présence selon le rit de l'église de Tolède. [a] Nous n'avons pas non plus rapporté plusieurs points dans lesquels ces deux liturgies conviennent ensemble avec l'église de Rome, comme de chanter une antienne pendant l'entrée des fidèles à l'église et pendant l'offrande et le *Sanctus* avant le canon, parce que nous n'avons exposé dans cet article la conformité de ces deux liturgies que pour faire voir que la Mozarabe vient de la gallicane. Les monitions, les oraisons et les préfaces des deux liturgies ne diffèrent guère que dans les termes, [b] et si la liturgie gallicane a le mérite d'avoir servi de modèle pour le missel Gothique-Mozarabe, il faut avouer que les missels gallicans doivent céder à celui-ci pour la variété et l'abondance de ses oraisons. On ne peut qu'admirer la fécondité de saint Léandre, de saint Isidore et des autres docteurs antérieurs ou postérieurs qui y ont travaillé.

Il y a ordinairement dans les oraisons un grand rapport avec l'évangile du jour, et toujours beau-

(a) *Epist. ad Clerum Ravenn.*

(b) On peut même remarquer qu'elles conviennent quelquefois dans les termes mêmes; on n'a pour cela qu'à lire dans le missel intitulé *Gallicanum vetus*, et dans le missel Mozarabe la préface de la bénédiction des fonts au Samedi-saint, qui est un des plus beaux endroits de ces deux missels.

coup de goût et de justesse ; en sorte qu'on peut regarder le missel Mozarabe comme une source féconde d'instructions et de prières.

---

## APPENDICE

### *Touchant la messe donnée par Illyricus.*

Mon dessein n'était nullement de parler ici de cette messe, non plus que de plusieurs semblables manuscrits qui contiennent des oraisons de dévotion, ni même de parler des particularités de plusieurs anciens sacramentaires ou missels qui ont été écrits depuis le IX^e. siècle, et qui contiennent diverses prières et divers usages que quelques églises de France et d'Allemagne ajoutèrent au missel Grégorien qu'elles avaient reçu. On aura lieu de voir ces particularités lorsque nous exposerons au tome troisième de cet ouvrage les usages différens qu'on observe encore dans plusieurs églises de France, aussi bien que chez les Chartreux, les Carmes et les Dominicains. Ce qu'il y a de singulier dans les anciens sacramentaires, missels, pontificaux, ordinaires et autres semblables manuscrits, doit trouver sa place dans la Bibliothèque liturgique.

Mais après avoir parlé ici de toutes les liturgies qui ont été en usage dans l'église latine, et qui sont venues jusqu'à nous, plusieurs personnes trouveraient mauvais qu'on ne dit rien de la messe donnée par Illyricus, parce qu'il leur plaît de la regarder comme une vraie liturgie. Quelques-uns ont voulu la faire passer pour l'ancienne messe Gallicane ; et un auteur de nos jours vient de donner un ouvrage où il prétend le prouver bien au long; et ce qui est très-particulier, il veut en même temps qu'elle soit la source de toutes les liturgies latines sans exception. Exposons donc ici quel est ce monument.

Matthias Flaccus Illyricus, le principal auteur des centuries de Magdebourg, fit imprimer cette messe à Strasbourg en 1557, sous ce titre, *Missa latina quæ olim ante Romanam, circa septingentesimum Domini annum, in usu fuit, bonâ fide ex vetusto authenticoque codice descripta.*

Comme cette messe contient d'autres oraisons que celles du missel romain, Illyricus s'imagina que c'était là l'ancienne messe gallicane, et il se persuada que ce qu'on y voit de différent du missel romain, ferait plaisir au parti protestant et embarrasserait les catholiques. Quelques-uns en effet peu versés dans la lecture des manuscrits liturgiques, dirent qu'il fallait absolument rejeter un ouvrage qui partait d'une main ennemie, et le firent mettre à l'*Index* des livres défendus. Mais dès qu'on y eut fait une sérieuse attention de part et d'autre, les catholiques virent que cette messe contenait la foi et les usages de l'Église, et les protestans ne pouvant souffrir qu'un homme de leur communion eût fourni des armes pour les combatre, n'oublièrent rien pour en supprimer tous les exemplaires, qui par là devinrent très-rares; mais depuis ce temps-là il s'en est fait pour le moins six éditions.

Il ne paraît pas que cette messe ait été écrite pour une église en particulier. C'est proprement un recueil d'oraisons que l'évêque en célébrant une messe solennelle, peut dire pendant que le chœur chante. On composa beaucoup de semblables oraisons au IX^e^. et au X^e^. siècle, et il s'en est conservé plusieurs recueils. (a) L'auteur de celui-ci fait suffisamment entendre qu'il distingue les oraisons qu'il propose d'avec celles du missel qui sont d'o-

(a) Le Cardinal Bona a donné un de ces recueils qui avaient appartenu au monastère de saint Vincent de l'ordre de saint Benoît, mais qui ne va que jusques à l'évangile, parce que le reste avait été déchiré. Le Père Martenne en a donné un tout entier tiré de l'abbaye de saint Denys en France, *T. 1. De antiq. Eccl. rit. p.* 513, et l'on trouve aussi de semblables oraisons jointes aux sacramentaires qui ont été écrits depuis huit cents ans.

bligation, lorsqu'il dit: *finitâ angelicâ laude* (Gloria in excelsis) *missalem orationem dicat sacerdos. Deinde lectio recitetur, et inter lectionem et evangelium, id est tempore gradualis et alleluia ac sequentiæ, episcopus dicat has orationes* Ante oculos tuos, Domine Deus, etc. Ces mots MISSALEM ORATIONEM marquent bien distinctement l'oraison du missel qui doit être dite après le *Gloria in excelsis*, et qu'il ne met pas, parce que le prêtre l'avait dans son missel. L'auteur s'est donc contenté de ramasser diverses formules de prières qui pouvaient être dites selon la dévotion du célébrant et selon le temps qu'il pouvait avoir. On a insensiblement inséré en divers missels quelques-unes de ces sortes d'oraisons, qui n'étaient autrefois que de dévotion; telles sont celles que le prêtre dit en prenant les habits sacrés, lesquelles n'ont pas encore passé ni dans le missel ni dans l'ordinaire des Chartreux. Il y a deux oraisons en prenant l'aube, deux pour la ceinture, deux pour l'étole, deux pour la chasuble, deux pour le manipule; plusieurs oraisons jointes à la confession et à l'*Indulgentiam*, trois autres formules de confession, et huit formules d'oraisons qui les accompagnent; dix-sept formules d'oraisons pour être dites pendant le graduel et pendant la prose, dix formules d'oraisons pour le temps de l'offertoire avant que de recevoir les oblations; quatorze formules du *Suscipe sancta Trinitas*, et trois oraisons pendant qu'on chante le *Sanctus*. Il n'y a que les premiers et quelquefois les derniers mots des prières du canon pour marquer à chacune les additions que quelques-uns faisaient, ou qu'on y pouvait faire: par exemple, à la première oraison *Te igitur*, après ces mots *fidei cultoribus*, on ajoute ceux-ci, *pontificibus et abbatibus, etc.* plusieurs formules de la prière *Hanc oblationem*, plusieurs autres des *Memento* et de ce qu'on pouvait ajouter avant *Nobis quoque peccatoribus*.

Ce qu'il y a de particulier et d'instructif dans

cette messe, c'est qu'il y a beaucoup de rubriques qu'on mettait rarement dans les sacramentaires, et qu'il s'y trouve de fort belles prières; mais ces prières sont souvent mal placées, parce qu'elles interrompent l'unité des mêmes prières et des mêmes actions de louange qui devraient être faites en commun par le prêtre et par les assistans. Pendant qu'on chante le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis*, ce recueil propose au célébrant d'autres prières aussi bien que pendant le graduel, la prose, et le chant du *Sanctus*; et pendant que le prêtre dit le canon (*Te igitur*), ce recueil fait chanter ou réciter au clergé des psaumes et des prières.

Parmi ces dévotions qu'on ne trouve guère avant la fin du IX^e^. siècle, on voit quelques restes des anciens usages, car l'évêque met encore l'Eucharistie dans les mains aux prêtres et aux diacres, en leur disant, *Pax tecum* ou *Verbum caro factum est, et habitavit in nobis*, et il leur donne ensuite le calice; mais il donne au peuple le corps et le sang ensemble en disant, *corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi prosit tibi in remissionem omnium peccatorum et ad vitam æternam. Amen*: ce qui désigne l'usage devenu assez commun en France au X^e^. et XI^e^. siècle de donner au peuple l'Eucharistie trempée dans le sang, conformément à la formule *Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi prosit, etc.* marquée dans le Concile de Tours rapporté par Réginon, [a] et dans Jean d'Avranches.

Le temps auquel ce recueil a été écrit est assez marqué par cet endroit, aussi bien que par la lettre *N.* pour désigner le nom, *famulo tuo Papâ nostro N.*; ce qui ne se trouve que depuis environ l'an 900; car auparavant au lieu de la lettre *N.*, on mettait *Ill.* pour signifier *ille* ou *illa*: il en est de même des séquences ou proses dont l'auteur du recueil fait mention, et qui ne sont pas plus anciennes que la fin du IX^e^. siècle.

(a) *Cap* 70.

Il ne reste plus qu'à marquer si ce recueil suit l'ordre du missel romain ou celui de l'ancienne liturgie gallicane, comme Illyricus et quelques auteurs l'avaient cru. Le sujet de douter doit être facilement levé; tous ceux qui sont versés dans la connaissance des liturgies, tels que le Père Ménard, le Cardinal Bona, le Cardinal Thomazi, le Père Mabillon, le Père Martenne et M. Grancolas, ne doutent pas que cette messe ne suive l'ordre romain. Il faut seulement ajouter qu'elle ne représente pas le pur romain, puisque la bénédiction épiscopale y est indiquée entre le *Pater* et la communion, mais elle suit parfaitement les missels romains-gallicans, auxquels on avait fait quelques additions après le temps de Charlemagne. Ceci ne paraît pas avoir besoin de preuves après l'exposition que je viens de faire de l'ordre de la liturgie Gallicane; il n'y a qu'à observer que la messe d'Illyricus ne marque qu'une épître sans lecture de prophétie ni d'actes des martyrs; les *memento* des vivans et des morts se font dans le canon, et la paix est donnée immédiatement avant la communion, comme au missel romain; au lieu que tout cela se faisait au temps de l'oblation avant la préface, selon le rit gallican. Les prières du canon *te igitur* sont ici indiquées conformément au romain, et nullement au gallican; la moindre attention suffit pour n'avoir plus de doute sur ce point. Cependant l'auteur [a] du *premier tome des Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, qui mérita l'estime du public, vient de donner un troisième tome [b] dans lequel il prétend montrer que la *Messe latine* d'Illyricus est l'ancienne messe gallicane, et qui plus est [c], *qu'elle est sans contredit la plus ancienne de toutes les liturgies latines qui soient venues à notre connaissance, d'où il s'ensuit qu'elle est le modèle de toutes les messes de l'église Latine.* La même proposi-

(a) Le révérend Père Honoré de sainte Marie, Carme Déchaussé.
(b) A Lyon, 1720. (c) *T.* III. 243.

tion se trouve dans la préface. On ne peut se dispenser de dire que cet auteur a oublié ici ses règles de critique, dont la principale doit être de ne parler que des choses dont on a une idée distincte; c'est sans doute ce qui lui a fait avancer divers paradoxes sur les liturgies. Il y a lieu de croire qu'il rectifiera ce qu'il a dit, s'il continue à écrire; au reste ce serait une chose assez superflue de donner une édition de la messe d'Illyricus, parce qu'elle est à présent fort commune.

Outre l'édition d'Illyricus dont je connais à Paris dix ou douze exemplaires, il s'en est fait au moins six autres éditions : une au second tome des *Annales ecclésiastiques* du Père Le Cointe, quatre dans les quatre éditions *De rebus liturgicis* du Cardinal Bona à Rome, à Paris et à Anvers, et une sixième dans le premier tome du Père Martenne, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*.

---



# SIXIÈME DISSERTATION.

## *Liturgie du Patriarchat de Constantinople.*

---

DANS plusieurs missels ou liturgies que les Grecs ont fait imprimer à Venise, il y a trois liturgies: la première de saint Chrysostôme, la seconde de saint Basile, et la troisième de saint Jacques. Celle-ci, qui est mise au dernier rang, est la première dans l'origine, et la première citée par le Concile *in Trullo;* ainsi c'est de celle-là que nous devons parler en premier lieu.

---

## ARTICLE PREMIER.

### *De la Liturgie grecque de saint Jacques.*

---

OUTRE les éditions que les Grecs ont fait faire de la liturgie de saint Jacques, elle a été imprimée à Paris, en grec, chez Morel, en 1560, et séparément en latin la même année; avec une épître dédicatoire de Jean de saint André, chanoine de l'église de Paris, au cardinal de Lorraine; et ce qui est assez particulier, dans une édition postérieure, la même épître en mêmes termes est adressée au Pape Sixte V.

#### I. Edition et traduction de la liturgie de saint Jacques.

Dans une de ces deux éditions de la traduction latine, il y a une préface de Claude de Sainctes, depuis évêque d'Evreux, et dans l'autre, l'épître

du chanoine saint André, au Pape, et des notes de Gentien Hervet, en sorte qu'il semble que ces trois savans auteurs, Hervet, saint André, et de Sainctes, qui ont été long-temps contemporains, aient concouru à l'édition grecque, et à la traduction latine de la liturgie de saint Jacques.

II. Disputes sur cette liturgie. Milieu à prendre pour les terminer.

Après ces éditions, il y a eu beaucoup de disputes sur cette liturgie entre les catholiques et les protestans. Ceux-ci ont voulu la rejeter comme absolument apocryphe, et les catholiques ont soutenu qu'elle était véritablement de saint Jacques. Leo Allatius surtout a fait une ample dissertation pour le prouver, imprimée pour la seconde fois dans ses opuscules, (a) en 1653.

Il y a un milieu aisé et bien certain à prendre : c'est que saint Jacques n'a pas mis par écrit cette liturgie, mais qu'on l'a écrite comme la liturgie authentique de Jérusalem, qui depuis qu'elle a été écrite, a porté le nom du premier évêque de cette église.

Il serait inutile de rapporter ici tout ce qui a été dit de part et d'autre par les catholiques et par les hérétiques. Il suffit de se souvenir qu'on a démontré dans la première dissertation qu'il n'y a point eu de liturgie d'usage écrite durant les quatre premiers siècles, mais qu'au V^e^. siècle, après le Concile d'Ephèse, les églises écrivirent leurs liturgies, et l'on mit alors communément à la tête le nom du premier ou du plus célèbre de leurs évêques. Quand on mit donc par écrit la liturgie de Jérusalem, on crut devoir y mettre à la tête le nom de saint Jacques

III. La liturgie de saint Jacques est la liturgie de Jérusalem expliquée par saint Cyrille.

La liturgie, comme le remarquent saint Epiphane et les autres Pères, a été d'abord célébrée à Jérusalem. Et après la dispersion des Apôtres, saint Jac-

(a) *Allatii Symmict. p.* 176.

ques demeurant évêque de cette ville, la liturgie de cette église a dû être appelée indifféremment la liturgie de Jérusalem, ou la liturgie de saint Jacques.

Firmilien, *écrivant à saint Cyprien, sans donner* aucun nom à la liturgie, (a) dit seulement que les rites de Jérusalem ne sont pas entièrement les mêmes que ceux de Rome.

Saint Cyrille de Jérusalem, un des successeurs de saint Jacques, au milieu du IVe siècle, rapporte et explique la principale partie de la liturgie appelée *Anaphora*, depuis l'oblation. Il explique aux nouveaux baptisés la liturgie telle qu'il l'a trouvée, sans lui donner un nom particulier, et l'on voit suffisamment (ainsi que Baronius, (b) et plusieurs auteurs après lui l'ont remarqué) que c'est au fond la même liturgie, quoique depuis saint Jacques et depuis saint Cyrille on y ait abrégé ou allongé des oraisons et ajouté des cérémonies; ce qui est ordinaire à tous les livres d'église.

IV. Addition de quelques mots au Ve. siècle.

Lorsqu'on écrivit la liturgie au Ve. siècle, on dut ajouter au nom de Jésus-Christ fils de Dieu, le mot de *Consubstantiel* Ὁμοούσιος consacré par le premier Concile général de Nicée, et celui de *Mère de Dieu* Θεοτόκος à la sainte Vierge, conformément au Concile d'Ephèse. Ces termes peuvent bien prouver que la liturgie n'a pas été écrite avant ces Conciles généraux; parce que les Pères n'auraient pas manqué de citer cette liturgie; mais on n'en peut pas conclure qu'elle n'existait pas avant ces additions.

V. La liturgie de saint Jacques autorisée par les Grecs et par les Syriens.

Les Grecs et les Syriens de Jérusalem et des environs, ont regardé la liturgie de Jérusalem comme venant originairement de saint Jacques. La liturgie commune des Syriens porte le nom de ce saint à la tête, et comme l'on parlait grec dans les grandes

(a) *Epist.* 75. *p.* 231. (b) *An.* 63. *n.* 17.

villes de l'empire d'Orient au IV^e. et au V^e. siècle, la liturgie a dû d'abord être écrite en grec.

Les autres qui sont en syriaque sous le nom de saint Jacques, supposent la grecque, ainsi que M. Renaudot l'a remarqué; et en effet elles en ont retenu des monitions et d'autres formules. Dès que cette liturgie a été écrite et répandue, elle a eu une très-grande autorité parmi tous les Grecs. Les Pères du Concile *in Trullo* en 692 la citèrent (a) comme venant constamment de saint Jacques, et ils s'en servirent pour réfuter l'erreur des Arméniens, qui ne mettaient dès-lors dans le calice que du vin sans eau.

On ne peut pas contester qu'au temps de ce Concile, ce ne fût là la liturgie de Jérusalem. Elle l'était au temps de l'empereur Charles-le-Chauve qui voulut voir officier selon la liturgie de cette église. (b)

Allatius cite dans sa dissertation un grand nombre d'auteurs grecs qui ne doutent pas que cette liturgie ne soit d'une autorité apostolique. Nicolas, évêque de Méthone, et Marc d'Ephèse, très-savans grecs schismatiques, le croyaient de même; (c) et le célèbre grec Bessarion, qui assista au Concile de Florence, a montré que les Grecs ne mettaient pas cette liturgie au nombre des livres apocryphes.

Lorsque les Patriarches de Constantinople ont cru qu'il était de la dignité de leurs églises de ne laisser célébrer les saints Mystères dans toute l'étendue de leurs ressorts que selon leurs deux liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, et qu'on leur opposait l'autorité qu'avait celle de saint Jacques et de saint Marc, le Patriarche Théodore Balsamon, au XII^e. siècle, se contenta de répondre (d) que la liturgie de saint Jacques, quoique citée par le Concile *in Trullo*, n'était pas dans le canon des

(a) *Can.* 32.
(b) Celebrata sunt coram nobis missarum solemnia more Jerosolymitano autore Jacobo apostolo. *Epist. ad Cler. Ravenn.*
(c) *Claud. de Sainctes. Præfat. in Liturg.*
(d) *Ep.* 1. *ad Marc. Alex.*

livres sacrés, dressé par le Concile de Laodicée, *Can.* 56, et dans les canons des Apôtres reçus par le Concile *in Trullo*; et il laissa inférer de là que n'étant pas du corps de l'Écriture sainte, on n'avait pas lieu de se dispenser de suivre celles qui étaient en usage dans le patriarchat de Constantinople.

VI. Cette liturgie en usage le jour de saint Jacques.

Enfin le crédit et les hauteurs des Patriarches de Constantinople n'ont pas empêché de permettre qu'on se servit de cette liturgie de saint Jacques à Jérusalem, (du moins le jour de saint Jacques, le 23 d'octobre) en sorte que cette liturgie a toute l'authenticité que donne l'autorité des églises.

VII. Objection tirée du *Trisagion* et réponse.

La principale objection qu'on ait fait contre l'antiquité de cette liturgie, est le *Trisagion*, ainsi nommé parce qu'on dit trois fois *Agios*; *Saint*, *saint*, *saint*, qu'on croit avoir seulement commencé à la fin du V^e^. siècle [a] sous le Pape Félix III.; mais la difficulté n'est pas bien grande, et elle demande seulement qu'on éclaircisse ce point avec un peu plus de précision qu'on ne le fait, ce semble, ordinairement. 1°. Le cantique *trois fois saint*, n'est nullement nouveau. C'est le chant des Anges marqué au sixième chapitre d'Isaïe, et imité dans toutes les églises du monde. Tertullien en fait mention, et il est loué par l'auteur du traité de la foi attribué à saint Athanase et par saint Chrysostôme dans la quinzième homélie sur l'épître aux Corinthiens. Pourquoi n'aurait-il pas été dans la liturgie de Jérusalem au commencement de l'Église? Il est vrai qu'il faut bien distinguer le cantique qu'on chante après la préface où l'on dit *Saint*, *saint*, *saint le Seigneur Dieu des armées*, d'avec le *trisagion* que les liturgies grecques marquent avant les lectures, où l'on chante *Dieu saint*, *Dieu saint et fort*, *Dieu saint et immortel*, *ayez pitié de nous*. On peut dire que

(a) *Rivet. Crit. sacr. l.* 1. *c.* 3.

le *Sanctus* de la préface est de tous les temps et de toutes les églises, et le *trisagion* qu'on dit avant les lectures n'a commencé dans plusieurs églises que sous le règne de Théodose II., et de Pulchérie, sa sœur.

VIII. Origine du *Trisagion* inséré dans les liturgies.

Dans la chronique du comte Marcellin, l'an 446, Constantinople et les autres villes, furent affligées de grandes calamités et de terribles tremblements de terre, et suivant Théophanes, (a) le Ménologe des Grecs, et Nicéphore, (b) le peuple étant assemblé dans les champs avec l'Empereur et le patriarche Proclus, pour implorer la miséricorde de Dieu, on vit tout d'un coup un enfant s'élever dans les airs à perte de vue, et revenant à terre, il dit à l'évêque Proclus qu'il fallait chanter ce qu'il venait d'entendre dire aux Anges, *Agios o Theos*, *agios ischyros*, *agios athanatos*, *eleison imas*. Tout le peuple répéta plusieurs fois ces paroles. Ce garçon mourut à l'instant, le tremblement de terre cessa, et l'empereur Théodose ordonna que ce *trisagion* serait chanté dans toutes les églises de l'empire. (c) Saint Jean Damascène a rapporté aussi au long cette histoire au traité de la foi, où il explique le *trisagion*. Cela supposé, il peut se faire que ce *trisagion*, qui ne se chantait ni à Constantinople ni dans plusieurs autres églises, fut chanté auparavant à Jérusalem, et s'il ne s'y chantait pas, on l'y ajouta alors en 446, comme dans les autres liturgies selon l'ordre de l'empereur et des évêques; ce qui ne préjudicie nullement à tout le reste de la liturgie.

IX. Méprise de Rivet, etc. — Addition au *Trisagion* condamnée.

A l'égard du temps auquel Rivet et d'autres auteurs aussi peu exacts que lui, placent l'addition, ne la mettant que vers la fin du Ve. siècle, c'est qu'ils confondent le *trisagion* qui est dans les litur-

(a) *Theoph. chronic.* (b) *L. 14. c. 46.*
(c) *De Fide orthod. l. 3. c. 10.*

gies grecques avec une autre addition que firent les Théopaschites.

Pierre-le-Foulon, [a] prêtre de Calcédoine, qui par fraude usurpa vers l'an 463 le siége d'Antioche, ennemi déclaré du Concile de Calcédoine, voulant établir son erreur d'une seule nature en Jésus-Christ sans craindre d'avancer que la divinité avait souffert, fit ajouter au *trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous*, après *Dieu saint, Dieu fort, Dieu immortel.*

L'empereur Anastase, [b] favorisant les hérétiques, fit chanter le *trisagion* avec cette addition que les Jacobites ont retenue; mais les évêques catholiques la condamnèrent, et le Concile *in Trullo* [c] défendit de nouveau de chanter jamais de cette manière le *trisagion*, sous peine de déposition aux évêques et d'excommunication aux laïques ; ce qui ne fait rien contre la liturgie de saint Jacques, où cette addition n'a jamais été.

## §. I. *Ordre et précis de la Liturgie grecque de saint Jacques.*

### Prières en brûlant de l'encens.

Le prêtre commence par demander pardon à Dieu de ses fautes pour être en état d'offrir le sacrifice. Il rend gloire aux trois divines personnes, et en commençant de brûler l'encens préparé pour la messe, il demande à Dieu que lui et les assistans soient purifiés de telle manière qu'ils puissent être présentés comme une bonne odeur au saint autel. Il fait encore une semblable prière pour tout le peuple en brûlant de nouveau de l'encens en présence de l'assemblée, avant que d'approcher de l'autel, et il dit : *O Dieu qui avez reçu les dons d'Abel, le sacrifice de Noé et d'Abraham, et l'encens d'Aaron et de Zacharie, recevez aussi de la main des pécheurs, tels que nous sommes, cet encens comme un*

(a) *Theod. Lect. l.* 1. *Theophanes et Cedren. in Chronic. Damasc. Fid. orth. ut supra.*

(b) *Evagr. l.* 3. *c.* 44. (c) *Can.* 3.

*doux parfum, que nous vous offrons pour la rémission de nos péchés et de ceux de votre peuple, parce que vous êtes béni, etc.*

Le prêtre et le diacre font alternativement des prières pour demander à Dieu, de nouveau, que par la grâce de Jésus-Christ ils aient la pureté de l'âme et du corps qui puisse leur permettre d'approcher du saint autel.

### Salut du prêtre et de l'assemblée.

Le prêtre arrivé à l'autel dit : *La paix à tous;* on lui répond : *Et à votre esprit;* et il poursuit : *Que le Seigneur nous bénisse et nous sanctifie tous dans la célébration des mystères divins et sans tâche.*

Le diacre dit à l'assemblée : *Prions le Seigneur pour obtenir la paix de tout le monde, pour l'union de toutes les saintes Églises de Dieu, pour la rémission de nos péchés et pour la délivrance de toute affliction.*

### Le *Trisagion*.

Les chantres entonnent le *trisagion : O Dieu saint, Dieu saint et fort, Dieu saint et immortel.* Le prêtre fait une prière pour demander que Dieu veuille recevoir de nous ce saint cantique, et nous délivrer de tout mal, et il la termine à haute voix : on répond *Amen.*

Le prêtre dit : *La paix à tous ;* on lui répond : *Et à votre esprit.*

### *Alleluia* suivi des lectures. — Prières annoncées par le diacre.

Le chœur chante *Alleluia ;* ensuite on fait les lectures de l'ancien et du nouveau Testament. Après les lectures et l'instruction le diacre exhorte l'assemblée à faire les prières générales pour tout le monde : le peuple dit trois fois : *Seigneur faites miséricorde.*

Le diacre poursuit : *Prions le Seigneur qu'il nous remette nos péchés, et qu'il nous donne l'ange de paix, le fidèle gardien de nos âmes et de nos corps, et tout ce qui nous est nécessaire pour faire notre*

*salut*; et le prêtre fait à voix basse une prière qu'il finit à haute voix.

Le prêtre dit : *La paix* soit *à tous*; on répond : *Et à votre esprit.* Le diacre dit : *Inclinons nos têtes au Seigneur*; le peuple répond : *A vous, Seigneur*; et le prêtre demande pour tous, *qu'étant appelés à la connaissance de Jésus-Christ et à la vie éternelle, nous puissions offrir saintement le divin sacrifice, et que nous rendions de continuelles actions de grâces au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* Ainsi finit la partie de la liturgie à laquelle les catéchumènes pouvaient assister.

Les catéchumènes congédiés.

Le diacre annonce : *Qu'il n'y ait plus de catéchumènes ni aucun de ceux qui ne sont pas initiés aux mystères, et qui ne peuvent pas prier avec nous. Qu'on se reconnaisse les uns les autres, et qu'on garde les portes. Soyons tous debout.*

Bénédiction de l'encens.

Le prêtre bénit l'encens en demandant que *Dieu veuille recevoir ce parfum, comme il a reçu les dons d'Abel, de Noé, d'Aaron, de Samuel et de tous les autres Saints, et que nous puissions lui être agréables.*

Chant des trois *Alleluia.*

Les lecteurs chantent l'hymne des Chérubins ou des trois *Alleluia : Que toute chair humaine et mortelle se tienne dans le silence avec crainte et tremblement, et qu'on ne pense ici à rien de terrestre; car le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs Jésus-Christ notre Dieu, vient pour s'immoler et se donner en nourriture aux fidèles : les chœurs des Anges avec toutes les Principautés et les Puissances, les Chérubins à plusieurs yeux, et les Séraphins à six ailes le précèdent, cachant leurs yeux et chantant à haute voix*, alleluia, alleluia, alleluia.

Les dons portés à l'autel.

Le prêtre met les dons sur l'autel, et il dit : *O*

*Dieu qui nous avez envoyé du ciel le pain céleste Jésus-Christ notre Seigneur, pour être l'aliment de tout le monde, notre Sauveur, notre rédempteur, qui nous bénit et nous sanctifie, bénissez vous-même cette oblation et recevez-la dans votre céleste autel; regardez favorablement ceux qui l'offrent, et préservez-nous de la condamnation dans la célébration de vos divins mystères; parce que votre saint nom est à jamais glorifié, etc.*

Le prêtre dit : *La paix à tous ;* le diacre lui demande sa bénédiction, et le prêtre dit : *Que Dieu soit béni, qu'il nous bénisse et qu'il nous sanctifie par l'oblation des divins mystères.*

### Le Symbole.

Le diacre dit : *Soyons attentifs avec sagesse.* Le prêtre dit : *Je crois en un Dieu*, et le reste du symbole de la foi; après lequel il demande à Dieu que nous soyons tous unis par les liens de la paix et de la charité.

### Le baiser de paix.

Le diacre annonce : *Qu'on se tienne dans la décence avec la crainte de Dieu pour prier en paix.* Le prêtre dit : *La paix à tous ;* on répond : *Et à votre esprit.* Le diacre dit : *Donnons-nous le saint baiser, inclinons nos têtes à Dieu.* Le prêtre prie de nouveau pour attirer sur tous les assistans les bénédictions célestes.

### Prière générale.

Le diacre et le peuple font ensemble la prière générale pour l'union de toutes les églises, pour les bienfaiteurs, les veuves, les orphelins, les pauvres, les vieillards, les malades, ceux qui sont tourmentés du malin esprit, pour les vierges, pour les voyageurs, pour les captifs et tous ceux qui sont dans l'affliction, pour la température de l'air, et généralement pour tous les besoins, pour les vivans et pour les morts ; on fait mémoire de la sainte Vierge pour obtenir miséricorde par son intercession, et

on prie en particulier pour le prêtre qui va offrir les dons ineffables : le peuple dit pour ce sujet trois fois : *Seigneur, faites miséricorde.* [a]

**Signes de croix sur les dons. — Gloire à Dieu.**

Le prêtre fait des signes de croix sur les dons, et il dit trois fois : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre, bienveillance* de Dieu *pour les hommes.* [b]

Il dit aussi trois fois : *Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera votre louange.*

Il dit de même trois fois : *Que ma bouche, Seigneur, soit remplie de votre louange, afin que je célèbre votre gloire et que je publie tout le jour votre magnificence*, et il demande de pouvoir louer dignement les t ois divines personnes. Il invite tous les assistans à faire de même, en leur disant. *Glorifiez Dieu avec moi, unissons-nous pour exalter son saint nom ;* ils répondent : *Le Saint-Esprit viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.*

Le prêtre fait ici une longue prière : craignant pour son indignité, il demande instamment à Dieu de purifier ses lèvres, son esprit et son cœur. L'infinie miséricorde et la toute-puissance qui opère tout en tout, le rassurent. Il lui représente que l'ayant fait ministre du nouveau Testament, et de ses saints Mystères pour notre salut, il a lieu d'attendre de sa bonté qu'il recevra ce sacrifice à son autel cé-

(a) Je traduis indifféremment, *eleyson* ou *miserere* par *faites miséricorde*, ou par *ayez pitié*, comme l'on traduit ordinairement.

(b) Il y a dans le grec ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία ce qui signifie proprement, que la bienveillance de Dieu se manifeste parmi les hommes. Il semble qu'en traduisant, *Gloria in excelsis Deo, etc.* selon le grec, il faudrait faire entendre que la gloire de Dieu est célébrée dans les cieux, que la paix est venue ou règne sur la terre, et que Dieu fait paraître sa bienveillance parmi les hommes, ou que la paix est sur la terre parmi les hommes qui sont l'objet de la bienveillance de Dieu. Mais je tâche, autant qu'il m'est possible, de traduire littéralement, parce que les savans judicieux croient que dans ces matières importantes il faut plutôt s'attacher à être exact et fidèle, qu'à s'assujettir au génie et aux règles de la langue française.

leste et spirituel, pour faire découler sur nous l'abondance de ses grâces.

**Rideau tiré sur le sanctuaire.**

On tire le rideau sur le sanctuaire, et le prêtre dans l'*oraison* qu'on appelle *du voile*, se considérant comme dans le saint des saints, remercie Dieu de l'avoir fait entrer dans le tabernacle de sa gloire, pour offrir le sacrifice non sanglant et redoutable, et il lui demande d'occuper de telle manière l'âme, qu'elle ne pense plus qu'au ciel ; le peuple répond *Amen.*

Le prêtre dit : *La paix à tous ;* et le diacre dit : *Tenons-nous avec révérence et avec crainte, et donnons toute notre attention à la divine oblation.*

Le prêtre demande à Dieu de répandre sa divine lumiere sur les âmes pour leur faire apercevoir la vérité cachée sous les voiles du sacrifice, et il ajoute à haute voix : *Que la charité de Dieu le Père, la grâce de Dieu le Fils, et le don et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous :* le peuple répond : *Et avec votre esprit.*

**La préface.**

Le prêtre dit : *Élevons l'esprit et les cœurs ;* le peuple répond : *Il est digne et juste.* Le prêtre reprend : *Il est vraiment digne et juste, convenable et nécessaire de vous louer,* (a) *de vous bénir, de vous adorer, de célébrer vos louanges, et de vous rendre grâces comme à l'auteur de toutes les créatures visibles et invisibles, au trésor des biens éternels, à la source de la vie et de l'immortalité, et au Seigneur de toutes choses, que louent les cieux et les cieux des cieux, le soleil, la lune et tout le chœur des astres, la terre, la mer et tout ce qui y est contenu ; la Jerusalem céleste, l'église des premiers nés écrits dans les cieux, les esprits des Justes et des Prophètes ; les âmes des Martyrs et des Apôtres, les Anges,*

(a) Cette préface paraît être un abrégé de celle des Constitutions apostoliques, *v. p.* 73, et elle est très-conforme à celle que saint Cyrille a exposée en peu de mots.

*les Archanges, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances et les Vertus, les Chérubins à plusieurs yeux, et les Séraphins à six ailes qui ne cessent de vous louer.* Le prêtre ajoute d'un ton plus haut, *faisant retentir d'une voix éclatante l'hymne de votre gloire et de votre magnificence.*

Le peuple chante : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur des armées : votre gloire remplit les cieux et la terre, Hosanna au plus haut des cieux : béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, Hosanna au plus haut des cieux.*

Signes de croix sur les dons. — Le Canon.

Le prêtre fait des signes de croix sur les dons en disant à Dieu qu'il est vraiment saint et l'auteur de toute sainteté avec Jésus-Christ son Fils et le Saint-Esprit ; et en louant la divine bonté d'avoir créé l'homme à son image, et de l'avoir après sa chute réparé par Jésus-Christ qui a voulu prendre un corps comme le nôtre, et subir pour nos péchés la mort sur la croix, la nuit même qu'il fut livré, ou plutôt qu'il se livra lui-même. Le prêtre entre ainsi dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, qu'il prononce en partie à voix basse et en partie à voix haute. Il prend le pain et dit : *Prenant le pain entre ses mains saintes, sans tache et immortelles, élevant les yeux au ciel, le montrant à vous Dieu son Père, vous rendant grâces, le sanctifiant, le rompant, le donna à nous, ses disciples et ses apôtres, en disant* (les diacres ajoutent, *pour la rémission des péchés et la vie éternelle*) *prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous et donné pour la rémission des péchés* ; on répond *Amen.*

Le prêtre prend le calice et dit : *Semblablement après qu'il eut soupé, prenant le calice, et mêlant le vin avec de l'eau* [a] *regardant les cieux, le montrant à vous Dieu et Père, rendant grâces, le sanctifiant, le bénissant et le remplissant du Saint-Es-*

(a) Ce sont ici les paroles que les Pères du Concile *in Trullo* citèrent contre les Arméniens.

*prit, le donna à nous ses disciples en disant : Buvez-en tous ; c'est mon sang du nouveau Testament qui est répandu pour vous et pour plusieurs, et qui est donné pour la rémission de nos péchés.* ℟. *Amen.* Le prêtre dit : *faites ceci en mémoire de moi : toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Fils de l'homme et sa résurrection.* Les diacres disent : *Nous le croyons, nous le confessons ;* et le peuple : *nous annonçons, Seigneur, votre mort, et nous confessons votre résurrection.*

**Invocation du Saint-Esprit sur les dons.**

Le prêtre poursuit : *Faisant mémoire de ses souffrances vivifiantes, de sa croix et de sa mort, de sa sépulture et de sa résurrection des morts au troisième jour, de son ascension dans les cieux, de sa séance à votre droite et de son second avénement glorieux et terrible lorsqu'il viendra dans sa gloire juger les vivans et les morts, et rendre à chacun selon ses œuvres, nous vous offrons, Seigneur, ce sacrifice redoutable et non sanglant. Ne nous traitez pas selon nos iniquités, mais selon l'ineffable bonté que vous avez pour les hommes.... Que mon indignité et mes péchés ne vous fassent pas rejeter votre peuple.* Il dit trois fois : *car tout le peuple et toute votre Église vous supplie.* Le peuple dit : *Seigneur Dieu Père tout-puissant, faites-nous miséricorde ;* et le prêtre dit : *Dieu tout-puissant ayez pitié de nous : Dieu notre Sauveur, ayez pitié de nous ; ô Dieu ayez pitié de nous selon votre grande miséricorde, et envoyez votre Esprit saint sur nous et sur ces dons.*

Le prêtre se tenant incliné dit secrètement : *Cet Esprit vivifiant qui régne avec vous, qui est consubstantiel et coéternel avec vous, Dieu Père, et avec votre Fils unique, qui a parlé dans la loi et dans les Prophètes et dans votre nouveau Testament, qui parut et demeura en forme de colombe sur Jésus-Christ Notre Seigneur, au fleuve du Jourdain, qui*

*descendit sur vos Apôtres en forme de langues de feu dans le cénacle de la sainte et glorieuse Sion, envoyez-le présentement ce très-saint Esprit sur nous et sur ces saints dons.* Le prêtre se relève et dit à voix haute : *afin que par sa sainte, bienfaisante et glorieuse présence il fasse ce pain le saint corps de Jésus-Christ.* ℟. *Amen. Et ce calice le précieux sang de Jésus-Christ.* ℟. *Amen.* Le prêtre poursuit : *afin qu'il serve à tous ceux qui le recevront pour la rémission de leurs péchés, pour la vie éternelle, pour la sanctification de leurs âmes et de leurs corps, en leur faisant porter de bons fruits, pour la confirmation de votre sainte Église catholique et apostolique que vous avez fondée sur la pierre de la foi, afin que les portes de l'enfer ne prévalent jamais contre elle, et que la délivrant de toutes hérésies, des scandales et des embûches des méchans, vous la conserviez jusqu'à la consommation des siècles.*

*Memento* et prière pour tous les besoins.

Le prêtre se tenant incliné, offre et prie pour les saints lieux, pour la sainte Sion, et pour la sainte Église catholique, pour les évêques qui prêchent la foi dans tout le monde, pour tous ceux qui se maintiennent dans la foi orthodoxe, pour les voyageurs sur mer et sur terre, pour les captifs, pour les malades et pour tous ceux qui sont dans l'affliction, pour les veuves, les orphelins et les pauvres, pour la température de l'air et les fruits de la terre, pour ceux qui se sont recommandés aux prières, pour ceux qui ont offert les dons, pour lui-même et pour les diacres qui se tiennent autour de l'autel, *afin que nous puissions trouver grâce et miséricorde avec tous les Saints.* Il demande pour ce sujet à Dieu de *se souvenir de nos pères les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs, les Docteurs et tous les esprits des justes qui ont consommé leur carrière dans la foi de Jésus-Christ.*

La sainte Vierge tenant un rang éminent au-dessus

de tous les Saints, le prêtre lui dit: *Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni, parce que vous avez enfanté le Sauveur de nos âmes*; et il dit à haute voix: *Principalement de la très-sainte, et immaculée et glorieuse Vierge Marie notre Dame mère de Dieu, élevée au-dessus de toutes les créatures*; et les chantres exaltent ici les grandeurs de la très-sainte Vierge.

*Memento* des morts.

Le diacre dit: *Souvenez-vous, Seigneur, notre Dieu*; et le prêtre se tenant incliné, dit: *Seigneur notre Dieu, souvenez-vous de toutes les âmes dont nous avons fait mémoire et dont nous n'en avons point fait, de tous ceux qui sont morts dans la vraie foi depuis le juste Abel jusqu'à présent: faites-les reposer dans la région des vivans, dans votre royaume, dans les délices du paradis, dans le sein d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nos saints pères, où il n'y a plus ni douleur, ni gémissemens, ni tristesse, où la lumière de votre face qui regarde tout, brille en toute manière. Seigneur, Seigneur, dirigez nos voies dans la charité et dans la pureté.* Le prêtre, le diacre et le peuple continuent de demander la rémission des péchés, les besoins de l'Église, et que les dons sacrés, ineffables, précieux et divins présentés à l'autel de Dieu nous attirent toute sorte de grâces.

Le prêtre dit: *O Dieu et Père de notre Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ, seigneur d'un nom ineffable, source de toute sainteté, Dieu et seigneur de toutes choses, qui êtes béni dans tous les siècles, qui êtes assis sur les Chérubins et glorifié par les Séraphins et par des millions d'Anges et d'Archanges, vous avez daigné recevoir les dons qui vous sont offerts, les sanctifier et consommer par la grâce de votre Christ et par l'avènement de votre très-saint Esprit; sanctifiez, Seigneur, nos*

*âmes, nos corps et nos esprits ; pénétrez nos consciences, éloignez de nous toute mauvaise pensée, tout discours impur, tout sale désir, toute envie, tout orgueil, toute hypocrisie, tout mensonge, toute fraude, toute dissipation de la vie, toute avarice, toute vaine gloire, toute paresse, tout vice, toute colère, tout souvenir des injures, tout blasphème, tout soulèvement de la chair et de l'esprit opposé à tout ce que votre sainteté nous prescrit.* Il poursuit à haute voix : *Dieu de bonté faites qu'avec confiance et sans confusion, avec un cœur pur, un esprit contrit et des lèvres purifiées, nous osions vous invoquer, Dieu Père saint, qui êtes dans les cieux, et vous dire :* (Le peuple récite l'oraison dominicale) *Notre Père, etc.*

Oraison dominicale.

Le prêtre se tenant incliné, dit : *Et ne nous abandonnez pas à la tentation, Seigneur, seigneur des puissances qui connaissez notre infirmité : mais délivrez-nous du malin et de ses œuvres, de ses attaques et de ses embûches, pour votre saint nom qui est invoqué sur notre bassesse;* à haute voix : *Parce qu'à vous appartiennent le règne, la puissance et la gloire du Père et du Fils et du Saint-Esprit, maintenant et à jamais ;* le peuple répond : *Amen.*

Bénédiction de l'assemblée.

Le prêtre dit : *La paix à tous ;* le peuple répond : *Et à votre esprit.*

Le diacre dit : *Inclinons nos têtes au Seigneur ;* le peuple : *A vous Seigneur.* Le prêtre dit : *Répandez sur nous, Seigneur, votre grâce, donnez-nous votre bénédiction et sanctifiez nos esprits, nos cœurs et nos corps, afin que nous puissions participer à vos saints Mystères pour la rémission de nos péchés et pour la vie éternelle....* Le prêtre ajoute à haute voix : *Et la grâce et la miséricorde de la sainte, consubstantielle, incréée et adorable Trinité, sera avec nous tous ;* on répond : *Et avec votre esprit.* Le

diacre dit: *Soyons attentifs avec la crainte de Dieu et avec révérence.*

Élévation de l'hostie.

Le prêtre élève l'hostie et dit en lui-même: *Seigneur saint qui reposez dans les Saints, sanctifiez-nous par la parole de votre grâce et par l'avénement de votre très-saint Esprit, car vous avez dit, Seigneur*, soyez saints, parce que je suis saint: *O Seigneur notre Dieu, Verbe de Dieu, incompréhensible et consubstantiel au Père et au Saint-Esprit, coéternel et inséparable, agréez que célébrant vos saints Mystères, quelque pécheur que je sois, je dise avec les Chérubins et les Séraphins.* [a] Le prêtre poursuit à haute voix: *Les choses saintes sont pour les Saints;* le peuple dit: *Un seul Saint, un seul Seigneur Jésus-Christ pour la gloire de Dieu le Père, à qui appartient à jamais toute gloire.* Le diacre invite l'assemblée à prier pour obtenir toutes les grâces déjà demandées, et le peuple dit douze fois: *Seigneur ayez pitié.*

Fraction et mélange de l'Eucharistie.

Le prêtre rompt le pain en deux parties, et trempe dans le calice celle qu'il tient de la main droite en disant: *L'union du très-saint corps et du précieux sang du Seigneur Dieu Jésus-Christ notre Sauveur*, et avec cette partie trempée dans le sang, il fait le signe de la croix sur la partie qu'il tient de la main gauche, et avec celle-là il fait le signe de la croix sur l'autre [b] moitié, et il commence à diviser et à mettre quelque parcelle dans chacun des calices en disant: *C'est l'union, la sanctification et la con-*

(a) τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις.

(b) Il y a dans le latin *signat*, et dans le grec σφραγίζει, qui signifie proprement *marquer, sceller;* et véritablement on marque l'hostie avec le sang pour signifier l'union du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie par l'union des symboles, mais dans le style ecclésiastique, le mot grec σφραγίζειν aussi bien que le latin *signare*, signifient marquer d'un signe de croix. *Voyez le P. Morin, de sacris Ordin. Suiceri Thesaur. et Ducange Gloss. græc.*

*sommation au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Et lorsqu'il touche le pain en y faisant un signe de croix, il dit: *Voici l'agneau de Dieu, le Fils du Père qui ôte le péché du monde, et qui est immolé pour la vie et le salut du monde.* Et lorsqu'il met une des parcelles dans chacun des calices, il dit: *Portion sainte de Jésus-Christ pleine de la grâce et de la vérité du Père et du Saint-Esprit.*

Psaumes pendant la communion.

Pendant qu'on divise les autres parties de l'hostie et qu'on communie, on chante les psaumes *Dominus regit me.... Benedicam Dominum in omni tempore.... Exaltabo te Deus meus Rex..... Laudate Dominum omnes gentes.*

Le diacre dit: *Seigneur bénissez;* le prêtre dit: *Que Dieu nous bénisse et nous préserve de la condamnation dans la réception des dons très-purs, maintenant et à jamais.*

Le diacre demande encore la bénédiction, et le prêtre dit: *Que Dieu nous bénisse et qu'il fasse que nous prenions avec de pures tenailles des doigts le charbon ardent (le corps de Jésus-Christ) et que nous le mettions à la bouche des fidèles pour la purification et le renouvellement de leurs âmes et de leurs corps maintenant et à jamais.* Il ajoute: *Goûtez et voyez combien le Seigneur est bon, qui ne pouvant être divisé en lui-même ni consumé, est distribué aux fidèles pour la rémission de leurs péchés et pour la vie éternelle.* Le chœur reprend et chante ces mêmes paroles: *Goûtez, etc.*

Prières de la communion.

Le prêtre avant de communier, dit cette oraison: *Seigneur mon Dieu, qui êtes le pain du ciel et la vie de l'univers, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis pas digne de participer à vos très-purs mystères; mais par votre divine miséricorde, faites que sans encourir la condamnation, votre grâce me rende digne de recevoir votre sacré corps et vo-

*tre précieux sang pour la rémission de mes péchés et pour la vie éternelle.*

Le prêtre, après avoir communié, donne la communion au clergé, et les diacres prennent les patènes et les calices pour donner la communion au peuple. Dès que le diacre prend et élève la première patène, le prêtre dit : *Gloire à Dieu qui nous a sanctifiés et qui nous sanctifie tous* ; et le diacre reprend : *Qu'on vous exalte, Seigneur, par-dessus les cieux et sur toute la terre : votre gloire et votre règne subsistent dans tous les siècles.*

Le prêtre dit : *Que le nom du Seigneur notre Dieu soit béni à jamais* ; et le diacre dit : *Approchez-vous avec crainte, avec foi et avec amour* ; le peuple répond : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Le prêtre dit : *O Dieu sauvez votre peuple, et bénissez votre héritage* ; et il ajoute comme ci-dessus : *Gloire à notre Dieu qui nous a tous sanctifiés* ; et lorsque le diacre remet le calice sur le saint autel, le prêtre dit de nouveau : *Que le nom du Seigneur notre Dieu soit béni à jamais.*

### Actions de grâces.

Après la communion, le diacre et le peuple disent : *Faites, Seigneur, que notre bouche et nos lèvres pleines de joie louent sans cesse votre gloire et votre magnificence. Nous vous rendons grâces, ô Jésus-Christ notre Dieu, de nous avoir fait participer à votre corps et à votre sang pour la rémission des péchés et pour la vie éternelle.*

Cela est suivi d'un encensement accompagné de plusieurs oraisons de louanges et d'actions de grâces faites par le prêtre et par le diacre qui dit : *Gloire à vous, gloire à vous, gloire à vous, ô Christ notre roi, Verbe unique du Père, de ce que vous avez permis à des pécheurs comme nous, vos indignes serviteurs, de participer à vos très-purs mystères, pour la rémission des péchés et pour la vie éternelle : gloire à vous.*

Après ces prières et ces actions de grâces, le prêtre dit : *La paix à tous ;* on répond : *Et à votre esprit.*

Dernière bénédiction.

Le diacre dit : *Inclinons nos têtes au Seigneur :* le prêtre dit : *Grand Dieu regardez favorablement vos serviteurs qui se tiennent inclinés devant vous : étendez sur eux votre puissante et favorable main, et les bénissez : conservez votre héritage, afin que nous vous glorifiions sans cesse et à jamais, vous, le seul Dieu vivant et véritable, sainte et consubstantielle Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, à présent et dans tous les siècles des siècles ;* on répond : *Amen.* Le diacre dit : *Chantons dans la paix de Jésus-Christ : allons nous-en dans sa paix.*

Le chœur demande encore la bénédiction, et le diacre dit : *Ne pouvant cesser de vous rendre gloire, nous vous louons, ô Dieu Sauveur de nos âmes. Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit, maintenant et dans tous les siècles des siècles.* Le prêtre allant de l'autel à la sacristie, dit : *Le divin sacrifice étant achevé dans votre temple, nous vous prions encore, Seigneur notre Dieu, de nous continuer vos miséricordes : dirigez nos voies, confirmez-nous dans votre crainte, et rendez-nous dignes du royaume céleste, en Jésus-Christ notre Seigneur, avec lequel et avec votre Esprit saint et vivifiant, vous êtes béni dans tous les siècles.* Le diacre ajoute : *Prions sans cesse en paix le Seigneur.*

§. II. *Différences entre la liturgie de saint Jacques et celle de saint Cyrille de Jérusalem. Changemens et additions faites à la liturgie de saint Jacques, et presque à toutes les liturgies orientales aux Ve. et VIe. siècle.*

Il faut remarquer premièrement, qu'on ne peut pas voir toutes les différences ou toutes les convenances de la messe entière entre la liturgie de saint Jacques, et ce qui se faisait au temps de saint Cy-

rille, parce que ce saint n'a expliqué que la messe des fidèles depuis l'oblation, et que la liturgie de saint Jacques contient toute la messe.

Il faut observer en second lieu, que saint Cyrille expose une messe plus solennelle, où le Pontife est assisté des prêtres, et que la liturgie de saint Jacques ne parle pas de plusieurs prêtres; mais il y a d'autres différences remarquables.

La première est que selon la liturgie de saint Cyrille et celle des Constitutions apostoliques, un diacre donne à laver les mains au Pontife et à tous les prêtres qui étaient autour de lui avant l'oblation. Dans la liturgie de saint Jacques, nulle mention du lavement des mains. Il faut qu'au V^e^. siècle, en plusieurs églises, on se soit contenté de l'ablution faite avant la messe, ou de faire seulement laver l'extrémité des doigts au célébrant, comme dans la liturgie des Syriens, et dans celle qui porte le nom de saint Denys l'Aréopagite.

2°. Saint Cyrille fait entendre que le baiser de paix précédait l'oblation des dons comme dans saint Justin et dans les Constitutions apostoliques; au lieu que dans la liturgie de saint Jacques les dons sont portés à l'autel avant le baiser de paix. Il en est de même dans les liturgies des Syriens, ce qui a été suivi dans les anciennes liturgies des gaules et d'Espagne, où la Paix est marquée immédiatement avant la préface.

3°. Outre ces petits changemens qui ont pu être faits dans quelques églises après le temps de saint Cyrille, il s'est fait trois additions aux V^e^. et VI^e^. siècle dans presque toutes les liturgies orientales. La première est le *Trisagion* qui précède les lectures, et qui ne *fut introduit qu'au milieu du* V^e^. siècle. La seconde est le Symbole qu'on joignit à la liturgie vers l'an 510. La troisième est les *Amen* répondus après les paroles de l'institution de l'Eucharistie; au lieu que saint Cyrille ne rapporte ni ces paroles, ni aucune réponse de l'assemblée en cet

endroit de la messe. Ces *Amen* ne paraissent avoir commencé, comme nous verrons dans une dissertation du troisième tome, qu'au temps de l'empereur Justinien dans les églises du ressort de l'empire d'Orient.

On serait donc bien mal fondé de dire que saint Jacques a mis par écrit cette liturgie, ou que tout ce qu'elle contient a été observé de son temps à Jérusalem ; mais on ne voit point d'additions postérieures au temps de Justinien. Ainsi par rapport même aux additions, cette liturgie ne contient rien qui ne serve de monument depuis dix ou douze siècles ; et nonobstant ces additions qui, en effet, étaient peu considérables, la liturgie de saint Jacques était regardée comme si ancienne au VI[e]. siècle, que les évêques, assemblés au Concile de Constantinople en 692, croyaient qu'elle avait été écrite par cet Apôtre même ; ainsi que nous l'avons vu.

---

## ARTICLE II.

*Antiquité des deux liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme qui sont en usage en divers jours, auxquelles on joint la messe des* PRÉSANCTIFIÉS *pour les jours de jeûne du Carême.*

---

IL y a plus de mille ans que l'église de Constantinople se sert de deux liturgies, l'une sous le nom de saint Chrysostôme, et l'autre sous le nom de saint Basile ; et il n'y a guère moins de temps que les Patriarches de Constantinople ont souhaité que ces deux liturgies fussent seules en usage dans toutes les églises qui sont sous leur jurisdiction.

### Jours de la liturgie de saint Basile.

La liturgie de saint Chrysostôme est la liturgie

ordinaire qui sert toute l'année, et qui contient tout l'ordre de la messe et toutes les rubriques. Celle de saint Basile ne contient pas l'ordre ni les rubriques, parce qu'on les prend dans la liturgie commune. Les prières en sont plus longues, et elle fut adoptée par l'église de Constantinople pour être dite aux jours de l'année qui sont marqués dans cette liturgie, savoir : *la veille de Noël*, *la veille des lumières*, c'est-à-dire, de l'Épiphanie, *les dimanches du carême*, (*à la réserve du dimanche des Rameaux*) *la sainte et grande Férie*, c'est-à-dire, le Jeudi saint, *le Samedi saint*, *et à la fête de saint Basile.*

Liturgie des Présanctifiés.

Il y a enfin dans les églises des Grecs une liturgie pour les jours de jeûne du carême, auxquels on n'offre pas le sacrifice, mais auxquels on communie seulement en participant aux dons qui ont été consacrés le dimanche précédent, ainsi que dans l'église latine, on réserve le Jeudi saint une ou plusieurs hosties pour le Vendredi saint, auquel le prêtre communie sans offrir le sacrifice ; autrefois même on réservait assez d'hosties le Jeudi saint pour communier le peuple. Ce que les Latins ont observé en ce saint jour, les Grecs le font depuis un temps immémorial tous les jours de jeûne du carême, jusqu'à la quatrième férie de la semaine-sainte. La liturgie de ces jours est appelée τῶν προηγιασμένων, *ante consecratorum*, [a] c'est-à-dire, des dons consacrés auparavant, ou d'un seul mot, des *présanctifiés.*

Cet usage est très-ancien en Orient. Le Concile de Laodicée, tenu vers l'an 363, avait marqué *qu'en carême il ne fallait offrir le pain* (c'est-à-dire, l'Eucharistie) *que le samedi et le dimanche*, qui étaient des jours de synaxe ou d'assemblée : [b] *Quod non oportet in quadragesimâ panem offerre nisi sabbato et dominicâ.* On sait par saint Justin, par

(a) *P.* 167. (b) *Can.* 49.

les canons du Concile de Nicée, et par plusieurs autres monumens, qu'offrir le pain ou *offrir* tout court, c'est faire ou offrir l'Eucharistie. Le canon quinzième du même Concile de Laodicée, ajoute qu'il ne faut pas célébrer la fête des Martyrs en carême, mais en faire seulement mémoire le samedi et le dimanche : *Quod non oportet in quadragesimâ martyrum natalitia celebrari, sed eorum sancta commemoratio in diebus sabbatorum et dominicarum fieri conveniat*; c'est une suite et une explication du canon précédent, car la célébrité des fêtes des Martyrs consiste principalement dans la célébration des saints Mystères; on ne devait donc pas faire des fêtes les jours de jeûne du carême auxquels on ne voulait pas sacrifier.

Le Concile *in Trullo*, (ou du dôme du palais de Constantinople) tenu en 692, confirme le règlement du Concile de Laodicée, et il ajoute seulement aux jours du samedi et du dimanche la fête de l'Annonciation : (a) *In omnibus sanctæ quadragesimæ jejunii diebus, præterquàm sabbato et dominicâ et sancto annuntiationis die fiat sacrum* (b) *præsanctificatorum.*

Cet office des présanctifiés commence par la récitation ou le chant des psaumes graduels, (c) qui sont accompagnés d'antiennes ou de répons; et qui sont suivis des lectures (à l'exception de l'Évangile qu'on ne lit point en ces jours) et des prières pour les catéchumènes, après lesquelles on les congédie.

Le prêtre fait ensuite les prières pour les fidèles, et celle qu'on appelle *pour les dons*, et au lieu que dans la messe entière où l'on consacre, le prêtre invoque le Saint-Esprit sur le pain et sur le vin, afin qu'il les change au corps et aux sang de Jésus-Christ, et que ces dons soient admis au saint et céleste autel, ici le prêtre dit seulement, *prions le Seigneur qui a reçu ces dons dans son saint, céleste*

(a) *Can.* 52. (b) Il y a dans le grec λειτουργία.
(c) *Euchol. p.* 187.

*et intelligible autel, qu'il nous communique sa divine grâce et le don du Saint-Esprit....* (a) *Jetez, Seigneur, un regard favorable sur nous vos serviteurs, qui quoiqu'indignes assistons à votre saint autel comme à votre trône des Chérubins, sur lesquels votre Fils unique, notre Dieu réside par les saints et redoutables Mystères.*

Il y a quelques remarques à faire sur cet office des *présanctifiés*.

La première est que lorsqu'on consacre le dimanche les pains qui doivent servir à la communion jusqu'au vendredi, on fait dans la plupart des églises des Grecs l'intinction du sang, c'est-à-dire, qu'avec la petite cuiller trempée dans le précieux sang on fait une croix sur chacun des pains; ce qui marque plus expressément l'union du corps et du sang, mais en d'autres églises on ne le fait pas.

La seconde remarque est qu'il y a aussi en diverses églises quelques variétés dans les prières qui composent cet office. On ne convient pas des auteurs qui les ont composées ou qui en ont fait l'arrangement. Il y en a qui attribuent ces prières à saint Basile; d'autres les croient plus anciennes, parce que dans quelques eucologes on lit à la tête d'une prière le nom de saint Athanase; d'autres se contentent de rapporter cet office au temps de saint Germain de Constantinople; et il y en a qui le donnent à saint Grégoire Dialogue, entendant ordinairement par ce nom saint Grégoire-le-Grand, et le confondant aussi assez souvent avec saint Grégoire II. (b) qui fut très-respecté par les Grecs catholiques, comme saint Grégoire-le-Grand. Depuis que saint Zacharie qui fut fait pape l'an 741, eut traduit en grec les dialogues de saint Grégoire, les Grecs ont eu tant de respect pour les deux saints Grégoires I. et II., à qui ils ont donné le nom de Dialogue, qu'ils ont été apparemment bien aises d'autoriser par leurs noms la messe des présanctifiés qui est

(a) *Euchol. Græc. Goar. p.* 197. (b) Il mourut en 731.

en usage à Rome le Vendredi saint depuis tant de siècles qu'on n'en voit point le commencement. Quoiqu'il en soit, il n'y a aucune différence essentielle dans les prières de cet office qui sont en usage en diverses églises. Voyez sur tout ce que nous venons de dire les prolégomènes d'Allatius sur les livres ecclésiastiques des Grecs, et sa dissertation (a) *De missâ præsanctificatorum apud Græcos*, et les notes du Père Goar sur l'office des présanctifiés. (b)

La liturgie qui porte le nom de saint Jean Chrysostôme doit être celle qui dès le commencement a été propre à l'église de Constantinople et qui pouvait avoir été appelée la liturgie des Apôtres jusqu'au VI^e^. siècle. (c)

Léontius, avocat de Byzance (Constantinople) et ensuite prêtre, qui fleurissait vers la fin du VI^e^. siècle, nous fait entendre que c'étaient là les deux liturgies de l'église de Constantinople, lorsqu'il reproche à Nestorius d'avoir introduit une autre liturgie, parce qu'en effet, comme nous verrons, les Nestoriens en avaient une sous le nom de Théodore, et l'autre sous le nom de Nestorius: *Audet*, dit Léontius, (d) *et aliud malum non secundum ad superiora; aliam enim missam effutivit præter illam quæ à patribus tradita est ecclesiis; neque reveritus illam Apostolorum, et illam magni Basilii in eodem spiritu conscriptam, in quâ missâ blasphemiis, non precationibus την τελετην, id est mysterium Eucharistiæ opplevit.*

Voilà deux liturgies qui marquent assez les deux qui étaient d'usage à Constantinople, l'une sous le nom des Apôtres, et l'autre sous le nom de saint Basile; et voilà aussi les deux que Nestorius autrefois patriarche de Constantinople et ses sectateurs, auraient dû suivre exactement. Selon Léontius, celle qu'on appellait des Apôtres ne caractérisait peut-

(a) *Sub finem Tract. de Perpet. consent. p.* 1542.
(b) *Euchol. p.* 205 *et seq.* (c) Autre liturgie de Constantinople.
(d) *Leontius Byzant. contr. Nestor. et Eutych. l.* 3.

être pas assez la liturgie de Constantinople pour la distinguer de celles de diverses autres églises qui tiraient aussi originairement la leur des Apôtres ; et c'est ce qui peut lui avoir fait donner le nom d'un évêque de Constantinople aussi célèbre que saint Chrysostôme.

Celle de saint Basile a toujours conservé le nom de son auteur. Il est certain qu'il en a fait une, ainsi que le reconnaît un auteur protestant. (a) En effet saint Grégoire de Nazianze (b) nous assure qu'il avait fait une formule de prières pour l'autel, et saint Basile lui-même dans sa lettre au clergé de Néocésarée parle des prières qu'il avait faites pour la messe, qui devaient être dites dans son monastère et qui convenaient à ce qui se disait dans les églises. Ces prières furent goûtées dans tout l'Orient, et diverses églises les adoptèrent et les accommodèrent à l'ordre de leurs liturgies, qui partout n'était pas absolument le même ; c'est pourquoi toutes les liturgies qui portent le nom de saint Basile, syriaques, arméniennes ou grecques, ne sont pas entièrement semblables. Il s'agit ici de celle que les Grecs de Constantinople suivent, et qu'ils ont accommodée à leurs rites.

On a plusieurs anciens monumens de la liturgie de Constantinople dans saint Maxime et dans la théorie attribuée à saint Germain, évêque de cette ville ; et outre plusieurs liturgies manuscrites et imprimées, on a une ancienne version latine de celle de saint Basile dont on ne connaît pas l'auteur, et une de saint Chrysostôme traduite à Constantinople par Léon Thuscus, sous l'empereur Emmanuel Comnène, mort en 1180. On voit dans la préface de ce traducteur avec quelle vénération on parlait de la liturgie. (c) Ces versions ont été plusieurs

(a) *Cave, Hist. lit. in S. Basil.* (b) *Orat.* 20. *p* 340.

(c) Cùm venisses Constantinopolim, nobilis Rainalde, de monte Catano, viso imperatore Emmanuele potestatum terræ præstantissimo, nil tibi potius occurrit quàm sanctæ ac ineffabilis Eucharisticæ consecrationis ordinem perdiscere : nempe arbitratus es mille flores

fois imprimées, et elles peuvent tenir lieu de manuscrits. Démétrius Ducas de Crète, professeur en langue grecque à Rome, au commencement du pontificat de Clément VII., donna une édition de la liturgie de saint Chrysostôme, qui fut imprimée à Rome en 1526, et à Venise en 1529. On en fit une autre édition en 1644, et l'on y joignit un autre exemplaire de la liturgie de saint Chrysostôme, avec la traduction d'un auteur, dont le nom n'est marqué que par des lettres initiales *A. D. E. R. in gratiam episcopi Roffensis versa.* Mais le Père Goar, dominicain, a donné les liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, et celle des présanctifiés en grec et en latin, dans son Eucologe imprimé à Paris en 1647 : et quoiqu'il n'ait parlé ni de Léon Thuscus, ni de Démétrius Ducas, il a conféré beaucoup d'exemplaires imprimés et manuscrits et il a marqué les différences de telle sorte que tous les prêtres grecs, qui ont vu et examiné cet ouvrage, en ont été très-satisfaits.

Toutes ces éditions jointes à plusieurs savans auteurs grecs, dont nous parlerons plus bas, nous donneront lieu d'observer les petites variétés des liturgies de l'église grecque, et d'exposer l'ordre ancien et nouveau de la liturgie du patriarchat de Constantinople. Nous allons examiner premièrement en quel temps cette liturgie a porté le nom de saint Chrysostôme ; ce qui pourra faire connaître s'il en a été l'auteur ou non ; et après avoir exposé l'ordre de la liturgie, nous verrons les pays où elle est en usage.

colorum Tarentino intentiores murice, ac sidereo cœlo simillimos, per hujusmodi agnitionem te adoratum ire. Quâ de re indomito et ferventi quodam desiderio postulasti à me, ut Græcorum Rituum non intellectas voces quibus sacra et cœlestia dona incruentæ hostiæ significantur, in latinam tibi verterem versionem.

## ARTICLE III.

*En quel temps la liturgie de Constantinople a porté le nom de saint Chrysostôme.*

Il n'y a aucun lieu de dire que saint Chrysostôme ait composé une liturgie ; et l'on peut assurer qu'on ne lui en a attribué une, et qu'on n'a même donné à ce saint le nom de *Chrysostôme*, qui est à la tête et dans le corps de cette liturgie, que près de trois siècles après sa mort.

Quelques savans ont voulu prouver le premier point en faisant remarquer que dans la liturgie il y a diverses choses qui ne conviennent pas avec ce que saint Chrysostôme expose dans ses ouvrages. Savilius, qui y était très-versé, et qui en a donné une si belle édition, a fait cette remarque au huitième tome; mais cette remarque [a] n'est pas concluante. Premièrement, parce que la plupart des rites que saint Chrysostôme a exposés, se trouvent dans les sermons qu'il a faits durant douze ans qu'il fut prêtre à Antioche jusqu'en 399 : or, à Antioche il y avait quelques usages particuliers, différens de ceux de Constantinople. Secondement, quoiqu'on puisse trouver dans la liturgie quelques usages différens de ceux du siècle de saint Chrysostôme, on n'en peut pas conclure qu'il n'en eût pas été originairement l'auteur, parce qu'on sait bien que ces sortes de livres d'usage ne passent pas d'un évêque ou d'un siècle à l'autre sans quelque addition qui ne touche pas à l'essentiel. On n'ignore pas qu'il

(a) Deinde multa passim in operibus Chrysostomi ex liturgia quâ tunc utebatur ecclesia orientalis, recitavit, quæ hic non reperiuntur, multa hic reperiri quæ vix illorum temporum esse videantur. *Savil. t. 8. p. 828.*

s'en est fait plusieurs dans le missel romain qui vient de saint Gélase et de saint Grégoire.

Mais ce qui est décisif, et qui peut prouver en même temps tous ces points, que saint Chrysostôme n'est point l'auteur de la liturgie, qu'on ne la lui a pas attribuée en son temps, et qu'on ne lui a donné le nom de *Chrysostôme* que près de 300 ans après sa mort, c'est 1°. que nul auteur contemporain n'a dit que saint Chrysostôme ait fait une liturgie, quoique plusieurs aient parlé bien au long de ce Saint. Socrate, Théodoret, et Sozomène en ont presque fait la vie dans leurs histoires. Pallade, auteur contemporain, l'a faite en entier, et tous ces auteurs ne connaissent ni la liturgie de saint Chrysostôme, ni ce nom qui lui a été donné. Ils ne l'appellent jamais que *Jean*, *le célèbre Jean*, *Jean de Constantinople*.

2°. Léontius, qui écrivait vers l'an 600 (comme nous avons vu) ne l'appelle aussi jamais que le célèbre Jean de Constantinople; et quoiqu'il parle expressément des liturgies de cette église, il n'en connaît point sous le nom de saint Chrysostôme, mais il en connaît seulement une de saint Basile, et une autre des Apôtres ou des Pères.

3°. George, patriarche d'Alexandrie, mort en 630, fit une nouvelle vie de ce grand docteur. Il ramassa tous les éloges qu'on lui avait donnés; cependant il ne lui donne nullement le glorieux surnom de *Bouche d'or*, quoique ses admirables homélies eussent dû le lui faire donner dès le commencement.

Nous voilà déjà au VII^e^. siècle, plus de deux cents ans après sa mort, sans pouvoir trouver qu'on lui ait attribué la liturgie, ni qu'on l'ait nommé *Chrysostôme:* mais cette nouvelle vie, écrite par George d'Alexandrie, mort en 620, fut apparemment cause que ceux qui admirèrent ce grand saint en lisant sa vie, l'appelèrent *bouche d'or*, [a] car Jean

(a) *Prat. spirit.* c. 191.

Mosch, qui écrivit vers l'an 630, dit qu'il a été ainsi nommé à juste titre; et le Concile *in Trullo*, tenu l'an 692, l'appelle toujours Chrysostôme.

Au reste, il n'est pas étonnant qu'un nom qu'il avait si justement mérité lui ait été donné si tard dans les livres. Il en est arrivé de même à l'égard de plusieurs autres saints personnages. L'apôtre saint Jean, à qui Dieu a révélé la plus sublime théologie, surtout à l'égard de la génération ineffable du Verbe, et à qui il convient si bien d'être nommé par excellence *le Théologien*, n'a eu ce titre éminent qu'au III$^{e}$. siècle, au temps de Népos, et de saint Denys d'Alexandrie. Le martyr saint Ignace qui portait si sensiblement Dieu dans son cœur, dans ses actions, et dans ses paroles, n'a été appelé Théophore qu'après le temps d'Eusèbe. Saint Grégoire-le-Grand n'a eu que long-temps après sa mort le nom de *Dialogue* que les Grecs lui donnent dans leur Ménologe et ailleurs; et Bède n'a pas été appelé *le Vénérable* par les auteurs contemporains: on ne doit donc pas être surpris que saint Jean, patriarche de Constantinople, n'ait été nommé Chrysostôme que plus de deux siècles après sa mort. Ces observations, comme les autres, montrent évidemment que la liturgie qui porte son nom, ne lui a été attribuée qu'au VII$^{e}$. siècle.

Le Concile, *in Trullo*, qui n'a point hésité de le nommer Chrysostôme, a pu donner lieu de lui attribuer la liturgie de Constantinople, car ce Concile prouve aux Arméniens, qui ne mettaient point d'eau dans le calice, qu'ils ne pouvaient pas autoriser leur erreur par saint Chrysostôme, et qu'ils entendaient mal son commentaire sur saint Matthieu, puisque ce père avait laissé à son église l'usage de mêler l'eau et le vin en offrant le sacrifice non sanglant: [a] *Quoniam autem et suæ Ecclesiæ, ubi est illi pastoralis administratio tradita, aquam vino miscendam tradidit, quando incruentum pe-*

(a) *Can.* 32.

*ragi sacrificium oporteret*. Cet endroit ne dit pas absolument que saint Chrysostôme eût composé la liturgie de Constantinople, mais seulement qu'il s'en était servi, et qu'il l'avait trouvée et laissée à son église; ce qui suffisait pour réfuter les Arméniens.

Quoi qu'il en soit, depuis ce temps-là on a nommé la liturgie de Constantinople la liturgie de saint Chrysostôme, et l'on a mis ainsi son nom à la tête de cette liturgie.

Rivet, qui a ordinairement des vues fort étroites et fort bornées dans ses critiques, a prétendu qu'on ne s'en servait pas encore au IX<sup>e</sup>. siècle à Constantinople, à cause que Charles-le-Chauve, qui avait vu officier selon le rit de l'église de Constantinople, ne fait mention que de la liturgie de saint Basile. (a) Mais Rivet devait faire attention qu'on pouvait avoir célébré devant ce prince comme on célébrait à Constantinople certains jours de l'année, auxquels on suivait (comme on fait encore) la liturgie de saint Basile.

(a) *Epist. ad Eccl. Ravenn.*

## ARTICLE IV.

### *Ordre de la liturgie des Grecs de Constantinople et de tout le Patriarchat,*

*Tiré des liturgies de saint Chrysostôme et de saint Basile, données avec beaucoup de soin par le Père Goar, comparées avec l'édition de Paris de* 1560, *avec celle de Démétrius Ducas et d'un autre savant qui fit une traduction, il y a deux cents ans, pour l'évêque de Rochester, et avec l'ancienne traduction latine donnée par Léon Thuscus avant l'an* 1180. *On tire aussi en partie cet ordre des expositions de saint Maxime de Constantinople, qui fleurissait l'an* 645, *de saint Germain* [a] *de Constantinople, de Nicolas Cabasilas qui écrivait en* 1347, *de Siméon de Thessalonique vers l'an* 1410, *et du traité des Sacremens de Gabriël de Philadelphie.* [b]

---

On a vu que les grandes églises des Grecs étaient distinguées en trois parties, savoir le vestibule ou

(a) On imprima à Venise et à Paris en 1560 l'ouvrage intitulé : *Sancti patris nostri Germani, archiepiscopi Constantinopolitani rerum ecclesiasticarum Theoria*, qui a été réimprimé dans *l'Auctuarium* de la Bibliothèque des Pères. Saint Germain fut fait patriarche de Constantinople en 715. Photius loue quelques-uns de ses ouvrages et ne fait pas mention de celui-ci ; c'est pourquoi quelques-uns croient qu'il pourrait être d'un autre Germain qui fut fait patriarche de Constantinople en 1222 ; et que cet ouvrage n'est peut-être qu'un recueil de plusieurs anciens auteurs. Le Père Richard Simon, dans ses notes sur Gabriël de Philadelphie (p. 287.) parle d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Oratoire près du Louvre, intitulé : *La chaîne des Pères grecs sur saint Jean, écrite par Nicétas, archevêque d'Héraclée*, dans laquelle il vit le traité de saint Germain, mais sous un autre titre, et si fort interpolé, qu'on avait bien de la peine à bien discerner les additions : ce traité est intitulé : *Histoire Ecclésiastique de notre Père saint Basile.* Le Père Simon ajoute qu'il avait rétabli en beaucoup d'endroits par ce manuscrit la théorie de saint Germain : *Illam in locis plurimis primœ formæ reddidi ex codice manuscripto ;* et il ajoute qu'il gardait cet exemplaire pour le donner au public : *Illud exemplar penès*

l'avant-nef, la nef et le sanctuaire. Présentement dans la pauvreté où la tyrannie des Turcs les réduit, on se contente presque partout de distinguer la nef d'avec le sanctuaire qui est séparé par une balustrade fort haute, où il y a trois portes. Ce lieu saint uniquement destiné au sacrifice, n'est que pour les évêques, les prêtres et les diacres. L'autel est au milieu et isolé. A gauche en entrant du côté du septentrion, il y a un petit autel appelé *Prothesis*, la prothèse ou proposition, où l'on prépare le pain et le vin qui doivent être consacrés ; et de l'autre côté vers le midi, à droite en entrant, il y a un autre petit autel pour les habits et pour tout ce qui doit servir au ministère sacré.

C'est en cet endroit qui sert de sacristie, où le célébrant et le diacre prennent les habits sacrés ; et lorsqu'ils sont habillés, ils vont à la prothèse où ils se lavent les mains en disant, *lavabo inter innocentes*, et le reste du psaume.

Le diacre prépare le pain dans la patène qui est un bassin creux et assez grand ; il la place à sa main gauche et le calice à sa droite. Le pain est fait de pure farine et levé. Autrefois les Grecs faisaient ce pain avec de la farine qui était offerte pour ce sujet par les fidèles. Honorius [a] d'Autun leur a rendu ce témoignage au XII^e^. siècle : *Olim sacerdotes à singulis domibus et familiis farinam accipiebant, quod adhuc Græci servant.* Il pouvait avoir facilement

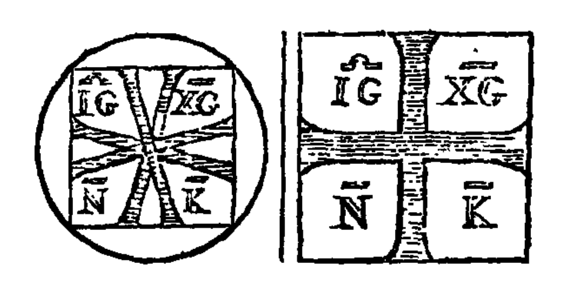
*me retinui, ut illud publici juris facerem ;* mais M. Simon est mort sans qu'on ait entendu parler de ce qu'il promettait sur *la Théorie de saint Germain*, et sans que *La chaîne* manuscrit de Nicétas sur saint Jean soit revenue à la bibliothèque de l'Oratoire. On peut seulement inférer de là que cet ouvrage qui porte le nom de saint Germain, a été regardé comme bien ancien, si au temps de Nicétas d'Héraclée, c'est-à-dire, au milieu du onzième siècle, il était attribué à saint Basile.

(b) Ce traité a été donné à Paris en grec et en latin par le Père Richard Simon, et le patriarche grec de Jérusalem, nommé Chrysanthe, l'a encore fait imprimer en 1715 avec plusieurs autres pièces grecques à Tergovis, métropole de Valaquie ; ce qui montre l'authenticité de ce traité des sacremens parmi les Grecs.

(a) Gemma animæ. *l.* 1 *c.* 66.

appris cet usage pendant les croisades, qui nous donnaient beaucoup de relations avec les Grecs. Ce sont des vierges ou des femmes de prêtres qui font ce pain, excepté en certain temps, auquel la plupart des Grecs ne permettent pas aux femmes d'entrer même dans l'église.

On fait ce pain rond ou carré, et quelquefois en forme de croix à quatre côtés, [a] et avant qu'il soit cuit, on imprime la figure suivante, telle que l'ont donnée Arcudius et le Père Goar, où l'on voit le signe de la croix et les lettres grecques ICXC NIKA, pour signifier en abrégé, *Jésus-Christ est vainqueur.* Si le pain est fait en croix, on imprime la figure au milieu de la croix et à chacun des quatre côtés.




Le prêtre prend le pain de la main gauche, et de la main droite il prend un petit couteau, appelé la sainte lance, avec lequel il fait un signe de croix sur le pain en disant trois fois: *En mémoire du Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ.* Il enfonce la lance dans le côté droit du pain en disant: *Il a été mené à la mort comme une brebis*; et enfonçant la lance au côté gauche il dit: *Comme un agneau muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche.* Enfonçant ensuite la lance dans la partie supérieure il dit: *Son jugement a été prononcé dans son humiliation*; et en l'enfonçant dans la partie inférieure il dit: *Qui racontera sa génération?*

A chaque incision le diacre dit: *Prions Dieu*; et en s'adressant au prêtre: *Otez Seigneur.* [b] Le prê-

(a) *Allatius de Consens. l. 3. c. 15. n. 18.*
(b) Il y a toujours dans le grec *Despota*, qui signifie *Seigneur*,

tre coupe la pièce de croûte sur laquelle sont les caractères, en disant: *Parce que sa vie a été ôtée de la terre.* Et le diacre lui disant: *Immolez Seigneur*, il dépose l'hostie dans le bassin en signe de sacrifice, en disant: *L'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde est immolé pour la vie et le salut du monde.* Le prêtre enfonce la lance dans le pain, et il dit: *Un des soldats ouvrit son côté avec une lance, et incontinent il en sortit du sang et de l'eau.* A ces paroles le diacre met du vin et de l'eau dans le calice après avoir dit au prêtre: *Bénissez Seigneur.* (a)

Le prêtre coupe une seconde partie du pain, et la met à côté de la première, en disant: *En l'honneur et en mémoire de la très-sainte Vierge Marie notre reine, mère de Dieu, par les prières de laquelle nous vous supplions, Seigneur, de recevoir ce sacrifice sur votre céleste autel.* Il coupe une autre petite partie en l'honneur des Saints, en disant *de saint Jean-Baptiste, des saints Apôtres* et de plusieurs autres Saints que l'on nomme en diverses églises. Il prend de même une particule pour l'archevêque ou l'évêque *N.* et pour ceux pour qui il veut spécialement prier, en les nommant, et il fait enfin mémoire en général des vivans et des morts.

Cet usage de couper toutes ces parcelles de pain ne doit pas être fort ancien, car il n'en est pas parlé dans saint Germain; cependant il s'observe au temps de l'offertoire dans l'ancien monastère du mont Sinaï, où l'on n'a pas encore admis toutes les nouvelles pratiques, comme on verra plus bas. On voit facilement qu'on veut marquer dans cette cérémo-

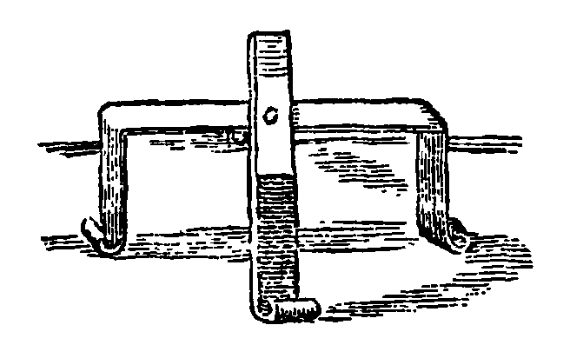
aussi bien que *Kyrie*; c'est pourquoi j'ai cru devoir le traduire par *Seigneur*, quoiqu'il fût à propos de ne pas se servir d'un même terme en s'adressant à Dieu et à un homme: mais ce mot *Seigneur*, en parlant à un homme, doit se prendre comme *Signor* parmi les italiens, ou *Monsieur* parmi nous, cependant le prêtre à l'autel est regardé avec tant de respect, que je n'ai pas osé traduire *Despota* par *Monsieur*.

(a) L'édition grecque de Morel en 1560, ajoute *cette union*, c'est-à-dire, l'union de l'eau et du vin.

nie par des signes, aussi bien que par des oraisons, que les Saints sont unis à Jésus-Christ, et qu'ils font avec ce divin chef un corps mystique.

### Encensemens.

Ensuite le diacre présente l'encensoir au prêtre, et le prie de bénir l'encens. Le prêtre demande à Dieu de recevoir cet encens comme un doux parfum, et de répandre sur nous ses grâces et ses miséricordes. Il encense tout ce qui doit être mis sur les dons. 1°. Une espèce de croix d'argent ou d'autre métal, composée de deux règles en équerre, et terminées par un pied qui les tient élevées sur la patène, et qui empèche que le voile ne touche le pain. La figure le fera mieux entendre.



Cette espèce de croix est appelée l'étoile, (a) parce qu'on la regarde comme l'étoile qui conduisit les Mages; et le prêtre dit en la mettant sur la patène : *L'étoile s'arrêta sur le lieu où était l'enfant.* 2°. Il encense le voile qu'il met sur la patène. 3°. Un autre voile qu'il met sur le calice. 4°. Enfin le grand voile appelé *Air*, dont il couvre entièrement la patène et le calice: il encense le tout ensemble, et il demande à Dieu que nous ayant donné notre Sauveur Jésus-Christ comme le vrai pain céleste et l'aliment du monde, il daigne bénir cette oblation, et se souvenir de ceux qui l'offrent et pour qui il

(a) L'Étoile est quelquefois formée en arc par deux demi cercles. M. de Monconys parlant de l'église du Mont Sinaï dit *que la patène était couverte de deux demi cercles croisés, d'argent doré, sur quoi l'on mit encore un beau couvercle tout clos. Voyag. T.* 1. p. 233.

l'offre. L'oraison est mot à mot dans la liturgie de saint Jacques, [a] mais elle n'est placée qu'après le renvoi des catéchumènes.

Oblation anticipée.

Cette préparation des dons par où l'office commence, n'est pas d'une haute antiquité ; il n'est parlé de pain et de vin qu'après les lectures et le renvoi des catéchumènes dans saint Justin, dans la liturgie de saint Jacques que nous venons de citer, aussi bien que dans les sermons de saint Chrysostôme. Elle ne paraît pas non plus dans saint Maxime, qui écrivait au VII<sup>e</sup>. siècle; mais tout cela se faisait certainement au XII<sup>e</sup>. siècle ; car on le voit dans la liturgie de Constantinople traduite par Léon Thuscus avant l'an 1180, il faut même remontér du moins au X<sup>e</sup>. siècle, parce que les Moscovites qui furent convertis par les Grecs, et qui reçurent leur liturgie vers l'an 989, font la même chose. Selon saint Germain, [b] cette préparation se faisait avec un peu moins de cérémonie par un diacre qui coupait le pain avec la petite lance ; et comme il s'est fait sans doute des additions à cet ouvrage de saint Germain, on lit d'abord après, *qu'on ne doit pas s'étonner si les prêtres font eux-mêmes cette incision, et qu'il faut se conformer aux coutumes de la grande église*, c'est-à-dire, de l'église de Constantinople.

On voit par la relation du voyage d'Egypte de M. de Monconys [c] qu'au monastère du mont Sinaï, où il entendit tout l'office le jour de Pâques, ce ne fut qu'après l'évangile, et après avoir dit quelques oraisons que l'archevêque alla à la prothèse où le diacre devait avoir tout préparé, comme le dit saint Germain. Ce monastère qui fut fondé par l'empereur Justinien, et dont l'abbé a le titre d'archevêque, et ne dépend que du patriarche de Jérusalem, doit avoir conservé beaucoup d'anciens usages.

(a) *Sup. p.* 304 *et* 305.
(b) *S. Germ. Rer. Eccl. Theor. p.* 101. (c) *T.* 1. *p.* 233.

Cette cérémonie découvre bien clairement la vue du sacrifice de Jésus-Christ que le prêtre va offrir, et dont il doit être tout occupé dès qu'il approche de l'autel.

Encensement. — Commencement de la messe.

Après cette préparation faite à la prothèse, le prêtre et le diacre vont à l'autel. Le diacre en encense les quatre côtés; et devant être tout occupé de Jésus-Christ, il dit en lui-même : *Vous étiez* [a] *en corps dans le sépulcre, en âme dans les enfers, dans le paradis avec le bon larron, au trône avec le Père et le Saint-Esprit, ô Jésus-Christ, qui comme Dieu remplissez tout et ne pouvez être renfermé dans un lieu.* Il récite le psaume 50, *Miserere mei Deus*, encensant le sanctuaire et toute l'église. Il revient à l'autel qu'il encense de nouveau aussi bien que le prêtre, ils se tiennent tous deux inclinés devant l'autel, et ils adorent en disant : *Roi du ciel, Esprit consolateur qui êtes présent partout, qui remplissez tout, qui êtes le trésor de tous les biens, et qui nous donnez la vie, venez et habitez en nous, purifiez-nous de toute souillure, et vous qui êtes souverainement bon, conservez nos âmes ;* et ils ajoutent : *Domine labia mea aperies, etc.*

Le prêtre baise le livre des évangiles placé au milieu de l'autel où il représente Jésus-Christ comme sur son trône; le diacre baise la sainte table, et il dit au prêtre en lui montrant l'autel avec le bout de l'étoile : *il est temps de faire* (c'est-à-dire de sacrifier au Seigneur) et il lui demande sa bénédiction : le prêtre dit : *Béni soit le règne du Père et du Fils et du Saint-Eprit dans tous les siècles des siècles.* Ils adorent tous deux, et ils disent de nouveau : *Domine labia mea aperies, etc.*

Le diacre sort du sanctuaire, et il dit à voix haute : *Bénissez, Seigneur*, et le prêtre dit aussi à voix haute : *Béni soit le règne du Père et du Fils et du*

(a) Ce que dit ici le diacre n'est pas dans une des liturgies de saint Chrysostôme imprimées à Venise en 1644.

*Saint-Esprit*. C'est ici proprement le commencement de la messe. (a)

Prières pacifiques.

Le diacre sort du sanctuaire, et se plaçant dans un lieu élevé, il fait avec le peuple les prières qu'on appelle *pacifiques*, pour demander à Dieu la paix en soi-même et avec tout le monde. On prie en détail pour l'Église, pour le clergé, pour les princes, pour tous les états et pour tous les besoins ; et à chaque monition du diacre le chœur répond : *Kyrie eleison ; Seigneur, ayez pitié*. Le diacre dit : *Seigneur sauvez-nous, ayez pitié de nous et gardez-nous par votre grâce* ; le chœur répond : *Kyrie eleison*.

Le diacre dit : *Célébrant la mémoire de la très-sainte Vierge Marie, mère de Dieu, notre dame, et de tous les Saints, offrons-nous et recommandons-nous à Jésus-Christ notre Dieu* ; le chœur répond : *A vous Seigneur*.

Pendant que le diacre fait ces prières pacifiques, le prêtre dans le sanctuaire fait secrètement une prière qu'il finit à haute voix en disant : *Parce qu'à vous Père et Fils et Saint-Esprit appartiennent la gloire, l'honneur et l'adoration dans tous les siècles* ; le chœur répond : *Amen*.

Antiennes ou Introït.

Après ces prières le chœur chante la première antienne convenable au temps, c'est-à-dire, quelques versets des psaumes (b) chantés alternativement

(a) De peur d'être trop long, j'omets quelques petites cérémonies qui ne paraissent d'aucune conséquence, et je ne fais quelquefois qu'un précis de certaines oraisons qui n'expriment rien de particulier : ce qui n'est qu'un précis, est imprimé en caractères ordinaires, afin qu'on voie que ce ne sont pas les propres paroles du texte. Mais je n'omets rien d'essentiel ; et à l'égard de tout ce qui est traduit et qu'on imprime en lettres italiques, je préfère la fidélité et l'exactitude à une certaine construction claire et régulière que demanderait la langue française, parce que dans des ouvrages de religion aussi importans que le sont les liturgies, on doit plutôt s'appliquer à représenter les expressions de ceux qui les ont composées, qu'à les faire parler comme nous parlerions nous-mêmes, si nous composions les prières de la liturgie.

(b) Les psaumes qu'on chante les dimanches sont nommés *Typi-*

en reprise ou, comme nous disons, en répons. Le prêtre fait une seconde oraison secrètement, et le diacre reprend à la fin la prière pacifique : *Sauvez-nous, ayez pitié de nous*, *etc.* Le chœur chante la seconde antienne ou répons. Le prêtre fait une troisième prière secrètement, et le diacre répète pour la troisième fois la fin de la prière pacifique : *Sauvez-nous, ayez pitié de nous*, *etc.* Le chœur chante la troisième antienne. Ces antiennes répondent à ce que nous appelons *l'Introït*. On chante ordinairement pour première antienne : *Bonum est confiteri Domino*; pour la seconde : *Dominus regnavit, decorem*; pour la troisième : *Venite exultemus.* Amalaire, qui écrivait son antiphonaire vers l'an 833, dit (a) qu'il avait entendu chanter ce psaume lorsqu'il était à Constantinople.

### Entrée de l'Évangile. — Trisagion.

Pendant que le chœur chante, le prêtre prend le livre des évangiles et le donne au diacre. Ils sortent du sanctuaire, vont dans la nef et revenant au sanctuaire il dit secrètement : *O Dieu notre Seigneur qui avez établi l'ordre des Anges et des Archanges pour servir à votre gloire, faites que les saints Anges entrent avec nous, afin que nous*

ca, c'est-à-dire, que ce sont des psaumes prescrits par la règle ou la rubrique, *juxta typum*. On y joint un chant appelé *Tritectus*, et un autre nommé *Troparium* si l'on fait la fête d'un Saint. Ces trois termes sont ainsi expliqués par Démétrius Ducas à la fin de son édition de la liturgie de saint Chrysostôme.

TYPICA *sunt psalmi, quos uterque chorus dicit, qui sunt CII, hoc, est*, Benedic anima mea domino, et omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus; *et psalmus CXLV, hoc est*, Lauda anima mea Dominum, etc.

TRITECTUS *cantus est, tertius videlicet et sextus cantus ex novem, quos in officio diurno dicunt : in missâ autem inserunt ex illis novem, tertium et sextum.*

TROPARIUM, *hoc intelliges versum innui, qui præsertim memoriam agit Sancti, cujus illâ die festum recolitur.*

Voyez la note du Père Morin sur le *Troparium*. De sacr. ordin. p. 231.

(a) Hunc psalmum (*Venite exultemus*) audivi Constantinopoli in ecclesiâ sanctæ Sophiæ in principio missæ celebrari. *Ord. Antiph.* c. 21.

*puissions vous glorifier tous ensemble.* Il poursuit à haute voix : *Parce qu'à vous appartient la gloire, etc.* C'est ce qu'on appelle la petite entrée, ou l'entrée de l'évangile. Le prêtre baise le livre ; et le diacre tenant le livre élevé pour le montrer au peuple, dit : *C'est la sagesse, soyons debout ;* [a] et il monte avec le prêtre à l'autel, sur lequel il remet le saint livre. Il demande au prêtre sa bénédiction pour le chant du *Trisagion ;* et le prêtre bénit en disant : *Vous êtes notre Dieu saint à jamais.* Le chœur chante le *Trisagion : Dieu saint et fort, Dieu saint et immortel, ayez pitié de nous*, comme à la liturgie de saint Jacques, ce qui est suivi du *Gloria Patri.*

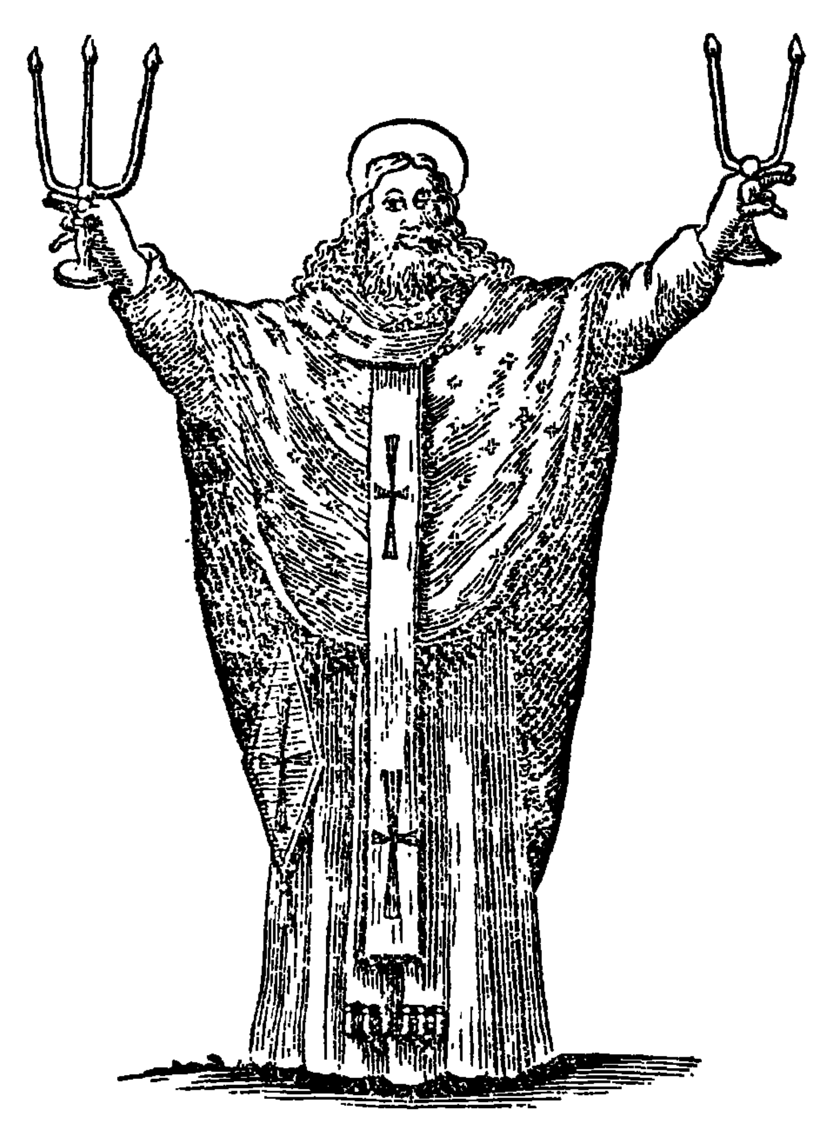
Il n'est point de prière que les Grecs fassent plus fréquemment et avec plus de dévotion que celle du *Trisagion.* Ils la font en se levant, en entrant dans l'église, et dans toutes les occasions qui les déterminent à élever leur esprit à Dieu.

Siméon de Thessalonique nous apprend [b] que si c'est un évêque qui officie, il tient de la main droite pendant le chant du *Trisagion*, un chandelier à trois branches, et de la main gauche un autre chandelier

(a) *Soyons debout.* Dans l'édition de Paris de 1560, et dans deux éditions de Venise on lit : σοφία ὀρθή ; c'est pourquoi Démétrius Ducas a traduit *sapientia recta ;* et selon cette leçon, il faudrait traduire en français littéralement, *c'est la sagesse droite*, ou plutôt pour faire un bon sens, *c'est la sagesse qui est la règle même.* Mais dans le manuscrit que le Père Goar a suivi, on lit, σοφία ὀρθοί, et il a traduit, *sapientia recti.* On lit de même dans trois autres manuscrits que le même Père Goar a fait imprimer, pages 101 et 105. M. Ducange, dans son glossaire grec, cite plusieurs exemplaires où on lit ainsi ; et cette leçon est confirmée par saint Germain, par Cabasilas et par Siméon de Thessalonique, qui nous font entendre que c'est ici une monition pour se tenir debout, ce qui est encore confirmé par les Arméniens, et par d'autres Orientaux, lesquels ayant conservé dans leur liturgie quelques formules grecques, disent, *orthi*, pour avertir l'assemblée de se tenir debout. Comme depuis un temps infini les Grecs prononcent l'*omicron* joint à l'*iota* comme un *i* simple, et prononcent aussi l'η comme l'*iota*, il n'est pas surprenant que quelques-uns aient écrit indifféremment ὀρθοὶ ou ὀρθῆ ; et qu'ainsi on ait pris ὀρθῆ pour l'adjectif féminin de σοφία, et que d'autres, selon l'ancien usage, aient lu ὀρθοὶ comme un pluriel masculin, pour signifier, *recti.*

(b) *De templo p.* 222. 23. *et* 24.

à deux branches ; il ajoute qu'il fait un signe de croix sur le livre des évangiles ; premièrement avec le chandelier à deux branches et ensuite avec le chandelier à trois branches. Il bénit aussi le peuple en tenant les deux chandeliers, comme on le voit dans la figure suivante qui représente le saint patriarche Méthodius.



Par le chandelier à trois branches, on veut représenter la sainte Trinité, et par celui qui n'a que deux branches, les deux natures de Jésus-Christ. (a)

(a) Siméon de Thessalonique, cité par le Père Goar, fait entendre, *Lib. de Sacram.* que cette cérémonie vient originairement de ce que l'on fait à l'élection des évêques, pendant laquelle on allume trois cierges devant l'image de Jésus-Christ pour représenter la sainte Trinité, et que de là ils ont tiré l'usage de tenir un cierge à trois branches dans toutes leurs fonctions pontificales.

Quand on chante le *Gloria Patri*, l'évêque fait un signe de croix avec le chandelier à trois branches ; on ne sait pas si c'est depuis plusieurs siècles que cela se fait. Il n'en est rien dit ni dans saint Maxime ni dans saint Germain.

*Alleluia.*

Après l'hymne du *Trisagion*, le diacre dit : *Soyons attentifs.* (a) Le prêtre dit : *La paix à tous.* Le diacre dit : *C'est la sagesse.* Le lecteur ou le chantre entonne *Alleluia, psaume de David*, à quoi l'on ajoute deux versets qui sont ordinairement tirés des psaumes. (b)

L'épître. — *Alleluia.*

Le diacre dit encore : *Soyons attentifs*, et le lecteur lit l'apôtre, c'est-à-dire, l'épître. (c) On voit dans saint Chrysostôme et dans saint Maxime qu'elle était autrefois précédée d'une lecture des Prophètes. L'épître étant finie, le prêtre dit : *Pax tibi*, ou selon quelques éditions, (d) *Pax omnibus.* Le chœur chante *Alleluia, psaume de David.*

Encensement. — L'évangile.

Le diacre présente l'encensoir au prêtre qui le bénit, en disant : *O Jésus-Christ notre Dieu, nous vous offrons cet encens comme un parfum spirituel: répandez sur nous la grâce de votre très-saint Esprit.* Le diacre encense l'autel tout autour, et tout le sanctuaire ; et quittant l'encensoir, il prend le livre qui est sur l'autel, et demande la bénédiction au prêtre, lequel faisant le signe de la croix sur lui, dit : *Que Dieu par l'intercession du glorieux saint apôtre et évangéliste N. vous donne la parole pour annoncer l'évangile avec beaucoup de force.* Si c'est un évêque qui officie, il quitte le pallium

(a) πρόσχωμεν.

(b) Ces versets sont appelés simplement *alleluiarium* dans la liturgie dont se servent les moines grecs de Calabre, de la Pouille et de Sicile, etc. *Eucol. p.* 102.

(c) *V. sup. p.* 30.

(d) Voyez l'édition de Venise de 1644, p. 44 ; et un manuscrit dans l'Eucologe, p. 105.

pendant la lecture de l'évangile. Le diacre, précédé des cierges et des encensoirs, monte à un lieu élevé dans la nef; et le prêtre sans quitter l'autel, se tournant vers le peuple, dit à haute voix: *C'est la sagesse, soyons debout, écoutons le saint évangile.* Le diacre lit le titre de l'évangile, le chœur répond: *Gloire à vous Seigneur.* Le diacre ayant lu l'évangile porte le livre au prêtre, et il revient vers le peuple, auquel il dit: *Disons tous ensemble de tout notre cœur: Dieu tout-puissant, Dieu de nos pères, exaucez-nous, ayez pitié de nous;* le chœur répond: *Kyrie eleison.* Le diacre exhorte à prier pour les très-pieux empereurs, et le chœur répond encore: *Kyrie eleison.* Le prêtre fait une prière secrète pour demander à Dieu d'accorder sa divine miséricorde à tout le peuple, et il la conclut à voix haute.

**Prières pour les catéchumènes.**

On prie ensuite pour les catéchumènes à peu près comme on l'a vu dans les Constitutions apostoliques, *pages* 64 *et* 65. Le diacre dit: *Catéchumènes retirez-vous: qu'aucun catéchumène ne s'arrête ici.*

**Prières pour les fidèles.**

On ne fait plus les prières qu'on faisait jusque vers la fin du IV^e^. siècle pour les énergumènes et pour les pénitens. On passe tout d'un coup aux prières pour les fidèles. Le prêtre dit pour eux secrètement la première oraison, pendant laquelle le diacre exhorte le peuple à prier pour tous les besoins; et à chaque monition le chœur répond: *Kyrie eleison.* Le prêtre dit encore secrètement pour les fidèles une seconde oraison qu'il conclut à haute voix, ensuite le chœur chante l'hymne des Chérubins, comme dans la liturgie de saint Jacques.

**Encensement et prière du prêtre.**

Pendant que le chœur chante, le diacre encense l'autel tout autour, le sanctuaire et le prêtre, lequel demande à Dieu de ne le pas rejeter du saint

autel à cause de ses péchés, et d'agréer qu'il vienne lui offrir le sacrifice. Il s'adresse à Jésus-Christ, et il lui dit :

*Nul de ceux qui sont attachés aux passions du corps et aux voluptés, n'est digne d'approcher de vous ou de vous servir, ô Roi de gloire ; car c'est une grande chose et terrible même aux puissances célestes que de vous servir. Mais par votre ineffable et infinie bonté, sans rien perdre et sans rien changer de votre nature, vous avez été fait homme et notre Pontife ; et comme le Seigneur de toutes choses, vous nous avez donné la forme de votre sacrifice solennel et non sanglant. Vous êtes Seigneur notre Dieu, qui seul dominez dans les cieux, qui êtes porté sur le trône des Chérubins, qui êtes le Seigneur des Séraphins et le roi d'Israël : qui êtes le seul saint et qui reposez dans les saints. J'ose donc vous prier, vous qui êtes le seul bon, et qui nous écoutez volontiers ; jetez un regard favorable sur moi pécheur et votre serviteur inutile. Purifiez mon âme et mon cœur de la mauvaise conscience. Faites de moi par la vertu du Saint-Esprit un digne ministre orné de la grâce du sacerdoce, afin que j'assiste à cette sainte table, et que je consacre votre corps saint et sans tâche, et votre précieux sang. Humblement prosterné devant vous, je vous le demande ; ne me rejetez pas, et souffrez que ces dons vous soient offerts par mes mains, quelque pécheur que je sois, et votre indigne serviteur. Car vous êtes, ô Jésus-Christ, notre Dieu, celui qui offrez et qui êtes offert, qui recevez et qui êtes distribué : nous célébrons votre gloire en unité avec le Père, principe sans principe, et avec votre très-saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant, toujours et dans tous les siècles des siècles. Amen.*

### Procession des dons. — La grande entrée.

En finissant l'hymne des Chérubins, le prêtre va à la prothèse précédé du diacre qui porte l'encensoir, et qui encense les dons. Le prêtre prend le

grand voile et le met sur l'épaule gauche du diacre, lequel prend le bassin et le met sur sa tête, et tient en même temps l'encensoir avec un doigt de la main droite. Le prêtre porte le calice; et étant tous deux accompagnés de clercs qui portent des croix, et tout ce qui peut servir à l'autel, comme la petite lance, une éponge pour essuyer le calice et la patène, etc. ils vont en procession dans la nef, en disant : *Que le Seigneur se souvienne de nous dans son royaume, maintenant et dans tous les siècles.* Le prêtre et le diacre vont à l'autel par la grande porte du sanctuaire; et c'est ici ce qu'on appelle la grande entrée. Le prêtre met les dons sur l'autel en disant:

*Le vénérable Joseph descendant de la croix le saint corps, l'enveloppa dans un linceul blanc et le mit dans un sépulcre neuf avec des aromates.*

Le prêtre ôte les voiles qui couvraient le bassin et le calice, tire de l'épaule du diacre le grand voile, l'encense et en couvre les dons. Le diacre encense les dons, et le prêtre dit: *Le Saint-Esprit viendra sur vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.*

Le diacre va à la place ordinaire, et il dit: *Achevons notre prière pour les dons, pour cette sainte maison, pour être délivrés de toute affliction*; et à chaque monition le chœur répond : *Kyrie eleison.* Le diacre : *Que Dieu nous accorde la grâce de passer nos jours en paix et sans l'offenser.* Le chœur répond : *Accordez-le-nous, Seigneur.*

**Prière du diacre et du peuple.**

Le diacre : *Que l'ange de paix notre fidèle conducteur garde nos âmes et nos corps.* Le chœur répond : *Accordez-le-nous, Seigneur.* Le diacre : *Demandons à Dieu l'indulgence et la rémission de nos péchés.* Le chœur répond : *Accordez-le-nous, Seigneur.* Le diacre : *Demandons à Dieu la grâce de passer le reste de notre vie dans la paix et dans*

*la pénitence.* Le chœur répond : *Accordez-le-nous, Seigneur.*

Le prêtre fait secrètement la prière de l'oblation qui est un peu plus longue dans la liturgie de saint Basile : la voici.

Prière de l'oblation.

*Dieu notre Seigneur qui nous avez créés et nous avez donné la vie, qui nous avez montré le chemin du salut, qui nous avez fait la grâce de nous révéler vos célestes mystères, et qui nous avez établis dans ce ministère par la vertu de votre saint Esprit, agréez maintenant, Seigneur, que nous soyons les ministres de votre nouvelle alliance et de vos saints mystères. Recevez-nous à votre saint autel selon votre grande miséricorde, faites que nous soyons dignes de vous offrir ce sacrifice raisonnable, non sanglant, pour nos péchés et pour toutes les ignorances du peuple ; et que l'ayant reçu comme un doux parfum à votre autel saint et spirituel, la grâce de votre Saint-Esprit se répande sur nous. O Dieu jetez un regard favorable sur nous-mêmes et sur notre culte : recevez-le comme vous avez reçu les dons d'Abel, le sacrifice de Noé, les oblations d'Abraham, les fonctions sacerdotales de Moïse et d'Aaron, et les victimes pacifiques de Samuel ; et comme vous avez reçu de vos Apôtres ce vrai culte, que votre bonté vous fasse recevoir de nous, quoique pécheurs, ces dons, afin qu'étant rendus dignes de servir à votre saint autel, nous recevions la récompense des fidèles et prudens économes au jour terrible de votre juste rétribution.* Il dit à haute voix : *Par la miséricorde de votre Fils unique, avec lequel et avec votre très-saint et vivifiant Esprit vous êtes loué maintenant et dans tous les siècles.* Le chœur répond : *Amen.*

La paix.

Le prêtre dit : *La paix à tous.* Le diacre dit : *Aimons-nous les uns les autres, afin que nous puissions louer en union.* Le chœur poursuit : *Le Père et le*

*Fils et le Saint-Esprit, la Trinité consubstantielle, et individuelle*, et le prêtre dit secrètement : *Diligam te Domine fortitudo mea, Dominus firmamentum meum et refugium meum.*

On ferme les portes.

Le diacre dit fort haut : *Les portes, les portes, soyons attentifs avec sagesse.* On ferme les portes du sanctuaire qui sont vis-à-vis l'autel, et en quelques églises ont tire même un rideau par-dessus.

Le symbole.

Le chœur chante le symbole de la foi, (a) après lequel le diacre dit à haute voix : *Tenons-nous debout avec crainte, et soyons attentifs pour offrir en paix l'oblation sainte.* Le chœur poursuit : *Le sacrifice de louange.* Le prêtre dit à haute voix : *La grâce de notre Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu le Père et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous.* Le chœur répond : *Et avec votre esprit.*

La préface. — Le *Sanctus.*

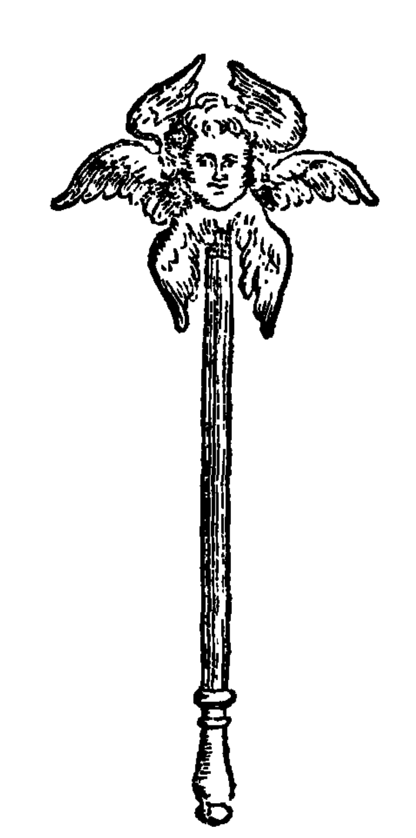
Le prêtre dit : *Élevons nos cœurs.* On lui répond : *Nous les tenons élevés au Seigneur.* Il poursuit : *Rendons grâces au Seigneur.* On lui répond : *Il est digne et juste d'adorer le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle et individuelle.* Et ici le prêtre profondement incliné continue la préface en secret qu'il finit à haute voix, pour déterminer le peuple à chanter : *Saint, Saint, Saint.* La préface est un peu plus longue dans les liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme que dans celle de saint Jacques ; et le chœur chante de même que nous : *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus.... Hosanna in excelsis.*

Le diacre prend l'étoile qui est sur la patène, fait avec elle un signe de croix, l'essuie sur le corporal, la baise et la met à côté avec le grand voile.

(a) C'est le symbole de Constantinople, tel que nous le chantons, si ce n'est qu'ils disent seulement, *qui procède du Père*, sans ajouter *Filioque.*

Il passe au côté droit ; et prenant un éventail, ῥιπίδιον, auquel on donne ordinairement la figure d'un Chérubin à six aîles [a] tel qu'on le voit ici.

Éventail.



Il fait avec révérence du vent sur l'autel ; s'il n'y a point d'éventail, il fait du vent avec le voile. Le prêtre prie secrètement :

*O Seigneur qui êtes plein de bonté pour les hommes*, [b] *nous disons aussi avec les vertus célestes, vous êtes saint et très-saint*, [c] *vous et votre Fils unique et votre Esprit : vous êtes saint et très-saint, et votre gloire est infinie.* [d] *Vous avez aimé le monde jusqu'à lui donner votre Fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Après avoir rempli pour nous sa mission*, [e] *la nuit qu'il fut livré, ou plutôt qu'il se livra lui-même, ayant pris du pain dans ses mains saintes et sans tache, et ayant rendu grâces, l'ayant béni, sanctifié et rompu, le donna à ses saints Apôtres.* Le prêtre baissant la tête et élevant dévotement la main droite, bénit le saint pain, en disant, à voix haute : *Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est rompu pour vous pour la rémission des*

(a) Flabella verò typum referunt cherubim, *dit saint Germain. Theor. rer. eccl.*

(b) Il y a dans le grec φιλάνθρωπε qui a beaucoup d'énergie, et qui signifie, *amateur des hommes.*

(c) Il y a dans le grec πανάγιος *tout saint.*

(d) Selon le grec, *magnifique* ou *pleine de majesté.*

(e) On lit dans le grec οἰκονομίαν, et l'on sait que par l'*économie* les Pères grecs entendent toute la suite des actions de Jésus-Christ depuis son incarnation jusqu'à sa passion. Mais je n'ai pas osé employer ce terme, parce que le mot d'*économie* dans ce sens n'est pas d'usage dans notre langue.

*péchés.* Le chœur dit : *Amen.* Le prêtre poursuit secrètement : *Prenant de même le calice après qu'il eut soupé ;* il élève ici la voix, et bénissant le calice, il dit : *buvez-en tous , c'est mon sang du nouveau Testament qui est répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés.* (a)

Le prêtre baissant la tête, poursuit secrètement : *Nous souvenant du commandement salutaire qui nous a été fait , de tout ce qui a été opéré pour nous , de la croix , du sépulcre , de la résurrection le troisième jour , de l'ascension dans les cieux , de la séance à la droite , et du second et glorieux avénement ;* à haute voix : *nous vous offrons des choses qui vous appartiennent* (b) *et qui viennent de vos dons , en tout et en toute manière.* Les assistans répondent : *O Seigneur notre Dieu , nous vous louons , nous vous bénissons , nous vous rendons grâces et nous vous prions.*

Invocation du Saint-Esprit.

Le prêtre se tenant incliné , dit secrètement : *Nous vous offrons ce culte raisonnable et non sanglant , et nous vous supplions d'envoyer votre Saint-Esprit sur nous et sur ces dons.* (c)

(a) Dans la liturgie de saint Basile la prière d'après le *Sanctus* est beaucoup plus longue que dans celle de saint Chrysostôme, mais il n'y a rien de plus dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, si ce n'est que Jésus-Christ *ayant pris le calice où il y avait du vin , le méla ,* c'est-à-dire , il y méla de l'eau : c'est ce qu'on lisait dans cette liturgie en 692 , lorsque les Pères du Concile , *in Trullo ,* la citèrent aussi bien que celle de saint Jacques contre l'erreur des Arméniens.

(b) Il est difficile de bien rendre en français les mots grecs τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν qui sont très-bien rendus en latin dans toutes les traductions anciennes et nouvelles par ces mots , *Tua ex tuis tibi offerimus.* Ces mots ont un très-grand sens ; car nous offrons Jésus-Christ qui est le principal don que Dieu le Père nous ait fait , et ce don qui est offert sur l'autel , est fait par le changement du pain et du vin qui sont aussi des dons de Dieu.

(c) Dans la liturgie entière que le Père Goar a donnée , et dont les Grecs se servent aujourd'hui, après ces mots *sur nous et sur ces dons ,* avant que de dire , *faites ce pain , etc.* le prêtre et le diacre disent trois fois secrètement , *Seigneur qui envoyâtes votre Saint-Esprit aux Apôtres à la troisième heure du jour , ne l'éloignez pas de nous , créez en moi un cœur pur , et rétablissez*

Le prêtre se lève, fait le signe de la croix sur le pain, et dit secrètement : *Faites ce pain le précieux corps de votre Christ ;* le diacre répond : *Amen ;* le prêtre bénit le calice en disant : *Et ce qui est dans ce calice, le précieux sang de votre Christ ;* le diacre répond : *Amen ;* le prêtre fait encore un signe de croix sur les dons en disant : *Les changeant par votre Saint-Esprit ;* le diacre répond : *Amen, Amen, Amen ;* le prêtre poursuit secrètement : *afin qu'ils servent à ceux qui les recevront pour la purification de l'âme, pour la rémission des péchés, pour la communication du Saint-Esprit, pour l'accomplissement du royaume des cieux, pour la confiance en vous : et non pas pour leur jugement et leur condamnation.*

Mémoire des vivans et des morts.

*Nous vous offrons aussi ce culte raisonnable pour ceux qui reposent dans la foi, les premiers pères, les pères, les patriarches,* (a) *les prophètes, les apôtres, les prédicateurs, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les continens et tous ceux qui sont consommés dans la foi ;* à haute voix : *principalement pour la très-sainte, immaculée, très-*

*de nouveau un esprit dans le fond de mes entrailles.* Il y a apparence que c'est une addition qui n'est pas bien ancienne ; car ces paroles ne se trouvent pas dans les anciens manuscrits que le Père Goar a donnés, *Euchol. p.* 102 *et* 106 ; ni dans la traduction qui fut faite à Constantinople au XII^e. siècle, par Léon Thuscus, ni dans l'édition faite pour l'évêque de Rochester il y a plus de deux cents ans.

(a) Cabasilas qui explique toute sa liturgie fort savamment et fort solidement, avertit ici qu'on n'offre pas pour les Saints, afin de leur attirer quelques grâces, mais qu'on célèbre leur mémoire en actions de grâces des biens qu'ils ont reçus de Dieu, afin qu'ils prient et qu'ils intercèdent pour nous : *pro iis offerat rationabilem hunc cultum, tanquam Deo gratiarum actionem, et præ cæteris omnibus, pro beatâ Dei matre, ut quæ omnem sanctitatem excedat : propterea nihil pro eis orat sacerdos, sed potiùs orat ut ab eis in orationibus adjuvetur, quia non ad supplicationem, sed ad gratiarum actionem, ut dictum est, facit pro ipsis donorum oblationem. Liturg. Expos. c.* 33. *p.* 143. Ces termes, *par les prières desquels accordez-nous, Seigneur, votre protection,* le font voir assez clairement.

*bénie et glorieuse Marie notre Dame, mère de Dieu et toujours Vierge.*

Le chœur chante ici les louanges de la très-sainte Vierge: le diacre encense l'autel tout autour, prend les dyptiques ou tables, et fait mémoire des vivans et des morts pour qui il veut prier.

Le prêtre poursuit secrètement: *Saint Jean-Baptiste, prophète et précurseur, les saints et glorieux Apôtres, saint N. dont nous célébrons la mémoire, et tous les Saints, par les prières desquels, accordez-nous, Seigneur, votre protection, et souvenez-vous de ceux qui sont morts dans l'espérance de la résurrection pour la vie éternelle.*

Le prêtre voulant prier pour quelques vivans en particulier, dit: *Pour le salut, la protection et la rémission des péchés du serviteur de Dieu N.*

Et à l'égard des morts, il dit: *Pour le repos et la délivrance de l'âme de votre serviteur N. afin qu'elle soit dans le lieu lumineux, où il n'y a ni douleur, ni gémissement, et que vous la fassiez reposer, ô Seigneur notre Dieu, au lieu où brille la lumière de votre face.*

Le prêtre se tourne vers la porte, et bénissant il dit à haute voix: *Que la miséricorde de notre grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ, soit avec vous tous*; le chœur répond: *Et avec votre esprit.*

Le diacre dit: *Célébrant la mémoire de tous les Saints, prions encore le Seigneur pour les précieux dons offerts, afin que Dieu qui est plein de bonté pour nous et qui les a reçus dans son autel qui est au-dessus des cieux, et intellectuel, répande sur nous sa divine grâce et le don du Saint-Esprit*; le chœur répond: *Kyrie eleison.* Le prêtre demande aussi secrètement que les dons célestes nous attirent toutes les grâces spirituelles, et ne tournent pas à notre condamnation.

### Prières du diacre.

Le diacre continue à exhorter le peuple de de-

mander à Dieu sa miséricorde et sa grâce; le chœur répond : *Kyrie eleison* ; le diacre : *Que Dieu nous préserve de l'offenser;* le chœur répond : *Accordez-le-nous , Seigneur* ; le diacre : *Demandons au Seigneur que l'ange de paix notre fidèle conducteur, soit le gardien de nos âmes et de nos corps, que Dieu nous accorde tout ce qui est salutaire à nos âmes* ; le chœur répond : *Accordez-le-nous , Seigneur.*

L'oraison dominicale.

Le prêtre dit à haute voix : *Rendez-nous dignes , Seigneur , de vous invoquer avec confiance et sans crime , et de vous dire comme à Dieu notre père céleste ;* le chœur dit l'oraison dominicale ; et quand elle est achevée, le prêtre dit à haute voix : *Parce qu'à vous* (a) *Dieu Père, et Fils et Saint-Esprit appartiennent le règne , la vertu et la gloire, à présent et dans tous les siècles des siècles.*

(a) Cette formule de glorification que le prêtre prononce à la fin de l'oraison dominicale, est de toute antiquité dans la liturgie des églises orientales; et c'est de cet endroit de la liturgie qu'elle a passé dans les nouveaux Testamens grecs, comme si elle était la fin du *Pater* que Jésus-Christ nous a laissé. Elle avait déjà passé de la liturgie dans le nouveau Testament au IV^e. siecle ; car saint Chrysostôme qui prêchait à Antioche vers l'an 390, l'explique dans la vingtième homélie sur le sixième chapitre de saint Matthieu , comme si elle était du texte de l'Évangile; c'est ce qui a fait faire la note suivante à Arias Montanus, dans son édition grecque et latine du nouveau Testament. Math. VI. 13. *Animadverte, lector, hanc clausulam non esse de textu , quamvis in græcis exemplaribus reperiatur, et à Chrysostomo super Matthæum , Hom. 20. exponatur. A nonnullis N. eam textui insertam vel ex eo probatur, quod græci etiam hodiernâ die dicunt sacerdoti tantùm licere hæc verba proferre ; ista enim, inquiunt, respondere solitus est in missâ, quando chorus dixit sed libera nos à malo.* L'ancien auteur des homélies imprimées avec celle de saint Chrysostôme, l'explique de même comme étant du texte, *Hom. XV. in Matth.* Elle est dans la liturgie des Nestoriens, des Syriens, des Cophtes et des Ethiopiens , et par conséquent de l'antiquité la plus reculée , comme le *Sursum corda*, et autres formules ou prières de la messe ; car quoique les églises ne missent pas leurs liturgies par écrit durant les quatre premiers siècles (comme nous l'avons prouvé dans la premiere dissertation) elle ne laissait pas d'exister dans la mémoire des prêtres qui devaient l'apprendre par cœur. La confession orthodoxe écrite en forme de catéchisme pour les Russiens et pour toute l'église orientale grecque en 1643 , permet aux fidèles de dire cette conclusion du *Pater* dans leurs prieres particulières.

Le prêtre dit : *La paix à tous ;* le chœur répond : *Et à votre esprit ;* le diacre dit : *Inclinez vos têtes au Seigneur ;* le chœur répond : *A vous Seigneur ;* et le prêtre se tenant incliné, fait secrètement une prière à Dieu qu'il conclut à voix haute, pour attirer les bénédictions de Dieu sur l'assemblée ; et s'adressant encore à Jésus-Christ, il dit : *O Jésus-Christ notre Dieu, jetez un regard sur nous de votre sainte demeure et du trône de la gloire de votre Royaume ; vous qui habitez dans les cieux avec le Père, et qui êtes ici invisiblement avec nous, rendez-nous dignes par votre puissante main de participer à votre corps très-pur et à votre précieux sang, et de le distribuer à tout votre peuple.*

Le prêtre et le diacre se tiennent en adoration, en disant chacun trois fois : *Seigneur ayez pitié de moi pauvre pécheur ;* le peuple adore de même.

Élévation de l'hostie.

Le prêtre prend la grande hostie pour l'élever ; et dès que le diacre voit qu'il y porte la main ; il dit à haute voix : *Soyons attentifs ;* et le prêtre tenant l'hostie, dit : *Les choses saintes sont pour les saints.* Le chœur répond : *Un seul saint, un seul Seigneur Jésus-Christ dans la gloire de Dieu le Père. Amen.*

Le chœur chante pendant la communion une antienne convenable à la fête, et le diacre tirant de l'épaule gauche l'étole, la met en forme de croix sur la poitrine et sur le dos de la manière qu'on le voit au premier tome de cet ouvrage, *figure III et IV, page 50.*

Fraction de l'hostie.

Le diacre dit au prêtre : *Divisez, Seigneur, le saint pain ;* et le prêtre divise dévotement l'hostie en quatre parties, en disant : *L'agneau de Dieu, le Fils du Père est divisé et partagé, il est divisé et demeure tout entier, il est toujours mangé et n'est point consumé, mais il sanctifie ceux qui en sont participans.*

Le prêtre prend une partie de l'hostie, avec laquelle il fait un signe de croix, et la met dans le calice en disant : [a] *C'est la plénitude de la foi du Saint-Esprit.*

Eau chaude.

Le diacre présente de l'eau très-chaude au prêtre, et lui dit : *Bénissez, Seigneur, cette eau chaude ;* le prêtre la bénit en disant : *Bénie soit la ferveur de vos Saints à présent et dans tous les siècles.*

Le diacre met en forme de croix un peu de cette eau chaude dans le calice [b] en disant trois fois : *La ferveur de la foi pleine du Saint-Esprit.*

(a) C'est la foi qui nous fait croire que le Saint-Esprit qui a opéré le mystère de l'Incarnation dans le sein de Marie, produit encore le corps et le sang de Jésus-Christ sur l'autel, et qu'il est l'auteur et le consommateur des mystères de l'Eucharistie.

(b) Cet usage est si particulier aux Grecs, qu'il ne se trouve dans aucune autre liturgie ni d'Orient ni d'Occident; cependant il faut qu'il y ait plus de mille ans que les Grecs mêlent de l'eau chaude dans le calice, et l'on peut assez vraisemblablement rapporter cet usage au VI<sup></sup>e. siècle, au temps de l'empereur Justinien. Je ne citerai pas, pour prouver ce fait incontestablement, l'autorité de saint Germain qui en parle comme d'un usage mystérieux, parce qu'on a lieu de douter s'il ne s'est pas fait des additions à la *Théorie* qui porte son nom. Nous avons un témoignage plus ancien dans une *Narration touchant les Arméniens*, que le Père Combefis a donnée en grec et en latin dans l'*Auctuarium* de la Bibliothèque des Peres, tom. III. *al.* Tom. I. p. 282. On y voit que l'empereur Maurice ayant fait un accord avec Chosroës, roi de Perse, plusieurs Arméniens vinrent à Constantinople où ils se séparèrent de la communion des Grecs, à cause du Concile de Calcédoine; que l'empereur en étant surpris, demanda que Moïse leur Patriarche ou Catholicos vînt à Constantinople avec les autres évêques arméniens, et que le Patriarche ne voulant point obéir à cet ordre, répondit, *à Dieu ne plaise que je passe le fleuve Azat, que je mange du* pain *cuit au four, et que je boive chaud*; ce qui fait une manifeste allusion au pain levé que les Grecs font cuire dans le four comme le pain ordinaire, et surtout à l'usage de mettre de l'eau chaude dans le calice avant la communion.

Théodore Balsamon a parlé de cet usage dans le Nomocanon et dans sa réponse 18, qui est au troisième livre du droit oriental ; et il le croyait si ancien et si respectable, qu'il aurait volontiers traité d'hérétiques ceux qui l'auraient blâmé. Il a été introduit, comme nous venons de le dire après saint Germain, par des raisons mystiques. Siméon de Thessalonique, *Lib. de templo*, dit que l'eau très-chaude mêlée avec le précieux sang, marque que le corps de Jésus-

### Communion.

Le diacre ayant remis le petit vase d'eau chaude, le prêtre lui dit: *Diacre approchez*; il s'approche et s'incline avec révérence devant le prêtre qui tient une partie de la sainte hostie à la main, et il lui dit: *Donnez-moi, Seigneur, le saint et précieux corps de Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ.* Le prêtre le lui donne à la main, et lui dit: *Je vous donne le précieux, saint et très-pur corps du Seigneur Dieu notre Sauveur Jésus-Christ pour la rémission des péchés et la vie éternelle.*

### Confession de foi.

Le diacre se tenant incliné près de l'autel, prie de même que le prêtre, lequel prend la sainte hostie en disant: *Je crois Seigneur, et je confesse que vous êtes le Christ, fils de Dieu vivant, qui êtes venu dans le monde pour sauver les pécheurs dont je suis le premier.*

*Faites-moi participer à votre cène mystique, je ne révélerai pas le mystère à vos ennemis, et je ne vous donnerai pas un baiser comme Judas: mais comme le bon larron, je confesse ce que vous êtes: souvenez-vous de moi, Seigneur, dans votre royaume.*

*Je ne suis pas digne que vous entriez sous le vil toit de mon âme; mais comme vous avez daigné reposer dans une caverne et sur une crèche d'animaux, entrer dans la maison de Simon le lépreux, et laisser approcher de vous une pécheresse telle que je suis: daignez aussi entrer dans la caverne de*

Christ quoique séparé de son âme par la mort, demeura vivifiant, parce qu'il etait toujours uni à la divinité.

Cabasilas, *Expos. Liturg. c.* 37, fait remarquer que l'eau échauffée par le feu, représente le Saint-Esprit, qui dans l'Écriture est appelé eau, et qui descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu. Or les mystères étant consommés après la consécration, on veut montrer que c'est par le Saint-Espr t que l'opération a été faite, et que son divin feu agit aussi sur l'église qui est le corps mystique de Jésus-Christ pour la sanctifier. L'explication de Cabasilas convient assez bien avec ce que dit le prêtre en bénissant cette eau chaude, *bénie soit la ferveur des Saints*; et à ce qu'ajoute le diacre en la versant dans le calice, *la ferveur de la foi pleine du Saint-Esprit.*

*mon âme déraisonnable et dans mon corps, quelque souillé, mort et lépreux qu'il soit; et comme vous avez souffert que la bouche de la pécheresse baisât vos pieds très-purs, n'ayez pas horreur de moi, quelque misérable pécheur que je sois: plein de bonté pour les hommes, souffrez que je participe à votre très-saint corps et à votre précieux sang.*

*Seigneur notre Dieu pardonnez et remettez-moi les péchés que j'ai commis contre vous sciemment ou par ignorance, par paroles ou par actions; pardonnez-les-moi tous, vous qui êtes la bonté même; et par l'intercession de votre immaculée Mère toujours Vierge, faites que sans encourir la condamnation je reçoive votre précieux et très-pur corps pour le salut de l'âme et du corps, parce qu'à vous appartient le règne, etc.*

Ils reçoivent ainsi la sainte Eucharistie et ensuite le saint calice; le prêtre y boit le premier à trois fois, en disant à la première: *Au nom du Père*; à la seconde: *et du Fils*; et à la troisième: *et du Saint-Esprit.* Il présente ensuite le calice au diacre qui dit: *Je viens au roi immortel: je crois, Seigneur, et je confesse que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant;* et le reste comme ci-dessus; et le prêtre lui dit: *Serviteur de Dieu diacre N. vous communiez au saint corps et au précieux sang de Jésus-Christ pour la rémission des péchés et la vie éternelle.*

Toutes les parcelles de l'Eucharistie étant mises dans le calice, le diacre essuie le bassin ou patène sur le calice avec la sainte éponge qui sert de purificatoire.

En quelques endroits le prêtre, et en d'autres le diacre porte le saint calice à la porte du sanctuaire pour donner la communion au peuple, et en l'élevant pour le faire voir, il dit: *Approchez avec la crainte de Dieu et avec foi.* Le chœur repond: *Amen, Amen, Amen; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* On communie les fidèles en leur donnant

avec une cuiller le pain et le vin consacrés. Le communiant dit : *Je crois, Seigneur, et je confesse que vous êtes véritablement le Fils du Dieu vivant.* Le prêtre lui dit, l'appellant par son nom de baptême : (a) *Serviteur de Dieu N. reçois le très-saint corps et le précieux sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Le prêtre bénit le peuple en disant à haute voix : *O Dieu sauvez votre peuple, bénissez votre héritage* ; le chœur répond : *Pour longues années, Seigneur.* Le prêtre et le diacre retournent au saint autel ; le diacre prend ce qui peut rester dans le calice, le purifie et le porte à la table de la prothèse. Le prêtre encense trois fois, en disant : *O Dieu faites connaître que vous êtes élevé au-dessus des cieux, et que votre gloire éclate dans toute la terre* ; et en se tournant vers le peuple : *A présent et dans tous les siècles.* Le chœur répond : *Amen.*

Le prêtre fait secrètement l'oraison d'actions de grâces ; le diacre avertit aussi le peuple de rendre grâces, et il le congédie en disant : *Allons en paix* ; le chœur répond : *Au nom du Seigneur.*

Le chœur, pour l'assemblée, demande encore la bénédiction ; le prêtre la donne par une prière assez longue suivie de l'antienne *Sit nomen Domini benedictum*, et du chant du psaume 22, *Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo* ; et il distribue ensuite le pain bénit.

On a vu que le prêtre a tiré du pain qui a été préparé sur la prothèse, ce qui devait être consacré. Le reste est coupé en petits morceaux pour être distribué à ceux qui n'ont pas communié. Ce pain est regardé avec beaucoup de respect à cause qu'il a été offert à Dieu par des prières. Celui qui le reçoit, baise la main du prêtre, et il ne mange ce pain qu'étant à jeûn ; ceux qui ne sont pas à jeûn, le portent dévotement chez eux dans un linge blanc. (b)

(a) *Tournefort, Voyage du Levant. T. 1. p.* 120.

(b) Cabasilas rend raison de cet usage au dernier chapitre de son

Après la distribution du pain bénit, le prêtre ou le diacre va à la table de la prothèse, où il prend ce qui peut être resté dans le calice : il le purifie avec soin, prenant garde qu'il n'y reste quelqu'une des parcelles qu'on appelle des PERLES [a] et il dit le cantique *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace, etc.*

Le prêtre enfin après avoir quitté les habits sacrés, revêtu seulement de son habit sacerdotal ordinaire, se tourne et donne une dernière bénédiction au peuple en disant à haute voix : *Que le Seigneur Dieu vous conserve tous par sa grâce et par sa bonté, à présent, à toujours et dans tous les siècles.* Et les assistans tenant la tête inclinée, disent: *Conservez, Seigneur, pour longues années celui qui nous bénit et nous sanctifie;* ils se retirent ainsi tous avec Dieu.

exposition de la liturgie: *Deinde*, dit-il, *oblatum panem, ex quo sacrum panem abscidit, in multa divisum tradit fidelibus, ut qui sanctus sit, eò quod templo fuerit dedicatus et oblatus: illi autem cum omni reverentia suscipiunt et dexteram deosculantur; ut quæ sanctissimum Servatoris corpus recenter tetigerit, et quæ ex eo procedit sanctificationem et susceperit, et iis qui attingunt impertiri credatur.* Siméon de Thessalonique dit que le prêtre et les ministres sacrés ayant participé au corps de Jésus-Christ, il est bien juste que le peuple participe à quelque signe de sanctification, et que cela se fait par le pain qu'on nomme *Antidorum*, comme on dirait en latin *Vicedoni: Id per Antidorum præstatur; illud autem est panis sanctificatus, super quo in propositionis mensa, preces fusæ sunt, ex quo media pars exsecta, precibus consecrata est. Hic posteà ut lanceola signatus, et divinis verbis super se factis, loco tremendorum donorum (Sacramentorum videlicet) iis qui non communicarunt, distribuitur. Quod pontifex ubi fecit, et populo bene precatus est, missæ finem imponit. Simeon de Templo. p.* 230.

(a) Les Pères et les autres écrivains ecclésiastiques grecs appellent des PERLES, la parole de Dieu et le très-saint corps de Jésus-Christ. *Vid. Suicer. Thesaur. Eccles. T.* 2. *pp.* 301 *et* 302.

## ARTICLE V.

*Liturgie de Constantinople suivie dans toutes les églises du Patriarchat, et dans les pays qui ont été convertis par les Grecs, tels que les Russiens ou Moscovites.*

---

1°. On suit la liturgie de Constantinople dans toutes les églises grecques de l'empire Ottoman qui dépendent du patriarche de Constantinople.

Grecs d'Occident.

2°. On la suit de même dans les églises des Grecs qui sont en Occident, à Rome, dans la Calabre, dans la Pouille et dans tout l'Etat ecclésiastique; si ce n'est que ceux-ci ont admis quelques changemens que les censeurs romains leur ont fait faire: ainsi on ne peut pas regarder la liturgie de ces églises comme la pure liturgie de Constantinople.

Géorgiens et Mingréliens.

3°. On la suit dans les pays qui ont été originairement convertis par les Grecs, tels que la Géorgie et la Mingrélie, où les offices se font selon le rit grec en langue géorgienne. Les Ibériens, appelés depuis Géorgiens, avaient été convertis au temps de l'empereur Constantin, (a) et ils ont été durant plusieurs siècles très-religieux observateurs des maximes chrétiennes. Mais selon le témoignage de tous les voyageurs, (b) ils sont devenus si ignorans, si peu réglés et si superstitieux, qu'il serait peu utile de rapporter tout ce qu'ils observent. Il semble que leur principale dévotion consiste à garder les jeûnes prescrits. M. Tournefort dit: (c) *Qu'ils*

(a) *Socrates. L.* 1.
(b) *Tavernier, Thevenot, Chardin, Tournefort, etc.*
(c) *Voyage du Levant. T.* 2. *p.* 320.

*observent le grand carême si rigoureusement, que les religieux de la Trappe auraient peine à y résister.*

Les Bulgares.

4°. Le rit des Grecs est suivi par les Bulgares qui se convertirent à la foi au IX^e^. siècle, (a) dès que le roi Michel fut baptisé à Constantinople, l'an 861. (b) Ils se mirent sous la juridiction de Rome durant quelques années; ce qui donna lieu au Pape Nicolas I., de leur prescrire (c) en 866, ce qu'ils devaient observer; mais Photius, usurpateur du siége de Constantinople n'oublia rien pour les détacher de la juridiction de Rome. Après l'expulsion de Photius au Concile de Constantinople (en 869 et 870) auquel saint Ignace fut rétabli, il y eût de grandes disputes entre les légats de Rome et les Grecs qui soutenaient que la Bulgarie devait être du ressort de Constantinople parce qu'elle était de l'empire d'Orient, et que d'ailleurs elle avait été convertie par les Grecs; dès-lors les Bulgares renvoyèrent tous les prêtres latins, et ils suivirent absolument les rites et la discipline du patriarche de Constantinople.

Les Russiens ou Moscovites.

5°. De tous les peuples qui suivent le rit des Grecs, il n'y en a point qui leur fasse plus d'honneur que les Russiens, soit par l'étendue de leur pays, qui va depuis la Laponie, tout le long de la mer glaciale, jusque vers la Chine, assez près de la grande muraille, qui sépare la Chine d'avec la Tartarie, soit par l'attachement avec lequel tous les chrétiens de ce pays immense suivent le rit grec.

Temps de la conversion des Russiens par les Grecs.

La religion chrétienne qu'ils ont professée jusques à présent sans interruption, ne peut être placée qu'au X^e^. siècle, sous l'empereur Basile III., et non pas sous l'ancien Basile II., en 867, comme

(a) *Nicétas, Siméon Logotheta.* (b) *V. Pagi. ann.* 866.
(c) *Respons. ad Consulta Bulgarorum.*

a fait Baronius [a] en parlant des évêques russiens, qui, sous le Pape Clément VIII., en 1595, vinrent à Rome, comme députés des autres évêques de la nation, pour se réunir à l'église romaine. On ne peut pas même faire remonter la conversion de toute la nation un peu avant Basile III., comme quelques autres auteurs. Il est vrai qu'on voit dans Cédrénus [b] et dans les commentaires ou mémoires de Sigismond de Herbestein, [c] que Elga ou Olha, femme du Czar [d] Inger, se convertit après la mort de son mari vers l'an 945, qu'elle alla à Constantinople où elle fut baptisée et nommée Hélène, et qu'elle est honorée en Russie sous ce nom comme une sainte; mais elle ne pût pas persuader à son fils de se faire chrétien : ainsi ce commencement de christianisme n'eût pas de suite.

Baptême du Czar qui fut nommé Wolodimer.

Il faut donc mettre l'époque de la conversion de la nation un peu plus tard. On apprend de Cédrénus, du baron de Herbestein et d'Elmacin, [e] chrétien schismatique de la secte des Jacobites, dans son histoire des Sarrasins, qu'après les grandes conquêtes que le Czar de la grande Russie, nommé Wolodimer, eut faites sur ses voisins, les empereurs Basile III. et Constantin, son frère, lui envoyèrent une ambassade solennelle pour le complimenter; qu'ayant promis de se faire chrétien, il épousa Anne, sœur de ces empereurs, qu'il se fit baptiser

(a) *Append. T. VII. de Ruthenis à sede Apost. receptis.*

(b) *P.* 636. (c) *De rebus Moscovit. p.* 3.

(d) Corneille-le-Bruyn, qui a résidé long-temps à Moscou, fait cette remarque sur le mot Czar au premier tome de ses voyages, page 43. *Ce mot de* Czar, *qui est Esclavon, signifie* roi, *et non pas* empereur, *comme quelques auteurs le prétendent; les Esclavons écrivent le mot* keiser *ou empereur*, zezar *ou* kezar, *et le mot* koning *ou roi*, karolie. *Les Allemands se trompent de même en croyant que le mot* czarieste *signifie* keiserin *ou impératrice : il ne veut dire que reine.* Nous pouvons ajouter que le Czar qui regne aujourd'hui, nommé Pierre, donne un si grand lustre à son royaume, qu'il mérite bien le titre d'empereur qu'on lui a déjà donné en divers endroits.

(e) *Hist. Sarac. L.* 6 *c.* 5.

l'an du monde 6496, [de Jésus-Christ 988]; et que les évêques et les prêtres, envoyés par le patriarche de Constantinople, instruisirent le peuple de telle manière, que la religion chrétienne eut en peu de temps la même étendue que le royaume de ce prince.

C'était Nicolas II., dit Chrysoberge, qui était alors patriarche de Constantinople et c'est peut-être en sa considération que les Russiens ont tant de dévotion à saint Nicolas. Quoiqu'il en soit, ce patriarche envoya en Russie un archevêque qui consacra et établit un métropolitain à Kiovie, capitale de la petite Russie, où le Czar faisait alors sa résidence. On mit ensuite dans d'autres villes considérables, d'autres métropolitains ou archevêques, et un évêque en deux endroits moins considérables avec le simple nom d'évêque; au lieu que, suivant la coutume des Grecs, les autres évêques eurent le titre de métropolitains ou archevêques, quoiqu'ils n'eussent point de suffragans, et qu'ils fussent indépendans les uns des autres, devant tous dépendre du patriarche de Constantinople qui confirmait leur élection. On établit en même temps toute la hiérarchie comme parmi les Grecs. Le premier métropolitain eut d'abord son siége a Kiovie, comme nous venons de le dire, d'où cet honneur passa à la ville de Wolodimer, à laquelle le premier prince chrétien donna son nom; et ensuite vers la fin du XV^e^. siècle, le premier métropolitain eut son siége à Moscou, après qu'on eut bâti cette grande ville, qui est devenue la capitale, et qui a porté les étrangers à donner à tous les Russiens le nom de Moscovites. Pour eux, ils ne prennent jamais d'autre nom que celui de Russiens, et ils ne désapprouvent pourtant pas qu'on les appelle Esclavons.

Erection d'un patriarche des Russiens à Moscou. — Patriarche des Russiens déclaré cinquième Patriarche après celui de Jérusalem.

Tous ces métropolitains, archevêques ou évêques, ont été immédiatement soumis à la juridiction du patriarche de Constantinople jusqu'en quinze

cent quatre-vingt huit, qu'il y a eu à Moscou, un patriarche autocéphale, (indépendant) comme nous l'apprend tout récemment le patriarche grec de Jérusalem, nommé Chrysante, dans un ouvrage qu'il a donné au public et fait imprimer en 1715, à Tergovis, métropole de Valaquie. Cet illustre auteur, dont l'ouvrage nous est venu de Constantinople avec l'ambassadeur de la Porte, s'est appliqué à exposer exactement tout l'état ecclésiastique de la Moscovie, qu'il regarde comme une église très-orthodoxe, à cause de son entière conformité avec celle des Grecs. La création de ce nouveau patriarche, dont on n'était guère instruit dans ce pays, mérite bien d'être exposée ici de la manière qu'il la rapporte : il dit que Jérémie, patriarche de Constantinople, étant en Moscovie en 1588, y assembla les métropolitains, les archevêques, les évêques, les archimandrites, et qu'avec un consentement universel, il déclara patriarche, l'évêque de Moscou. Jérémie étant retourné à Constantinople assembla en 1593, un grand Concile dans l'église de la Vierge, nommée de la Consolation, où présidaient les saints patriarches de Constantinople, d'Alexandrie et les légats des patriarches d'Antioche et de Jérusalem. On y exposa ce qui avait été fait à Moscou ; le Concile le confirma unanimement, déclarant qu'il était juste qu'il y eût un patriarche dans la ville de Moscou, capitale d'un si grand royaume, et où il y avait un sénat. On cita pour ce sujet le vingt-huitième canon du Concile de Calcédonie, qui établit pour la même raison, l'évêque de Constantinople patriarche après l'évêque de l'ancienne Rome : ainsi l'évêque de Moscou est devenu le cinquième patriarche après celui de Jérusalem. On mit pourtant à Moscou un autre évêque, avec le titre de métropolitain, comme coadjuteur du patriarche et évêque du lieu nommé Sarsk.

Chrysante nomme tous les patriarches, et il en compte dix jusqu'en 1715 ; cependant depuis plu-

sieurs années, le Czar ne veut point qu'aucun évêque prenne le titre de patriarche, parce qu'il n'agrée pas la grande autorité que cette dignité lui donnait; en sorte qu'il n'y a point à présent de patriarche ni à Moscou, ni dans tout le royaume de Russie.

Selon la relation insérée dans le *Mercure* du mois de mars 1725, page 589, le patriarche de Moscou étant mort en 1716, « le Czar se fit déclarer chef » et protecteur de la religion, et il chargea le nou» veau métropolitain de Rezan, qu'il venait de » nommer, de l'administration des affaires ecclé» siastiques. Le premier jour de l'an suivant, vieux » style, qui est une des plus grandes fêtes des Mos» covites, sa majesté Czarienne se rendit à l'église » à quatre heures du matin, et officia lui-même, » (ou plutôt *il y fit l'office de chantre et de sous-* » *diacre*), coutume qu'il a toujours observée de» puis la suppression du patriarche, jusqu'à sa » mort arrivée le 8 de février 1725. »

Chrysante dit aussi que sous le patriarche de Moscou, il y a treize métropolitains, [a] sept archevêques et trois évêques, et il paraît étonné avec sujet qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de siéges épiscopaux dans un si grand pays. Le métropolitain de Kiovie a sous lui les quatre évêques du rit grec, qui sont dans les terres de la couronne de Pologne. Il y a aussi des chrétiens du rit grec dans la Podolie, dans la Lithuanie et dans la Livonie. Outre les évêques, il y a dix-neuf archimandrites ou abbés, auxquels on donne presque tous les droits épiscopaux.

Les Russiens devenus schismatiques plus tard que les Grecs.

Après les témoignages authentiques que les Grecs ont rendus à l'église des Russiens, on ne peut pas douter que ceux-ci ne suivent exactement les usages

(a) En 1634, Oléarius ne comptait *sous le Patriarche que quatre métropolitains, sept archevêques et un évêque*. Voyage de Moscovie. pag 259.

ecclésiastiques des églises grecques. Il faut seulement remarquer avec soin à l'égard du schisme des Grecs, que les Russiens ont embrassé le Christianisme dans le temps que le siége de Constantinople était uni à celui de Rome, et qu'ils se sont conservés dans cette union durant quatre cents ans, sans adhérer au schisme des Grecs, et qu'ainsi les catholiques ont lieu de reconnaître les Saints qu'ils ont eu dans cet espace de temps, comme l'ont remarqué les Pères Henschenius et Papebroch, au premier tome des Saints du mois de mai, et le Père Pagi sur l'année 987, des annales de Baronius.

La liturgie et les rites des Russiens *les mêmes que ceux des Grecs*.— Ils croient constamment la présence réelle et la transsubstantiation dans l'Eucharistie.

Il est certain que le rit des Russiens est le même que celui des Grecs, que leur liturgie surtout est la même, toute semblable à celle que nous avons exposée dans l'article précédent; et il serait par conséquent inutile d'en parler ici avec quelque détail. Ils croient comme les Grecs la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et la transsubstantiation. Tous les Russiens qui sont venus à Paris depuis plusieurs années, avec lesquels j'ai eu occasion de conférer, ont été fort étonnés d'apprendre que quelques-uns avaient osé révoquer en doute leur créance sur ces deux articles si importans de la transsubstantiation et de la présence réelle. Ils se récrièrent sur ce doute, comme sur une injure atroce qu'on leur faisait.

Attestation de M. Oléarius, protestant.

Indépendamment du témoignage des Russiens, actuellement vivans, nous savions leur croyance sur ce point par des relations et des attestations fidèles et authentiques. Oléarius, quoique protestant, qui avait demeuré à Moscou en qualité d'envoyé d'un grand prince, rendit ce témoignage de la foi des Russiens dans la relation de son voyage, où il

dit: [a] *Ils croient la transsubstantiation, et en administrant le sacrement, le prêtre prononce ces paroles. Ceci est le vrai corps et le vrai sang de notre Seigneur Jésus-Christ qui a été donné pour toi et pour plusieurs en rémission de tes péchés, lequel tu prendras en mémoire de lui; Dieu te bénisse.*

Les Calvinistes de France trouvèrent fort mauvais qu'un protestant eût rendu un tel témoignage. Cela obligea M. Oléarius à écrire une lettre en 1667, dans laquelle il assure de nouveau que rien n'est plus certain, et qu'il l'avait appris à Moscou des personnes les mieux instruites; la lettre est à la fin du premier tome de la Perpétuité de la foi, *p.* 56: on peut en lire ici quelques lignes [b] qui feront suffisamment voir qu'il fallait être un M. Claude pour oser chicaner sur la vérité de ces sortes de faits.

Preuve authentique tirée de la *confession orthodoxe* des Russiens qui est aussi celle de tous les Grecs.

Nous avons une preuve beaucoup plus éclatante de la foi des Russiens sur l'Eucharistie dans leur grand catéchisme qui a été d'abord nommé *la confession orthodoxe des Russiens*, et à qui les patriarches du rit grec ont donné le titre de *confession orthodoxe de l'église orientale;* ce qui en fait voir

(a) *P.* 265.

(b) ....Idque inter alia meo quoque testimonio affirmasse, quod expressè scripserim Ruthenos credere Transsubstantiationem in sacra cœna; quod scilicet panis transmutetur in corpus, et vinum in sanguinem. Quod autem hanc meam relationem allatrare ausus fuit quidam calvinista, et historiæ meæ fidem hac in parte suspectam reddere, vel planè rejicere allaboravit, suscipio æquè ac statua ænea inanes canum latratus. Quæ hac de re scripsi, non fuerunt mea somnia, sed accepi ex ore eorum qui hujus rei bene conscii erant; nempe à pastoribus nostræ ecclesiæ in ipsa Moscua. 2°. A quibusdam Zaariis interpretibus qui à nostra religione decesserant in Ruthenicam. 3°. Ab ipsis Ruthenicis mercatoribus, qui non erant ex fæce plebis; imò ab ipsis sacerdotibus et monachis: nec ulla fuit causa quâ commotus debuissem illi nationi aliquid in. puncto religionis affingere. Mihi neque feritur, neque metitur, quid isti credant. Ita hæc non tradidi per oscitantiam, cujus me sciolus ille arguere vult.... Gottorpii 24 Janv. 1667. Adam Olearius Ducis Holsatiæ Bibliothec.

l'importance et l'autorité. Donnons une idée de cet ouvrage.

C'est un catéchisme par demandes et par réponses sur tout ce qu'on doit croire et pratiquer. Il fut composé d'abord en langue esclavonne pour les Russiens, par les soins de Pierre Moghilas, métropolitain de Kiovie, distingué par son érudition et par son extraction des ducs de Moldavie et de Valaquie.

Origine et histoire du livre de la confession.

Une lettre de Nectarius, patriarche de Jérusalem en 1662, et une autre de Parthénius, patriarche de Constantinople en 1643, qui sont à la tête de ce livre, et qui y servent de préface, nous en apprennent l'origine. On y voit que Pierre Moghilas, ayant été ordonné archevêque de Kiovie par Théophane, se crut obligé de donner à son peuple une confession de foi sur tous les articles de la doctrine chrétienne, pour l'instruire et le munir contre les erreurs que les novateurs répandaient parmi les Russiens. Il assembla pour ce sujet trois évêques et les plus savans hommes de sa province, avec lesquels il composa ce catéchisme; mais pour lui donner plus de perfection et plus d'autorité, on souhaita qu'il fût examiné et approuvé par l'église de Constantinople. Cette église tint un synode, qui envoya en Moldavie Porphyre, métropolitain de Nicée, et Syrigus, docteur de la grande église (Constantinople) dont le patriarche Nectaire fait l'éloge: ils s'appliquèrent à revoir cet ouvrage avec trois autres savans russiens députés aussi en Moldavie, où cet ouvrage fut revu en 1642, et imprimé en langue esclavonne. Il fut porté à Constantinople où il fut mis en grec et en latin, et approuvé solennellement par les quatre patriarches grecs de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, par neuf archevêques ou évêques, et par les principaux officiers de la grande église. On répandit d'abord ce livre en manuscrit parce qu'il n'était

pas permis d'imprimer à Constantinople ; mais M. Panajoti, premier interprète du Grand-Seigneur, trouva le moyen de le faire imprimer en grec en Hollande.

Les états voulurent bien en faire la dépense, et en envoyèrent l'édition entière à M. Panajoti, en reconnaissance des services qu'il leur rendait pour leur commerce. Ce généreux interprète distribua gratuitement les exemplaires dans tout l'Orient, et il en fit même faire une seconde édition pour faciliter l'instruction des fidèles : ce qui lui attira de grands éloges de tous les patriarches.

Comme l'édition n'avait été faite qu'en grec, il envoya au roi, en 1672, par l'entremise de M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, un magnifique exemplaire manuscrit en grec et en latin, signé de tous les patriarches, avec une nouvelle attestation de celui de Constantinople pour être conservé dans la bibliothèque royale, et y servir à jamais de témoignage de la foi de l'église d'Orient. Il ne faut pas omettre ici que les patriarches ont déclaré dans leur attestation, qu'ils ne répondaient que du texte grec qui est leur langue, et non pas du latin qu'ils n'entendaient pas.

Les exemplaires étant presqu'inconnus, ou du moins extrêmement rares en Europe, un savant nommé Laurent Normann, professeur royal en théologie et en langue grecque dans l'université d'Upsal, en ayant recouvré un, le traduisit, et le donna à imprimer en grec et en latin ; ce qui fut exécuté à Leipsick en 1695. On y voit à la tête une préface où il a inséré les lettres de M. Panajoti, de M. de Nointel, et ce que l'auteur de la Perpétuité de la foi en a dit au troisième tome, à quoi il a ajouté le témoignage authentique que le synode des Grecs donna à Jérusalem, en 1672, à ce livre. Nous mettrons ici touchant l'Eucharistie, la traduction imprimée de ce savant professeur, qui sera d'autant moins suspecte aux protestans, qu'elle vient d'un protestant meme.

**Précis de la confession orthodoxe qui est un grand catéchisme.**

Ce catéchisme où cette confession orthodoxe est distinguée en trois parties par rapport aux trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité. La première partie renferme l'explication du Symbole de Constantinople. Dans l'article neuvième, on y expose les préceptes de l'Eglise : et sur le dixième, *Confiteor unum baptisma*, on y parle de tous les autres sacremens.

La seconde partie, qui est de l'Espérance, contient l'explication de l'Oraison dominicale, et les Béatitudes que les Grecs mettent au nombre de neuf après Saint Chrysostôme.

La troisième partie, qui est de la Charité, traite d'abord des vertus et des vices, d'où elle passe à l'explication des commandemens de Dieu.

**Jésus-Christ résidant au ciel et dans l'Eucharistie où il doit être adoré.**

Dans la première partie, la croyance de l'Eucharistie est parfaitement exposée. Sur le sixième article du symbole, *Qui ascendit in cælos*, on lit: *Quidnam iste nobis exponit articulus?* (a)

RESPONSIO.

Dogmata quatuor. Primum est.... Quartum quod docet, hoc est: Christum nunc in Cœlo tantùm esse, non verò in terrâ, eo corporis sui modo, quo olim dum his in locis agebat, usus fuerat, verùm modo sacramentali, quo in sacrâ cœnâ (b) præstò est. Eumdem Dei Filium, Deum hominemque, etiam in terrâ adesse, nimirùm per transsubstantiationem; quippe substantia panis in substantiam sanctissimi corporis ipsius convertitur; et substantia vini, in substantiam pretiosi sanguinis ipsius. Quamobrem sanctam Eucharistiam sic venerari adorareque nos oportet, quemadmodum ipsum servatorem nostrum Jesum.

(a) *Quæst. LVI.*

(b) Il était difficile qu'un traducteur luthérien ne se servît du mot de Cène au lieu de celui d'Eucharistie. On lit dans le grec *τὴν θείαν Ευχαριστίαν.*

Nos catéchismes pourraient-ils exposer d'une manière plus forte et plus précise la transsubstantiation, la présence réelle et l'adoration, telle qu'elle l'est dans cet endroit, qui n'avait point encore été cité dans la Perpétuité de la foi, ni peut-être ailleurs.

Sacrifice de la messe propitiatoire pour les vivans et pour les morts.

Sur l'article septième, on lit que les âmes après leur mort ne peuvent pas obtenir le salut et la rémission de leur péchés par leur repentir et par aucun acte de leur part, mais par les bonnes œuvres et les prières des fidèles, et principalement par le sacrifice non sanglant que l'Eglise offre tous les jours pour les vivans et pour les morts...... (a) *Verùm piis superstitum officiis, et Ecclesiæ pro ipsis deprecationibus, præcipuè verò per incruentum (liturgiæ) sacrificium quod Ecclesia pro vivis mortuisque omnibus communiter, quemadmodum et Christus pro iis pariter mortuus est, quotidiè offert.*

L'église latine énoncerait-elle plus distinctement, que la messe est un sacrifice propitiatoire pour les vivans et pour les morts?

Sur le dixième article, *confiteor unum baptisma*, où l'on traite des sept sacremens appelés mystères, on lit:

*Quodnam tertium est mysterium?* (b)

RESPONSIO.

Sancta Eucharistia, sive corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi, sub visibili specie panis et vini, in quo verè et propriè, hoc est, secundùm rem ipsam, præstò adest Jesus Christus. Hoc mysterium inter reliqua omnia unum præcipuè eminet, atque plus cæteris ad salutem consequendam nobis confert; namque in eo gratiæ benignitatisque Domini Jesu opes universæ fidelibus monstrantur exhibenturque, ut posteà patebit.

(a) *Quæst. LXIV.* (b) *Quæst. CVI.*

**Un prêtre et un autel pour offrir le sacrifice de la messe. — Le pain et le vin changés au corps et au sang de Jésus-Christ par l'opération du Saint-Esprit.**

*Quid in hoc mysterio observandum ?* (a)

RESPONSIO.

Primùm, quòd hoc mysterium nemo homo, nisi legitimè creatus sacerdos, quantacunque urgente necessitate, administrare possit : secundò, providendum sacerdoti, ut quo loco sacrificium facturus est, altare, aut tapes saltem mensalis consecratus ad manum sit, absque quo nullo modo integrum est incruentum offerre sacrificium. Tertiò, curabit ut in promptu sit materia debita sive panis ex frugibus confectus fermentatus, et quantùm potest purus, et vinum haud alio humore confusum, in seque purum et sincerum : affunditur in actu ipso, et aqua (* calida) implendæ scripturæ quæ dicit : [Joan XIX. 34.] *Quod cùm unus quispiam militum hastâ latus Christi hausisset, sanguis continuò et aqua profluxerit.* Quartò, eo temporis articulo, quo sacra munera consecrat sacerdos, ita omninò secum statuere debet, quod substantia ipsa panis et vini in substantiam veri corporis et sanguinis Christi, operâ Spiritûs sancti immutetur. Cujus numen illo interim spatio implorat his nimirùm verbis, ut ritè hoc ipse perficiat, mysterium exoptans. *Demitte, ô Deus, de cœlo Spiritum tuum sanctum super nos et super proposita hæcce dona. Et panem hunc effice pretiosum corpus Christi tui, idque quod in calice hoc inest, effice pretiosum sanguinem Christi, transformans ea per Spiritum tuum sanctum.* Quippe pronuntiatis hisce verbis, confestim transsubstantio peragitur, mutaturque panis in verum corpus Christi, vinum in verum ejusdem sanguinem, manentibus tantùmmodo per divinam dispositionem speciebus quæ visu percipiuntur. Primùm, ut ne ipsummet corpus Christi oculis nostris cernamus, sed fide potius credamus, idipsum esse

(a) *Quæst. CVII.*

propter Christi ipsius verba : *Hoc est corpus meum, Hic est sanguis meus.* Plus videlicet fidei habentes verbis et potentiæ illius, quàm nostris ipsorum sensibus; quæ res beatitudinis fidei nos compotes facit. [Joan. XX. 23.] *Nam beati illi qui credunt, etsi non viderint.* Secundò, quoniam ab esu crudæ carnis humana abhorret natura, et tamen in hoc mysterio, per participationem carnis et sanguinis Christi, arctissimam cum illo conjunctionem homo Christianus initurus erat; ut ne igitur participationem istam idem abominaretur et respueret, familiari rem ratione divina temperavit Providentia, propriamque carnem et sanguinem suum fidelibus in cibum potumque sub panis et vini involucris, tradidit. Quâ de re fusiùs uberiùsque disserunt Gregorius Nyssenus et sanctus Damascenus.... Offertur etiam sacrificii vice hoc mysterium, pro orthodoxis christianis omnibus viventibus pariter, et in spe resurrectionis vitæ æternæ consopitis; quod sacrificium usque ad supremum diem non intermittetur. Hoc mysterium est propitiatio reconciliatioque apud Deum pro peccatis nostris, sive viventium sive mortuorum, unde nulla etiam sacrarum liturgiarum celebratur, in quâ non fiant supplicationes deprecationesque ad Deum pro peccatis nostris, etc.

Confession authentique de tous les Grecs qui ne peut être raisonnablement révoquée en doute.

Les Grecs n'épargnent pas ici les Latins sur le pain levé, sur l'usage de l'eau chaude dans le calice, sur les paroles nécessaires pour la forme de la consécration, et sur la communion sous les deux espèces; mais ils ne pouvaient pas mieux exprimer la transsubstantiation, la présence réelle, l'essence et les fruits du sacrifice.

Voilà ce que les Russiens, de même que les Grecs et tous ceux de leur rit trouvent dans les liturgies. Voilà leur foi et la confession la plus claire et la plus entière que les latins pussent faire touchant

l'Eucharistie : confession faite sans qu'aucun homme sage puisse dire qu'ils y aient été portés par des missionnaires du Pape : confession faite sans épargner les Latins, contre lesquels ils se montrent très-opposés en divers points, et principalement sur la procession du Saint-Esprit et sur la primauté du Pape.

C'est ainsi que Nectaire, patriarche de Jérusalem, dans son traité *de la primauté*, intitulé, *réfutation de l'empire du Pape*, et Dosithée, son neveu et son successeur, qui a fait imprimer cet ouvrage, réfute les catholiques latins ; mais au lieu d'adhérer aux sentimens des calvinistes, ils les appellent des SYCOPHANTES [a] c'est-à-dire, des calomniateurs, parce qu'entre autre choses ils s'avisaient de dire que les Grecs ne croyaient pas la présence réelle et la transsubstantiation.

Coutumes des Russiens autrefois peu connues.

On ne peut pas être mieux instruits que nous ne le sommes de la croyance des Russiens sur l'Eucharistie. Il n'y a qu'à ajouter qu'on conserve le Saint Sacrement dans un ciboire d'argent en forme de colombe, et que lorsque le prêtre le porte aux malades, les fidèles s'inclinent profondément pour l'adorer. On n'avait pas été si bien informé jusqu'à présent de toutes leurs autres pratiques de religion ; on leur en attribue plusieurs avec peu d'exactitude, parce qu'il y a trente ou quarante ans qu'on ne connaissait guères en ce pays-ci les mœurs et les coutumes des Russiens. On a imprimé en Hollande en 1705, un livre intitulé, *la religion universelle des Moscovites*, où il est visible que l'auteur ne connaît, ni le rit des Grecs ni la religion des Russiens. Il y a quelques autres livres semblables qui n'exposent pas mieux les mœurs et la croyance des Moscovites.

(a) M. Alix, autrefois ministre de Charenton, qui l'a traduit en latin et l'a fait imprimer à Londres, a eu assez de sincérité pour ne pas omettre le mot de *calomniateurs* en rendant celui de *sycophantas* qui est dans le texte grec de l'ouvrage.

On sera mieux guidé en consultant les Mémoires de Herbestein, [a] le Voyage d'Oléarius, [b] la Relation du Chevalier Zani, [c] les Statuts du pays dressés par le Czar, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-état, l'an 7156 (qui revient à l'an 1648 de notre ère) imprimés en langue esclavonne, et traduits en latin par le baron de Mayerberg, et le Voyage du même baron [d] en latin, et imprimé en français à Leyde en 1688, et tout récemment celui de Corneille le Bruyn [e] protestant hollandais, qui a séjourné assez de temps à Moscou, et qui y était fort connu du Czar et de sa cour. Il ne faut pas oublier le recueil du patriarche Chrysante, [f] où il y a un grand et beau détail de la Moscovie.

Mais pour une plus grande sûreté, j'ai conféré avec M. Youroff, gentilhomme ordinaire de sa majesté Czarienne, et divers autres habiles russiens qui se sont trouvés à Paris en 1721 et 1722.

A tous ces auteurs qui ont parlé des Russiens avec quelque exactitude, il faut joindre un savant protestant Nicolas Bergius, surintendant en Livonie, [g] qui s'est fort appliqué à connaître les mœurs, la religion, et les livres des Moscovites, et qui en traita bien au long dans des actes publics à Upsal avec l'approbation et l'applaudissement de la faculté de théologie. Je n'ai pu avoir que depuis peu cet ouvrage imprimé à Lubeck en 1709; et j'y ai vu avec plaisir que l'auteur rend plus de justice aux Russiens qu'on ne le fait ordinairement. Il convient de ce que nous avons dit, que la célèbre confession

(a) *Rerum Moscovitarum commentarii et varii Autores unum in corpus congesti. Francof.* 1600.

(b) Voyage d'Adam Oléarius, traduit de l'allemand en français par A. de Wicquefort, à Paris 1666.

(c) *Relazione della Moscovia del cavaliere Zani in Parma* 1690.

(d) *Iter in Moscoviam ann.* 1661 *unà cum Statutis Moscoviticis.*

(e) *Voyage de* 1702, *imprimé en deux volumes in-folio à Amsterdam*, 1718, *et réimprimé à Paris.*

(f) *Sup. p.* 361.

(g) Exercitatio historicotheologica de statu ecclesiæ et religionis Moscoviticæ, consentiente venerandâ facultate theologica Upsaliensi. *Lubecæ*, 1709.

orthodoxe de l'église orientale parut d'abord sous ce titre: *Exposition de la foi des Russiens*, et doit son origine à Pierre Moghilas, métropolitain de Kiovie, qui fit imprimer aussi en 1645, dans un monastère de cette ville, un catéchisme beaucoup plus court pour l'instruction de tous les fidèles.

Les livres les plus en usage traduits en leur langue et imprimés, outre les liturgies de saint Chrysostôme et de saint Basile, et plusieurs livres de prières, sont: 1. Saint Cyrille de Jérusalem. 2. Saint Jean Damascène. 3. Saint Jean Chrysostôme. 4. Saint Ephrem. 5. Saint Grégoire de Nazianze. 6. Saint Basile. 7. Le Ménologe ou les vies des Saints en abrégé. 8. Les Menées ou les douze tomes qui répondent aux douze mois de l'année, contenant tout ce qui regarde les Saints, et ce qui se chante en leur honneur.

On a aussi, comme les Grecs, en plusieurs volumes, les divers chants de l'Église.

On a le grand et le petit rituel. Le grand répond à l'eucologe des Grecs, que nous a donné le père Goar, qui est en même temps le missel, et le pontifical, aussi bien qu'un rituel. Le petit, qui est communément entre les mains des ecclésiastiques russiens, ne contient que ce qui est le plus d'usage pour les curés, et les autres prêtres. M. Bergius décrit en latin ce qui est contenu dans ce petit rituel ou manuel imprimé à Moscou en 1696, sous le Patriarche Adrien, après lequel le Czar a fait vaquer le titre de Patriarche durant quelques années, et l'a enfin supprimé en 1716. On ne sera pas fâché de voir en note les titres de ce manuel (a) qui feront connaître pour quels sujets les prêtres doivent faire des prières particulières.

(a) In honorem sanctæ unius substantiæ, vivificantis et inseparabilis Trinitatis, Patris et Filii et Spiritûs Sancti, ex mandato magni domini nostri Czaris, et magni ducis Petri Alexii filii, totius magnæ parvæ et albæ Russiæ autocratoris, ex permissu et benedictione illius patris spiritualis, et devoti magni domini, coram Deo sancti dn. Adriani, archiepiscopi Moscoviæ, et totius Russiæ

On a l'histoire ecclésiastique, la collection des sept premiers Conciles généraux et des canons, et ce qu'ont écrit Théodore, Balsamon, Zonare, Matthieu, l'archidiacre Alexis, Harmenopule et

et omnis tractus borealis patriarchæ, sub serenissimo magno domino Czaris filio et magno duce Alexio Petri filio; editus est hic liber Trebnik (necessarius, usualis) in Czarea magnâ urbe Moscua, anno à mundo condito 7205, a nativitate verò secundum carnem Dei Verbi 1696, indicta 5 mense septembri.

Descriptio capitum cum Deo sancto comprehensorum in hoc manuali.

1. Precationes in prima die qua mulier enixa puerum, fol. 1.

2. Oratio dicenda cum puerulus nondum nominatus, nomen suscipiet die octava nativitatis suæ, fol. 3.

3. Precatio mulieris quæ peperit, dicenda post quadraginta dies (à partu), fol. 11.

4. Oratio mulieris cum abortum patitur, fol. 11.

5. Precationes cum facit exorcismum, 13.

6. Sequelæ sancti baptismatis, fol. 24. et precatio sancti baptismatis in compendio, quomodo scilicet infans baptizandus citò, nim. propter infirmitatem mortiferam, fol. 42.

7. Sequela de confessione, fol. 45.

8. Oratio super eos, qui solvendi sunt ab excommunicatione, fol. 51.

9. Sequelæ s. continuatio precationum in desponsione, fol. 60.

10. Sequelæ in benedictione nuptiarum, fol. 65.

11. Precatio in dissolutione conjugum die octava, fol. 80.

12. Sequelæ super bis nupti, fol. 90.

13. Sequelæ benedicti olei, fol. 90.

14. Ordo quomodo agendum, cum citò ægroto danda sacra cœna, fol. 137.

15. Canon precationum ad Dominum nostrum Jesum Christum et purissimam deiparam matrem Domini, in dissolutione animæ à corpore uniuscujusque recte credentis; et precatio in exitu animæ, fol. 141.

16 Sequelæ in morte et sepultura corporis secularis hominis, (è plebe et è seculo) fol. 150.

17. Instructio qua ratione agendum cum sepeliendis morientibus, in sancto paschate et in tota sancta septimana, fol. 178.

18. Sequelæ super sacerdotes mortuos, fol. 182.

19. Ordo sepulturæ infantis, fol. 227.

20. Sequelæ brevioris benedictionis aquæ, fol. 243.

21. Sequelæ benedictionis in sancto manifestationis Dei sc. die trium regum, fol. 259.

22. Precatio in nativitate Christi filiis spiritualibus, fol. 274.

23. Precationes in initio jejunii sancti quadragesimalis, fol. 276.

24. Precatio cum benedicendum cibo et carni, (additur in libro, in sancta Hebdomade paschatos), fol. 281.

25. Precatio cum benedicendum caseo et ovis, fol. 282.

26. Precatio in perceptione fructuum, 6. die Augusti, fol. 282.

27. Precatio super illos qui portant primitias fructuum, fol. 283.

28. Precatio in fundatione domus, fol. 284.

Théodore Studite. La plupart des auteurs ecclésiastiques sont encore en manuscrit: il y a lieu de croire qu'on ne tardera pas d'en imprimer plusieurs. J'ai vu déjà de très-belles impressions de Moscou et de Pétersbourg, et la Czarine qui est entrée si noblement dans toutes les vues du grand monarque son époux, que tout l'univers a admiré, fait cultiver l'imprimerie comme les autres arts et les sciences.

Dans presque toutes les églises on trouve le psautier joint à plusieurs traités dont voici les principaux. 1. Le Symbole d'Athanase. 2. Un traité d'Anastase, patriarche d'Antioche, et de Cyrille d'Alexandrie, sous le titre de courte explication de la foi par demandes et par réponses. 3. Des règles pour la distribution du psautier pendant toute l'année. 4. Règles particulières pour le lire en carême. 5. Le propre de la cinquième et sainte semaine du carême. 6. Comment il faut lire le psautier jusqu'à la fin pendant la semaine sainte. 7. Un sermon de saint Basile sur le psautier. 8. Des prolegomènes de saint

29. Precatio cum quis vult ire in domum novam, fol. 287.
30. Precatio in fodiendo puteo, fol. 287.
31. Precatio super novum puteum, fol. 287.
32. Ordo servandus, quomodo sacrum peragendum, cum aliquid impuri inciderit in puteum aquæ, fol. 287.
33. Precatio volentis itineri se committere, fol. 288.
34. Precatio excommunicatoria sancti Basilii super obsessos à Dæmone, fol. 289.
35. Ordo servandus cum sacrum peragendum cum impuri vel inquinati quid ceciderit in vas vini, vel olei, vel mulsi, vel quid simile, fol. 290.
36. Precatio super illos qui comedunt aliquid impuri, fol. 292.
37. Precatio super vasa inquinata, fol. 293.
38. Precatio super triticum inquinatum, vel farinam, vel aliud quidpiam, fol. 293.
39. Precatio super salem, fol. 95.
40. Precatio super sementem seminandam, fol. 195.
41. Precatio super horrea, fol. 296.

*Reliqua quæ in eo continentur, sunt:*

42. Ex Nomocanone centum et sedecim utilissimarum regularum elucidatio, fol. 297.
43. Calendarium cum Deo sancto, per totum annum, fol. 326, et seq.
44. Paschalia S. Tabulæ festum paschatos, et reliqua festa inveniendo servientes, fol. 380.

Augustin, etc. sur le psautier touchant l'excellence des psaumes. 9. Explication de Théodoret sur le cinquième. 10. Une instruction pour réciter le psautier en particulier. 11. Une prière avant la lecture du psautier. 12. Le psautier tout entier. 13. L'horloge ou le bréviaire suivant l'ordre de l'église de Jérusalem et des principaux monastères. 14. Le ménologe de toute l'année avec la chronologie, quelques prières et quelques légendes. 15. Les prières, les chants et les laudes depuis la semaine à laquelle on lit l'histoire du pharisien et du publicain, jusqu'au jour de tous les Saints. 16. Un sermon de saint Cyrille d'Alexandrie sur la sortie de l'âme, et le second avénement de Jésus-Christ. 17. Le rit de l'office pour tous les jours de la semaine. 18. Le comput pour trouver la Pâque depuis l'an du monde 6000, jusqu'en 7448.

Nous ne dirons rien du principal livre d'église, qui est la liturgie, parce qu'elle est la même que celle des Grecs. Il faut seulement louer la bonne foi de M. Bergius, qui en fait un petit précis, et qui reconnaît qu'en faisant la consécration on se sert de termes qui expriment clairement la transsubstantiation : *Benedicit sanctum panem verbis institutionis, similiter et sanctum calicem. Orat ita :* Fac quidem panem hunc pretiosum corpus Christi tui, quod autem in calice isto est, pretiosum sanguinem Christi tui. *Addit ad transsubstantiationem procurandam :* permutans Spiritu tuo sancto.

Et en exposant la doctrine des sacremens, il parle ainsi après la confession orthodoxe : *De tertio mysterio eucharistia transsubstantiatio describitur : quod* substantia ipsa panis et vini, in substantiam veri corporis et sanguinis Christi operâ Spiritûs sancti immutatur, p. 166. *Preces quibus Spiritus sanctus imploratur*, ut transmutet, *exhibet confessio*, p. 166. *Tempus : quod* precibus prolatis confestim transsubstantiatio peragatur.

Il n'omet pas non plus les termes dont le prêtre

se sert pour exprimer la présence réelle en donnant la communion : Sacerdos porrigens dicit : *Impertior tibi pretiosum et sanctum et inmaculatum corpus Domini et Dei Salvatoris nostri Jesu Christi*, non plus que ce que dit le diacre : *Venio ad immaculatum regem*, *etc.*

Les églises sont communément de briques et non pas de bois, comme quelques-uns l'ont dit. Et outre la magnifique cathédrale de Moscou, dont nous avons parlé, M. Bergius dit, après Jovius, qu'on fit il y a plus de 400 ans l'église de Novogorod semblable à celle de sainte Sophie de Constantinople, pour ne point céder en cela aux empereurs grecs.

Le métropolitain de Novogorod est distingué entre autres choses par la mitre semblable à celles de nos évêques, au lieu que le Patriarche et les autres évêques portent un bonnet rond. Le Patriarche et les évêques sont toujours revêtus d'une soutane noire et d'un manteau noir par dessus ; et jusqu'en ce temps il n'y a eu que les ecclésiastiques et les moines qui aient été habillés de noir.

On a reproché aux Russiens que les livres dont on faisait des lectures dans les églises, étaient remplis de fables et de folies horribles ; et M. Bergius se trouve obligé de déclarer qu'après avoir parcouru tous les livres des sept principales églises de l'Ingrie, il n'y avait rien trouvé de semblable.

Finissons par une autre petite remarque : il est dit ci-après page 383, après Oléarius, que pendant les offices les Russiens se tiennent toujours debout ou à genoux ; et M. Bergius dit qu'Oléarius s'est trompé en ce point. Ils prient toujours debout ou prosternés, ils craindraient en se mettant à genoux d'imiter les soldats qui insultèrent à Jésus-Christ.

### Églises et monastères de Moscou.

Marquons quelques-uns de leurs usages. 1°. Les Russiens sont fort portés à ne rien épargner pour

bâtir des églises et des chapelles : il y en a un si grand nombre dans la ville de Moscou, qu'Oléarius et le Chevalier Zani ont dit qu'il y en avait deux mille. M. De la Neuville, ambassadeur de Pologne en Moscovie, en met douze cents; [a] et Corneille le Bruyn qui les a (ce me semble) comptées, en met 679. Il ajoute qu'il y a dans la ville de Moscou vingt-deux monastères, tant d'hommes que de femmes, et que la plupart des paroisses et des grands monastères ont deux églises, l'une pour l'hiver et l'autre pour l'été.

2°. Presque toutes les églises sont en forme de dôme : cela vient de ce qu'un Czar fit venir en Russie des ingénieurs ou architectes italiens qui donnèrent ce dessein. Le Chevalier Zani qui était à Moscou en 1671 avec l'ambassadeur de Pologne, nous apprend cette particularité. Il dit [b] qu'en 1475 le célèbre Czar Jean Basilowitz, qui était magnifique, fit venir à grands frais de Bologne en Italie un architecte nommé Aristote, pour diriger les bâtimens des églises, et de plusieurs autres édifices, et qu'on rebâtit alors la cathédrale.

### Description de la cathédrale.

3°. Cette église dédiée sous le nom de la sainte Vierge, et nommée le Saboor (mot esclavon qui signifie l'assemblée ou l'église) est carrée en dedans, et a 96 pieds de long. La voûte en est soutenue par quatre grands piliers, et ce bâtiment est rempli de tableaux de saints et d'histoires semblables jusque dans les cinq petits dômes faits en forme de lanterne, dont le plus grand est au milieu, et les autres aux quatre coins. On voit entre les deux colonnes du grand autel un chandelier à branches. Il y en a trois autres placés au milieu de l'église. Il y a dix lampes d'argent autour de l'autel. On n'y brûle point d'huile, parce que les Russiens ne s'en

(a) *Rel. de Mosc. p.* 202.
(b) *Relaz. della Mosc. p.* 138.

servent pas, mais des bougies qu'on met dans des tuyaux posés sur le haut des lampes.

Magnificence des vases et des ornemens.

Corneille le Bruyn qui nous apprend ce détail, ajoute un peu plus bas : On m'y montra un grand calice d'or, d'environ deux palmes de haut, qui sert à la communion, couronné de quatre beaux joyaux, et sur le pied duquel on voit la représentation des souffrances du Sauveur en émail : un grand plat de même métal émaillé comme le calice, garni de quatre joyaux semblables, deux assiettes, une cuiller à manche d'agathe, une pointe d'or pour remuer le vin dans le calice, et une couronne toute garnie de perles et de pierreries, deux autres petits calices d'agathe aussi remplis de joyaux.

4°. Les Russiens font paraître plus de magnificence dans les habits sacerdotaux que ne peuvent faire les Grecs, à cause de l'état de contrainte et de pauvreté où les Turcs les retiennent; et M. le Bruyn, qui du Saboor alla à la chapelle patriarchale et au trésor où l'on garde les ornemens de la plupart des patriarches, vit dans une armoire six bonnets patriarchaux, entre lesquels il y en avait deux de grand prix, séparés des autres et garnis de grosses perles, de gros diamans et de pierres précieuses. Les autres étaient garnis de même, mais pas si richement. Il y en avait un septième garni de perles seulement, qui était celui du métropolitain. On vit un coffret rempli de joyaux, entr'autres de croix enrichies de diamans, pendues à des chaînes d'or. Tout cela avait été à divers patriarches, qui s'en étaient servis dans des cérémonies, dans des processions et en certaines fêtes : on vit aussi des pojasses ou ceintures garnies de pierreries, des crosses garnies de joyaux par le bout, plusieurs armoires remplies de robes ou vestes patriarchales, au nombre de soixante et dix-neuf, toutes de brocard d'or, enrichies de perles et de pierres précieuses. Il y avait dans

les principales, neuf robes d'une beauté et d'une magnificence extraordinaires, toutes garnies de pierreries.

### Processions.

Leur magnificence paraît surtout aux processions, qui, (suivant le rapport de M. de la Neuville, [a]) se font avec les cérémonies suivantes. « Tout le » clergé revêtu de chappes assez magnifiques, et » la plupart brodées de perles, sort d'une église » en corps, quelquefois avec peu d'ordre, pour se » rendre à celle où il y a dévotion. Chaque prêtre » porte en main quelque chose : les uns des livres, » les autres des croix, et beaucoup de bâtons pas» toraux. Ceux qui marchent près du métropoli» tain ou patriarche, portent de grands tableaux » de la Vierge, garnis d'or, d'argent et de pierre» ries, et des reliquaires; d'autres de grandes croix » carrées, pareillement fort riches, et si pesantes, » que quelques-unes sont portées par quatre prêtres. » Ensuite paraissent ceux qui portent les livres » des Évangiles, qui sont sans contredit les plus mag» nifiques de l'Europe; car un seul coûte jusqu'à » 25 ou 30000 écus. Le Czar Pierre en faisait faire » un par un joaillier français, dont chaque côté » est garni de cinq émeraudes, estimée la moindre » plus de 10000 écus, et enchassées dans quatre » livres d'or. Après tout cet équipage, viennent les » abbés suivis des métropolitains : et tout le der» nier, à quelque distance d'eux, paraît le patriar» che, ayant en tête son bonnet semé de perles, » et fait, excepté les trois couronnes, à peu près » comme la tiare du Pape. Il doit être soutenu » par les Czars; [b] mais comme ceux-ci ont besoin, » pour marcher, de l'être eux-mêmes, de grands » seigneurs qu'ils nomment pour cela, le font à » leur place. Quand ces processions marchent, elles » sont précédées d'une centaine d'hommes, les uns

(a) *Relation de Moscovie, à Paris*, 1698. *p.* 195.
(b) Les Russiens disent que l'auteur s'est trompé en ce point.

» portent des balais, et les autres de grandes poi-
» gnées de sable pour la propreté du chemin. »

Procession du jour des Rameaux.

Leurs plus belles processions sont, celle du nouvel an, qui se faisait autrefois le premier de septembre; celle du jour des Rois pour bénir l'eau; et la plus remarquable est celle du jour des Rameaux, « pour représenter l'entrée de notre Sei-
» gneur dans Jérusalem. Le grand duc, (dit Oléa-
» rius), après avoir assisté au service de l'église de
» Notre-Dame, sortit du château en bon orde avec
» le patriarche. [a] Un très-grand charriot marchait
» traînant un arbre, auquel pendaient quantité de
» pommes, de figues et de raisins, sur lequel étaient
» assis quatre garçons avec des surplis chantant le
» *hosanna*: cela était suivi de plusieurs prêtres re-
» vêtus de surplis et de chasubles, portant des ban-
» nières, des croix et des images sur de longues
» perches, les uns chantant, les autres encensant
» le peuple. Ensuite marchaient les principaux gostes
» ou marchands, et après eux les diacres [b] com-
» mis, secrétaires, knés et bojares, tenant la plu-
» part des palmes à la main et précédant immédia-
» tement le grand-duc très-richement vêtu, ayant
» la couronne sur la tête, qui est mené sous les
» bras par les deux principaux conseillers d'état;
» il tenait lui-même par la bride le cheval couvert
» de drap et déguisé en âne, sur lequel le patriar-
» che était monté. (Le Chevalier Zani ajoute qu'il
» s'assied sur ce cheval qui est blanc et couvert de
» blanc.) Ce patriarche qui le monte, porte un
» bonnet de satin blanc, bordé de perles, et par-
» dessus une très-riche couronne. Il portait à la
» main une croix de diamans, avec laquelle il bé-
» nissait le peuple, qui recevait cette bénédiction
» avec beaucoup de soumission, faisant incessam-
» ment le signe de la croix. Il était environné des

(a) *Le 10 avril* 1636. *p.* 98.
(b) C'est-à-dire, *administrateurs.*

» métropolitains, des évêques et des prêtres ; les » uns portant des livres, les autres des encensoirs. » Il s'y trouva près de cinquante jeunes garçons, » vêtus de rouge, qui ôtaient leur casaques et les » étendaient dans les chemins ; et d'autres, des » pièces de drap, pour faire passer dessus le grand-» duc et le patriarche. Il entra ensuite dans l'église, » où il resta quelque temps. »

Le baron de Mayerberg, ambassadeur de l'empereur Léopold, assista à cette cérémonie l'an 1662, et la décrit ainsi. [a] « Le grand-duc Alexis alla du » château dans l'église prochaine, nommée Sainte-» Croix en Jérusalem ; ses *principaux* courtisans » marchant devant après les bannières et les ima-» ges portées par des ecclésiastiques. Il avait sur sa » tête sa couronne enrichie de pierreries, et deux » des principaux conseillers d'état le menaient sous » les bras. Après lui marchaient quelques prélats, » ayant sur leurs têtes des bonnets de satin blanc » brodés de perles. [b] Un quart-d'heure après il » vint de la pointe du château vers une très-grande » place qui est devant la forteresse. Etant là debout, » on lui ôta la couronne de dessus la tête, il écouta » très-attentivement la lecture que l'archipope, » (l'archiprêtre), fit du vingt-unième chapitre de » l'Évangile de saint Matthieu, où est rapportée » l'histoire de l'entrée de notre Sauveur dans la » ville de Sion, étant assis sur une ânesse. La lec-» ture étant achevée, le métropolitain de Sarck, » qui faisait l'office à cause de l'absence du patriar-» che, qui était alors en exil, lui présenta la croix » qu'il baisa avec une profonde révérence, et en-» suite il lui baisa la main. On lui remit la couronne » sur la tête, pendant que le métropolitain monta » à la manière des femmes sur un cheval, que deux » ecclésiastiques représentant les deux disciples de

(a) *Relation du voyage en Moscovie. p.* 333.

(b) Ce sont des bonnets ronds en forme de tiares, auxquels on donne souvent le nom de mitre.

» Notre Seigneur, lui avaient amené, sans jamais » quitter la croix d'entre ses mains. Le Czar prenant » les rênes de la bride et de la monture, la mena » et son cavalier dans le château avec une lente gra- » vité, en marchant sur du drap dont on couvrait » le chemin par où il passait, pendant que les prê- » tres chantaient et répétaient par plusieurs antien- » nes *l'hosanna* des Juifs, et que les Strelits ran- » gés en haie dans la place, révéraient humblement » le mystère, en appliquant leur front contre la » terre.

» Les mêmes cérémonies se font ce jour-là par » toute la Moscovie, (a) où les métropolitains et les » évêques représentent la personne du patriarche, » et les vaivodes ou gouverneurs, celle du grand- » duc. »

Mais, selon le capitaine Jean Perry, qui écrivait l'*état présent de la grande Russie en* 1713, le Czar ne s'assujétit plus à cette cérémonie; car il en parle ainsi, page 196: « Du temps des prédécesseurs de » sa majesté Czarienne, tous les ans, le dimanche » des Rameaux, il y avait à Moscou une procession » solennelle, où le Czar était obligé d'assister et » de tenir la bride du cheval du patriarche. Voici » l'ordre qui s'observait dans cette procession. On » couvrait un cheval d'un drap de toile blanche » qui pendait jusqu'à terre; on allongait ses oreil- » les avec cette toile comme celles d'un âne: le Pa- » triarche était assis de côté sur ce cheval, etc. »

**Point d'instrumens de musique.**

5°. On ne souffre ni orgues ni autres instrumens de musique dans les églises, parce qu'on croit qu'il convient aux hommes de la nouvelle loi de n'employer que leurs voix naturelles pour célébrer les louanges de Dieu.

**On n'est jamais assis pendant les offices.**

6°. Les laïques sont toujours découverts, debout

(a) *Oléarius. p.* 99.

ou à genoux pendant la messe, et même pendant tous les autres offices, le Czar même ne s'en dispense pas. Oléarius, qui avait rapporté cet usage, ajoute que le défunt grand-duc qui était fort dévot, se couchait tout de son long pour faire ses prières. De là vient qu'il n'y a ni siége ni bancs dans les églises : on en porte seulement depuis peu quand on prêche [a] ou qu'on lit quelques longues homélies des Pères.

7°. On ne souffre jamais que les chiens entrent dans l'église, et les fidèles font paraître beaucoup de dévotion en assistant à la messe.

8°. Les statuts défendent absolument de présenter dans l'église, pendant les offices, aucun papier à qui que ce soit, non pas même au métropolitain, au Patriarche ou au Czar, parce que l'église doit être destinée à y prier Dieu avec tremblement, et non pas à s'y occuper des affaires du siècle. *Nemini autem* [b] *liceat in ecclesiâ tempore divini cantûs Domino Tzari et magno duci totius Russiæ Alexio Michaelowiez, et magno Domino sanctissimo Josepho Moscoviæ, et totius Russiæ patriarchæ, et metropolitis, et archiepiscopis, et episcopo, ullique alii de ullis negotiis suis supplices libellos dare, ne divinus cantus turbetur. Templum enim erectum est ad orandum, et decet orthodoxos christianos in ecclesiâ Dei cum tremore orare, et non terrena cogitare.*

(a) L'auteur du livre intitulé : *La Religion universelle des Moscovites*, imprimé en 1705, dit qu'ils ne font nulle explication de tout ce qu'ils lisent dans leurs églises ; et qu'ils ne prêchent point, *p.* 15. Il met encore ce point pour la première de leurs erreurs : 1°. Ils rejettent la *prédication de la parole de Dieu*. *p.* 148. Il est vrai qu'on prêche rarement, parce que la plupart des prêtres ne sont guère en état de remplir ce ministère ; mais il est faux qu'on fasse une loi de ne point prêcher. Les Russiens déclarent qu'ils ne se reconnaissent point dans la plupart des choses que cet auteur (qui est un prétendu réformé) leur attribue. Il veut montrer la différence de la religion des Grecs d'avec celle des Moscovites, et il fait paraître, comme nous avons dit ci-dessus, qu'il ne connaît la croyance et la discipline ni des Grecs, ni des Russiens.

(b) *Statut. cap.* I. §. 8.

Sanctuaire ouvert seulement à ceux qui servent à l'autel.

9°. On ne laisse entrer dans le sanctuaire que ceux qui servent à l'autel : le Czar seul peut y entrer par les portes qu'on appelle saintes ou royales, lorsqu'il est sacré ou qu'il communie. On souffre seulement que quelques laïques distingués y entrent par les portes septentrionales et méridionales, pourvu qu'ils s'y tiennent assez éloignés de l'autel.

Offices en langue non vulgaire.

10°. On célèbre la messe et les autres offices en langue esclavonne qui n'est plus la langue vulgaire depuis un temps immémorial. On ne lit pourtant jamais l'épître ni l'évangile en langue vulgaire, parce que la plupart du peuple entend à peu près le sens de ce qu'on lit dans la langue des anciens livres qui est celle des offices ecclésiastiques.

Partie de la messe à voix basse.

11°. Une grande partie de la messe est récitée à voix basse, non entendue du peuple.

Le sanctuaire fermé et quand.

12°. On ferme les portes du sanctuaire, et on tire même un rideau par-dessus qui couvre l'autel depuis la préface jusqu'à la communion comme chez les Grecs; mais pendant la semaine de Pâques, ces portes du sanctuaire demeurent toujours ouvertes, même pendant la messe, en sorte que le peuple peut voir alors tout ce qui se fait à l'autel.

Le Czar fait commencer l'année en Janvier.

13°. Il n'est pas inutile de remarquer que jusque à la fin du XVII^e^. siècle ils commençaient l'année, comme les Grecs, par le premier de septembre, et qu'ils comptaient comme eux par l'ère du monde selon l'usage des Grecs, comme on le voit dans les statuts; en sorte que l'ère de Jésus-Christ que nous suivons, commence l'an 5509 de leur ère ; mais depuis l'an 1700, le Czar fait compter par l'ère chrétienne, et commencer l'année comme nous par

le mois de janvier, et dans les livres, ils joignent à l'ère du monde, l'ère chrétienne, en conservant cependant le vieux style qui anticipe de onze jours, conformément aux Anglais et à plusieurs autres protestans, aussi bien qu'aux Grecs qui n'ont pas reçu la réformation du calendrier, qui fut faite en 1582, sous Grégoire XIII.

Ce nouveau commencement d'année a été introduit avec une solennité qui est décrite dans l'*État présent de la grande Russie*, (a) et qui mérite place ici. « Le premier de janvier 1700, vieux style, le » Czar publia et proclama un jubilé, commandant » qu'il fût solennisé pendant une semaine entière » par le bruit du canon et le son des cloches, et » que les rues fussent ornées de diverses couleurs, » et par des illuminations dans la nuit; ce qui de» vait être observé dans toutes les maisons de quel» que distinction. En même temps il défendit à » toutes sortes de personnes, sous des peines, d'u» ser à l'avenir en tout ce qui regarde la justice et » autres écritures, de l'ancienne manière de dater » que les Moscovites avaient suivie jusqu'alors. »

Particularités du calendrier.

14°. Il conservent l'ancien calendrier ecclésiastique où sont représentés les Saints de chaque jour. Les Pères Henschenius et Papebroch ont donné au premier tome du mois de mai, ce calendrier figuré en douze tables : on met ici deux de ces figures, parce qu'on y voit les habits ecclésiastiques, qui pourront faire plaisir au lecteur.

La première figure qui est celle du 13 de mars, représente la translation du saint patriarche Nicéphore mort en 828, qui fut faite l'an 845 sous l'empereur Michel (b) et sa mère Théodore, et sous Méthodius patriarche de Constantinople.

(a) *État présent de la grande Russie, par Jean Perry, à la Haye*, 1717. *p.* 227.

(b) Les Pères Henschenius et Papebroch ont mis *sub Michaele Balbo*, par inadvertance. Michel le Bègue, protecteur des Icono-

La seconde est du 14 de septembre, qui représente l'exaltation de la sainte Croix. On y voit l'évêque qui tient la croix élevée, ayant à ses côtés un diacre et un sous-diacre, en présence du grand-duc et de son épouse ; et l'on y remarque que le diacre a une étole pendante des deux côtés comme chez les Grecs, avec cette différence que les Russiens mettent des croix dans les endroits où les Grecs mettent *Agios*, saint. On y voit aussi la figure des encensoirs : il y a d'autres figures dans ce calendrier où les chaînes sont encore plus courtes qu'elles ne le sont ici.

---

## ARTICLE VI.

*Liturgie de Constantinople suivie par les Patriarches Melchites, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Disputes sur les autres Liturgies qu'ils voulaient suivre. Cérémonies du Jeudi-saint au grand Caire, et des autres jours de la semaine sainte et de Pâques au célèbre monastère du Mont Sinaï.*

---

### Patriarches Melchites.

OUTRE les peuples convertis par les Grecs qui suivent la liturgie de Constantinople, les patriarches qui ont été unis à cette église, ont été obligés de s'y conformer ; en voici la cause. Après que Dioscore, patriarche d'Alexandrie, eut été condamné dans le Concile de Calcédoine, il y eut un grand schisme à Alexandrie et à Antioche entre les catholiques et ceux qui rejetèrent le Concile de Calcédoine. Depuis ce temps-là il y a eu deux patriarches d'Alexandrie et deux d'Antioche, l'un schismatique et l'autre catholique. Les schismatiques donnèrent

clastes, mourut au commencement de l'an 829, et loin d'honorer le saint patriarche Nicéphore, il en fut au contraire le persécuteur.

aux catholiques, tantôt le nom de Calcédoniens, et tantôt celui de Melchites, c'est-à-dire, royalistes ou impériaux, à cause qu'ils se conformaient à l'édit de l'empereur Marcien pour la publication et la réception du Concile. Ce nom de Melchites a subsisté, et il a désigné durant long-temps ceux qui était unis à l'église catholique; et depuis le schisme des Grecs, il signifie ceux qui sont unis au patriarche de Constantinople. Or ce patriarche qui depuis le Concile de Calcédoine a toujours eu sans contestation le premier rang après Rome, a insensiblement exigé et obtenu que les patriarches Melchites d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ne se serviraient dans leurs églises, que des deux liturgies de saint Basile et de saint Chrysostôme, dont l'église de Constantinople se sert.

### Les Melchites contraints de suivre le rit de Constantinople.

Au XII^e^. siècle, Théodore Balsamon, homme distingué dans l'église de Constantinople nommé ensuite patriarche d'Antioche, expliquant le trente-deuxième canon du Concile *In Trullo*, dit que l'église de Constantinople ne reconnaît d'autre liturgie que celle de saint Basile et de saint Chrysostôme, et que quand le patriarche d'Alexandrie nommé Marc, voulut se servir d'une autre liturgie en célébrant à Constantinople on l'en empêcha, et on lui fit promettre devant l'empereur de se conformer à l'église de Constantinople. La dispute entre Marc et Balsamon est écrite dans *le Droit Oriental.* Marc demanda si on ne devait pas recevoir les liturgies qu'on croyait avoir été écrites par saint Jacques frère du Seigneur et par saint Marc, [a] et Balsamon répondit que l'Écriture sainte ni aucun Concile n'avait défini synodiquement qu'il y eût une liturgie de saint Marc; que le seul trente-deuxième canon du Concile, *in Trullo*, avait fait mention de celle de saint Jacques, qu'il n'en était

(a) *Jur. Græc. Rom. l.* 5. *p.* 363. *et Pand. Con. Bevereg. t.* 2. *p.* 133.

point parlé dans le quatre-vingt-cinquième canon des Apôtres, ni au cinquante-neuvième de Laodicée, que l'église de Constantinople ne les reconnaissait pas, et qu'on ne devait pas les recevoir.

Tout ce que disait Balsamon contre ces liturgies respectables n'était nullement décisif pour les faire rejeter. L'usage qu'on en faisait dans les églises depuis un aussi long-temps qu'on se servait de celle de saint Basile et de saint Chrysostôme à Constantinople, les mettait au-dessus de tout ce qu'on pouvait leur opposer. Ce que dit Balsamon montre seulement que le patriarche de Constantinople voulait que toutes les églises, sur lesquelles il avait la prééminence, suivissent le rit de son église, et cela s'est observé selon sa volonté et celle des empereurs.

### Ressort des Patriarches Melchites.

Le patriarche Melchite d'Alexandrie réside au grand Caire, et il a dans son ressort les églises d'Afrique et d'Arabie. Le patriarche d'Antioche réside à Damas, et il a juridiction sur les églises de Syrie, de Mésopotamie et de Caramanie. Le patriarche de Jérusalem gouverne les églises de Palestine et des confins d'Arabie.

Quoique dans tous ces pays on n'entende point le grec, on y suit pourtant la liturgie grecque de Constantinople si ce n'est que depuis quelque temps la difficulté de trouver des diacres et d'autres ministres qui sachent lire le grec, les oblige de célébrer la messe en arabe.

**Messe du Jeudi-saint. — Habits du patriarche Melchite d'Alexandrie. — Épître et Évangile en grec et en arabe. — Communion des prêtres et du peuple. — Douze prêtres en chapes. — Lavement des pieds. — Prédication du patriarche.**

M. de Thévenot vit officier le patriarche grec d'Alexandrie; voici ce qu'il en dit: (a) « Il y a beaucoup » de Grecs en Egypte, et ils y ont un patriarche » qui porte le titre d'Alexandrie, aussi bien que » celui des Cophtes; mais il réside ordinairement

(a) *Voyage du Levant*, *chap.* 77. *p.* 509.

» au Caire. Je l'ai vu célébrer la messe au Caire un
» jour du Jeudi-saint ; je rapporterai ici en peu de
» mots tout ce que j'y remarquai. Ce patriarche est
» habillé des mêmes vêtemens que les autres pa-
» triarches lorsqu'il célèbre, excepté qu'il a une
» étole par-dessus lesdits vètemens, laquelle les
» autres n'ont pas, et qui fut donnée à un patriar-
» che d'Alexandrie par un Pape. Par-dessus cette
» étole il porte le pallium qui est plus grand et
» plus long que celui des archevêques latins, puis
» il met sur sa tête une belle tiare ou bonnet qui
» est d'argent doré, tout semé de perles fines, des-
» quelles il y en a plusieurs bien grosses, avec
» quantité de gros rubis, émeraudes, et autres
» joyaux semblables ; mais il n'y a pas trois cou-
» ronnes comme aux tiares de nos papes ; au haut
» de ce bonnet il y a une croix d'or. Ce bonnet lui
» a été présenté par le duc de Moscovie, lequel
» n'est jamais oublié dans toutes les prières grec-
» ques ; certes ce bonnet est très-riche, quoique
» pourtant il n'approche pas de la richesse du rè-
» gne de nos papes, lequel on garde dans le châ-
» teau Saint-Ange. Ce patriarche célèbre la messe
» comme tous les autres prètres grecs, seulement
» après qu'on a lu l'épître en grec, on la lit encore
» en arabe ; il en va de mème de l'évangile et de
» quelques autres prières, que le patriarche dit
» tout haut en grec, puis les répète en arabe. Quant
» à la communion, le patriarche, après avoir con-
» sacré quelques morceaux de pain, puis le vin
» dans un fort grand calice, à cause de la fort
» grande quantité des communians, il émiette quel-
» ques-uns de ces morceaux de pain consacrés,
» lesquels il laisse tomber dans le calice ; puis ayant
» demandé pardon aux assistans, il communie au
» corps de Notre Seigneur ; et prenant le calice,
» après quelques prières, il dit au nom du Père,
» et prend un peu de sang de Notre Seigneur, et
» après il dit et du Fils, et en reprend encore ; puis

» ayant dit et du Saint-Esprit, il en reprend pour
» la troisième fois. Après cela il communie les prê-
» tres, leur donnant à chacun le corps de Notre
» Seigneur qu'ils reçoivent dans une main; et met-
» tant l'autre dessous, pour recevoir ce qui en
» pourrait tomber, s'en vont à côté de l'autel, où
» après quelques prières ils demandent pardon aux
» autres, puis communient, après quoi ils vont à
» l'autel, où le patriarche leur donne le sang de
» Notre Seigneur à même le calice en trois fois,
» comme il a fait lui-même, disant au nom du Père,
» du Fils et du Saint-Esprit. Le peuple communie
» hors du sanctuaire de la main du prêtre, lequel
» prenant le calice, s'en va à une des portes laté-
» rales du sanctuaire où il donne dans une cuiller
» d'argent doré à tous ceux qui se présentent à la
» communion, un petit morceau de pain consacré
» mis en miettes, comme j'ai dit ci-dessus, avec un
» peu du précieux sang de Notre Seigneur dans
» lequel il est; mais véritablement ils vont avec
» beaucoup moins de respect à la communion que
» les latins: la messe étant finie, le patriarche se
» retira à la nef dans un lieu comme un parquet
» élevé de terre de trois pieds environ, au bout
» duquel il y avait une chaise pour lui, et à chaque
» côté six chaises pour douze prêtres qui le suivi-
» rent, et s'y assirent étant tous en chapes. Ces
» douze prêtres représentent les douze Apôtres;
» puis il se mit un prêtre à la porte du sanctuaire,
» et tournant le dos à l'autel, il chanta l'évangile
» du Jeudi-saint en grec, et cependant le patriar-
» che ôta ses habits patriarchaux, sans que personne
» l'aidât, puis il remit sa tiare sur sa tête; et ayant
» mis une serviette alentour de lui, et une autre
» à son côté, il mit un grand bassin à terre et l'ai-
» guière, et versa dans le bassin un peu d'eau en
» croix, puis il donna l'aiguière à un clerc, lequel
» versait de l'eau sur le pied du premier des douze
» Apôtres, pendant que le prêtre se lavait et frot-

» tait bien avec ses mains, puis il l'essuya avec sa
» serviette et se présenta pour le baiser, ce que
» le prêtre ne souffrit point : il fit ainsi aux au-
» tres, versant toujours pour chacun un peu d'eau
» en croix ; puis quand il vint au douzième, ce
» prêtre qui représentait saint Pierre, se leva et
» témoigna ne vouloir pas permettre que le patriar-
» che lui lavât les pieds, à l'imitation de saint Pierre,
» qui ne voulait pas que son maître lui rendit ce
» service ; mais enfin après qu'il eut un peu parlé,
» et que le patriarche eut répondu, il s'assit comme
» fit saint Pierre, qui ayant appris de Jésus-Christ
» qu'il n'aurait point de part au royaume céleste,
» s'il ne se laissait laver les pieds, dit non-seule-
» ment les pieds, mais encore la tête et les mains.
» Pendant cela on n'entendait dans l'église que des
» cris et des gémissemens d'hommes et de femmes,
» mais si haut, que cela émouvait les plus durs à
» pleurer aussi, et cependant le sujet de toutes ces
» pleurs était de voir le patriarche laver les pieds
» à ces prêtres. Après cela le patriarche reprit ses
» habits patriarchaux, et on emporta le bassin et
» l'aiguière : alors il y eut une si grande foule alen-
» tour de celui qui l'emportait, que je croyais qu'on
» l'étoufferait, chacun se pressait pour tremper
» quelque mouchoir dans ces lavures de pieds, et
» ils allèrent si vîte, que avant que ce clerc eut
» fait six pas, le bassin était aussi sec qu'il eût ja-
» mais été. Ensuite on lut l'évangile, après quoi le
» patriarche fit une prédication en grec sur l'évan-
» gile, laquelle il expliqua de point en point, et
» ainsi finit cette cérémonie. »

### *Étendue du patriarchat Melchite d'Antioche.*

Le patriarche grec d'Antioche avait originairement sous sa juridiction les quinze provinces que les notices romaines mettaient sous l'officier de l'empire qui résidait à Antioche, avec le titre de préfet du Prétoire d'Orient. Le Concile de Calcédoine ôta à l'évêque d'Antioche les Palestines et l'A-

rabie pour l'établissement du patriarchat de Jérusalem; ce qui n'empêchait pas que le patriarche d'Antioche n'eût encore une très-grande étendue et un très-grand nombre d'évêques dans son ressort; mais les schismes des Syriens, des Nestoriens et des Arméniens l'ont réduit à très-peu de chose.

Offices célébrés en grec non entendu, et quelquefois en arabe.

La ville d'Antioche ayant été presqu'entièrement détruite par les tremblemens de terre et les guerres, le patriarche a transféré son siége à Damas où il réside, et où il y a sept ou huit mille chrétiens du rit grec. La ville d'Alep n'est pas moins considérable que Damas; il y a un archevêque qui a sous lui beaucoup de paroisses, et M. Tavernier [a] dit qu'il y a à Alep quinze ou seize mille chrétiens du rit grec. Il en reste peu dans toutes les autres villes. Le patriarche compte pourtant sous lui vingt-cinq ou trente métropolitains et archevêques; mais ils sont presque tous honoraires ou titulaires sans suffragans. Dans tous ces endroits la liturgie est écrite en grec et en arabe, parce que tous ces grecs ne parlent et n'entendent même que l'arabe. Quand on peut officier en grec, on chante l'épître et l'évangile en arabe, afin que tous les assistans l'entendent; mais depuis quelque temps on trouve si peu d'ecclésiastiques qui sachent bien lire le grec, qu'aux jours solennels surtout, où il faut beaucoup d'officiers, on est souvent obligé de célébrer la messe en langue arabe.

Il y a encore des chrétiens du rit grec dans l'île de Chypre: le métropolitain qui avait transféré son siége de Salamine à Famagouste, l'a mis à Nicosie au XIII$^{e}$. siècle: il a sous lui trois évêques suffragans qui ont le titre d'archevêques honoraires.

Patriarchat Melchite de Jérusalem.

Il y a enfin beaucoup de chrétiens du rit grec dans le patriarchat de Jérusalem; ceux qui résident

(a) *Voyag. t.* 1. *l.* 2. *c.* 2. *p.* 124.

dans la ville ont un peu plus entretenu l'intelligence de la langue grecque que les Grecs dont nous venons de parler, et le patriarche y est en assez grande considération : il a sous lui, comme nous avons dit, le peu de chrétiens grecs qui restent dans la Palestine et dans l'Arabie, qui est divisée en deux provinces-unies aussi bien que la Palestine. C'est dans la première arabique qu'est le célèbre monastère du mont Sinaï, dont l'abbé a le titre d'archevêque : M. de Monconys passa dans ce monastère les derniers jours de la semaine sainte et le jour de Pâques au mois d'Avril 1647, et il a raconté des particularités de leurs offices qui méritent de trouver place ici.

**Description de l'église du mont Sinaï. — Le chœur. — L'autel. — Le Vendredi-saint. — Office chanté sans livres.**

« Au milieu (du monastère) est l'église bâtie de » pierres de taille, couverte de plomb ; c'est un » bâtiment ancien, de quarante ou cinquante pieds » de long, et trente de large : la nef est composée » de six arcades, et à une aîle de chaque côté est » une grande et haute clôture de menuiserie qui » tient toute la largeur de l'église, sépare le chœur » d'avec la nef, dont la taille et la dorure sont ex» trêmement belles ; le milieu est fermé par deux demi» portes à la grecque, par-dessus lesquelles l'on » peut de la nef voir le prêtre à l'autel : la voûte » est de charpente en dos d'âne, de laquelle pen» dent quarante et tant de lampes d'argent, et une » douzaine de gros chandeliers de laiton à bran» ches ; les chaises des religieux sont posées le long » de la nef sous les arcades, au milieu desquelles » du côté de l'épître est celle de l'archevêque, re» levée comme un trône, couverte en dôme, bien » taillée : le pavé est de marbre, avec de grandes » roses faites de diverses pièces de marbre rappor» tées, le tout extrêmement propre et net, et les » murailles presque toutes couvertes de tableaux » à la grecque, avec de l'or par-dessus, et au-delà » de la clôture de menuiserie est le grand autel

» qui tient encore la grandeur d'une arcade de cha-
» que côté de derrière, enfoncé en voûte un peu
» plus basse d'ouvrage mosaïque, et le bas de la
» muraille est de marbre gris tout ondé comme du
» tapis très-beau et très-curieux : au derrière de
» cela est une chapelle où l'on passe par le côté du
» chœur, assez basse, ornée de dix-huit lampes
» d'argent; le pavé couvert de tapis, et les murail-
» les de tableaux extrêmement odoriférans. Elle est
» sous un autel de marbre blanc soutenu de quatre
» piliers de même, et une table de pareil marbre
» à celui de l'autel, qui couvre la place où était
» le buisson ardent qui parut à Moïse gardant les
» moutons sur le mont Oreb; sur ce marbre bas il
» y a une croix gravée au milieu dedans un rond,
» et tout autour de la pierre des lettres grecques avec
» trois lampes qui pendent et éclairent au-dessus, at-
» tachées au-dessous de l'autel; l'on quitte les souliers
» en approchant de ce lieu, ainsi que fit Moïse. Sor-
» tant dudit lieu par une porte opposée à celle par où
» l'on est entré, l'on passe à l'autre côté du grand
» autel du côté de l'épître où, comme sur un au-
» tel, repose une châsse de marbre blanc, taillée
» de feuillages en bas-relief, antique et fort bien
» faite, couverte en dos d'âne, et sur icelle un
» drap de soie à fond d'or : ladite châsse a deux
» pieds de long et un de large, et quatorze et quinze
» pouces de haut : là dedans sont les reliques de
» sainte Catherine dont je parlerai ci-après; c'était
» leur Vendredi-saint, le 26 du mois d'avril, [a] et
» nous trouvâmes les religieux à l'église, où ayant
» été humainement accueillis de gestes par l'arche-
» vêque, nous allâmes prier Dieu devant les portes
» du grand autel passant au milieu de tous les re-
» ligieux, où j'observai qu'ils ne se mettent jamais

(a) On vient de voir que M. de Monconys était au mont Sinaï en 1647. Or cette année, Pâques était le 21 d'avril selon le calendrier Grégorien que nous suivons ; mais suivant le calendrier Julien que suivent encore les Orientaux, Pâques était le 18 avril. à quoi ajoutant dix jours en vieux style, Pâques se rencontrait le 28 d'avril.

» à genoux, mais demeurent toujours debout ou
» assis ; ils n'ont point de livres devant eux pour
» chanter, mais il y a un religieux qui en porte un
» et va dire tout haut le verset que l'on doit chan-
» ter, puis passe de l'autre côté, et en fait autant
» et continuellement tout le long de l'office.

Samedi-saint messe à quatre heures du soir.

» Le 27 le Père Elzéar dit la messe dans une pe-
» tite chapelle faite pour les romains proche la
» chambre des étrangers, parce que les Grecs ne
» permettent pas que nous célébrions sur leurs au-
» tels qu'ils estimeraient profanés. L'après-dînée
» nous allâmes à leur messe qu'ils dirent à quatre
» heures, je remarquai qu'après qu'elle fut dite,
» l'on apporta au milieu de la nef une petite table
» avec un tapis rouge, sur laquelle on mit quatre
» pains ronds d'un pied de diamètre, et un cin-
» quième posé au milieu, et dessus chacun une
» bougie allumée lesquels l'on bénit, et trois prê-
» tres faisant trois fois le tour de la table, l'un avec
» un encensoir, et deux qui le précédaient avec
» deux chandeliers, les encensait, et à chaque tour
» des quatre côtés, l'on en prit un qu'on alla cou-
» per en petits morceaux, et puis on le porta dans
» une corbeille à l'évêque qui le distribua à tout le
» monde qui allait le prendre de sa main en la lui
» baisant : nous allâmes le visiter à sa chambre où il
» nous dit comment l'empereur Justinien avait fait
» bâtir ce couvent aux religieuses de saint Basile, etc.

Office de Pâques à trois heures du matin. — Habit de l'archevêque. — Ornemens pour la messe. — Dix officiers, six prêtres et quatre diacres. — Procession. — Évangile. — Places au fond du sanctuaire.

» Le 28 à trois heures du matin, nous allâmes
» à leurs matines, qui se commencèrent à leur
» ordinaire, l'évêque étant revêtu comme de
» coutume, savoir comme les autres religieux,
» avec une calotte à oreilles de laine brochée, tan-
» née, qu'ils n'ôtent jamais, et sur icelle un cha-

» peron ou froc de serge noire, qu'ils ôtent et
» tiennent à la main quand ils se découvrent, et
» une robe ou soutane de serge noire, sur laquelle
» l'évêque seul porte un grand manteau rond, traî-
» nant à terre sans collet et froncé au col de sa-
» tin noir, avec deux grands carrés de satin rouge
» aux endroits où il se joint devant, proche du
» collet trois littons incarnats rayés de blanc, comme
» des lisières de satin qui viennent des bords de
» devant en écharpe, et en égale distance descen-
» dent jusqu'au derrière. Ainsi après avoir chanté
» quelques heures, l'on commença l'office solennel
» de Pâques, qu'ils avaient ce jour-là; pour cela
» on porta une chaise de velours rouge au milieu
» de la nef, où se font presque toutes leurs céré-
» monies, dans laquelle l'évêque s'alla asseoir après
» avoir donné sa bénédiction à dix religieux, et
» aux ornemens qu'ils furent quérir ensuite, et
» dont ils s'allèrent vêtir pour officier avec lui. Au-
» près de l'évêque étaient ses ornemens sur une
» petite table de nacre et d'écaille de tortue, et sur
» une autre semblable, dans un grand bassin d'ar-
» gent, deux belles tiares d'orfévrerie, l'une toute
» simple, dorée avec quelques pierreries autour
» du bas et quantité de cordons et lames de perles
» dans les moulures; l'autre plus belle était pres-
» que de la façon de celle du Pape, avec une croix
» au sommet, mais une seule couronne fleuronnée
» au milieu, et quantité d'autres ornemens et en-
» jolivemens tout garnis de pierreries: sa soutane
» était de satin nacarat [a] à fleurs, dont les man-
» ches, depuis le coude jusqu'au poignet, étaient
» de velours rouge en broderie d'or: sur cela une
» petite étole étroite, puis on lui mit une tunique
» comme celle des diacres, traînant à terre, fen-
» due par les deux côtés, et rattachée avec des
» cordons d'or et de soie: les manches closes n'al-
» laient que jusqu'au coude: l'étoffe était d'une très-

(a) Il faut peut-être lire *incarnat*.

» belle et curieuse toile d'or, à petits carreaux,
» qui étaient autant de portraits du Christ, de la
» Vierge et des Saints, faits sur le métier; le grand-
» duc de Moscovie la lui avait envoyée. A son côté
» droit pendait par la pointe un carré de toile d'or
» comme une pannetière; au col il avait deux bel-
» les croix de pierreries et un petit carré garni de
» perles, turquoises et autres pierres à la façon de
» l'éphod du grand-prêtre; sur l'épaule gauche il
» portait une étole de fort beau brocatel en brode-
» rie de perles, large d'un pied, qui pendait au de-
» vant, et faisant le tour du col, se redoublait sur
» l'estomac, et venait retomber derrière l'épaule
» gauche; on mit la belle tiare sur sa tête, et en
» sa main une crosse d'argent doré, dont le haut
» était aussi entouré d'un beau mouchoir en bro-
» derie d'or, et un autre de même pendu à sa cein-
» ture: il avait six prêtres et quatre diacres revêtus
» aussi de beaux ornemens, qui le servaient et as-
» sistaient durant toute la cérémonie. Ainsi sur les
» quatre heures du matin, ils commencèrent le
» service par une procession qu'ils firent jusque
» sous le porche, qui est entre la grande porte de
» l'église et celle de la nef, chacun portant un cierge
» allumé à la main. Là, sur un beau pupître de
» nacre et d'écaille de tortue, on avait préparé un
» livre, où l'archevêque alla dire quelques prières,
» pendant lesquelles on l'encensait continuellement,
» et ensuite tous les autres: après, l'archevêque
» dans sa chaise de velours et tous les religieux
» dans les leurs, où ayant chanté l'office durant
» deux heures, pendant quoi les dix qui officiaient,
» venaient l'un après l'autre encenser l'archevêque
» et tous les assistans, ils achevèrent par un baiser
» qu'ils commencèrent à donner à l'évêque, qui se
» mit debout devant la porte du chœur, à laquelle
» il tournait le dos, puis consécutivement se bai-
» sèrent, se mettant d'ordre les uns après les au-
» tres, portant chacun sa bougie en main, et un

» petit tableau de l'autre ; et l'archevêque portait une
» petite croix d'or et un chandelier doré à trois bran-
» ches avec trois bougies, de quoi il donnait souvent
» la bénédiction : de cette sorte l'évêque fut baisé
» de tous et ne baisa personne, et les autres baisè-
» rent et furent baisés, et le dernier les baisa tous,
» mais ne fut baisé de personne. Cela fini et le jour
» étant grand, l'archevêque retournant en sa chaise
» de velours, commença la messe, demeurant tou-
» jours assis pendant que les prêtres chantaient l'in-
» troït et le *Kyrie eleison* : après quoi les dix offi-
» cians ayant pris sa bénédiction à genoux, furent
» prendre en procession avec beaucoup de cérémo-
» nies et d'encensemens, le livre des évangiles :
» alors l'archevêque passa dans le chœur, baisa
» l'autel, et en fit le tour l'encensant toujours de
» tous les côtés, et ayant dit quelques oraisons,
» alla s'asseoir dans les marches de marbre, qui
» sont en rond derrière l'autel, avec les dix assis-
» tans, pendant qu'un religieux dit l'épître dedans
» la nef ; ce qu'étant fini, on y plaça dix fort beaux
» pupitres en long, ensorte que le dernier était
» même hors de l'église, et un chandelier au côté
» de chacun ; et lesdits officians sortant du chœur ;
» (où l'archevêque demeura devant l'autel), ayant
» chacun son livre des évangiles, ils les mirent sur
» ces pupitres, et l'archevêque commençant l'é-
» vangile de saint Jean, et en ayant dit un verset,
» de suite ensuite les autres le répétaient, si bien
» qu'on dit onze évangiles pour un ; ce qui dura
» une heure et demie.

Offertoire au petit autel. — Procession des dons portés à l'autel. — Communion.

» Après avoir dit quelques oraisons et fait de
» nouveaux encensemens, l'archevêque passa à un
» petit autel, placé au côté de l'évangile où était
» le calice sous un beau voile de broderie d'or, et
» le pain levé qu'on devait consacrer, du milieu
» duquel on avait ôté pour cela un morceau carré

» et un autre petit auprès, et puis des trous, il » tira avec un couteau fait en perce-lettre, quantité » de particules, et autant qu'il faisait de commé- » morations ; les religieux mêmes qui désiraient » qu'il en fît pour eux et pour leurs amis, lui en » venaient dire les noms en lui baisant les épaules, » (et il y en eut un auprès de nous qui lui envoya » des noms écrits dans du papier) : cela était sur » une patène couverte de deux demi-cercles croisés » d'argent doré, sur quoi on mit encore un beau » couvercle tout clos ; et ayant donné la patène et » le calice à deux prêtres, lesquels le portèrent sur » leur tête faisant une procession autour de l'église » avec croix, lumières et encensoirs devant, et les » remirent entre les mains de l'archevêque qui les » vint prendre l'un après l'autre à la porte du » chœur, les mit sur l'autel, il dit après quelques » prières, et donna des bénédictions au peuple de » la porte du chœur, où il allait souvent pour cela » avec son chandelier à trois branches. Il consacra » le pain et le vin dans le calice : ayant rompu le » pain en quatre morceaux, il en jeta un dans le » calice, où l'on versa après de l'eau, puis ayant » rompu les trois autres en petites pièces, il en » mit une partie dans la paume de sa main droite » soutenue de la gauche, et la mangea, et puis il » but trois fois dans le calice, et en donna de même » à tous les dix officians, premièrement dans leurs » mains, et ils l'allaient manger un peu retirés, » puis venaient boire trois fois au calice, et ce qui » resta des particules consacrées, il le mit dans le » calice avec une cuiller dorée, et le porta à la » porte du chœur à un religieux qui communia avec » la même cuiller : ensuite il dit quelques orai- » sons, et donna la dernière bénédiction à la porte » du chœur, puis se mettant en sa chaise qui était » dans le côté droit de la nef, il y distribua le pain » bénit à tout le monde. »

On voit par là, comme nous l'avons remarqué plus haut, qu'on ne fait pas dans cet ancien monastère toutes les cérémonies qu'on observe en d'autres églises du rit grec au commencement de la messe, à l'autel de la prothèse; mais à cette cérémonie près sur laquelle on a gardé au mont Sinaï le plus ancien usage, tout le reste de la messe est uniforme dans toutes les églises qui suivent le rit grec.

Croyance de tous les Grecs sur l'Eucharistie.

Ce qu'il y a surtout de bien constant, c'est que dans toutes ces églises sans exception, on y professe la vérité du sacrifice de la messe, la présence réelle, la transsubstantiation et l'adoration de l'Eucharistie, qui en est une suite.

Imposture de Cyrille Lucar. — Confession de Cyrille Lucar abhorrée et réfutée par l'église grecque.

Véritablement les Protestans ont eu durant quelques années un vif ami dans la personne de Cyrille Lucar, qui obtint plusieurs fois des Turcs par argent, de remonter sur le siége patriarchal de Constantinople, qui entretint d'étroites liaisons avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, et qui leur donna une confession de foi calviniste en latin, signée de sa main, comme si c'était la croyance et la confession de son église. Il n'en fallut pas davantage pour faire d'abord imprimer en 1629 cette confession à Genève, où elle fut aussi imprimée en grec en 1633, et pour faire célébrer la mémoire de Lucar comme d'un saint calviniste, (a) dès qu'on sut que le grand-visir l'avait fait étrangler en 1638, quoique ce ne fût que pour ses brouilleries séditieuses. Mais les personnes tant soit peu attentives sont bientôt revenues de ce que les Calvinistes répandaient dans ce pays touchant la croyance des Grecs, lorsqu'on a su que cette confession de foi remise par Cyrille Lucar au sieur Haga, ambassa-

(a) *Hottinger, Analecta Append.* 8. *Smith. Miscellanea: Claude, etc.*

deur de Hollande, et à Leger, son ministre, n'avait été ni publiée, ni enregistrée, ni connue dans l'église grecque de Constantinople, et que les lettres, dont l'imprimeur de Genève donna quelques extraits, n'étaient qu'une attestation des impostures et des mensonges que Cyrille Lucar leur avait débités. Dès que les Grecs eurent connaissance de cette confession de foi imprimée à Genève, ils ne purent croire qu'elle fût donnée par Cyrille Lucar, parce qu'il n'avoua jamais qu'il en fût l'auteur, et que d'ailleurs ils lui voyaient célébrer la liturgie, rendre comme à l'ordinaire le culte d'adoration à l'Eucharistie, invoquer les Saints, et faire généralement tout ce que la confession imprimée à Genève traitait d'erreurs des papistes et de superstitions des Grecs. Quelques-uns seulement le croyant assez fourbe et assez scélérat pour joindre de telles pratiques incompatibles dans un homme qui conserverait des sentimens de religion, jugèrent à propos d'opposer quelques instructions à cette confession. C'est ce que firent Coressius, nommé pour ce sujet par l'église de Constantinople, et Grégoire Protosyncelle, son disciple, dans un abrégé de la doctrine chrétienne qui fut approuvé par tous les Grecs en 1635. On fit paraître beaucoup plus d'actes authentiques, [a] dès qu'après la mort de Cyrille on sut que sa confession se répandait et qu'on s'en servait pour séduire les peuples sur la croyance des Grecs. C'est ce qui fit faire en Valaquie, en Moldavie et en Russie ce grand catéchisme intitulé, *La Confession orthodoxe*, qui fut ensuite approuvée par tous les patriarches, comme nous l'avons dit, et qui est un monument si évident et si décisif de la croyance de l'église grecque, que nul homme de bon sens ne saurait plus douter de sa foi, parce qu'il n'y a qu'à demander si elle ne contient pas véritablement celle de toutes les églises grecques. Il s'en

(a) *Voyez sur tout ceci Renaudot tom.* 4. *de la Perp. de la Foi. Livre* 7 *et* 8.

est fait deux éditions en grec, une en langue russienne, et une à Leipsick en grec et en latin, qu'il n'est pas difficile de consulter. Le Concile de Jérusalem tenu par les Grecs en 1672, confirma et autorisa la même doctrine de la confession orthodoxe, et Dosithée, patriarche de Jérusalem, quelqu'opposé qu'il fût aux Latins, a fait réimprimer ce Concile augmenté de plusieurs autorités, et l'a intitulé *Enchiridion* ou *Manuel pour servir de bouclier de la foi contre les Luthériens et les Calvinistes*. Un catéchisme de Constantinople imprimé en Hollande même en 1670, contient la même doctrine sur la présence réelle et la transsubstantiation. L'obstinanation pourrait-elle aller encore jusqu'à douter de la croyance des Grecs sur ce point?

M. Vigne, ministre de Grenoble, converti sur la certitude de la croyance des Grecs.

Les Luthériens se sont rendus à l'évidence de la croyance des Grecs. Et quelques éloges qu'il ait plu à M. Smith de faire de Cyrille Lucar, il a été obligé de reconnaître que les Grecs croient la présence réelle et la transsubstantiation. M. Alix, autrefois ministre de Charenton, collègue de M. Claude, n'a pas craint en traduisant l'ouvrage de Nectarius et de Dosithée contre le Pape, d'appeler les Calvinistes, des calomniateurs sur la doctrine qu'ils imputaient aux Grecs touchant l'Eucharistie; et je puis dire que la certitude et la croyance des Grecs et l'obstination de M. Claude et de ses adhérens, ont été à plusieurs un motif de conversion. Je ne dois pas omettre l'exemple de M. Vigne, savant ministre de Grenoble. Ce ministre se trouva à Paris dans le fort des disputes sur la croyance de l'église orientale. Quelques-uns se flattaient qu'on recevrait des témoignages opposés à ceux que les auteurs de la Perpétuité de la Foi produisaient. Les paquets arrivèrent; on les ouvrit en secret dans une petite compagnie, et l'on fut bien supris d'y trouver le contraire de ce qu'on attendait. On convint de n'en point parler et d'é-

26.

luder les demandes des curieux. M. Vigne ne put pas dissiper tous les scrupules que cette conduite et la croyance des Grecs lui firent naître; il s'en retourna à Grenoble, ne pensant plus qu'à revoir sans prévention les Pères de l'Église et les autres anciens auteurs ecclésiastiques. Il fut bientôt convaincu que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avait été crue dans tous les siècles; et il se convertit une année avant la destruction du temple et la révocation de l'édit de Nantes. C'est ce qu'il me raconta à Grenoble où je l'ai connu très-particulièrement en 1687 et 1688.

On avait imprimé alors une de ses lettres écrite *à un docteur nouveau converti, sur le dessein qu'il avait de se retirer dans les pays étrangers.* On voit dans cette lettre un précis savant et judicieux des anciens Pères, principalement sur la présence réelle et sur la vérité du saint sacrifice. Il montre que ce que croient toutes les communions chrétiennes, à la réserve des Zuingliens et des Calvinistes, est ce qui a été toujours cru et enseigné clairement par les Pères des quatre premiers siècles. Et après avoir rapporté en particulier les paroles de saint Chrysostôme et de saint Cyrille de Jérusalem: *Avouez de bonne foi, Monsieur*, dit-il, *que le langage de ces deux grands patriarches de l'église grecque est bien différent de celui des réformateurs du dernier siècle; et que si ces illustres docteurs eussent eu des sentimens semblables à ceux de Calvin et de Zuingle, c'eût été en vain qu'ils auraient proposé le mystère de l'Eucharistie comme un tissu de miracles, page 1. Et à la page 28: Ce fut dans ce sentiment que les premiers réformateurs trouvèrent tout le monde chrétien, dans lequel il est encore aujourd'hui, à la réserve des disciples de Zuingle et de Calvin.*

Gémissons sur l'obstination de ceux qui ont adhéré à M. Claude touchant la croyance des églises grecques, et venons aux églises du patriarchat d'Alexandrie.



# SEPTIÈME DISSERTATION.

*Liturgies du Patriarchat d'Alexandrie conservées principalement par les Cophtes Jacobites.*

## ARTICLE PREMIER.

### *Histoire des Liturgies des Cophtes Jacobites.*

D'où vient le nom de *Cophtes.* — Il ne vient pas de la circoncision. — Origine du nom de *Jacobites.*

Les Cophtes sont les peuples originaires d'Egypte; et il y a bien de l'apparence que ce mot de *Cophtes* a été formé du mot *Aiguptios*, *Egyptien.* (a) Mais on

(a) M. Renaudot a réfuté les auteurs qui croyaient que le nom de *Cophtes* venait d'une ville de la Haute-Egypte nommée *Copto : Inde patet*, dit-il, *vocem Cophtitarum*, seu Kibt *ut Arabicè effertur, à voce* Αιγύπτιος *formatam esse, non ab Urbe Copto. In Liturg. Or. t.* 1. *Dissert. de Ling. Copt. p. CXV.*

Le Père Du Bernat, jésuite, dans sa relation écrite au Caire en 1711, croit que ce nom de *Cophtes* vient de ce que les Egyptiens se firent circoncire lorsque les Mahométans furent maîtres de l'Egypte : *Les Egyptiens*, dit-il, *ou à l'exemple de leurs nouveaux maîtres, ou pour se concilier leur bienveillance, prirent la coutume honteuse de circoncire leurs propres enfans. Les Grecs justement scandalisés de cette basse et criminelle complaisance en des Chretiens, les appelèrent par mépris* Κόπτοι, Circoncis, Cophtes : *Au contraire les Mahométans ayant appris la signification de ce nom, leur en firent honneur : ainsi il passa insensiblement dans l'usage, et devint le nom appellatif de la nation. Mém. des miss. de la C. de J. dans le Levant, p.* 13. Mais cette conjecture n'est pas heureuse ; on ne saurait soutenir que les Egyptiens aient commencé à se faire circoncire pour faire plaisir aux Mahométans. Il est certain que la circoncision est très-ancienne chez les Egyptiens aussi bien que chez les Ethiopiens, comme on le voit dans Hérodote *lib.* 2. Et l'on ne peut pas dire qu'ils aient interrompu cette

entend plus particulièrement par Cophtes, les Chrétiens égyptiens qui ont conservé le rit et les usages du pays, pour les distinguer des Chrétiens égyptiens qui reçurent le Concile de Calcédoine, et qui furent appelés Calcédoniens, et dans la suite *Melchites* ou *Royalistes*, de *Melek*, qui en arabe signifie roi, à cause qu'ils avaient reçu ce qui avait été ordonné par l'empereur Marcien. Ces *Melchites*, pour ne pas laisser leurs émules sans un nom flétrissant, les ont appelés *Jacobites*, parce qu'après Dioscore et Sévère, patriarches schismatiques d'Antioche, ils s'attachèrent aux sentimens de Jacques le Syrien nommé, non pas *Baradat*, comme dans Baronius et ailleurs, mais *Baradée* ou *Zanzale*, [a] à cause des haillons dont il était revêtu. C'était un des plus véhémens hérétiques opposés au Concile de Calcédoine, il fut mis sur le siége d'Edesse l'an 832 [b] des Grecs, et mourut l'an 889, de notre ère 577. Enfin par rapport à notre sujet, on a nommé *Melchites* ceux qui ont reçu, comme nous avons vu, la liturgie de Constantinople, et l'on appelle *Cophtes*, ceux qui ont retenu la liturgie d'Alexandrie dont nous devons parler.

coutume avant le Mahométisme : Diodore de Sicile en parle, *lib.* 3. *p.* 115. Philostorge, au V^e. siècle, la suppose, *lib* 3. *n.* 4. *p.* 25. Et saint Ambroise dit : *Ægyptii quarto decimo anno circumcidunt mares, et fœminæ apud eos eodem anno circumcidi feruntur. l.* 2. *de Abraham. c. XI.* On attendait apparemment que l'enfant eût atteint la quatorzième année, à laquelle Ismaël fut circoncis. Saint Jérôme dit aussi très-positivement sur le IX^e. chapitre d'Isaïe que l'usage de la circoncision continuait de son temps parmi les Egyptiens : *Multarum ex quadam parte gentium, et maximè quæ Judeæ Palestinæque confines sunt, usque hodie populi* CIRCUMCIDUNTUR, ET PRÆCIPUE ÆGYPTII *et Idumæi, Ammonitæ, et Moabitæ, et omnis regio Saracenorum qui habitant in solitudine.* Il y a bien lieu de croire que ceux des Egyptiens, qui depuis le Concile de Calcédoine se sont attachés aux Grecs, ont insensiblement abandonné l'usage de la circoncision ; mais il n'en est pas de même des Cophtes, qui depuis le milieu du V^e. siecle ont été bien éloignés de suivre les conseils et les maximes des Grecs.

(a) *Niceph. Call. l.* 18. *c.* 45 *et* 52.

(b) *Vid. Asseman. Biblioth. orient*, *p.* 424. — *Ibid. Chron Edessen.*

**Liturgies d'Alexandrie. — Douze liturgies, trois d'usage. — Jours des trois liturgies.**

L'église d'Alexandrie a été fondée par saint Marc: et l'on ne peut pas douter que ce saint Évangéliste n'ait donné à son église l'ordre de la liturgie; mais comme nous avons montré que les églises n'ont écrit leurs liturgies, qu'au commencement du V[e]. siècle, vers le temps du Concile d'Ephèse, celle d'Alexandrie a dû être écrite au temps et par les soins de saint Cyrille d'Alexandrie; et elle a dû alors porter indifféremment le nom de saint Marc ou de saint Cyrille. En effet les anciens auteurs cophtes marquant les liturgies d'usage, parlent de celle de saint Marc comme achevée par saint Cyrille: (a) *Liturgia Marci quam perfecit Cyrillus.* Dans le temps de cette grande lumière d'Alexandrie qui a vécu jusqu'en 444, plusieurs Saints composèrent des oraisons pour l'autel, et cela forma beaucoup de liturgies différentes dans les termes, quoiqu'uniformes dans le sens. Les Egyptiens en eurent douze, lesquelles sont encore conservées chez les Abyssins ou Ethiopiens qui dépendent du patriarche d'Alexandrie; mais pour ne pas laisser la liberté d'introduire tant de liturgies sans une approbation expresse, les Patriarches ordonnèrent que les églises d'Egypte ne se serviraient que de trois, de celle de saint Basile, de saint Grégoire le théologien et de saint Cyrille. On les voit ainsi fixées dans les auteurs cophtes qui ont écrit depuis sept ou huit cents ans. Leur soixante-dixième patriarche d'Alexandrie, Gabriel, fils de Tarich, qui vivait au XII[e]. siècle, déclara qu'il était défendu sous peine d'excommunication (b) de se servir d'autres liturgies que de celles-là;

(a) *Abulbircat. Lit. Orient. t.* 1. *p.* 171.

(b) Pervenit ad mediocritatem nostram esse nonnullos ex provinciis Sahid seu Thebaïdis, qui liturgias celebrent, de quibus controvertitur diversasque à tribus notis, nempè liturgiâ S. Basilii et duabus aliis Gregorii et Cyrilli. Prohibitum est à nobis sub excommunicationis pœnâ, ne quisquam ita faciat, donec ad Cellam patriarchalem venerit, et liturgiæ quas habet, examinatæ fuerint. *Liturg. Or. p.* 171.

et c'est ce qui est actuellement observé, ainsi que nous l'apprend le Père Wansleb, dominicain, [a] qui a passé plusieurs années en Egypte pour chercher des manuscrits de l'église d'Alexandrie, et pour apprendre exactement le rit des Cophtes jacobites. « Cette église, dit-il, aussi bien que celle des Abys- » sins, a douze messes : mais les maîtres de l'église » cophte n'en ont choisi que trois seulement pour » l'usage, qui sont, celle de saint Basile qui est la » messe ordinaire, celle de saint Grégoire de Nysse, » [b] qu'ils disent aux fêtes de Notre Seigneur et aux » autres jours solennels; la troisième, celle de saint » Cyrille-le-Grand, qui se dit durant le carême et au » jeûne de Noël ; et pour les morts, n'en ayant point » de particulière, ils se servent de celle de saint » Basile. Leurs prêtres sont obligés de la dire par » cœur et toujours en langue cophte. »

Liturgies écrites en grec et ensuite en cophte.

Les premières liturgies de l'église d'Alexandrie ont été certainement écrites en langue grecque, parce qu'on parlait grec à Alexandrie au IVe. et au Ve. siècle. Saint Athanase parlait et écrivait en grec : les saints Basile et Grégoire dont les noms sont à la tête de deux liturgies d'Alexandrie, ne savaient que le grec ; et saint Cyrille d'Alexandrie n'écrivait de même qu'en grec. Mais après que Dioscore, patriarche d'Alexandrie, défenseur d'Eutychès, eut été condamné dans le Concile de Calcédoine, il souleva beaucoup de personnes qui rejetèrent ce Concile, et qui ne voulurent confesser qu'une nature en Jésus-Christ, de là le nom de Monophysites. Il se forma donc pour Dioscore un parti considérable, assez petit dans Alexandrie même, mais très-grand aux environs et dans le reste de l'Egypte où l'on

(a) *Histoire de l'église d'Alexandrie ou des Cophtes jacobites.*
(b) Il y a bien lieu de croire que le Père Wansleb a mis de lui-même que c'était saint Grégoire de Nysse. On voit dans les manuscrits saint Grégoire le Théologien, et l'on sait que c'est saint Grégoire de Nazianze qui a été nommé par excellence le Théologien.

parlait et l'on faisait l'office en cophte, en sorte que cette langue devint celle de leurs offices ecclésiastiques dans Alexandrie même, où le grec se corrompait aisément.

Les orthodoxes qu'on appellait Melchites, continuèrent plus long-temps de faire leurs offices en grec, par le rapport et l'union qu'ils entretenaient avec l'église de Constantinople. Les empereurs les soutinrent souvent, mais ils ne purent extirper la secte des Monophysites, et elle devint plus puissante et plus étendue au VII^e. siècle, parce qu'ils furent favorisés des Mahométans qui se rendirent maîtres de toute l'Egypte. Alors on oublia tout-à-fait le grec, et insensiblement le cophte même. La langue arabe des Mahométans devint en moins de cent ans la langue commune et vulgaire, de telle manière qu'il fallut joindre aux liturgies, soit grecques, soit cophtes, une version arabe, afin que les prêtres pussent bien entendre la liturgie que les Cophtes jacobites ont toujours continué à célébrer en langue cophte qu'ils appellent sacrée.

Liturgie de saint Marc écrite en grec.

Voilà donc la liturgie d'Alexandrie écrite premièrement en grec, puis en cophte, et enfin en arabe; et comme la plus ancienne liturgie d'Alexandrie a été grecque, elle a dû aussi porter préférablement aux autres le nom de saint Marc, fondateur de cette église.

Vers la fin du seizième siècle environ, l'on en trouva une en Calabre, qui est conservée à Rome dans le monastère des moines de saint Basile, (c'est un manuscrit d'environ 700 ans) le cardinal Sirlet l'envoya à Paris à Jean de saint André, chanoine de Notre-Dame, qui la fit imprimer en grec et en latin en 1583; et M. Renaudot qui avait vu l'original à Rome, l'a donnée de nouveau, avec quelques corrections, au premier tome des Liturgies orientales, page 131.

### Les patriarches de Constantinople s'opposent à l'usage de cette liturgie.

Le cardinal Sirlet et le cardinal Du Perron avaient cru judicieusement que cette liturgie contenait l'ancien rit de l'église d'Alexandrie ; et M. Renaudot l'a prouvé. (a) Elle a dû être à l'usage des Egyptiens orthodoxes, parce qu'on n'y voit rien qui ressente l'hérésie ou le schisme, et il y a lieu de croire qu'ils ont continué de se servir d'une pareille liturgie, jusqu'à ce qu'ils aient été obligés de se rendre aux instances des patriarches de Constantinople, dont ils recherchaient la protection, et qui ont exigé depuis long-temps qu'on n'eût d'autres liturgies que les deux de l'église de Constantinople. Cela est évident au XII^e. siècle par la lettre de Marc patriarche d'Alexandrie, qui demanda si *l'église catholique ne devait pas admettre les liturgies de saint Jacques et de saint Marc, qui étaient en usage dans les diocèses de Jérusalem et d'Alexandrie.* Théodore Balsamon, patriarche d'Antioche, nommé au patriarchat de Constantinople, répondit, (b) comme nous avons dit plus haut, que ces liturgies n'étaient pas dans le canon des Écritures, que le canon des Apôtres, le Concile de Laodicée et le Concile *in Trullo*, n'avaient point fait mention de la liturgie de saint Marc ; que l'église de Constantinople ne recevait point ces liturgies, et qu'il ne fallait admettre que celles de cette église : *Quapropter omnes ecclesiæ Dei sequi debent morem novæ Romæ, nimirum Constantinopolis, et sacra celebrare juxta traditionem magnorum doctorum, et luminarium pietatis S. Joannis Chrysostomi et S. Basilii.*

Quelque peu raisonnable que fût la réponse de Balsamon, les Egyptiens soumis aux Grecs ont été contraints de subir cette loi ; ils ne se sont plus servis que des liturgies de Constantinople. Mais la liturgie de saint Marc nous sert toujours à connaître l'ancien rit d'Alexandrie.

(a) *T.* 1 *p.* XCIV (b) *Jur. Orient. l.* 5. *p.* 362.

### Liturgies en cophte ou en arabe.

Outre cette liturgie de saint Marc, on en a aussi deux autres grecques d'Alexandrie, accompagnées d'une version arabe, dans un des manuscrits que le Père Wansleb, par ordre de M. Colbert, envoya à la bibliothèque du Roi. C'est un manuscrit d'environ 600 ans. L'une de ces liturgies est sous le nom de saint Basile, et l'autre sous celui de saint Grégoire le Théologien, et toutes les deux auraient pu être communes aux orthodoxes, aussi bien qu'aux Jacobites, si la confession de foi qu'on y lit avant la communion, ne découvrait la secte des Monophysites. On y parle ainsi de la chair de Jésus-Christ. *Accepit eam ex sancta domina nostra Deipara semper Virgine Maria, et fecit eam unam cum divinitate sua, non per commixtionem, confusionem aut alterationem.*

Il semble qu'il serait aisé de donner un sens catholique à ces expressions, et bien des théologiens qui regardent comme Eutychiens tous ceux qui ne reçoivent pas le Concile de Calcédoine, ne croiraient pas que cet endroit désignât les Jacobites. Mais on doit savoir que les disciples de Dioscore, tiennent à injure qu'on les appelle Eutychiens. Ils n'ont pas mis Eutychès dans les diptyques, ils le détestent au contraire, comme ayant suivi et renouvelé l'erreur d'Apollinaire; et en effet, tous les patriarches jacobites d'Alexandrie ont reçu l'*Hénoticon*, c'est-à-dire, l'édit d'union de l'empereur Zénon, dans lequel on dit également anathème à Nestorius et à Eutychès. Leur erreur consiste à rejeter le Concile de Calcédoine, à croire qu'il condamna mal à propos Dioscore, et qu'il faut confesser l'unité de nature en Jésus-Christ quoique sans confusion et sans altération, sans quoi ils se persuadent qu'on est Nestorien. De là ces paroles de la confession de foi avant la distribution du corps de Jésus-Christ. Elle est très-ancienne dans plusieurs de leurs églises, et elle est ordonnée et admise généralement partout depuis le XII^e^. siècle.

A la réserve de cette confession, il n'y a rien dans ces liturgies grecques et arabes, qui désigne l'erreur des Jacobites ; nulle mention de Dioscore, de Sévère ou d'autres Monophysites ; et l'on a lieu de regarder ces liturgies, comme renfermant l'ancien rit d'Alexandrie, commun aux orthodoxes et aux hérétiques, après le Concile de Calcédoine, jusqu'au temps de la domination des Mahométans en Egypte.

Autres liturgies en Cophte et en Arabe.

Outre ces liturgies écrites en grec et en arabe, on a en Europe un grand nombre de manuscrits qui contiennent en langue cophte, avec une version arabe, les trois liturgies de saint Basile, de saint Grégoire et de saint Cyrille, les mêmes dont les Jacobites cophtes se servent depuis mille ans jusqu'aujourd'hui, et dont nos théologiens n'avaient aucune connaissance avant le siècle passé. Scaliger avait un manuscrit qu'il communiqua au savant et pieux Marc-Velser, qui l'envoya à Rome pour être mis en latin. Victorius, Scialach, Maronite, le traduisit en latin, et Velser le fit imprimer à Ausbourg, l'an 1604. C'est cette version qui a été insérée dans la Bibliothèque des Pères. [a]

Version latine peu exacte.

Mais on s'est plaint que cette version a été faite sur l'arabe seulement, sans la conférer ni avec le cophte, dont l'arabe n'était qu'une version, ni avec aucun texte grec, qui devait être regardé comme l'ancien, et même comme l'original.

Meilleure version sur un grand nombre de manuscrits.

On a encore eu plus de sujet de se plaindre de quelques savans, tels que Saumaise, qui, sur une fort médiocre étude d'une liturgie cophte et arabe qu'il avait, sans être en état de consulter les auteurs qui détaillent et qui expliquent les anciens rites des Cophtes, a avancé des conjectures qui donnaient

(a) *Au VI. t. de l'édit. de Paris, par La Bigne, et au 27 de la grande Bibliothèq. de Lyon.*

le change au lecteur. Enfin, l'impossibilité où l'on était de conférer ensemble plusieurs manuscrits, qui se donnassent de la lumière les uns aux autres, mettait les plus circonspects hors d'état de rien assurer et de se croire au fait. Mais tous ces inconvéniens sont levés par le grand nombre de manuscrits orientaux que M. Colbert fit venir pour la bibliothèque du Roi et pour la sienne, et par la grande application de M. Renaudot, qui s'est servi de tous ces manuscrits, pour donner de ces liturgies cophtes, une version où l'on n'a pu reprocher que des minuties.

Le Père Wansleb, dominicain, qui avait envoyé du Grand Caire, une bonne partie de ces manuscrits, en 1672 et 73, et qui s'était donné bien des soins pour s'instruire exactement du rit des Cophtes, nous sert aussi beaucoup pour connaître tout l'ordre de leur liturgie. Je vais en faire un précis en me servant de ses paroles, et des versions latines, que M. Renaudot nous a données des trois liturgies, et surtout de la première, sous le nom de saint Basile, qui contient l'ordre tout entier, et qui sert de supplément aux deux autres, qui ne commencent qu'au baiser de paix.

---

## ARTICLE II.

*Ordre et précis de la liturgie des Cophtes Jacobites, tiré principalement de leurs liturgies communes, et des traités de quelques anciens auteurs égyptiens, de l'histoire d'Alexandrie du Père Wansleb et de quelques autres relations.*

---

### Forme et parties des églises.

Le Père Wansleb décrit en peu de mots les églises des Cophtes. Le sanctuaire, dit-il, [a] « doit être

(a) *Chap. VIII. et IX. p. 55.*

» toujours tourné au levant. Toutes les églises ont
» deux dômes, l'un pour le saint des saints, qu'ils
» nomment le *Heikel*, et l'autre pour le sanctuaire
» qui est le chœur intérieur.

» Le *Heikel* est le lieu où ils célèbrent la messe,
» il est fait comme nos chapelles ; ils n'y entrent
» jamais sans s'être lavé les pieds, et nul n'y entre
» s'il n'est du moins diacre.

Voile du sanctuaire.

» Il y a toujours un voile tendu devant la porte
» de l'*Heikel*, c'est la coutume de tous les Orien-
» taux.

» Il y a trois portes aux églises, l'une pour les
» hommes, l'autre pour les femmes et la troisième
» pour entrer en portant les oblations.

Le Corban. — Chap. XXX.

» Ils appellent *Corban* le pain destiné pour la
» consécration, et quelquefois ils donnent ce nom
» à la messe même.

» Le *Corban* doit être fait: 1°. de farine qu'on ait
» achetée de l'argent tiré du trésor de l'église, ou
» qui ait été donnée par une personne de profession
» honnête, et point par des gens dont le métier est
» sujet à des fraudes et à des tromperies.

» 2°. Il doit être fait du même jour, et s'il l'était
» du précédent, il ne pourrait servir pour le sa-
» crifice.

» 3°. Le sacristain doit lui-même le faire et non
» pas les femmes qui ne doivent pas même le tou-
» cher.

« 4°. Le sacristain doit réciter sept psaumes pen-
» dant qu'il le fait.

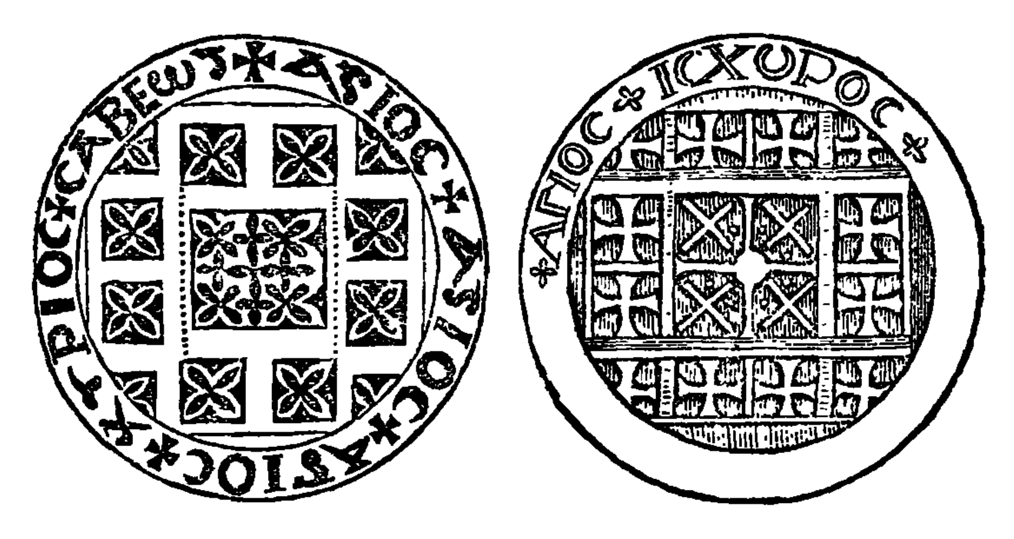
» 5°. Il doit y avoir du levain, excepté un seul
» jour de l'année qui est le 12 de leur mois de juin,
» la nuit duquel tombe ce qu'ils appellent la goutte
» qui fait le même effet que le levain.

» 6°. Le four dans lequel on le cuit doit être dans
» l'enclos de l'église.

Forme du Corban ou des hosties.

» 7°. Le *Corban* doit avoir l'impression de douze » croix renfermées chacune dans un carré; et dans » celui du milieu qu'ils appellent *Isbadicon* (a) il » doit y en avoir une plus grande que les autres. » Les douze petites croix représentent les douze » Apôtres, et celle du milieu représente Notre Sei» gneur même. Et ordinairement au bord du *Corban* » ils impriment en lettres cophtes : ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος » Κύριος. »

On voit ici deux figures du *Corban*; la première donnée par le Père Wansleb, (b) et la seconde par le Père Sirmond, (c) dans lesquelles la partie du milieu est beaucoup plus grande, et a plusieurs croix.



Le pain doit être cuit le même jour au four de l'église.

Cette préparation est décrite dans diverses relations plus récentes. « Toutes les églises des Cophtes, » dit le Père Sicard, jésuite, ont derrière leurs sa» cristies un four fait exprès pour cuire les pains » destinés au sacrifice; car c'est une coutume in» violable parmi ces peuples de n'user que de pain » levé et tout chaud. Lorsque leurs prêtres doivent

(a) On lit en d'autres endroits *Isbodicou*, et l'on verra plus bas que ce mot s'est formé du mot grec *Despoticon* qui signifie *Dominicum*. Ce mot convient particulièrement à cette partie du milieu où est la grande croix à cause qu'elle représente Notre Seigneur.

(b) *Hist. d'Eth. p.* 99.

(c) *Dissert. de pane azymo et ferment.*

» dire la messe, ils cuisent le même jour une cor-
» beille pleine de petits pains blancs, ronds, plats
» par-dessous et convexes par-dessus, et gros comme
» la paume de la main: un seul de ces pains est des-
» tiné pour l'autel, et les autres sont distribués
» après la messe aux religieux et aux principaux
» des assistans. »

Il faut ajouter après le Père Wansleb que ces pains bénis et non consacrés, qu'on distribue au peuple après la messe, ont la même forme que les *Corbans*, excepté qu'ils sont plus petits et qu'on y met du sel.

Les savans cophtes, cités (a) par M. Renaudot, fondent cet usage sur des anciens canons attribués aux Apôtres: *Statuerunt Apostoli, sicut in canonibus scriptum est, panem oblationis eodem die quo coctus est, offerri ad altare.* Et ils croient que ces canons doivent être observés si exactement, qu'un évêque cophte ne voulut pas laisser dire la messe dans son église au Père Sicard par cette seule raison, que les hosties (qu'il voulut voir) étaient faites depuis plusieurs jours.

Cierges allumés pour la messe.

Le pain et le vin étant préparés sur une petite table près de l'autel, et le prêtre avec les ministres étant revêtus des habits sacrés, on allume des cierges, ainsi qu'il est marqué dans plusieurs constitutions: (b) *Liturgia non celebretur absque cereis duobus majoribus aut minoribus, qui circa altare luceant.*

Prière de la préparation.

Le prêtre commence par la prière intitulée *de la préparation*, dans laquelle il demande pardon à Dieu de ses péchés, et la grâce de le préparer lui-même pour le saint ministère.

Il s'adresse à Dieu de nouveau, et lui dit: *Tu Domine docuisti nos magnum hoc mysterium salu-*

(a) *Abulbircat, Cyrille, Laklaki patriarche d'Alexandrie, Ebnassal et Denys Barsalibi. T.* 1. *p.* 189 *et* 190.

(b) *Lit. Or. t.* 1. *p.* 196.

*tis; tu vocasti nos abjectos et indignos servos tuos, ut essemus ministri altaris tui sancti. Tu Domine, effice nos dignos per virtutem Spiritûs tui sancti, ut hoc ministerium perficiamus, ita ut non incidamus in judicium coram gloriâ tuâ magnâ, et offeram tibi sacrificium hoc benedictionis, gloriamque et magnificentiam per illud in sancto tuo, etc.*

La prière de la préparation est suivie d'une *oraison d'actions de grâces*, dans laquelle après une monition à l'assemblée, il remercie Dieu des grâces qu'il a faites à tous les assistans, et il demande celles dont ils ont besoin en ce jour.

Prière pour l'oblation.

Le pain sur la patène et le vin mêlé d'eau, sont mis sur l'autel et offerts à Dieu par cette prière, intitulée de l'*Oblation et de la proposition* du pain et du vin : *Domine Jesu Christe Fili unigenite, Verbum Dei Patris, eique consubstantiale, et coæternum et Spiritui sancto; tu es panis vivus, qui descendisti de cœlo et prævenisti nos, impendistique animam tuam perfectam et absque vitio, pro vitâ mundi: rogamus obsecramusque bonitatem tuam, ô amator hominum, ostende faciem tuam super hunc panem et super hunc calicem quos super mensam hanc tuam sacerdotalem posuimus: benedic eos †, sanctifica eos †, et consecra eos †: transfer eos, ita ut panis quidem hic fiat corpus tuum sanctum, et hoc mixtum in hoc calice, sanguis tuus pretiosus, ut sint nobis omnibus præsidium, medicina, salus animarum, corporum spirituumque, quia tu es Deus noster, tibique debetur laus, etc.*

Les Cophtes font voir par cette prière, qu'ils ne mettent le pain et le vin sur l'autel, que pour être changés au corps et au sang de Jésus-Christ: mais ils ne prétendent pas que le changement soit fait par cette première prière préparatoire. Ils sont persuadés qu'il ne se fait qu'après que le prêtre a prononcé les paroles de Jésus-Christ, *ceci est mon corps, etc.* et invoqué le Saint-Esprit.

### Voiles sur les dons.

Le prêtre couvre le pain et la patène avec un voile, le calice avec un autre voile, et il met un plus grand voile sur le tout. Il baise l'autel, et il descend du sanctuaire pour faire sur les ministres la prière de l'absolution. Si le patriarche est présent, ou s'il y a du moins un autre prêtre, c'est le patriarche ou ce prêtre qui fait la prière de l'absolution, où il demande à Jésus-Christ de remettre les péchés des ministres de l'autel et de tout le peuple.

### Encensement.

Le célébrant remonte à l'autel, l'encense, et il fait une prière, où il demande à Dieu de nouveau, de le purifier et de le mettre en état d'offrir le sacrifice et un encens spirituel; *concede nobis ut offeramus coram te sacrificia rationabilia, sacrificia benedictionis et incensum spirituale, etc.* Après cette prière, il fait le tour de l'autel, l'encense et le baise. Il en descend, se tient à côté et encense trois fois vers l'Orient, en répétant la prière précédente; et se tournant vers le patriarche ou l'évêque, s'il est présent, il l'encense en particulier, et après lui les seuls prêtres selon l'ancienne rubrique. « Mais selon l'usage présent, dit le Père Wansleb, il encense tout le peuple, chacun en particulier, 1°. pour faire lever ceux qui sont assis, 2°. pour recevoir les oblations, 3°. pour voir si par hasard il n'y a point quelques infidèles ou hérétiques dans l'église, afin de les faire sortir. Il rentre dans le sanctuaire où il se prosterne, priant pour le peuple. »

### Lectures en cophte et en arabe. — Solennités de l'évangile.

Cet encensement est suivi des lectures qui sont toujours accompagnées d'une prière propre aux épîtres de saint Paul, aux épîtres canoniques, aux actes des Apôtres, et à l'évangile. Anciennement le diacre faisait toutes ces lectures; et selon le Père Wansleb, « l'archidiacre donne ordre au lecteur de

» lire en langue cophte, la première leçon qui est » de saint Paul, au sous-diacre de lire la seconde, » qui est des épîtres catholiques, et au diacre en- » suite de lire la troisième, qui est des actes des » Apôtres ; et aussitôt qu'ils ont lu chaque leçon » en cophte, ils la lisent en arabe, afin que le peu- » ple puisse l'entendre. Ces leçons étant finies, ils » disent les neuf *Sanctus*. (a) Après cela l'archidiacre » donne ordre à un des chantres de lire deux le- » çons des psaumes de David, propres pour ce jour- » là ; et à la fin de ces psaumes, le diacre portant » l'évangile, et le prêtre le suivant, ils font une fois » le tour de l'autel pour représenter le circuit que » l'évangile a fait, ayant été porté dans tout le » monde ; et avant que de le lire, le prêtre étant de- » bout devant le sanctuaire, ouvre le livre qui était » posé sur l'autel, pour marquer que les paroles » qu'on y lira, sont sorties de la bouche de Jésus- » Christ. Il fait ensuite venir tous les prêtres, pour » voir l'évangile qui est écrit dans le livre, et pour » rendre témoignage que les paroles qu'on lira, » sont le véritable évangile ; après quoi les prêtres le » baisent ouvert, pour se distinguer du peuple qui » le baise fermé. Puis après, le prêtre même ou le » diacre le lit ; et ayant achevé, il le fait baiser la » seconde fois aux prêtres, et ensuite il le donne » au sous-diacre qui le porte couvert d'un voile par » l'église, le faisant baiser au peuple. »

(a) Je ne sais d'où vient que le Père Wansleb marque qu'*ils disent les neuf Sanctus*. La rubrique de la liturgie, met seulement, *dicent ter Sanctus ;* et il y a lieu de croire que c'est ici le *Trisagion*. En effet, la liturgie grecque de saint Marc, le marque en cet endroit immédiatement avant l'évangile ; et quoique cela ne se trouve pas si expressément dans les exemplaires cophtes, M. Renaudot dit qu'on le voit dans l'office cophte, où les usages sont détaillés ; *in officio cophtico, ex quo excerpsimus omnia formæ disciplinæ capita, quæ in aliis codicibus non reperiuntur, præceptum reperimus, ut ille hymnus dicatur ante orationem, quam proximè sequitur evangelii lectio. Lit. Or. t.* 1. *p.* 229. Il peut se faire qu'ils disent trois fois le *Trisagion ;* et en ce cas, ils diraient neuf fois *Sanctus*.

Prières générales.

Lorsqu'on lit l'évangile en arabe, [a] le prêtre fait secrètement une prière pour demander à Dieu d'écouter saintement l'évangile, et d'en mettre en pratique les préceptes ; « il recommande à Dieu les » malades, les voyageurs, les semences, les plan» tes, le Nil, les fruits, le roi, les défunts, ceux » qui ont fait quelque oblation, les prisonniers, » les esclaves et les catéchumènes. »

Le prêtre se tenant ensuite à côté du voile ou du rideau, il fait encore secrètement la prière appelée du voile.

ORATIO VELI. — Prière secrète.

Deus, qui tuo erga homines amore ineffabili Filium tuum unigenitum in mundum misisti, ut ovem errabundam ad te reduceret, rogamus te Domine, ne nos à te in æternum repellas, dum offerimus tibi tremendum hoc et incruentum sacrificium, etc.

Il paraît qu'en cet endroit on tirait le rideau pour cacher le sanctuaire, et que le prêtre s'y tenait comme dans le saint des saints hors de la vue du peuple : cette même oraison du voile qui est dans la liturgie intitulée de saint Cyrille, fait mieux entendre ce recueillement intérieur, dans lequel le prêtre allait entrer, la voici :

SACERDOS SECRETO.

*Creator rerum omnium visibilium et invisibilium,* [b] *qui omnia per providentiam regis ; tua enim sunt omnia, Domine, amator animarum : deprecor te, Domine omnipotens, ego imbeilis, virtute carens, et inutilis præ omnibus ministris tuis, dum accedo ad sancta sanctorum tua, ad tractandum hoc mysterium sanctum. Da mihi, Domine, Spiritum tuum sanctum, ignem materiæ expertem, qui cogitatione comprehendi non potest, qui duritias omnes consumit, qui incendit inventiones malas, et occidit membra terrena et corporea, refrænatque motus animi*

(a) *Lit. Orient. t.* 2. *p.* 9. (b) Pag. 38.

*qui impellunt ad imaginationes plenas passione et dolore; et sicut decet sacerdotes, effice me superiorem omni cogitatione mortali, et da mihi verba pura, ut perficiam hanc oblationem propositam, quæ est mysterium omnium mysteriorum, in societate et communione Christi tui, cui tecum debetur gloria, et Spiritui sancto vivificanti, tibique conssubstantiali, nunc, etc.*

Prière pour la paix et pour tous les fidèles.

Le prêtre baise les marches de l'autel; il y monte, le baise; et se tournant vers les assistans, il dit: *La paix à tous* en faisant sur eux un signe de croix. Il dit l'oraison intitulée pour la paix; il prie pour les rois orthodoxes, pour le patriarche, pour les évêques, pour tout le clergé et pour toute l'église.

Le Symbole.

Après cette prière, toute l'assemblée dit le Symbole de la foi. Ce symbole est le même que celui des Grecs, lesquels, dans l'article du Saint-Esprit, disent seulement *qu'il procède du Père.* Abraham Ecchellensis s'est trompé lorsqu'il a prétendu que la plupart des Jacobites disaient *qu'il procède du Père et du Fils.*

Encensement.

Pendant qu'on chante le Symbole, le prêtre encense trois fois l'Orient, rend l'encensoir, récite le Symbole avec ses ministres, se lave les mains; et se tournant vers le peuple, il les essuie.

Il dit: *La paix à tous;* on répond: *Et à votre esprit.* Il fait un signe de croix sur le peuple, et il récite la prière intitulée:

ORATIO OSCULI PACIS AD PATREM. — Prière pour le baiser de paix.

Deus magne et æterne, qui hominem absque vitio condidisti, et mortem quæ satanæ invidiâ in mundum intraverat, per adventum vivificantem Filii tui unigeniti Jesu Christi Domini Dei et salvatoris nostri destruxisti, replevistique terram cœlesti

pace : tu quem celebrant angelorum exercitus, dicendo : Gloria in excelsis Deo et pax super terram, et in hominibus bona voluntas, imple beneplacitum tuum, Domine, corda nostra pace tua, et munda nos ab omni maculâ omnique simultate, omni fraude, omni malo, omnique injuriarum recordatione mortiferâ. Fac Domine, ut omnes digni simus amplectendi invicem in osculo sancto, et ita illius participes simus, ut non in judicio repellas nos, ab immortali et cœlesti dono tuo, per Christum Jesum Dominum nostrum.

ALIA ORATIO OSCULI PACIS.

Superant omnem sermonis facultatem et omnem vim mentis, divitiæ munerum tuorum, Domine, quia abscondisti sapientibus et prudentibus, et nobis parvulis revelasti ea quæ cupierunt prophetæ et reges videre, et non viderunt. Hæc in nos peccatores gratiosè contulisti, ut ea administraremus, et per ea sanctificaremur, cùm Filii tui dispensationem nobis exhibuisti, et sacrum ritum istius sacrificii incruenti; nec enim illud est sanguinis legalis, aut justitiæ corporeæ : sed agnus est spiritalis, gladiusque rationalis et incorporeus, in hoc sacrificio quod tibi offerimus. Rogamus et obsecramus bonitatem tuam, ò hominum amator, purifica labia nostra, et libera mentes nostras, ab omni contagione mortali : mitte nobis gratiam Spiritùs tui sancti, et dignos effice salutandi invicem in osculo sancto, ut non incidentes in judicium, percipiamus donum tuum immortale et cœleste ; per Jesum Christum Dominum nostrum. (a)

Tous les assistans s'embrassent ; et c'est ainsi que finit la première partie de la liturgie. La seconde appelée *Anaphora*, qui répond à notre canon, est trop importante pour ne la pas mettre ici

(a) Il y a une autre oraison du baiser de paix intitulée *de saint Jacques* ; et il y en a aussi d'autres dans les deux autres liturgies de saint Grégoire et de saint Cyrille, qui diffèrent dans les termes, mais nullement dans le sens.

tout entière avec les rubriques de la traduction de M. Renaudot. (a)

ANAPHORA (b) SANCTI BASILII.

*Diaconus.* Accedite, adstate, ô viri cum tremore, et ad Orientem aspicite. Attendamus.

*Populus.* Misericordia, pax et sacrificium laudis.

*Ter signum crucis hìc fit, primùm à sacerdote super seipsum : secundò super diaconos ministrantes : tertiò super populum.*

*Sacerdos.* Dominus vobiscum. *Populus.* Et cum spiritu tuo.

Præfatio.

*Sacerdos.* Sursum levate corda vestra. *Populus.* Habemus ad Dominum.

*Sacerdos.* Gratias agamus Deo. *Populus.* Dignum et justum est.

*Sacerdos.* Dignum et justum, dignum et justum est, verè est dignum, conveniens, necessarium, dignum et justum, Domine, qui existis, Domine Deus verè, qui es ante secula, regnans usque in æternum; qui in excelsis habitas, et humilia respicis, qui creasti cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt, pater Domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, qui cuncta et visibilia et invisibilia per eum creasti, sedens super thronum gloriæ tuæ, quem adorant omnes potestates sanctæ.

*Diaconus.* Qui sedetis surgite.

*Sacerdos.* Circa quem consistunt angeli et archangeli, principatus, potestates, throni, dominationes, virtutes.

*Diaconus.* Ad Orientem aspicite.

*Sacerdos.* In circuitu enim tuo stant cherubim oculis pleni, et seraphim sex alis instructi, hymnum gloriæ concinunt indesinenter dicentes :

*Populus.* Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus.

*Sacerdos ter in modum crucis signabit, primò*

(a) *Lit. Or. t.* 1. *p.* 13.

(b) *Anaphora* signifie oblation, comme nous avons dit; et c'est proprement à la préface que commence l'oblation ou le sacrifice.

*seipsum, secundò ministros, tertiò populum: tum dicet:*

Sanctus.

Sanctus, Sanctus, Sanctus es verè Domine Deus noster, qui formasti nos, fecisti nos, et posuisti nos in paradiso voluptatis. Cum autem mandata tua circa lignum vitæ violassemus per deceptionem serpentis, à vita æterna excidissemus, et à paradiso voluptatis ejecti fuissemus, non in finem usque deseruisti nos, sed continuò nobis per prophetas tuos sanctos, promissa edidisti. In novissimis verò diebus, nobis sedentibus in tenebris et umbrâ mortis, Filium tuum unigenitum Dominum Deum et salvatorem Jesum Christum manifestasti, qui incarnatus est de Spiritu sancto ex Virgine sancta Maria, et homo factus est, qui viam salutis nos docuit, et supernam illam nativitatem per aquam et spiritum nobis donavit, fecitque nos populum congregatum, mundavitque nos per Spiritum sanctum suum. Ipse cùm dilexisset suos qui erant in mundo, tradidit seipsum ad salutem pro nobis in mortem, quæ super nos regnabat, quâ peccatorum nostrorum causâ constricti tenebamur: descendit ad inferos per crucem, surrexit à mortuis tertià die, ascendit ad cœlos, seditque ad dexteram tuam, ô Pater, designavitque diem retributionis, in quo apparebit ad judicandum orbem in justitia et tribuendum unicuique juxta opera sua.

*Populus.* Secundùm misericordiam tuam, Domine, et secundùm peccata nostra.

*Sacerdos.* Instituit nobis mysterium hoc magnum pietatis et religionis, cùm statuisset tradere se morti pro mundi vita.

*Populus.* Credimus in rei veritate ita esse.

*Sacerdos.* Accepit panem in manus suas sanctas, puras et immaculatas, beatas et vivificantes, et aspexit in cœlum ad te, ò Deus, Patrem suum et omnium dominum.

*Tunc accipiet oblationem super manus suas,*

*auferetque velum desuper disco. Populus.* Amen.

*Sacerdos levabit oculos, dicens:* Et gratias egit. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos.* Benedixit eum. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos digito ter oblationem suam signabit in modum crucis.* Et sanctificavit eum. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos franget oblationem in tres partes quas ita ad se invicem adjunget, ut quodam modo divisæ non sint. Quæ dum faciet, digitos intra discum detergit, ne quid ex oblatis adhæreat, et dicet:*

Et fregit eum, deditque sanctis discipulis et Apostolis suis, dicens accipite, manducate ex hoc omnes. Hoc est enim [a] corpus meum quod pro vobis frangitur, et pro multis datur in remissionem peccatorum, hoc facite in meî memoriam. *Populus.* Amen.

*Sacerdos tenens calicem manu suâ, dicet:* Similiter etiam calicem post cœnam, aquâ et vino miscuit.

*Sacerdos calicem ter cruce signabit, et dicet:* Gratias egit. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos.* Benedixit eum. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos.* Sanctificavit eum. † *Populus.* Amen.

*Sacerdos.* Gustavit et dedit discipulis suis et Apostolis sanctis, dicens: accipite, bibite ex eo [b] omnes; Hic est enim sanguis meus novi testamenti qui effunditur [c] pro vobis et pro multis in remissionem peccatorum; hoc facite in meî memoriam.

(a) Le Père Du Bernat ne met pas *enim. Voyez plus bas.*

(b) Dans la troisième liturgie cophte qui est celle de saint Cyrille, M. Renaudot a mis dans sa traduction *vos omnes*, et on lui a reproché qu'il a ajouté le mot *vos* qui n'est pas dans le texte cophte. *Journ. litter. t. 9. p.* 240. Ce reproche ne tombe donc pas sur la liturgie que nous insérons ici, ni sur celle de saint Grégoire; et à l'égard de saint Cyrille, M. Renaudot a répondu que *la seule raison de grammaire suffit pour montrer que le mot de* vos *est sous-entendu dans l'impératif de la seconde personne du pluriel*, et que d'ailleurs il s'était *cru obligé de rendre non-seulement le texte Cophte, mais aussi les versions arabes qui sont à côté, et qui ont toutes* vos *omnes.* Défense de l'Hist. des Patr. et des Liturg. p. 104.

(c) Le Père Du Bernat traduit *qui sera répandu.*

*Sacerdos calicem in crucis formam movebit, ita tamen ut non agitet.*

*Populus dicet*: Amen, hoc ita est.

*Sacerdos.* Quotiescunque manducabitis ex hoc pane, et bibetis ex hoc calice, mortem meam annuntiabitis, et resurrectionem meam confitebimini, meîque memores eritis donec veniam.

*Populus.* Mortem tuam annuntiamus, Domine, et resurrectionem tuam confitemur.

*Sacerdos.* Memoriam agimus passionis ejus sanctæ, resurrectionis ejus à mortuis, ascensionis in cœlum, et sessionis ipsius ad dextram tuam, ô Pater: secundi etiam ipsius è cœlo adventùs terribilis et gloriâ plenissimi, offerimusque tibi hæc dona ex bonis tuis, pro omnibus, ex omnibus et in omnibus.

*Diaconus.* Adorate Deum cum timore et tremore.

*Sacerdos dicet invocationem :*

Rogamus te, Christe, Deus noster, nos peccatores indigni servi tui, et adoramus te per beneplacitum bonitatis tuæ, ut adveniat spiritus sanctus tuus super nos et super hæc dona proposita, et sanctificet ea, efficiatque ea sancta sanctorum tuorum.

*Habebit sacerdos interea manus expansas et sursum sublatas, interpellans pro illapsu. Dicet populus*: Amen.

*Sacerdos elevans vocem.* Et panem quidem hunc, *ter panem cruce signabit*, faciat corpus sanctum, *inclinabit caput suum et manu corpus innuet*, ipsius Domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, quod datur in remissionem peccatorum, et vitam æternam, ei qui illud percipiet. *Populus.* Amen.

*Sacerdos calicem ter cruce signabit, et dicet :* Et hunc calicem, sanguinem pretiosum novi testamenti tui; *Tunc corpus et sanguinem pretiosum designabit*, ipsius Domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, *qui datur in* remissionem peccatorum et vitam æternam iis qui illum percipient. *Populus.* Amen.

*Sacerdos.* Fac, Domine, ut digni simus communicandi sanctis tuis ad sanctificationem corporum, animarum, spirituumque nostrorum, ut simus corpus unum, spiritusque unus, sortemque et partem consequamur cum omnibus sanctis tuis qui ab initio tibi placuerunt. Memento, Domine pacis, unicæ tuæ, unius sanctæ, catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ tuæ.

*Diaconus.* Orate pro, etc.

*Sacerdos.* Quam acquisivisti tibi sanguine pretioso Christi tui, conserva eam in pace et omnes episcopos orthodoxos qui in ea sunt. Primùm quidem memento, Domine, beati Patris nostri venerandique archiepiscopi papæ Anba N.

*Diaconus.* Orate pro, etc.

*Sacerdos.* Et qui cum eis verbum veritatis recte dispensaverunt, concede illos Ecclesiæ tuæ sanctæ, ut pascant gregem tuum in pace. Memento, Domine, hegumenorum, presbyterorum, orthodoxorum et diaconorum.

*Diaconus.* Orate pro, etc.

*Sacerdos.* Omniumque ministrorum et cunctorum qui virginitatem et puritatem colunt omnisque populi tui fidelis. Memento, Domine, ut miserearis omnium nostrûm.

*Diaconus.* Miserere nostrî Deus Pater omnipotens.

*Populus.* Kyrie eleison *ter.*

*Sacerdos.* Memento, Domine, salutis hujus loci tui sancti, omnisque loci et monasterii patrum nostrorum orthodoxorum.

*Diaconus.* Orate pro, etc.

*Sacerdos.* Et habitantium in eo cum fide Dei. Dignare, Domine, aeri cœli, et fructibus benedicere.

*Dicet in tempore exundationis Nili à duodecimâ* (a) *Baini ad nonam Paophi.*

(a) Ce douzième du mois égyptien *Baini* répond au sixième de notre mois de juin; et le 9 du mois *Paophi* répond au 6 d'octobre.

Dignare, Domine, implere aquas fluminum hoc anno, et illis benedicere.

*Tempore sementis, nempe à decimâ Paophi* (a) *ad vigesimam Tybi.*

Memento, Domine, seminis herbarum et viroris agri hoc anno, fac ut crescant, quantum fieri potest, per gratiam tuam. Lætifica faciem terræ, ut appareat fœcunditas ejus, et fructus ipsius multiplicentur; præpara ei semen et messem. Vitam nostram prout expedit, guberna; benedic coronæ anni per benignitatem tuam, propter egenos populi tui, propter viduas et orphanos, propter peregrinos et necessitatem patientes, et propter nos omnes qui in te confidimus et nomen sanctum tuum ardenter quærimus, quia oculi omnium in te sperant, quod in tempore suo sis ipsis bonum largiturus. Age nobiscum juxta bonitatem tuam, tu qui das escam omni carni, imple corda nostra lætitiâ et suavitate, ut nobis semper in omnibus rebus suppetant necessaria et abundemus in omni opere bono.

*Diaconus.* Orate pro.

*Sacerdos hic innuit super panem et vinum manibus, dicetque :*

Memento, Domine, eorum qui hæc dona tibi obtulerunt, et eorum pro quibus ea obtulerunt, et qui obtulerunt pro se et suo nomine, da iis omnibus mercedem è cœlo.

*Circuibit sacerdos socius altare cum thuribulo, et ab inferiori parte thus adolebit, lavabitque manus suas, et eas velo bombycino involvet.*

*Tum dicet sacerdos celebrans :*

Nunc Domine ex præcepto filii tui unigeniti communicamus memoriæ sanctorum tuorum, qui tibi

(a) Le dix du mois *Paophi* répond au 7 d'octobre, et le 20 de *Tybi* répond au 15 de janvier. Mais il faut avoir égard aux dix jours qui ont été retranchés du calendrier sous Grégoire XIII. en 1582, et au jour bissextil qui a été retranché l'an 1700. Ces onze jours retranchés sont cause que l'année des Egyptiens et des Ethiopiens, qui doit commencer le 29 d'août, ne se rencontre à présent dans notre calendrier que le 9 de septembre; et par conséquent que le

placuerunt ab initio, patrumque nostrorum sanctorum, patriarcharum, prophetarum, apostolorum, martyrum, prædicatorum, evangelistarum, omniumque spirituum justorum, qui in fide vitam finierunt. Præcipuè verò et maximè, sanctæ et gloriâ plenæ semper Virginis Genitricis Dei, Divæ sanctæ Mariæ; sancti Joannis Baptistæ præcursoris et martyris; sancti Stephani primi diaconi et primi martyris, videntisque Deum evangelistæ Marci sancti apostoli et martyris; patriarchæ sancti Severi, et doctoris nostri Dioscori; sancti Joannis Chrysostomi, sancti Athanasii apostolici, sancti Cyrilli, sancti Basilii, sancti Gregorii, patrisque nostri sancti abbatis Antonii summæ sanctitatis viri, justique patris Pauli, sanctorumque trium Macariorum, et sancti patris nostri Joannis Hegumeni, patris nostri Bischoi hominis perfecti, patrumque sanctorum Romæorum, Maximi et Diomedis, quadraginta novem Martyrum et potentis sancti patris Moysis, patrisque nostri Isidori, et Arsenii, patrisque nostri Joannis Nigri prebyteri, patrisque nostri Danielis Hegumeni, patrisque nostri Justi Junii et patris nostri Ephræm, patrisque nostri Pacomii, patris vitæ cœnobiticæ, Theodorique ejus discipuli, patrisque nostri Sanutii archimandritæ, et abbatis Veisæ ejus discipuli. Item patris nostri Abuneferi seu Onufrii anachoretæ, patris nostri Simeonis Stylitæ, patris nostri Samuelis confessoris, justique et Apollo ejus discipulorum, patrisque nostri Barsomæ sapientis, patris nostri Benefii presbyteri, et abbatis Joannis ejus discipuli, et patris nostri abbatis Barsomæ nudi, et patris nostri abbatis Fegii nudi, et sancti *N.* cujus hodie memoriam celebramus, omnisque chori sanctorum tuorum, quorum precibus et supplicationibus miserere nostrùm omnium, et libera

12 du mois *Baini* qui répond au 6 de juin, ne répond à présent selon nous qu'au 17. Le calcul des orientaux s'accorde toujours avec le vieux style qui diffère du nôtre d'onze jours.

nos propter nomen tuum sanctum quod invocatum est super nos.

*Sacerdos.* Memento etiam, Domine, omnium qui dormierunt et quieverunt in sacerdotio et omni ordine laicorum. Dignare, Domine, animas eorum omnium quietè donare, in sinu sanctorum Abraham, Isaac et Jacob, induc eos in locum viridem super aquas refrigerii, in paradisum voluptatis, in locum unde fugiunt dolor cordis, tristitia, et suspiria in lumine sanctorum tuorum.

*Diaconi dicent diptycha, et nomina defunctorum recitabunt.*

*Sacerdos dicit post diptychon :* Eos, Domine, quorum animas suscepisti, jube in hoc loco quiescere et nos etiam hìc peregrinos, in fide tuâ custodi, et pacem tuam nobis usque in finem benignè concede.

*Populus.* Sicut erat, etc.

*Sacerdos.* Et dirige nos in regnum tuum, ut sicut in hoc, ita etiam in omnibus laudetur, benedicatur et extollatur nomen tuum magnum, omnibus modis sanctum, excellens, venerandum et benedictum Jesu Christi etiam Filii tui dilecti et Spiritûs sancti.

*Sacerdos.* Pax omnibus. *Populus.* Et cum spiritu tuo.

*Prooemium ante fractionem.* (a)

*Sacerdos.* Iterùm gratias agimus tibi, Deus omnipotens, Pater Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, quòd fecisti nos dignos consistendi in hoc loco sancto, levandique manus nostras et nomini tuo sancto serviendi. Precamur eum rursus, ut nos efficiat dignos communione et participatione mysteriorum ejus divinorum et immortalium, corporis sancti et sanguinis pretiosi Christi ejus, omnipotens Domine Deus, Deus noster. *Populus.* Amen.

(a) Le prêtre avait déjà rompu l'hostie en trois parties, mais de telle manière que ces parties ne paraissaient pas séparées. Les hosties chez les Cophtes et chez les Syriens sont telles qu'on peut facilement les partager de la manière qu'on veut ; c'est ici le vrai lieu de la fraction qui se fait entièrement, et qui est marquée dans les plus anciennes liturgies.

*Cùm dicet sacerdos hanc benedictionem, velum sericeum dextrâ gestans, et ad occidentem conversus, eo velo populo signum faciet, manum super disco tenens: quando verò recitatur benedictio, diaconi dicant deprecationem, sacerdos verò faciem et oculos convertet ad corpus quod in disco positum est, dicetque:*

Deus misereatur nostrî et benedicat nobis, illuminet vultum suum super nos, et misereatur nostrî.

*Tum sacerdos sumet corpus sanctum manu dextrâ, imponetque sinistræ, ponetque digitum super corpus in latere despotici seu majoris particulæ eo loco ubi fractum est, et dicet:* Corpus sanctum.

*Tolletque digitum suum desuper corpore, immittetque in calicem et intinget extremum pollicis sui sanguine pretioso: tum educet digitum è sanguine, et iterùm signabit sanguinem sanguine in modum crucis gloriosæ, et dicet:* Et sanguis pretiosus Christi ipsius omnipotentis Domini Dei nostri.

*Tum educet digitum suum è calice sanguine pretioso tinctum, et signabit eo corpus unâ cruce, desuper fractura è latere majoris particulæ, et infrà ex parte exteriori corporis, unam crucem formans super sanguinem, et duas super corpus.*

*Diaconus dicet:* Orate.

*Sacerdos.* Pax omnibus. *Populus.* Et cum spiritu tuo.

*Oratio Fractionis ad Patrem.* — **Fractio.** — **Pater.**

*Sacerdos.* Domine Deus noster, magne, æterne, gloriæ mirabilis, qui observas testamentum tuum, et promissiones tuas, iis qui te diligunt ex toto corde suo; qui dedisti nobis salutem à peccatis nostris per Filium tuum unigenitum Jesum Christum Dominum nostrum; qui es vita omnium, auxilium eorum qui ad te confugiunt; spes ad te clamantium; coram quo consistunt millies mille, et decies millies decem mille angeli et archangeli, cherubim et seraphim, et omnis multitudo innumerabilis potestatum cœlestium; qui sanctificasti has oblationes

propositas, per illapsum super eas Spiritûs sancti tui : munda nos, Domine, à peccatis nostris occultis et manifestis, et ab omni cogitatione quæ bonitati tuæ non placeat. Deus hominum amator labem à nobis repelle; purifica corpora et animas nostras, corda nostra et conscientias nostras, ut cum corde puro et anima lucida, inconfusa facie, caritate perfecta et spe secura, audeamus cum fiducia, et absque timore orare ad te, Deus Pater sancte et cœlestis, et dicere Pater noster. (a)

*Oratio post Pater noster.*

Ita nempe rogamus te, ô Pater sancte et bone, bonitatisque amator, ne nos inducas in tentationem, neque permittas ullam iniquitatem in nos dominari; imò potiùs libera nos ab actionibus inutilibus, earumque cogitationibus, earum motibus, aspectibus earum, illecebris earum : tentationemque extingue et repelle à nobis. Coërce pariter motus illarum qui in nobis excitantur, et remove à nobis causas quæ nos ad peccandum impellunt; eripe nos per potestatem tuam sanctam, per Christum Jesum Dominum nostrum.

*Diaconus dicet:* Inclinate capita vestra Domino.

*Populus:* Coram te Domine.

*Sacerdos dicet Orationem invocationis ad Patrem.*

Superabundavit gratia bonorum opificis Filii tui unigeniti Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. Confitemur passionem ejus salutarem, mortem ejus annuntiamus, credimusque ejus resurrectionem, mysterii complementum. Gratias agimus tibi, Domine Deus omnipotens, quia misericordia tua magna fuit erga nos, cùm præparaveris nobis ea quæ angeli videre cupiunt. Petimus rogamusque te, amator hominum, ut nos omnes purifices, et

(a) Le prêtre commence le *Pater*, et tout le peuple poursuit. C'est la coutume de toutes les églises d'Orient; ce qui engage les fidèles à apprendre par cœur le *Pater* aussi bien que le Symbole en langue cophte, quoiqu'ils ne l'entendent pas. Mais les curés et les catéchistes sont tenus de les leur expliquer.

ad te colligas per communionem nostram mysteriorum divinorum tuorum, ut pleni efficiamur Spiritu tuo sancto, confirmemurque in fide rectâ, pleni item desiderio caritatis tuæ veræ, et gloriam tuam omni tempore enarremus per Jesum Christum Dominum nostrum.

*Diaconus.* Attendamus Deo cum timore.

*Oratio absolutionis ad Patrem.*

*Sacerdos.* Domine, Domine Deus omnipotens, qui sanas animas, corpora et spiritus nostros, tu es qui dixisti Petro, patri nostro, per os Filii tui unigeniti Domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi, tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam, et dabo tibi claves regni cœlorum: quod ligaveris super terram, erit ligatum in cœlis, et quod solveris super terram, erit solutum et in cœlis. Sint etiamnum Domine, patres et fratres mei absoluti ex ore meo, per Spiritum sanctum tuum, ô bone et amator hominum. Deus qui tollis peccata mundi, præveni eos suscipiens pœnitentiam servorum tuorum ab ipsis, quæ sit lumen ad cognitionem, et remissio peccatorum nostrorum, quia tu Deus miserator et misericors es, longanimis et multæ misericordiæ et justus. Si in te peccaverimus verbo aut opere, parce et remitte nobis bone et amator hominum. O Domine, absolve nos, et populus tuus absolutus sit.

*Hic sacerdos meminit vivorum et mortuorum.*

Memento, Domine pacis, unicæ, sanctæ, catholicæ et apostolicæ Ecclesiæ; confirma in bono ad extremum usque vitæ spiritum, et custodi in pace omnes patres nostros orthodoxos, episcopos, hegumenos, presbyteros, diaconos, subdiaconos, lectores, cantores, exorcistas, monachos, virgines, viduas, orphanos, continentes, laïcos, servos, liberos, peregrè absentes et populum hujus loci, tam viros quàm mulieres, senes et juvenes, parvos

et magnos, qui venerunt, quique non venerunt; qui dixerunt nobis ut eorum meminissemus, et qui non dixerunt; quos novimus et quos ignoramus; qui odio nos, et qui amore prosequuntur. Vivos custodi per angelum pacis, et mortuorum animas fac, Domine, quiescere in sinu patrum nostrorum sanctorum Abraham, Isaac et Jacob, in paradiso voluptatis. Et omnes Christianos orthodoxos, ab ortu solis usque ad occasum, et à dextrâ ad sinistram, singulos, Domine, conserva in pace; et infirmitatem meam solve ab omni peccato omnique maledicto, omni abnegatione et perjurio, omnique stultitiâ, tam hæreticorum quàm ethnicorum. Concede nobis, Domine, intellectum, robur et intelligentiam, ut ad finem usque fugiamus ab omni re malâ in oppositam, et da nobis ut faciamus omni tempore id quod tibi acceptum est. Scribe nomina nostra cum omnibus choris sanctorum tuorum, in regno cœlorum per Jesum Christum Dominum nostrum.

*Diaconus.* Cum timore Deo attendamus.

*Populus dicet :* Unus Pater sanctus.

*Ubi diaconus dixerit :* Cum timore, etc.

*Populus.* Kyrie eleison.

*Sacerdos attollit Despoticon*, [a] *manibus sublatis, et inclinat se, tum clamat altâ voce :* Sancta sanctis. *Omnesque è populo prostrati erunt in terram super facies suas ;* [b] *immittetque sacerdos Des-*

(a) Les Cophtes disent et écrivent souvent *Isbadicon* ou *Isbodicon* par corruption. Il est visible que ce mot s'est formé du grec *Despoticon*, qui signifie *Dominicum*, en suppléant *Σῶμα corpus*, pour dire le corps du Seigneur Jésus. La partie la plus grande, et que le prêtre tire du milieu de l'hostie, est celle qui est nommée plus ordinairement *Despoticon ;* c'est aussi celle avec laquelle le prêtre fait l'élévation.

(b) La cérémonie de l'élévation ne se fait pas partout de la même manière. Selon Wansleb, quand le prêtre dit *sancta sanctis*, les diacres élèvent les cierges et la croix, et le peuple sa voix, et dit : *Vraiment cela est ainsi, Seigneur, ayez pitié de nous.* Alors tout le peuple a la tête découverte et baissée, si c'est un dimanche; mais si c'est un autre jour, ils le doivent tous adorer, en tenant leurs visages contre terre, et sans bonnet sur la tête.

*poticon in sanguinem, extremâ sui parte, formabitque cum eo crucem unam in sanguine; tum educet, et eo signabit corpus sanctum in disco, cruce unâ; tum signabit eum semel sanguine pretioso in modum crucis, et ita perficiet tres signationes corporis super sanguinem, et tres ex sanguine super corpus. Peractis verò signationibus tribus, mittet Despoticon, in sanguinem, intra calicem, dicens:*

Benedictus Dominus Jesus Christus Filius Dei et Spiritus sanctus. Amen.

*Tum accipiet sacerdos tertiam partem in quâ erat Despoticon, dividetque in tres partes. Quod si fuerint magnæ, franget eas in disco, et tres partes manui dexteræ imponet, quam retinebit elevatam, lævam verò intra discum, et dicet:*

Corpus sanctum et sanguis pretiosus, purus, verus Jesu Christi Filii Dei nostri. Amen. Corpus et sanguis Emmanuelis Dei nostri, hoc est in rei veritate. Amen. Credo, credo, credo et confiteor, usque ad extremum vitæ spiritum, hoc esse corpus vivificum Filii tui unigeniti Domini Dei et salvatoris nostri Jesu Christi. Accepit illud ex omnium nostrûm Dominâ, Deiparâ, divâ et sanctâ Mariâ, et unum illud fecit cum divinitate suâ, sine confusione, commistione aut alteratione. Confessus est confessionem bonam coram Pontio Pilato, et tradidit seipsum pro nobis super lignum crucis sanctæ, solâ ipsius voluntate, pro nobis omnibus. Verè credo ipsius divinitatem separatam non fuisse ab ipsius humanitate, ne unicâ quidem horâ aut nictu oculi; tradidit illud pro nobis ad salutem, remissionem peccatorum et vitam æternam ei qui illud percipiet. Credo hoc in rei veritate ita esse.

*Deinde sacerdos teget corpus sanctum velo sericeo, alio obvolvet manus suas, similiter diaconus calicem bombycino operiet; tum sacerdos caput inclinabit, et dicet:*

Omnis honor, gloria et adoratio debetur Trinitati sanctæ, Patri, Filio et Spiritui sancto.

*Deinde sacerdos osculabitur altare, caputque inclinabit fratribus suis sacerdotibus et populo dextrorsum et sinistrorsum, deteget latus disci coram se, canentque ex psalmo, et dicet sacerdos secretò:* Dignos fac, Domine, nos omnes ut corpus tuum sanctum percipiamus, et sanguinem tuum pretiosum ad mundationem corporum, animarum, spirituumque, et peccatorum nostrorum remissionem comparandam.

*Tum communicabit sacerdos, corpusque et sanguinem pretiosum sacerdoti socio distribuet; tum ministris et populo deinceps; tandemque mulieribus ex altari cum disco descendens.*

*Dicet diaconus:* Orate pro omnibus Christianis.

Cela est suivi de deux oraisons d'actions de grâces que fait le prêtre, et d'une longue prière pour la bénédiction, après laquelle il renvoie le peuple.

Réflexions sur cette Liturgie qu'on donne en latin.

J'aurais bien souhaité de mettre ici moins de latin de suite, et de pouvoir donner en français cette liturgie; mais je n'ai pas osé faire une traduction sur une autre traduction, sans pouvoir consulter l'original, ce qui est le meilleur moyen de se rassurer sur l'exactitude d'une version, quelque bonne et utile qu'elle soit. Il est si rare de trouver des personnes qui sachent le cophte, qu'il vaut mieux se contenter du travail d'un habile homme qui avait fort étudié cette langue, et s'en tenir à la version latine qu'il nous a donnée.

Mauvaise traduction de M. de Saumaise contre la transsubstantiation.

Le savant M. de Saumaise, qui avait vu une liturgie en cophte et en arabe, que M. De Thou avait apportée du Levant, et qui avait voulu quelquefois faire croire qu'il savait le cophte, avait essayé de traduire quelques fragmens de cette liturgie, comptant d'y trouver ce que les novateurs lui avaient inspiré. Il s'avisa donc de traduire une partie de l'invocation et de l'envoyer à M. Daillé, en lui écri-

vant en ces termes : *Voici* [a] *le sens de cette invocation mot pour mot* : Confirme en nous, Seigneur, la commémoration de ton saint service, envoie sur nous la grâce de ton Saint-Esprit, afin qu'étant sanctifiés, nous puissions convertir ces oblations viles et terriennes au corps et au sang de notre Sauveur, *ou* de notre salut.... *Vous voyez que cette invocation ne s'y fait pas pour faire descendre la grâce du Saint-Esprit sur le pain et sur le vin, et y attacher son opération de telle sorte que changeant les substances, la présence du corps et du sang y soit telle, qu'elle demeure en corps et en sang à tout ce qui le recevra.*

Attestation du patriarche des Cophtes.

On voit plutôt que M. de Saumaise a fort mal entendu cet endroit-là, [b] et qu'au lieu de traduire *afin qu'il change*, il a traduit *afin que nous puissions convertir*. M. Renaudot a été obligé de faire voir son peu d'intelligence en ces matières, quelque savant qu'il pût être d'ailleurs. Et véritablement les Cophtes ont été tout étonnés de ce que les Protestans disaient d'eux. M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, avait fait exposer presque dans tout l'Orient les sentimens que les novateurs leur attribuaient, principalement sur l'Eucharistie; et c'est ce qui porta le patriarche des Cophtes à donner son attestation qui a été insérée au troisième tome de la Perpétuité de la foi [c] en ces termes : « Moi, le pauvre Matthieu, serviteur de Jésus-» Christ par la grâce de Dieu incompréhensible, » quoique je ne mérite pas ce nom, patriarche de

(a) *Epist.* 32.

(b) L'auteur qui a attaqué M. Renaudot au tome IX du *Journal littéraire*, et aux tomes X et XI de l'*Europe savante*, convient de la faute de M. de Saumaise. *Je souscris sans peine*, dit-il, *à ce que M. Renaudot remarque sur le passage de la liturgie cophte de saint Grégoire, rapporté en arabe, et mal traduit par M. de Saumaise. Ce savant homme s'est trompé: c'est là ma censure, puisque M. Renaudot la veut avoir.* Europ. sav. 1719. T. XI. p. 43.

(c) *P.* 766.

» la grande ville d'Alexandrie, des provinces d'E-
» gypte, d'Ethiopie, de Nubie, d'Afrique et de
» Nicée; j'écris ceci à toutes les personnes remplies
» de charité, qui verront cet écrit et le liront. Nous
» avons su que les hérétiques de France attaquent
» opiniâtrément et particulièrement le grand sa-
» crement du corps de Jésus-Christ qui est la sainte
» Eucharistie, et en nient la vérité, disant que
» Jésus-Christ ne s'y trouve point réellement, mais
» seulement en figure. Ils disent aussi de nous que
» nous ne croyons pas ce sacrement, c'est-à-dire,
» que nous ne croyons pas le changement de la
» substance du pain et du vin à la substance du
» corps et du sang de Jésus-Christ ni sa présence
» véritable dans l'Eucharistie sur l'autel après la
» consécration. Ils disent encore que la sainte Eu-
» charistie n'est pas le véritable corps de Jésus-
» Christ dans le pain qui est appelé le corps de Jésus-
» Christ à cause de la vertu du Saint-Esprit qui s'y
» trouve. Et ils disent que l'Eucharistie qui est ap-
» pelée le corps de Jésus-Christ n'est pas son corps
» même qui est dans le ciel, et ils disent que Jésus-
» Christ est seulement dans le ciel réellement et
» non sur la terre, et que ce que nous voyons n'est
» pas le véritable corps de Jésus-Christ mais seu-
» lement du pain. Ils disent aussi de nous que nous
» n'adorons point le corps de Jésus-Christ dans
» l'Eucharistie, d'un culte qui soit particulièrement
» propre à Dieu. Ils disent aussi que les pécheurs
» qui reçoivent l'Eucharistie ne reçoivent point le
» corps de Jésus-Christ. Nous demandons à Dieu,
» pour eux, pardon de ces choses que nous avons
» entendues, et nous leur conseillons de ne tenir
» point sur nous des discours si importuns, qui ne
» sont que mensonges et sottises, où il n'y a point
» de vérité, et qu'ils ne regardent point un petit
» fètu dans nos yeux, ayant une grosse poutre dans
» les leurs.

» C'est pourquoi afin d'ôter toute sorte de doute

» qu'on pourrait avoir *dans le cœur*, *nous leur* » déclarons à présent notre croyance, et nous leur » disons, devant tous les hommes, que les Cophtes » Jacobites reçoivent et croient fermement cette » foi véritable, que le corps de Jésus-Christ même » qui est monté aux cieux, qui est assis en haut » à la droite du Père, que ce même corps réelle- » ment en personne et en sa propre substance, est » dans la sainte Eucharistie (où) il est invisible à » cause de la présence de son propre corps sur le » saint autel. Nous l'adorons d'un culte qui est par- » ticulièrement propre à Dieu, nous croyons dans » ce point particulier tout ce que croient les Latins » avec lesquels nous sommes d'accord sur cela, » quoique divisés en d'autres choses. Et ces héré- » tiques nous imposent une calomnie, quand ils » disent qu'après la consécration nous ne l'adorons » point, et nous ne nous prosternons point devant » lui.

» Nous croyons et nous disons que les méchans » aussi bien que les bons, reçoivent le corps de » Jésus-Christ dans leur bouche, les premiers à leur » perte, et les autres pour leur salut.

» Nous disons et nous croyons que le pain et le » vin sont changés véritablement en la substance » du corps de Jésus-Christ et en la substance de » son sang précieux : de sorte qu'après la consécra- » tion la substance du pain et la substance du vin » ne demeurent plus. »

**Confession de foi avant la communion. — Monumenta coptica etc.**

Après une telle attestation, qu'a-t-on pu penser de la hardiesse avec laquelle on osait parler du sentiment des Cophtes et du sens de leurs liturgies sans les entendre? Comment douter de leur croyance sur la présence réelle, quand on lit la confession de foi qu'ils font immédiatement avant la communion. On vient de la voir dans la liturgie précédente : voyons-la encore dans une autre liturgie copthe de saint Basile, écrite ou copiée au mois Mechir l'an

des Martyrs, [c'est-à-dire, l'an de Dioclétien] 1004, ce qui revient au mois de février de l'an 1288 de notre ère, et par conséquent long-temps avant que les sectaires du XVI^e. siècle eussent renouvelé l'hérésie des Bérengariens. Le Père Bonjour, savant augustin, qui s'était appliqué jusqu'à sa mort à l'intelligence de la langue cophte, et qui fit imprimer à Rome des monumens ecclésiastiques d'Egypte l'an 1699, a donné cette confession de foi en cophte, en arabe et en latin, en ces termes:

*Corpus sanctum et sanguis pretiosus Jesu Christi filii Dei nostri. Amen.*

*Sanctum, pretiosum corpus et sanguis verus Jesu Christi filii Dei nostri. Amen.*

*Corpus et sanguis Emmanuelis Dei nostri, hoc est in veritate. Amen.*

*Credo, credo, credo et confiteor usque ad halitum extremum, quod hæc est caro vivifica, quam unigenitus filius tuus Dominus noster et Deus noster, et salvator noster J. C. assumpsit ex dominâ omnium nostrûm, sanctâ Dei genitrice, divâ Mariâ.*

*Fecit eam unum cum divinitate suâ sine commixtione, et sine confusione, et sine mutatione.*

*Confessus confessionem bonam coram Pontio Pilato tradidit eam pro nobis super lignum sanctum crucis, propriâ voluntate suâ pro nobis omnibus.*

*Credo quod ejus divinitas non dimisit ejus humanitatem uno momento et ictu oculi.*

*Datur pro nobis in salutem, et remissionem peccatorum nostrorum, et vitam æternam his qui accipient ex eâ. Hæc est in veritate. Amen.*

Les missionnaires jésuites qui ont été depuis ce temps-là au grand Caire, s'ils ont appris le cophte, ainsi qu'ils paraissent le faire entendre, auraient dû nous donner une version française de la liturgie des Cophtes. Plusieurs Pères de France leur avaient recommandé instamment d'exposer les usages des Cophtes sur la liturgie. Et voici seulement ce que le Père Du Bernat en a écrit dans la relation d'E-

gypte insérée au second tome des Missions du Levant. [a] Quelque succint et superficiel que soit ce qu'il en rapporte, il mérite d'être mis ici pour marquer ce qu'il y a de conforme à ce que nous avons vu dans Wansleb, dans la liturgie et dans l'attestation du patriarche.

**Fragment de la liturgie Cophte traduit en français au grand Caire.**

Quant à la consécration du *Corban* ou de l'Eucharistie, elle se prononce en ces termes pour le pain: « *Et il nous a laissé ce grand sacrement ado-*
» *rable, et il a voulu être livré à la mort pour le*
» *salut du monde. Il prit du pain en ses mains pu-*
» *res, saintes, sans tâche, bienheureuses et vivi-*
» *fiantes: et il leva les yeux au ciel vers vous, Dieu*
» *son Père tout-puissant: et il rendit grâces.* En
» cet endroit le peuple dit: *Amen.* Le prêtre re-
» prend: *Et il le bénit.* Et le peuple répète: *Amen.*
» Le prêtre reprend: *Et il le consacra.* Et le peuple
» dit encore: *Amen.* Le prêtre continue: *Et il le*
» *rompit et le donna à ses saints disciples et apô-*
» *tres qui étaient purs, disant: Prenez, mangez-*
» *en tous; ceci est mon corps qui sera rompu pour*
» *vous et pour plusieurs, et qui sera donné pour*
» *la rémission des péchés. Faites ceci en mémoire*
» *de moi.* Et le peuple répond: *Amen.*

» Le prêtre passe à la consécration du calice: *Et*
» *il prit de même ce calice après avoir soupé, et il*
» *le mêla de vin et d'eau, et il rendit grâces.* A ces
» dernières paroles le peuple dit: *Amen.* Le prêtre
» ajoute: *Et il le bénit.* Le peuple redit: *Amen.* Le
» prêtre ajoute: *Et il le consacra.* Le peuple dit
» encore: *Amen.* Le prêtre poursuit: *Et il en goûta*
» *et le donna aussi à ses saints disciples et apôtres*
» *qui étaient purs, disant: Prenez, buvez-en tous;*
» *ceci est mon sang du nouveau Testament qui sera*
» *répandu pour vous et pour plusieurs et qui sera*
» *donné pour la rémission des péchés. Faites ceci*
» *en mémoire de moi.* Et le peuple répond: *Amen.*

(a) Mém. des missions de la C. de J. *T.* 2. *p.* 61.

**Question du Père Du Bernat aux Cophtes.**

» Qu'on demande aux prêtres cophtes, s'ils es-
» timent cette longue formule essentielle à la con-
» sécration ? Ils ne savent que répondre, sinon
» qu'elle est dans leurs missels. Ils ne distinguent
» point ce qui est essentiel, et ce qui ne l'est pas :
» ce qui est de précepte divin, et ce qui est seule-
» ment de précepte ecclésiastique. Il serait égale-
» ment inutile de leur demander s'il faut, pour
» rendre la consécration parfaite, attendre l'invo-
» cation du Saint-Esprit, comme le soutiennent Ca-
» basilas, Marc d'Ephèse, et d'autres Grecs schis-
» matiques ? Ces sortes de questions, comme je l'ai
» déjà remarqué, sont hors de leur portée : leur
» science se termine à lire le missel, et tout au
» plus à l'entendre.

» Je ne vous arrêterai pas, mon révérend Père
» sur la conformité de croyance entre nous et les
» Cophtes touchant la présence réelle du corps et
» du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et tou-
» chant la transsubstantiation. Ils conviennent aussi
» avec nous de l'adoration due à cet adorable sa-
» crement, et le Père Wansleb, Dominicain, a eu
» raison de l'assurer : mais ils la rendent en un
» temps différent ; c'est immédiatement avant la
» communion, et après que le prêtre a divisé l'hos-
» tie. Alors le diacre avertit les assistans à haute
» voix : *Courbez vos têtes devant le Seigneur;* et le
» prêtre se tournant vers eux avec l'hostie sur la
» patène, l'élève en disant : *Voici le pain des Saints.*
» Les assistans se courbent profondément et ré-
» pondent : *Soit béni celui qui vient au nom du*
» *Seigneur.* C'est par des inclinations et des pros-
» ternations que les Orientaux marquent leur ado-
» ration ; car ils n'ont pas comme nous l'usage de
» faire des génuflexions et de se mettre à genoux. »

Le Père Du Bernat aurait voulu que les Cophtes lui eussent dit s'ils mettent l'essentiel de la consécration dans les paroles de Jésus-Christ plutôt que

dans l'invocation, qu'il n'a pas jugé à propos de rapporter et de traduire. Mais on ne doit pas astreindre les Orientaux ni tous ceux qui ne savent pas le langage des écoles à des assertions scolastiques sur la matière et la forme des sacremens, de la manière que nous faisons depuis 500 ans. Le silence des Cophtes sur ce point fut peut-être un effet de prudence autant que d'ignorance. Ils savent que selon leur missel il faut prononcer les paroles de Jésus-Christ et la prière de l'Église qu'on appelle la prière de l'invocation, et que quand cela est fait, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ est opéré, c'est tout ce qu'on a lieu d'attendre d'eux et de tous ceux que nous ne pouvons pas assujétir à nos précisions philosophiques-théologiques.

**Les Cophtes ne croyent la consécration faite qu'après l'invocation.**

Ce que les Cophtes ne dirent pas ouvertement au Père Du Bernat, leurs missels le disent: c'est ce qui fait parler le Père Wansleb en ces termes: « Cette » église ne tient pas ces paroles *hoc est corpus*, et » *hic est calix sanguinis mei, etc.* [a] pour la forme » de la consécration, mais simplement pour des » paroles récitatives, et ils la renferment dans ces » termes : *Et fac hunc panem corpus tuum sanctum, etc. Et hunc calicem sanguinem tuum venerabilem.* Cela paraît, 1°. Parce que tandis qu'ils » n'ont pas encore proféré ces paroles, ils appellent les espèces pain et vin, et non pas corps et » sang, comme ils font après ces mêmes paroles ; » et qu'après que leurs prêtres ont proféré en » cophte celles qui signifient *hoc est corpus meum* » et *hic est calix sanguinis mei*, qui dans l'église » romaine sont la forme de la consécration, alors » ni la rubrique du rituel d'Amba Gabriël, ni celle » du livre de leurs messes n'appellent pas encore » les espèces corps et sang, mais simplement pain

(a) *Chap. VII. pag.* 131.

» et vin comme auparavant ; d'où il est clair qu'ils » ne tiennent pas que le pain et le vin soient encore » changés au corps et au sang de Jésus-Christ et » par conséquent ce n'est pas leur croyance qu'ils » soient encore consacrés.

» 2°. Cela paraît encore par les paroles expresses » de ce rituel qui dit immédiatement après les pa» roles de la consécration selon l'institution de leur » église, et dont le sens est contenu en ces termes: » *Et fac hunc panem corpus tuum, et hunc calicem* » *sanguinem tuum venerabilem :* le pain devient le » corps, et le vin le sang de Jésus-Christ. C'est » aussi alors seulement que ce rituel appelle les es» pèces corps et sang, de même que font encore » les rubriques de leurs messes. [a] »

Voilà ce que le Père Wansleb dit des Cophtes. Nous parlons si souvent de lui, qu'il paraît à propos de faire connaître ce qu'il était.

Qui était Wansleb, et combien il était versé dans les usages des Cophtes.

Jean-Michel Wansleb était d'Erford. Il avait appris la langue éthiopienne sous M. Ludolf, et il fut envoyé dans le Levant par le duc de Saxe avec ordre de passer en Abissinie, s'il était possible, et de ramasser tout ce qu'il pourrait trouver de liturgies. Ce prince apparemment excité par M. Ludolf, crut qu'on trouverait dans ces liturgies de quoi favoriser le Luthéranisme. Wansleb se mit en devoir

(a) Ce que dit Wansleb se voit de même dans l'auteur de la science ecclésiastique, et dans le rituel de Gabriel, patriarche d'Alexandrie, dont M. Renaudot rapporte l'autorité en ces termes : *Sacerdos, dictis his verbis*, et hunc panem, *tres cruces super oblatam in eodem verbo formabit, antequam dixerit*, efficiat corpus ipsum sanctum ; *quæ cùm pronuntiavit, perficitur et efficitur corpus Christi, illud ipsum quod accepit ex Mariâ Virgine, etc. cùmque dixerit*, et hunc calicem, *signat ter signo crucis, antequam dicat*, sanguinem pretiosum novi testamenti tui ; *quæ cùm pronuntiaverit, vinum propositum sit sanguis Christi : super lignum crucis effusus, etc...... Et deinde sacerdoti non licet vel unam benedictionem formare, neque ad principem aut quemquam alium in dignitate constitutum respicere : ad Christum enim qui coram eo immolatus est, imperium pertinet ; et ad eum preces dirigendæ sunt.* Liturg. Orient. T. 1. p. 244.

de s'acquitter de sa commission, et s'en acquitta en partie : il n'alla pas en Abissinie, mais il vit beaucoup de liturgies. Il en acheta quelques-unes, et en les lisant, et les examinant, il connut ses erreurs, il se convertit, et prit l'habit de saint Dominique à Rome dans l'église de la Minerve. De là il vint en France. M. Bosquet, évêque de Montpellier, en parla à M. Colbert, et le lui présenta comme un homme qui avait une grande connaissance des langues orientales. Ce ministre, qui ne cherchait que des hommes capables de seconder ses grands et vastes desseins, fut ravi de trouver Wansleb. Il le renvoya aussitôt dans le Levant avec ordre de pénétrer en Abissinie, et d'acheter tous les manuscrits orientaux qu'il trouverait. Wansleb fit une ample moisson, et envoya plus de cinq cents manuscrits à la bibliothèque du roi, mais il n'y eut pas moyen de passer en Ethiopie; il revint en France en 1676, et il y est mort peu d'années après.

Il avait fait imprimer à Londres en 1661 la liturgie de Dioscore, patriarche d'Alexandrie.

Il donna en 1671, avant que de partir pour son second voyage, un projet ou un état des ouvrages qu'il voulait faire imprimer en langue éthiopienne, et de plus une relation de l'état présent de l'Abissinie, en langue italienne.

Il donna, à son retour, une nouvelle relation en forme de journal d'un voyage fait en Egypte en 1672 et 1673, et ensuite l'histoire de l'église d'Alexandrie en 1677.

On a encore à Paris quelques cahiers manuscrits contenant un catalogue des manuscrits abissins qu'il a vus ou achetés ou copiés dans ses voyages, et un état présent de l'Abissinie, mais imparfait. Cependant tout ce qu'il nous a appris de l'église des Cophtes nous sert beaucoup pour connaître celle des Ethiopiens, dont il est temps de parler en particulier.

Confession de la présence réelle.

J'oubliais que le Père Du Bernat, vers la fin de sa relation, *p.* 98. rapporte en français la confession de foi que font les Cophtes avant que de communier : *Je crois, je crois, je crois et je confesse jusqu'au dernier soupir, que c'est ici le corps vivifiant, que votre Fils unique notre Seigneur et notre Dieu, notre Sauveur Jésus Christ a pris de notre Dame la mère de Dieu, pure et immaculée sainte Marie*, et le reste de la confession telle qu'elle a été donnée en trois langues par le Père Bonjour. [a]

(a) *Sup. p.* 440.

---



# HUITIÈME DISSERTATION.

## *Sur le Christianisme et les Liturgies des Ethiopiens.*

### ARTICLE PREMIER.

*Diverses nations d'Ethiopiens. Conversion des Ethiopiens nommés Abissins et Axumites, et leur dépendance du Patriarche d'Alexandrie.*

---

#### Notion et distinction des Ethiopiens.

On a donné anciennement le nom d'Ethiopiens et d'Indiens à tant de peuples, qu'il faut tâcher de ne pas les confondre comme ont fait plusieurs auteurs, en parlant de la prédication des Apôtres et des peuples qu'ils convertirent à la foi. Tous ceux qui étaient au-delà de l'Egypte, d'un côté ou de l'autre de la Mer Rouge, ont été nommés indifféremment Ethiopiens ou Indiens, parce qu'on était persuadé qu'ils tiraient leur origine de ceux qui habitaient le long du fleuve *Indus*, ou qui étaient entre ce fleuve *Indus* et le Gange. On n'en doutait point au temps d'Eusèbe, qui, dans sa chronique, (a) l'an d'Abraham 402 (b), selon l'édition de Scaliger, ou l'an 396, selon l'édition de Pontac, (qui avertit dans ses notes que les exemplaires varient sur l'année), nous dit: *Æthiopes ab Indo flumine consurgentes juxta Ægyptum consederunt.* Voilà des Ethiopiens venus d'Asie et résidant en Afrique. Les Ethio-

(a) *Amstelod.* 1658. *p.* 72. (b) *Avant J. C.* 1615.

piens qui sont en-deçà de la Mer Rouge et au-dessus de l'Egypte, sont les Ethiopiens d'Afrique, et ceux d'au-delà de la Mer Rouge dans l'Arabie heureuse, qui ont été appelés Sabéens ou Homérites, sont les Ethiopiens d'Asie.

**Les Nubiens convertis les premiers. — La religion chrétienne éteinte en Nubie, faute de pasteurs.**

Les Ethiopiens d'Afrique dont nous devons parler ici, sont distingués entre eux par divers noms particuliers, aussi bien que ceux d'Asie. Ceux d'Afrique les plus près de l'Egypte, sont les Nubiens qui ont été convertis les premiers; car peu après l'Ascension de Jésus-Christ le diacre Philippe baptisa en Judée l'eunuque de la reine Candace, qui régnait sur le pays voisin de l'Egypte, comme plusieurs autorités des historiens le démontrent; et cette nation reçut ensuite la foi par le ministère de saint Matthieu, ainsi que nous l'apprenons d'Origène dans le troisième livre de ses commentaires sur la Genèse. Le passage est rapporté au second chapitre du troisième livre de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, selon la version de Ruffin: *Thomas, sicut nobis traditum est, sortitus est Parthos, Matthæus Æthiopiam, Bartholomæus Indiam*; ce qui selon lui, (par erreur de géographie), doit s'entendre de l'Arabie heureuse. Véritablement, ces mots *Matthæus Æthiopiam et Bartholomæus Indiam*, ne se trouvent pas dans les éditions grecques d'Eusèbe: mais outre que l'exemplaire dont s'est servi Ruffin, était incomparablement plus ancien que tous ceux qui sont venus jusqu'à nous, on peut raisonnablement supposer que s'il a ajouté ces mots, il les a trouvés dans Origène même, dont il avait plus lu les ouvrages qu'aucun autre de son temps. On apprend de ces mêmes auteurs que les autres Ethiopiens plus éloignés de l'Egypte et plus près de la source du Nil, n'ont reçu la foi qu'au temps de Constantin, comme nous l'allons voir. On ne doit donc entendre ici par *Æthiopiam*, que

la petite Ethiopie qui est la Nubie, où la religion s'est conservée jusques vers l'an 1500.

François Alvarez, [a] qui a demeuré en Abissinie, depuis l'an 1520 jusques en 1526, dit qu'il y avait encore en Nubie cent cinquante églises, autant que de forteresses dans lesquelles les églises étaient bâties ; que ces pauvres Nubiens subjugués par les Mahométans, n'avaient presque plus de religion, faute de pasteurs ; mais que sans être ni chrétiens, ni maures, ni juifs, ils vivaient dans le désir d'être chrétiens ; qu'ils envoyèrent pour ce sujet, six députés au roi d'Ethiopie, pour lui demander des prêtres et des religieux qui les instruisissent ; ce que le roi refusa, à cause, disait-il, qu'il avait envoyé demander son patriarche à Alexandrie, qui est sujette aux Maures ; de sorte que tout ce pays de Nubie, destitué de prêtres, est devenu Mahométan.

Haute Ethiopie ou Abissinie et Axumites.

Au-dessus de la Nubie est la haute Ethiopie, appelée Abissinie, qu'on a aussi nommée le royaume des Axumites, à cause de la ville d'Axume, qui était autrefois la capitale, ruinée par les Mahométans ; mais où ils ont laissé des restes d'une belle et grande église qui était la cathédrale, et où le monarque d'Abissinie qu'on appelle Negus, c'est-à-dire, roi, doit être couronné.

Ces Abissins ou Axumites, sont fort distingues des autres Ethiopiens d'Afrique. Ils sont bien faits, ils ont les traits du visage communément assez réguliers, les yeux vifs, grands et bien fendus ; la couleur plutôt brune et olivâtre que noire, et les cheveux longs qu'ils accommodent en mille manières différentes. Les femmes de qualité y sont assez blanches, au lieu que les autres Ethiopiens ont le nez gros et ouvert, et les lèvres fort épaisses, le teint très-noir, et les cheveux crépus comme de la laine. Cette différence des Abissins d'avec leurs

(a) *Description de l'Ethiopie. chap.* 31 *et* 137.

voisins, donne lieu de croire ce qu'ont dit plusieurs historiens, qu'ils sont venus des Sabéens ou Homérites, c'est-à-dire, de l'Arabie heureuse. Le trajet de l'un à l'autre, n'est ni long ni difficile, c'est ce qui peut faire autoriser la tradition qu'ils ont d'avoir eu la reine de Saba pour souveraine. Ce royaume d'Abissinie n'est pas tout-à-fait si étendu qu'il l'était autrefois; il s'étendait depuis le septième degré jusqu'au dix-septième, et comprenait trente-six royaumes ou provinces: mais le roi a perdu une grande partie de ses pays depuis la révolte des Galles qui commença vers l'an 1537 ou 1542.

Il renferme pourtant toujours dans son enceinte les sources du Nil, et confine à la mer rouge par le royaume de Tigré, où est Axum, qui était autrefois la capitale, et qui n'est éloignée de la mer rouge que de cinq ou six journées.

**Conversion des Abissins, nommés Indiens et Axumites. — Frumentius est fait évêque et envoyé en Ethiopie par saint Athanase.**

La religion chrétienne qui n'avait été, comme nous avons dit, que jusqu'en Nubie ou petite Ethiopie, vint enfin, au temps du grand Constantin, en Abissinie, que des anciens appellent Inde, et même Inde ultérieure. Ruffin, [a] qui s'énonce ainsi, déclare que la foi n'y avait pas été prêchée avant ce temps-là, *quam velut longè remotam, nullus apostolicæ prædicationis vomer impresserat;* mais qu'elle y fut établie sous Constantin de cette manière. Meropius Tyrien, philosophe, qualité qui n'excluait pas celle de négociant, entreprit le voyage et mena avec lui deux jeunes enfans de ses parens qu'il instruisait, l'un nommé Frumentius, et le plus jeune Edesius, de qui Ruffin apprit cette histoire. Leur vaisseau fut attaqué par les barbares qui tuèrent le philosophe et tous ceux qui étaient avec lui, à la réserve des jeunes hommes qu'on trouva sous un arbre étudiant et préparant leurs leçons. Les barbares en eurent pitié et les menèrent à leur roi. Il

(a) *Ruf. lib.* I. [X.] *c.* 9.

fit Edesius son échanson, et Frumentius son principal secrétaire pour les finances; le roi les honora et les aima. Il mourut laissant le royaume à sa femme avec un fils encore enfant, et accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudraient. La reine les pria de partager avec elle le soin du royaume; et Frumentius en ayant le gouvernement, Dieu lui inspira de chercher et de réunir les Chrétiens qui pouvaient y être venus pour trafiquer. Il les assembla pour cet effet, et leur donna les places et tout ce qui était nécessaire pour faire leurs prières en commun, et y jeter ainsi les fondemens du Christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de régner, Edesius et Frumentius obtinrent, après beaucoup d'instances, la permission de revoir leur pays. Edesius alla droit à Tyr pour revoir ses parens, et Frumentius prit le chemin d'Alexandrie pour exposer à l'évêque ce qui venait de se passer en Ethiopie touchant le Christianisme. Ruffin dit que saint Athanase venait d'être mis sur le siége de cette église, et l'on sait qu'il fut élu l'an 326. Frumentius l'exhorte à envoyer un évêque pour présider à ce grand nombre de Chrétiens qui augmentait tous les jours. Saint Athanase pesant mûrement tout ce que lui dit Frumentius, le créa lui-même évêque de ce pays-là, vers l'an 328 ou 29; Frumentius y retourna et y convertit un nombre infini de barbares, de sorte que le Christianisme fut établi dans cette nation vers l'an 330, ce qui s'accorde avec les anciens manuscrits de l'église d'Axume, qui ont été vus par Alphonse Mendez et Emmanuel Almeyda, jésuites, dont les extraits ont été insérés [a] par le Père Balthazar Tellez, dans son *Æthiopia alta.*

**Les Ethiopiens résistent aux sollicitations de l'empereur Constantius, et se préservent de l'Arianisme.**

Jamais peuples ne conservèrent la pureté de la foi avec plus de ferveur et de courage. Ils persistèrent

(a) *Lib.* 1. *cap.* 29 *et* 30.

vivement dans la doctrine de leur saint évêque Frumentius, bien persuadés que la doctrine qu'il leur prêchait était la seule véritable. Nous en avons une preuve bien claire dans la conduite qu'ils tinrent à l'égard de l'empereur Constance, grand protecteur de l'Arianisme. Cet empereur écrivit et envoya des ambassadeurs aux princes d'Ethiopie, pour les obliger d'arrêter l'évêque Frumentius, et de l'envoyer en Egypte à l'évêque George, que les Ariens avaient mis à la place de saint Athanase, qui avait ordonné Frumentius. Saint Athanase nous a conservé cette lettre dans son apologie, à cet empereur, qu'il écrivit l'an 356 au printemps; car il paraît que la première partie a été écrite avant Pâques, et la seconde après Pâques. Des savans ont montré que Philostorge [a] avait faussement voulu faire croire que l'Arianisme fit quelques progrès parmi les Axumites. M. Godefroi, dans ses Commentaires sur le code Théodosien, au tome IV, sur la seconde loi *de Legatis*, a fort bien remarqué que Philostorge avait feint des choses très-fausses pour honorer les Ariens, et qu'il se contredit. *Addo Philostorgium sibi vix in omnibus constare videri.* Il est faux que les Abissins ou Axumites aient obéi aux ordres, ou se soient rendus au désir de Constance. Ils honorent au contraire toujours, comme un grand saint, leur apôtre Frumentius, (qu'ils appellent Fremonat.) L'Arianisme n'entra jamais dans ce pays là, et la foi s'y conserva pure sans schisme et sans hérésie, jusques après le Concile de Calcédoine, qu'ils suivirent la doctrine de Dioscore, quoique déposé par ce Concile.

**Ils n'ont eu et n'ont encore qu'un seul évêque, envoyé d'Alexandrie.**

L'attachement et la reconnaissance qu'ils ont eus pour leur saint évêque Frumentius et pour saint Athanase, qui le leur avait donné, les ont portés à n'avoir jamais d'autre évêque que du choix et de

(a) *Lib.* 3. *sect.* 6.

la main de l'évêque d'Alexandrie, et de se contenter d'un seul évêque, de même qu'ils n'avaient eu que saint Frumentius; en sorte qu'après la mort de cet évêque, ou en cas de déposition, il faut qu'ils s'adressent au patriarche cophte qui en élit un, le consacre, et le leur envoie. On pourrait véritablement rapporter quelque témoignage qu'il y a eu autrefois durant quelque peu de temps sept évêques en Abissinie; mais cela n'a point eu de suite. On voit dans Abulfarage, au XIII^e. siècle, qu'il n'y avait alors qu'un évêque non plus qu'à présent. Le patriarche d'Alexandrie n'en a pas voulu ordonner plusieurs, ni permettre que l'évêque d'Ethiopie en consacrât, et les Abissins se sont soumis à cette loi.

Métropolitain et patriarche sans suffragans.

Ce seul évèque, quoique sans suffragans, a été nommé métropolitain par honneur. L'ancienne notice des siéges d'archevèques et de métropolitains soumis au patriarche d'Alexandrie, que Bévérégius [a] a donnée en arabe et en latin, le met au cinquième rang. *Quinta metropolitanus Habassiæ, et omnium ditionum ejus.* Et on lui a même donné le nom de patriarche ou de *catholicos*, qui est la même chose. La collection arabique des canons de Nicée lui donne ce titre, et marque même le rang distingué s'il se trouvait dans un concile. Il ne sera pas inutile de remarquer de quelle manière cela est expliqué dans le canon arabique, selon la traduction que Turrien a fait imprimer, et selon celle qu'Abraham Echellensis, maronite, nous a donnée. Selon celle de Turrien, on lit cap. 36: [b] *Ut non possint Æthiopes creare nec eligere patriarcham, quin potius eorum prælatus sub potestate ejus sit qui tenet sedem Alexandriæ: sit tamen apud eos loco patriarchæ, et appelletur Catholicus; non tamen jus habeat constituendi archiepiscopos, ut habet patriarcha; siquidem non habet patriarchæ honorem*

(a) *Pandect. Can. Tom. II. p.* 143. (b) *Conc. T. II p.* 302.

*et potestatem. Quod si acciderit ut Concilium in Græcia habeatur, fueritque præsens hic prælatus Æthiopum, habeat septimum locum post prælatum Seleuciæ; et quando facta fuerit ei potestas constituendi archiepiscopos in provincia sua, non licebit illi constituere aliquem ex illis; et quicunque non paruerit, synodus eum excommunicat.*

Les Ethiopiens admettent les canons arabiques de Nicée.

Il est évident que le manuscrit arabe que les auteurs de cette traduction ont suivi, était défectueux, ou que leur traduction n'était pas bonne; car l'intention des Egyptiens n'a jamais été de faire croire que les Ethiopiens pourraient avoir jamais plusieurs évèques, mais que le métropolitain d'Ethiopie, quelque honneur qu'il méritât, n'aurait rang qu'après celui de Séleucie qui avait sous lui plusieurs évêques, ou qui avait droit d'en consacrer plusieurs. C'est ce qu'Abraham Echellensis fait bien entendre dans la version de ce canon qui est selon lui le quarante-deuxième, et où on lit : (a) *Ne patriarcham sibi constituant Æthiopes ex suis doctoribus, neque propriâ electione, quia patriarcha ipsorum est constitutus sub Alexandrini potestate, cujus est ipsis ordinare et præficere Catholicum qui inferior patriarcha est. Cui præfato in patriarchæ constituto nomine Catholici, non licebit metropolitanos constituere, sicuti constituunt patriarchæ; etenim honor nominis patriarchatûs illi defertur tantummodo, non verò potestas. Porro si acciderit ut congregetur synodus in terra Romæorum,* (b) *et adfuerit iste, sedeat loco octavo post Dominum Seleuciæ quæ est Almodajen, nempe Babylonia Harac, quoniam isti facta est potestas constituendi episcopos suæ provinciæ, prohibitumque fuit ne ullus eorum ipsum constituat. Quicunque autem huic sanctioni contradixerit, patres synodi eum excommunicant.*

(a) *Conc. T. II. p.* 328.

(b) Par Roméens ou Romains on entend les Grecs, à cause que Constantinople a eté nommée la nouvelle Rome.

Cette version exprime beaucoup mieux l'intention des Cophtes et des autres peuples qui parlent la langue arabe, et qui ont composé ou adopté cette collection arabique. Les Grecs ne la connaissent point, ou du moins ils ne la citent point, et on se tromperait fort si on s'imaginait qu'elle est du temps du Concile de Nicée. On ne connaissait pas alors le nom de patriarche; elle est certainement postérieure de plusieurs siècles.

Le patriarche nommé simplement Abbuna dans les Diptyques.

Dans les Diptyques des liturgies Ethiopiennes on n'appelle patriarche que celui d'Alexandrie, et le métropolitain d'Ethiopie est simplement appelé *Abbuna*, notre Père: *Dicit diaconus pro beatissimo et sanctissimo patriarcha abba N. et Abbuna reverendissimo metropolitâ nostro abba N.* Mais quelque peu de fondement qu'il y ait eu d'attribuer ces canons au Concile de Nicée, cette collection arabique tient lieu de loi depuis long-temps parmi les Jacobites et les Melchites, les Nestoriens, les Arméniens, les Syriens et autres; et cela nous apprend ce qui s'observe exactement à l'égard des Ethiopiens, que le patriarche cophte d'Alexandrie leur envoie un évêque, que non-seulement il l'approuve et le consacre, mais qu'il le choisit lui-même, et qu'il ne choisit pas un Ethiopien, loin d'accorder à la nation de se choisir eux-mêmes un évêque. Les Abissins eux-mêmes conservent cette collection des canons avec tant de vénération, qu'ils croiraient faire un crime, s'ils contrevenaient à ce qu'elle prescrit; et c'est ce qui les oblige de se soumettre absolument à la loi qu'elle leur impose, quelque dure qu'elle paraisse.

Les Ethiopiens suivent l'erreur des Cophtes jacobites.

Cette grande dépendance de l'église d'Alexandrie les a empêchés de former des sectes ou des schismes parmi eux; mais aussi elle les a engagés à suivre l'erreur des patriarches cophtes jacobites. Il y a ap-

parence qu'ils la suivirent au temps même de Dioscore, ou depuis le successeur que les hérétiques lui donnèrent; et quand ils ne l'auraient pas suivie sitôt, il aurait été difficile qu'ils s'en fussent exemptés au commencement du VII^e^. siècle, parce que les Mahométans qui subjuguèrent si vîte l'Egypte, favorisèrent les Jacobites, et que durant quatre-vingts ans les Catholiques n'eurent point de patriarche d'Alexandrie. Les Ethiopiens furent ainsi déterminés à être en relation avec les Cophtes jacobites, et à se laisser facilement persuader que les disciples de Dioscore ne rejetaient le Concile de Calcédoine, et ne soutenaient l'unité de nature en Jésus-Christ que pour suivre exactement la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie, qui était parmi eux en si grande vénération.

Obligation de suivre la liturgie des Cophtes.

De cet attachement et de cette grande dépendance des Ethiopiens, il en résulte qu'ils n'ont pu manquer de conserver et de suivre exactement la liturgie de l'église cophte d'Alexandrie, puisqu'ils n'ont point d'autre évêque que celui que le patriarche leur envoie, que cet évêque est toujours cophte, et qu'il ne s'aviserait pas de célébrer une liturgie différente de celle de son église. Il nous suffirait donc ici, pour notre dessein, de renvoyer à la liturgie des Cophtes que nous avons rapportée, pour avoir celle des Ethiopiens, sans parler ici davantage de ces peuples. Cependant comme ils ont conservé dans leurs livres un plus grand nombre de liturgies que celles qui sont en usage parmi les Cophtes, et que d'ailleurs les coutumes et les usages servent à faire connaître la croyance et la religion du pays, il ne sera pas inutile d'en parler avec quelque détail.

## ARTICLE II.

### *Des coutumes des Abissins et de leurs liturgies.*

Il s'est débité tant d'exagérations et tant de fables touchant l'Ethiopie ou l'Abissinie, qu'il est important de connaître les auteurs qui peuvent nous informer avec connaissance et avec sincérité des mœurs et des usages de cette nation.

L'origine et les auteurs des mémoires exacts touchant l'Ethiopie.

Vers la fin du XV^e^. siècle, des Portugais, sous le roi de Portugal Jean II., allèrent en Ethiopie, et dès le commencement du XVI^e^. siècle, il y eut de fréquentes relations entre les Abissins et les Portugais, comme on le voit par les lettres qu'ont données Alvarez [a] et Damien Goez, [b] et surtout par celle de la reine Hélène, grand'mère du roi David, empereur des Ethiopiens, écrite l'an 1509 au roi Emmanuel le Grand. Ce roi envoya en Ethiopie une célèbre ambassade, dont François Alvarez, prêtre Portugais, fut le chapelain. Il demeura six ans en Ethiopie, et il doit être regardé comme le premier qui ait fait connaître avec sincérité, dans la description de son voyage, les mœurs et la croyance des Ethiopiens. On convient qu'il y a peu de fautes dans sa narration, et ces fautes sont corrigées par des mémoires postérieurs. Plusieurs missionnaires Jésuites et autres ne différèrent pas d'aller en Ethiopie, et le Père Nicolas Godigno, Jésuite, a donné l'histoire de ce qui s'y est passé jusqu'en 1567. [c]

Au siècle suivant, plusieurs autres Jésuites y allèrent, et la plupart mirent par écrit ce qu'ils avaient observé, tels que Emmanuel Almeyda, Alphonse

(a) *Hist. d'Ethiopie.* (b) *De moribus Æthiopum.*

(c) *De Abassinorum rebus deque Æthiopiæ patriarchis Joanne Nonio, Barreto et Andrea Oviedo. Lugd.* 1615.

Mendez, Pierre Païs, Jeronymo Lobo, etc. dont le Père Balthazar Tellez a fait un précis dans l'histoire qu'il a composée en Portugais, intitulée: *Historia geral de Ethiopia a alta ou Preste-Joam*, imprimée à Coïmbre en 1660. M. de Thevenot reconnut que nous n'avions rien de bien certain avant cet ouvrage: c'est pourquoi il en donna quelques extraits en français, dans son recueil des voyages. (a) Nul ne s'est si fort appliqué à la connaissance de l'histoire et de la langue d'Ethiopie que M. Ludolf. Outre tout ce qu'on peut tirer des livres précédens, il eut auprès de lui un Abissin, nommé Grégoire, que le duc de Saxe avait été bien aise de voir; et il parvint à nous donner une histoire d'Ethiopie *in-folio* en 1681, et un commentaire en plus gros volume sur sa propre histoire en 1691. Depuis ce temps-là, M. Charles-Jacques Poncet, médecin français, fit un voyage en Ethiopie en 1698, 1699 et 1700, dont la relation a été imprimée (b) en 1704. Enfin, M. l'abbé Le Grand, ayant recouvré en Portugal des mémoires entiers du Père Jeronymo Lobo, les a traduits du portugais en français; et peu content de ce que M. Ludolf a écrit sur les réponses qu'il a fait faire à un marchand arménien, et à l'abbé Grégoire, il y a joint plusieurs dissertations; ce qui compose un ouvrage qui mériterait bien d'être imprimé, et qu'il m'a fait la grâce de me communiquer. Avec ces secours on ne peut plus ignorer les principaux usages des Ethiopiens, mais nous ne devons parler ici que de ceux qui regardent la religion, et principalement les saints Mystères.

Coutumes et religion des Abissins exposées par le Père Lobo.

Le Père Lobo, qui ne pouvait pas approuver toutes les pratiques d'Abissinie, et qui était choqué de la manière dont les missionnaires y avaient été traités, dépeint les Abissins avec des couleurs qui

(a) *Relation des divers voyages curieux. A Paris*, 1696.
(b) *Dans le quatrième recueil des lettres édifiantes et curieuses écrites des missions, etc.*

certainement ne sont pas flatteuses, et il ne laisse pourtant pas de leur rendre justice sur plusieurs points qui peuvent leur faire donner des louanges. Voici ce qu'il en dit.

« S'il y a une grande différence entre les Abissins » et nous touchant le gouvernement civil, les » mœurs et les coutumes, il y en a une bien plus » grande dans les matières de la foi. Leur ignorance, » leur séparation de l'église catholique, leur par- » tialité pour Eutychès, leur commerce avec les » Juifs, les Gentils et les Mahométans, tout cela » ensemble y a introduit tant d'erreurs, qu'on peut » dire qu'ils n'ont que le nom de chrétiens, et que » leur religion n'est qu'un mélange de diverses ob- » servations judaïques et mahométanes, dont ils » ont défiguré ce qu'ils ont retenu du Christianisme. » Ils ont néanmoins conservé la croyance de nos » premiers mystères. Ils célèbrent avec beaucoup » de piété la passion de notre Seigneur; ils révèrent » la croix; ils ont une grande dévotion à la Vierge, » aux Anges et aux Saints; ils chôment leurs fêtes » et sanctifient le dimanche fort exactement; tous » les mois ils font commémoration de l'Assomption » de la Vierge, et ils sont persuadés qu'il n'y a » qu'eux qui connaissent les grandeurs de la mère » de Dieu, et qui lui rendent le culte qui lui est » dû. Comme ils sont distribués par tribus, ainsi » que l'étaient autrefois les Hébreux, il y a des tri- bus entières parmi eux qui ne jureraient pas le nom de la sainte Vierge, quand il leur en devrait coûter tout leur bien, et même la vie. Ils crai- » gnent aussi de jurer par saint George. Chaque » semaine ils font une fête des Anges et des Apô- » tres; ils fréquentent fort les églises, assistent sou- » vent à la messe avec une grande dévotion, et ai- » ment à entendre la parole de Dieu. Ils commu- » nient souvent, mais ils ne se confessent pas tou- » tes les fois qu'ils communient. On peut dire que » leur charité envers les pauvres va jusqu'à l'excès,

» puisqu'elle contribue beaucoup à entretenir ce » grand nombre de gueux et de fainéans dont on » est très-incommodé dans toute l'Abissinie, et que » ces gueux y sont si insolens, que si on ne leur » donne pas tout ce qu'ils demandent, ils refusent » hardiment ce qu'on leur offre; ce qui m'a fait » dire assez souvent que les pauvres en ce pays-là » sont plutôt le sujet de la patience que l'objet de » la charité des fidèles. Si les Abissins n'ont pas » beaucoup d'images en bosses, ils en ont plusieurs » de plate peinture; et peut-être que le culte qu'ils » leur rendent est un peu trop grand. »

**Leurs jeûnes. — Eglises et monastères. — L'écriture sainte en langue éthiopienne. — Musique.**

« Ils jeûnent aussi sévèrement que l'on jeûnait » dans la primitive église; ils ne mangent en carême » qu'une fois par jour, et encore après le soleil » couché; dans les autres jours, comme le mercredi » et le vendredi, ils se mettent à table à trois heu- » res; et pour savoir quelle heure il est, ils mesu- » rent leur ombre; si elle a sept pied, ils croient » qu'il est temps de manger. Leurs jeûnes sont d'au- » tant plus rudes que le lait et le beurre leur sont » défendus; qu'on ne leur permet jamais, pour » quelque raison que ce soit, de manger de la » viande; et comme ils n'ont point de poisson, ils ne » vivent pendant tout le carême que de racines et de » légumes. Ils ne boivent point les jours de jeûne » hors leurs repas; ils sont si scrupuleux, que les » prêtres, de peur de rompre le jeûne en consom- » mant les espèces, ne disent la messe que le soir. » Il est vrai qu'ils ne se croient pas obligés à jeûner » qu'ils n'aient des enfans mariés ou prêts à l'être. » Avec cela il y en a peu qui ne soient dans l'obli- » gation de jeûner avant l'âge de vingt-cinq ans, » parce que les garçons se marient ordinairement » à dix ans, et les filles encore plutôt. On ne peut » avoir plus de peur de l'excommunication qu'en » ont les Abissins; ce qui donne tant de pouvoir

» aux prêtres et aux religieux, que souvent ils abu-
» sent de la religion du peuple, et excommunient
» pour la moindre bagatelle qui les intéresse. L'A-
» bissinie est le pays du monde où il y a le plus d'ec-
» clésiastiques, le plus d'églises et le plus de monas-
» tères. On ne peut chanter dans une église ou dans
» un monastère, que l'on ne soit entendu dans un
» autre, et très-souvent dans plusieurs. Ils chantent
» les psaumes de David; ils les ont tous très-fidèle-
» ment traduits en leur langue, aussi bien que les au-
» tres livres de l'Ecriture sainte, à l'exception de ceux
» des Machabées qu'ils croient néanmoins canoni-
» ques. Chaque monastère a deux églises, l'une
» pour les hommes, et l'autre pour les femmes;
» je ne sais d'où ils ont pris cette coutume: dans
» celle des hommes on chante en chœur, et tou-
» jours debout, sans jamais se mettre à genoux:
» c'est pourquoi ils ont diverses commodités pour
» s'appuyer et pour se soutenir. Leurs instrumens
» de musique consistent en de petits tambours qu'ils
» ont pendus au col et qu'ils battent avec les deux
» mains. Les principaux et les plus graves ecclésias-
» tiques portent ces instrumens. Ils ont aussi des
» bourdons dont ils frappent contre terre avec un
» mouvement de tout le corps; ils commencent
» leur musique en frappant du pied et jouant dou-
» cement de ces instrumens; puis s'échauffant peu-
» à-peu ils quittent leurs instrumens et se mettent
» à battre des mains, à sauter, à danser, à élever
» leurs voix de toute leur force; à la fin ils ne gar-
» dent plus dans leur chant ni pause ni mesure; le
» bruit et le tintamarre deviennent si grands, que
» c'est plutôt une cohue, qu'un chant ou une cé-
» rémonie ecclésiastique. Ils disent que David leur
» ordonne de célébrer ainsi les louanges de Dieu,
» et citent sur cela le verset du psaume: *omnes*
» *gentes plaudite manibus, jubilate Deo, etc.* »

« C'est ainsi qu'ils abusent de l'Ecriture sainte
» pour autoriser des pratiques beaucoup plus mau-

» vaises que celles que je viens de rapporter. Ils » sont si prévenus et si entêtés, qu'ils croient qu'il » n'y a qu'eux qui soient véritablement chrétiens, » ils nous fuient comme des hérétiques ou comme » des Maures.

» Je les ai vus s'étonner étrangement lorsqu'ils » nous entendaient parler de la sainte Vierge avec » le respect qui lui est dû. Ils croyaient nous don- » ner de grandes louanges, quand ils nous disaient » qu'il fallait que nous ne fussions pas si barbares, » puisque nous connaissions la mère de Dieu. On » juge aisément qu'avec de telles préventions ils » n'ont pas beaucoup de dispositions à se réunir » avec l'église catholique, ni à renoncer à leurs er- » reurs. Les Abissins ont des sentimens particuliers » sur le Saint-Esprit, sur le Fils de Dieu, sur le » Purgatoire, sur la création des âmes, sur quel- » ques-uns de nos mystères; et l'ignorance où les » peuples sont plongés, augmente leur opiniâtreté. » Ils réitèrent le baptême tous les ans, ils ont la » circoncision, ils observent le jour du Sabbat, ils » ne mangent point de viandes défendues par la » loi; les femmes sont obligées de se purifier, les » frères épousent les femmes de leurs frères; enfin » ils conservent beaucoup de cérémonies des Juifs. » Quoiqu'ils sachent les paroles avec lesquelles Jé- » sus-Christ nous a ordonné d'administrer le sacre- » ment du baptême, ils ne font aucun scrupule de » les changer et d'en mettre d'autres à la place, de » sorte qu'on a très-grande raison de douter de la » validité de leur baptême, et de dire qu'ils ne sont » pas véritablement chrétiens. »

Sur ces dernières paroles du Père Jérôme Lobo, on voit facilement combien les missionnaires ont été portés à baptiser les Abissins, comme s'ils ne l'avaient pas été, et à introduire parmi eux la manière de célébrer la messe comme les Latins, et tous les usages de l'église romaine.

### Commencement de réunion avec Rome.

Les grands services que les Portugais avaient rendus aux Abissins contre les Mahométans, avaient infiniment servi pour faire recevoir avec docilité à un grand nombre d'Ethiopiens beaucoup de pratiques romaines, et l'on avait cru qu'ils voulaient absolument s'unir à l'église de Rome, en dépendre et en recevoir leur métropolitain. On avait vu avec joie en Italie à Boulogne en 1533 l'ambassade au Pape Clément VII., et les lettres du roi David [a] qui se nomme empereur de la haute et grande Ethiopie, et de plusieurs autres royaumes, et qui donnait au Pape beaucoup de marques de respect et de soumission. Les Papes ne différèrent pas d'envoyer des évêques et un métropolitain, avec le titre de patriarche d'Ethiopie, et des missionnaires jésuites qui se firent un grand crédit à la cour.

### Offices divins célébrés et enseignés à la romaine.—Abrogés en 1632.

Au temps du Père Jérôme Lobo, dont nous venons de voir la relation, Alphonse Mendez, aussi jésuite, que le Pape avait fait patriarche d'Ethiopie, envoya au Père Viteleschi, général de la Compagnie de Jésus, une relation [b] de ce qui s'était passé en 1629, où l'on voit des milliers d'Abissins que les missionnaires baptisaient de tous côtés, et les cérémonies de la messe, et des autres offices divins enseignés à la romaine.

Le roi et plusieurs seigneurs de la cour s'étaient engagés à abroger insensiblement le rit d'Alexandrie, ou du moins à faire retoucher les liturgies par le patriarche Mendez et les autres missionnaires latins. Les prêtres, les moines, et une infinité d'autres personnes ne cessaient d'en murmurer; et il fallut enfin que le roi cédât aux plaintes publiques, et qu'il laissât publier à son de trompe [c] le 24 juin 1632, qu'il était permis généralement à tout

(a) *A la fin de l'histoire d'Alvarez.*
(b) *Imprimée à la Flèche en* 1632.
(c) *Tellez. p.* 494. *Lydolf. l.* 3. *c.* 12. *et comment. pag.* 532.

le clergé d'Abissinie de reprendre les anciens usages, et particulièrement les liturgies ou les messes selon l'ancien rit.

Missionnaires congédiés en 1633.

Tout ce que le roi put faire de plus consolant pour le patriarche Mendez, ce fut de lui envoyer des députés pour lui dire: Nous avons embrassé cette religion [romaine], et nous avons fait tout ce que nous avons pu pour l'établir...... [a] Nous savons que la foi de Rome ne contient rien de mauvais; mais le peuple ne la goûte point, il demande la religion de ses pères. Je laisserai sur ce point pleine liberté. C'est ainsi qu'on en a usé dans cet état depuis l'empereur Atznaf-Saghed [Claude] à l'égard des Portugais qui se sont mariés en ce pays, et qui ont vécu sans contrainte: mais je permettrai l'ancienne religion à ceux qui ne veulent pas la romaine. Mendez se retira à Fremona. L'empereur mourut peu de mois après. Sultan Saghed Basilides lui succéda; et loin de se rendre aux plaintes et aux remontrances que lui fit Mendez, en plusieurs lettres, ce nouveau roi exposa lui-même les sujets de plainte de la nation, dont le principal était que les missionnaires baptisaient les Abissins, [b] comme s'ils ne l'avaient pas été, et il donna un ordre absolu au patriarche et à tous ceux de sa suite de sortir d'Ethiopie; ce qui fut exécuté en 1633.

Missionnaires lapidés et décapités.

En même temps les Abissins reprirent toutes leurs pratiques, ils envoyèrent au grand Caire pour demander au patriarche des Cophtes un patriarche de sa main, qui vint en Ethiopie en 1635. Les Abissins prirent une telle résolution de ne plus écouter les missionnaires, que des Capucins français très-zélés,

(a) *Tellez. l. 5. c. 34. p. 493. Lud. comment. p. 531.*

(b) Potissima autem causa ob quam nostrates vos maximè aversantur, fuit, quod adhuc semel baptizarentur, tanquam anteà pagani et publicani fuissent. *Respons. Regis Basil. Tellez. l. 6. c. 3. p. 518. et Lud. Comment. p. 534.*

ayant eu le courage de passer en Ethiopie, on leur enjoignit de sortir du royaume, ou d'embrasser la religion d'Alexandrie, c'est-à-dire, d'embrasser la doctrine de Dioscore, à qui ils donnent le nom de saint, et de rejeter celle du saint pape Léon. Ils furent lapidés en 1638 pour avoir refusé l'un et l'autre. Trois autres Capucins ne perdant pas courage, (a) allèrent encore en Ethiopie. Ils écrivirent au *Negus* pour lui donner avis de leur venue; et ce roi donna ordre qu'on lui envoyàt leurs têtes, ce qui fut exécuté en 1648.

Meilleure disposition des Abissins en 1700.

Depuis ce temps nous ne connaissons plus guère l'Ethiopie et les dispositions des Abissins que par une relation du voyage de Jacques Poncet, médecin français, cité plus haut. (b) Nous apprenons par sa relation, que cette animosité contre les Latins est fort diminuée. Le Père de Brevedent, jésuite, qui se joignit à lui au Caire, mourut en Ethiopie avant que d'être arrivé à la cour. Les prêtres Abissins lui firent des funérailles honorables, et le roi marqua beaucoup de regret de n'avoir pu conférer avec ce missionnaire. (c) Dieu pourra faire naître quel-

(a) *Tellez. l. 6. c. 37. Ludolf. l. 3. c. 14. Comment. p. 552.*

(b) *Sup. p. 458.*

(c) Voilà tout ce qu'on savait ici touchant l'état présent de l'Ethiopie. Mais on vient d'imprimer le quatrieme tome des *Missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*, où l'on voit que quatre religieux allemands de l'orde de saint François, envoyés en Ethiopie par le Pape Clement XI., y arrivèrent en 1714, et qu'ils y furent fort bien reçus par le roi nommé Juste, successeur de Jésus, surnommé Adiam-Seghed, qui régnait en 1700, et dont on vient de parler; mais on y voit aussi que les moines Ethiopiens, portant la calomnie jusqu'à dire que ces religieux européens étaient ennemis de la mère de Dieu, que le pain qu'ils consacraient à la messe était fait avec de la moëlle de chien et de porc, et que ces incirconcis ne songeaient qu'à s'emparer de l'Ethiopie, animèrent le peuple contre les missionnaires et contre le roi même qui tomba en paralysie causée, comme on crut, par le poison. On mit sur le trône en sa place un jeune homme de la maison royale nommé David, lequel fit amener les missionnaires à Gondar, capitale d'Ethiopie, où ils furent condamnés à être lapidés le second de mars 1718, ce qui fut exécuté le lendemain.

qu'autre voie de réunir à l'Église ce peuple, dont les missionnaires n'ont pu s'empêcher de dire beaucoup de bien. Il n'y aurait qu'à user d'un peu plus de ménagement en leur laissant leur rit, qui se trouve conforme à celui des Cophtes et des autres Chrétiens orientaux.

On peut voir dans les lettres d'Alphonse Mendez, et dans les réponses du roi Basilides, ce qui causa les brouilleries et la rupture, et en même temps ce qui doit être absolument condamné, et ce qui pourrait être toléré.

**Discernement entre ce qui ne peut être toléré et ce qui pourrait l'être.**

1°. Les prêtres et les religieux sont surtout obstinés à ne confesser qu'une nature en Jésus-Christ, à s'en tenir à Dioscore, et à rejeter le Concile de Calcédoine; c'est ce qui les tient attachés aux Cophtes jacobites. (a) Le roi Basilides dit qu'il leur suffit de reconnaître en Jésus-Christ la divinité et l'humanité unies sans confusion, mais tellement unies qu'elles ne sont plus qu'une seule et même nature: mais on ne peut pas se dispenser d'exiger qu'ils souscrivent absolument au Concile de Calcédoine.

**Le Baptême réitéré.**

2°. Outre l'erreur qui leur est commune avec les Cophtes, ils en ont de particulières; car on voit dans Alvarez (b) que le jour de l'Epiphanie, au lieu de se laver simplement dans un lac en l'honneur du baptême de Jésus-Christ, le patriarche ou un prêtre étant avec eux dans le bain, mettait la main sur leurs têtes, et la plongeait trois fois dans l'eau en leur disant: *Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* Peut-être se sont-ils corrigés sur cet article; car Poncet en parle simplement en ces termes: « l'Epiphanie est en Ethiopie une » des fêtes des plus solennelles; on l'appelle *Gottas*, (c) c'est-à-dire, le jour qu'on se lave, parce » qu'on se baigne en ce jour-là en mémoire du

(a) *Respons. Regis, ut suprà.* (b) *Alvarez, Hist. d'Eth. c.* 95.
(c) *P.* 338.

» baptême de Notre Seigneur Jésus-Christ. L'empereur va avec toute sa cour à Kaa, qui est un » palais près de Gondar, où il y a un magnifique » bassin d'eau qui sert à cette pieuse cérémonie. »

La Circoncision.

3°. Ils sont obstinés à observer la circoncision; et dès que les missionnaires eurent été congédiés, on fit circoncire ceux qui ne l'avaient pas été. Dans une exposition de foi que le roi Claude avait faite (a) en 1555, il dit que la circoncision ne se pratiquait pas chez eux par religion et en vertu de la loi, mais simplement comme une ancienne coutume du pays. *Verum circumcisio* (b) *est apud nos secundùm consuetudinem regionis, sicut incisio faciei in Æthiopia et Nubia, et sicut perforatio auris apud Indos. Id autem quod facimus, non (fit) ad observandas leges Mosaïcas, sed tantùm propter morem humanum.* Cependant les prêtres et les religieux ont souvent dit à Alvarez et à divers missionnaires qu'ils voulaient être circoncis, puisque Jésus-Christ l'avait été; et cette obstination à exiger cette cérémonie de ceux des Abissins qui auraient voulu s'en dispenser, montre assez qu'elle est chez eux un acte de religion.

Célébration du samedi.

4°. Ils chôment le samedi. Véritablement ils disent après le roi Claude (c) qu'ils ne le font pas comme les Juifs, qui n'osent ce jour-là ni puiser de l'eau, ni faire du feu, ni apprêter à manger, ni sortir de leurs maisons, mais qu'ils sanctifient ce jour-là par la célébration du Corban, (d) (c'est-à-dire, du sacrifice eucharistique), et par des repas

(a) Cette confession de foi est imprimée en éthiopien et en latin à la fin de la grammaire éthiopienne et dans le Commentaire historique de M. Ludolf, *p.* 238.

(b) *Ibid. p.* 240. (c) *Ibid. p.* 239.

(d) M. Ludolf traduit ici le mot de KORBÂN à son ordinaire par celui de CÈNE : *Nos autem ita celebramus illud, ut administremus in eo S. Cœnam*, comme si les Orientaux avaient appris le nouveau langage des Luthériens et des Calvinistes.

de charité, suivant les canons apostoliques, et qu'ils le distinguent bien du dimanche destiné à honorer la résurrection de Jésus Christ. Cependant la plupart ont dit que la célébration du samedi était fondée sur l'Écriture, et ils ont fait voir qu'ils n'étaient pas mieux instruits sur ce point que sur le précédent. Il faut en dire de même à l'égard de la chair de cochon dont ils s'abstiennent. Il y a là trop d'usages qui ressentent le Judaïsme.

La polygamie.

5°. Leur police autorise la polygamie, quoique les canons connus et reçus chez eux la condamnent sous peine d'excommunication. Le patriarche Mendez écrivit avec raison au roi Basilides qu'ils ne pouvaient pas user de dispense sur de tels points, (a) ni accorder que les hommes quittassent leurs femmes, et les femmes leurs maris pour en prendre d'autres quand il leur plairait. Cette sévérité n'est pas de leur goût; ce qui fait voir que la conversion des Abissins sera très-difficile.

A l'égard de quelques autres points que les missionnaires leur ont reprochés touchant la confirmation, le purgatoire, etc. les Abissins n'ont point d'autre croyance et d'autre usage que les Cophtes et la plupart des orientaux, parmi lesquels les évêques et les prêtres donnent la confirmation conjointement avec le baptême. (b) Quoique n'admettant pas le purgatoire de la même manière que nous, ils soutiennent néanmoins que, selon la tradition la plus ancienne, il faut prier pour les morts, et qu'ils sont soulagés et délivrés de leurs peines par les prières de l'Église.

(a) Causa omnis contentionis quam mutatio religionis secuta est, in eo consistebat, quòd nos *Circumcisionem* permittere nollemus: neque etiam *observationem sabbati;* quòd etiam nollemus connivere in *polygamiâ* regum; nec maritis *dimittere uxores;* neque uxoribus, *deserere maritos;* aliasque similes causas quæ nullam admittunt dispensationem. *Apud Lud. Comment. p.* 541.

(b) Voyez l'ordre du Baptême et de la Confirmation selon l'usage des Ethiopiens, au sixième tome de la Bibliothèque des Pères. *Paris*, 1644. *pag.* 72.

**La croyance de la présence réelle et de la transsubstantiation.**

Au reste il n'y a jamais eu de différend entre les Abissins et les Latins sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Poncet, qui a été deux ans en Ethiopie, leur rend ce témoignage, [a] *Ils croient la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.* Les missionnaires n'ont jamais rien dit qui démente ce témoignage, durant plus de cent ans que les prêtres latins ont été en Ethiopie. Depuis 1520, jusqu'en 1523, les Abissins ont assisté avec plaisir à la messe latine, où ils ont vu élever et adorer la sainte hostie, sans avoir jamais dit que nous en faisions trop. Ils souhaiteraient au contraire qu'on n'omît pas des cérémonies qui doivent inspirer du respect. Ils étaient surpris qu'on osât cracher ou se moucher pendant la messe, qu'on entrât dans le sanctuaire sans quitter les souliers, qu'un prêtre seul dit la messe sans en avoir d'autres autour de lui, et qu'on la célébrât sans l'encenser. Alvarez dit [b] que les prêtres et les religieux fournissaient volontiers de l'encens pour ce sujet aux Portugais qui souvent n'en avaient point. Le roi Basilides qui exposa les sujets de plainte des prêtres et des religieux de la nation, en congédiant les missionnaires, se plaint seulement de ce qu'ils ne donnaient pas la communion sous les deux espèces.

Des Chrétiens qui n'auraient pas la même croyance que nous sur la présence réelle et sur la transsubstantiation, n'auraient-ils rien autre à opposer touchant notre messe? Auraient-ils été bien contens d'y voir adorer l'Eucharistie et d'apprendre tout ce que nous y croyons et nous y faisons? Les patriarches latins, et ce grand nombre de missionnaires qui étaient avec eux, avaient fait bâtir beaucoup d'églises, [c] instruit et communié une infinité de

(a) *P.* 368. (b) *Chap.* 13.

(c) *Voy. la relation d'Alphonse Mendez et sa lettre au roi Basilides.*

personnes : si les Abissins avaient eu une doctrine contraire sur ce point à celle des missionnaires, n'est-il pas visible qu'on aurait exigé une rétractation et une abjuration d'un si grand nombre d'Abissins qu'ils avaient instruits ? Des Luthériens et des Calvinistes seraient-ils fort contens d'une telle instruction et d'une telle doctrine ? On les tourmente sur l'usage de la circoncision qui avait été interrompue, et on ne saurait voir nulle part qu'on leur ait rien reproché sur la doctrine de l'Eucharistie. Comment douter d'ailleurs que cette doctrine ne soit la même que la nôtre, quand on sait qu'ils n'ont ni une autre croyance, ni d'autres liturgies que celles des Cophtes ? Y a-t-il rien de plus exprès que les paroles de l'invocation et de la confession de foi qui se fait en montrant et en donnant le corps de Jésus-Christ ?

M. Ludolf répand des nuages sur la croyance des Abissins.

On peut dire qu'il n'y a que M. Ludolf qui dans son gros ouvrage ait un peu embrouillé la croyance des Ethiopiens. Devenu habile dans la langue éthiopienne, il aurait été plus en état que qui que ce soit de nous instruire sur les liturgies et sur la discipline de l'église d'Ethiopie, s'il avait été versé dans la science ecclésiastique et dans les anciens usages des églises d'Orient, ou s'il avait pris la peine de se bien informer de la croyance et du rit des Cophtes, et surtout s'il s'était défait de ses préjugés. Il est fâcheux que les savans amis qu'il avait à Paris aient été obligés de lui reprocher que ses préventions luthériennes l'avaient porté à interroger son Abissin Grégoire d'une manière qui le brouillait, (a) pour lui faire faire des réponses telles à-peu-près qu'il les souhaitait ; (b) qu'il ait quelquefois manqué de fidélité en traduisant, et qu'il ait profité de l'ambiguïté de quelques expressions, qui est entièrement

(a) *Renaudot. Défense de l'histoire des patriarches. p. 17.*
(b) *Voyez les observations de M. Renaudot à la fin du tome* 1. *des liturgies orientales.*

levée par d'autres endroits clairs et décisifs dont il ne fait aucune mention.

Pourquoi, par exemple, dit-on, nous mettre si souvent son administration de la Cène, *administratio cœnæ*, au lieu des termes qui expriment la consécration de l'Eucharistie, ou du mot *Corban*, qui chez tous les Chrétiens orientaux signifie l'oblation ou le sacrifice eucharistique, et très-souvent le corps de Jésus-Christ, comme parmi nous le mot d'*hostie?*

Pour peu que M. Ludolf [a] eût connu ou pesé ce que signifie *sancta sanctis* dans toutes les liturgies d'Orient, aurait-il pu traduire *sanctuarium sanctis*, au lieu de *sancta sanctis?* La moindre connaissance de l'antiquité ou de l'église orientale lui aurait appris que les prêtres ou les diacres ont toujours dit ces mots pour faire entendre que les dons sacrés, c'est-à-dire, le corps et le sang de Jésus-Christ sont pour les saints fidèles exempts de péché mortel, qui ont conservé leur innocence ou qui se sont purifiés par la pénitence. Le savant protestant qui a pris la défense de M. Ludolf, dans le journal littéraire de 1717, art. IX., a reconnu *que la traduction* sancta sanctis, *est incontestablement la seule véritable.*

Si M. Ludolf avait voulu se rendre utile, il nous aurait traduit les endroits les plus clairs touchant l'Eucharistie, sur lesquels il n'aurait pu se méprendre, et il en aurait trouvé beaucoup. Il en a choisi un fort petit nombre qui ne laissent pas de marquer le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ; mais il n'a pas manqué d'y joindre des réflexions pour en éluder le sens. En effet, au livre 3, chap. 5, n. 50, il traduit quelques endroits des prières qui se font sur les vases sacrés et dans la liturgie. Il met en éthiopien et en latin: *Converte hunc panem ut fiat corpus tuum purum, quod conjunctum est cum hoc calice sanguinis tui pretiosi.*

(a) *Comment. in hist. Æth. p.* 226.

*Spiritus sanctus descendat et veniat, et splendeat super hoc pane, ut fiat corpus Christi Dei nostri.* Ces mots *convertere, immutari, ut fiat corpus, etc.* présentent assez naturellement à l'esprit ce changement substantiel du pain au corps de Jésus-Christ. Et à l'occasion de ces mots, M. Ludolf interroge son Abissin, et lui expose sans doute la transsubstantiation, comme font quelquefois des Luthériens, c'est-à-dire, de telle manière que les Catholiques romains n'y reconnaîtraient point leur doctrine, et il lui fait répondre que *les Abissins ne connaissent point une telle transsubstantiation, qu'ils n'agitaient point ces sortes de questions épineuses; qu'ils croyaient pourtant que le pain et le vin étaient changés en un mystérieux représentatif du corps et du sang de Jésus Christ; et changé par conséquent de telle manière du profane au sacré, qu'il présente aux communians le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ.*

Voilà certainement l'Abissin Grégoire mieux instruit par M. Ludolf, qu'il ne l'avait été par les Abissins. Ne changeons rien aux termes qu'on lui met dans la bouche, (a) *respondit talem transsubstantiationem Habessinis esse ignotam. Cives suos tam scrupulosos non esse, neque tam spinosas quæstiones movere; sibi tamen videri panem et vinum vulgarè converti in mysteriosum et repræsentativum corporis et sanguinis Jesu Christi, adeoque è profano in sacrum mutari, ut verum corpus et sanguinem Christi communicantibus repræsentet.* Si c'étaient-là les vraies expressions de Grégoire, il n'y a que deux réflexions à faire qui n'ont pas échappé à M. Renaudot; la première, que, si M. Ludolf a donné quelquefois des éloges à son Grégoire, il l'a dégradé lui-même dans la préface de la dernière édition de son dictionnaire: *quod ad Gregorium Æthiopem meum attinet,* (b) *cujus auctoritate nonnunquam usus*

(a) *Ludolf. hist. L. 3. c. 5.*
(b) *Défense de l'histoire des patriarches*, p. 47.

*fui, in præfatione prioris editionis monui illum ut satis doctum, in verbis rarioribus sæpe dubitavisse, multa secùs ac res erat exposuisse, plurima verò ignoravisse.... Ipse Gregorius tum coram, tum per litteras ignorantiam suam confessus est.* « Or, chacun peut juger si un homme qui avouait son ignorance dans la langue savante de son pays, était fort capable dans des matières plus relevées.

» [a] La seconde réflexion est qu'il était bien aisé de faire parler plus librement Grégoire en lui demandant en quel sens ses compatriotes entendaient la confession de foi qui est marquée dans les liturgies avant la communion, et qui est précisément la même que celle de l'église cophte, de laquelle les Ethiopiens l'ont reçue. Elle se trouve dans les manuscrits anciens et modernes en grec, en cophte, en arabe : les historiens et les canonistes en font mention, et ce n'est pas dans la seule édition de Rome qu'elle est, mais dans tous les manuscrits éthiopiens. Elle contient que *ceci*, c'est-à-dire, une particule de l'Eucharistie qui est sur la patène et que le prêtre élève, afin qu'elle soit vue, *est le corps saint, précieux, vivant et véritable de Notre Seigneur et Sauveur* Jésus-Christ.... *que c'est son sang précieux, vivifiant et véritable ; que c'est véritablement le corps et le sang d'Emmanuel notre Dieu.* Le prêtre dit par trois fois : *Je le crois.* Il continue et dit encore : *Ceci est le corps et le sang de* Jésus-Christ, *Notre Seigneur et notre Sauveur, qu'il a pris de la sainte Vierge Marie, et qu'il a fait un avec sa divinité, sans mélange, sans confusion, sans changement, etc.* Ce n'est donc pas le *corps mystérieux et représentatif*, par lequel les communians recevront le véritable corps et le sang de Jésus-Christ c'est son véritable corps qui est entre les mains du célébrant. »

Il est évident que M. Ludolf a fort négligé de

(a) *Défense de l'histoire des patriarches*, p 70 et 71.

s'instruire sur cette matière, non-seulement en donnant son histoire d'Ethiopie et son commentaire, mais encore plusieurs années après, si on en juge par une de ses lettres écrite en 1698, à M. Piques, docteur de Sorbonne, où il dit, [a] que si les Chrétiens d'Orient croient la transsubstantiation, ils ne doivent y reconnaître *que le seul corps de Jésus-Christ et non pas son âme et sa personne*, comme si la divinité de Jésus-Christ avait jamais abandonné son corps et son âme, ou comme si tous les Chrétiens qui confessent la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, n'y reconnaissaient pas son corps, son âme et sa divinité. Le lecteur trouvera ici en note un fragment de cette lettre sur laquelle il pourra faire ses réflexions; et nous nous contenterons de dire que M. Ludolf se serait mieux instruit, et qu'il aurait fait un ouvrage utile, s'il avait traduit les liturgies éthiopiennes, les confessions de foi et les catéchismes, comme ses amis de Paris l'en avaient souvent prié.

(a) M. Piques, dans une de ses lettres, faisait souvenir M. Ludolf du grand recueil des témoignages olographes de la croyance des églises orientales qu'on conserve dans l'Abbaye de saint Germain-des-Prés, et qu'il aurait pu facilement consulter. Sur quoi M. Ludolf lui répond ainsi dans sa lettre à Erfurd, le 6 d'octobre 1698. « Si c'est sur cette grande pièce de toutes les langues orientales, » qu'on dit que les Chrétiens du Levant croient et confessent une » véritable transsubstantiation, ce changement du pain en la subs- » tance, non-seulement du corps de Jésus-Christ qu'ils nomment » seulement, mais de sa personne, âme et corps, Dieu et homme; » et par conséquent ce pain appelable et adorable simplement Dieu, » que nous autres chrétiens savons être Père, Fils et Saint Esprit. » Voilà ce que je ne crois pas que les églises orientales disent ou » croient, puisque notre Seigneur ne parle que de son corps: *hoc* » *est corpus meum quod pro vobis datum est*, où il ne parle ni de » son âme ni de sa personne, moins encore de sa nature divine; » car tout cela *pro nobis datum est*. Je n'ai vu qu'extérieurement » la pièce susdite, mais je suis bien assuré que si les Levantins » croient une transsubstantiation formelle, ils ne la croient que du » corps, *quod pro nobis datum est*, sans passer dans ce grand » mystère plus outre. » L'original de cette lettre est à Paris parmi les papiers que M. Piques a laissés en mourant aux Jacobins de la rue saint Honoré, où le révérend Père Le Quien, qui est un savant tout obligeant, les a montrés à ceux qui ont souhaité de les voir.

**Réflexions sur la formule des Ethiopiens , *Iste panis est corpus meum.***

M. Ludolf croit faire une difficulté contre la croyance des Abissins, en alléguant qu'ils disent, *Iste panis est corpus meum*, et que selon le Père Tellez et les docteurs qu'il cite, il y a un grand sujet de douter si la consécration est valide, en disant, *iste panis* au lieu de *hoc*. M. Ludolf devait ajouter que ces docteurs de l'église romaine sont Layman et Suarez, et qu'ainsi ce n'est là qu'un sentiment théologique qui n'est pas décisif. Ce qui est certain, c'est que les docteurs ou les missionnaires qui reprochent aux Ethiopiens ce changement de termes, ne leur reprochent pas de ne pas croire la transsubstantiation, et qu'une erreur ou une méprise sur la forme n'est pas une preuve contre la croyance. On pourrait dire pour les Ethiopiens qu'ils ont mis *Hic panis* au lieu de *Hoc* avec simplicité. « M. Wilkins (a) qui a donné le premier au » public le nouveau Testament en langue cophte, » avec une traduction latine, a traduit les paroles » de Jésus-Christ en cette manière, *Iste est corpus* » *meum*, et *iste* se rapporte à *panis*, qui se trouve » un peu auparavant. Il n'y a point de neutre dans » la langue cophte, et l'original grec τοῦτο déter- » mine à traduire comme la vulgate, *Hoc est cor-* » *pus meum.* »

On pourrait dire aussi pour les Ethiopiens que ce n'est pas en commençant la formule *Hoc est corpus meum*, mais en la finissant, que se fait la consécration. On pourrait même dire avec les Cophtes et les autres Orientaux, qu'elle n'est parfaite qu'après les paroles de l'invocation : mais ces disputes sur le moment précis de la consécration ne sont qu'entre les Chrétiens qui ont conservé leurs anciennes liturgies, et ne regardent nullement les Calvinistes ou les Luthériens. M. Ludolf aurait pu dire seulement avec raison que les Ethiopiens ont

(a) *Défense de l'histoire des patriarches*, p. 170.

tort de mettre (depuis je ne sais quel temps) *Hic panis est*, au lieu de *Hoc est*, parce que selon leurs anciennes liturgies on doit dire, *Hoc est corpus meum*. Il a traduit un de leurs anciens recueils des Constitutions apostoliques, où on lit au XIX^e. statut, *Quod eucharistia sit corpus Christi* (a) infit *Andreas: jam antea istud ordinavimus* de Eucharistia, *quæ est corpus et sanguis Christi, idque nos certò asserimus in veritate.*

*Joannes*, inquit: *Oblitine estis ô fratres! quo in illo die quo obtulit Dominus noster panem et vinum, dixit*: Hoc est corpus meum.

Et au XXI^e. statut touchant l'ordination des évêques qui se fait dans la célébration des saints Mystères: *Accipiens* (b) *ergo panem gratias egit et dixit: Accipite, comedite, hoc est corpus meum quod pro vobis frangitur. Et similiter calicem quoque et dixit: Hic est sanguis meus qui pro vobis effunditur.*

Respect pour tout ce qui a rapport à l'autel.

M. Ludolf qui s'est fort étendu sur beaucoup de choses très-indifférentes, a été fort succint sur l'Eucharistie. Apprenons d'Alvarez avec quel respect les Ethiopiens traitent tout ce qui a rapport au sacrifice de la messe.

1°. Il n'y a que les prêtres et les diacres (c) qui puissent entrer dans le sanctuaire où est l'autel.

2°. Comme l'empereur d'Ethiopie (d) est souvent en voyage où il campe, on porte toujours une tente pour la chapelle et un autel portatif qu'Alvarez nomme la pierre d'autel ou la pierre sacrée, qui est dans une espèce de coffre ou de table que quatre portent sur leurs épaules. Il y a huit prêtres destinés à cette fonction pour se relever les uns les autres.

3°. Deux clercs marchent devant cet autel portatif, l'un portant la croix et l'encensoir, et l'autre

(a) *Comment. in hist. Æth. p.* 322.
(b) *Ibid. p.* 325. (c) *Hist. d'Eth. chap. XI.*
(d) *Ibid. chap. LXXXVIII. et réponses d'Alvarez à la fin de son histoire, n.* 3.

une clochette, au son de laquelle tous ceux qui sont dans le chemin et ceux qui sont à cheval, mettent pied à terre par révérence.

Préparation du pain pour l'autel.

4°. Le pain qui doit être consacré est préparé avec autant et plus de soin que chez les Cophtes. [a] Il y a un lieu joignant l'église uniquement destiné à cet usage, où il y a tout ce qu'il faut pour battre les épis de pur froment, pour le moudre et en faire une farine très-blanche. On ne souffrirait jamais que des femmes touchassent ce froment ou cette farine, moins encore la pâte qu'ils font cuire au même lieu dans une platine de fer ou de terre cuite sur un fourneau fait exprès. Cela s'observe de même lorsqu'on campe; car auprès de la tente de l'église ou chapelle, il y a une autre tente où l'on tient tout ce qui est nécessaire pour faire l'hostie, qui se nomme le *Corban* comme chez les Cophtes.

5°. Le respect qu'on rend au pain destiné au sacrifice, est encore plus marqué lorsqu'on le porte de la sacristie à l'autel; car il est précédé de croix, d'encensoirs et de sonnettes. Enfin, comme nous avons dit, ils sont si persuadés du grand respect qu'inspire tout ce qui appartient au sacrement de l'autel, qu'ils ont souvent dit que les Latins n'en avaient pas assez.

Il y a beaucoup d'autres particularités remarquables dans Alvarez, et c'est de cet auteur que Cassander [b] a tiré ce qu'il rapporte des Ethiopiens sous ce titre : *Ordo celebrandæ liturgiæ in regno* PRESTE-JOANNIS. [c] Nous ne pouvons nous dispenser de dire quelque chose de ce titre; du moins en note.

(a) *Supr.* 414. (b) *Liturg.*, *p.* 24.

(c) Pendant qu'on imprimait cette dissertation, M. de Verneuil, secrétaire du cabinet du Roi, m'a fait la grâce de me communiquer le traité manuscrit *De ecclesia Æthiopica* de feu M. l'abbé Renaudot son oncle. J'ai parcouru ce traité avec d'autant plus de plaisir que j'y ai trouvé bien au long des preuves de beaucoup de choses dont il ne me convenait de parler ici qu'en peu de mots. M. Ludolf y est suivi pas à pas sur les matières ecclésiastiques, et il y a un grand nombre de remarques considérables qui font souhaiter que

Mais puisque nous avons commencé d'exposer divers usages de l'église d'Ethiopie, marquons-en encore quelques-uns, à quoi M. Ludolf nous servira d'autant plus sûrement que la plupart ne choquent pas ses préventions.

cet ouvrage, comme tous les autres de ce savant homme, soient imprimés au plutôt.

Dès le commencement de ce traité, M. Renaudot s'étend beaucoup sur le titre de Prête-Jean donné à l'empereur d'Ethiopie; et Alvarez qui lui donne toujours ce nom, nous oblige d'en dire un mot.

Du *Prête-Jean* ou *Prêtre-Jean.*

Il y a plus de six cents ans qu'on parle d'un grand roi nommé le Prête-Jean, sans connaître exactement sa personne ni son pays. Selon Othon de Frisingue, liv. 7, chap. 33, un évêque venu de Syrie parlait d'un grand roi nommé le Prête-Jean, chrétien nestorien, qui régnait au-delà de la Perse et de l'Arménie, et qui voulait venir au secours de Jérusalem. Ainsi un peu avant le milieu du XII^e. siècle, le Prêtre-Jean était regardé comme un roi d'Asie : mais dans la suite on a un peu embrouillé le fait. Le roi de Portugal Jean II., empressé de connaître qui était ce Prêtre-Jean, envoya pour ce sujet en course en 1477, Alphonse Paiva et Pierre Couilhan, avec deux Juifs. Paiva mourut. Couilhan écrivit au roi que le Prêtre-Jean était le roi des Abissins; il passa en Abissinie où Alvarez le connut, et ils ont tous les deux nommé toujours Prête-Jean le roi d'Ethiopie, et les Portugais l'ont nommé de même durant tout le XVI^e. siècle. Baronius, sur la fin du même siècle, a pensé et parlé comme les Portugais, en rapportant dans l'année 1177, n°. 32, une lettre du pape Alexandre III qui se trouve dans les annales de Roger de Houveden, avec ce titre : *Filio illustri et magnifico Indorum Regi sacerdotum sanctissimo;* car il dit de ce Pape : *Venetiis cùm adhuc esset, dedit epistolam ad Indorum regem, quem vulgò nominant Preteiannum, in Æthiopia longè latèque regnantem.* Il est certain que le mot d'*Inde* ne détermine rien, parce qu'on l'a donné à l'Ethiopie aussi bien qu'à divers pays d'Asie; et comme on voit dans cette lettre du Pape, que cè roi des Indes demandait deux églises pour ceux de sa nation, l'une à Rome et l'autre à Jérusalem; et qu'en effet les Abissins ont eu à Rome l'église de saint Etienne derrière la basilique de saint Pierre, et une à Jérusalem dont parle Corneille le Bruyn dans son voyage du Levant, *pag.* 292, il n'est pas hors d'apparence d'entendre par le roi des Indes, celui d'Ethiopie. Mais au siècle suivant, plusieurs Portugais, tels que Jean de Barros, le patriarche Mendez, le Père d'Almeida et le Père Tellez relisant Marco Paolo et les autres anciens voyageurs, ont été persuadés que Couilhan et Paiva avaient trompé le roi Jean, et que le vrai Prêtre-Jean était un roi d'Asie nestorien. M. Ludolf l'a dit de même. M. Du Cange, dans ses observations sur Joinville, l'a, ce me semble, démontré par un grand nombre de témoignages, en quoi il a été suivi presque par tous les savans. Le Père Pagi surtout a fort bien traité ce point : cependant

### Églises.

1°. Les églises ne diffèrent presque point de celles des Cophtes et des Grecs. Alvarez a donné le plan de plusieurs. La plupart sont taillées dans le roc avec un art admirable, et elles ont communément trois nefs. Poncet [a] confirme que les églises sont très-propres, et qu'on y voit des tableaux et des peintures, mais non pas des statues ou des images en relief.

2°. Elles sont toutes tournées de l'occident à l'orient, afin qu'en priant on soit tourné vers l'orient.

### Autel.

3°. Il n'y a qu'un autel qui est isolé dans le sanctuaire, sous une espèce de dôme, soutenu par quatre colonnes, de la manière qu'on le voit à la vignette de la page 91 de ce volume.

Les Ethiopiens nomment souvent l'autel, *arca* ou *arcula*, non par des raisons que M. Ludolf a imaginées, mais plutôt parce qu'ils croient avoir eu l'arche d'alliance,[b] sur laquelle ils prétendent avoir offert le sacrifice du nouveau Testament ; et de là les autels faits sur le modèle du premier autel, et représentant l'arche d'alliance, ont été appelés *arca*.

### Rideau.

4°. Il y a au devant du sanctuaire deux rideaux ou courtines qui laissent l'entrée libre au milieu et

M. l'abbé Renaudot et M. l'abbé Le Grand sont portés à appuyer le sentiment des anciens Portugais par plusieurs preuves, dont l'une est, qu'en effet les Abissins ont eu durant plusieurs siècles des rois prêtres. Cela se dit encore chez eux par tradition, et ils n'ont pas été fâchés que les Européens parlassent de leur roi comme d'un prêtre. Ce qui est certain, c'est qu'on ne connaît à présent nulle part aucun roi qui se nomme Prête-Jean ou Prêtre-Jean, *Presbyter Joannes* ou *Pretiosus Joannes*.

(a) *Pag.* 369.

(b) Voyez les extraits qu'a faits M. Thévenot, où on lit, *pag.* 14. l'autel a la forme de l'arche du vieux Testament, qu'ils prétendent être encore maintenant dans l'église d'Axume, et qu'ils gardent avec grand soin ; de peur, disent-ils, que les Catholiques romains ne la leur emportent ; ils ont, je ne sais quelle tradition, qu'elle y a été transportée.

aux deux extrémités ; mais, selon Alvarez, il y a des clochettes attachées à ces courtines, en sorte qu'un homme ne peut entrer ou sortir sans les faire sonner. Les missionnaires et M. Ludolf [a] ajoutent que pendant la messe il y a un rideau tiré qui ne permet pas au peuple de voir ce qui se fait à l'autel.

5°. Nul n'entrant dans le sanctuaire, qu'il ne soit du moins diacre, l'empereur est ordonné diacre pour pouvoir y être placé.

6°. Il n'y a point de bancs dans les églises, parce qu'on se tient toujours debout pendant les offices; on permet seulement de s'appuyer sur des potences, dont il y en a un très-grand nombre hors les portes des églises.

7°. On n'entre dans les églises que pieds nus. « C'est pour cela, dit Poncet, [b] que le pavé est » couvert de tapis. On n'y entend ni parler ni mou- » cher, et on n'y tourne point la tête. »

8°. Les hommes sont séparés des femmes, lesquelles se tiennent dans l'enceinte la plus éloignée du sanctuaire.

Lumières en plein jour.

9°. Les lampes brûlent en plein jour, et on allume souvent une quantité prodigieuse de cierges.

Offrandes.

10°. Les Ethiopiens sont plus exacts qu'on ne l'est partout ailleurs à faire leur offrandes. Les riches et les pauvres ne vont point à la messe, [c] sans y offrir quelque chose. Ils offrent de l'encens, des cierges, du blé pour faire les hosties, et autres choses qui peuvent servir à l'église. Ces offrandes se font avant qu'on commence la messe.

(a) Sed velo distincti sunt sacerdotes, ut missam nemo è populo videre possit, sicut Patres Societatis loquuntur. *Lud. Comment. p.* 367.

(b) *Ut suprà.*

(c) Nunquam veniunt ad ecclesias ordinariè, quin afferant sua munuscula, veluti *thus*, *ceram*, *triticum* ad hostias faciendas, et alias quasdam res quas terra fert. *Lud. Comment. p.* 379.

Pain levé et pain azyme.

11°. Le pain nommé *Corban*, est fait avec du levain comme chez les Cophtes: cependant Alvarez a dit qu'ils se servaient du pain azyme, peut-être l'a-t-il cru ainsi en voyant la blancheur de ce pain, et le soin avec lequel ils le faisaient ; ou bien ne l'a-t-il vu faire que le Jeudi saint; car selon Tecla-Mariam dans Thomas à Jesu, [a] ils font, le Jeudi saint, le pain sans levain en mémoire de Jésus-Christ qui institua l'Eucharistie en pain azyme.

Vin de raisins à demi-secs.

12°. Au défaut de vin, on exprime des raisins à demi-secs qu'on conserve dans le lieu destiné à faire le *Corban*. [b] On fait tremper ces raisins dans l'eau durant neuf ou dix jours; lorsque les grains sont enflés, on les essuie, et on les met ensuite sous le pressoir pour en tirer la liqueur.

Élévation de l'hostie.

13°. L'élévation de l'hostie ne se fait pas d'abord après les paroles de Jésus-Christ ce qui a fait dire à Germain Goez, dans sa relation *De moribus Æthiopum*, et à d'autres Portugais, qu'on ne faisait pas l'élévation ; et véritablement on ne la fait pas comme dans nos églises latines. Il est vrai aussi que le texte de la liturgie éthiopienne ne dit rien de l'élévation, parce qu'autrefois on n'insérait point les rubriques dans le canon; mais l'archimandrite Pierre Ethiopien, nommé autrement Tesfa-Sion, qui présidait à l'édition de la liturgie, et qui savait bien le rit de son église, fit mettre dans la version après ces mots *Sancta sanctis, et unus pater sanctus*, etc. cette rubrique: *Sacerdos elevans sacramentum, dicit altâ voce : Domine Jesu Christe, etc.* Il y a donc seulement cette différence entre les Ethiopiens et les autres Orientaux, que ceux-ci élevent le corps dans la patène, en disant *Sancta sanctis*, au lieu que les Ethiopiens ne l'élèvent de même dans la

(a) *P.* 382. (b) *Voy. le P. Du Bernat. Miss. T.* 2. *p.* 58.

patène qu'après ces mots, en disant: *Domine Jesu Christe*, *etc.*

14°. Avant le baiser de paix on annonce à ceux qui ne communient pas de sortir; mais Poncet nous apprend [a] qu'ils demeurent jusques vers le temps de la communion: « Quand on donne la commu- » nion, dit-il, tout le monde se retire, et il ne » reste dans l'église que le prêtre et les commu- » nians. »

Communion sous les deux espèces.

15°. On donne la communion sous les deux espèces. M. Ludolf insiste sur ce point et le répète souvent; il devait néanmoins ajouter que chez les Ethiopiens, aussi bien que dans les autres églises orientales, on ne donne pas le précieux sang à boire à tout le monde; mais le célébrant donne seulement aux prêtres le sang à boire dans le calice, aux diacres dans une petite cuiller, et ne donne à tous les laïques que des particules trempées dans le sang. Il faut toujours excepter le roi à qui l'on donne les deux espèces, ainsi que le sieur Poncet le vit pratiquer le jour de l'Assomption l'an 1700. Il assista à cette cérémonie, parce que l'empereur qui se confiait à ses remèdes, et qui voulut lui faire honneur, l'y invita; et ce qu'il observa ce jour-là est trop curieux pour ne pas croire que le lecteur sera bien aise de le voir ici.

L'empereur allant à la messe, et y assistant le jour de l'Assomption.

« Je m'y rendis [b] sur les huit heures, je trouvai » environ douze mille hommes rangés en bataille » dans la grande cour du palais. L'empereur, vêtu » ce jour-là d'une veste de velours bleue à fleurs » d'or qui traînait jusqu'à terre, avait la tête cou- » verte d'une mousseline rayée à filets d'or, qui for- » mait une espèce de couronne, et qui lui laissait » le milieu de la tête nue. Deux princes du sang » superbement vêtus l'attendaient à la porte du pa-

(a) *P.* 370. (b) *P.* 216.

» lais avec un magnifique dais, sous lequel l'em-
» pereur marcha précédé de ses instrumens de mu-
» sique. Il était suivi par les sept premiers ministres
» de l'empire; celui du milieu portait sa couronne
» impériale tête nue. Cette couronne fermée et sur-
» montée d'une croix de pierreries est très-magni-
» fique. Je marchais sur la même ligne que les mi-
» nistres, habillé à la turque, et conduit par un
» officier qui me tenait sous les bras. Les officiers
» de la couronne se tenant de la même manière,
» suivaient en chantant les louanges de l'empereur,
» et se répondant les uns aux autres. Les mousque-
» taires venaient ensuite suivis par les archers ar-
» més d'arcs et de flèches. Cette marche était fermée
» par les chevaux de main de l'empereur superbe-
» ment enharnachés.

Habits du patriarche. — Flambeaux allumés.

» Le patriarche revêtu de ses habits pontificaux
» parsemés de croix d'or, était à la porte de la cha-
» pelle accompagné de près de cent religieux vêtus
» de blanc. Ils étaient rangés en haie, tenant une
» croix de fer à la main, les uns dans la chapelle
» et les autres en dehors. Le patriarche prit l'empe-
» reur par la main droite en entrant dans la cha-
» pelle, qui s'appelle *Tansa-Christos*, c'est-à-dire,
» l'église de la Résurrection, et le conduisit près de
» l'autel à travers une haie de religieux, qui te-
» naient chacun un gros flambeau à la main. On
» porta le dais sur la tête de l'empereur jusqu'à son
» prie-dieu, qui était couvert d'un riche tapis, et
» à peu près semblable aux prie-dieu des prélats
» d'Italie. L'empereur demeura presque toujours
» debout jusqu'à la communion que le patriarche
» lui donna sous les deux espèces. » Il est temps
de venir au corps des liturgies.

## *Liturgies Ethiopiennes.*

Antiquité des liturgies Ethiopiennes.

Il y a des liturgies parmi les Ethiopiens qui doi-

vent être d'autant plus respectables qu'elles sont peut-être les plus anciennes de toutes celles qui ont été écrites ; car comme nous avons vu dans la première dissertation, on n'a pas mis communément les liturgies par écrit avant la fin du IV^e^. siècle. Mais saint Athanase, formant tout d'un coup d'un laïque un évêque, et l'envoyant dans un pays où il n'y avait ni évêque ni prêtre pour l'instruire, il fallait raisonnablement lui donner la liturgie par écrit, et que ce premier évêque Frumentius la laissât à son église, afin que l'évêque qui viendrait après lui s'en servît et la trouvât toute écrite. Aussi voit-on qu'une de ces liturgies qui a été traduite par M. Ludolf, ne fait mention que des 318 Pères du Concile de Nicée que saint Athanase avait vus, et qu'il respectait si fort.

Les liaisons que les Ethiopiens ont eues avec les Cophtes Jacobites, leur ont fait recevoir toutes leurs liturgies : or, les Jacobites en ont eu douze que le Père Wansleb a vues dans un grand de manuscrits mais ils ne mettent plus en usage que celles de saint Basile, de saint Grégoire et de saint Cyrille, au lieu que les Ethiopiens, outre ces trois-là, se servent à certaines fêtes des neuf autres qu'on trouve communément en cet ordre. (a) I. de saint Jean l'Évangéliste ; II. des 318 Pères du Concile de Nicée ; III. de saint Epiphane ; IV. de saint Jacques de Sarug ou Syrug ; V. de saint Jean Chrysostôme ; VI. de Notre Seigneur Jésus-Christ ; VII. des Apôtres ; VIII. de saint Cyriac ; IX. de saint Grégoire ; X. de leur patriarche Dioscore ; XI. de saint Basile ; XII. de saint Cyrille.

M. Ludolf (b) trouve la huitième intitulée : *Dominæ nostræ Mariæ, quam composuit Abba Cyriacus*. Il est visible que cette liturgie est nommée de la *sainte Vierge*, parce qu'on s'en sert aux jours de ses fêtes, et qu'elle a aussi le nom de Cyriac, à cause qu'il en est l'auteur.

(a) *Hist. d'Al.* 2. *part. c.* 28. *p.* 93. *Ludolf. Comment. p.* 340
(b) *Lud. ibid p.* 341.

Liturgies imprimées et traduites.

En 1548, on imprima à Rome en éthiopien, avec le nouveau Testament, la liturgie qui est sous le nom des Apôtres, parce qu'elle est leur liturgie commune, à laquelle est joint le canon universel. C'est la première liturgie orientale qui ait été imprimée. On donna l'année suivante [1549], une version latine de cette liturgie sous ce titre : *Missa quâ Æthiopes communiter utuntur, quæ etiam canon universalis appellatur, nunc primùm ex lingua chaldæa, sive æthiopica in latinum conversa.* C'est celle qui a été mise dans la Bibliothèque des Pères. On fit à cette liturgie quelques changemens pour l'accommoder, ce semble, à la croyance et à l'usage des Latins. On ajouta au symbole la particule *Filioque*, et en traduisant la prière de l'invocation, on a mis *Petimus ut mittas Spiritum sanctum super hunc panem et super hunc calicem, videlicet corpus et sanguinem Domini;* au lieu qu'on devait traduire suivant les termes, et conformément aux liturgies grecques, syriaques et cophtes : *Ut mittas sanctum Spiritum et virtutem super hunc panem et super hunc calicem, et faciat illum corpus, etc.* Cet endroit et divers autres ont engagé M. Renaudot à donner une nouvelle traduction de cette liturgie générale d'Ethiopie qui est imprimée à la fin du premier tome des Liturgies orientales. Cette liturgie des Ethiopiens est presque la même que la liturgie cophte de saint Basile, à laquelle le canon entier a été joint.

En 1661, on imprima en éthiopien et en latin la liturgie de Dioscore. Wansleb, qui l'a donnée, était alors à Londres en grande liaison avec le savant Edmond Castel [a] qui avait eu plusieurs manuscrits de la bibliothèque du célèbre Edward Pocok. On trouva parmi ces manuscrits un livre de liturgies éthiopiennes qui en contenaient dix, sous cet ordre, marquées ainsi par Wansleb à la tête du diction-

(a) *Auteur du grand dictionnaire de la Polyglotte.*

naire éthiopien. I. *Liturgia S. Joannis Evangelistæ et apostoli.* II. 318 *Patrum orthodoxorum.* III. *S. Epiphanii orthodoxi.* IV. *S. Jacobi Syracensis.* V. *S. Joannis Chrysostomi.* VI. *Innominati cujusdam.* VII. *SS. Apostolorum.* VIII. *S. Cyriaci.* IX. *S. Gregorii.* X. *S. Dioscori patriarchæ Alexandrini.* (a)

De toutes ces liturgies, Wansleb choisit la dernière pour la traduire en latin, et il l'a mise à la fin du Lexicon et de la Grammaire éthiopienne de M. Ludolf, qu'il fit imprimer à Londres en 1661. Comme ce livre est entre les mains de fort peu de personnes, parce qu'on n'est guère curieux de savoir l'éthiopien, nous donnerons ici la traduction latine de cette liturgie.

---

*Liturgie de saint Dioscore, patriarche d'Alexandrie, trouvée dans un ancien manuscrit Ethiopien d'Edw. Pocok, et mise en latin par J. M. Wansleb* (b) *d'Erfurth.*

---

CONSECRATIO OBLATIONIS (c) S. DIOSCORI.

A seculo et usque in seculum est Dominus in regno suo; Dominus in Trinitate sua; Dominus in divinitate sua. Antequàm aurora et diluculum, antequàm dies et noctes [*essent*], antequàm crearentur angeli, fuit Dominus in regno suo. Antequàm expanderentur cœli, et antequàm appareret facies aridæ, et antequam geminarent herbæ, fuit Dominus in regno suo. Ante solem et lunam et stellas, et ante circuitus luminarium, fuit Dominus in regno suo. Antequàm animalia quæ repunt; et antequàm aves quæ volant, et antequàm belluæ maris [*essent*],

(a) Ce manuscrit des liturgies éthiopiennes de Pocok est présentement dans la bibliothèque des Dominicains de la rue saint Honoré, parmi les manuscrits orientaux de feu M. Piques.

(b) Voyez ce qui a été dit de Wansleb, *sup.*

(c) *id est* administratio Cœnæ dominicæ.

fuit Dominus in regno suo. Antequam crearetur homo (a) ad imaginem et similitudinem ejus, et antequàm transgrederetur præceptum, fuit Dominus in regno suo.

Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, in secula seculorum.

*Dicit diaconus.* Pro beato, etc. (b)

S. (c) Audiat cœlum et auscultet terra, et contremiscant fundamenta fortium. (d) Beneplacito Patris sui ad (e) — peregrinus fuit. In virginitate immaculata Deus natus est. In cavernam pecudum illatus est. Munera regii sui honoris accepit. Instar infantum flevit, poscens ab uberibus matris suæ alimentum. Ambulavit sicut homo, et manifestò visus fuit. Sensim adolevit, trigesimo anno in Jordane baptizatus fuit. Planè ut vir jejunans, in deserto habitavit. A diabolo tentatus fuit. Virtute divinitatis suæ principes tenebrarum dispersit. (Sanctus S. S. Dominus in Trinitate sua.) Quamvis Rex [*esset*, *tamen*] ostendit humilitatem suam instar servi. Expandit manus suas quæ creaverunt hominem, ut liberaret homines de jugo peccati.

In illa nocte in qua tradiderunt ipsum (f), sumpsit panem in manus suas sanctas, puras et immaculatas. Suspexit cœlum, eò ubi Pater ejus [*est.*] Gratias egit, benedixit et fregit, et dedit illis, Discipulis [*np.*] suis sanctis et Apostolis suis puris, et dixit illis: Accipite, comedite, iste panis corpus meum est, id quod pro vobis frangitur, in remissionem peccatorum. Similiter quoque miscuit vinum et aquam, gratias egit, benedixit, sanctificavit et dedit illis, Discipulis [*np.*] suis sanctis, et

(a) *Κατεξοχήν. — i. e. Adam.*

(b) Oratio est pro statibus ecclesiastico, politico et œconomico. *Vide eam in miss. Æth. ad nov. Test. Romæ impress. fol.* 163. *col.* 1. *et fol.* 164. *col.* 2. Noluit autem S. Dioscorus novas precationes fingere, quod cùm patriarcha esset, optimo jure facere potuisset, sed communibus et in ecclesiâ receptis utitur, eæque hic. quamvis per prima initia tantùm, citantur.

(c) Sacerdos *sc. dicit.* (d) *Dub. sign.* (e) *Hiatus in Msc.*

(f) Judæi.

Apostolis suis puris, et dixit illis: Accipite, bibite, iste calix sanguis meus est, is qui pro vobis effunditur in remissionem peccatorum.

Comprehenderunt ipsum Judæi, et steterunt in judicio, coram quo stant angeli cum timore et tremore. Suspenderunt eum in ligno, et perterebrarunt ipsum clavibus. Percusserunt caput ejus arundine. Foderunt latus ejus lanceâ. Sedarunt sitim ejus felle mirrhâ mixto; qui potavit Israelitas exploratores ex una petra. Mortuus est, cùm esset immortalis; mortuus est, ut mortem auferret; mortuus est, ut vivificaret mortuos, prout promisit illis in verbo fœderis. Deposuerunt ipsum de ligno [a] et involverunt [*ipsum*] in sindone, et sepelierunt [*ipsum*] in sepulcro. Tertiâ die resurrexit à mortuis. Venit [*eò*] ubi discipuli erant congregati, et apparuit illis in atrio Zijonis. Quadragesimo die quo ascendit in cœlos, jussit illos, dicens: exspectate promissionem Patris. Et quinquagesimo die dimisit illis Spiritum sanctum, ac si ignis [*esset*], et locuti sunt linguis omnium regionum. Illum Spiritum tuum mitte super hunc panem, et [*super hunc calicem.*] Veniat Agnus, et videamus illum in castris [b] ut mactemus illum, et lætemur in illo.

Ne autem videatur cuidam ex nobis, quasi si corpus hoc quod comedit, [*sit*] corpus absque sanguine et spiritu. Et dum bibit calicem hunc, [*quod sit*] sanguis tantùm absque corpore et spiritu; sed corpus, sanguis et spiritus [c] [*est*]; prout est deitas ejus quæ cum humanitate unum [*est.*]

(a) Cruce. (b) *Sc.* nostris.

(c) M. Renaudot a remarqué dans son manuscrit *De ecclesia Æthiopica*, que dans ces trois endroits où on lit ici *Spiritus*, il fallait traduire *Anima. Versionem illic editam attulimus, et si loco* spiritus *vertendum videatur* anima: *nempe his verbis significatum voluerunt. Æthiopes ita suscipiendum esse sacramentum, ut non modò certi sint accipere se corpus Christi, sed illud sit vivum et animatum, adeò ut in eucharistiâ sit corpus Christi, non inanime, sed cum sanguine et animâ, quia scilicet ut in fine confessionis quam superius retulimus docent:* Divinitatem nunquam separatam fuisse ab humanitate neque momento aut nictu oculi *credunt.*

Unionem tuam, etc. *dic.*

Da nobis, etc. *dic.*

Oratio [*in*] fractione. [a]

Quoniam non sprevit, nec aversatus est tempora nostra, nec elongavit misericordiam suam à nobis: nam misericors est Dominus Deus noster.

O [b] utique Domine [*tu*] Dominus omnium [*es*]; utique Domine gubernator omnium; utique Domine creator omnium; utique Domine qui comprehendit omnia; utique Domine qui ad venerationem inducit omnes; utique Domine salvator omnium; utique Domine rex omnium; utique Domine [*tu*] altor omnium [*es.*]

Quemadmodum inseruisti corpus Filii tui in corpora nostra; et quemadmodum miscuisti sanguinem Messiæ tui in sanguinem nostrum: sic quoque insere in corda nostra timorem tuum, et pulchritudinem venerationis [c] tuæ in animos nostros. Nos carnales cogitamus carnalia, et facimus opera carnis, et incedimus in viâ carnis. Tu ipse [*vero*] doce nos legem spiritus, et intelligere fac nos opera spiritus, et duc tu nos [*in*] viâ spiritus. Nam nobis peccatoribus si misertus fueris, vocaberis misericors. Justorum propter bonitatem operum illorum miserere, et repende illis secundùm justitiam illorum. Ne memineris nostrûm secundum peccata nostra vetera, citò eveniat nobis clementia tua Domine. Te invocamus, ad te clamorem flebilem elevamus, in secula seculorum.

### REMARQUES.

Mauvaise note de Wansleb.

On doit remarquer, 1°. que Wansleb était alors luthérien, et qu'il donna quelques marques de protestant dans les premiers mots de sa traduction, puisqu'après avoir mis en titre : *Consecratio oblationis*, il met à la marge : *Id est, administratio*

(a) Hic iterum preces communes citantur, vide eas. *Miss. Rom. fol.* 165. *col.* 4.

(b) Orate. (c) Cultus tui.

*cœnæ dominicæ.* La consécration des oblations ou du Corban n'est pas la distribution ou l'administration de la cène. Ces derniers termes n'étaient pas connus dans les églises d'Orient et d'Occident avant le XVI^e^. siècle.

Vérité de l'Eucharistie jointe à l'erreur des Jacobites.

On peut remarquer, en second lieu, que cette liturgie de Dioscore contient fort adroitement l'erreur de ce patriarche, c'est-à-dire, l'unité des deux natures en Jésus-Christ qu'il voudrait prouver par l'union du corps et du sang de Jésus-Christ que les fidèles confessent dans l'Eucharistie, sous laquelle des deux espèces qu'on la reçoive. Il exprime parfaitement la présence réelle de Jésus-Christ contenu tout entier sous chaque espèce, et il insinue en même temps que la divinité et l'humanité ne sont qu'une même chose: *Ne autem videätur cuiquam ex nobis quasi corpus hoc quod comedit sit corpus absque sanguine et spiritu* [anima], *et dum bibit calicem hunc, quod sit sanguis tantùm absque corpore et spiritu* [anima] *sed corpus et sanguis et spiritus* [anima] *est: prout est deitas ejus, quæ cum humanitate unum est.* Voilà la vérité de l'Eucharistie bien exposée et mêlée avec l'erreur des Jacobites.

Transsubstantiation bien exprimée.

Wansleb devenu catholique, après de solides réflexions sur les liturgies des Cophtes et des Ethiopiens, leur rend ce témoignage; [a] « qu'ils croient » que le pain et le vin dans le saint Sacrement de » l'autel, se change, en vertu des paroles de la con» sécration, au véritable corps et au sang de Notre » Seigneur, et que dans leurs liturgies et dans leurs » rituels, ils se servent des paroles de CONVERSION, » d'IMMUTATION et de TRANSMUTATION; lesquelles » signifient autant que transsubstantiation. Voici, » continue-t-il, comme parle la liturgie de 318 » Pères du Concile de Nicée, dont j'ai traduit de » la langue éthiopienne en français, le passage

(a) *Hist. d'Al. Chap. de la transsubstantiation. p.* 123.

» qui est conçu en ces termes : *Nous vous prions*
» *donc et vous supplions, ô Seigneur, d'avoir la*
» *bonté d'envoyer votre Saint-Esprit, et de le faire*
» *descendre, venir et répandre sa lumière sur ce*
» *pain, afin qu'il devienne le corps de Notre Sei-*
» *gneur, et que ce qui est contenu dans ce calice,*
» se change *et devienne le corps de Jésus-Christ.*

*Traduction de la sixième liturgie, par M. Ludolf.*

Wansleb ne trouva aucun nom à la sixième liturgie; mais il a vu dans la suite que c'est celle qui est intitulée en d'autres exemplaires : *Domini nostri et salvatoris Jesu Christi.* M. Ludolf l'a trouvée sous ce même titre, et c'est la seule qu'il ait donnée en éthiopien et en latin dans son commentaire (a) en 1691. Nous allons mettre ici sa traduction.

ORATIO SANCTIFICATORIA

*i. e. Eucharistica Domini et salvatoris nostri Jesu Christi.*

Gratias agimus tibi, Deus sancte, finis [*scopus*] animarum nostrarum, dator vitæ nostræ, thesaurus incorruptibilis, pater unigeniti Filii tui salvatoris nostri, qui annuntiavit voluntatem tuam. Quoniam voluisti ut salvaremur per te : gratias devotas agit tibi cor nostrum Domine ! Tu es virtus Patris, et gratia gentium, scientia rectitudinis, sapientia errantium, sanator animarum, magnitudo humilium : arx nostra [azylum] tu es, scipio justorum, spes exulum, portus tutus eorum qui jactantur tanquam in mari, lumen perfectorum, Filius Dei vivi. Irradia super nos gratiâ tuâ immobili, statuminatione et corroboratione fiduciæ : sapientia et efficacia fidei inflexibilis et spei immutabilis. Intelligentiam spiritûs largire humilitati nostræ, ut semper in rectitudine simus servi tui puri, ô Domine ! et omnes populi te laudent.

Huc usque liturgia impressa, pag. 170; sequentia reperiuntur ibidem in liturgiâ generali, pag. 164; ipsi vocant græco vocabulo

(a) P 341.

*Diptycum*, ex quo diaconus *nomina tam mortuorum quam vivorum*, memoriâ dignorum prælegere solebat.

*Dicit diaconus.* Pro beatissimo et sanctissimo patriarcha abba NN. et Abbuna reverendissimo metropolita nostro abba NN. qui laudant te orationibus suis. Stephanus protomartyr. Zacharias sacerdos, et Joannes-Baptista. Pro omnibus sanctis et martyribus qui obdormierunt in fide Christi. Matthæus et Marcus, Lucas et Joannes, quatuor evangelistæ. Maria Dei genitrix, Simon, Petrus et Andreas Jacobus et Joannes. Philippus et Bartholomæus. Thomas et Matthæus. Taddæus et Nathanael. Jacobus filius Alphæi, et Matthias. Duodecim Apostoli. Et Jacobus apostolus frater Domini nostri, episcopus Hierosolymæ, domûs sanctuarii. Paulus et Timothæus. Silas et Barnabas. Titus, Philemon, Clemens, septuaginta et duo discipuli, et quinginti eorum socii. Trecenti et octodecim orthodoxi patres. Orationes eorum omnium impleantur [*in*] nobis.

Cum illis nos visita, et memento ecclesiæ apostolicæ, quæ super omnes congregationes est in pace, quæ per pretiosum sanguinem Christi parta est. Et memento omnium patriarcharum, archiepiscoporum, episcoporum, presbyterorum et diaconorum, qui dirigunt viam verbi in veritate.

*Respondet populus.* Miserere, Domine, animarum servorum tuorum et ancillarum tuarum qui comederunt corpus tuum, et biberunt sanguinem tuum, qui obdormiverunt in fide tua.

Hic convenit cum codice impresso, p. 168.

*Dicit sacerdos.* Utique Domine! tibi gratias agimus et tibi benedicimus, et semper rogamus te ô Deus! Pater excelsorum: qui regis thesauros lucis (id est) sidera, visita Hierosolymam de cœlis. Domine potestatum, archangelorum, et virtus dominantium, gloria thronorum, amiculum luminarium, gaudium deliciarum, rex regum, Pater qui comprehendit cuncta [tanquam] manu et gubernat. Et concilio tuo Filius tuus unigenitus crucifixus est

pro peccatis nostris. Qui verbo fœderis tui fecisti omnia, in quo beneplacitum est tibi, et misisti ipsum in uterum virginis; conceptus est in ventre, caro factus est, et nativitas ejus cognita fuit [quod esset] à Spiritu sancto; dum nasceretur ex virgine, ut voluntatem tuam perficeret, et populum tibi constitueret sanctum. Expandit manus ad passionem, passus est, ut patientes salvaret, [illos nempe] qui fiduciam ponunt in te. Traditus est sponte suâ in cruciatus, ut cruciatibus affectos salvaret, et confirmaret nutantes [vacillantes], perditos repeririet, et mortuos vivificaret, et mortem tolleret, et vincula satanæ disrumperet, et voluntatem Patris sui perficeret. Infernum conculcaret, et portas vitæ reseraret; justos illuminaret, fœdus sanciret, tenebras removeret, infantes educaret, et resurrectionem suam manifestaret.

In illa nocte quâ prodiderunt eum, accepit panem in manus suas sanctas, et beatas ac immaculatas, gratias egit, benedixit, fregit et dedit discipulis suis [narrans] dicendo: *Accipite, comedite, hic panis corpus meum est quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum; et cùm hoc feceritis, commemorationem mei facitote. Similiter quoque calicem vini postquam cœnati essent, miscens, gratias agens, benedicens et sanctificans, dedisti illis verum sanguinem tuum qui effusus est pro peccatis nostris.*

Nunc igitur, ò Domine! memores sumus mortis et resurrectionis tuæ, confidimus tibi et offerimus tibi panem et calicem, gratias agentes tibi. Tibi soli qui a seculo [es] salvator Deus. Quoniam tu jussisti nos, ut stemus coram te, *et tibi*, instar sacerdotum ministremus. Propter hoc nos quoque servi tui, Domine! rogamus te Domine! Et supplicamus tibi, ut mittas Spiritum sanctum et virtutem super hunc panem et super hunc calicem, [ut] efficiat corpus et sanguinem Domini et salvatoris nostri Jesu Christi in secula seculorum.

In impresso, pag. 168 habentur sequentia: *Dicit populus: Domine miserere nostri, Domine miserere nostri, Domine propitius esto nobis. Dicit sacerdos.* Et sic pergitur in contextu.

Porrò offerimus tibi hanc gratiarum actionem, ò æterna Trinitas, Domine! Pater Jesu Christi, quem omnis creatura et anima veneratur... (a)... Tibi damus istud donum, non cibum nec potum offerimus sanctitati tuæ. Fac ne cedat nobis in condemnationem et obtrectationem inimici nec in perditionem; sed [in] medicamen corporum nostrorum, et in robur spiritùs nostri. Utique Deus noster largire nobis propter nomen tuum: ut fugiamus omnes cogitationes quæ displicent tibi. Domine da nobis ut depellatur à nobis omne consilium mortis, qui in nomine tuo inscripti sumus in interioriori velo sanctuarii tui excelsissimi. Nomen tuum audiat mors, et consternetur: abyssi rumpantur: inimicus conculcetur: spiritus malignus contremiscat: draco recedat: et infidelitas elongetur: et apostata affligatur: ira languescat, invidia nihil efficiat, obstinatus redarguatur, et extirpentur omnes amatores pecuniæ [avari]. Molestia recedat: fraudulentus prosternatur: et hebescant omnes species veneficiorum. Da Domine oculis interioribus cordis nostri, ut te contueantur, celebrent et laudent te memores tuì, et serviant tibi, quoniam tu solus portio eorum es: Filius et Verbum Domini cui cuncta subjecta sunt. Quibus [te] per gratiam revelasti, [eos] perfice et corrobora: illos qui in gratia sunt, sana: custodi eos qui virtute linguæ celebrant fidem: et qui voce linguæ edocti fuerunt, dirige. Illos qui faciunt voluntatem tuam, in æternum salva. Viduas visita. Orphanos suscipe. Illos qui in fide obdormiverunt, suscipe.

Da nobis quoque portionem Domine! cum omnibus sanctis tuis, da nobis vires ut placeamus tibi. Populum tuum pasce in rectitudine et sanctitate. Domine da nobis omnibus conjunctionem animo-

(a) M. Ludolf met ici en note: *Mutilus hic videtur locus et sensus et imperfectus.*

rum, qui accipimus sacra tua, satiemur Spiritu sancto et robore fidei veræ; ut in perpetuum tibi gratias agamus, et dilecto Filio tuo Jesu Christo, quia tuus est honor et gloria in secula seculorum.

Gubernator animarum, ductor justorum et gloria sanctorum. Da nobis Domine oculos scientiæ, qui semper te respiciant: et aures quoque quæ tantùm tuum verbum audiant, postquam nunc saturata est anima nostra gratiâ tuâ. Cor mundum crea nobis Domine, ut semper magnitudinem tuam consideremus, qui bonus es et φιλάνθρωπος, Deus noster! Gratam habe animam nostram, et mentem constantem largire nobis, qui accepimus corpus tuum et proprium tuum sanguinem. Nos servi tui humiles, quoniam regnum tuum, Domine, inclytum et gloriosum, Pater, Filius et Spiritus sanctus nunc et semper, et in secula seculorum. Amen.

REMARQUES.

M. Ludolf dit que la liturgie générale des Ethiopiens, qui sert indifféremment tous les jours de fêtes, est nommée le canon de l'Eucharistie, et que les autres liturgies particulières sont appelées l'oraison eucharistique. C'est plutôt ici ce qui se nomme *Anaphora* ou oblation chez tous les Orientaux, et que nous nommons le canon ou la règle de la consécration.

*Liturgies non interrompues par des Amen, marque d'antiquité.*

Nous devons observer que ces deux liturgies traduites par Wansleb et par Ludolf, ont des marques d'une haute antiquité, et qu'elles doivent avoir été écrites avant la fin du Ve. siècle, au temps que les disciples de Dioscore engagèrent le plus grand nombre des Egyptiens et des Ethiopiens à rejeter le Concile de Calcédoine. Dans les liturgies grecques, cophtes et syriaques, qui ont été écrites dans les terres de l'Empire au VIe. siècle, depuis le temps de Justinien, on a interrompu de plusieurs *Amen* les paroles de l'institution de l'Eucharistie et de la

consécration, par les raisons que nous verrons plus bas; et dans ces deux liturgies ou oraisons eucharistiques, ces *Amen* et ces réponses du peuple n'y sont pas, non plus que dans la très-ancienne liturgies des Constitutions apostoliques. Il y a lieu de croire que les métropolitains d'Ethiopie envoyés par les patriarches cophtes d'Alexandrie, n'ont inséré ces additions que dans la *liturgie* commune qui sert tous les jours de fêtes, et qu'ils ont laissé les autres liturgies particulières dans l'état où elles étaient anciennement. Ces liturgies éthiopiennes ont pu se conserver dans leur entier et sans changement, d'autant plus facilement, que le métropolitain qui est égyptien, envoyé par le patriarche d'Alexandrie, se contente d'apprendre les livres éthiopiens des offices ecclésiastiques, et que n'y ayant pas en Ethiopie plusieurs métropolitains, ni plusieurs évêques, on n'est pas exposé à y voir introduire des rites particuliers, ni de nouveaux offices.

En attendant que quelque savans nous donnent la traduction de quelqu'autre liturgie éthiopienne, nous n'avons qu'à joindre ici ce qui se dit à la communion, puisque ces parties de la liturgie nommées *Anaphora*, que nous venons de donner, ne contiennent que l'oraison de la consécration depuis la préface jusqu'à la prière qui suit celle de l'invocation; il est d'autant plus important de mettre ici cette confession de foi et ce qui la suit, que dans l'édition latine de 1549, insérée dans les Bibliothèques des Pères, on a omis ce qui se dit en distribuant le corps et le sang de Jésus-Christ et comme l'on a changé quelque chose aux paroles de l'invocation, nous mettrons ici ces deux articles de la traduction de M. Renaudot. [a]

*Termes de la consécration.*

Eâ ipsâ nocte in qua traditus est, accepit panem in manus suas sanctas, beatas et immaculatas, as-

(a) *Lit. Or. T.* 1. *p.* 517.

pexit in cœlum, ad te Patrem suum, gratias egit, benedixit, sanctificavit et dedit discipulis suis, dicens: Accipite, manducate ex eo vos omnes: Hic panis est corpus meum, quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum. Amen.

*Populus.* Amen. Amen. Amen. Credimus et certi sumus, laudamus te Domine Deus noster, hoc est verè, et ita credimus, corpus tuum.

*Sacerdos.* Similiter calicem gratiarum actionis benedixit et sanctificavit et dixit illis: Accipite, bibite ex eo vos omnes: Hic est calix sanguinis mei qui pro vobis effundetur, pro redemptione multorum. Amen.

*Populus ad calicem dicet :* Amen. Verè est sanguis tuus, credimus.

*Sacerdos.* Et quotiescunque id feceritis, memoriam meî facietis.

*Populus.* Mortem tuam annuntiamus Domine, et resurrectionem tuam sanctam credimus, ascensionem tuam et adventum tuum secundum, rogamus te Domine Deus noster : hoc verè ita esse credimus.

*Sacerdos.* Nunc etiam Domine memoriam agentes mortis et resurrectionis tuæ, offerimus tibi hunc panem et hunc calicem: gratias agentes tibi quod per ea dignos fecisti nos standi coram te, tibique sacerdotale ministerium exhibendi. Rogamus te Domine et deprecamur te, ut mittas sanctum Spiritum, et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem, faciatque utrumque corpus et sanguinem Domini et salvatoris nostri Jesu Christi, in secula seculorum. Amen.

*Confession de foi avant la Communion.*

*Sacerdos.* [a] Sancta sanctis.

*Populus.* Unus Pater sanctus : unus Filius sanctus : unus Spiritus sanctus.

*Sacerdos.* Dominus vobiscum. *Populus.* Et cum spiritu tuo.

(a) *Pag.* 520.

*Sacerdos.* Domine Jesu Christe miserere nostrî : *et ter à populo replicatur.*

*Sacerdos.* Corpus sanctum, pretiosum, vivum et verum Domini et salvatoris nostri Jesu Christi, quod datur ad remissionem peccatorum, et vitam æternam suscipientibus illud cum fide. Amen. Sanguis sanctus, pretiosus, vivificans, et verus Domini et salvatoris nostri Jesu Christi, qui datur ad remissionem peccatorum, et vitam æternam suscipientibus illum cum fide. Amen. Hoc est corpus et sanguis Emmanuelis, in rei veritate. Amen. Credo, credo, credo, ex hoc nunc et usque in sæculum. Amen. Hoc est corpus et sanguis Domini et salvatoris nostri Jesu Christi, quæ accepit ex Domina omnium nostrûm sancta et pura Maria Virgine, fecitque illud unum cum divinitate sua, absque commistione, divisione, aut alteratione divinitatis: perhibuitque bonum testimonium in diebus Pontii Pilati: et tradidit se pro nobis voluntate suâ, super lignum crucis sanctæ. Amen. Credo, credo, credo, quod divisa non fuerit divinitas ejus ab humanitate ejus: ne hora quidem una, aut nictu oculi. Tradidit se pro nobis ad salutem, remissionem peccatorum, et vitam æternam, suscipientibus illa cum fide. Amen. Credo, credo, credo, ex hoc nunc et usque in seculum. Amen.

*Et postquam communicaverit sacerdos corpori Christi, populo distribuet communionem dicens :* Hic est panis vitæ qui de cœlo descendit, verè pretiosum corpus Emmanuel Dei nostri. Amen.

*Et qui recipit, dicet :* Amen.

*Diaconus præbebit calicem, dicens :* Hic est calix vitæ qui descendit de cœlo, qui est pretiosus sanguis Christi.

*Et qui recipit, dicet.* Amen, Amen.

Trouverait-on des termes plus clairs et plus significatifs pour exprimer la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel, que ceux d'une telle confession de foi faite avant la communion? Nous avons donc

eu grande raison de dire que les Ethiopiens avaient sur ce point la même croyance que les Cophtes et nous. A l'égard des points qui nous séparent, on peut espérer la conversion des Ethiopiens, si l'on commence par gagner les Cophtes dont les Abissins dépendent si fort. Les missionnaires jésuites qui sont en Egypte nous font voir qu'on peut excuser les Cophtes, et par conséquent les Ethiopiens, sur divers articles et les gagner sur d'autres. Les relations [a] du Père Sicart et du Père Du Bernat, écrites au Caire en 1711 et 1717, seront toujours lues avec plaisir et avec fruit, quoiqu'on eût attendu d'eux un peu plus de détail sur la liturgie.

(a) *Miss. de la C. de J. dans le Levant. T. 2.*

---



# NEUVIÈME DISSERTATION.

*Liturgies des Chrétiens répandus dans l'étendue du patriarchat d'Antioche et de tout l'Orient, premièrement des Syriens, et ensuite des Maronites.*

---

Étendue du patriarchat d'Antioche. — Plusieurs patriarches d'Antioche.

Nous avons déjà dit en parlant des patriarches Melchites, que le patriarchat d'Antioche avait originairement dans son ressort tous les pays qui étaient sous le comte d'Orient. Il faut ajouter ici que ce patriarche n'a pas prétendu être resserré dans les bornes de l'empire romain. Ce qui est certain, c'est que les Chrétiens d'Orient se sont répandus dans les autres empires, chez les Perses, chez les Tartares et dans la Chine même, comme nous le verrons en parlant des Nestoriens. Le patriarche d'Antioche n'a pu avoir sur tous ces pays l'autorité que les autres patriarches ont eu dans leur ressort. D'ailleurs la destruction de la ville d'Antioche qui a obligé le patriarche d'établir ailleurs sa résidence, et les diverses sectes qui se sont formées en Orient, ont été cause que plusieurs se sont retirés de l'obéissance du partriarche, et qu'ils se sont donnés eux-mêmes un chef qui n'a pas craint de prendre le titre de patriarche d'Antioche. Ainsi outre le patriarche grec qui réside à Damas, comme nous avons dit, et qui prend toujours le titre de *Patriarche de la grande ville de Dieu Antioche et de tout l'Orient*, il y a un patriarche des Syriens jacobites, qui a toujours pris le titre de patriarche d'Antioche, quoiqu'au Xᵉ. siècle il fît sa résidence à Edesse, (a) et

(a) Quoique jusqu'à la fin du Xᵉ. siècle, ils aient résidé à Edesse et

que depuis le XIII^e. siècle il ait établi sa demeure dans un monastère des Syriens, nommé Zaphran, proche la ville de Mardin, à deux journées de la ville d'Amid ou Diarbékir, capitale de Mésopotamie, où il va souvent pour régler les affaires de sa nation. Le métropolitain des Syriens Maronites qui réside au Mont Liban, a pris aussi le titre de patriarche d'Antioche. Le patriarche des Arméniens qui réside à Etzmiazim, prétend aussi au même titre, quoiqu'ils aient été originairement soumis aux patriarches grecs d'Antioche, et que depuis le schisme, leur premier métropolitain eût eu simplement le titre d'évêque autocéphale ou indépendant. Les Nestoriens enfin qui enlevèrent beaucoup d'églises du patriarchat d'Antioche, ont donné à leur chef le titre de patriarche *Catholique* ou universel. On sait que depuis les *croisades*, *il y a un* patriarche latin d'Antioche qui réside à Rome. Mais nous ne parlons ici que des chrétiens d'Orient, Syriens, Maronites, Nestoriens et Arméniens. Commençons par les Syriens.

---

## ARTICLE PREMIER.

### *Liturgie des Syriens Catholiques et Jacobites.*

---

Les Monophysites Acéphales forment la secte des Jacobites.

Quoique Maxime, patriarche d'Antioche, eût assisté au Concile de Calcédoine en 451, et souscrit à la condamnation de Dioscore, il y eut dans sa

en divers autres lieux, ces patriarches syriens n'ont point eu de siége fixe, jusqu'à ce que Denys IV., qui fut élu en 1037, fit statuer qu'ils résideraient a Amid (Diarbékir.) Mais Michel, qui fut sacré patriarche en 1166, transféra le siége d'Amid, ou Diarbékir, à Mardin; et depuis ce temps-là ce siége patriarchal a été au monastere de Zaphran près de Mardin, quoique les affaires engagent quelquefois le patriarche à demeurer à Diarbékir et a Alep.

ville d'Antioche et dans le reste du patriarchat, un grand nombre de Nestoriens et d'Eutychiens, ainsi que ses députés le dirent au Pape saint Léon. (a) Ceux qui blâmant et abandonnant Eutychès, ne laissaient pas de soutenir qu'il ne fallait reconnaître qu'une nature en Jésus-Christ, devenaient tous les jours plus nombreux. Douze ou treize ans (b) après le Concile de Calcédoine, Pierre le Foulon étant venu à Antioche, ils le firent évêque; et quoiqu'il fût ensuite déposé par un Concile, il laissa beaucoup de troubles dans cette église avec l'addition *qui crucifixus es pro nobis*, au trisagion, qui devint comme le signe des Monophysites. C'est dans ce patriarchat que ceux des Monophysites, nommés Acephales, parce qu'ils étaient sans chef, s'attachèrent à Jacques Baradée ou Zanzale, (c) évêque d'Edesse, le plus ardent adversaire du Concile de Calcédoine, et tirèrent de lui le nom de Jacobites, qui a passé à tous ceux qui ont rejetté le Concile de Calcédoine, et qui ont tenu à injure le nom d'Eutychiens.

Les Jacobites syriens conservent la liturgie sans altération.

Ces Monophysites syriens conservèrent en leur langue syriaque, la liturgie qu'ils avaient auparavant, de même que les Cophtes ou Egyptiens avaient conservé la leur en Cophte. Ceux de Syrie plus modérés que les Egyptiens dont leur patriarche Dioscore avaient été anathématisé par le Concile, n'affectèrent pas d'insérer dans la liturgie leur erreur sur l'union hypostatique, en sorte que les liturgies des Syriens catholiques et jacobites, se sont trouvées uniformes. Les uns et les autres se sont servis de la liturgie de saint Jacques qui était en usage à Jérusalem; et lorsque les uns et les autres

(a) *Léon Ep.* 92. *al.* 62.
(b) *Ann.* 463 *et* 464 *Vid. Pagi in ann.* 471. *n.* 3. *et seq.*
(c) Jacobus Baradæus seu Zanzalus, unde Jacobitis cognomen impositum, post Adæum Edessenæ incubat ecclesiæ anno (Græcorum) 852. *Biblioth. orient. Asseman. T.* 1. *p.* 424.

ont écrit d'autres liturgies, ils ont toujours exprimé le même sens, quoiqu'en des termes différens, en sorte qu'on ne peut connaître qu'elles aient été à l'usage des Jacobites, que par le nom de quelques hérétiques qu'elles ont à la tête, ou par de semblables noms qui se trouvent dans les diptyques, ou par l'addition au trisagion, *qui crucifixus es*, *etc.*

La liturgie de saint Jacques suivie par tous les Syriens, jacobites et orthodoxes.

Parmi tous les Syriens et presque dans toute l'Asie, on trouve le même ordre dans les liturgies, et presque les mêmes prières, du moins dans le sens, si elles ne sont pas exprimées en mêmes termes. Les Syriens, les Maronites, tous se sont servis de la liturgie de l'église de Jérusalem, qu'ils ont tous attribuée à saint Jacques. Celle-là a été toujours reconnue comme la première de toutes, et elle a été regardée comme le canon ou la règle commune, à laquelle on a rapporté les autres liturgies.

Tout l'Orient, comme on a vu plus haut, a eu aussi la liturgie de saint Basile. Ces deux liturgies ont été écrites en grec et en syriaque, en grec pour les grandes villes, telles qu'Antioche, qui était la capitale de Syrie, où l'on parlait grec au IV^e^. et au V^e^. siècle, et en syriaque pour le reste du pays. La liturgie de saint Jacques a dû sans doute être célébrée d'abord à Jérusalem dans la langue du pays, qui était un dialecte de la langue syriaque; mais quand on a mis les liturgies par écrit, il y a lieu de croire qu'elles ont été écrites en grec et ensuite en syriaque, parce qu'elles ont toutes conservé quelques mots grecs, quelques formules et des monitions du prêtre et du diacre en grec.

Nous avons exposé au long dans ce volume, la liturgie grecque de saint Jacques, depuis la page 296 jusqu'à 318, parce qu'elle est en usage à Jérusalem parmi les Syriens Melchites qui s'en servent du moins le jour de saint Jacques, quoiqu'ils aient été assujettis à se conformer au rit de Constantino-

ple. Nous devons voir présentement la liturgie qui est en syriaque.

Les Syriens jacobites regardent cette liturgie de saint Jacques, comme la première de toutes. Denys Barsalibi, l'un des principaux auteurs jacobites, qui écrivait au commencement du XII[e]. siècle, en fit un commentaire, où il met à la tête, qu'on ne doute pas que saint Jacques même n'ait composé cette liturgie, après l'avoir apprise de Jésus-Christ ce qui montre avec quel respect et quelle vénération ils la conservent. C'est celle-là dont nous devons faire le précis.

---

*Ordre et précis de la liturgie des Syriens orthodoxes et jacobites, tiré du missel syriaque imprimé à Rome en* 1594, *du livre du Ministre* (du diacre et du clerc) *en* 1596, *et des* manuscrits *que M. Renaudot a traduits en latin.*

---

LA liturgie des Syriens, comme celle des Grecs est composée de deux parties, l'une préparatoire, et l'autre qui répond à notre canon et qui est appelée *Anaphora*, c'est-à-dire, *oblation.*

*Ordre de la préparation.*

*Le prêtre quitte ses habits ordinaires, se lave les mains et dit :* Otez-moi, Seigneur, ces vêtemens pour me revêtir de ceux qui sont convenables à votre ministère, etc.

Habits sacrés pris avant ou après la confession générale.

Selon le second *ordo* le prêtre ne prend les habits sacerdotaux qu'après avoir préparé le pain et le vin qu'il doit offrir : et le Père Dandini fait entendre que cela se fait ainsi en divers endroits du Mont Liban. *La plupart*, dit-il, (a) *ont accoutumé de faire la*

(a) *Voyage du Mont Liban. chap.* 24. *p.* 110.

*confession générale avant que de se revêtir d'aucun habit, et d'offrir incontinent après les espèces du pain et du vin qu'ils encensent soigneusement.* Mais au Synode tenu en présence du Père Dandini au mois de novembre 1596, il fut arrêté [a] que les prêtres n'iraient à l'autel qu'après s'être revêtus des habits sacrés.

*Le prêtre s'incline devant l'autel*, demandant à Dieu de purifier son esprit et son cœur pour le rendre digne d'approcher du saint autel. *Il demande la rémission de ses péchés, et il dit :* Miserere meî Deus ; *et se tournant vers le peuple l'invite à prier pour lui :* Orate pro me Dominum, *ou* propter Dominum.

*Il monte à l'autel en disant :* Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem; *et s'y prosternant, il dit :* Me voici, Seigneur, devant votre trône, pardonnez-moi tous mes péchés.

Vue du sacrifice.

*Il baise l'autel à droite, à gauche et au milieu, en disant un verset (qui marque clairement la vue qu'a le prêtre d'immoler l'agneau sans tache) :* Attachez étroitement la victime solennelle aux cornes de l'autel. [b]

(a) Est autem rationi atque ecclesiasticæ consuetudini magis consentaneum, ut sacris indutus vestibus ad altare Sacerdos accedat. *Ibid. p.* 186.

(b) C'est le verset du psaume 117, selon la Vulgate, où nous lisons: *Constituite diem solemnem in condensis usque ad cornu altaris.* M. Renaudot a traduit cet endroit du missel syriaque en ces termes: *Alliga Domine festivitates catenis usque ad cornua altaris*, où nous n'entendrions rien, si le texte que l'hébreu présente ne nous en donnait l'intelligence. Les plus habiles interprètes en hébreu, tels que Vatable, de Muis, Maldonat et Grotius, ont remarqué sur ce psaume 117, que le mot hébreu qui répond à celui de fête ou de jour solennel, signifie aussi agneau, hostie, victime : agnus *quoque*, dit Vatable, *vel* pecus, sive hostia, *eodem appellatur nomine quòd cum lætitia et tripudio offerretur.* Grotius confirme cette explication : *Sumitur*, dit-il, *pro* victima diei solemnis, *ut apparet Esai. XXIX. I. Et ita hìc accepit Chaldæus interpres ..... ut sensus sit*, Ligate agnum funibus (*et ligatum ducite*) ad cornua usque altaris, *ubi mactandus erat.* C'est pourquoi Léon de Juda a traduit : *Victimam alligate usque ad cornua altaris.* Et Castalio encore plus littéralement et plus élegamment : *Alligate festam hostiam*

Cierges et encens.

*Le diacre découvrant sa tête allume un cierge au côté droit de l'autel, en disant :* In lumine tuo videmus lumen. Et en allumant l'autre cierge au côté gauche, il dit d'autres paroles pour élever l'esprit vers la lumière céleste.

*Le prêtre met de l'encens dans l'encensoir, et l'assemblée demande* que cet encens puisse être agréable à la très-sainte Trinité.

*Le prêtre ôte le voile qui couvrait les dons, et le diacre prenant le pain, le présente au prêtre, qui fait un signe de croix sur ce pain, en demandant à Dieu d'agréer ces dons des fidèles :* Deus magne et mirabilis, etc.

*Il prend du pain autant qu'il en faut, le met sur l'autel, et l'encense en disant, (comme dans la liturgie des Grecs) :* [a] Il a été mené à la mort comme une brebis, etc.

Préparation de l'hostie et du vin.

Il fait encore une prière à Dieu pour obtenir que cette oblation des fidèles lui soit agréable.

*Il met le pain dans le bassin que nous appelons patène, et le couvre avec le petit voile.*

*Il prend le calice en disant :* Calicem salutaris accipiam, etc. ; *et y versant du vin, il dit :* Ce vin est le type du sang sorti du côté de votre Fils Jésus-Christ Notre Seigneur, je le mets dans ce calice, le calice du salut, au nom du Père, etc.

*Il mêle un peu d'eau dans le vin en disant de même :* Qu'il la mêle comme un type de l'eau qui sortit du côté de Jésus-Christ.

*Dans le second Ordo tiré des* manuscrits, *le prêtre mêlant le vin et l'eau dans le calice, dit :* Unissez Seigneur cette eau avec ce vin, comme votre

*restibus ad aræ cornu.* Ce qui forme un très-beau sens au commencement de la messe par rapport à Jésus-Christ qui est le vrai agneau, l'hostie par excellence, la victime solennelle qui est la gloire de toutes nos fêtes, et qui va être attaché à l'autel avec les liens les plus forts, *restibus*, et les plus serrés, *in condensis*, pour y être immolé.

(a) *Sup. p.* 32.

divinité est unie à l'humanité. Ce qui peut marquer l'hérésie des Jacobites qui enseignaient l'unité et la confusion des deux natures.

*Il encense le petit voile dont il couvre le calice ; et le grand voile dont il couvre le bassin et le calice, en disant :* Les cieux sont couverts de sa gloire, etc.

*Il se tourne vers le peuple, et dit :* Orate.

Encensemens. — *Venite exultemus.*

*Il encense de nouveau l'autel et les assistans ; et selon le premier Ordo, on dit pendant l'encensement les quatre premiers versets du* Venite exultemus, *après lesquels le prêtre et tous les fidèles demandent à Dieu d'agréer cet encens, et de leur faire miséricorde :* Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison. Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis, miserere nobis. Pater noster, etc.

*Le prêtre dit :* Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, et envers nous pauvres pécheurs grâce et miséricorde.

Le diacre annonce de prier pour tous ceux qui croient en Jésus-Christ, pour tous les états, pour tous les besoins des fidèles vivans et morts, et le prêtre demande à Dieu d'exaucer leurs prières.

*Gloria in excelsis.*

*Selon le premier Ordo toute l'assemblée dit :* Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus etc. Gloria Patri, etc.

Proses. — Exposition du sacrifice de l'autel.

Le chœur chante ensuite des espèces de proses ou de cantiques en l'honneur de la sainte Vierge et des autres Saints, selon les fêtes. Ces cantiques sont ordinairement nommés *proœmium*, ou en syriaque *sedra* ou *sedro*, c'est-à-dire, *ordre*. Ils viennent la plupart de saint Ephrem ou de Jacques le Syrien. On y joint diverses oraisons pour les vivans et pour les morts, le psaume, *Miserere mei Deus* tout entier, le trisagion, *Sanctus Deus*, un autre psaume de David selon le jour. Tout cela est accompagné

d'encensemens, et suivi d'une espèce de cantique où le diacre expose tout ce qui va se passer sur le saint autel: *Quem vidit Moses in rubo, et Ezechiel super currum, ipse ponitur super altare sanctum; accipiuntque illum populi et vivunt. Deus qui per misericordiam tuam suscepisti sacrificium justorum antiquorum, suscipe per misericordiam tuam sacrificium nostrum, et acceptas habe preces nostras.*

Canticum aliud: *Populus tuus Christe. Benedictus Christus qui ædificavit Ecclesiam suam super Simonem, et elegit sacerdotes ad dividendum in ea corpus et sanguinem suum. In timore magno stant sacerdotes cum diaconis, et distribuunt corpus et sanguinem Filii Dei. Oves tuæ Christe, stant ad ostium tuum, comedunt corpus et bibunt sanguinem tuum, canuntque gloriam divinitati tuæ.*

Épître.

Le diacre lit l'épître de saint Paul, convenable au temps et aux fêtes. Le missel syriaque imprimé, marque le chapitre de l'épître aux Hébreux: *Christus assistens pontifex futurorum bonorum*: mais on voit dans les autres *Ordo*, qu'on fait plusieurs lectures, une de saint Paul, l'autre des Actes des Apôtres, et même une des Prophètes. La prière du prêtre après ces lectures, le fait ainsi entendre. *Gloria Domino Pauli, Prophetarum et Apostolorum. Misericordiæ Domini sint super lectores et auditores, et super hanc urbem, omnesque habitantes in ea, in secula. Amen.*

Psaume.

*Le diacre annonce:* Psaume de David en présence de notre père, (c'est-à-dire, du célébrant.)

*Et le prêtre dit:* Que le Seigneur reçoive votre louange, et répande la joie dans le cœur de ceux qui entendent votre voix.

*Le diacre:* Alleluia, alleluia.

*Le prêtre:* Immolate illi sacrificia.... Confitemini

et benedicite nomini ejus, à quo vita tribuitur, alleluia.

*Le diacre annonce* qu'on va implorer la miséricorde de Dieu, en publiant l'évangile.

Évangile.

*Le prêtre met de l'encens dans l'encensoir*, il dit trois fois : *Kyrie eleison.* Il célèbre la gloire de Dieu par plusieurs louanges, et lui demande que le Saint-Esprit vienne dans le cœur des fidèles, afin qu'ils entendent dignement l'évangile, et qu'ils le pratiquent.

*Le diacre annonce à l'assemblée* qu'il va lire le saint évangile.

*Le prêtre dit :* La paix soit avec vous.

*Le peuple :* Et avec votre esprit.

Le diacre exhorte de nouveau les auditeurs à se tenir en silence, et à confesser que ce saint évangile est la parole de Dieu vivant.

*Le prêtre dit :* C'est le Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ qui conversant sur la terre, dit aux disciples, etc.

*Le peuple dit :* Père, bénissez ; *et le prêtre faisant un signe de croix sur le peuple, dit :* Que la droite de Notre Seigneur Jésus-Christ et le bras de sa puissance, d'où nous viennent tous les dons.... répande ses bénédictions sur mes frères, les lecteurs et les auditeurs, etc.

C'est un diacre qui lit l'épître et l'évangile convenables au temps, mais un sous-diacre ou un clerc inférieur fait les lectures en langue arabe, qui est la langue vulgaire.

Le diacre exhorte à conserver dans les âmes la sainte semence de la parole, et il demande à Dieu que ceux qui l'ont entendue, deviennent de parfaits observateurs de ses commandemens. Et le prêtre dit : *Ipsi Jesu Christo laudes gratiarum actiones et benedictiones propter ejus viva ad nos verba, etc.*

Le diacre dit : *Ite in pace*, selon le missel syriaque imprimé. Il ne dit rien dans le second *Ordo* des

manuscrits, et selon le premier *Ordo*, il dit: *Abite in pace auditores, abite auditores in pace: accedite baptizati ad pacem; fores claudite;* ce qui est suivi du verset, *Dominus regnavit, decorem induit, alleluia*, et d'autres louanges entrecoupées par des *alleluia et par des prières pour les fidèles vivans et morts qui ont eu le bonheur de recevoir le baptême, de manger le saint corps de Jésus Christ et de boire son sang.*

### Le symbole. — Lavabo.

On récite le symbole de la foi, après lequel le prêtre lave ses doigts, en disant: *Lavabo, etc.* ou *absterge Domine sordes et maculas animæ meæ, etc.*

Selon le premier *Ordo*, le prêtre se tournant vers les autres prêtres et vers le peuple, leur demande de prier pour lui: *Orate pro me propter Dominum.*

C'est ainsi que finit la première partie de la liturgie qui est la préparation, pour passer à la seconde qui est appelée *Anaphora* ou le canon.

### ANAPHORA, *l'Oblation ou le Canon.*

C'est ici la partie de la liturgie qui n'est propre qu'aux fidèles.

Un grand nombre d'évêques syriens ont composé des oraisons pour cette partie de la messe, semblables dans le sens, différentes dans les termes. Ils n'ont pas été astreints à deux ou trois liturgies comme les Grecs et les Cophtes; [a] mais le canon qui a été toujours le plus commun parmi eux, est celui qui porte le nom de saint Jacques, frère du Seigneur. Ce canon commence comme les autres, par la prière du baiser de paix.

### ORATIO ANTE OSCULUM PACIS.

*Domine Deus noster, nos quamvis indignos salute hâc dignos effice, amator hominum; ut ab omni dolo, omnique acceptatione personarum mundati, salutemus invicem in osculo sancto et divino*

(a) Liturgia S. Jacobi apostoli, fratris Domini. *Liturg. orient. t. 2. p. 29.*

*constricti vinculo caritatis et pacis. Per Dominum, etc.*

Populus : *Amen.*

Diaconus : *Stemus decenter et oremus, gratias agamus, adoremus et laudemus agnum vivum qui offertur super altare. Divinitas sese dimisit ad peccatores filios Adam, etc.*

Sacerdos : *Deus Pater qui propter amorem tuum erga homines magnum et ineffabilem misisti Filium tuum in mundum, ut ovem errantem reduceret, ne avertas faciem tuam à nobis, dum sacrificium hoc spirituale* [a] *et incruentum celebramus, etc.*

Populus : *Amen.*

Après que les fidèles se sont donnés la paix, le prêtre dit : *Caritas Patris, gratia Filii et communicatio Spiritus sancti, sint cum omnibus nobis.*

Populus : *Amen.*

Sacerdos : *Sursum corda.*

La préface, le *Sanctus* et les paroles de l'institution de l'Eucharistie sont tout de même que dans la liturgie grecque de saint Jacques, que nous avons exposée *pag.* 307 *et suiv.* Mais ce qu'il y a de particulier et de bien remarquable dans cette liturgie syriaque et dans les autres des Syriens, c'est qu'entre les paroles de l'institution de l'Eucharistie et l'invocation du Saint-Esprit sur les dons, le diacre, par une monition expresse, annonce aux fidèles le respect et le tremblement que doit exciter dans eux le moment auquel le Saint-Esprit descend sur les dons, pour en faire le corps et le sang de Jésus-Christ.

*Diaconus.* Quàm terribilis est hæc hora, quàm timendum tempus istud, [b] dilecti mei, quo Spiritus vivus et sanctus ex excelsis sublimibus cœli advenit, descendit et illabitur super eucharistiam hanc in sanctuario positam, eamque sanctificat : cum timore et tremore estote, stantes et orantes.

(a) *Λογικον in alio codice.* (b) *Liturg. or. P.* 33.

Pax nobiscum sit, et securitas Dei Patris omnium nostrûm, clamemus et dicamus ter Kyrie eleison.

*Sacerdos inclinatus, dicit invocationem Spiritûs sancti :* Miserere nobis, Deus Pater omnipotens, et mitte Spiritum tuum sanctum, Dominum et vivificantem, qui tibi throno æqualis est, et Filio æqualis regno, consubstantialis et coæternus; qui locutus est in Lege et Prophetis, et novo Testamento tuo; qui descendit in similitudine columbæ super Dominum nostrum Jesum Christum in Jordane flumine; qui descendit super Apostolos sanctos in similitudine linguarum ignis.

*Populus :* Kyrie eleison, *ter.*

*Sacerdos :* Ut adveniens efficiat panem istum (a) corpus vivificum, corpus salutare, corpus cœleste, corpus animabus et corporibus salutem præstans, corpus Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, in remissionem peccatorum, et vitam æternam accipientibus illud.

*Populus :* Amen.

*Sacerdos :* Et mixtum quod est in hoc calice, efficiat sanguinem Testamenti novi, sanguinem salutarem, sanguinem vivificum, sanguinem cœlestem, sanguinem animabus et corporibus salutem præstantem, sanguinem Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, in remissionem peccatorum et vitam æternam suscipientibus illum.

*Populus :* Amen.

*Sacerdos.* Ut sint nobis et omnibus qui ex illis accipient, iisque communicabunt ad sanctitatem animarum et corporum, ad fructificationem operum bonorum, ad confirmationem Ecclesiæ tuæ

(a) Dans cette liturgie on ne voit point de signes de croix en cet endroit, mais on voit par la lettre de Jacques d'Edesse, écrite au VII^e. siècle (*infrà p.* 527.) que le prêtre devait faire ici les signes de croix qui sont marqués dans la petite liturgie de saint Jacques en cette manière : *Ut illabens efficiat panem istum † corpus vivificum, † corpus salutare, † corpus Dei nostri.* Populus : *Amen.* Sacerdos : *Et calicem istum perficiat † sanguinem novi Testamenti, † sanguinem salutarem, † sanguinem ipsius Christi Dei nostri.* Populus : *Amen. Liturg. or. T.* 2. *P.* 128.

sanctæ, quam super veræ fidei petram fundasti, et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam; cùm liberaturus sis illam ab omnibus hæresibus et scandalis *operantium iniquitates*, usque ad consummationem seculi; per gratiam, *misericordiam* et amorem erga homines unigeniti filii tui, per quem et cum quo te decet gloria et honor.

*Populus*: Amen.

*Sacerdos inclinatus*: Quapropter offerimus tibi, Domine, sacrificium hoc tremendum et incruentum pro locis tuis sanctis, quæ per manifestationem Christi Filii tui illustrasti, præcipuè verò pro Sion sancta, matre omnium ecclesiarum, et pro Ecclesia tua sancta toto orbe diffusa.

On fait une longue énumération des ordres, des états, et généralement de tous ceux pour qui on veut offrir le sacrifice : et, de peur d'en oublier quelqu'un, *le prêtre élevant sa voix dit* : [a] Memento Domine omnium quorum meminimus et eorum quorum non meminimus, etc.

*Mémoires.*

Communicantes.

Dans la mémoire des Saints qui répond à notre *communicantes*, *le prêtre dit* : Memento, Domine sanctorum episcoporum qui pridem obdormierunt, qui verbum veritatis nobis dispensaverunt, qui a Jacobo principe episcoporum, apostolo et martyre usque ad hanc diem, verbum Fidei orthodoxæ in Ecclesia tua sancta prædicaverunt. *Elevans vocem* : Luminum et doctorum Ecclesiæ tuæ sanctæ, qui præclarum fidei certamen ediderunt, qui nomen tuum sanctum tulerunt coram populis, regibus et filiis Israel, eorumque precibus et supplicationibus, pacem tuam Ecclesiæ tuæ tribue : doctrinas eorum et confessionem eorum in animis nostris confirma : hæreses nobis noxias citò comprime, et consistentiam absque confusione coram tribunali tuo nobis concede, quia sanctus es Domine, etc.

(a) *P.* 35.

Cette mémoire de la sainte Sion et de saint Jacques, montre assez que les Syriens suivaient la liturgie de l'église de Jérusalem, et il est aisé de voir qu'ils y ont fait peu de changemens.

*Remarques sur la mémoire des morts.*

Le *Memento* des morts qui suit la mémoire des Saints, y est un peu plus étendu que dans la liturgie grecque que nous avons traduite *p.* 311. On lit ici : *Diaconus. Commemoratio fidelium defunctorum.* Iterùm etiam commemoramus omnes defunctos fideles qui in vera fide defuncti sunt, ex altari hoc sancto, et ex hoc pago, et ex quacunque regione, qui in fide vera pridem obdormientes quieverunt, et ad te Deum Dominum spirituum et omnis carnis pervenerunt. Rogamus, imploramus et deprecamur Christum Deum nostrum, qui suscepit ad se animas et spiritus eorum, ut per miserationes suas multas præstet illos dignos veniâ delictorum et remissionem peccatorum, nosque et illos pervenire faciat ad regnum suum in cœlis. Ea propter clamemus et dicamus *Kyrie eleison* ter.

*Sacerdos inclinatus :* Memento etiam, Domine, sacerdotum orthodoxorum, pridem defunctorum, diaconorum et subdiaconorum, psaltarum, lectorum, interpretum, cantorum, exorcistarum, monachorum, religiosorum, auditorum, virginum perpetuarum, sæcularium et qui in fide vera defuncti sunt, et eorum quos unusquisque designat animo. *Elevans vocem :* Domine Deus spirituum et omnis carnis, omnium memento quorum meminimus, qui in fide orthodoxa ex hac vita migrarunt, da animabus, corporibus et spiritibus illorum requiem, liberans eos à damnatione infinita ventura, et dignos efficiens gaudio quod est in sinu Abraham, Isaac et Jacob; ubi splendet lumen vultùs tui, unde procul sunt dolores, angustiæ et gemitus, non reputans illis omnia delicta illorum. Non autem intres in judicium cum servis tuis, quia non

justificabitur in conspectu tuo omnis vivens, nec ullus est à peccati culpa immunis, aut à sordibus purus, ex hominibus qui super terram sunt, nisi unus Dominus noster Jesus Christus unigenitus Filius tuus, per quem nos etiam misericordiam et remissionem peccatorum consequi speramus, quæ propter eum est, et nobis et illis.

*Fraction de l'Hostie.*

Après la mémoire des vivans et des morts, *le prêtre dit* : Pax.

*Populus :* Et cum.

*Sacerdos:* Misericordiæ Dei sint super nos omnes. *Tum dicet :* Credimus, accedimus [obtulimus], (a) obsignamus et frangimus eucharistiam hanc, panem cœlestem, corpus Verbi Dei vivi, in calice salutis et gratiarum actionis, in crucis modum signamus, cum particula propitiatoria, mysteriisque supernis plena, in nomine Patris vivi, ad vitam : et unigeniti Filii et Spiritùs sancti, principii perfectionis, et sigilli omnium quæ sunt et fuerunt in cœlo et in terra : unius virtutis, unius potestatis, unius voluntatis, unius Dei veri, benedicti, excelsi et indivisi, à quo est vita in secula seculorum.

*Populus :* Amen.

*Prière générale.*

Pendant la fraction le diacre dit la *Catholique*, c'est-à-dire, la prière générale, qui est un précis des monitions et des prières précédentes.

*Diaconus voce magna dicet Catholicam.* Benedic, Domine, iterùm atque iterùm per oblationem hanc sanctam et sacrificium propitiatorium, quod Deo Patri oblatum, sanctificatum, completum et perfectum est per illapsum Spiritùs sancti vivi, pro Patre nostro sacerdote præclaro, qui illud obtulit et consecravit, et pro altari Dei, super quod illa-

(a) M. Asseman a remarqué qu'il fallait traduire *obtulimus*, et non pas *accedimus. Biblioth. orient. p.* 182. Credimus, obtulimus, (*non* accedimus, *ut perperam vertit Renaudotius*), obsignamus, *etc.*

tum est, et pro populis benedictis qui accedunt et accipiunt illud in fide vera, et his pro quibus oblatum et consecratum est, iterùm impensiùs oramus. Ecce tempus timoris, ecce hora terrore plena; superi in timore consistunt, et illi cum tremore ministrant; terror filiis lucis immittitur, et terreni illum non sentiunt, horâ quâ venia affertur, peccata ab illa fugiunt. Ministri Ecclesiæ tremite, quia ignem vivum administratis. Potestas quæ vobis data est, excellentior est illâ quam habent seraphim. Beata anima quæ nunc in ecclesia adest cum puritate, quia Spiritus sanctus scribit nomen ejus, illudque elevat in cœlum. Diaconi estote cum tremore, hoc tempore sancto, quo descendit Spiritus sanctus, ad sanctificanda corpora eorum qui illud suscipiunt. Aspice, Domine, oculo misericordi servum tuum qui stat et sacrum celebrat. Suscipe, Domine, oblationem istam, ut illam prophetarum et apostolorum. Memento, Domine, patrum et fratrum nostrorum, ut etiam magistrorum nostrorum, nosque et illos dignos præsta per misericordiam tuam regno cœlesti. Memento, Domine, per gratiam et miserationes tuas divinas, Domini N. patriarchæ nostri et D. N. quorum orationes nobis adsint. Memento, Domine, absentium, et miserere præsentium. Quietem quoque præsta spiritibus defunctorum, et parce peccatoribus in die judicii. Defunctorum qui a nobis separati ab hoc seculo migraverunt spiritibus, Christe, quietem præsta cum piis et justis. Crux tua pars sit illis, et baptismus tuus tegumentum. Corpus tuum et sanguis tuus sanctus via sint quæ deducat ad regnum tuum. Gloriam perpetuam cum adoratione acceptabili decet nos referre ex medio sanctuarii, Patri, Filio et Spiritui sancto vivo, ut ipse Deus verus adimpleat nobiscum gratiam, benedictionem, miserationem et clementiam suam, ex hoc nunc usque ad finem, nosque omnes cum oratione Dominum deprecamur.

*Sacerdos ante Orationem Dominicam dicit :*

Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui sedes super cherubim, et à seraphim laudaris; coram quo consistunt mille angelorum myriades, excelsa et cœlestia agmina: qui oblationes ex donis et proventibus fructuum tibi oblatis in odorem suavitatis, dignatus es sanctificare et perficere per gratiam unigeniti Filii tui, et per illapsum Spiritûs tui sancti. Sanctifica etiam, Domine, animas nostras, corpora nostra, spiritusque nostros, ut corde puro, animâ lucidâ et facie inconfusâ, audeamus invocare te Deum cœlestem, Patrem omnipotentem, oremusque et dicamus: Pater noster qui es in cœlis.

*Populus :* Sanctificetur, etc.

*Sacerdos :* Domine Deus noster, ne inducas nos in tentationem, quam virtute destituti sustinere non possimus, sed fac etiam cum tentatione proventum, ut possimus sustinere, et libera nos à malo. Per Jesum Christum Dominum nostrum, per quem, etc.

*Populus :* Amen.

*Sacerdos :* Pax.

*Populus :* Et cum.

*Diaconus :* Inclinate capita vestra coram Deo misericordi, coram altari propitiatorio, et coram corpore et sanguine Salvatoris nostri, in quo vita posita est suscipientibus illa, et suscipite benedictionem à Domino.

*Sacerdos :* Tibi inclinant servi tui capita sua, expectantes misericordias uberes à te. Benedictiones copiosas quæ à te sunt mitte, Domine, et sanctifica animas, corpora, spiritusque nostros, ut digni simus communicandi corpori et sanguini Christi Salvatoris nostri; per gratiam, et misericordiam, et amorem ejusdem Jesu Christi Domini nostri, cum quo laudatus et benedictus es in cœlis et in terra cum Spiritu tuo, etc.

*Populus :* Amen.
*Sacerdos :* Pax.
*Populus :* Et cum.
*Sacerdos :* Misericordiæ Dei.
*Populus :* Et cum spiritu tuo.

*Diaconus :* Unusquisque cum timore et tremore ad Deum aspiciat, et misericordiam et gratiam à Domino postulet.

*Sacerdos :* Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus potens sabaoth ; pleni sunt cœli et terra laudibus tuis. Exaltare super cœlos Deus, et super omnem terram gloria tua : ad te levavi oculos meos, qui habitas in cœlis, etc.

SANCTA SANCTIS. (a) *Élévation du Sacrement.*

*Et post pauca Eucharistiam accipiens in manibus, dicit illâ voce :* Sancta sanctis in perfectione, puritate et sanctitate traduntur.

*Tum dicunt omnes simul :* Unus Pater sanctus, unus Filius sanctus, unus Spiritus sanctus. Sit nomen Domini benedictum, qui unus est in cœlo et in terra ; ipsi gloria in secula. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto, omnia sanctificanti, et omnia expianti.

*Sacerdos :* Domine verè et certò credimus, et in te credimus, quemadmodum credit in te Ecclesia sancta et catholica ; quòd sis unus Pater sanctus, cui sit gloria, Amen. Unus Filius sanctus, ipsi laus, Amen. Unus Spiritus sanctus, ipsi gloria et gratiarum actio in secula. Amen.

*Diaconus :* In resurrectione Christi regis accipiamus veniam animabus nostris in fide, et dicamus omnes æqualiter, Filio qui salvavit nos per crucem suam. Benedictus Salvator noster sanctus, sanctus, sanctus es omnibus modis, magnificans memoriam genitricis tuæ, sanctorum et defunctorum fidelium, alleluia. Virtutes cœlorum stant nobiscum in medio

(a) Le prêtre dit ces paroles à haute voix en élevant la grande partie de l'hostie. *Voyez Denys Barsalibi et l'explication de Jacques d'Edesse plus bas. p. 525.*

sanctuarii, et ministerium exhibent corpori Filii Dei qui immolatus est coram nobis. Accedite, accipite ex eo remissionem peccatorum et delictorum, alleluia. Super altare tuum sanctum Domine, memoria fiat patrum, fratrum, doctorumque nostrorum, resurgantque ad dexteram tuam in die ortûs majestatis tuæ, rex Christe, alleluia. Benedictus Dominus qui dedit nobis corpus et sanguinem suum vivum, ut per illa veniam consequamur, etc. Cum statis in sanctuario sacerdotes, aperite ostia cordium vestrorum, dicite psalmum, et benedicite super eucharistiam hanc in sanctuario positam. *Psalmus* 150.

*Sacerdos interjectis aliquot orationibus quæ pro ecclesiarum consuetudine variæ sunt, frangit ex majori eucharistici panis parte minorem aliam, quâ in calice intinctâ, reliquas in modum crucis signat, dicens :*

Inspergitur sanguis Domini nostri corpori ejus, in nomine Patris † et Filii † et Spiritûs sancti †.

*Eamdem particulam immittit in calicem, dicendo :*

Miscuisti, Domine, divinitatem tuam cum humanitate nostra, et humanitatem nostram cum divinitate tua; vitam tuam cum mortalitate nostra, et mortalitatem nostram cum vita tua; accepisti quæ nostra erant, et dedisti nobis tua, ad vitam et salutem animarum nostrarum, tibi gloria in secula.

*Sacerdos accipit corpus Christi, dicens :*

Præsta, Domine, ut sanctificentur corpora nostra per corpus tuum sanctum, et purificentur animæ nostræ per sanguinem tuum propitiatorium, sintque ad veniam delictorum et remissionem peccatorum nostrorum, Domine Deus tibi gloria in secula.

*Mox Eucharistiam distribuit sacerdotibus, diaconis, deinde laicis dicens :* Corpus et sanguinem Domini nostri Jesu Christi datur tibi in veniam delictorum et remissionem peccatorum in utroque seculo.

*Interea dum communio administratur cum cochleari, diaconus reliquis succinentibus clamat :*

Fratres mei, accipite corpus Filii, clamat Ecclesia ; bibite sanguinem ejus cum fide, et canite gloriam : hic est calix quem miscuit Dominus noster super lignum crucis : accedite mortales, bibite ex eo in remissionem delictorum. Alleluia, et ipsi laus, de quo bibit grex ejus, et puritatem consequitur.

*Qui versus ut et multi alii juxta communicantium numerum, minuuntur vel producuntur ; mox sacerdos abstergit vasa diaconorum ministerio, et deinde dicitur oratio gratiarum actionis.*

Gratias agimus tibi Deus, et præcipuè laudamus te ob immensum et ineffabilem erga homines amorem tuum. O Domine, quos admittere dignatus es ad participationem mensæ tuæ cœlestis, ne damnes ob susceptionem mysteriorum tuorum sanctorum et immaculatorum. Verùm, ô bone, custodi nos in justitia et sanctitate, ut digni effecti communicatione Spiritûs tui sancti, partem, sortem et hæreditatem consequamur cum sanctis illis omnibus qui ex hoc mundo tibi placuerunt ; per gratiam, etc.

*Populus :* Amen.

*Diaconus :* Iterùm atque iterùm pro consummatione mysteriorum horum sanctorum, Deum precemur.

*Sacerdos :* Deus magne et mirabilis, qui inclinasti cœlos et descendisti pro nostra hominum salute, aspice nos per misericordiam et gratiam tuam : benedic populo tuo, et hæreditatem tuam serva, ut semper et omni tempore laudemus te, quia solus es Deus noster verus, et Deum Patrem genitorem tuum et Spiritum tuum sanctum nunc et semper, etc.

*Populus :* Amen.

*Diaconus :* Benedic Domine.

*Sacerdos :* Benedic omnibus, conserva omnes, etc.

*Vel aliam benedictionem pro ecclesiarum consuetudine et festorum varietate diversam ; quâ reci-*

*tatâ, diaconus incipit psalmum*, Benedicam Dominum in omni tempore. *Quo dicto abeunt, et finitur liturgia.*

*Explication de la liturgie des Syriens.*

Telle est la liturgie syriaque de saint Jacques, un peu différente de la grecque à l'égard des expressions et des cérémonies, parce que toutes les églises n'ont pas été assujéties aux mêmes termes et aux mêmes rites.

Un auteur du VII^e. siècle va nous faire observer les variétés des liturgies, dans un ouvrage sur la liturgie des Syriens, qui trouve ici naturellement sa place. M. Asseman, savant Maronite, vient de le donner en syriaque et en latin dans la bibliothèque orientale. L'auteur de l'ouvrage est un évêque Syrien, nommé Jacques, surnommé le *Commentateur* ou l'*Interprète*, à cause du grand nombre d'ouvrages qu'il composa ou qu'il traduisit en sa langue. Selon une ancienne chronique, il fut fait évêque d'Edesse l'an des Grecs 962, de notre ère 651. M. Asseman appuie cette époque par d'autres autorités constantes contre Cave, [a] qui le faisait un peu trop ancien, et contre ce qu'on lit dans Schultingius, [b] où il est trop reculé. Il le justifie aussi contre M. Renaudot qui en a fait un Monophysite. Mais que Jacques d'Edesse soit un saint selon le calendrier des Maronites et des autres Syriens, ou qu'il ait erré sur l'union des deux natures en Jésus-Christ, ce qui ne paraît clairement, ni par aucun de ses ouvrages, ni par aucun reproche des anciens écrivains catholiques ; il est bien certain qu'il n'a point erré sur l'Eucharistie. La liturgie qu'on a sous son nom en fait foi ; et il nous instruira utilement par ses remarques sur les liturgies de son temps, et principalement sur celle de saint Jacques, qu'il regarde comme la plus ancienne de toutes, et à la-

(a) *Hist. lit. T.* 2.

(b) *Biblioth. Eccles. T.* 3. *n.* 30. *p.* 107. *Liturg. S. Jacobi Achanii, anno* 783.

quelle, comme nous avons dit, les Syriens rapportent toutes les autres. Donnons cette pièce en français. M. Asseman l'a tirée d'une copie de Denys Barsalibi, qui écrivait au XII[e]. siècle, et qui a seulement omis quelques raisons du secret.

*Lettre de Jacques d'Edesse touchant l'ancienne Liturgie des Syriens.*

Lectures. — Oraisons. — Monitions.

« Voici ce que nos pères nous ont laissé touchant » l'ordre mystérieux du sacrifice raisonnable et » non sanglant, c'est-à-dire, touchant l'oblation » ou la liturgie. Après la lecture des livres sacrés » de l'ancien et du nouveau Testament, il y a trois » oraisons. La première sur les écoutans ou les ca- » téchumènes, auxquels le diacre dit : *Écoutans*, » *allez*, afin qu'ils sortent après avoir eu l'imposi- » tion des mains de l'évêque ou du prêtre. La se- » conde oraison est sur les énergumènes, lesquels » après la monition du diacre, *allez énergumènes*, » passent sous la main de l'évêque ou du prêtre, » et sortent. La troisième oraison se faisait sur » les pénitens qui sortaient, étant congédiés par le » diacre. Mais tout cela n'est plus en usage dans » l'église, quoiqu'en quelques endroits le diacre » fasse les mêmes monitions suivant l'ancienne » coutume. Le diacre disait ensuite à haute voix, » *qu'on ferme les portes de l'église.*

Secret de la liturgie.

» On nous demandera peut-être d'où vient qu'on » fermait alors les portes? Nous répondrons qu'on » célébrait les portes fermées, en silence et suivant » la tradition orale, (c'est-à-dire, sans écrit) : Pre- » mièrement (a) de peur que les païens ne connus- » sent nos mystères et ne les contrefissent à l'égard » de leurs idoles, comme fit Hiram, roi de Tyr, » qui bâtit un temple semblable à celui de Jérusa-

(a) M. Asseman remarque que Denys Barsalibi a omis les autres raisons de Jacques d'Edesse, touchant le secret.

» lem, où il faisait offrir des victimes légales ; ou » comme Julien devenu païen, lequel en l'honneur » de ses idoles, dressa des prières, des oblations » et des cérémonies selon la forme et le rit des sa- » cremens de l'Église, etc. On ne récitait autrefois » que trois oraisons pour la consécration du chrême. » A l'égard de l'imposition des mains ou de la col- » lation des ordres sacrés, on récitait une seule » oraison [(a)] pour chaque ordre ; et ces oraisons ré- » citées sur les ordinands avec imposition des mains, » se disaient en silence (*in silentio, hoc est, in in-* » *clinatione.*) Les docteurs dans la suite ont aug- » menté ces oraisons.

Le Symbole.

» Après que le Symbole des trois cent dix-huit » Pères, eut été mis par écrit, il parut à propos » de le joindre à l'ordre de l'oblation, [(b)] afin que » cette profession de foi servît à la sanctification » des âmes, des cœurs, des corps et des voix.

Trois oraisons.

» Le Symbole étant récité, on ordonna de faire » trois oraisons pour les fidèles, les portes fermées ; » et lorsqu'on a institué des rites avec plus de so- » lennité, on a voulu que la première fût pour le » baiser de paix, la seconde pour l'imposition des » mains, et la troisième en découvrant la table [(c)]

(a) M. Asseman fait ici une note qui ne sera pas inutile : *Græci in Euchologio duas habent pro ordinandis orationes, alteram clarâ, submissâ alteram voce recitantes ; quibus præmittunt proclamationem illam*, gratia divina, etc. *Syri ex antiquo ritu, præter illam proclamationem, quam nomine* impositionis manus *intelligit Jacobus noster, unam duntaxat orationem super ordinandum* in silentio et inclinatione, *submissâque voce recitabant.* Biblioth. orient. T. 1. p. 480.

(b) Nous avons marqué dans l'explication de la Messe, *T.* 1. *pag.* 214, que Timothée, évêque de Constantinople ordonna l'an 510, de réciter le symbole à toutes les assemblées. Mais Pierre le Foulon avait introduit auparavant cet usage à Antioche, ainsi que Théodore le Lecteur le dit un peu après l'endroit que nous avons cité. *Lib.* 2. *Collect. pag.* 556.

(c) L'auteur suppose l'offrande faite et les dons mis et couverts sur l'autel, sans marquer précisément en quel temps on les a mis ;

» pour marquer que les portes du ciel s'ouvrent » alors. Le diacre avertit de se tenir décemment » dans l'ordre qui convient, marquant par là que » le célébrant va commencer la liturgie mystique.

Signes de croix sur les fidèles.

» Les fidèles se tenant dans le recueillement, le » prêtre se tourne vers eux en leur disant : *Pax* » *vobis omnibus*, et en faisant sur eux le signe de » la croix. Ils répondent : *Et cum spiritu tuo.*

Différence entre les Syriens et les Alexandrins.

» Les Pères ont réglé qu'en faisant le signe de » la croix on dirait : *Caritas Dei Patris, gratia Filii* » *unigeniti et participatio Spiritûs sancti sit cum* » *omnibus vob s;* et qu'au lieu d'un signe de croix, » le célébrant en ferait trois fois sur le peuple. Les » Pères d'Alexandrie disent seulement *Dominus cum* » *omnibus vobis* au commencement de la liturgie.

Sursum corda. — Consentement du prêtre et du peuple.

» Le prêtre dit au peuple : *Sursum corda vestra.* » Le peuple répond: *Habemus corda nostra ad Domi-* » *num.* Le prêtre dit encore : *Gratias agamus Do-* » *mino.* Le peuple lui répond : *Dignum et justum est* » *quod dixisti.* Et après que ces trois choses, c'est- » à-dire, par la paix qu'il leur a donnée, par le si- » gne de la croix qu'il a fait sur eux, par les répon- » ses convenables qu'ils lui ont faites, et qu'en con- » sentant à toutes ces exhortations, il paraît qu'ils » entrent entièrement dans son esprit, et que lui » et eux ne font tous ensemble qu'un corps et qu'une » âme en Jésus-Christ alors le prêtre s'élevant vers » Dieu se sert des paroles auxquelles le peuple a » donné son consentement, pour s'adresser à Dieu » le Père à qui le sacrifice du corps et du sang de » son Fils unique est offert pour la propitiation » des fidèles. Et comme le prêtre, de concert avec

mais comme il ne dit point qu'il y ait eu quelque changement sur cet article, il y a lieu de croire que ce n'est qu'après son temps qu'on a avancé l'offrande et la préparation des dons au commencement de la messe avant les lectures.

» le peuple, a déclaré qu'il était juste de rendre
» grâces à Dieu, il répond: *Dignum et justum est*
» *nos te laudare.* Il expose en peu de mots tous les
» sujets d'actions de grâces: premièrement la créa-
» tion de l'homme; en second lieu, sa rédemption;
» et en troisième lieu, ce que Jésus-Christ a voulu
» souffrir pour nous. Car toute la liturgie a pour
» but de renouveler la mémoire de ce que Jésus-
» Christ a fait. En même temps il demande l'avenue
» et l'opération du Saint-Esprit; et ensuite il fait
» les commémoraisons qui terminent l'oblation.

**Fraction de l'hostie, union des symboles. — Le Pater.**

» L'oblation étant finie, le prêtre souhaite la paix
» au peuple en faisant le signe de la croix, et d'a-
» bord après il rompt et unit les mystères (*signat*
» *et colit mysteria*) [a] pendant que le diacre récite
» la *prière catholique.* On récite ensuite la prière
» *Pater noster qui es in cœlis*, après laquelle le
» prêtre doit encore souhaiter la paix au peuple et
» faire la prière de l'imposition des mains; il lui
» est ordonné encore de faire trois signes de croix
» sur le peuple pour attirer sur lui la grâce de la
» sainte Trinité, en disant: *Sit gratia Trinitatis*, *etc.*
» à quoi le peuple répond: *Et cum spiritu tuo.*

**Sancta sanctis. — Élévation. — La communion.**

» Tout cela étant achevé, le prêtre doit annon-
» cer au peuple que *les choses saintes du corps et*
» *du sang sont pour ceux qui sont purs et saints*,
» et non pas pour ceux qui ne sont pas purifiés.
» Et en prononçant ces paroles à haute voix, il élève
» en haut les sacremens en témoignage de ce qu'il
» vient de leur annoncer, le peuple dit aussitôt:
» *Unus Pater sanctus, etc.* Et les fidèles reçoivent
» le sacrement.

(a) *Credimus, obtulimus, obsignamus et frangimus eucharistiam hanc, etc. sup. p.* 515. Voyez ce que nous avons dit de l'union du corps et du sang par une partie de l'Eucharistie trempée dans le sang, avec laquelle le prêtre marque l'autre partie de l'hostie en faisant un signe de croix. p. 519.

» Après la communion ils font les actions de grâces et de louanges, de ce qu'ils ont eu l'avantage » de participer au corps et au sang. On fait enfin » la prière de l'imposition des mains ; et le diacre » congédie le peuple, afin qu'il s'en aille en paix.»

*Suite de la lettre. Variétés des Liturgies.*

Variétés entre les Alexandrins et les Syriens.

« Voilà la *tradition que j'ai reçue* des Pères, que » je laisse de même. Il faut vous parler à présent » des variétés qui se rencontrent dans la liturgie. » On doit remarquer deux ordres dans la liturgie » de l'oblation, l'un pour l'oblation et la consécration du sacrement, l'autre pour les mémoires. » ceux qui demeurent dans la ville royale, ou dans » les provinces des Grecs offrent comme nous, et » font aussi comme nous les mémoires, c'est-à-dire, que premièrement ils offrent, et qu'ils font » d'abord après les mémoires, lesquelles sont parmi » les uns en plus grand nombre, parmi d'autres en » moindre nombre et plus particulières. Le prêtre » dit : *Memento Domine eorum quorum meminimus* » *et quorum non meminimus* ; et l'ordre des mémoires commence par ces paroles : *Nous vous offrons ce sacrifice terrible et non sanglant pour* » *Sion qui est la mère de toutes les églises*, qui est » l'église de Jérusalem composée d'Israël, et qui » a été la première formée par les Apôtres.

» Les Pères d'Alexandrie offrent autrement ; car » ils commencent par l'ordre des mémoires, auquel » il font succéder l'ordre de la sacrée oblation. (a) » Il y a aussi de la diversité dans les mémoires lorsqu'on dit : *Sicut erat et est et permanet in generationem generationum et in omnia secula seculorum. Amen.* Et dans l'église d'Alexandrie le » prêtre termine la prière en disant : *Sicut erat* ; le

(a) Il faut qu'il y ait eu encore du changement à l'égard de cet ordre dans la liturgie ; car il paraît que dans celle d'Alexandrie on fait des mémoires non-seulement avant l'oblation, mais même après l'oblation, comme parmi les Syriens

» peuple répondant seulement *Amen.* Il y a aussi
» de la variété dans plusieurs églises ; au lieu de
» dire, *unus Pater sanctus, unus Filius sanctus, etc.*
» quelques-uns disent : *Unus Dominus, unus Filius*
» *Jesus Christus in gloria Dei Patris Amen.*

**Nombre de signes de croix.**

» Comme vous demandez aussi combien on doit
» faire de signes de croix, je vais vous le marquer.
» Les Pères nous ont appris qu'il fallait faire trois
» fois des signes de croix sur les mystères, et trois
» fois sur le peuple ; et à chaque fois trois signes
» de croix, en sorte qu'on fasse neuf signes de croix
» sur le corps, neuf sur le sang et sur le calice, et
» neuf sur le peuple. On fait les signes de croix sur
» les mystères, premièrement, lorsque nous tenons
» entre les mains l'hostie du pain, et que nous la
» présentons à Dieu le Père, ainsi que le Fils la
» présenta, et que nous disons : *gratias agens be-*
» *nedixit, etc.* Nous faisons de même sur le calice
» en récitant ces paroles. En second lieu on fait trois
» signes de croix après l'invocation du Saint-Esprit,
» lorsque nous disons : *ut illabens faciat panem*
» *hunc, etc.* et trois autres signes de croix de même
» sur le calice. En troisième lieu, lorsque nous fai-
» sons la fraction du pain, et que nous en trem-
» pons une partie dans le calice à la fin de l'oblation.

» A l'égard des signes de croix qui se font sur
» le peuple, on les fait la première fois lorsque
» nous disons : *Caritas Dei Patris, etc.* La seconde
» fois, lorsqu'avant l'oblation, nous nous dispo-
» sons à faire la fraction ; car alors nous disons au
» peuple : *Fiant miserationes Dei magni, etc. Sal-*
» *vatoris, etc.* La troisième fois, lorsqu'ayant achevé
» l'oblation, nous disons au peuple : *Sit gratia Tri-*
» *nitatis, etc.*

**Diacres autour de l'autel sous les yeux du prêtre.**

» Quelques-uns croient qu'en faisant des signes
» de croix sur le peuple, on en a fait en même

» temps sur les sacremens. Mais c'est une erreur » qui vient de ce que le prêtre qui doit bénir le » peuple, commence par faire le signe de la croix » sur soi-même, qu'il le fait ensuite sur les diacres » qui sont à l'orient [a] de la table (de l'autel.) En- » suite sur ceux qui sont au septentrion, et d'abord » après sur ceux qui sont au midi; et que se tour- » nant à l'occident vers le peuple, il fait sur lui » trois signes de croix. De là quelques-uns ont cru » par inadvertance que le signe de croix qu'on fait » sur les diacres qui sont à l'orient, se faisait sur » les sacremens. Remarquez qu'il faut le faire ainsi » lorsqu'il y a des diacres tout autour de l'autel, » mais que s'il n'y en avait que d'un côté, il ne faut » faire qu'un signe de croix en cet endroit. »

Cet ouvrage finit par une observation qui me paraît être une addition des bas siècles, plutôt qu'une rubrique du VII[e]. siècle, la voici.

« Remarquez qu'il n'est pas nécessaire que les » monitions canoniques que font les diacres, soient » faites par le prêtre en leur absence; mais pour » les réponses que le peuple fait, comme *habemus* » *ad Dominum*, et *dignum et justum est*, et *unus* » *pater sanctus*, et les autres semblables, elles ne » doivent pas être omises par le prêtre, quand il » n'aurait personne auprès de lui, parce qu'elles » sont nécessaires, faisant partie de la liturgie. »

Cela peut avoir été mis pour les prêtres qui ont eu la dévotion de dire la messe, quoiqu'ils fussent seuls; ce qui n'est pas d'une haute antiquité.

### *Liturgies en plus grand nombre parmi les Syriens, que parmi les autres Chrétiens.*

La liturgie dont nous venons de voir le commentaire, est celle de saint Jacques qui contient tout l'ordre de la messe, et qui est la plus commune

(a) On voit ici que les diacres ne se tiennent point derrière le prêtre, mais autour de l'autel à gauche, à droite, et vis-à-vis du prêtre à l'orient, c'est-à-dire, entre l'autel et le fond de l'abside, en sorte que les diacres voient toujours le prêtre, et qu'ils en sont vus.

parmi les Syriens. Outre celle-là, il s'en trouve dans leurs églises ou dans leurs livres beaucoup d'autres, qui contiennent seulement les prières depuis le baiser de paix, et qui ont pour titre *Anaphora;* car, au lieu que dans les patriarchats d'Alexandrie et de Constantinople les patriarches n'ont voulu permettre dans tous leurs ressorts que les deux ou trois liturgies de leurs églises patriarchales, les patriarches d'Antioche n'ayant pas eu une autorité aussi despotique, par les raisons que nous avons dites plus haut, les métropolitains et les évêques même ont entrepris de régler et de composer des prières liturgiques, toujours véritablement dans le même sens, mais les uns en moins de mots et les autres avec un peu plus d'étendue. Il faut seulement remarquer qu'il n'y a eu que des évêques qui aient eu le pouvoir d'user de ce privilége ou de cette liberté; c'est apparemment la raison pour laquelle on ne voit aucune liturgie sous le nom de saint Ephrem, parce qu'il n'était que diacre, quoiqu'il fût si capable de composer une liturgie, et qu'il ait laissé plusieurs hymnes ou cantiques que les Syriens ont conservés, et qui servent de règle à d'autres hymnes qu'ils chantent encore à la messe.

Ignace, patriarche des Maronites, compte jusqu'à quarante liturgies syriaques, (a) dont il a donné les titres en arabe, insérés en latin dans la Bibliothèque de Schultingius.

La plus commune de ces liturgies appelées *Anaphora*, est celle de saint Basile. La liturgie grecque de ce saint est en usage, comme nous avons dit, dans tout le patriarchat de Constantinople et parmi tous ceux qui en dépendent ou qui en ont tiré leurs rites. Et la syriaque est une des plus anciennes qu'aient les Syriens. Elle a été donnée en latin par Masius; on peut la voir dans la Bibliothèque des Pères (b); et M. Renaudot a fait réimprimer (c) cette

(a) *Tom. III. p.* 106. (b) *Bibl. PP. Tom. VI. p.* 14.
(c) *Lit. or. T. II. pag.* 548.

version au second tome des Liturgies orientales. Ce savant auteur a donné en même temps une traduction latine de trente-six autres liturgies des Syriens jacobites, dont on sera peut-être bien aise de voir ici les titres des premières, tout de suite avec quelques notes :

I°. LA PETITE LITURGIE DE SAINT JACQUES, FRÈRE DU SEIGNEUR, *abrégée par Grégoire, Catholique d'Orient, entre les montagnes de la grande Arménie, l'an de Jésus-Christ* 1591.

Il serait difficile de rendre raison de tous les titres de ces liturgies, mais on le peut de la plupart. Cette première, par exemple, est intitulée : *la petite liturgie de Jacques*, à cause que les Syriens ont coutume de célébrer la liturgie en administrant les sacremens de Baptême et de Mariage, et qu'alors ils abrégent souvent la liturgie, croyant qu'il y a lieu de supprimer des prières et des cérémonies qui conviennent mieux à une grande assemblée et à la messe solennelle ; on est même quelquefois obligé d'abréger, en donnant le Baptême à des personnes qui se trouvent en péril de mort. Or, il vaut bien mieux avoir une liturgie courte toute dressée, que d'en laisser faire l'abrégé à des prêtres qui ne sont que trop souvent ignorans.

II°. LITURGIE DE SAINT XYSTE, PAPE DE ROME. Il est évident que c'est l'ouvrage d'un évêque syrien. M. Renaudot n'en doute pas. M. Asseman le croit de même dans la Bibliothèque orientale ; [a] et il apporte quelques témoignages pour montrer que cet évêque écrivait au V^e. siècle ; mais il croit aussi que la ville dont il était évêque, n'étant pas marquée, la conformité de nom a fait ajouter au titre, *pape de Rome*, qu'on lit dans tous les manuscrits. Mais il y a plutôt lieu de croire que cette liturgie a été véritablement écrite sous le nom du pape Sixte, peu de temps après le Concile de Calcédoine. On sait que les Jacobites qui rejettèrent avec impréca-

(a) *P.* 429. *et seq.*

tions le Concile de Calcédoine et la lettre du pape saint Léon, ont voulu pourtant s'autoriser de l'église de Rome, et faire entendre qu'ils y étaient unis, du moins jusqu'au temps de saint Léon. Or le prédécesseur de saint Léon était Sixte III, qui mourut l'an 440. Il avait écrit une lettre à saint Cyrille d'Alexandrie contre les Nestoriens, [a] qui fut lue avec applaudissement dans tout l'Orient par tous ceux qui détestaient l'hérésie de Nestorius. Les Monophysites se donnaient donc volontiers pour être de la même communion que le pape Sixte. Une de leurs liturgies paraissant sous son nom en était une preuve. Ils n'ont pas été scrupuleux sur le titre des livres ; et plusieurs Orientaux attribuèrent faussement divers ouvrages au pape Sixte III.

III°. LITURGIE DE SAINT PIERRE, PRINCE DES APÔTRES, et IV°. une seconde intitulée seulement LITURGIE DE PIERRE. Antioche, la principale ville de Syrie, ayant eu saint Pierre pour premier évêque, il n'est pas surprenant qu'ils lui attribuent une liturgie, quoique ce saint apôtre n'en ait point laissé par écrit, ainsi que nous avons dit plus haut. [b] Mais comme les Syriens ont plusieurs liturgies sous le nom de Pierre, il peut bien se faire qu'elles viennent de quelqu'un de leurs évêques nommé Pierre. Les Jacobites n'auraient-ils point eu de dévotion d'en avoir une sous le nom de leur fameux Pierre le Foulon ?

V°. DE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE. Les Ethiopiens ont une liturgie sous ce nom, mais différente, parce qu'elle est selon le rit alexandrin.

VI°. DES DOUZE APÔTRES. M. Renaudot remarque que celle de l'édition du missel syriaque depuis la page 98 jusqu'à 105, convient assez avec la plupart des manuscrits, mais qu'il s'en trouve dont elle diffère. Voici comment l'invocation se trouve dans les manuscrits : *Sacerdos....* Mitte nobis de cœlo sancto tuo Spiritum tuum vivificantem, et requiescat su-

(a) *Conc. T.* 3. *p.* 1176 *et* 1260. (b) *P.* 138.

per oblationem hanc, faciatque eam corpus vivificum, nosque expiet, mundet et sanctificet. *Benedicit et dicit :* Exaudi me Domine. *Populus :* Kyrie eleison. *Sacerdos :* Ut per illapsum suum faciat panem istum corpus Dei nostri.

VII°. De saint Marc, prédicateur et évangéliste. Il y a eu durant long-temps tant de relation entre les Syriens de l'église d'Antioche et les Cophtes de l'église d'Alexandrie, que les Syriens ont bien pu souhaiter d'avoir une liturgie accommodée à leur rit sous le nom de saint Marc, pour s'en servir le jour de sa fête. On se plaint des changemens que les reviseurs maronites ou les censeurs romains y ont faits, surtout à la prière de l'invocation : M. Renaudot l'a donnée telle qu'elle est dans les manuscrits.

VIII°. De saint Clément de Rome. Cette liturgie n'est point dans le missel imprimé ni dans le recueil manuscrit qu'avait Gabriel Sionita. Elle n'est pas la même que celle des Constitutions apostoliques, et on ne peut pas savoir à quelle église des Syriens elle a servi, ni de quelle antiquité elle est. On la croit bien moins ancienne que les autres ; et ce qu'on doit y remarquer particulièrement, c'est que dans la prière de l'invocation on lit : *Mitte Spiritum tuum consubstantialem tibi et operatione æqualem qui à te absque initio procedit per unigenitum Filium tuum ;* ce qui ne se trouve guère dans les autres liturgies, mais qu'on peut lire dans d'autres écrits des Syriens, pour faire voir aux Grecs que ce sentiment n'est pas né dans l'église latine. M. Renaudot assure qu'il n'y a rien d'interpolé dans les manuscrits de cette liturgie.

IX°. De saint Denys, évêque d'Athènes. Dans le missel imprimé il y en a une sous le nom de saint Denys, mais on a prouvé que c'était celle de Denys Barsalibi, différente de celle-ci. On sait que les Monophysites ont les premiers cité en 532 les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite. Ce n'est pourtant

pas des écrits attribués à ce saint, que cette liturgie, à laquelle les Syriens ont donné son nom, est tirée. Abraham Ecchellensis [a] et le Père Morin ont observé que les Syriens ne suivent pas dans leurs liturgies le même ordre qu'on voit dans les livres de saint Denys. Il y a quelques termes remarquables dans la prière de l'invocation du Saint-Esprit. *Per illapsum autem et obumbrationem suam, efficiat panem quidem istum † corpus vivum et vitam præstans animabus nostris, † corpus salutare, † corpus cæleste; corpus salvans animas et corpora nostra, corpus Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, ad remissionem peccatorum, et vitam æternam illud suscipientibus.* Ce mot *per illapsum*, qui repond à celui dont les Syriens se servent toujours pour l'Eucharistie, répond aussi à celui qu'ils emploient pour exprimer la venue du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge pour y former le corps de Jésus-Christ; et l'autre terme *obumbrationem suam*, répond à celui qu'ils emploient au commencement de la Genèse, *Spiritus Domini ferebatur super aquas*, ou *incubabat aquis*, pour exprimer la vertu et la fécondité que le Saint-Esprit donna à la matière des eaux et de la terre; explication que saint Basile dit avoir tirée de saint Ephrem. Les Orientaux ont ainsi voulu marquer que le Saint-Esprit opère tous les jours dans l'Eucharistie, comme il a opéré dans la Création et dans l'Incarnation.

X°. De saint Ignace. Cette liturgie n'est pas de saint Ignace, martyr; mais son nom est trop respectable dans le patriarchat d'Antioche pour n'être pas à la tête d'une liturgie des églises qu'il a instruites, et dont il a confirmé la foi par son sang. D'ailleurs on ne peut pas savoir si l'auteur jacobite de cette liturgie l'a voulu faire passer sous le nom de saint Ignace, martyr, évèque d'Antioche, ou

(a) *Abraham Ecchell. Epist. ad Morinum. Vid. Gabr. Philadelph. p.* 280.

de quelqu'autre Ignace patriarche des Jacobites; car il y en a eu quelques-uns de ce nom.

XI°. DE SAINT JULES, PAPE DE ROME. Les Monophysites ont toujours eu beaucoup de vénération pour ce pape, parce qu'il se répandit parmi eux des lettres faussement attribuées à ce pape, d'où ils tiraient des argumens pour leur erreur. Cette liturgie est très-ancienne; elle se trouve dans beaucoup de manuscrits. Les savans Maronites Abraham Ecchellensis et Gabriel Sionita en font mention; le premier dans ses notes sur Hebedjesu, et le second dans sa lettre à Nihusius; et M. Renaudot s'étonne qu'on ne l'ait point mise dans le missel imprimé à Rome.

XII°. DE SAINT EUSTATHE, PATRIARCHE D'ANTIOCHE. Depuis le Concile de Nicée, auquel saint Eustathe assista, sa mémoire a toujours été célèbre parmi les Jacobites, aussi bien que parmi les orthodoxes. Gabriel Sionita, (a) Abraham Ecchellensis (b) et Fauste Nairon (c) font mention de cette liturgie. Elle est aussi dans le missel maronite imprimé, et M. Renaudot l'a traduite sur un manuscrit de la bibliothèque Colbertine.

XIII°. et XIV°. DE SAINT JEAN CHRYSOSTÔME. Les deux liturgies qui portent ce nom diffèrent de la grecque, de même que les autres liturgies des Syriens. Il y en a une de ces deux-là sous le même nom dans le missel de l'édition de Rome; mais M. Renaudot a remarqué que dans quelques manuscrits au lieu de Jean Chrysostôme, on lit Jean Haranite; on ne peut pas beaucoup compter sur les titres.

XV°. DE SAINT MARUTHAS, MÉTROPOLITAIN DE TAGRIT. C'est une ville de Mésopotamie qui a eu plusieurs noms, et principalement celui de *Martyropolis*, ville des martyrs. Saint Maruthas était contemporain et ami de saint Chrysostôme. Il a été célèbre par son ambassade de la part de Théodose le

(a) *Epist. ad Nihus. opusc. Allat. p.* 297.
(b) *Not. ad Hebed.* (c) *Evop. p.* 319.

jeune au roi des Perses Hisdegerd, (a) où il fit beaucoup de miracles, et rendit de grands services à l'Église vers l'an 412. La liturgie qui est sous son nom se trouve dans beaucoup de manuscrits. (b) Elle est en syriaque dans le missel des Maronites, p. 172. Elle est aussi sous un nom un peu défiguré dans le catalogue de Schultingius, (c) et M. Renaudot l'a donnée en latin sur d'anciens manuscrits.

Il y a dans l'invocation du Saint-Esprit des expressions qui méritent d'être remarquées ; la voici telle que M. Renaudot (d) l'a traduite sur les manuscrits.

*Diaconus :* Quam timenda est hæc hora, etc.

Invocation du Saint-Esprit.

*Sacerdos dicit invocationem Spiritûs sancti :* Miserere meî Deus, amator hominum, et mitte super me et super oblationem istam, Spiritum sanctum, Spiritum qui à te procedit, et à Filio tuo accipit, perficitque essentialiter omnia mysteria Ecclesiæ, requiescatque super oblationes istas, et eas sanctificet.

*Populus :* Orate.

*Sacerdos :* Exaudi me Domine.

*Populus :* Kyrie eleison, *ter.*

*Sacerdos elevans vocem :* Et panem hunc simplicem, transmutet, atque efficiat corpus ipsum quod pro nobis immolatum est in cruce : corpus ipsum quod resurrexit cum gloria, nec vidit corruptionem : corpus vitam præparans : corpus ipsius Verbi Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, ad remissionem peccatorum, et vitam æternam suscipientibus illud.

*Populus :* Amen.

*Sacerdos :* Et vinum mistum, quod est in hoc calice, transmutet et perficiat, sanguinem ipsum qui effusus est pro nobis in vertice Golgothæ : sanguinem ipsum qui stillavit super terram, et munda-

(a) *Socrat. VII.* 8. (b) *Bibl. or. T.* 1. *p.* 179.
(c) *T.* 3. *p.* 107. *n.* 23. (d) *Liturg. or. T.* 2. *p.* 264.

vit illam à peccato: sanguinem vitæ præparatorium: sanguinem ipsius Domini, Verbi Dei et Salvatoris Jesu Christi, ad remissionem peccatorum, et vitam æternam suscipientibus illum.

*Populus :* Amen.

*Sacerdos :* Ut omnes qui illis communicabunt, veniam accipiant delictorum suorum : remittantur illis quæ insipienter egerunt, etc.

Ce que le prêtre dit en élevant le sacrement avant la communion, est aussi remarquable.

*Diaconus :* (a) Cum timore.

*Sacerdos :* Sancta sanctis.

*Populus :* Unus Pater sanctus.

*Sacerdos :* Confitemur, adoramus, glorificamus et gratias agimus tibi, qui plenus es misericordiâ et gratiâ, eò quod nunc præstitisti nobis ut comederemus corpus sanctum unigeniti Filii tui, et biberemus ejus sanguinem purum et sanctum. Præsta nobis Domine, ut permaneat in nobis depositum istud, fiatque nobis ad expiationem delictorum, ad remissionem peccatorum, et ad vitam æternam, etc.

Témoignage de saint Maruthas sur la présence réelle.

Toutes ces expressions qui marquent si clairement la présence réelle dans l'Eucharistie, conviennent parfaitement avec ce qu'on lit dans les commentaires de saint Maruthas sur l'Évangile, dont on a un extrait dans une copie écrite en syriaque l'an 861, que M. Asseman (b) nous a donnée en ces termes : *Hoc, inquit, facite semper in meam commemorationem. Necessum erat, et valdè consentaneum, ut istud fieret. Nam si perpetua sacramentorum participatio haud tradita fuisset, undenam posteri partam à Christo salutem agnovissent? Aut quis eis persuadere, eosve ad tanti mysterii cognitionem adducere potuisset? Hoc etenim frequenter, et compluribus creditu difficillimum erat. Præterea cæteri subsequentium temporum fideles à commu-*

(a) *Ibid. p.* 269. (b) *Bibl. orient. T.* 1. *p.* 179.

*nione corporis et sanguinis extorres fuissent. Verùm nunc quotiescunque ad corpus et sanguinem accedimus, eaque super manus nostras accipimus, sic credimus : nos corpus amplecti, et carnem ex carne ejus, osque ex ossibus ejus fieri, sicut scriptum est. Nam etiam Christus figuram, et speciem haud ipsum appellavit, sed dixit :* HOC VERE EST CORPUS MEUM, ET HIC EST SANGUIS MEUS.

Nous serions trop longs si nous parlions de toutes les autres liturgies des Syriens. Il vaut mieux renvoyer au recueil de M. Renaudot [a] qu'on peut consulter facilement. Il suffira de faire encore ici quelques remarques après ce savant auteur.

La première est qu'il y a lieu de croire que toutes les liturgies syriaques sont des Jacobites, parce que dans les Diptyques on n'y fait mention que des trois premiers Conciles généraux, à l'exclusion du Concile de Calcédoine, et qu'on trouve presque dans toutes des noms de la secte des Jacobites.

La seconde est qu'on ne doit tirer aucun argument des noms qui sont à la tête. Lorsque ce sont des noms de saints très-anciens, comme ceux des Apôtres, de saint Clément ou de saint Denys, on peut compter que ces saints ne les ont pas mises par écrit, mais qu'on les a ainsi intitulées, ou parce qu'on s'est servi de ces liturgies à la fête de ces Saints, ou parce qu'elles sont des églises dont ils ont été évêques, ou parce que les Jacobites ont affecté de faire connaître par ces noms si respectables, qu'ils suivent la doctrine des anciens Pères. S'il y a quelque supposition dans les noms, il ne s'ensuit pas pour cela que les liturgies soient supposées. Il suffit pour leur authenticité, qu'elles se trouvent dans des anciens manuscrits et en usage parmi les Jacobites. Car les liturgies tirent leur autorité des églises où elles sont en usage, et non pas des noms qu'elles portent : et qu'à l'égard des liturgies qui ont des noms du moyen-âge depuis le VII^e^.

(a) *Liturg. or. tom.* 2.

siècle, il n'y a pas eu lieu de douter qu'elles ne soient de ceux dont elles portent le nom, puisque nous avons vu que les évêques syriens ont eu la liberté de régler les offices et de composer des prières. Mais ce qu'il est plus important d'observer, c'est que ces évêques syriens n'ont nullement changé l'ordre des liturgies, et qu'ils se sont contentés de composer des prières dans le même sens que celles qu'on avait déjà.

Les liturgies que nous a données M. Renaudot ont cet avantage, qu'elles sont tirées des livres qui ont servi aux églises des Syriens, et qu'elles ne sont point interpolées comme celles de divers prêtres de Syrie; lesquels venant en Europe, ont soin d'ôter ce qui pourrait déplaire à certains censeurs latins qui ne sont pas assez indulgens pour la variété des rites.

---

## ARTICLE II.

### *Des Maronites et de leurs Liturgies.*

Les Maronites sont un peuple de Phénicie qui habite le Mont Liban, et qui s'est répandu dans plusieurs villes de Syrie et dans l'île de Chypre. On assure depuis cinq ou six cents ans qu'ils sont au nombre de quarante ou cinquante mille hommes. Ils sont de tous les Chrétiens orientaux les plus attachés à l'église de Rome, et qui aient conservé plus fidèlement la croyance orthodoxe depuis leur réunion. Ils ont un patriarche qui réside à Canubin ou Canobin, c'est-à-dire, le monastère, ainsi nommé par excellence du mot grec qui a été aussi latinisé *Cœnobium*. Il y a dans ce monastère quarante religieux de l'ordre de saint Antoine, de même que plusieurs autres qui sont répandus en diverses autres

solitudes du Mont Liban. Il y a ordinairement dans ce principal monastère deux ou trois évêques que le patriarche commet pour faire les visites d'environ cent cinquante paroisses qui sont régies indifféremment, ou par des prêtres moines ou par des prêtres séculiers, dont les uns sont mariés, parce qu'ils ont été faits prêtres étant mariés, et les autres gardent le célibat. Tous les voyageurs louent la foi et la dévotion des Maronites des derniers temps, mais on ne connaît pas si bien leur ancienne croyance, et c'est ce qu'il faut examiner.

### §. I. *Origine du Christianisme et du nom des Maronites, des erreurs dont on les a accusés, et de leur croyance.*

Maronites Monothélites selon la plupart des savans.

Il y a long-temps que les savans sont embarrassés pour découvrir l'origine du nom des Maronites et l'époque de leur catholicité. Le cardinal Baronius, dans ses Annales et dans ses notes sur le Martyrologe, en a senti la difficulté. Le Père Morin [a] l'a plus approfondie dans sa préface sur les ordinations des Maronites, et il a conclu que par rapport au temps de leur catholicité, il fallait s'en tenir au témoignage de Guillaume, archevêque de Tyr, qui écrivait vers la fin du XII^e^. siècle, et qui, bien instruit du Mont Liban dont il était voisin, dit [b] positivement que les Maronites depuis près de cinq cents ans tiraient d'un certain hérésiarque nommé Maron, leur nom et leur hérésie, qui était celle des Monothélites, et qu'à cette hérésie ils avaient ajouté plusieurs dogmes pernicieux; mais que cette nation composée d'environ quarante mille hommes, avait reconnu son égarement, et fait abjuration de ses erreurs, en 1182, entre les mains d'Aimeric, troisième patriarche latin d'Antioche.

Le Père Morin n'oublie pas l'autorité de Jacques de Vitry, évêque d'Acre [c] en Syrie, qui confirme

(a) *Sacr. Ord. p.* 380. (b) *De bello sacro. Lib.* 22. *c.* 8.
(c) Ptolemaïde.

la réunion des Maronites à l'Église, ce qui donna lieu à leur patriarche de venir à Rome au Concile de Latran sous le pape Innocent III.

Le Père Petau [a], le Cardinal Bona [b], le Père Thomassin [c], M. Simon [d] et autres savans postérieurs s'en sont tenus à ces témoignages, dont les Maronites ne sont nullement contens. Ils croient au contraire que leur foi vient des temps apostoliques sans interruption, et *qu'ils ont tiré le nom* de Maronites du célèbre anachorète saint Maron, qui vivait à la fin du IV^e^. siècle, dont Théodoret a écrit la vie, et dont le monastère fut bâti au commencement du V^e^. siècle dans le diocèse d'Apamée près du fleuve Oronte. Le savant Maronite Fauste Nairon [e] professeur en langue Syriaque dans le Collége de la Sapience à Rome, entreprit de le démontrer dans une dissertation imprimée à Rome en 1679, et dans un autre ouvrage [f] touchant la foi des Chrétiens orientaux, où il a retouché ce qu'il avait dit des Maronites; mais il n'a guère été suivi que par le Père Pagi, dans sa critique sur les Annales de Baronius, et par M. De la Roque, qui a fait un précis du livre de ce savant Syrien dans le second tome du *Voyage de Syrie et du Mont Liban* [g] qu'il vient de donner au public.

Comme il nous importe de savoir par quelles mains les liturgies des Maronites ont passé en venant jusqu'à nous, il nous convient de savoir la vérité de leur origine et de leur croyance. Ils méritent certainement du respect pour leur attachement à l'église de Rome et aux dogmes établis dans les Conciles généraux depuis les professions de foi qu'ils ont faites. Mais si dans les temps qui ont précédé l'an 1182, ils n'ont pas été bons catholiques, nous ne pouvons pas le dissimuler, et nous devons

(a) *Tract. de Incarn.* (b) *Rer. Liturg.* (c) *Disc. eccl.*
(d) *Not. in Gabr. Phil.—Hist. crit. et Voyage du Mont Liban.*
(e) *Dissert. de origin. nom. ac Relig. Maron.*
(f) *Evoplia Fidei Cathol. Romæ* 1694. (g) A Paris 1722.

sans crainte prendre une autre voie pour être informé de l'origine du christianisme et du nom des Maronites.

Eusèbe nous apprend dans le troisième livre [a] de la vie de Constantin, que ce premier empereur chrétien fit démolir le célèbre et détestable temple de Vénus sur le Mont Liban, où il se faisait tant d'affreuses abominations; et il ajoute dans le panégyrique [b] de ce prince qu'il fit annoncer Jésus-Christ; mais il ne dit pas qu'il y établit un évêque, des prêtres et des diacres, comme il fit en démolissant un autre semblable temple de Phénicie qui était à Héliopolis, [c] où il bâtit une magnifique église.

**Époque de la conversion des Libaniotes au V^e^. siècle, avant leur nom de Maronites. — S. Maron et son monastère antérieurs à la conversion des Libaniotes.**

Le Christianisme fit si peu de progrès sur le Mont Liban au IV^e^. siècle, qu'après le milieu du V^e^. siècle, il n'est parlé des habitans du Mont Liban que comme d'un peuple idolâtre. Le savant Maronite qui a fait imprimer à Rome le premier tome de la *Bibliothèque orientale*, [d] nous y a donné un long extrait des actes de saint Siméon Stylite, écrits par un prêtre syrien nommé Cosmas, contemporain et ami du saint, où nous voyons l'état des habitans du Mont Liban. [e] Ces actes furent achevés l'an 521 de l'ère d'Antioche, de Jésus-Christ 474, le 17 d'avril, quinze ans seulement après la mort du saint, qui mourut sur sa colonne l'an 459, selon l'auteur de la Bibliothèque; car d'autres la mettent deux ans plus tard. Or nous apprenons dans ces actes que les miracles de saint Siméon faisant ac-

(a) *Cap.* 53. 55. (b) *De laud. Const. p.* 463. (c) *Cap.* 56. 58.
(d) *Bibl. or. de Syris Orthodoxis, etc. Autore Simonio Assemano. Romæ*, 1719.
(e) Primum exhibet tempus conversionis incolarum Libani, quos idolatras usque ad S. Simeonis ætatem fuisse, clarè docet Cosmas, cui consonant acta Cyrilli et sociorum in jugis Libani ab Ethnicis interemptorum, nec non Epistola S. Joannis Chrysostomi 123. *Biblioth. orient. cap.* 18. *p.* 233.

courir les peuples à sa colonne pour obtenir des grâces, les habitans du *Mont Liban* y vinrent pour demander d'être délivrés des bêtes féroces extraordinaires qui désolaient tout leur pays. Le saint leur dit qu'ils en seraient délivrés s'ils embrassaient le christianisme. Ils le firent, et les bêtes monstrueuses périrent. Voilà la principale époque de leur conversion à la foi vers le milieu du V$^e$. siècle; ces actes cités ne les nomment jamais que Libaniotes jusqu'en 474. Nulle mention alors au *Mont Liban* du nom de Maronites. Nul rapport connu avec le monastère de saint Maron. Ce saint, comme l'on a dit, vivait à la fin du IV$^e$. siècle, et il n'a point contribué à la conversion des Libaniotes, d'où le monastère était d'ailleurs assez éloigné, puisqu'il était dans le diocèse d'Apamée au-delà d'Antioche et du fleuve Oronte. Les religieux de ce monastère, nommés avec sujet Maronites, se conservèrent dans la pureté de la foi contre les Nestoriens et les Monophysites au V$^e$. et au VI$^e$. siècle. Ils écrivirent au Pape Hormisdas en 517, et envoyèrent, au cinquième Concile général en 553, des députés qui y souscrivirent; mais quelle preuve peut-on tirer de là pour les Libaniotes, dont on ne voit alors aucun évêque, et dont il n'est fait aucune mention dans ce Concile.

*Libaniotes vraisemblablement orthodoxes au V$^e$. et au VI$^e$. siècle.*

On peut bien croire qu'ils étaient opposés à ceux qui rejetaient le Concile de Calcédoine, parce que saint Siméon, leur premier apôtre, avait souvent déclaré de vive voix et par écrit qu'il fallait le recevoir; mais il n'y a pas lieu de juger de leur foi par celle des religieux maronites, parce que jusque vers la fin du VII$^e$. siècle les moines de saint Maron ne prenaient pas soin des Libaniotes, et que l'histoire de ce temps-là ne nous dit rien de leur religion. On ne nous les fait connaître alors que sous le nom de Mardaïtes, c'est-à-dire, révoltés ou rebelles, parce que sans se mettre en peine des or-

dres des empereurs, ils se choisissaient un prince, et entreprenaient des guerres contre les Sarrasins. C'est ainsi qu'en parlent Paul diacre, [a] Théophane, Cédrénus et Zonare, sous les règnes de Constantin Pogonat et de Justinien II., vers la fin du VII^e. siècle.

Libaniotes ou Mardaïtes nommés Maronites depuis Jean Maron, vers l'an 700.

Alors fleurit Jean surnommé Maron, à qui l'on donne le titre de patriarche d'Antioche; *Joannes Maro*, dit l'auteur de la *Bibliothèque orientale*, [b] *primus Syrorum Maronitarum post Theophanem Macarii Antiocheni successorem patriarcha, claruit circa annum Christi* 700. Il eut ce surnom à cause qu'il était du monastère de saint Maron: et c'est peut-être de lui que les Libaniotes ont eu le nom de Maronites. Les Grecs ni les Latins n'ont point connu un tel patriarche, comme M. Renaudot l'a remarqué. M. Fauste Nairon n'a pu citer que des *témoignages* qui ont trop de marque de nouveauté pour faire foi, quoique le Père Pagi ait eu la condescendance de les adopter dans sa critique des Annales. [c]

Libaniotes ou Maronites instruits par Jean Maron, qui devient leur patriarche.

Ce qu'on pourrait dire de plus probable, c'est que Jean, moine de saint Maron, étant encore dans son monastère, prit soin d'instruire les habitans du Mont Liban par le livre qui subsiste, et qui est intitulé: *Libellus fidei ad Libaniotas*, dans lequel il combat les hérésies des Nestoriens, et des Ethiopiens; et qu'ensuite il alla lui-même au Mont Liban; car s'il faut s'en tenir aux autorités citées dans la *Bibliothèque orientale*, [d] l'armée de l'empereur entra en Syrie l'an 694, ravagea plusieurs villes en punition des révoltés, détruisit le monastère de saint Maron, et passa au fil de l'épée cinq cents

(a) *Hist. Miscel. Lib.* 19. (b) *Tom.* 1. *Cap.* 43. *p.* 496.
(c) *In Ann. Baron.* 635. (d) *Pag.* 504.

moines. Cela supposé, les moines qui purent s'échapper, durent se rendre au Mont Liban ; Jean Maron y alla aussi pour renouveler ou confirmer les habitans dans la foi. Et étant déjà évêque, il y établit des monastères, des églises, et y consacra des évêques et des prêtres jusques à sa mort qu'on marque l'an 707, [a] en sorte qu'il mérita d'être regardé comme le père et le patriarche des Libaniotes qui depuis ce temps-là ont été appelés Maronites. A l'égard du titre de patriarche d'Antioche, il a pu être toléré dans un pays où les Grecs, les Syriens jacobites, et même les Latins ont fait un patriarche, d'autant plus que le premier évêque du Mont Liban n'est pas nommé tout court patriarche d'Antioche, mais patriarche d'Antioche maronite. [b]

Quoiqu'il en soit, ce n'est que depuis Jean Maron, c'est-à-dire, depuis le VIII[e]. siècle, que les habitans du Mont Liban n'ont plus été appelés simplement Libaniotes ou Mardaïtes, mais qu'ils ont eu le nom de Maronites.

Doute si Jean Maron apprit le Monothelisme aux Maronites. — Hérésie des Jacobites et des Monothelites répandue parmi les Maronites.

Reste à savoir si en tirant ce nom de Jean Maron, ils en ont tiré le Monothélisme, ou l'hérésie d'une seule volonté en Jésus-Christ. Cela serait constant si l'on suivait un prétendu témoignage de Timothée, prêtre de Constantinople que le Père Combefis a fait imprimer dans son second tome [c] page 459, où on lit : *Maronitæ, qui quartam, quintam ac sextam synodum rejiciunt, adduntque hymno ter sanctus crucifixionem, ac unam voluntatem, unamque operationem in Christo dicunt.* Mais les deux savans Maronites MM. Nairon et Asseman, ont eu raison de dire que ces paroles avaient été ajoutées

(a) *Ibid. p.* 505.

(b) Le pape Paul II., écrit ainsi en 1468, au patriarche des Maronites : *Venerabili fratri Petro patriarchæ Maronitarum Antiocheno nuncupato.* Apud. Rainald.

(c) *Auctuarii Biblioth. PP.*

par quelque faussaire, puisque M. Cotelier a donné le même traité, où ces mots ne se trouvent point, et qu'il croit cet ouvrage plus ancien que le sixième Concile. Jean Maron paraît suspect de Monothélisme, à cause qu'il n'a jamais rien dit dans ses instructions contre cette hérésie, quoiqu'il ait fleuri dans le temps qu'elle faisait le plus de bruit, et qu'il ait survécu près de trente ans au sixième Concile général. Mais ce qui charge davantage les Maronites, et qui montre leur liaison, non-seulement avec les Monothélites, mais même avec les Monophysites, c'est 1°. qu'ils ont admis et retenu dans leurs livres d'église, de même que les Jacobites, l'addition que Pierre le Foulon, fameux Monophysite, fit au Trisagion : *Qui crucifixus es pro nobis.* Tout ce que les Maronites purent dire de plus favorable dans leur synode, tenu au Mont Liban en 1596, en présence du Père Dandini, envoyé par le pape Clément VIII., c'est que le Trisagion se trouve en deux manières dans leurs livres : (a) *Trisagium duobus modis in eorum libris usurpari; cum ad Trinitatem totam refertur, nihil addi; cum ad secundam personam propter assumptam carnem, nativitatem, crucifixionem, et mortem interponi.*

2°. Dans une espèce de formule de foi dressée par saint Jean Damascène, vers le milieu du VIII[e]. siècle, par ordre de Pierre, métropolitain de Damas, son évêque, après avoir exposé les dogmes de la foi, et déclaré en détail qu'on reçoit tous les Conciles généraux, et nommément le sixième *contre Sergius, et Cyrus, et Paul, et Pierre, et Pyrrhus, et Macaire, et Etienne son disciple ;* qu'on jure, qu'on déteste et qu'on anathématise tous ceux qui y ont été condamnés, *et qu'on ne communiquera avec aucun qui n'ait pas la même foi, et principalement* AVEC LES MARONITES, qui sont peut-être spécialement nommés comme les plus voisins de Da-

(a) *Voyage du Père Jérôme Dandini, pag.* 178.

mas, et les plus contagieux. Cet endroit décisif confirme un autre endroit de la lettre du même saint sur le Trisagion, où selon la plupart des manuscrits conformément à l'ancienne version latine, on lit qu'*admettre l'addition au Trisagion, c'est maroniser*, (a) ce que le Père Le Quien a traduit ainsi : *Atque cum Maronitis Trisagio crucifixionem adjicimus. Verum absit, etc.*

En troisième lieu, on ne peut nier que la nation maronite n'ait fait abjuration de ses erreurs en 1182, entre les mains d'Aimeric patriarche d'Antioche. On peut contester si l'on veut sur ce que Guillaume, archevêque de Tyr, et l'évêque Jacques de Vitry disent touchant les anciens temps ; mais on ne peut rejeter leurs témoignages sur un fait aussi éclatant et aussi notoire qui s'est passé, pour ainsi dire, sous leurs yeux. Enfin les savans Maronites sont obligés de reconnaître eux-mêmes que les erreurs, non-seulement des Monothélites, mais des Monophysites, erreurs en effet presque toujours liées ensemble, ont été insérées dans leurs livres par l'artifice des Jacobites. Le patriarche des Maronites l'avoua autrefois au Cardinal Antoine Carafa, leur bienfaiteur, dans une lettre de l'an 1578, rapportée par Fauste Nairon, *pag.* 112. Cet auteur, bien persuadé de la corruption de plusieurs de leurs manuscrits n'a pu dire autre chose, si ce n'est que cela venait de l'adresse des Jacobites qui s'étaient répandus parmi eux. Il ajoute que Thomas de Haran, archevêque de *Kfartab*, au commencement du XII^e^. siècle, fort zélé pour les Jacobites ou du moins pour les Monothélites, étant venu au Mont Liban vers l'an 1111, avait séduit plusieurs Maronites qui avaient eux-mêmes inséré l'erreur dans leurs livres. (b) Que toute la nation ou une partie

(a) Voyez en cet endroit la note de ce savant auteur dans son édition de saint Jean Damascène. *T.* 1. *p.* 485.

(b) Addam quod ipse conjicio in illis Thomæ Kfartabensis dissensionibus, etiam è Maronitis aliquos qui ipsi adhærebant, hæresim

seulement ait adhéré à ces erreurs, c'en est toujours assez pour être en garde sur la lecture de leurs anciens livres liturgiques, de peur qu'il n'y reste quelque chose qui ressente l'hérésie de l'unité de nature ou de volonté en Jésus-Christ, ou qui tende à faire honorer quelque Monophysite.

Foi constante des Maronites sur l'Eucharistie.

L'erreur sur l'Incarnation a été le principal sujet de leur abjuration au XII[e]. siècle, et des professions de foi qu'ils ont renouvelées dans la suite. (a) On n'a jamais eu lieu de leur reprocher de manquer de foi sur la vérité du sacrifice de l'autel, de la transsubstantiation et de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il n'y a qu'à voir les ouvrages des savans Maronites que nous avons cités, Abraham Ecchellensis, Gabriel Sionita et l'arsenal de la foi, *Evoplia fidei, etc.* de Fauste Nairon. La croyance des Maronites est exposée dans l'acte authentique qui fut fait et signé en 1673 par le patriarche, par deux évêques et plusieurs curés. Il a été inséré au troisième tome de la *Perpétuité de la foi*, (b) où on lit au second article de cet acte: (c) « Nous croyons » et nous professons qu'après la consécration des » mystères, par la vertu des paroles et de l'Esprit, » le pain et le vin sont changés de leur état, au » corps du Seigneur et en son sang vivifiant par » un changement véritable et substantiel. » On lit dans le même endroit: « Et s'il plaît à Dieu, dans » peu de temps nous ferons voir aux curieux de la » science les copies de toutes les messes qui se trou» vent dans notre pays d'Orient, avec un long com-

suam suis libris aspersisse, qui libri posteà non sic tolli omnes potuerunt, ut non saltem aliqui permanerent. Denique cùm præfectus ille Bsciarrensis, qui toti præerat regioni, Jacobitas passus est inter Maronitas versari, sparserant illi pro libidine libros suos; cumque ipsi ejecti sunt, ipsorum libri non pauci apud Maronitas relicti sunt, quos illi incautè nimium asservarunt, et posteris quasi hæreditate transmiserunt. *De religione Maron. p.* 117.

(a) *Voy. la perpét. de la Foi. Tom.* 1. *l.* 2. *c.* 3. *p.* 112.
(b) *Liv.* 8. *c.* 16. *p.* 711. (c) *Ibid. p.* 715.

» mentaire qui comprendra tout ce qui concerne » l'office de la sainte messe. »

Ce patriarche qui parle ainsi est le célèbre Etienne d'Eden, mort au mois de juillet 1707, [a] dont tous les Maronites, aussi bien que les voyageurs, louent la grande science et la piété. Il avait écrit en 1674 à Fauste Nairon [b] qu'il avait trouvé plusieurs livres exempts d'erreurs. On verra avec plaisir et sans doute avec fruit l'ouvrage de ce savant et pieux patriarche qui a déjà été cité par M. Asseman dans la *Bibliothèque orientale*, et dans lequel on montre, dit-on, l'accord des liturgies orientales avec celles de l'église latine. En attendant voyons quelles sont les messes qui sont venues jusqu'à nous.

## §. II. *Du Missel et des Liturgies des Maronites.*

### Missel des Maronites imprimé.

On imprima à Rome leur missel en langue caldaïque syriaque, où l'on voit deux titres, l'un de l'an 1592 et l'autre de 1594, parce qu'il ne parut qu'en cette dernière année. Il n'a pas été traduit en latin, et il sert seulement aux Maronites du Mont Liban et aux Syriens qui viennent à Rome. Ce missel contient quatorze liturgies sous ces titres. La première de saint Xyste, pape de Rome. II. De saint Jean Chrysostôme. III. De saint Jean l'Evangéliste. IV. De saint Pierre, prince des Apôtres. V. Des douze Apôtres. VI. De saint Denys, un des premiers disciples. VII. De saint Cyrille. VIII. De saint Matthieu, pasteur. IX. De Jean Barsusan. X. De saint Eustache. XI. De saint Maruthas. XII. De saint Jacques, frère du Seigneur. XIII. De saint Marc l'Evangéliste. XIV. De saint Pierre, prince des Apôtres.

### Livre du Ministre.

La première de ces liturgies contient l'*Ordo missæ* depuis le commencement de la liturgie. Cet ordre général se trouve encore plus exactement détaillé dans le livre du *Ministre* qui fut imprimé à Rome

(a) *Voyage de Syrie. T. 2. p.* 120. (b) *Relig. Mar. p.* 15.

en caldéen et en arabe en 1596, afin que le diacre, le clerc et les autres qui doivent répondre à la messe, et qui ne savent pas le syriaque, puissent entendre ce qui se chante et ce qu'ils répondent. Car, ainsi que le rapporte le Père Dandini, [a] « celui qui sert » la messe dit beaucoup plus de choses que le célé» brant, et tout le peuple en dit aussi une bonne » partie avec lui, chantant ensemble du même » ton. »

Cet ordre général est le même que celui des Syriens que nous avons exposé plus haut. Les censeurs ou Maronites romains n'y ont rien changé, mais ils n'ont pas été si réservés à l'égard du canon de quelque-unes de ces liturgies, et c'est peut-être la raison pour laquelle ce missel a déplu à quelques savans.

Épîtres et évangiles marqués dans le nouveau Testament.

Avant que ce missel fût imprimé, les Maronites n'avaient communément dans leurs missels manuscrits que quatre ou cinq liturgies, comme le dit le Père Dandini, mais c'est apparemment à cause de la difficulté qu'ils trouvaient à bien écrire les livres syriaques. Le même Père Dandini [b] dit aussi qu'ils n'ont pas cette diversité d'épîtres et d'évangiles pour les différentes fêtes et les diverses saisons que nous voyons dans l'usage de nos églises. Mais c'est sans doute aussi faute de livres qu'ils en usaient ainsi, et que d'ailleurs, comme l'observe M. Simon [c] « leurs missels ne marquent point tous les diffé» rens évangiles ni les différentes épîtres qui sont » propres aux différens jours. Ils se contentent de » les marquer dans le nouveau Testament syriaque » par de certains titres qu'on peut voir dans toutes » les éditions. Widmanstadius en a fait un catalo» gue qu'il a inséré à la fin de son édition, et y a » joint son explication en latin. Les Maronites qui » ont aidé à imprimer à Paris la grande Bible de M.

(a) *Voyage du Mont Liban*. p. 112 (b) *P*. 112.
(c) *Remarques sur le voyage du Mont Liban de Dandini*, p. 32[?].

» Le Jay, ont traduit plus exactement dans le nou-
» veau Testament syriaque toutes cès inscriptions
» qui servent de directoire pour marquer les diffé-
» rens évangiles et les différentes épîtres qu'on doit
» dire tous les jours de l'année dans les églises qui
» suivent le rit caldéen. »

Missel de Gabriel Sionita.

Gabriel Sionita (a) écrivant de Paris en 1644 à Nihusius, pour lui faire connaître le missel maronite; *Quodnam sit nobis Maronitis missale*, ne fait point mention du missel imprimé à Rome, soit qu'il ne le connût point, ou qu'il n'en fît pas assez de cas. Il lui dit seulement que leur missel est intitulé en Syrien *le livre de l'oblation* ou *le livre de la consécration*; et qu'il en avait un manuscrit qui contenait seize liturgies intitulées comme celles des Grecs, *Anaphora*.

La première de saint Xiste, pontife romain. II. De saint Jean l'Évangéliste. III. De saint Pierre, prince des Apôtres. IV. Des douze Apôtres. V. De saint Jacques, frère du Seigneur. VI. De saint Maruthas. VII. De saint Denys que l'on nomme Barsalibi. VIII. De saint Jean Chrysostôme. IX. De Matthieu, pasteur. X. De Jean, patriarche, surnommé Barsusan. XI. D'Eustathe. XII. De saint Marc, Évangéliste. XIII. De Proclus, évêque de Byzance, disciple de saint Jean Chrysostôme. XIV. De Moïse Barsephas. XV. De Philixine. XVI. De Jules, pape de Rome. Ce savant Maronite convient que ces messes sont communes aux Jacobites et aux Maronites. *Cum libri sacri*, dit-il, (b) *iidem sint Maronitis et Jacobitis*, *etc.*

Défauts remarqués dans le missel imprimé.

Toutes ces liturgies, à la réserve d'une, se trouvent traduites dans le recueil des liturgies jacobites par M. Renaudot; c'est là où le rit des anciens Maronites est dans son entier; car à l'égard du missel

(a) *Allat. opuscul. p.* 297. (b) *P.* 298.

caldéen imprimé à Rome, les savans se sont plaints: 1°. Qu'on y a fait quelques changemens dans le canon pour l'accommoder un peu au missel romain, comme on a remarqué plus haut, [a] au lieu qu'on aurait pu y laisser tout ce qui est selon le rit des Orientaux, et qu'on souffre dans les liturgies des Grecs.

2°. [b] On se plaint de ce qu'on n'a pas été fidèle dans les titres des liturgies de ce missel caldéen. L'une de celles-là a pour titre saint Denys, premier des disciples, pour marquer l'Aréopagite, évêque d'Athènes, au lieu qu'en plusieurs manuscrits elle est intitulée de Denys Barsalibi, métropolitain d'Amid, célèbre Jacobite.

Si ceux qui ont présidé à l'édition du missel, ou si les Maronites mêmes qui depuis long-temps sont très-unis à l'église de Rome, ont voulu ôter jusqu'aux noms propres tout ce qui pourrait blesser la catholicité, il faut avouer qu'ils n'ont pas réussi; car ils ont laissé par inadvertance des noms qui montrent évidemment que ces liturgies leur ont été communes avec les Jacobites. Ils ont laissé dans les Diptyques Barsomas parmi les Saints, [c] sans faire attention qu'il avait été condamné par le Concile de Calcédoine, et on a laissé aussi dans les titres des noms jacobites, tels que sont Jean Barsusan, Matthieu, pasteur, Denys et autres qui ont été certainement Monophysites.

A cela près, on ne peut rien trouver à redire à la conformité de leur liturgie avec celle des Jacobites, puisque, comme nous avons vu, la liturgie des Syriens a été commune aux Orthodoxes et aux Jacobites.

On ne s'assied point à la messe.

Nous nous contenterons de remarquer quelques particularités touchant les Maronites. La première est qu'ils observent régulièrement de se tenir tou-

(a) *Ren. T.* 2. *p.* 8 *et* 9. (b) *Ren. Lit. or. T.* 2. *p.* 135 *et* 455.
(c) *Ren. T.* 2. *p.* 142.

jours debout dans l'église, et de n'y avoir pour ce sujet ni bancs ni siéges. Ils se contentent de prendre à la porte un bâton en forme de potence [a] sur lequel ils s'appuient, excepté lorsqu'on lit l'évangile et qu'on élève le sacrement de l'autel. Pendant l'élévation ils ne se mettent pas proprement à genoux, mais ils s'inclinent jusqu'à terre et se relèvent en même temps. [b]

**Une seule messe dite ordinairement par tous les prêtres ensemble. — Messes particulières.**

La seconde est que pendant la célébration de la liturgie tous les prêtres et les évêques même se tiennent autour du célébrant, et qu'ils communient de sa main ; et qu'ainsi il n'y a ordinairement qu'une messe dans chaque église; mais qu'on ne laisse pas de dire aussi quelquefois des messes particulières. On lit dans la vie de M. de Chasteuil [c] et dans l'abrégé que M. De la Roque vient d'en donner, qu'au service solennel qu'on fit huit jours après la mort de ce saint solitaire du Mont Liban, [d] « Les Pères » Carmes chez qui il fut enterré, chantèrent une » messe selon le rit romain, et un archevêque ma- » ronite officia pontificalement à une autre grande » messe qui fut célébrée selon le rit syrien ; et » l'on ajoute que les autres évêques et tous les prê- » tres qui assistèrent à la cérémonie, dirent des » messes particulières pour remercier Dieu de la » grâce qu'il avait faite à leurs églises, en donnant » un exemple si accompli de mortification, de pé- » nitence et de sainteté. » On regarda sans doute cette cérémonie comme un des cas d'exception ; car Abraham Ecchellensis répondant aux demandes du Père Morin dans une lettre qui a été mise à la fin des notes sur Gabriel de Philadelphie, lui dit : [e] *Je réponds qu'on ne célèbre qu'une messe par jour*

(a) *Vie de M. de Chasteuil. c.* 15. *p.* 70. (b) *P.* 113.
(c) *Chap.* 40. *p.* 349.
(d) M. de Chasteuil mourut le 15 de mai 1644, et l'on fit un second service le 23 du même mois.
(e) *P.* 285.

*sur un même autel, à moins qu'il n'y ait un besoin pressant ou un ordre de l'évêque.*

Pain azyme.

La troisième est qu'ils consacrent en pain azyme depuis un temps immémorial, (a) ainsi que les Arméniens dont nous parlerons plus bas; au lieu que tous les autres Syriens consacrent en pain levé, et que plusieurs mêmes mêlent avec la pâte un peu de sel et quelques gouttes d'huile.

Communion sous les deux espèces et sous une seule.

La quatrième est qu'ils n'ont pas toujours administré la communion d'une même manière. Le Père Dandini dit, dans le voyage qu'il fit en 1596, qu'on donnait la communion sous les deux espèces, soit aux prêtres, soit aux laïques : (b) « Les premiers se » tenant un peu inclinés, dit-il, s'approchent fort » modestement du côté gauche du célébrant qui » distribue à chacun les petites parties qui sont dans » le calice avec le sang, et se sert pour cela d'une » cuiller de cuivre destinée à cet usage. A l'égard » des laïques, ils ne s'approchent pas de l'autel, » mais le prêtre va vers eux avec le calice et la cuil- » ler; et eux se tenant debout devant le prêtre, re- » çoivent la sainte communion. »

Gabriel Sionita et Abraham Ecchellensis conviennent aussi qu'on donnait la communion sous les deux espèces, mais qu'ils ne laissaient pas de la donner aussi sous une seule espèce; car dans la réponse de Gabriel à Nihusius que nous avons déjà citée, (c) il parle ainsi. « Je dis qu'aux enfans nou- » vellement baptisés on leur donne à sucer une » cuiller qui a été trempée dans le sang seulement, » qu'à ceux qui vont à la guerre, ou qui entrepren- » nent de longs et dangereux voyages, on leur » donne le sacré gage sous la seule espèce du pain » pour l'emporter avec eux, afin que s'ils se voient » près de la mort, ils le puissent prendre. A la ré-

(a) *Id. ibid.* (b) *P.* 114. (c) *Allat. opusc. p.* 295.

» serve de ces deux cas-là, les Maronites, de quel-
» que âge et de quelque condition qu'ils soient,
» communient sous les deux espèces. »

Abraham Ecchellensis, dans une lettre écrite au même Nihusius, fait entendre que la communion ne se donne sous les deux espèces parmi les Maronites, qu'à ceux qui communient publiquement dans l'église avec le prêtre ; mais qu'on ne porte pas le calice aux malades, aux pasteurs et aux paysans qui ne peuvent point venir à l'église : que dans le Levant plusieurs villages assez éloignés les uns des autres n'ont qu'une église et un prêtre ; et comme ils ne peuvent pas se rendre tous commodément à cette église, le prêtre se contente de leur porter le corps de Notre Seigneur, et de les communier sous une seule espèce.

Enfin nous savons présentement que, depuis bien des années, les Maronites se conforment sur ce point à l'église de Rome, et que les fidèles ne reçoivent à la messe la communion que sous une espèce ; c'est ce que M. De la Roque a vu pratiquer. On peut voir plusieurs autres usages des Maronites dans son voyage, dans celui de Monconys, dans la vie de M. de Chasteuil, dans le voyage de Dandini et dans les remarques de M. Simon, aussi bien que dans les auteurs Maronites que nous avons cités.

Pour être informé des liturgies de toutes les églises du monde chrétien, il ne nous reste plus qu'à parler des Nestoriens et des Arméniens dans le volume suivant.

FIN DU SECOND TOME.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU DEUXIÈME VOLUME.

---

### A



### B

## C

## D

I



J



L

T



V



X



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME VOLUME.